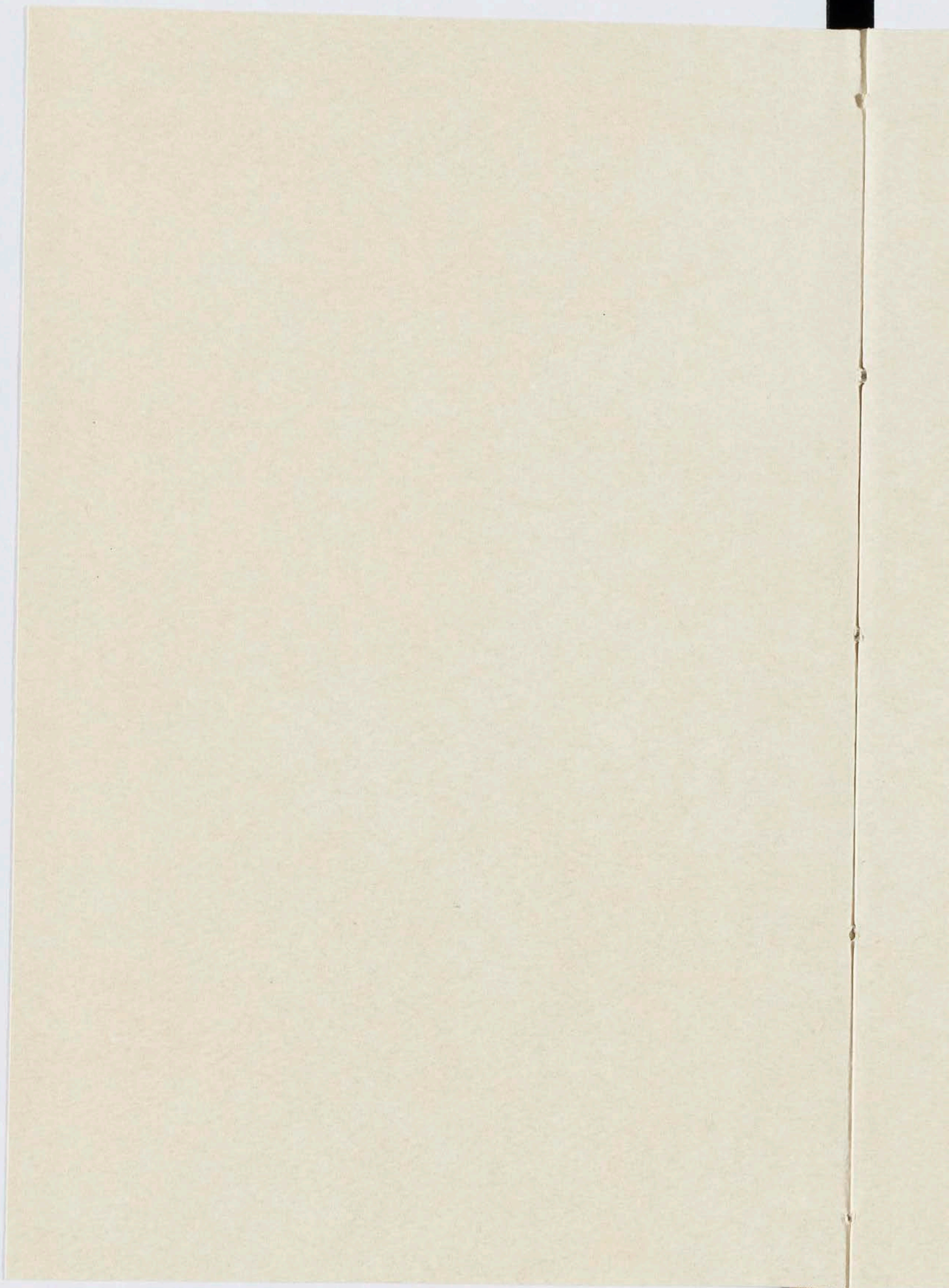
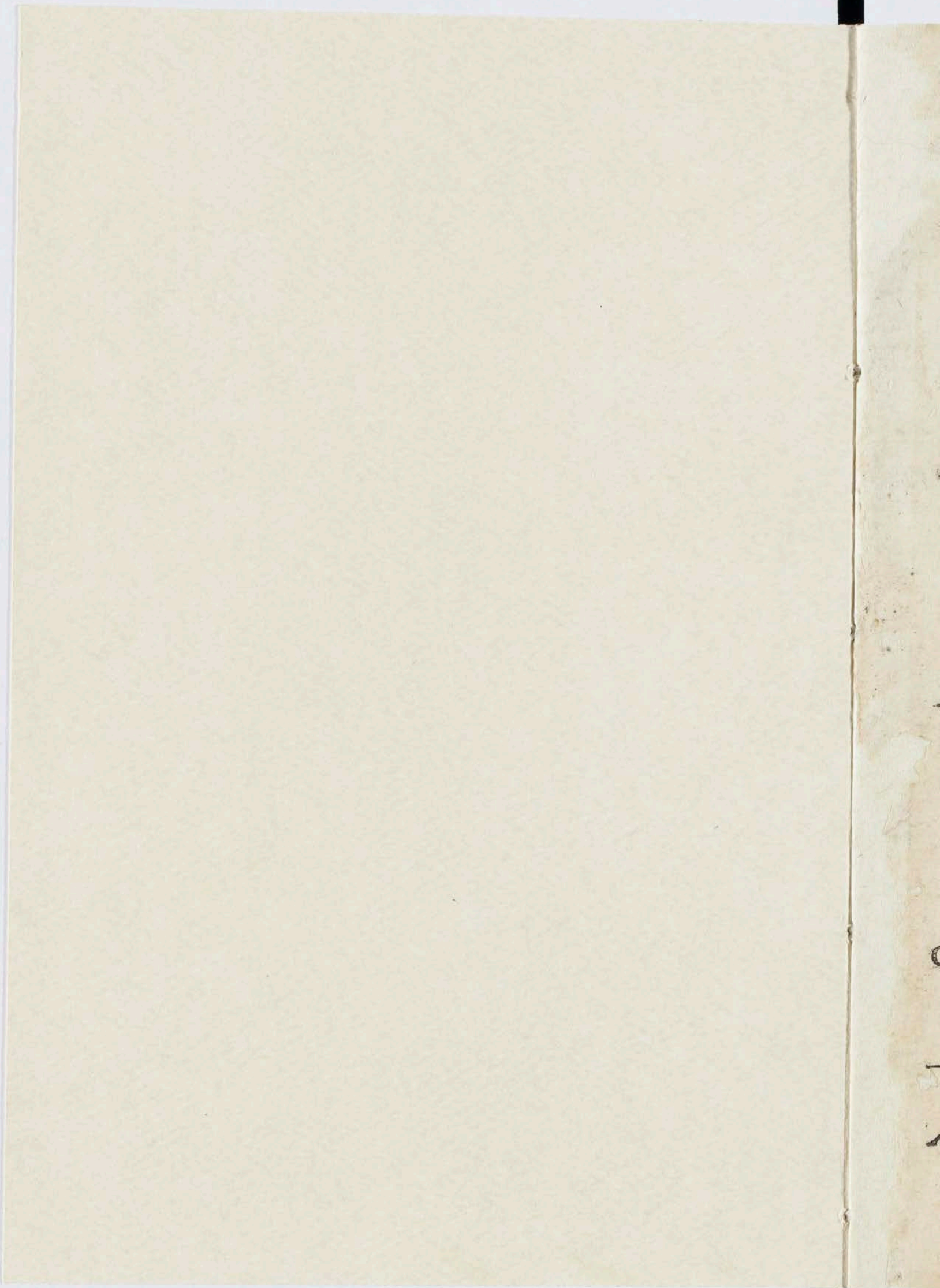


37







# D E F E N S E

D E S

NOUVEAUX CHRESTIENS

ET DES

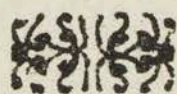
## MISSIONNAIRES

de la Chine, du Japon, & des Indes.

*Contre deux livres intitulez , La  
Morale pratique des Jesuites,  
& l'Esprit de M. Arnauld.*

SECONDE EDITION.

*Avec une Réponse à quelques plaintes contre  
cette Défense.*



A P A R I S,

Chez E S T I E N N E M I C H A L L E T,  
premier Imprimeur du Roy , rue Saint  
Jacques, à l'Image S. Paul.

---

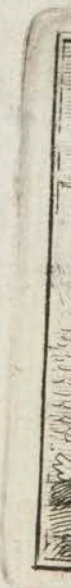
M. DC. LXXXVIII.

*Avec Approbation & Privilege de Sa Majesté.*

1688

1 w

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.



ch  
cr



# PREFACE.

Où l'on explique l'occasion & la matière de cette Défense, la nécessité qu'il y avoit de l'entreprendre, la conduite qu'on y a tenuë, & l'utilité que le public en peut tirer.

**D**EPUIS que JESUS-CHRIST a prédit que son Evangile seroit prêché dans tout l'Univers, on a crû que c'estoit un des caracté-

iv    *P R E F A C E.*

res de la vraye Eglise , de travailler & avec zèle & avec succès à la conversion des Gentils. C'est de là que les Theologiens orthodoxes ont tiré un fort argument pour prouver la verité de l'Eglise Romaine, contre celles que le schisme & l'erreur en ont malheureusement séparées. Ils ont fait remarquer avec admiration les progrès merveilleux de l'une & son zèle à étendre la Foy , tandis que les autres demeurent dans une honteuse indifférence à cet égard.

L'Auteur d'une Apologie pour les Catholiques qui parut il y a quelques années, auroit donc eû raison de faire valoir cette preuve contre les Calvinistes , s'il n'avoit d'ailleurs rien écrit ny rien autorisé qui la réfutast. Mais pour bien défendre la cause commune , il ne faut avoir ny sentimens ny interests parti-



P R E F A C E. V

culiers. Quand pour soutenir ses propres querelles, on a eû le malheur d'emprunter les armes des Hérétiques, on a presque toujors le déplaisir de voir qu'on leur en fournit contre foy-mesme, & que l'on n'est plus en état de soutenir contre eux le personnage de Catholique.

C'est ce que ce nouvel Apologiste a malheureusement éprouvé au fujet dont nous parlons. Le Ministre qui a entrepris de *M. In-* luy répondre, ne s'est point mis *rien.* en peine de chercher ailleurs dequoy le combattre. Il n'a fait que l'opposer luy-mesme à luy-mesme. Voicy comme cet Hérétique luy parle sur le chapitre des nouveaux Convertis de l'Orient.

Pour ce qui est de ces Con-*ce* versions faites dans les Indes, *Esprit* dit-il, afin de sçavoir si cet *de M.*

vj P R E F A C E.

*Arn.*  
*2. part.*  
*p. 183.*

Apologiste croit ce qu'il en dit,  
nous n'avons qu'à nous souve-  
nir qu'il est Janseniste, & qu'il  
a plus de foy au recueil des pie-  
ces qui se trouvent à la fin du  
Journal de Saint-Amour, qu'à  
toutes les Annales des Indes &  
du Japon composées par les Je-  
suites. Dans ce recueil on trou-  
ve en Latin une Lettre de l'E-  
vesque d'Angélopolis, qui avoit  
auparavant esté publiée en Fran-  
çois. Cette Lettre nous apprend  
de quelle maniere se sont faites  
les Conversions dans les Indes,  
& quels Chrestiens ce sont que  
ces Profélytes Indiens, &c.

*P. 186.*

Après avoir rapporté un en-  
droit de cette Lettre, Voilà, dit  
M. Jurieu, le Christianisme des  
Indes dont ces Messieurs se font  
un si grand honneur. Quelle  
abominable Religion est-ce que  
cela ! L'hérésie des Gnostiques  
alla-t'elle jamais plus loin ? Et

la  
tra  
pa  
ell  
du  
ce  
C'  
Ch  
le  
no  
qu  
me  
y a  
d'h  
nifi  
&  
po  
fiti  
not  
Mi  
de  
gél  
à M  
Arr

P R E F A C E. vij

la Religion des Samaritains “  
transportez en la Terre-Sainte “  
par les Roys d'Assyrie , estoit- “  
elle plus affreuse par le meslange “  
du service du vray Dieu & de “  
celuy des Idoles qu'on y adoroit? “  
C'est l'état où estoit la Religion “  
Chrestienne dans cette nouvel- “  
le Eglise sous le Pontificat d'In- “  
nocent X. C'est la description “  
que nous en faisoient eux-mes- “  
mes Messieurs les Jansenistes il “  
y a vingt-cinq ans. Et aujour- “  
d'huy le Patriarche des Janse- “  
nistes nous vient parler du zèle “  
& des travaux de son Eglise “  
pour les Conversions , par oppo- “  
sition à nostre indévotion , & à “  
nostre défaut de zèle , &c. “

Mais qu'est-il besoin , dit ce “  
Ministre dans la page suivante , “  
de faire parler l'Evesque d'An- “  
gélópolis... Il ne faut plus citer “  
à M. Arnauld là-dessus , que M. “  
Arnauld luy-mesme. Il vient de “

viiij P R E F A C E.

„ nous donner *la seconde Partie de la*  
„ *Morale pratique des Iesuites* : & là  
„ nous voyons l'histoire de ces ad-  
„ mirables conversions des Indes.

Ensuite M. Jurieu fait un ex-  
trait de ce que cette Morale & le  
Théâtre Jesuitique racontent de  
plus abominable touchant les  
Jesuites & touchant leurs Néophy-  
P. 204. phytes du Japon & de la Chine ;  
„ puis il s'écrie : Je demande au  
„ nom de Dieu à ces Messieurs qui  
„ font si fort valoir ces Conver-  
„ sions de l'Orient , si c'est là faire  
„ des Chrestiens ; & si cet affreux  
„ mélange de Paganisme & de  
„ Christianisme est une Religion  
„ salutaire. Je les en veux faire  
„ les Juges eux-mesmes & les en-  
„ tendre là-dessus.

P. 204. Il cite un passage qui prou-  
„ ve ce qu'il prétendoit : après  
„ quoy il conclut ainsi. Il suffit  
„ que nous voyions par les Au-  
„ teurs Papistes mesme que les

P R E F A C E. ix

Convertisseurs & les Convertis  
de cet autre monde sont des  
Idolâtres. Après cela je ne sçay  
pas comment M. Arnauld, qui  
luy-mesme nous rapporte tous  
les faits que nous venons de  
voir, a le front de nous insul-  
ter sur nostre défaut de zèle à  
faire des conversions; & de  
trionpher des travaux, des suc-  
cès, & du zèle de son Eglise  
pour la propagation de la foy  
Chrestienne dans l'Orient. Le  
voilà convaincu par sa propre  
confession que ces nouveaux  
Apostres vont dans l'Orient, non  
pour y conquerir des Royau-  
mes à J E S U S - C H R I S T; mais  
pour y faire leur fortune, pour  
s'avancer dans les Cours des  
Roys, pour estre Vice-Roys &  
Gouverneurs de Provinces; pour  
s'enrichir par le plus grand tra-  
fic qui se fasse dans l'Orient;  
pour y vivre délicieusement &

X P R E F A C E.

„ dans tous les plaisirs de la chair.  
„ Ils preschent pourtant, dira-  
„ t'on, avec tout cela, & font des  
„ Profélites & des Chrestiens.  
„ Oüy, mais ce sont des Chrestiens  
„ auxquels on ne parle pas de JE-  
„ SUS CHRIST crucifié, parce que  
„ c'est un mystère trop haut; aux-  
„ quels par conséquent on n'en-  
„ seigne pas un Dieu incarné, ny  
„ un Dieu en trois Personnes:  
„ des Chrestiens qu'on laisse vivre  
„ dans toutes leurs vieilles idolâ-  
„ tries; qui adorent & qui encen-  
„ sent toutes les Idoles de la Chi-  
„ ne & du Japon; qui sacrifient  
„ aux Démons & aux damnez;  
„ qui ne vont ny au Sermon, ny  
„ à la Messe; qui ne se confessent  
„ jamais, & qui ne reconnoissent  
„ pas d'autres Sacremens que la  
„ cérémonie externe du Baptême.  
„ Voilà d'étranges Chrestiens, &  
„ c'est bien là dequoy se glorifier!  
„ C'est imiter les Pharisiens aux-

qu  
qu  
de  
&

M  
ce  
au  
qu  
da  
du  
qu  
tes  
ave  
fan  
da  
sél  
cha  
de  
rifi  
lite  
est  
tou  
Jui  
de

P R E F A C E. Xj

quels JESUS-CHRIST reproche cc  
*qu'ils faisoient le tour de la mer &* cc  
*de la terre pour faire des Profélites* cc  
*& les rendre fils de la géesne.* cc

On fera plaisir sans doute à M. Jurieu de ne pas oublier en cet endroit une pensée dont il est auteur, & qui luy a paru si belle qu'il aime à la remettre souvent dans ses ouvrages. A l'occasion du mot de *Profélites*, il remarque qu'il y en avoit de deux sortes parmy les Juifs: les uns qui avoient renoncé à l'idolâtrie, sans pourtant embrasser le Judaïsme, & qu'on nommoit *Profélites de la porte*: les autres qui se chargeoient de toute la loy & de toutes les additions des Pharisiens, & qu'on appelloit *Profélites de la Justice*. Ces premiers qui estoient en grand nombre dans toutes les villes où il y avoit des Juifs, furent comme la semence de l'Eglise, dit M. Jurieu: &

xij P R E F A C E.

c'est pour cela qu'il leur compare , mais en ce point là seulement , ces *Demi-Chrestiens* de la Chine.

P. 208. Quand je considère , dit-il , ces méchantes conversions par rapport à Dieu , qui ne souffre point le mal que pour en tirer le bien , je ne sçauois m'empêcher de croire qu'il permet à ce Demi-Christianisme de s'établir chez les Nations idolâtres de l'Orient , pour frayer le chemin au véritable Evangile , lequel il leur doit faire prescher quelque jour , quand ce temps que l'Apôstre saint Paul appelle *l'accomplissement des nations* arrivera.

C'est à dire , suivant la pensée de M. Jurieu dans son livre de *l'Accomplissement des Prophéties* , quand toutes les nations embrasseront la foy de Genève. Car il est persuadé que les Missionnaires Catholiques n'ont esté en-



P R E F A C E. xiiij

voyez de Dieu aux Indes & à la Chine, que pour y préparer les voyes aux Evangelistes de Calvin.

Et apparemment qu'un grand nombre de ces Messieurs estant aujourd'huy sans employ en Hollande ou ailleurs, depuis leur sortie de France, ils n'attendent plus que le signal de la dernière trompette de l'Apocalypse, & que *la grande Babylon soit chûte*; pour s'embarquer & aller aux Indes & à la Chine changer ces Profélites *de la Porte* en vrais Profélites *de la justice Calvinienne*. Mais poursuivons avec M. Jurieu, & voyons de quelle forte il prévient la défaite dont il a crû que son adversaire pourroit user.

A tout cela, dit-il, la réponse est preste. Ce sont les Jesuites <sup>P. 209.</sup> ce feuls, dit-on, qui font ces De- ce mi-Chrestiens: mais l'Orient est ce tout plein de bons & de saints ce

xiv P R E F A C E.

» Missionnaires, qui font de véri-  
» tables Convertis. Les Religieux  
» de saint François, & ceux de  
» saint Dominique n'en usent pas  
» comme ces relaschez Prédica-  
» teurs, qui ne cherchent que des  
» richesses & de la gloire. Comme  
» ces Messieurs nous ont fourni  
» l'objection que nous leur avons  
» faite, il est bon que nous em-  
» pruntions d'eux dequoy détruire  
» leur réponse . . . .

» Supposons que les Domini-  
» cains & les Franciscains soient  
» meilleurs Apostres que les Je-  
» suites; & que les Convertis de  
» ceux-là soient bien meilleurs  
» Chrestiens que les Convertis de  
» ceux-cy. Je veux seulement  
» prendre droit sur les confessions  
» de ces faiseurs de relations,  
» des extraits desquels est compo-  
» sée la Morale pratique des Je-  
» suites; & sur ce qu'ils disent,  
» poser comme certain, que les

tro  
ge  
&  
abu  
ido  
dir  
le l  
lâtr  
fon  
la  
che  
cor  
bin  
par  
tra  
féc  
voi  
per  
exc  
aut  
con  
plu  
I  
exe  
ve

P R E F A C E. XV

trois quarts & demy & davanta-  
 ge de ces Chrestiens de la Chine  
 & du Japon, sont de miserables  
 abusez qu'on a fait passer d'une  
 idolâtrie à l'autre; ou pour mieux  
 dire, qui composent une nouvel-  
 le Religion de deux vieilles ido-  
 lâtries. Car enfin, les Jesuites  
 sont maistres de ces Missions de  
 la Chine & du Japon, ils y pres-  
 chent seuls, eux seuls y font des  
 conversions; & si quelques Jaco-  
 bins & Cordeliers s'y fourrent  
 par hazard, ils les chassent, ils les  
 traversent, & mesme ils les per-  
 sécuent jusqu'à la mort. Il faut  
 voir quelques preuves de ces  
 persécutions que les Jesuites ont  
 excitées contre les Apostres des  
 autres Ordres, & contre leurs  
 convertis: cela nous servira à  
 plus d'une chose.

Il rapporte une partie des  
 exemples effroyables qu'on trou-  
 ve sur ce sujet dans la Morale

Xvj P R E F A C E.

P. 221. pratique : sur quoy il fait deux observations. La premiere, que presque tous les nouveaux Chrestiens de la Chine & du Japon, estant des Convertis des Jettes, sont par conséquent de ces Demi-Chrestiens Idolâtres & demi-Payens, qui ne méritent pas le nom de Chrestiens. Il est certain, dit-il, que ce que les Moines ont converti de gens, n'est rien en comparaison. Ainsi quand les derniers seroient meilleurs Chrestiens que les Profélites des Jesuites : ils ne méritent pas d'estre comptez, parce qu'ils ne font point de nombre. Mais outre cela, on sçait par des relations tres-fidèles que les prétendus Convertis faits par les autres Moines, n'estoient guères meilleurs que les autres, & n'avoient quasi de Chrestien que le nom.

L'autre observation est sur la

P R E F A C E. xvij

fauffeté des accusations que ces  
gens font perpétuellement aux  
hérétiques Anglois & Hollan-  
dois, comme ils les appellent,  
d'avoir excité les perfécutions  
dans les Royaumes du Japon &  
de la Chine. Car il paroift par là  
que ce font les Jefuites eux-mef-  
mes qui les ont excitées.

M. Jurieu avoit desja fait une  
semblable remarque quelques  
pages auparavant. J'ay, dit-il, <sup>P. 214.</sup>  
encore une autre réflexion à fai-  
re sur cet endroit, par lequel  
nous apprenons que les Jefuites  
perfuvadèrent aux Rois du Japon  
& de la Chine, que les Moines  
Espagnols ne travailloient à s'in-  
troduire dans le país, qu'afin de  
le foumettre au Roy d'Espagne,  
s'il leur estoit possible. C'est que  
M. Arnauld & les autres ne font  
plus en droit de se plaindre, com-  
me ils font, de ce qu'ils disent  
que les Hollandois ont fait; sça-

xviiij *P R E F A C E.*

» voir d'avoir excité persécution  
» contre les Portugais par ce  
» moyen. C'est en persuadant aux  
» Roys de la Chine & du Japon  
» que ces gens sous prétexte de  
» prescher l'Evangile, cherchent  
» les moyens de soumettre ces na-  
» tions au Pape & à leur Roy. Car  
» voicy des Religieux, des Prédi-  
» cateurs, des Apostres qui font  
» la mesme chose. Ou ce que les  
» Jesuites disent est vray, & en ce  
» cas les Hollandois n'ont pas tort  
» de le dire: ou s'il est faux, il n'est  
» pas étonnant que des gens de  
» différente Religion fassent aux  
» Moines Espagnols une accusa-  
» tion qui leur est faite par leurs  
» propres frères.

Telle est la manière dont M.  
Jurieu triomphe de l'Eglise Ro-  
maine à la faveur de la Morale  
pratique: tel est l'avantage qu'il  
en tire pour éluder l'argument  
des Catholiques; pour desho-

nore  
nou  
tant  
se fo  
char  
genc  
à ce  
mes  
tion

Il  
roit  
caut  
sçau  
cost  
tre.  
ce à  
d'av  
qui  
fauc  
M.  
ne,  
du  
E  
gra  
il p

P R E F A C E. xix

norer tout le Christianisme de ce nouveau monde; pour diffamer tant de saints Missionnaires, qui sont faits les victimes de la charité; pour excuser la négligence honteuse des Protestans à cet égard, & pour les justifier mesme sur le fait des persécutions du Japon.

Il faut avouer que l'Eglise seroit à plaindre si le succès de sa cause dépendoit de ceux qui ne sçauroient la défendre d'un costé qu'en la trahissant de l'autre. Car si c'estoit imposer silence à tous les Catholiques que d'avoir fermé la bouche à celuy qui s'est dit leur Apologiste; il faudroit passer condamnation à M. Jurieu contre l'Eglise Romaine, sur l'article des Conversions du nouveau monde.

En effet l'on sçait qu'une des grandes maximes de celuy dont il parle, est qu'il n'y a point de

*Dans  
l'Avis  
du I.  
vol. des*

## XX PREFACE.

Réflex.  
Philos.  
&  
Theo-  
log.

*Prestre ny de Docteur qui craigne Dieu, à qui sa réputation ne doit estre plus chère que sa propre vie.*

D'ailleurs il n'y a personne qui puisse douter que la réputation de celuy-cy ne soit grièvement blessée par le reproche honteux qu'on luy fait, d'avoir trahi sa propre cause, & d'avoir donné aux ennemis de l'Eglise dequoy la convaincre d'illusion & d'imposture. D'illusion, en se glorifiant des conversions faites dans l'Orient, qui selon luy sont de vraies abominations. D'imposture, en accusant les Protestans d'y avoir excité des persécutions dont il assure que des Catholiques & des Missionnaires ont esté les auteurs. Si donc ce *Prestre qui craint Dieu*, & dont la réputation est si fort blessée par un tel reproche, ne s'est point justifié depuis quatre ans, luy qui a bien sçû le faire au sujet de plusieurs autres

ouvr  
lu qu  
s'il n'a  
luy at  
a. fo  
concl  
qu'il  
Jurieu  
re de  
mond  
C'e  
l'Ev  
qui cr  
qui a  
n'a pa  
faiso  
tique  
avant  
qu'il l  
par un  
au Pa  
la suit  
Apolo  
faire a  
de n



P R E F A C E. xxj

ouvrages, quand il n'a point voulu qu'on crust qu'il y eust part : s'il n'a ny desavoüé le livre qu'on luy attribué, ny la conséquence de son adversaire ; ne faut-il pas conclure suivant ses principes qu'il ne l'a pû, & avoüer à M. Jurieu que l'argument qu'on tire des conversions du nouveau monde, ne prouve rien ?

C'est ce qu'a bien compris M. l'Evesque de Malaga. Ce Prélat *qui craint véritablement Dieu*, & qui aime sincèrement l'Eglise, n'a pas si tost esté averti qu'on le faisoit auteur du Theatre Jesuitique, & que M. Jurieu en tiroit avantage contre les Catholiques ; qu'il l'a desavoüé publiquement par un Ecrit authentique adressé au Pape, ainsi qu'on verra dans la suite. L'Auteur de la nouvelle Apologie n'auroit-il pas dû en faire autant, s'il le pouvoit ; afin de ne pas abandonner lasche-

xxij P R E F A C E.

ment, comme il a fait, à nos ennemis tout ce Christianisme de l'Orient, dont l'honneur ou le deshonneur est inséparable de celui de l'Eglise entière ? Mais ne feroit - ce pas se rendre en quelque sorte complice de la prévarication, que de demeurer comme luy dans le silence, & ne pas s'opposer au triomphe apparent des hérétiques ?

Assez d'autres Ecrivains orthodoxes ont entrepris, ou entreprendront dans la suite, de détruire les mensonges que M. Jurieu a publié de nos jours. Toute l'Europe n'est que trop informée presentement des parjures d'Oates, de Bedlou, & des autres faux témoins de la conspiration chimérique d'Angleterre, dont il avoit adopté les calomnies dans *sa Politique du Clergé de France*. On a répondu en Allemagne aux impostures qu'il a empruntées de

l'hist  
degg  
tend  
Min  
es a  
Cro  
tes p  
d'ajo  
a fai  
gina  
ctior  
fie n  
M  
te co  
nou  
moi  
ayer  
res  
faux  
stru  
defa  
A  
ven  
cro  
d'y

*P R E F A C E.* xxiiij

l'histoire du Papisme de Heidegger, sur le sujet de la prétendue persécution contre les Ministres de Hongrie. Les histoires anciennes & nouvelles des Croisades sont plus que suffisantes pour empêcher le monde d'ajouter foy au système qu'il en a fait contre les Papes, aussi imaginaire que celui de ses prédictions touchant le regne du Messie non encore venu.

Mais pour les relations qu'il cite contre les Missionnaires & les nouveaux Chrétiens d'Orient, moins il y a de personnes qui aient les connoissances nécessaires pour y discerner le vrai du faux; plus ceux qui en sont instruits, semblent être obligés à desabuser le public.

A la vérité si ces histoires ne venoient que de M. Jurieu, on ne croiroit pas qu'il fust si nécessaire d'y répondre. Car si l'on excepte

xxiv P R E F A C E.

peut-estre ceux qui sont capables de croire les gazettes de Hollande , quelle impression pourroit faire sur l'esprit du reste des gens , l'autorité d'un homme qu'on a veû soutenir à la face de toute la terre & à la honte de son party , que Charles I. pere du Roy d'Angleterre d'aujourd'huy , ne fut tué que par les intrigues des Catholiques , sur une consultation signée à Rome par le Pape : que l'acte du Synode de Mont-Pazier , par lequel les Huguenots de la basse Guyenne s'engageoient dans une ligue contre l'Etat avec les Anglois, estoit une pure supposition, &c : d'un homme enfin qui vient de faire un ouvrage en 2. tomes , pour nous prouver sérieusement que dans vingt - cinq ou trente ans au plus tard , il n'y aura plus ny Pape ny Papistes, & que toute la terre commencera à se faire Calviniste.

P R E F A C E. xxv

Calviniste. Comme si touché d'un juste remors de toutes ses calomnies, il avoit eû dessein d'en faire réparation à l'Eglise Romaine. Car pouvoit-il mieux s'y prendre, que de se déclarer publiquement Auteur de nouvelles Apocalypses ?

S'il n'y avoit donc que luy, ou que des gens de son party, qui eussent débité les Relations scandaleuses dont il se sert pour diffamer les nouveaux Convertis de l'Orient, & pour deshonorer tous les Catholiques, on pourroit se dispenser de les réfuter. Mais quand on considère que ce ne sont pas des gens sans mérite, ny qui n'ayent aucun crédit, mesme parmy les Catholiques; que ce sont des Ecrivains habiles qui passent pour en estre Auteurs, & qui le souffrent; enfin que des personnes qui se distinguent dans le monde par leur

é

xxvj *P R E F A C E.*

esprit, ou par leurs autres qualitez, s'en font les approbateurs, & s'intéressent à les faire connoître; & qu'avec cela ils ont encore parmi beaucoup de gens la réputation d'avoir une Morale fort pure: Ne faut-il pas dire que ceux qui conservent cette estime pour eux, ne sont pas persuadés que ce soient des calomnies qu'ils répandent dans le monde?

Ce n'est pas qu'on doute qu'il n'y ait un grand nombre de personnes assez instruites pour voir la fausseté de ces énormes accusations, ou du moins assez sages pour suspendre leur jugement. Mais aussi combien d'autres moins éclairés se laissent-ils aller à en croire du moins une partie? Les hommes sont ainsi faits. Ceux qui ont quelque sentiment d'honneur & quelque probité, n'auront pas tant de peine à se

per  
cap  
cès  
ral  
qu'  
po  
& p  
à t  
On  
uns  
&  
roit  
A  
bor  
de  
plu  
on  
soie  
des  
tels  
dre  
de  
vray  
aisé  
que

P R E F A C E. xxvij

persuader qu'il y ait eû des gens capables de commettre les excès qu'on rapporte dans la Morale pratique, qu'à se figurer qu'il y en ait d'assez méchans pour les inventer faussement, & pour les imputer de sens froid à tant de personnes innocentes. On sent bien que le crime des uns a quelque chose de plus noir & de plus surprenant, que n'auroit celuy des autres.

Ainsi, pour peu que l'on ait bonne opinion de la prudence & de la sincérité des Accusateurs; plus les choses sont atroces, plus on est éloigné de croire qu'elles soient supposées. Si c'estoient des mensonges, dit-on, tels & tels auroient-ils voulu s'en rendre garants? Ce sont des choses de fait: si elles n'estoient pas vrayes, il n'y auroit rien de plus aisé à ceux qui y sont intéressés que de les réfuter. Est-il croya-

ble qu'ils soient si indifférens sur le chapitre de leur réputation, qu'ils se fussent endormis là-dessus? C'est ainsi que la plupart des gens ont accoustumé de raisonner.

Ceux qui ont assez de lumiere pour ne pas donner dans l'illusion d'un tel raisonnement, jugeant un peu trop des autres par eux mesmes, sont portez à croire qu'on feroit mieux de ne répondre à ces fortes d'accusations que par le silence & par le mépris. Mais ils doivent estre assez raisonnables pour considérer que tous ne le sont pas autant qu'eux.

En effet, si l'on estoit bien convaincu dans le monde que ce libelle à qui l'on a donné le nom de *Morale pratique des Jesuites*, n'est qu'un tissu de fables aussi pleines de folie que de malignité; quelle idée pourroit-on avoir

du  
de  
d'e  
teu  
ver  
ils  
leu  
& l  
Ne  
que  
aux  
de  
jug  
bon  
poi  
éco  
sticc  
A  
plus  
res,  
rece  
dire  
droi  
& c  
gnat



P R E F A C E.    xxix

du jugement & de la conscience de ceux qui ne craignent point d'en estre reconnus pour Auteurs ? Les esprits les plus prévenus en leur faveur ne feroient-ils point tentez de croire que leur zèle n'est qu'imagination, & leur sévérité qu'hypocrisie ? Ne leur viendrait-il point quelque scrupule de s'estre attachez aux intérêts & aux sentimens de ces personnes-là, sur le préjugé de leur sagesse & de leur bonne foy ? Ne leur prendrait il point envie d'examiner si en les écoutant ils ont fait assez de justice à leur prochain ?

Après tout, si l'unique ou le plus méchant effet de ces satires, estoit le tort qu'en peuvent recevoir ceux qu'elles attaquent directement, peut-estre vaudrait-il mieux qu'ils se tûssent ; & qu'ils attendissent avec résignation qu'il plust à Dieu de f-

xxx *P R E F A C E.*

re éclater la vérité , ou de récompenser par une autre voye la patience de ses serviteurs. Peut-estre aussi que la gloire qu'il tiroit de leur humiliation , seroit plus grande que l'offense qu'il auroit reçüe par les calomnies.

Mais quand on voit d'un costé que ces calomnies tendent à faire passer pour abominable une Chrestienté aussi florissante que l'est celle du Japon & de la Chine , qu'on peut appeller une des plus illustres portions du troupeau de JESUS-CHRIST : Et que d'un autre costé une infinité d'ames fidèles , qui estoient portées à bénir le Seigneur au récit des progrès de nostre sainte Religion , & à le prier pour cette nouvelle Vigne & pour les Ouvriers qui la cultivent ; ne scauroient manquer de sentir refroidir leur zèle , lors qu'elles viennent à entendre les

hif  
bli  
gl  
ven  
ble  
mi  
che  
D  
nou  
fon  
sça  
poi  
tres  
con  
geu  
ple  
ont  
de  
gen  
fero  
per  
tes.  
mai  
tel  
res

P R E F A C E. xxxj

histoires étranges qu'on en publie : Ceux qui s'intéressent à la gloire de J E S U S - C H R I S T, peuvent-ils sans une lascheté coupable, souffrir qu'elle soit ainsi diminuée, s'ils peuvent l'empêcher ?

La circonstance du temps où nous sommes est encore une raison qui les y doit animer. On sçait de tout temps qu'il n'y a point d'artifice, dont les Ministres hérétiques se servent plus constamment ny plus avantageusement pour retenir les peuples dans l'aversion qu'ils leur ont inspirée contre l'Eglise, que de leur représenter comme des gens exécrables, tous ceux qui seroient en état de les détromper, & singulièrement les Jesuites. Or quels Livres furent jamais si capables de produire un tel effet dans l'esprit de nos freres errans ou nouvellement con-

ẽ iiij

xxxij *P R E F A C E.*

vertis , que ceux dont il s'agit maintenant ?

Il faut donc par charité pour eux , leur ôter cette occasion de scandale , dont les ennemis de leur foy tirent un si grand avantage , pour leur donner de l'horreur de ceux en qui ils ont besoin d'avoir de la confiance. Il faut leur faire voir que les préjugés qui les éloignoient autrefois de nous , & qu'on tasche encore aujourd'huy d'entretenir par tant d'artifices , n'avoient pour fondement que de semblables suppositions. Enfin il faut apprendre à tous les Catholiques avec quelle précaution ils doivent lire ces sortes de libelles qui viennent de la mesme source , c'est à dire des ennemis du Saint Siège & de la doctrine du Concile de Trente.

Ce sont là les veûës qui ont fait entreprendre cette réfuta-

tion  
tou  
gar  
en  
tre  
s'ef  
fut  
la M  
M.  
pre  
effe  
pié  
tres  
the  
E  
gén  
qui  
fals  
ou  
ind  
vain  
dec  
tou  
Ou  
ves

*PREFACE.* xxxiiij

tion. On a peu de choses à dire touchant la méthode qu'on y a gardée dans l'exécution. C'est en lisant qu'elle se fera connoître. On dira seulement que l'on s'est borné pour cette fois à réfuter les pièces contenuës dans la Morale pratique sur lesquelles M. Jurieu s'est fondé ; & que les preuves qu'on employe pour cet effet, sont tirées en partie des pièces mesmes, en partie d'autres actes & d'autres histoires authentiques.

Entre ces preuves il y en a de générales, comme sont celles qui font voir la supposition & la falsification de ces Mémoires, ou qui en rendent les Auteurs indignes de créance, en les convaincant d'imposture : & c'est dequoy sera presque composée toute la première Partie de cet Ouvrage. Il y a d'autres preuves particulières, dont chacune

xxxiv *P R E F A C E.*

sert à réfuter un fait singulier  
seulement; & ce sera la matiere  
d'une seconde Partie. Enfin la  
troisième comprendra un Re-  
cueil de diverses pièces curieu-  
ses sur ceaffaires, qui servi-  
ront encore de preuves à ce  
qu'on aura dit dans les deux pre-  
mières Parties.

Quant à la maniere dont les  
preuves y sont mises en œuvre,  
le Lecteur se tromperoit d'y  
chercher d'autre ornement que  
celuy qui peut venir de la veri-  
té & de la solidité des choses.  
Ce n'est pas qu'on ne sçache bien  
de quel avantage on se prive par  
là. C'est toujours un assez mé-  
chant personnage que celuy de  
se défendre: mais il l'est encore  
bien davantage lors qu'on veut  
demeurer dans les termes de la  
verité, de la charité, & de la  
modestie. Quand une fois la  
calomnie soutenuë des agré-

P R E F A C E. xxxv

mens de la satire, a pris les de-  
vants, & qu'elle a prévenu les  
esprits, les apologies viennent  
ordinairement trop tard.

Mais si ces apologies man-  
quent encore de ce sel qui en fait  
pour ainsi dire l'affaisonnement,  
elles n'ont pour Approbateurs &  
souvent mesme pour Lecteurs,  
que ceux qu'elles justifient. On  
a beau dire que la verité toute  
simple a des charmes auxquels  
on ne sçauroit résister. Cela est  
vray pour ceux qui veulent bien  
la regarder: Mais combien y a-  
t'il de personnes qui ne s'en met-  
tent pas en peine, & qui la mé-  
prisent, si elle n'emprunte à son  
tour le secours de la raillerie &  
de la satire?

Rien n'eust esté plus aisé que  
de le faire icy, & de se confor-  
mer en cela au goust du siècle.  
L'on pouvoit fort bien, à l'exem-  
ple de ces Messieurs, sous le nom

xxxvj *P R E F A C E.*

d'Apologie, faire une libre critique de leurs Ecrits, & un portrait de leurs personnes qui n'auroit peut-estre pas laissé de réjouir le monde. Sans supposer, comme eux, de fausses pièces, & sans faire venir des informations du Canada ny du nouveau monde, où l'on sçait assez qu'ils ne furent jamais; l'on avoit de bons Mémoires en celuy-cy, qui pouvoient fournir matiere à plus d'un volume de fatires. Mais on n'a pas crû que la sincérité permist de faire passer une accusation réciproque pour une défense; ny la charité, de dire tout ce qu'on sçavoit de vray; ny la modestie, de prendre tout l'avantage qu'on pourroit contre eux. Il n'est donc pas besoin de s'excuser davantage sur ce sujet.

Il est peut-estre plus nécessaire de prévenir icy une objection, ou

plus  
app  
Ou  
me  
C'e  
que  
pui  
de l  
M  
fon  
fair  
men  
tion  
que  
ra  
l'inn  
men  
de c  
E  
jour  
fert  
des  
toir  
cléfi  
dire



P R E F A C E. xxxviij

plutoſt un préjugé que pluſieurs  
apporteront à la lecture de cet  
Ouvrage, & qui en détournera  
meſme quelques-uns de le lire.  
C'eſt qu'il ne leur ſemblera pas  
que l'examen qu'on leur promet,  
puiſſe rien fournir qui ſoit digne  
de leur curioſité.

Mais ſans rappeler icy les rai-  
ſons de néceſſité qui ont dû le  
faire entreprendre indépendam-  
ment de toute autre confi-  
dération, je crois pouvoir ajoſter  
que la ſeule utilité qu'on en pour-  
ra tirer, n'eſt pas de défendre  
l'innocence calomniée, & de fer-  
mer la bouche aux hérétiques  
de ce temps.

En effet ſi l'on publie tous les  
jours tant de Critiques, de Diſ-  
ſertations & de Remarques ſur  
des points controverſez de l'hiſ-  
toire ancienne & nouvelle, Ec-  
cléſiaſtique & profane, on peut  
dire qu'il n'y en a pas beaucoup

xxxviij *P R E F A C E.*

qui méritent mieux qu'on y prenne part, que celle dont il s'agit icy.

Quoy ? si tant de Sçavans croient que ce sont des recherches dignes de leur application, que d'examiner par exemple l'origine de Romulus, ou la venue d'Enée en Italie, ou les Dynasties des Egyptiens, ou les coustumes de Sparte & d'Athènes, & mille antiquitez de cette nature, qui n'ont d'autre usage que de remplir l'esprit de connoissances séches & stériles : croirons-nous que ce soit une chose indigne de leur curiosité, de vouloir connoistre le génie & les coustumes d'une nation aussi fameuse que celle des Chinois; dont l'Empire, le plus ancien qu'on ait encore veû, surpasse autant par sa magnificence que par la multitude de ses sujets, celui des anciens Romains ? D'une nation d'ail-

leu  
prit  
les  
ave  
d'av  
jou  
dep  
gers  
tant  
font  
mai  
pon  
con  
aprè  
qua  
brav  
ait t  
de.  
Gré  
que  
N'y  
ou t  
d'ex  
doit  
s'att.

P R E F A C E. xxxix

leurs qui ne cède point ny en esprit ny en politesse aux peuples les plus civilisez de l'Europe; & avec laquelle on est sur le point d'avoir un libre commerce, aujourd'huy que ses ports fermez depuis tant de siècles aux étrangers, leur sont ouverts, & que tant de Missionnaires François y sont desja entrez? Je ne dis rien maintenant de l'Empire du Japon, le plus puissant & le plus considérable de tout l'Orient après celuy de la Chine, par la qualité de ses habitans les plus braves & les plus spirituels qu'on ait trouvez en ce nouveau monde. N'y auroit-il que pour la Grèce ou pour l'Italie ancienne, que l'on auroit de la curiosité? N'y a-t'il que les Livres de deux ou trois mille ans qui méritent d'exercer nostre Critique? & ne doit-elle plaire que quand elle s'attache à des sujets si usez?

xl    *P R E F A C E.*

Quand donc l'on ne considéreroit que l'histoire en général, on a raison de dire que les personnes qui y prennent plaisir, ne perdroient pas le temps qu'ils mettroient à lire les discussions qui se trouveront icy, sur tout en la seconde Partie. Mais il y a quelque chose de plus engageant pour ceux qui prennent intérêt à l'histoire de l'Eglise. Car y a-t'il aucune partie de cette histoire plus importante dans ces derniers temps, que celle de l'établissement de la foy au Japon & à la Chine? Que trouvera-t'on de plus éclatant dans les premiers siècles du Christianisme, que ce qui s'est veû dans le nostre en ces pais-là? N'est-ce donc pas rendre quelque service à la postérité & à ce siècle mesme, que d'éclaircir cet endroit de l'histoire, où la verité se trouveroit obscurcie, & comme en-

seve  
de f  
ceu  
n'au  
déb  
qui  
tem  
fem  
avo  
lu e  
ces  
nem  
ne  
ma  
fini  
C'  
me  
il s'  
peu  
gna  
mo  
se f  
aur  
tan  
me.

P R E F A C E. xlj

sevelie sous un amas prodigieux de faussetez, dont tout le soin de ceux qui viendront après nous, n'auroit peut-estre jamais pû la débarasser ? Qui doute que ceux qui ont vescu dans les premiers temps de l'Eglise ne nous eussent fait un grand plaisir, s'ils avoient pû, ou s'ils avoient voulu en faire autant au regard de ces faits anciens, qui nous donnent aujourd'huy tant de peine, & qui sont pour nous des matieres de disputes à ne point finir ?

C'eust esté quelque jour la mesme chose au regard des faits dont il s'agit icy. Après que ceux qui peuvent encore rendre témoignage de la vérité, feroient morts, & que les Mémoires qui se sont conservez jusqu'à present, auroient esté perdus, comme tant d'autres le sont desja ; comment s'y feroit-on pris pour dé-

xlij *P R E F A C E.*

mesler les calomnies de la Morale pratique ? Qui croiroit alors que du vivant mesme de M. l'Evêque de Malaga , on eust osé le faire publiquement auteur du Theatre Jesuitique, s'il ne l'estoit pas en effet : ou qu'un Prélat si sage & si vertueux de l'aveu de tout le monde , eust voulu écrire tant de faussetez contre toute une Société Religieuse ; sans que durant un long espâce de temps qu'il a vescu depuis , & qu'il vivra encore , comme nous l'espérons , personne eust pensé à s'inscrire en faux , ny à le contredire ?

Il passeroit donc à l'avenir pour constant , ou du moins pour tresprobable , que tout ce qu'on a publié d'ailleurs à l'avantage des Missions de la Chine & du Japon est fabuleux : & que les conversions de ces pais-là , dont l'Eglise Romaine s'est fait tant d'hon-

neu  
de  
peu  
trie  
Peu  
estre  
de t  
teur  
qui  
gran  
trou  
ait t  
qui  
vois  
calo  
une  
te h  
Si  
fenn  
c'es  
que  
de  
stru  
à pa  
pon

P R E F A C E. xliij

neur, n'estoient dans le fond que de malheureuses conversions, peu différentes d'une pure idolâtrie, & peut-estre encore pires. Peut-on aimer sa Religion, sans estre bien aise de sçavoir la vérité de toutes ces choses? Et les amateurs de l'histoire Ecclésiastique, qui sont aujourd'huy en plus grand nombre que jamais, ne trouveront-ils point qu'on leur ait fait quelque plaisir, & à ceux qui viendront après nous, d'avoir dissipé les ténèbres que la calomnie avoit répandues sur une partie si considérable de cette histoire?

Si l'on a attendu jusqu'à present à donner ces éclaircissemens, c'est qu'on a esté plus soigneux que M. Jurieu & que l'Auteur de la Morale pratique, de s'instruire des choses dont on avoit à parler. On a crû qu'une Réponse viendrait toujours assez

xliv *P R E F A C E.*

toit , pourveû qu'elle fust appuyée , comme elle fera , sur des preuves incontestables. Et comme il a fallu les faire venir pour la plupart de Rome , d'Espagne, de Portugal, des Indes mesme , où se gardoient les pièces qu'on devoit produire ; il ne faut pas s'étonner qu'on ait eû besoin de tout ce temps pour les ramasser.

Mais parce que les choses qu'on a dessein de réfuter icy , paroîtront si peu vray-semblables, que bien des gens pourroient croire que ce sont des accusations imaginaires , qu'on a supposé exprès afin d'y répondre avec avantage, & de rendre odieux celuy qui passe pour Auteur du second volume de la Morale pratique des Jesuites : on prie ceux qui ont quelque amour pour la verité , de vouloir bien se donner la peine de lire les endroits de ce Li-

vre c  
ginal  
marc  
marg  
a plu  
volu  
mes  
suivi  
faite  
Il  
à de  
cett  
si l'o  
réfu  
ties  
le p  
a qu  
soit  
non  
ne  
par  
s'ail  
dus  
dre  
vre  
tra



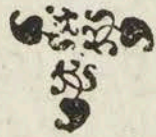
P R E F A C E. xlv

vre que l'on cite icy, dans l'original mesme. On les trouvera marquez fort exactement à la marge. Cependant comme il y a plusieurs éditions de ce second volume, & de différentes formes, il est bon d'avertir qu'on a suivi icy l'édition de Hollande faite en 1682. in 12.

Il y a encore un Avertissement à donner, par où je veux finir cette Préface: c'est à sçavoir que si l'on se borne presentement à réfuter les quatre premières parties du second tome de la Morale pratique, c'est parce qu'il n'y a que celles-là dont M. Jurieu se soit prévalu; & que les autres, non plus que le premier tome, ne regardent que les Jesuites en particulier. Que l'Auteur ne s'aille donc pas imaginer qu'on dust avoir plus de peine à répondre aux autres parties de son Livre. Un jour il pourra voir le contraire.

xlvi PREFACE.

Au reste , quand on nomme icy l'*Auteur de la Morale pratique* au singulier , ce n'est pas que l'on ne sçache ce que quelques-uns ont crû , que ce second volume estoit l'ouvrage de plus d'une main ; & que les traductions des pièces Latines & Espagnoles qui font la première , la seconde , la troisième , & la cinquième partie , n'estoient point de celui qui a fait le reste du Livre. Mais quoy qu'il en soit , par l'*Auteur de la Morale pratique* l'on entend icy celui qui a composé la Préface du second tome , & les Avis ou Dissertations sur chaque pièce , avec les Remarques qui font toute la sixième partie.



AV

su

Avec

pla

ctio

tre

L O

Lcé

a veû b

beauco

tous co

la Mo

sont pl

sont-ils

l'Aute

me de

nauld :

fcté d

que l'o

On l

de desfa

rité l'o

aujourd

leur ar

Quatre

que to

## AVERTISSEMENT

*sur cette nouvelle Edition,*

Avec la réponse à quelques plaintes & à quelques objections qui ont esté faites contre cette Défense.

**L**ORSQUE cette Défense a commencé d'estre connue dans le monde, l'on a veû les amis de M. Arnauld témoigner beaucoup d'empressement à publier de tous costez qu'il n'estoit point l'Auteur de la Morale pratique des Jesuites: & ils se sont plaints de ce qu'on a prétendu, disent-ils, la luy attribuer. Non pas que l'Auteur de la Défense, en parlant comme de luy-mesme, ait nommé M. Arnauld: mais parce qu'il a tellement affecté de le marquer, à ce qu'ils disent, que l'on ne peut pas le méconnoistre.

On leur sçait bon gré du soin qu'ils ont de desavoüer un tel ouvrage. Mais en verité l'on ne sçait que penser de les voir aujourd'huy si sensibles sur une chose qui leur avoit paru si long-temps indifférente. Quatre ans entiers se sont passez depuis que toute la terre a lû le Livre intitulé

*l'Esprit de M. Arnauld. C'est là que M. Jurieu attribué formellement à ce Docteur, & non en termes couverts ou ambigus, d'avoir donné au public le second tome de la Morale pratique des Jesuites : d'où il tire ensuite un argument aussi injurieux à l'Eglise qu'il est invincible contre M. Arnauld.*

*C'estoit là, ce semble, dequoy réveiller le Zèle de ces Messieurs pour la réputation de leur amy, & pour l'intérest commun de la Religion. Il est sans doute que le monde auroit esté fort édifié de leur voir déclarer dès-lors, au moins de vive voix, ce qu'ils disent maintenant que M. Arnauld n'avoit aucune part à cet ouvrage. Par ce moyen là, en le disculpant, ils auroient fermé la bouche aux ennemis de l'Eglise, & levé le scandale que les Catholiques ont souffert, voyant sa cause ainsi trahie ou abandonnée par celuy qui faisoit profession de la défendre.*

*Il y a d'autant plus dequoy s'étonner de leur silence dans cette occasion, que ce n'est point ainsi qu'ils ont accoustumé d'en user, quand on leur impute quelque ouvrage qu'il n'est pas de leur honneur ou de leur intérest d'avoüer. On sçait ce que fit autrefois M. Arnauld luy-mesme au sujet du Sonitus Buccinæ, & des Dialogues*

A  
A  
L  
que  
croi  
l'ég  
eü.  
L  
den  
don  
qu'  
suj  
fona  
trop  
P  
fait  
entr  
lomm  
de s  
sant  
voir

## AVERTISSEMENT

*sur la seconde Edition:*

Avec la réponse à quelques objections qui ont esté faites contre le Livre.

**L'**Auteur de la *Défense des nouveaux Chrestiens* ne doit pas dissimuler quelques objections qu'on luy a faites : & il croit devoir rendre compte au public de l'égard qu'il y a eû, ou qu'il n'y a pas eû.

Il y a deux de ces objections qui regardent le nombre & la qualité des preuves dont il s'est servi. Quelques-uns ont dit qu'il y en avoit souvent trop sur un mesme sujet : & d'autres ont crû qu'elles estoient fondées quelquefois sur des observations trop peu importantes.

Pour prévenir ces plaintes-là on avoit fait remarquer. I. Que si l'Auteur eust entrepris simplement de découvrir les calomnies qu'il réfutoit, la moindre partie de ses argumens auroit esté plus que suffisante : mais qu'il s'estoit proposé de faire voir que ces preuves de fausseté estoient en

xlviij      Avertissement.

si grand nombre dans les Mémoires qui composent la Morale pratique, qu'il eust esté impossible à ceux qui les ont traduits & imprimez, de n'en pas appercevoir au moins quelques-unes, si leur préoccupation n'eust esté invincible. Or on voit assez qu'ayant à prouver cette proposition, l'Auteur n'a pas dû se contenter d'un petit nombre de preuves; & qu'il n'en pouvoit presque trop apporter.

2. Il avoit fait remarquer en second lieu que quand il s'agit de prouver la supposition ou la falsification d'une pièce, souvent les moindres choses en fournissent d'excellentes preuves. Un mot, une datte, une circonstance la plus légère fait quelquefois découvrir les plus grandes & les plus dangereuses fourberies: & alors les moindres de ces remarques deviennent considérables par l'importance de la conclusion que l'on en tire.

Après tout, quoy que ces raisons paroissent assez plausibles, l'Auteur n'en est pas tellement prévenu, que son respect pour les personnes qui en ont jugé autrement, ne l'eust porté à supprimer quelques-unes de ces preuves; si en comparant ensemble les avis qu'on luy donnoit, il eust trouvé qu'ils s'accordassent sur le

chois  
Ma  
là-d  
avan  
ce qu  
mieu  
que  
leur  
Il  
qui o  
fois r  
parti  
comm  
qu'el  
la vér  
Pa  
profit  
tranc  
leurs  
que sa  
sans y  
tient  
pris a  
L'o  
confia  
ce qu  
quoy  
ves da  
rel. C

Avertissement. xlix

choix de celles qu'il devoit retrancher. Mais voyant les sentimens assez partagez là-dessus, & n'ayant pas eû le temps, avant cette nouvelle Edition, de démêler ce qui estoit à suivre ou à négliger; il a mieux aimé ne rien changer pour cette fois, que de s'exposer à ne pas prendre le meilleur party.

Il luy a esté plus aisé de satisfaire ceux qui ont trouvé à redire qu'il eust quelquefois renvoyé à sa seconde ou à sa troisième partie, qui ne sont pas encore venuës: comme si on les eust obligez d'attendre qu'elles parussent, afin d'estre asûrez de la vérité de ce qu'on lit dans la première.

Pour leur oster cette pensée, & pour profiter de cet avis, il n'a fallu que retrancher ces sortes de renvois, qui d'ailleurs n'estoient nullement nécessaires: puisque sans sortir de la première partie, & sans y rien ajouster de nouveau, elle contient les preuves de tout ce qu'on a entrepris d'y soutenir.

L'on ne trouvera point de changement considérable en cette seconde Edition pour ce qui regarde la substance des choses: quoy que l'on ait quelquefois mis les preuves dans un ordre qui a paru plus naturel. C'est ce que l'on remarquera princi-





## Avertissement.

Ij

que sur des mémoires d'autrui tumultuairement compilez. Mais pour les réflexions malignes & peu sincères qu'il y a meslées du sien, l'on ne croit pas qu'elles fassent grand plaisir à ceux en faveur de qui il les a faites. Quoy qu'il en soit, on se déterminera à les réfuter ou à les mépriser, selon l'usage qu'ils en feront.

---

### Fautes à corriger.

- Page 55. ligne 18. tout que, lisez tout ce que.  
Page 56. ligne 6. lisez D. Pierre de Tapia  
lors Archevesque de Seville.  
Page 94. ligne 20. est en, lisez en est.  
Page 165. ligne 4. publié, lisez publié.  
Page 249. ligne 12. auxili, lisez auxilio.  
Page 252. ligne 4. exemplus, lisez exemples.  
Page 257. ligne 20. la parallèle, lisez le.  
Page 295. ligne 11. lisez qu'il cite du P. Garcias.  
Page 302. ligne 1. des, lisez dans les.  
Page 337. ligne 28, 1695. lisez 1665.  
Page 435. ligne 8. quelle, lisez que la.  
Page 480. ligne 19. François, lisez Freres.

I ij

---

APPROBATION

De M. l'Abbé Courcier, Docteur de  
la Maison & Société de Sorbonne,  
Chanoine & Theologal de l'Eglise  
de Paris.

**S**I les Particuliers doivent, selon l'oracle du Sage, avoir soin de leur réputation, combien les Communautés Ecclésiastiques & Religieuses y sont-elles plus obligées? En effet, si ceux qui composent ces illustres Corps, ne se sont unis ensemble que pour se remplir plus abondamment de l'amour des choses célestes, & contribuer par leur exemple, leur parole, leurs écrits, & par l'administration des Sacremens de l'Eglise, à la sanctification des peuples; que peut-on espérer d'eux, si leurs maximes sont pleines de dérèglement & de corruption? Si le Soleil s'éclipse, d'où les autres Astres emprunteront-ils la lumière? Si les causes universelles & supérieures tombent dans l'affoiblissement & dans la défaillance, quelle force trouvera-t'on dans les sujets inférieurs & subalternes? *Si le sel perd sa force, & se corrompt*, dit le Fils de Dieu, *avec quoy le*

faler  
deho  
homi  
pho  
qui  
étro  
les p  
épo  
ce,  
que  
guic  
ble  
deu  
prat  
de  
plei  
qu'a  
reco  
scav  
faire  
& c  
de  
Die  
me  
Ces  
lem  
fion  
nim  
des  
dan

salera-t'on ? il n'est plus bon qu'à estre jetté  
dehors, & à estre foulé aux pieds par les  
hommes. Enfin, pour parler sans méta-  
phore, si les Prestres & les Religieux  
qui font profession d'embrasser la voye  
étroite, & d'en suivre non seulement  
les préceptes, mais encore les conseils,  
épousent les passions humaines, l'avarice,  
la vengeance, l'ambition & l'envie;  
que fera-ce du peuple qui aura de tels  
guides ? C'est cependant ce qu'on sem-  
ble avoir entrepris de prouver dans  
deux Livres intitulez, l'un *la Morale  
pratique des Jesuites*; & l'autre, *l'Esprit  
de M. Arnauld*. Ils sont tous deux si  
pleins de calomnies contre les Jesuites,  
qu'au lieu que tout le monde Chrestien  
reconnoist cette Compagnie pour tres-  
sçavante & tres-zélée, ils la veulent  
faire passer pour une Société intéressée  
& corrompue; & qui faisant profession  
de chercher la plus grande gloire de  
Dieu, ne cherche néanmoins que l'esti-  
me des hommes & ses propres intérêts.  
Ces deux Livres n'attaquent pas seu-  
lement la réputation des Jesuites Mis-  
sionnaires, ils affoiblissent encore infi-  
niment l'argument que la négligence  
des hérétiques à prescher leur Religion  
dans les lieux où ils s'établissent, nous

fournit. Car si ces Livres subsistent, le zèle des Catholiques estant si défectueux & si intéressé, ne vaut guères mieux que la négligence des hérétiques. C'est ce qui a obligé avec raison l'Auteur de cette *Défense des nouveaux Chrétiens & des Missionnaires*, de répondre à ces deux Livres, qui ont scandalisé tous les gens de bien. Il le fait avec tant de force, que tous ceux qui liront cet ouvrage sans préoccupation, seront convaincus de l'injustice & de la calomnie de ces deux Livres. Ils n'y trouveront rien aussi que de tres-conforme à la Foy & aux bonnes mœurs. Fait à Paris le seizième jour de Juin 1687.

COURCIER.

A P  
de  
çois  
Qu

IL est  
I que D  
son Egl  
eux, le  
time qu  
l'on vou  
piété de  
vertis da  
dédiaft  
tolique  
vangile  
temps p  
gion C  
l'Eglise  
esté, du  
vertir l  
fer de l  
culte du  
dont le  
celuy-c  
fets. C  
joyel'ou  
m'a offe

---

# APPROBATION

*de Monseigneur Messire François de Laval premier Evêque de Québec.*

**I**L est du devoir & du zèle de ceux que Dieu a établis pour Pasteurs dans son Eglise, d'arrester autant qu'il est en eux, les scandales qui s'y élèvent. J'estime que c'en estoit un tres-grand, que l'on voulût rendre suspecte la foy & la piété des Chrestiens nouvellement convertis dans les pais étrangers : que l'on decriast la conduite des hommes Apostoliques, qui leur vont annoncer l'Evangile : & que l'on fournît en mesme temps par là aux ennemis de la Religion Catholique de quoy contester à l'Eglise la possession, où elle a toujours esté, du vray zèle & du soin de convertir les peuples, & de les faire passer de l'idolâtrie à la connoissance & au culte du vray Dieu. Les deux Livres dont le titre est marqué à la teste de celui-cy, produisoient ces méchans effets. C'est ce qui m'a fait prendre avec joye l'occasion que la divine Providence m'a offerte, d'ajouter icy à toutes les

preuves que l'Auteur de cette Défense apporte, pour mettre la vérité en évidence, le témoignage particulier que je puis rendre de la pureté de la foy qu'ont embrassée, & que conservent par la miséricorde de Dieu les nouveaux Chrestiens du Canada; & de la vie vraiment Apostolique qu'ont menée les Missionnaires qui travaillent parmi eux: ainsi que je l'ay reconnu certainement par une expérience de vingt-huit années, durant lesquelles il a plû à Dieu de me charger, nonobstant mon indignité, du soin de cette Eglise naissante; où je me suis appliqué à connoître assez à fond toutes les choses qui se sont passées tant de la part des peuples sauvages, qui ont reçu l'Evangile, que de la part de ceux qui le leur ont porté. Je puis assurer en particulier à l'égard des Jésuites, qui y travaillent avec zèle & bénédiction depuis long-temps, que j'ay esté témoin de la sagesse, de la droiture, du dés-intéressement, & de la sainteté de leur conduite dans ces Missions. Il y a lieu de croire qu'ils agissent par tout ailleurs par le mesme esprit: car c'est ce que prétendent (quoy qu'avec malignité) leurs adversaires, quand ils répètent si sou-

vent, c  
liers il  
tout le  
souhait  
voir fo  
c'est qu  
dans la  
grand m  
ceux q  
fournis  
de grac  
tivement  
titre, L  
*des Mi*  
vé qui  
qui ne t  
que le  
ont car  
25. d'C

vent, que par la conduite des particu-  
liers il faut juger de l'esprit qui anime  
tout le Corps. J'ajoute enfin qu'un des  
souhairs les plus utiles que je croye pou-  
voir former pour l'Eglise du Canada,  
c'est que Dieu luy choisisse par sa bonté  
dans la Compagnie de J E S U S un tres-  
grand nombre d'Ouvriers semblables à  
ceux que cette Compagnie luy a desja  
fournis, & qui y ont travaillé avec tant  
de grace & tant de fruit. J'ay lû atten-  
tivement cet Ouvrage, qui porte pour  
titre, *Défense des nouveaux Chrestiens &  
des Missionnaires*, & je n'y ay rien trou-  
vé qui ne mérite d'estre mis au jour, &  
qui ne soit tres-propre à réparer le mal  
que les mauvais Livres qu'il combat,  
ont causé dans l'Eglise. Fait à Paris le  
25. d'Octobre 1687.

FRANÇOIS premier Evêque  
de Québec.

---

## APPROBATION

*de M. l'Abbé de Brisacier Docteur  
en Theologie & Supérieur du Sé-  
minaire des Missions étrangères.*

**D**Ans la douleur qu'ont eüe tous les gens de bien, de voir depuis quelques années des hérétiques d'Europe se déchaîner avec plus d'insolence que jamais contre l'Eglise de JESUS-CHRIST, en décrivant par des libelles diffamatoires ses plus éclatantes conquêtes dans les pais infidèles, & en faisant passer les hommes Apostoliques qui y ont travaillé, pour des corrupteurs de la Morale, les nouveaux Chrestiens qui s'y sont convertis pour de nouveaux idolâtres, & leur conversion à la Foy pour une véritable perversion; il estoit de la gloire de Dieu de lever un si grand scandale pour la consolation des fidèles, & de susciter parmy eux quelqu'un qui eût assez d'habileté & de vertu pour démesler sans passion le vray d'avec le faux, & pour désarmer la calomnie sans blesser la charité. C'est ce qu'a fait parfaitement ( autant que je suis capable d'en juger ) l'Auteur

du Liv  
nouveau  
de la C  
fir & c  
l'impos  
par de  
la forc  
style ;  
& l'art  
tant d  
Comm  
les int  
trouve  
térests  
tiens,  
choisi  
ge en  
de po  
me te  
se Car  
JESU  
casion  
rer ha  
Chine  
Sociét  
par le  
premi  
tière f  
qu'ils  
vertu.



du Livre qui a pour titre, *Défense des nouveaux Chrestiens & des Missionnaires de la Chine &c.* que j'ay leû avec plaisir & examiné avec soin. Il y combat l'imposture de plusieurs faits supposez, par des preuves convaincantes, dont la force est jointe à la modération du style; & il y découvre la malignité & l'artifice de ses adversaires avec autant de douceur que de véhémence. Comme dans la cause qu'il soutient, les intérêts particuliers des Jesuites se trouvent inséparablement unis aux intérêts communs des véritables Chrestiens, je me tiens heureux d'avoir esté choisi pour rendre un juste témoignage en faveur des uns & des autres, & de pouvoir par là m'acquitter en mesme temps de ce que je doibs à l'Eglise Catholique & à la Compagnie de **J E S U S**. J'embrasse avec joye cette occasion qui se presente à moy, de déclarer hautement que dans l'Empire de la Chine les Missionnaires de cette illustre Société, si vénérable par le nombre & par le mérite de ses sujets, ont esté des premiers à donner l'exemple d'une entière soumission aux ordres du S. Siège; qu'ils y pratiquent de tres-éminentes vertus; qu'ils y consacrent tout ce qu'ils

ont de crédit à la Cour & dans les Provinces, à soutenir les autres Ouvriers de l'Evangile ; & qu'ils y ont une parfaite union avec les nostres, auxquels ils ont donné des marques certaines de leur amitié, de leur désintéressement, & de leur zèle. C'est ce que je puis attester avec sincérité à la teste de cet ouvrage, où je n'ay rien remarqué que de tres-conforme à la sainte doctrine & aux bonnes mœurs ; & où j'estime que les personnes, qui seroient préoccupées contres ces Peres, trouveront des réflexions capables de les ramener de leurs fâcheuses préventions, & de leur faire changer de sentiment. Donné à Paris le 13. Novembre 1687.

J. C. DE BRISACIER Docteur  
en Theologie & Supérieur du Sé-  
minaire des Missions étrangères.

DEFENSE

A  
IL n  
ce  
eust r  
vie d  
C'est  
vre, p  
du pr  
Ce  
m'offi  
pas po  
une in  
me A  
auteu  
grossie  
chette  
sur un  
Abbet  
la hau  
fabriq  
Relig  
fausse  
mesm  
laque  
mérai  
phétic  
En e

# A D D I T I O N

*pour la fin de la page 256.*

**I**L n'eust pas esté besoin de faire venir ce témoignage de Saragosse, si l'on eust remarqué plûtost un endroit de la vie de M. de Lanuza qui est décisif. C'est au 13. Chapitre du troisième Livre, page 171. où le P. Fessler parle ainsi du prétendu Commentaire.

Ce que je viens de rapporter semble m'offrir une occasion que je ne veux pas perdre, de détromper ceux qui par une injustice manifeste contre cet homme Apostolique ont prétendu le faire auteur d'un Commentaire également grossier & malicieux, qui court en cachette entre les mains de certaines gens, sur une Prophétie de sainte Hildegarde Abbessé d'un Couvent de Religieuses en la haute Allemagne; qu'on a sans doute fabriqué de nos jours contre la sainte Religion de la Compagnie: puisque la fausseté de cet Ecrit se découvre d'elle-mesme, aussi-bien que l'impiété avec laquelle l'Auteur d'une entreprise si téméraire s'efforce d'appliquer cette Prophétie à un Ordre si illustre.

En effet, l'on ne voit point qu'elle se

B.

» trouve dans le 15. Tome de la Bibliothé-  
» que des Peres de l'édition de Cologne,  
» où sont les Révélations de la Sainte : ny  
» elles ne ressemblent point pour le style à  
» celle qu'on a voulu faire passer sous le  
» nom de S. Hildegarde & d'un Interpré-  
» te si considérable : ny enfin cette nou-  
» velle Révélation insérée par Bzovius  
» dans son 15. Tome des Annales qu'il a  
» continuées après le Cardinal Baronius,  
» page 469. de l'édition de Cologne, ne  
» sçauroit en aucune manière estre appli-  
» quée raisonnablement à la Compagnie  
» de JESUS. Combien moins le peut celle-  
» cy, dont l'Auteur ajoutant ce qui luy  
» est venu en l'imagination, & donnan-  
» pour le texte mesme sa maligne parat-  
» phrase, s'est efforcé de l'autoriser du  
» nom d'un Ecrivain aussi sçavant & aussi  
» vénérable que l'est D. Jerosme de La-  
» nuza.

» Pour réfuter donc cette calomnie, &  
» afin que l'on sçache l'estime que le ser-  
» viteur de Dieu avoit de la grande sainte-  
» té de la Compagnie; laissant à part plu-  
» sieurs autres preuves que j'en pourrois  
» donner, comme témoin domestique de  
» ce Prélat, je diray ce qui suffit pour  
» confondre celuy qui a divulgué ce pré-  
» tendu Commentaire, & pour desabuser

ceux c  
faux.

Le  
passag  
ble à l  
le peu  
de ce f  
lie, p  
1649.  
n'avoit  
a-t'on  
pas sç  
Prélat  
Hilde

ceux qui ne l'ont pas méprisé comme  
faux.

Le P. Fusser rapporte icy un grand  
passage de M. de Lanuza , fort honora-  
ble à saint Ignace & à sa Compagnie. On  
le peut voir au 4. Tome des Sermons  
de ce saint Evesque , dans la 44. Homé-  
lie , page 226. de l'Edition Latine en  
1649. Si l'auteur du Theatre Jesuitique  
n'avoit pas veû cet endroit , du moins  
a-t'on de la peine à croire qu'il n'eust  
pas scû ce qu'on lisoit dans la vie du  
Prélat touchant la Prophétie de sainte  
Hildegarde.



# REPONSE

DE MONSIEUR L'EVESQUE  
de Malaga, à un Religieux Flamand,  
dont on a veû la traduction à la fin du  
second article du Chapitre 2.

**D**olendum sane quod hæreticorum pesti-  
fera insania, è Francorum regno Chri-  
stianissimi Regis potentia & zelo relegata  
scintillat procul dubio in Flandro-belgica.  
Nullus enim Catholicus, nisi hujusmodi  
hostium veneno ( non dicam infectus ) infa-  
ruatus, sibi suadet viperinæ prolis Theatri  
Jesuitici se esse parentem & auctorem. Ab-  
horret quidem, & procacissimæ imposturæ  
audacia existit, quempiam nedum asserere ta-  
le somnium, sed vel in mentem subire me un-  
quam in religiosissimam Societatem Jesu con-  
spirasse. Abhorret infamem librum, merito  
proscribendum, ut in Hispania proscriptus  
est, me scripsisse, imo vel cogitasse. Quod,  
ut hæreticorum malignitate incauti decipi non  
possint, coram Romano Pontifice Domino  
nostro toti Christiano orbi patefeci in *Catho-  
lica Querimonia*, quam ad R. P. V. transmit-  
to. Malacæ die 8. Octobris 1686.

R. P. V. Conservus in Domino

FR. ILDEPHONSUS EPISC.  
MALACITANUS.

AUTR  
vinci

R E dic  
monia  
quantum  
stravi. I  
tisfactio  
datos, c  
derant f  
natione

Optim  
recudat  
sparsis,  
ciniorib  
sumpsit  
haustum  
patrono

Opu  
meam d  
ut aliqua  
ma soci  
nostra p  
Nam s  
solation  
magno  
lationib  
meliores  
mus: ic  
vestra,  
etar. De  
servet R

R

FR. I

AUTRE LETTRE D'UN MESME AU PRO-  
vincial des Iesuites de la Flandrobelle.

**R** Ecepi Litteras R. P. V. magno cum gau-  
dio, dum complacet in lectione Quer-  
monia Catholicae Matriti typis datae, in qua,  
quantum potui, veritatem detexi, ac demon-  
stravi. Et licet reputaretur supervacanea sa-  
tisfactio quam continet, specialiter apud cor-  
datos, qui summa ratione perpendunt ac pon-  
derant fragmenta; oportuit patefacere abalie-  
nationes taliter insanientium haereticorum.

Optimi consilii videtur ut iterum in Belgio  
recudatur libellus, & pluribus exemplaribus  
sparsis, his praecipue in partibus Franciae vi-  
cineribus, ubi fasitatis venenum exordium  
sumpsit, & ab aliquibus etiam viris religiosis  
haustum est, latius veritas propagetur, totque  
patronos acquirat, quot lectores habuerit.

Opusculum hoc jucundius confeci, dum  
meam defensionem tali defensionem consociavi,  
ut aliquo modo particeps efficiam meriti sanctissi-  
mae societate roborati. Ita enim *firma est spes*  
*nostra pro vobis* (alloquor Apostolicis verbis.)  
*Nam si socii passionum estis, sic eritis et con-*  
*solationis. Patientia nobis necessaria est, pro*  
*magno certamine, in quo opprobriis et tribu-*  
*lationibus spectaculum facti sumus: ac proinde*  
*meliolem et manentem substantiam exspecta-*  
*mus: ideoque congratulamur de confidentia*  
*vestra, qua magnam remunerationem exspe-*  
*ctat. Deus optimus Maximus incolumem con-*  
servet R. P. V. Malacae 28. Januarii 1687.

R. P. V. Conservus in Domino

FR. ILDEPHONSUS Episcopus Malacitanus

*Extrait du Privilège du Roy.*

**P**AR Lettres Patentes du Roy données à Versailles le 25. de Juin 1687. signées NOBLET, & scellées: Il est permis à \*\*\* de faire imprimer, vendre & debiter par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choisir, un Livre intitulé, *Défense des Nouveaux Chrestiens & des Missionnaires de la Chine, du Japon & des Indes, contre deux Livres intitulez, la Morale pratique des Jesuites, & l'Esprit de M. Arnauld*, durant le temps de dix années: & défenses à tous autres de l'imprimer, vendre ny debiter, sans le consentement de l'Exposant, ainsi qu'il est porté plus au long par lesdites Lettres.

Et ledit \*\*\* a cédé & transporté son droit de Privilège à ESTIENNE MICHALLET, pour en jouir suivant l'accord fait entr'eux.

*Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris le 30. Juillet 1687.*

Signé J. B. COIGNARD.

Achevé d'imprimer pour la seconde fois le premier Mars 1688.



*Nous pr*

**D**

NOU

ET D

DE LA

P R

CH

*Remarq  
de la*



*tique des*





*Nous preschons Jesus-Christ crucifié. I. Cor. 1.*

# DEFENSE

DES

NOUVEAUX CHRESTIENS

ET DES MISSIONNAIRES

DE LA CHINE, DU JAPON ET DES INDES.

*PREMIERE PARTIE.*

CHAPITRE PREMIER.

*Remarques sur la Préface du 2. Volume  
de la Morale pratique des Jesuites.*

**V**NE des choses qui peuvent  
autant servir à connoître  
l'esprit & le caractère du Li-  
vre intitulé, *la Morale Pra-  
tique des Jesuites*, qui a servi de fond

A

2 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
aux declamations de M. Jurieu contre  
les Catholiques ; c'est de sçavoir dans  
quelles veuës il a esté composé. L'Au-  
teur dans la Preface du 2. Volume au-  
quel on va répondre, nous renvoye à  
celle du premier pour apprendre quel-  
les ont esté ces veuës. Et voicy ce qu'on  
lisoit tout au commencement.

» Que les Jesuites ne s'imaginent point,  
» disoit cette Préface, qu'on se soit porté  
» à ramasser toutes les différentes pieces  
» qui composent ce Recüeil, dans le des-  
» fein de les décrier & de leur nuire. *L'on*  
» *prend Dieu à témoin, que l'on n'y a esté*  
» *poussé que par la charité que l'on a pour*  
» *eux, & par la douleur sincère que l'on a*  
» de les voir dans de si malheureux en-  
» gagemens. On gémit de ce qu'ils font  
» la cause de la perte de tant d'ames qu'ils  
» séduisent, & qu'ils entraînent avec eux  
» dans le précipice. On déplore l'obsti-  
» nation avec laquelle ils ferment les  
» yeux aux lumieres que les Pasteurs de  
» l'Eglise leur presentent pour sortir de  
» leurs égaremens, &c.

» Le fruit qu'on se propose en donnant  
» ce Recüeil au public, dit plus bas la mes-  
» me Préface, est de confirmer les Fideles  
» dans l'horreur qu'ils doivent avoir de  
» la Morale des Jesuites : puisque *comme*

une  
por  
qui  
peu  
qui  
eng  
diff  
estr  
jusq  
de g  
ceu  
The  
cett  
con  
que  
C  
trav  
car  
aim  
rité  
rer.  
l'abi  
com  
ble a  
il fa  
met  
gabl  
fer d  
fer d  
reme

*& des Missionnaires. I. Part. 3*

*une source empoisonnée elle ne peut que* “  
*porter le venin dans le cœur de tous ceux* “  
*qui s'en approchent. C'est d'exciter les* “  
*peuples à fuir ces maximes détestables,* “  
*qui ayant corrompu l'entendement,* “  
*engagent la volonté dans de si grandes* “  
*dissolutions. C'est enfin de les porter à* “  
*estre plus attentifs, qu'ils n'ont esté* “  
*jusqu'à present sur le jugement que tant* “  
*de grands hommes, & particulièrement* “  
*ceux qui composoient la Faculté de* “  
*Theologie de Paris en 1554. ont fait de* “  
*cette Societé, & dont on voit l'ac-* “  
*complissement dans toutes les histoires* “  
*que l'on rapporte dans ce Recüeil.* “

On desire de tout son cœur que ce “  
travail puisse estre utile aux Jesuites : “  
car quoy qu'ils en puissent dire, on les “  
aime, & l'on a pour eux toute la cha- “  
rité que l'on doit. Mais on n'ose l'espe- “  
rer. Ces Peres ne reviennent jamais de “  
l'abisme où ils se sont engagez : & “  
comme ils ont une obstination invinci- “  
ble à défendre leurs plus grands excés, “  
il faut aussi se resoudre à avoir une fer- “  
meté inflexible & une constance infati- “  
gable à les leur reprocher, & à les pres- “  
fer de les abandonner ; sans jamais ces- “  
ser de gémir devant Dieu de leurs éga- “  
remens, & de luy demander qu'il “

A ij

#### 4 Def. des nouveaux Chrestiens

» amollisse la dureté de leurs cœurs.

Voilà ce qu'on disoit dans la Préface du premier Tome : à quoy l'on ajouste dans celle du second , comme pour s'expliquer encore plus clairement :

» L'Auteur qui témoigne ( dans la première ) son desir de contribuer par là à la conversion des Jesuites , n'y ayant pû réussir , on veut encore faire un nouvel effort pour leur procurer cette confusion salutaire qui fait quelquefois rentrer en eux-mesmes les pecheurs les plus endurcis. *Imple facies eorum ignominia , & quærent nomen tuum , Domine.* C'EST-LA LA PRINCIPALE VUE de celuy qui a fait ce Recüeil , quoy qu'il en ait encore une autre qui ne luy paroist pas moins importante. C'est de faire connoistre les Jesuites pour ce qu'ils sont , c'est à dire pour des Docteurs de relaschement *qui sont par tout les mesmes , & qui ont pour fin principale l'établissement de la Societé ; pour l'honneur de laquelle ils sacrifient toutes choses , mesme les plus saintes . &c.*



Ref  
ten

C  
de  
la  
Jesu  
mes  
qui

Q  
qu'i  
com  
Il y  
deu  
meu  
sur  
de  
s'éto  
sa ha  
soien  
hyp  
rieu  
qui  
mon  
core  
M

ARTICLE I.

*Reflexions sur la premiere veüe de l'Auteur touchant la reformation des Jesuites.*

ON aura peut-estre de la peine à comprendre que la *principale veüe* de cet Ecrivain ait esté, comme il dit, la conversion & la reformation des Jesuites; luy qui témoigne dans ce mesme Livre, que c'est une *supposition* <sup>p. 1, 8.</sup> qui n'est gueres à attendre.

Quoy qu'il en soit, il ne faut pas qu'il se fasse honneur de ce dessein, comme s'il en estoit le premier Auteur. Il y a long-temps que la gloire en est deuë à son digne prédécesseur le fameux Gaspar Scioppius, qui a tant écrit sur ce sujet-là, en ayant fait la matiere de plusieurs libelles. On ne doit pas s'étonner que ceux qui ont herité de sa haine implacable contre les Jesuites, soient animez aussi du zèle bizarre & hypocrite de cet Ecrivain, le plus furieux & le plus décrié calomniateur qui fut jamais, de l'aveu de tout le monde; ny de voir qu'ils marchent encore aujourd'huy sur ses traces.

Mais que faudroit-il que fissent les

6 *Def. des nouveaux Chrestiens*

Jesuites pour estre au gré de ces Réformateurs? On dira peut-estre que ce seroit de se montrer tels qu'ils estoient vers le commencement de leur institution sous un saint Ignace, ou un saint François de Borgia. En effet, c'estoit en ce temps-là, ou jamais, que l'observance a esté dans sa vigueur parmi eux: Et leurs adversaires qui n'osent à present le nier, affectent d'appeller ceux de ces temps-là *les premiers Jesuites, les anciens Jesuites, les Jesuites d'autrefois*, pour les opposer à ceux d'aujourd'huy.

Mais on se tromperoit fort de s'imaginer que ce fust là le moyen de fermer la bouche à leurs ennemis. Car ne sçait-on pas que dès le vivant de leur Fondateur, dans ce temps où l'on est forcé d'avouer qu'ils ont édifié l'Eglise par la pureté de leurs mœurs & par leur zèle, on a publié contre eux des choses aussi atroces, & peut-estre encore plus, qu'on ne fait aujourd'huy: je ne dis pas seulement en Allemagne & parmi les Hérétiques; mais en France, en Espagne & en Italie.

N'a-t'on pas veu sept ou huit ans après leur établissement un Melchior Canus Docteur celebre & depuis Evesque,

soû  
dan  
Ecr  
les  
c'est  
avo  
terr  
pit  
vit-  
sem  
de t  
tou  
ped  
née

C  
prat  
son  
sa c  
blie  
pass  
que  
bler  
que  
trui  
tout  
les  
char  
dég  
tem  
ler

*Et des Missionnaires. I. Part. 7.*

soûtenir sérieusement dans ses Sermons, dans ses Leçons publiques, dans ses Ecrits, qu'ils estoient les *Précurseurs* & les *Emissaires de l'Antechrist*; & que c'estoit eux proprement que saint Paul avoit prédit, & dont il avoit fait une si terrible peinture dans le troisiéme Chapitre de sa 2. Epistre à Timothée? Ne vit-on pas à six ou sept ans de là des assemblées de Theologiens prévenus par de faux rapports, dans un temps où toutes les choses nouvelles estoient suspectes, prononcer que c'estoit *une Société née pour détruire plutôt que pour édifier*?

C'est par où l'Auteur de la Morale pratique a jugé à propos de commencer son premier Tome: Et les zélateurs de sa cabale ont si grand'peur qu'on n'oublie ce Decret, qu'ils ne laissent point passer d'année sans le répéter dans quelques-uns de leurs papiers volans. Doublement aveugles de ne se pas souvenir que ces injustes reproches furent détruits au mesme-temps par la voix de toute l'Eglise, & de ne pas voir qu'ils les détruisent eux-mesmes, en reprochant aux Jesuites d'aprèsent qu'ils ont dégénéré de la vertu de ceux de ce temps-là, & en parlant de les rappeler à ce premier estat.

8 *Def. des nouveaux Chrestiens*

Que ces Religieux soient donc semblables, tant qu'ils voudront, à leurs premiers Peres; cela les empeschera-t'il d'estre appellez comme eux les *Précurseurs de l'Antechrist*? Non sans doute, puis qu'au contraire plus ils leur ressembleront, plus on les jugera dignes de porter ce nom. Le mal vient de plus loin, & l'on voit bien qu'il auroit besoin d'un autre remede. Leur grand crime, & qui sera toujourns irremissible, c'est d'avoir des Prédicateurs dans les Chaires, des Ecoliers dans leurs Collèges, & des personnes qui suivent leur direction: c'est d'avoir quelque part aux emplois Ecclesiastiques & à la confiance des Princes. Tant qu'ils seront coupables de ces pechez-là, tant qu'ils auront quelque crédit dans le monde, & quelque zèle pour la Religion; jamais ils ne cesseront d'estre des esprits ambitieux, inquiets, avarés, sensuels, hypocrites, fourbes, corrupteurs de la Morale, docteurs de mensonge & d'impieté, gens nez pour le scandale & la destruction de l'Eglise; tels en un mot que la Morale Pratique les represente, & que doivent estre les *Précurseurs de l'Antechrist*.

Mais s'ils venoient quelque jour à ne

plus  
plus  
mes  
gard  
aux  
alors  
refut  
qu'a  
mani  
qui  
C  
voien  
peu d  
que  
saint  
témo  
ques  
Abbe  
contr  
que,  
parju  
ment  
dans  
vray  
M. C  
miers  
ou qu  
Lettre  
\* Ell  
de Pré



plus prescher, ne plus confesser, ne plus enseigner, ne plus écrire, ne plus se mesler d'aucune des fonctions qui regardent le prochain, ne plus s'opposer aux entreprises des ennemis de la Foy : alors ils peuvent s'assûrer qu'on ne leur refuseroit pas quelque loüange, ou qu'au moins on les laisseroit vivre à leur maniere, comme beaucoup d'autres de qui l'on ne dit ny bien ny mal.

Ce seroit bien autre chose, s'ils pouvoient gagner sur eux de changer un peu de langage, & de dire par exemple que l'Abbé de S. Cyran estoit aussi saint d'effet que de nom : que tant de témoins de toute condition, Ecclesiastiques & Séculiers, Prestres, Religieux, Abbez, Evesques, qui ont esté ouïs contre luy dans une information juridique, estoient des calomniateurs & des parjures, quand ils ont attesté avec serment des faits positifs qui découvrent dans cet Abbé un esprit fourbe & un vray caractère d'hérésiarque : que feu M. Caulet, depuis Evesque de Pamiers, n'a point esté un de ces témoins, ou qu'il s'est rétracté ensuite : que les Lettres \* de S. Cyran ne confirment

*\* Elles furent imprimées en 1655. par le Sieur de Prévillè.*

10 *Def. des nouveaux Chrestiens*

point ces témoignages-là : que celles de Jansenius à S. Cyran ne découvrent point le mystere de la cabale qu'ils formoient contre l'Eglise : que la doctrine de ce Prélat est celle du grand Augustin, & de l'Eglise ancienne : que deux ou trois Papes ont faussement attribué à son livre le sens herétique des cinq propositions condamnées : qu'ils ont abusé de leur pouvoir en ordonnant de souscrire à ce fait-là : que ceux qui n'en estoient pas informez par leurs propres yeux, n'ont pû leur obeïr sans faire une calomnie & un parjure : que l'Eglise est tombée dans l'erreur quand elle a crû avoir droit d'exiger d'eux une telle signature : que ceux ou celles qui ont mieux aimé mourir sans Sacramens que d'y consentir, sont autant de martyrs de la verité ; & que ceux qui les ont privez de ces secours, sont eux-mesmes des schismatiques excommuniiez, &c.

Si donc les Jesuites vouloient une fois passer cette déclaration, ou qu'au moins ils eussent assez de complaisance pour ne pas dire le contraire ; quel changement ne verroit-on pas en un instant à leur égard ? Aussi-tost, & sans autre réforme, non seulement ils se

trou  
don  
On  
gier  
ne m  
celle  
ensei  
des  
est é  
des l  
leur  
que  
a est  
cont  
un se  
n'aur  
publ  
vent  
glise  
leurs  
Infid  
s'exe  
leurs  
glise  
relati  
Co  
jectu  
de re  
de qu  
n'est p

*& des Missionnaires. I. Part. II*

trouveroient innocens , mais on leur donneroit des éloges avec profusion. On liroit de nouveau leurs Theologiens, & l'on avoüeroit que leur doctrine morale est du moins aussi pure que celle d'aucun autre Corps : qu'ils n'ont enseigné que les opinions communes des Écoles , ou que si quelqu'un s'en est écarté, il a esté abandonné du reste des leurs : & qu'enfin, pour marque de leur bonne foy , la moindre défense que l'Eglise ait faite en cette matiere, a esté pour tous une loy inviolable, contre laquelle ils n'ont jamais opposé un seul mot. Leur morale pratique n'auroit plus rien que d'édifiant. On publieroit qu'ils ont servi & qu'ils servent encore aujourd'huy utilement l'Eglise & le public. Sur tout on loueroit leurs travaux pour la conversion des Infidèles ; & les mesmes plumes qui s'exercent à décrier si horriblement leurs Missions au grand scandale de l'Eglise, seroient occupées à en faire des relations honorables.

Ce ne sont point-là de vaines conjectures. Quiconque aura fait un peu de réflexion sur la méthode de ceux de qui l'on parle icy, avoüera que ce n'est point deviner que d'en parler de la

A vj

12 *Def. des nouveaux Chrestiens*

forte. La maniere dont ils en usent envers tant d'autres, fait assez connoistre à quel prix on peut mériter leur faveur & leur encens. Mais à Dieu ne plaise qu'on le veuille acheter si chèrement, ou qu'on le préfère jamais à l'honneur d'estre calomnié en haine de la verité ;

*Luc 6.* de Jesus-Christ : *Vae cum benedixerint vobis homines : secundum hæc enim faciebant pseudoprophetis.* *Matth. 5.* *BEATI estis cum maledixerint vobis, & persecuti vos fuerint, & dixerint omne malum adversum vos, mentientes, propter me.*

ARTICLE II.

*Reflexions sur la seconde veüe de l'Auteur de la Morale pratique. Portrait qu'il fait des Jesuites.*

Paroles de la Préface.

**L'**Autre veüe de celuy qui a fait ce Recueil, qui ne luy paroist pas moins importante, c'est de faire connoistre les Jesuites pour ce qu'ils sont ; c'est à dire, pour des Docteurs de relâchement, qui sont par tout les mesmes, & qui ont pour fin principale l'établissement de la Société, pour l'honneur de laquelle ils sacri-

& a  
fient t  
tes ;  
d'acqu  
d'ama  
maistr  
deles.

La  
ce por  
doit f  
rester  
confid  
princip  
fensibl  
manie

Si  
aussi-b  
regard  
lent ou  
fions c  
pon,  
& d'in  
pur m  
ge : qu  
par le  
plus g  
une vi  
presch

*Et des Missionnaires. I. Part. 13*  
fient toutes choses, mesme les plus saintes; ne se mettant pas tant en peine d'acquiescer des ames à Jesus-Christ, que d'amasser des richesses, & se rendre maistres de la conscience de plusieurs Eudeles.

R E F L E X I O N .

La suite de cet ouvrage fera juger si ce portrait-là est ressemblant. Ce qu'on doit seulement faire icy, c'est d'arrester un peu la veüe dessus, pour en considerer avec quelque attention les principaux traits, qui se rendront plus sensibles estant réunis ensemble, de la maniere qu'on va voir.

Si l'on en croit donc cet auteur, aussi-bien que M. Jurieu, l'on ne doit regarder tous les Jesuites qui travaillent ou qui ont travaillé dans les Missions de la Chine, des Indes & du Japon, que comme autant d'hypocrites & d'imposteurs, qui vont là par un pur motif d'intérest ou de libertinage: qui ne cherchent qu'à s'y enrichir *To. 2. p. 2* par le commerce, ou à s'élever aux *2. 9. 57.* plus grandes charges: qui y mènent *Ec.* une vie molle & voluptueuse: qui n'y *p. 55. 99.* preschent point la Croix du Sauveur, *p. 50. 51.* *52.*

14 *Def. des nouveaux Chrestiens*

- P. 11. 12. de peur de prescher leur propre con-  
damnation : qui dispensent leurs Neo-  
phytes de tous les commandemens de  
l'Eglise , pour pouvoir s'en dispenser  
P. 27. 44 eux-mesmes : qui non seulement leur  
61. &c. permettent l'idolâtrie payenne , mais  
les y portent par leurs conseils & par  
leurs exemples : qui par *une flatterie*  
P. 46. *diabolique* rendent à un Roy infidèle  
47. dans leurs Eglises le mesme culte qu'à  
Jesus-Christ : qui n'épargnent pas les  
P. 56. 62. plus grands crimes , afin de se défaire  
77. 95. de ceux qu'ils craignent d'avoir pour  
témoins de leurs désordres : qui sont  
P. 131. *persuadez qu'ils peuvent dire sans bles-*  
*ser leur conscience , tout ce qu'ils jugent*  
*nécessaire pour conserver leur réputation ;*  
P. 97. bien plus , qui croyent *que tout est per-*  
*mis , & que rien n'est péché* : En un mot  
P. 2. qui ne connoissent point d'autre Dieu  
309. que l'intérest de leur Societé , dont ils  
se sont fait une idole , à laquelle ils sa-  
crifient tout jusqu'à la Religion , &c.

Ce ne sont point là des conséquences  
outrées , que l'on ait voulu tirer par  
force du discours de ces Ecrivains. Ce  
sont leurs propres pensées ; ce sont  
mesme leurs propres termes : encore  
n'a-t'on pas choisi les plus durs , ny les  
plus odieux.

&  
Q  
Neop  
que  
les d  
tres  
les m  
memo  
tiens  
lâtres  
chose  
nisme  
temp  
sur u  
un d  
mesm  
les J  
avec  
Ce  
fuites  
feuls  
noire  
eux p  
applic  
ceux-  
à l'au  
miner  
l'on n  
appre  
on a f  
c'est l

Que doit-on juger après cela des Neophytes formez par des gens tels que ces Jesuites ? Que peuvent estre les disciples qui n'ont point eû d'autres maistres , qui en ont pris toutes les maximes , & qui leur sont extrêmement attachez ? Sont-ce des Chrétiens que ces gens-là , ou bien des Idolâtres ? N'est-ce pas plutôt quelque chose de pire que ne feroit le Paganisme tout pur , d'adorer en mesme temps Dieu & le Démon , de placer sur un mesme autel Jesus-Christ avec un damné , & de leur sacrifier de la mesme main ? Voilà ce que c'est que les Jesuites de la Chine & du Japon avec leurs nouveaux Chrestiens.

Ce n'est pas tout néanmoins. Les Jesuites de ce pays-là ne sont pas les seuls qu'on nous dépeint avec de si noires couleurs. Ce n'est pas mesme à eux principalement qu'on les a voulu appliquer. S'il n'estoit question que de ceux-là , on les auroit laissez en repos à l'autre bout du monde , sans examiner ce qu'ils y font. Mais ce que l'on raconte d'eux , c'est pour nous apprendre qu'en faisant leur portrait , on a fait celuy de toute la Societé. Car c'est là ce qu'on doit toujours avoir

16 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
devant les yeux : Telle est l'idée qu'il  
faut se former de tous les Jesuites , si  
l'on veut entrer dans la pensée de M.  
Jurieu & de son heros l'Auteur de la  
Morale pratique. Ils s'en déclarent assez  
nettement.

*Esprit*  
*de M.*  
*Arn. p.*  
*224.*  
Voilà , dit le premier , le véritable  
portrait de la Société inquiète , ambi-  
tieuse , avare , pleine de grands desseins  
d'aggrandissement & de fortune , à quoy  
ils tendent PER FAS ET NEFAS , par toute  
sorte de moyens. Et pour le second  
nous venons de voir que le dessein de  
son ouvrage est de faire connoître les Je-  
suites pour ce qu'ils sont ( il parle de tous  
sans exception ) c'est à dire pour des  
docteurs de relaschement , qui sont par  
tout les mesmes , & qui ont pour fin  
principale l'établissement de la Société,  
pour l'honneur de laquelle ils sacrifient  
toutes choses , mesme les plus saintes.

*P. 68.*  
Ainsi le plus grand plaisir qu'on luy  
puisse faire , c'est de croire sans aucun  
doute ce qu'il assure après son Auteur  
du Theatre Jesuitique , que tous les  
Jesuites , depuis le Général jusques au  
dernier , sont dans les mesmes sentimens ;  
puisque les uns agissent selon leurs ma-  
ximes corrompues , & que les autres  
qui y pourroient apporter quelque reme-

& a  
de , cou  
défende  
cieté co  
peuvent  
sent pa.

A qu  
ne rega  
minabl  
que le  
élevée  
qui s'a  
de leu  
l'Europ  
leurs q  
pon : c  
part &  
que le  
cieuse  
une esp  
pas dar  
l'Auteu  
effet le  
posé en  
c'est de  
dans l'h  
Morale  
source e  
ter le v  
approch  
Si ce



*Et des Missionnaires. I. Part. 17*  
de, couvrent ces désordres, & mesme les  
défendent. En un mot que c'est une So-  
cieté corrompue, où le peu de bons qui y  
peuvent estre sont si opprimez qu'ils n'o-  
sent pas respirer.

A quoy peut-il tenir après cela qu'on  
ne regarde aussi comme des gens abo-  
minables, & qui n'ont de Chrestien  
que le nom, toute la jeunesse qui est  
élevée par les Jesuites, & tous ceux  
qui s'adressent à eux pour la conduite  
de leur conscience? Les Jesuites de  
l'Europe ne sont assurément pas meil-  
leurs que ceux de la Chine ou du Ja-  
pon: c'est de quoy l'on convient de  
part & d'autre. Seroit-il donc possible  
que leur direction fust moins perni-  
cieuse icy qu'elle n'est là? Ce seroit  
une espèce de prodige qui ne tombera  
pas dans l'esprit ny de M. Jurieu ny de  
l'Auteur de la Morale pratique. En  
effet le fruit que ce dernier s'est pro-  
posé en donnant son Recüeil au Public,  
c'est de confirmer, dit-il, les Fielles *Préf. du*  
dans l'horreur qu'ils doivent avoir de la *1. tome.*  
*Morale des Jesuites; puisque comme une*  
*source empoisonnée, elle ne peut que por-*  
*ter le venin dans le cœur de ceux qui s'en*  
*approchent, &c.*

Si ce dessein-là, tel qu'on vient de le

18 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
representer, est juste, & s'il a esté heu-  
reusement executé, c'est ce que je n'e-  
xamine pas encore en cet endroit. Je  
dis seulement qu'il paroist extraordi-  
naire, & qu'il faut sans doute que ces  
Messieurs comptent beaucoup sur leur  
reputation & sur leur éloquence, pour  
s'estre promis qu'ils y réussiroient.

Mais si l'entreprise paroist avoir quel-  
que chose de surprenant, leur motif  
ne l'est certainement pas moins. *L'on*  
*prend Dieu à témoin*, disent-ils, *que l'on*  
*n'y a esté poussé que par la charité que*  
*l'on a pour les Jesuites .... Car quoy qu'ils*  
*en puissent dire, on les aime, & l'on a*  
*pour eux toute la charité qu'on doit.*

Il faut avoüer qu'il n'appartient qu'à  
ces Messieurs d'allier ensemble deux  
choses aussi contraires que le sont cel-  
les-là : dire tout ce qu'on sçauroit ima-  
giner de plus atroce contre les gens ; le  
dire avec toutes les marques qu'on  
peut leur donner, non seulement de  
haine & de mépris, mais d'execration;  
& de n'y estre poussé que par la chari-  
té qu'on a pour eux. On doit bien nean-  
moins en croire ceux qui le disent icy,  
puis qu'ils prennent Dieu à témoin.  
Car voudroient-ils faire un faux ser-  
ment ?

*& des*  
J'aurois  
qu'ils po  
cette cha  
Jesuites,  
& de l'h  
diroient  
donner d  
persuade  
son pané  
que c'est  
agir cont

Mais je  
en quelle  
la qu'on  
des inter  
qui écri  
roient-il  
me cont  
aussi inju  
me l'Ess  
cteur a-  
ser M. J  
son égar  
qu'on v  
qu'il ne  
ce. Beau  
mis d'av  
ou de l  
contre l  
Lions, c

*& des Missionnaires. I Part. 19*

J'aurois seulement à demander ce qu'ils pourroient faire, si au lieu de cette charité dont ils brûlent pour les Jesuites, ils n'avoient que de la haine & de l'horreur pour la Société? Que diroient-ils davantage pour luy en donner des preuves? Pour moy je me persuade en ce cas-là qu'ils feroient son panegyrique: au moins il semble que c'est ce qu'ils devroient faire pour agir conséquemment.

Mais je voudrois bien encore sçavoir en quelle occasion ils croyent après cela qu'on puisse sans témérité attribuër des intentions peu Chrestiennes à ceux qui écrivent contre nous. Que penseroient-ils, par exemple, d'un homme contre qui l'on auroit fait un livre aussi injurieux qu'est celuy qui se nomme *l'Esprit de M. Arnauld*? Ce Docteur a-t'il droit, à leur avis, d'accuser M. Jurieu d'un défaut de charité à son égard? Il est évident, supposé ce qu'on vient de voir de leur Préface, qu'il ne le sçauroit faire en conscience. Beaucoup moins luy seroit-il permis d'avoir cette pensée de M. Mallet, ou de l'auteur des Préjuges légitimes contre le Jansénisme, ou de M. des Lions, ou du Pere Malebranche, &c.

10 *Def. des nouveaux Chrestiens*

Si donc l'Auteur de la Morale prend intérêt au salut & à la réputation du Docteur, comme on a sujet de croire qu'il y en prend, c'est à luy de voir quel avis la charité demande qu'il luy donne là-dessus.

Au reste si l'on n'est pas obligé de croire cet Auteur quand il dit que c'est par amour pour les Jesuites qu'il en a fait un si beau portrait, en récompense on est tout disposé à convenir avec luy de ce qu'il ajouste dans sa Préface. *Je suis persuadé*, dit-il, *qu'on peut dire avec plus de raison de l'Eglise, ce qu'un Ancien disoit de la République: INTEREST REIPUBLICÆ COGNOSCI MALOS.* C'est une maxime de laquelle on est persuadé aussi-bien que luy, & que l'on n'a pas moins eû en veüe. Mais voicy l'application qu'on en veut faire.

Il est certain qu'il n'y a pas de plus méchantes gens au monde, ny qui soient plus pernicioeux au public que les Jesuites, ou que leurs accusateurs: les premiers, si ce qu'on dit dans la Morale pratique est veritable; les derniers s'il ne l'est pas. Il est impossible qu'il y ait là aucun milieu. D'ailleurs il y a tant de personnes dans le monde qui ont quelque rapport soit d'u-

*Préf.  
du 2.  
vol.*

*Et des*  
nion soit  
ou avec  
parmy ce  
res de l'E  
pour les  
Il s'enf  
public de  
leurs adv  
afin qu'o  
voir trom  
on est pe  
le fonder  
regarde  
décidez p  
blêmes d  
estre indi  
sonnes de  
struction  
cun est c  
apporter  
mande la  
Or on  
d'examen  
tionné à l  
de person  
entrer. L  
tes de d  
capables  
mêmes:  
connoistre

nion soit d'opposition avec ceux-cy ou avec ceux-là, qu'il s'en trouve peu parmy ceux qui s'intéressent aux affaires de l'Eglise, qui ne prennent party pour les uns ou pour les autres.

Il s'ensuit de là qu'il est de l'intérêt public de connoître & les Jesuites & leurs adversaires, pour ce qu'ils font, afin qu'on ne soit pas en danger de se voir trompé de part ou d'autre. Quand on est persuadé que la vraye foy est le fondement du salut, & qu'on ne regarde pas les dogmes de Religion décidés par l'Eglise, comme des problèmes de Philosophie; on ne scauroit estre indifférent sur le choix des personnes de qui l'on doit prendre l'instruction & suivre la conduite: & chacun est obligé selon son pouvoir d'y apporter toutes les précautions que demande la prudence Chrestienne.

Or on peut dire qu'il n'y a point d'examen ny plus seür ny plus proportionné à l'intelligence de toutes sortes de personnes que celuy où nous allons entrer. Lors qu'il s'agit des disputes de doctrine, peu de gens sont capables de juger du fond par eux-mesmes: mais tous le sont de reconnoître que la verité n'est point

22 *Def. des nouveaux Chrestiens*

du costé où se trouvent les marques inseparables de l'erreur, qui sont la calomnie & la mauvaise foy.

S'il est donc vray que les Jesuites soient coupables au moins de la dixième partie des crimes & des fourberies qu'on leur impute dans la Morale pratique, ou dans *l'Esprit de M. Arnauld*; il faut l'avoüer ingenuëment, ce seroit une extrême témérité de se fier à eux. Mais s'il se trouvoit au contraire que leur crime ne fust que d'avoir des ennemis accoûtumés à tout croire d'eux sans examen, & à publier tout sans scrupule; les personnes les moins équitables pourroient-elles s'empêcher de voir la conclusion qu'il en faudroit tirer? Or je consens que l'on tienne les Jesuites pour convaincus de tout ce qu'on a jamais publié contre eux dans quelque partie du monde que ce soit, si je ne fais voir clairement ce que j'ay dit, que ces deux Livres, en ce qui les regarde, ne sont pleins que d'impostures non seulement les plus noires, mais les plus insensées qui se pouvoient imaginer.

C'est donc icy que l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres pourroit dire, comme il faisoit il y a

*Et de*  
quelque  
que voi  
défilé  
l'un des  
que per  
par la v  
CONFUSI  
les coup  
aide à fo  
les a pré

*Raisonne*  
le, su  
premi  
que. L

**J**E ne  
Mora  
répondr  
d'eux s  
ques. I  
pondre  
rale pra  
ne l'ont

quelque temps à une autre occasion, que voilà deux partis engagez dans un défilé où il faut nécessairement que l'un des deux succombe. Fasse le Ciel que personne n'ait honte d'estre vaincu par la verité ; & qu'au moins une CONFUSION SALUTAIRE faisant rougir les coupables en eux mesmes , elle les aide à fortir de l'abisme , où la passion les a précipitez.

ARTICLE III.

*Raisonnement de l'Auteur de la Morale , sur le silence des Jesuites après le premier volume de la Morale pratique. La vraie cause de ce silence.*

Paroles de la Préface.

**J**E ne sçay pas , dit l'Auteur de la Morale , ce que les Jesuites peuvent répondre aux histoires qu'on rapporte d'eux sur des témoignages si authentiques. Ils n'ont osé entreprendre de répondre à la premiere Partie de la Morale pratique. On a sujet de croire qu'ils ne l'ont pu.

## R E F L E X I O N .

Cet Auteur apprendra par la réponse qu'on va luy faire , si ç'a esté faite de se pouvoir défendre , qu'ils n'en ont point fait au premier volume : & il jugera par là de ce qu'ils pourront faire , quand il leur plaira , sur les suivans dont il menace. Mais il y a quelque réflexion à faire icy sur ce discours : *Ils n'ont osé entreprendre de répondre à la premiere Partie de la Morale pratique : On a sujet de croire qu'ils ne l'ont pû.* Cela veut dire que suivant l'Auteur de la Morale pratique , dans ces occasions où l'honneur est grièvement intéressé , le silence des accusez peut passer pour une conviction ; & qu'il n'y a que l'impuissance de se justifier qui les doive empêcher de se défendre.

*Lettres  
de M.  
des Liös  
Esprit  
de M.  
Ar-  
nauld.*

Pour ceux qui sont dans ce sentiment-là , comme cet Auteur & les gens de son party , on doit présumer qu'ils agissent conformément à leur principe. Et ainsi l'on pourra juger ce qu'ils pensent touchant certains ouvrages qui ont parû depuis quelques années , si l'on voit qu'ils demeurent à l'avenir , comme ils ont fait jusqu'icy , sans

*& de  
sans rép  
reproch  
vres-là  
ne les de  
Et pou  
jet, on a  
de l'Apo  
demeure  
de M. J  
nistre, j  
nauld, q  
les faits  
de nous  
à faire  
vaincu p  
nouveau  
non pour  
sus-Christ  
Éc.*

On au  
c'est l'im  
forcé l'A  
& qu'il a  
entrepren  
a sujet de  
raisonner

Mais p  
témoign  
la maxim  
ont raiso



sans réponse. Car il est certain que les reproches qu'on leur fait dans ces Livres-là, sont assez considérables pour ne les devoir pas mépriser.

Observations  
sur la  
nouv.  
Defen-  
se, &c.

Et pour ne point sortir de nostre sujet, on aura lieu de croire que l'Auteur de l'Apologie pour les Catholiques est demeuré convaincu de cette conclusion de M. Jurieu. *Après cela, dit le Ministre, je ne sçay pas comment M. Arnauld, qui luy-mesme nous rapporte tous les faits que nous venons de voir, a le front de nous insulter sur nostre défaut de zèle à faire des conversions. Le voilà convaincu par sa propre confession que ces nouveaux Apostres vont dans l'Orient, non pour y conquérir des Royaumes à Jesus-Christ, mais pour y faire leur fortune, &c.*

Esprit  
de M.  
Arn.  
to. 2.  
p. 204.

On aura lieu, dis-je, de supposer que c'est l'impuissance de répliquer qui a forcé l'Apologiste à se taire là-dessus, & qu'il a donné les mains. Car il n'a osé entreprendre d'y répondre, dira-t'on: l'on a sujet de croire qu'il ne l'a pû. C'est le raisonnement de la Morale pratique.

Mais pour les Jesuites, ils n'ont point témoigné jusqu'icy estre persuadez de la maxime qu'on vient de dire: & ils ont raison de ne l'estre pas. Car depuis

26 *Def. des nouveaux Chrestiens*

quand est-ce qu'il n'est point permis de demeurer dans le silence, à moins de vouloir passer pour convaincu des crimes qu'on nous auroit imposez? L'on ne voit pas que ce soit là le sentiment des plus sages, ny de ceux dont l'exemple peut servir de regle aux autres.

Qui ne sçait combien de sottises les ennemis de la France ont accoustumé de publier contre elle dans leurs Gazettes & dans leurs libelles? Qui ne sçait aussi les infamies & les abominations que M. Jurieu a répandues contre les Papes & contre l'Eglise Romaine dans son Parallèle, dans ses Préjugés, & en tant d'autres livres dont il remplit le monde?

Si donc le Roy ne tient pas des gens exprès pour réfuter ces Gazettes étrangères de point en point; & s'il ne se trouve personne parmy les Catholiques, qui ait assez de temps à perdre pour s'amuser à prouver sérieusement que ce sont des visions de M. Jurieu, de dire que les Papes ont prétendu à la Monarchie universelle; que pour cet effet ils ont suscité le schisme entre les Grecs & les Latins; qu'ensuite afin de vuider la querelle ils ont armé les Princes Chrestiens sous prétexte de

*E de*  
faire la  
effet po  
que c'e  
faut rap  
ple par  
entrepr  
Sainte  
des gue  
croisez  
de Boi  
d'honne

A m  
Pape n  
médifan  
zetier  
ront-ils  
la Fran  
re: *Ils*  
*dre; om*  
*pû?* Et  
ne sero  
passast  
croire  
Pour  
que les  
répond  
leur avi  
méprisa  
dam, &  
ou prop

faire la guerre aux Sarrasins, mais en effet pour soumettre l'Empire Grec; que c'est à l'ambition du Pape qu'il faut rapporter la prise de Constantinople par les François; que ces Croisades entreprises pour délivrer la Terre-Sainte du joug des Infidèles, estoient des guerres injustes: que les Princes croisez, un saint Louïs, un Godefroy de Boüillon, tant d'autres estoient d'honnestes voleurs, &c.

A moins, dis-je, que le Roy ou le Pape n'ayent soin de faire réfuter ces médifances, & ces chimères, le Gazetier de Hollande & M. Jurieu ne feront-ils point en droit d'insulter l'un à la France, l'autre au S. Siege, & de dire: *Ils n'ont osé entreprendre de répondre; on a sujet de croire qu'ils ne l'ont pû?* Et l'Auteur de la Morale pratique ne seroit-il point d'avis qu'on leur passast condamnation là-dessus? On veut croire qu'il auroit honte de l'accorder.

Pourquoy donc ne voudroit-il pas que les Jesuites eussent pû négliger de répondre à des libelles qui ne sont, à leur avis, ny moins fabuleux ny moins méprisables que les Gazettes d'Amsterdam, & que les systêmes historiques ou prophétiques de M. Jurieu? Doi-

28 *Def. des nouveaux Chrestiens*

vent-ils estre plus délicats sur le fait de leur réputation, que ne le sont ceux que Dieu a mis sur nos testes? ne doivent-ils pas, ou du moins ne peuvent-ils pas, après ces grands exemples, mépriser ce qui ne touche que leur honneur particulier?

Certainement on seroit à plaindre quand on a des ennemis, & les Jesuites seroient plus à plaindre que personne, si cette loy s'établissoit une fois, qu'il faut se défendre par écrit contre les calomnies, à peine d'estre estimé coupable.

Encore pourroit-on le souffrir, s'ils avoient affaire à des accusateurs que la honte fust capable d'arrester, quand une fois on les auroit convaincus d'imposture. Mais la honte est une passion dont il y a long-temps que ces gens-là se sont affranchis. Semblables à ces insectes importuns qui s'obstinent d'autant plus à nous poursuivre, qu'on fait plus d'efforts pour les chasser; on n'a pas si-tost répondu à une de leurs satyres, qu'ils en ont six autres prestes à publier. Ils en tiennent des magazins tout pleins: on leur en envoie de toutes les parties de la terre. Celles qui furent réfutées il y a cent ans, ou

♣  
dont l  
réfuta  
avec l  
des p  
demeu  
les sui  
ront la  
vente  
& tou  
Que  
Jesuite  
premi  
soient  
stance  
qu'ils  
pas em  
encore  
Secret  
le sain  
contre  
loient  
qu'il en  
ter que  
songer  
De m  
tes d'A  
signée p  
seillers  
Protest  
gnent c

dont le monde se moqua sans qu'on les réfutast, ils les rappellent aujourd'huy avec la mesme hardiesse que si c'estoient des pièces nouvelles, ou qui fussent demeurées sans réplique: & ceux qui les suivront à 40. ou 50. ans d'icy, feront la mesme chose de celles qu'on invente de nos jours, toutes méprisables & toutes méprisées qu'elles sont.

Que servira-t'il, par exemple, aux Jesuites de la Chine, d'avoir esté les premiers & presque les seuls qui se soient soumis, & sans la moindre résistance, aux Vicaires Apostoliques, dès qu'ils y ont paru en 1684. Si cela n'a pas empesché leurs ennemis de publier encore l'été passé par la plume de leur Secrétaire le Gazetier de Hollande, que le saint Pere estoit extrêmement irrité contre les Jesuites, de ce qu'ils ne vouloient pas reconnoistre les Evesques qu'il envoyoit à la Chine; peut-on douter que dans quelques années ce mensonge ne revienne à son tour sur la scène?

De mesme que servira-t'il aux Jesuites d'Allemagne d'avoir une attestation signée par quatre des principaux Conseillers de M. l'Electeur Palatin, tous Protestans; dans laquelle ils témoignent que l'histoire du Jesuite contre-

faisant une voix du Ciel pour tromper ce Prince & l'animer à la destruction de l'hérésie, n'est qu'une pure fable? Cet acte empeschera-t'il qu'un jour sur la foy du Gazetier de Hollande quelque bon Protestant, qui continuëra l'histoire Jesuitique, ne fasse un chapitre de cette chimérique aventure?

Pourquoy ne s'y attendroit-on pas, lors qu'on voit les plus graves auteurs de ce party-là nous débiter sérieusement le conte des *Emballeurs* d'Amiens avec toutes les circonstances capables d'en faire une histoire ridicule? Ou bien quand on leur voit écrire avec une pareille hardiesse, que M. Varillas est un élève des Jesuites, & un de leurs confidens entierement dévoué aux intérêts de la Société; & qu'il ne fait que débiter publiquement les maximes qu'ils luy ont apprises en secret.

*Burnet dans sa Critique de M. Varillas.*

N'est-ce pas là connoistre fort bien les intérêts & les relations de ceux dont il est question? Peut-on douter qu'un homme qui parle de la sorte, ne sçache à peu près aussi-bien ce que les Jesuites sont en eux-mesmes, que ce qu'ils sont au regard de M. Varillas? Ceux qui croiront M. Burnet là-dessus, auront-ils de la peine à le croire, quand

*E*  
ils luy  
plus s'  
renonc  
nestete  
xion  
parmy

Après  
dois n  
par ex  
qui pa  
chans  
dans l  
Que le  
eux pe  
lors q  
proche  
c'est e  
guisez  
parava  
née de

Qu'  
blié to  
de la r  
pas de  
de nos  
fûrer q  
mémo  
tième  
rale pr  
des en

ils luy entendent dire qu'on ne doit plus s'étonner que M. Maimbourg eust renoncé à tous les sentimens d'honesteté & de probité, si l'on fait réflexion qu'il avoit passé tant de temps parmy les Jesuites?

Après cela que le Gazetier Hollandois ne se repente point d'avoir publié, par exemple, que ce sont les Jesuites qui par leur avarice & par leurs méchans conseils ont engagé l'Empereur dans la dernière guerre de Hongrie: Que le peuple de Vienne irrité contre eux pour ce sujet en massacra plusieurs lors qu'ils vouloient se sauver à l'approche de l'armée Othomane: Que c'est eux, & non pas quatre Turcs déguisez, comme il l'avoit dit un peu auparavant, qui brûlerent Stokolm l'année dernière, &c.

Qu'il ne se repente point d'avoir publié toutes ces sottises-là, ny cent autres de la mesme force, & qu'il ne change pas de stile à l'avenir. Si on les méprise de nostre temps, du moins il peut s'assurer qu'un jour ce seront de fort bons mémoires pour celuy qui fera le vingtième ou le trentième tome de la Morale pratique. Tant que l'Eglise aura des ennemis ou déclarez ou secrets,

32 *Def. des nouveaux Chrestiens*

tant que les Jesuites seront pour elle & contre eux ce qu'ils doivent estre; il y aura toujours des Burnets en Angleterre, des Jurieux en Hollande, & des \*\*\* en France pour adopter de semblables histoires: & apparemment que le monde ne changera jamais tellement, qu'il ne se trouve toujours assez de duppes pour les croire.

Au reste si l'Auteur de la Morale pratique, ou celuy des Nouvelles de la République des Lettres desirent sçavoir ce qui rend les Jesuites si peu sensibles, lors qu'il ne s'agit que de leur propre réputation; jusqu'à souffrir qu'on les accuse d'indolence, & qu'on leur insulte mesme, comme s'ils estoient réduits par force à se taire: C'est l'expérience du passé qui leur apprend que ces sortes de persécutions, auxquelles ils ont toujours esté sujets, ne se sont presque jamais élevées contre eux, que Dieu n'ait suscité au mesme temps des personnes d'une autorité ou d'une réputation extraordinaire, qui les ont justifiés soit par leurs écrits, soit par leur conduite.

1. Par exemple, à peine estoient-ils au monde qu'un Melchior Canus commença à se déchaîner contre eux, à

écrire  
c'est  
Mais  
de b  
qu'il  
tires  
fages  
Les p  
me un  
haute  
& d  
Apolo  
dire d  
sainte  
my de  
ce ten  
ques  
ment  
2. Qu  
au con  
empes  
ce? M  
solatio  
fust alo  
& fair  
gistrat  
de tou  
gs, ne  
honora  
lors de



écrire & à prescher publiquement que c'estoient les *Precurseurs de l'Antechrist*. Mais pendant qu'il scandalisoit les gens de bien par ses emportemens, autant qu'il faisoit rire la populace par ses satires; les Superieurs de son Ordre plus sages que luy le mirent en penitence. Les plus célèbres de ses confrères, comme un Louïs de Grenade, se déclarèrent hautement pour ceux qu'il persecutoit; & d'autres composerent mesme des Apologies en leur faveur. Pour ne rien dire du saint Prestre Jean d'Avila, de sainte Thérèse, du fameux Barthélémy des Martyrs, & de tant d'autres de ce temps-là, qui donnerent des marques publiques d'estime & d'attachement pour les Jesuites.

2. Que ne publia-t'on point contre eux au commencement de ce siècle pour empescher leur rétablissement en France? Mais ils eurent l'honneur & la consolation de voir le plus grand Roy qui fust alors, plaider luy-mesme leur cause & faire leur éloge. Et le mesme Magistrat qui haranguoit alors contre eux de toute sa force en presence de ce Prince, ne leur rendit-il pas ce témoignage honorable contre son intention, que *Mor. pr. 10. r. p. 40.*  
*lors de leur établissement ils n'avoient*

34 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
point de plus grands adversaires que la Sorbonne, mais qu'à present elle leur estoit favorable, c'est à dire depuis qu'elle les avoit mieux connus?

3. On sçait avec quelle violence la calomnie se déchaîna contre eux après la mort de Henry le Grand. Mais ce fut alors que l'illustre Cardinal du Perron voulut bien faire une Apologie pour eux, avec la mesme plume dont il avoit si glorieusement défendu la Religion. C'est qu'il croyoit parler pour les intérêts de la Religion mesme. Une Société, disoit-il, que Dieu par une providence & un jugement spécial a suscité en ces derniers jours, pour servir comme de rempart aux assauts que tant de nouveaux ennemis de sa gloire se sont efforcez de livrer à son Eglise; la voir attaquée & poursuivie par ceux mesmes qui la devroient défendre; la voir souillée de toutes sortes de calomnies & d'injures... Qui est-ce qui ne s'en étonnera & ne s'en émerveillera?

*Apol.*  
*pour les*  
*PP. Ies.*  
*P. 5.*

*P. 9.* Quand ils failliroient en quelqu'une des choses qu'on leur met sus, dit-il un peu plus bas, servant à celuy auquel ils servent, & avec le fruit qu'il faut estre aveugle de cœur & d'esprit pour ne le sonnoistre point; c'est impieté, voire sacri-

&  
lège,  
les offe  
Les  
estoiert  
cet au  
de la  
Etats  
sa Maj  
r'ouvr  
requer  
estoiert  
service  
pagnie  
nellem  
particu  
4. Po  
che un  
cés qu  
vers le  
de Pa  
donna  
re cou  
contre  
dans le  
façon  
le scan  
moyen  
re leur  
souhai  
Mai

*& des Missionnaires. I. Part. 35*  
*lège, non seulement de les injurier & de*  
*les offenser, &c.*

Les sentimens de ce grand Cardinal estoient ceux du Clergé de France. Car cet auguste Corps, aussi-bien que celuy de la Noblesse, dans l'assemblée des Etats du Royaume en 1615. suppliant sa Majesté de permettre aux Jesuites de r'ouvrir leur College; le motif de cette requeste, selon que disoit le Clergé, estoient *les grands fruits & les notables services, que ceux de la Societé & Compagnie des Jesuites ont fait & font journellement en l'Eglise Catholique, & particulièrement en ce Royaume.*

4. Pour dire quelque chose qui approche un peu plus de nos jours, le procès que les Jesuites du Mexique eurent vers le milieu de ce siècle avec D. Jean de Palafox Evesque d'Angélopolis, donna occasion à leurs ennemis de faire courir en Europe diverses satires contre eux sous le nom de ce Prelat; dans lesquelles on luy faisoit dire sans façon que par tout les Jesuites estoient le scandale de l'Eglise, & que le seul moyen d'y remedier c'estoit de détruire leur Societé: remede toujours fort fouhaitté par certaines gens.

Mais un esprit & un intérêt tout

B vj

36 *Def. des nouveaux Chrestiens*

contraire portoit au mesme temps le souverain Pontife Innocent X. à faire cet éloge des Jesuites dans son Bref mesme pour cet Evesque, qu'ils travailloient *avec grand fruit & sans relasche* dans la vigne du Seigneur. Et M. de Palafox de son costé se récriant contre ceux qui le faisoient auteur d'un tel conseil, protestoit au contraire qu'il confidéroit *ce saint Ordre comme tres-utile à l'Eglise.*

5. On se souvient encore de la violente persécution que leur suscita il y a trente ans un party animé à la vengeance; les faisant passer pour des corrupteurs de la Morale de Jesus-Christ, & les voulant rendre seuls responsables des excès de tous les Casuistes, auxquels ils n'avoient nulle part, ou dont ils estoient moins coupables que cent autres. Mais au mesme temps le Vicaire de Jesus-Christ, bien informé, comme il le dit luy-mesme, des effets que produisoit dans le monde la direction des Jesuites, invitoit les fideles à les prendre pour guides dans les voyes du salut. Je parle d'Alexandre VII. qui ouvroit par un Bref exprès du 12. Octobre 1657. les tresors de l'Eglise à tous les fideles, soit laïques soit Ecclesiastiques, sécu-

liers  
Jesuit  
jours  
spiritu  
Quel  
leur d  
6.  
de là  
& d'a  
taines  
minia  
exhor  
les reg  
C'e  
Ferrie  
ait de  
quand  
point  
ser à u  
ment  
Evesq  
tout  
Evesq  
Je ve  
une B  
confir  
Theo  
des Je  
faisoit  
té avo

liers ou Réguliers, qui feront chez les Jesuites la Retraite de huit ou dix jours, suivant la méthode des Exercices spirituels que saint Ignace leur a laissée. Quelle idée ce Pape avoit-il donc de leur doctrine & de leur conduite ?

6. Mais poursuivons. A onze ans de là un Prélat de France trop crédule, & d'ailleurs irrité contre eux pour certaines raisons, publia que feu M. de Solminiac Evêque de Cahors l'avoit fait exhorter à ne se servir jamais d'eux, & à les regarder comme un fleau de l'Eglise.

C'estoit un pur mensonge du Sieur du Ferrier, dont Dieu a permis que l'on ait depuis découvert la fausseté. Mais quand cela ne seroit pas, n'estoit-ce point assez pour eux de pouvoir opposer à un Evêque particulier, non seulement tant d'autres saints & sçavans Evêques qui disoient & qui faisoient tout le contraire, mais le premier des Evêques le Chef de l'Eglise universelle? Je veux dire Clement IX. lequel dans une Bulle qu'il fit aussi-tost après pour confirmer la fondation des Chaires de Theologie qu'on avoit érigées en faveur des Jesuites de Salamanque & d'Alcala, faisoit l'éloge des services que la Société avoit rendus non seulement à la Ré-

38 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
publique des Lettres , mais à l'Eglise  
Catholique.

7. L'Auteur de la Morale pratique vient de s'attacher à décrier tout de nouveau les Missionnaires que les Jesuites envoient au nouveau monde , & à les faire tous passer pour des gens d'une corruption sans exemple. Mais en mesme temps on les pressoit en Espagne de se charger du soin de toutes les Missions étrangères dans les terres du Roy Catholique. D'un autre costé feu M. l'Evesque de Munster & de Paderborne , si connu par son sçavoir & par sa pieté , ayant fait une fondation digne de la libéralité d'un grand Prince , pour entretenir plusieurs Jesuites Missionnaires dans les Royaumes du Nord , à la Chine mesme , & au Japon ; nostre S. Pere Innocent X I. en a approuvé le dessein par ses Brefs. Et ce qui passe tout le reste , ce saint Pontife a bien voulu témoigner par un autre Bref , qui a esté rendu public , combien il estimoit la conduite qu'ils tiennent dans la Chine , le lieu du monde où l'on prétend qu'ils sont plus déréglez.

Que pourroient-ils souhaiter davantage pour leur justification ? Quand ils seroient aussi jaloux de leur honneur ,

que l'  
est en  
conten  
Je  
besoin  
gistes  
dont l  
les au  
qué la  
réform  
en a l  
I. C  
contr  
curse  
tique  
geoit  
dans  
d'au  
entre  
parle  
facti  
moir  
tém  
rité  
que  
r  
O  
esté  
C  
xion

que l'Auteur de la Morale pratique en est ennemi, ne devoient-ils pas estre contents de se voir ainsi défendus ?

Je dis bien davantage : ils n'ont pas besoin le plus souvent d'autres Apologues que de leurs propres adversaires, dont les calomnies se détruisent les unes les autres. Nous avons desja remarqué la contradiction de leurs prétendus réformateurs d'aujourd'huy : mais il y en a bien d'autres exemples.

1. Que ne disoient point il y a un siecle contre les mœurs des Jesuites les précurseurs de l'Auteur de la Morale pratique ? De quelles infamies ne les chargeoit-on point dans les plaidoyez & dans les Satires de ce temps-là ? Mais d'autres de leurs ennemis qui avoient entrepris de censurer leur doctrine ( je parle de Baius & des Docteurs de la faction à Louvain ) ne pûrent néanmoins s'empescher de leur rendre un témoignage que la feule force de la verité arrachoit de leur bouche ; en disant que ces Religieux avoient esté jusques-là utiles aux bonnes mœurs des Fideles, Lovain & que le bon exemple de leur vie avoit esté salutaire à plusieurs.

Cela est assurément digne de réflexion. Ces Messieurs les Docteurs de

40 *Def. des nouveaux Chrestiens*

Louvain joignent deux choses ensemble ; une censure de quelques propositions des Jesuites , & un éloge de leurs mœurs. Celuy-cy ne pouvoit pas estre suspect , venant de leurs ennemis déclarez : celle-là fut aussi-tost condamnée par le saint Siege. Et cependant la censure est encore aujourd'huy vantée par les faiseurs de Morale pratique , comme si c'estoit la décision d'un Concile ; au lieu que pour cet éloge ils le mettent au rang des choses oubliées.

2. Peut-on imaginer rien de plus bizarre que ce qui a desja esté remarqué par d'autres , qu'au mesme temps qu'on persécutoit les Jesuites en France comme des émissaires des Espagnols , on les accusoit en Espagne d'estre les espions de la France ? Mais il n'est pas besoin que nous remontions si haut , pour trouver des exemples d'une pareille bizarrerie , après ce que nous avons veû de nos yeux.

3. On sçait quel succès eut parmy les Protestans il y a quelques années le *Traité de la politique du Clergé de France* , & les loüanges qu'il attira à son Auteur. On sçait aussi à quoy tendoit principalement tout son discours : à persuader au Roy que tous les Jesui-

*E* d  
tes , au  
absolun  
triche  
moyen  
conserv  
estoit c  
seins.

Qui  
un si g  
dés-lor  
Ne sem  
sent eu  
d'avoir  
ponse ,  
bon à  
pas à la  
mesme  
rafinée  
temps  
toute l  
*trahis* ,  
le titre  
bien à  
Clergé  
avoit c  
change  
dans l  
quelle  
pereur  
cevoie



tes, aussi bien que les Papes, estoient absolument dévouez à la Maison d'Autriche; qu'il n'avoit point d'autre moyen d'assûrer sa Couronne, qu'en conservant le parti huguenot, qui seul estoit capable de s'opposer à leurs desseins.

Qui pourroit s'empescher de croire un si grand Politique, & un homme dès-lors éclairé jusques à la prophétie? Ne semble-t'il pas que les Jesuites fussent eux-mesmes bien peu politiques, d'avoir laissé un tel ouvrage sans réponse, s'ils avoient quelque chose de bon à y opposer? Mais ils n'en furent pas à la peine. Un autre Ecrivain de la mesme espèce, & d'une politique plus raffinée que le premier, parut au mesme temps sur le theatre, pour faire voir à toute l'Europe *l'Empereur & l'Empire trahis, & comment, & par qui*. C'estoit le titre de son livre, où il monroit bien à l'Auteur de la Politique du Clergé qu'il n'y entendoit rien. Car il avoit découvert que les Jesuites avoient changé de party, qu'ils estoient tous dans les intérêts de la France; à laquelle ils sacrifioient, disoit-il, l'Empereur & tout l'Empire, qui ne s'appercevoient pas de la trahison.

42 *Def. des nouveaux Chrestiens*

Et c'est apparemment des lumieres de ce dernier Politique qu'aura profité l'Auteur d'un libelle Flamand, qui vient d'apprendre au Roy Catholique & à toute la maison d'Autriche, ce qu'elle ne vouloit pas croire; qu'il ne luy est arrivé aucune disgrâce dans ces derniers temps, soit en Espagne ou ailleurs, dont elle ne soit redevable à la haine secrète des Jesuites.

4. Les échafaux d'Angleterre fument presqu'encore du sang de plusieurs des leurs qu'on y a immolez à la passion des hérétiques: sans parler de ceux qui y ont esté proscrits, emprisonnez, consummez de misères. Leur crime, disoit-on alors publiquement, estoit que depuis le Général jusqu'au dernier ce sont des gens dévoüez au Pape, qui ne cherchent qu'à étendre sa domination; & qu'ils avoient formé une ligue dangereuse pour la rétablir en ce Royaume-là. Ce n'estoit pas seulement un Oates, ou un Bedlou qui parloient ainsi: il y avoit encore de ces prétendus Catholiques, \* confédérez au party de nostre Mora-

\* On les nomme là Blakloistes, du nom de ce Blaklo qui s'est fait connoistre sous le nom de Thomas Anglus, & dont les ouvrages furent censurez à Rome.

&  
liste,  
lomme  
parjur  
Il n  
mer p  
Icy le  
grand  
leur a  
ter pa  
ce qui  
leurs  
le Pap  
re, e  
estoi  
té ent  
rectio  
5. M  
d'Ang  
ainsi c  
lon M  
jours  
prit, o  
& la q  
disent  
adress  
dant  
grand  
lique  
fait d  
estre

liste, qui travailloient par d'autres calomnies à appuyer celles de ces fameux parjures.

Il ne falloit que venir au deçà de la mer pour entendre tout le contraire. Icy le S. Siège n'avoit point de plus grands ennemis que les Jesuites : toute leur application n'alloit qu'à luy susciter par tout de méchantes affaires : Et ce qui est merveilleux, c'est que toutes leurs entreprises pour le Pape, contre le Pape, en France comme en Angleterre, en Espagne comme en Hollande, estoient animées de l'esprit de la Société entiere, sous les ordres & par la direction du Général.

5. Mais il ne faut pas mesme sortir d'Angleterre pour voir qu'on les fait ainsi contraires à eux-mesmes. Car selon Messieurs les Protestans, c'est toujours dans les Jesuites que reside l'esprit, ou comme ils l'appellent, la *moüelle* & la *quint-essence* du Papisme. C'est eux, disent-ils, qui le soutiennent par leur adresse & par leurs intrigues. Cependant ils les connoissent mal. Le plus grand malheur pour la Religion Catholique en ce pais-là, seroit qu'on s'avistast d'y faire venir des Jesuites pour estre Missionnaires. C'est dequoy le

44 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
party de l'Auteur de la Morale pratique a bien voulu nous instruire, par l'organe de deux nouveaux aventuriers qu'il vient de pousser sur les rangs: l'un pour donner à sa Majesté Britannique des *Maximes politiques sur le gouvernement de l'ordre Ecclesiastique de ses Royaumes*; l'autre pour décider cette question d'un prétendu Seigneur d'Angleterre, *S'il est bon d'employer les Jesuites dans une Mission.*

6. Enfin, pour mettre encore un exemple qui a du rapport aux Missions des Indes & de la Chine; Il semble que ce seroit quelque honneur pour eux de pouvoir se dire les freres de saint François Xavier ce fameux Apostre de l'Orient. C'en est assez, il ne faut pas souffrir qu'il soit du nombre des leurs: Il faut trouver des conjectures pour rendre au moins douteux s'il a jamais esté Jesuite, ou pour le nier absolument, si l'on peut. Aussi en a-t'on trouvé, & l'on a veû de nos jours assez de gens à qui elles ont paru fort bonnes.

Mais d'un autre costé, si saint Xavier estoit de la Societé, ce seroit une belle occasion pour insulter aux Jesuites, en leur reprochant qu'ils ne luy sont pas semblables. Il en sera donc par cette

& d  
raison-l  
tique y  
ple de  
mieux c

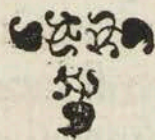
Tant  
ne s'ac  
dans le  
prix qu  
bout il  
le Pour  
de forte  
les pren  
riété de

Voil  
s'empro  
réfuter  
ses les  
le prat  
publiqu  
leur si  
d'autre  
rest par  
rompre  
de nost

*des Missionnaires. I. Part. 45*  
raison-là, & l'Auteur de la Morale pratique y consentira, pourveu que l'exemple de ce saint homme luy serve à les mieux confondre.

Tant il est vray que leurs adverfaires ne s'accordent presqu'en rien, sinon dans le dessein de les noircir à quelque prix que ce soit; & qu'afin d'en venir à bout ils mettent en œuvre également le *Pour* & le *Contre*, le faux & le vray; de sorte qu'ils sont souvent eux-mesmes les premiers à se détruire par la contrariété de leurs calomnies.

Voilà ce qui fait que les Jesuites s'empressent ordinairement si peu à les réfuter; & ce qui leur doit faire mépriser les réflexions malignes que la Morale pratique, ou les Nouvelles de la République des Lettres pourront faire sur leur silence, lorsqu'il n'y aura point d'autres raisons que celles de leur intérêt particulier, qui les obligent à le rompre. Mais revenons à la Préface de nostre Auteur.



## ARTICLE IV.

*Sur ce que l'Auteur promet un troisieme  
Tome de sa Morale pratique.*

**I**'Ay seulement oüi dire , ajouste-t'il ,  
que les Jesuites se plaignoient qu'on n'a-  
voit mis ( dans le premier volume de la  
Morale pratique ) que des histoires de  
l'autre monde. Ils prendront patience ,  
s'il leur plaist , encore pour quelque temps ,  
& ils souffriront que cette seconde partie  
ne contienne presque autre chose ; parce  
qu'il est à propos , avant de venir en Eu-  
rope , de rapporter ce que nous sçavons de  
plus considerable des pais les plus éloignez.

## R E E L E X I O N .

L'on ne comprend pas trop pourquoy  
il estoit à propos de commencer par des  
histoires de l'autre monde , pour nous  
faire connoistre les Jesuites de celuy-  
cy. Tout autre que l'Auteur de la Mo-  
rale pratique traiteroit cela d'extrava-  
gance ; & c'est ainsi sans doute qu'il en  
jugeroit luy-mesme , si c'estoient les Je-  
suites qui en fissent autant. Mais après  
tout , il est plus facile d'imposer par ces

*& de*  
fortes d  
sont bie  
une des  
faire esti  
ce sont l  
tous les  
fort à p  
commen  
en faisa  
pour de  
pour de  
On ne  
a oüi di  
qu'il n'  
de la M  
monde. I  
sont pas  
pouvoir  
histoires  
cupent  
tie. Ce  
qui ont  
l'Auteur  
venir l'  
luy pou  
sion d'av  
me Tom  
l'Europe  
Quoy  
s'estoien

fortes d'histoires, sur tout à ceux qui sont bien aise d'estre trompez. Et puis, une des choses qui a le plus contribué à faire estimer les Jesuites dans le monde, ce sont leurs travaux Apostoliques dans tous les pais infideles. Il estoit donc fort *à propos* avant toutes choses de commencer par leur oster cette gloire, en faisant passer leurs Missionnaires pour des scélérats, & leurs Neophytes pour des demi-payens.

On ne sçait pas au reste si cet Auteur a oüi dire que les Jesuites se plaignoient qu'il n'y avoit dans le premier Tome de la Morale *que des histoires de l'autre monde*. Il faudroit pour cela qu'ils n'eussent pas lû ce livre. Car bien loin de pouvoir dire, *qu'on n'y avoit mis que des bistoires de l'autre monde*, elles n'en occupent pas seulement la dixième partie. Ce ne sont donc pas les Jesuites qui ont fait cette plainte: ce n'est que l'Auteur qui l'a supposée, ou pour prévenir l'objection qu'il croyoit qu'on luy pouvoit faire, ou pour avoir occasion d'avertir qu'il préparoit un troisième Tome qui parleroit des histoires de l'Europe.

Quoy qu'il en soit, si les Jesuites s'estoient plaints de ce qu'il dit, ils au-

48 *Def. des nouveaux Chrestiens*

roient eû tres-grand tort : puisqu'il ne pouvoit rien faire de plus avantageux pour eux que de s'engager ainsi dans un mauvais pas dont il ne sortira jamais, & qui sera pour luy le sujet d'une eternelle confusion. Il est vray qu'il n'est pas permis de se réjouir du crime d'autrui. Mais supposé qu'il fust déterminé à les attaquer par des calomnies, que pouvoient-ils desirer, sinon qu'il commençast par les plus grossieres qu'il auroit pû choisir ?

Afin donc qu'il sçache combien ils sont éloignez de se plaindre de ce qu'il n'a mis jusques à present dans sa Morale que des histoires de *l'autre monde*, ainsi qu'il parle; on l'avertit qu'il ne doit pas songer à le quitter encore si tost. Il n'y a ny Royaume ny Province dans les Indes Orientales & Occidentales, qu'il n'ait marqué dans l'esprit de ses Lecteurs par quelques traits de médisance contre les Jesuites. On le forcera, malgré qu'il en ait, de repasser dans tous ces endroits-là; & d'y faire, pour ainsi dire, amende honorable à la verité & à la charité, qu'il a si indignement violées.

Il nous a fait mention de Dom Hernando Guerréro dans les Philippines,

&  
de Do  
Pérou  
nas da  
Palafo  
ayant  
Avant  
on luy  
n'a pas  
tre de  
de M. l  
& il ap  
parler d  
veû seu  
& sur t  
pas.

Après  
venir de  
Europe  
suivra tr  
sième T  
conter l  
faites &  
meilleurs  
Pais-bas

Peut-e  
toire il  
peu mé  
*Ejice pri*  
qu'il doi  
sonne les



de Dom Bernardin d'Almanza dans le Pérou, de Dom Bernardin de Cardenas dans le Paraguay, de Dom Jean de Palafox dans le Mexique &c, comme ayant esté persécutez par les Jesuites. Avant que de quitter son *autre monde* on luy fera voir à sa confusion, qu'il n'a pas esté mieux informé sur le chapitre de tous ces Prélats, que sur celuy de M. l'Evesque de Malaga en Espagne: & il apprendra par là ce que c'est que de parler des païs & des affaires que l'on a veû seulement par les yeux d'autrui, & sur tout de gens que l'on ne connoist pas.

Après cela s'il luy prend envie de revenir de l'*autre monde* & de repasser en Europe, comme il en menace, on le suivra tres-volontiers. Il destine un troisieme Tome de sa Morale pratique à raconter *les traverses que les Jesuites ont faites & qu'ils font encore*, dit-il, *aux meilleurs Evesques de France & des Païs-bas.*

Tom. 2.  
p. 387.

Peut-estre qu'avant d'en publier l'histoire il se trouveroit bien d'avoir un peu médité ces paroles de l'Evangile, *Ejice primum trabem de oculo tuo.* Quoy qu'il doive connoistre mieux que personne les livres qu'il faudroit lire pour

cet effet, on les luy marquera neanmoins, & l'on en fera mesme quelques extraits, si on voit qu'il en ait besoin.

Cet homme n'a-t'il pas bonne grâce d'oser objecter aux autres qu'ils ont fait des traverses à ceux qu'il luy plaist d'appeller les meilleurs Evesques de France & des Pais-bas? C'est bien à luy & à ses semblables de faire des reproches à qui que ce soit en cette matiere; eux dont le party après avoir rampé d'abord devant les Evesques, en exagerant jusqu'à la flaterie la soumission qu'on leur doit, ne s'est élevé ensuite, & ne se soutient encore aujourd'huy que par la licence effrenée, avec laquelle il fait profession depuis quarante ans de déchirer impitoyablement, & sans distinction d'Ecclesiastiques ny de Séculiers, de Prestres ny d'Evesques, tous ceux qui ont osé se declarer contre la nouveauté. Ne sçait-on pas que ç'a toujours esté le malheureux artifice de cette faction, que de se rendre par là formidables à ceux qu'ils n'ont pû engager autrement dans leurs intérests? Y a-t'il aucun excès d'outrages & de médifance dont ils n'ayent donné des exemples sans nombre contre les Evesques particuliers, contre les Assem-

blée  
me  
par  
Jesu  
Eve  
O  
si ce  
pres  
qu'o  
ont  
l'aut  
je vo  
teur  
droit  
Jesui  
bouc  
vides  
autem  
Voye  
fait.  
Ils  
qu'il  
livres  
d'eux  
Roya  
aucun  
bles.  
On  
prome  
nous

blées entières, contre les Papes me-  
me ? Et ils viendront après cela nous  
parler des prétenduës traverses que les  
Jesuites ont faites, disent-ils, à certains  
Evesques de France & des Pais-bas !

On fera bien voir quand il le faudra,  
si ces Evesques ont esté tels qu'ils les re-  
presentent, ou si c'est aux Jesuites  
qu'on doit attribuer les traverses qu'ils  
ont pû souffrir. Mais quand l'un &  
l'autre seroit aussi vray qu'il est faux,  
je voudrois bien sçavoir comment l'Au-  
teur de la Morale pratique s'y pren-  
droit pour faire sur cela le procès aux  
Jesuites, sans qu'on luy pust fermer la  
bouche avec ce seul mot d'avis : *Quid  
vides festucam in oculo fratris tui, trabem  
autem qua in oculo tuo est, non consideras ?*  
Voyons le reste de la menace qu'il leur  
fait.

*Ils sçavent bien eux-mesmes, dit-il,  
qu'il ne sera pas difficile de composer des  
livres de toutes les histoires que l'on sçait  
d'eux, qu'il sera aisé de diviser par  
Royaumes & par Provinces; n'y en ayant  
aucune qui n'en fournisse de considera-  
bles.*

On sçait bien ce que l'on doit se  
promettre de cet Ecrivain. Le passé  
nous répond de ce qu'il peut faire à

52 *Def. des nouveaux Chrestiens*

l'avenir. Le magasin fatirique de P. R. ne sera pas si-tost épuisé : les Memoires que S. Amour y apporta d'Italie n'ont pas encore tous paru ; & l'on connoist des gens qui travaillent pour y en mettre de nouveaux, qui pourront servir dans quelque temps. Ainsi l'on s'attend bien, si Dieu donne quelques années de vie à nostre Auteur, de luy voir pousser la Morale pratique du moins jusqu'au dixième Volume.

On ne doute pas mesme qu'il ne tienne desja tout prest l'Epitaphe de la Societé des Jesuites. Car on entend de tous costez les émissaires qui prédissent fort sérieusement qu'elle s'en va estre aneantie, selon le projet qu'en avoient fait dès le commencement de nostre siècle *les deux Chefs* de sa cabale *qui n'en font qu'un.*

Mais qu'il multiplie ses volumes tant qu'il voudra : ny dix, ny trente mesme qui pourront suivre, n'empescheront pas que les deux premiers ne soient pleins de calomnies aussi folles qu'elles sont atroces : & ils ne serviront peut-estre qu'à augmenter l'infamie dont il demeurera couvert à jamais, d'en avoir voulu faire des veritez incontestables.

e  
O  
pro  
tré  
C  
d'att  
le T  
fion  
fé ;  
Jour  
telo  
C  
une  
mes  
teur  
Qu  
siém  
les ca  
n'est  
de M  
Qu  
l'Au  
marc  
supp  
Qu  
nonc  
pren  
couv  
& d'a  
Q  
ques

On croira s'estre acquitté de ce qu'on promet là-dessus, quand on aura montré par des preuves incontestables :

Que ç'a esté une insigne imposture d'attribuër à M. l'Evesque de Malaga le Theatre Jesuitique ; à de saints Missionnaires les fables dont il est composé ; à feu M. de Palafox la Lettre du Journal de Saint-Amour ; & au P. Sotélo celle qui porte son nom :

Que le Mémorial de Collado est une pièce indigne de créance par elle-même & par le caractère de son Auteur :

Que la Relation qu'on trouve au troisième Tome de M. Tavernier touchant les causes de la persécution du Japon, n'est qu'un pur Roman, en ce qui regarde M. Caron & les Jesuites :

Que toutes ces pièces donnoient à l'Auteur de la Morale pratique mille marques tres-évidentes, les unes de supposition, les autres de fausseté :

Qu'à moins de supposer qu'il eust renoncé au bon sens, on ne scauroit comprendre qu'il ait pû les lire sans y découvrir une infinité de contradictions & d'autres extravagances :

Que les dissertations & les remarques qu'il y a mis du sien, sont plei-

54 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
nes d'illusions grossières, de raisonne-  
mens ridicules, de médisances ou-  
trées, de honteux emportemens : &  
qu'il y fait voir par tout un aveu-  
glement qui ne se peut excuser, ou  
une mauvaise foy qui ne se peut dissi-  
muler.

Encore une fois, l'on consent que  
tout ce qu'a dit jusques icy la Morale  
pratique, & tout ce qu'elle pourra  
dire à l'avenir, passe pour constant, si  
l'on ne force son Auteur mesme d'a-  
voüer, au moins par son silence, la ve-  
rité des propositions qu'on vient de  
faire.

---

## CHAPITRE II.

*Sur l'Auteur du Theatre Jesuitique. Quo-  
ce n'est nullement M. l'Evêque de  
Malaga : Qu'il le desavouë & le com-  
bat par un écrit public. Fauffetez ri-  
dicules de la Morale pratique des Je-  
suites sur le sujet de ce Prélat, réfutées  
par luy mesme.*

**I**L y a un peu plus de trente ans qu'il  
parut en Espagne une Satire sous le  
titre de *Theatre Jesuitique*, imprimée à

e  
Con  
Inno  
L  
pris  
me a  
dém  
de p  
long  
irrite  
suite  
succè  
entre  
les n  
eusse  
Scio  
semb  
rez d  
enco  
avoit  
étrin  
Reli  
L'h  
fren  
gnati  
publ  
fance  
Phili  
le br  
l'Aut  
mesm

*Et des Missionnaires. I. Part. 55*  
Conimbre en 1654. & adressée au Pape  
Innocent X.

L'Auteur qui, pour se déguiser, avoit pris le nom de *la Piétad*, est un homme assez connu dans l'Espagne par les démeslez qu'il a eûs avec toutes sortes de personnes, & qui s'exerçoit depuis long-temps en ce genre d'écrire. Mais irrité particulièrement contre les Jesuites, à qui il attribuoit le mauvais succès d'un autre de ses ouvrages, il entreprit de ramasser dans celuy-cy les médisances les plus outrageuses qui eussent esté publiées contre eux par Scioppius, Roales, Spino, Esclapez, & semblables Ecrivains, ennemis declarez de cette Societé. A quoy il ajouta encore tout que sa malignité luy avoit fait inventer, soit contre la doctrine, soit contre les mœurs de ces Religieux.

L'horreur que tous les gens de bien firent paroistre de ce libelle, & l'indignation avec laquelle il fut reçu du public, porta aussi-tost toutes les Puissances à en faire justice. On sçait que Philippe IV. après avoir ordonné qu'on le bruslast, déclara publiquement que l'Auteur, quel qu'il fust, meritoit luy-mesme un pareil traitement. Et sans

56 - *Def. des nouveaux Chrestiens*

parler icy du Duc de Sessa, pere de celuy qui est aujourd'huy Président des Ordres à la Cour de Madrit, qui le fit brusler dans la place publique de Cabra, la principale ville de ses Etats; ny de D. Jean de Tapia Evesque de Cordouë autrefois Dominiquain, qui le jetta luy-mesme dans le feu : Sans parler de ceux-là ny de plusieurs autres qui donnerent des marques éclatantes de l'horreur qu'ils avoient d'un tel ouvrage ; le Tribunal de l'Inquisition d'Espagne le supprima & le défendit sous de tres-grièves peines, comme estant *remply d'une doctrine impie, scandaleuse, & excessivement injurieuse à une Religion considérable dans l'Eglise.* Ce sont les termes de sa Censure du 18. Janvier 1655. & dès la mesme année le 16 jour de Février il fut aussi mis à Rome au nombre des livres défendus\*.

Les Jesuites plus appliquez à servir le public selon leur pouvoir, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'à se défendre contre leurs adversaires, crûrent que ce n'estoit pas la peine après

\* *Par un nouveau Decret du 31. May 1687. le S. Office a condamné & le Theatre Jesuitique & le second tome de la Morale pratique des Jesuites.*

cela  
mise  
tour  
livre  
pare  
roit  
bly,  
la F  
voye  
se,  
suite  
stru  
sein.

Ce  
quin  
Espa  
en F  
les so  
quoy  
rente  
pas le  
gue.  
pas v  
estoit  
posoi  
blic,  
ces, &  
re : &  
tort c  
esté c



cela d'opposer aucune réponse à cette miserable pièce. En effet le mépris que tout le monde avoit conçu & pour le livre & pour l'Auteur, estoit tel qu'apparemment le Theatre Jesuitique seroit demeuré pour toujours dans l'oubly, mesme en son propre país; si dans la France un party qui se croyoit envoyé de Dieu pour réformer l'Eglise, c'est-à-dire pour détruire les Jesuites, n'eust jugé que c'estoit un instrument fort propre pour ce grand dessein.

Ce fut donc en 1669. quatorze ou quinze ans après avoir esté bruslé en Espagne, qu'on vit ce Phénix renaistre en France de ses propres cendres, par les soins charitables de ces Messieurs, quoy que sous une forme assez différente de la premiere. Car ils n'osèrent pas le traduire tout entier en nostre langue. Ils avoient trop d'esprit pour ne pas voir qu'en le montrant tel qu'il estoit, sans en retrancher rien, ils s'exposeroient eux-mesmes à la risée du public, tant on y auroit veû d'extravagances, & dans les choses & dans la maniere: & qu'ainsi ils feroient moins de tort que de plaisir aux Jesuites. Ce n'a esté qu'en Flamand qu'ils ont osé en

58 *Def. des nouveaux Chrestiens*

faire traduire la 2. partie toute entiere pour la Hollande; où ils sçavent bien que les peuples sont d'une crédulité à l'épreuve des plus grandes sottises, quand il n'est question que de croire du mal des Jesuites.

Le parti qu'ils ont pris en France, a esté d'en compiler seulement quelques endroits détachez, qui leur ont paru les plus plausibles, & les plus capables de faire impression. C'est de quoy ils ont composé la moitié du premier volume de leur *Morale pratique des Jesuites*, avec la premiere partie du second.

La fortune de ce premier extrait du Theatre Jesuitique fut à peu près la mesme en France que l'avoit esté en Espagne celle de l'ouvrage entier. Car quelque grand que fust alors le crédit des faiseurs de *Morale pratique*, & malgré le déchaînement que leurs amis avoient excité en ce temps-là contre les Jesuites, on ne put s'empescher d'estre indigné de ce libelle aussi contraire au bon sens qu'à la charité. Il se trouva assez de gens & dans Paris & à la Cour, qui sçavoient par eux-mesmes la fausseté d'une partie des histoires bizarres qu'il contenoit: Et ce fut

un  
du  
pe  
teu  
fi c  
  
qu  
a r  
ans  
vor  
tin  
ma  
esté  
lum  
P  
dor  
ner  
que  
n'en  
jet  
sera  
pro  
\*  
l'exé  
Sent  
Polie  
de  
le ra  
E d  
cette  
1669

une des causes qui portèrent la justice du Roy \* à ordonner contre le Livre la peine que celle de Dieu réserve à l'Auteur, s'il ne fait pénitence d'un excès si criminel.

Mais il a bien voulu qu'on sçust qu'il en estoit fort éloigné, puisqu'il a recommencé depuis quatre ou cinq ans à donner la suite de cet ouvrage favori; en promettant mesme de le continuer à l'avenir, comme pour dédommager par là le public de ce qu'il avoit esté quinze ans à enfanter le second volume.

Pendant qu'il en prépare un troisieme dont il menace, on a cru devoir luy donner, principalement sur le second, quelques avis dont il pourra profiter. S'il n'en devient pas plus sage, on aura sujet de le plaindre: mais l'Eglise ne laissera pas d'en tirer l'avantage qu'on se propose. Nous commencerons par le

*\* La semaine passée fut lacéré & bruslé par l'exécuteur de la haute justice, & suivant la Sentence du Sieur de la Reynie Lieutenant de Police, un libelle intitulé Morale pratique de Jesuites, tendant par ses faussetez & par le ramas d'une infinité de mémoires inventez & de piéces supposées, à décrier la conduite de cette Société. Gazette de France du 28. Sept. 1669. à l'article de Paris,*

60 *Def. des nouveaux Chrestiens*

Theatre Jesuitique qu'il a mis à la teste de cette nouvelle compilation, & qui est le principal fondement de tout son Ouvrage.

S'il y avoit aucune chose dont ce compilateur anonyme, & M. Jurieu son copiste, eussent dû s'assurer, c'estoit de ce qui regarde l'Auteur de ce Theatre tant vanté, qui a servi de fond aux calomnies avec lesquelles ils ont entrepris, l'un de diffamer une Société Religieuse, l'autre de noircir toute l'Eglise Romaine.

Scavans comme ils estoient tous deux dans l'Histoire des Livres de ces derniers temps contre les Jesuites, ils n'ignoroient pas combien de fois on y a mis en usage depuis plus d'un siècle l'artifice ordinaire aux écrivains de satires, qui est de faire passer leurs médisances sous le nom de quelque personne remarquable par son rang ou par son mérite. Car c'est par ce stratagème que non seulement des étrangers, mais les plus grands hommes de cette Société, comme un \* Bellarmin en Italie, un Pere Coton † en France,

\* V. Gretser. *Castigatio libelli famosi, &c.* Ingolstadt. 1615.

† La Vie du P. Coton, liv. 2, page 90.

& tant  
scavoit  
mes o  
Apr  
veaux  
re, se f  
qui t  
doute  
pas fai  
pris si  
sujet d  
Jesuit  
moins  
si le Pr  
au plu  
des ra  
effect  
Mai  
surpre  
affaire  
neur  
tromp  
soit re  
de pre  
qu'il  
des Je  
me où  
preuv  
un esp

*Et des Missionnaires. I. Part. 61*

& tant d'autres se sont trouvez, sans le sçavoir, les calomniateurs d'eux-mêmes ou de leurs propres frères.

Après tant d'exemples anciens & nouveaux qu'on avoit veûs en cette matière, se seroit-on attendu que des Auteurs, qui trouveroient fort mauvais sans doute qu'on les accusast de ne sçavoir pas faire la critique d'un Livre, eussent pris si inconsidérément leur party sur le sujet de cette fameuse satire du Theatre Jesuitique? Ne devoient-ils pas au moins s'informer avant toutes choses, si le Prélat auquel ils l'attribuoient, tout au plus sur quelques bruits confus & sur des rapports incertains, le reconnoissoit effectivement pour son ouvrage?

Mais ce qui doit paroître encore plus surprenant, c'est de voir que dans une affaire, où il y alloit également de l'honneur & de la conscience de ne se pas tromper, néanmoins M. Jurieu s'en soit reposé si bonnement & avec si peu de précaution, sur la foy d'un homme qu'il reconnoist pour l'ennemy déclaré des Jesuites: & cela dans le Livre même où il croit l'avoir convaincu par des preuves de fait incontestables, d'estre un esprit vindicatif, & de tres-mauvai-

62 *Def. des nouveaux Chrestiens*

se foy lors qu'il s'agit de ses adverfaires?

Mais on reviendra facilement de cette surprise, quand on fera réflexion sur l'intérest qu'avoient les deux partis, tant celuy de M. Jurieu, que celuy du compilateur de la Morale, de faire valoir un Livre qui flatte si agréablement la passion dominante des uns & des autres; qui est de décréditer sur tout la Société des Jesuites. Hors de là pourroit-on concevoir qu'ils se fussent oubliez tous deux jusques à donner un exemple de la crédulité la plus pitoyable que l'on puisse voir? Car on veut bien, s'il le faut, leur faire l'honneur de supposer qu'ils ont pris pour bon & pour vray ce qu'ils ont débité sur le témoignage de ce Livre: mais on ne craint point d'ajouster que, si cela est, leur ignorance ne sçauroit les justifier devant Dieu, ne le pouvant pas mesme devant les hommes.

Ce n'est pas assez de le dire, il faut le prouver. Il faut leur faire sentir non seulement qu'ils y ont esté trompez honteusement, mais encore qu'il leur estoit tres-facile de s'en empescher; parce que les faits dont ils se sont rendus les approbateurs & les garants en-

vers  
res  
tres-  
appen  
miere  
servir  
Co  
tre J  
roule  
bien  
nom  
du fo  
font  
nom  
prop  
a-t'il  
que  
sur ce  
expli  
Tom  
Qu  
tique  
n'est  
fils n  
& a t  
de co  
drit  
cher  
A TO  
cét c

vers le public, avoient tant de caractères de mensonge, qu'une attention tres-médiocre leur suffisoit pour s'en appercevoir. Commençons par la premiere de leurs démarches, qui peut servir de préjugé pour tout le reste.

Comme c'est sur la foy du Theatre Jesuitique qu'ils devoient faire rouler toutes leurs invectives, ils ont bien veû qu'elles avoient besoin d'un nom illustre qui les mist à couvert du soupçon de calomnie. Et ils ne se sont pas trompez quand ils ont crû le nom de M. l'Évesque de Malaga fort propre pour leur dessein. Aussi n'y a-t'il rien sur quoy la Morale pratique ait parlé si affirmativement, que sur ce point-là. Voicy comme elle s'en explique dans la Préface du premier Tome.

Quant à l'Auteur du Theatre Jesuitique, le nom de *la Piétad* qu'il a pris, n'est point son veritable nom. Il estoit fils naturel du défunt Roy d'Espagne, & a toujours esté dans une tres-grande considération à la Cour de Madrid: & il n'a point prétendu s'y cacher sous ce nom supposé, puisqu'il A TOUJOURS AVOÛÉ PUBLIQUEMENT cét ouvrage, comme en estant le ve-

64 *Def. des nouveaux Chrestiens*

33 ritable Auteur. On peut donc dire  
33 que s'il n'eust dû paroistre qu'en  
33 Espagne, il y eust mis son nom, parce  
33 que tout le monde sçavoit en ce païs-  
33 là qu'il estoit de luy : mais qu'il a  
33 eû assez de modestie & d'humilité  
33 pour le vouloir cacher à ceux qui ne  
33 le sçavoient pas ; & qu'ainsi ce n'est  
33 proprement que pour ceux-là qu'il en  
33 a usé de la sorte.

33 Il estoit Dominicain quand il le com-  
33 posa. Il se nommoit Ildephonse de S.  
33 Thomas, à *Sancto Thoma* : Et son li-  
33 vre, quoyqu'il ait esté mis par le cré-  
33 dit des Jesuites dans l'Index, ne l'a  
33 point empesché d'estre nommé pour  
33 successeur de Jean de Palafox à l'E-  
33 vesché d'Osme, & incontinent après à  
33 celuy de Placentia, qui vaut 50.  
33 mille écus de rente ; & enfin à celuy  
33 de Malaga, qu'il possède presente-  
33 ment, & qu'il a préféré à celuy de  
33 Placentia, encore qu'il ne vaille que  
33 20. mille écus, c'est à dire 30. mille  
33 moins que celuy de Placentia.

33 Le Roy d'Espagne l'a reconnu pour  
33 son fils, & c'est de son vivant qu'il a  
33 esté fait Evesque. Il est tres-estimé  
33 dans son Diocèse, & passe pour un  
33 des plus grands & des plus zélez Pré-

dicat  
Espag  
fessio  
luy  
Ap  
ses en  
2. T  
est as  
l'auto  
croya  
& a  
fausse  
les f  
Q  
dout  
conf  
de ce  
pure  
mon  
Il  
ques  
J'en  
n'ay  
par  
depu  
lors  
mes  
faire  
le q  
doxe



*Et des Missionnaires. I. Part. 65*

dicateurs qui soient aujourd'huy en Espagne, & s'applique fort à la confession & à la direction des ames qui luy sont commises.

Après avoir répété les mesmes choses en abrégé au commencement du 2. Tome de la Morale pratique, *C'en est assez*, dit l'Auteur, *pour donner de l'autorité à ce qu'il avance, n'estant pas croyable qu'un homme de cette naissance & de cette vertu voulust publier des faussetez & des mensonges pour décrier les Jesuites.*

Qui oseroit après cela révoquer en doute un fait si public, si bien circonstancié, si avéré, selon le rapport de ces Messieurs, dont la morale est si pure & la réputation si établie dans le monde ?

Il est bon néanmoins de douter quelquefois un peu de ce qu'ils disent. J'en ay douté en cette occasion, & je n'ay pas sujet de m'en repentir. Instruit par l'expérience de ce qui s'est passé depuis quarante ou cinquante ans, que lors qu'il s'agit de dire du bien d'eux-mesmes, ou du mal de leurs adversaires, leur Histoire est aussi peu fidèle que leur Theologie est peu orthodoxe ; & qu'ils ne parlent jamais plus

66 *Def. des nouveaux Chrestiens*

affirmativement que quand ils sont le moins assurés de ce qu'ils débitent : Je me suis défié qu'ils n'eussent presté encore icy la mesme charité à D. Ildephonse de Saint Thomas Evesque de Malaga , que leurs précurseurs prestèrent autrefois à ceux que nous avons dit , & qu'ils ont presté eux-mesmes à Dom-Jerôme Baptiste de la Nuza , à D. Jean de Palafox , au Pere Sotelo , &c.

Pour m'éclaircir donc de la verité sur le sujet du Theatre Jesuitique & de son Auteur , j'envoyay à Madrid cet endroit de la Préface qu'on vient de voir , pour apprendre ce qu'il y avoit de vray : & le succès a montré que mes soupçons n'estoient que trop bien fondez. La réponse fut qu'il n'estoit jamais arrivé à M. l'Evesque de Malaga de se faire passer ny en public ny mesme en secret , pour Auteur du Theatre Jesuitique : & que la maniere dont l'Auteur de la Morale pratique osoit assurer le contraire , estoit capable de le faire passer pour un des plus insignes imposteurs.

En effet M. l'Evesque de Malaga , qui est veritablement plus illustre encore par sa vertu & par ses autres

& grand  
ayant  
soit a  
surpri  
dessus  
presqu  
qu'on  
tique  
déchi  
les en  
roft d  
l'Euro  
à ses  
cuta  
sous l  
Plain  
Nost  
Lettre  
Il e  
éditio  
tes : &  
C'est  
l'Esp  
lat av  
le T  
que  
là-de  
& qu  
form  
par f

grandes qualitez que par sa naissance, ayant scû de quel ouvrage on le faisoit auteur hors d'Espagne ; il en fut surpris autant qu'on le peut estre. Là dessus offensé d'une telle hardiesse, & presque également choqué des éloges qu'on luy donnoit dans la *Morale pratique*, où il auroit mieux aimé se voir déchiré avec les Jesuites, que loué par les ennemis de l'Eglise ; il résolut aussitost de s'en plaindre à la face de toute l'Europe, & de fermer ainsi la bouche à ses calomniateurs. C'est ce qu'il exécuta sur le champ par un écrit exprès sous le titre de *Querimonia Catholica*, Plainte Catholique, qu'il adresse à Nostre S. P. Innocent XI, par une Lettre qui luy sert de Préface.

Il en a fait faire coup sur coup deux éditions qui sont tant soit peu différentes : & l'on en doit dire icy la raison. C'estoit à l'occasion du livre nommé *l'Esprit de M. Arnauld*, que ce Prélat avoit appris qu'on luy attribuoit le Theatre Jesuitique. Mais il paroist que les lettres qui luy furent écrites là-dessus, ne s'expliquoient pas assez, & qu'elles estoient d'un caractère mal formé & difficile à lire. Car on voit par la premiere édition, qu'il avoit

68 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
confondu cét ouvrage-là avec la *Morale pratique des Jesuites*, dont il ne contient qu'un extrait ; ou qu'il les croyoit tous deux d'un mesme Auteur, a qui il donnoit le nom de *Surien* au lieu de *Jurieu*.

C'est donc pour corriger cette méprise, qu'il fit faire, comme il le dit luy-mesme, une seconde impression de sa *Plainte Catholique* : l'empressement qu'il avoit eû d'abord de commencer la premiere, ne luy ayant pas permis d'attendre de plus grands éclaircissements sur ce fait-là, qui n'estoit pas aussi de fort grande consequence pour le fond. Mais il faut l'entendre parler luy-mesme dans sa Lettre au S. Pere.

#### ARTICLE I.

*Lettre de M. l'Evesque de Malaga à  
nostre S. Pere le Pape Innocent XI.*

**T**RES-SAINTE PERE,

Il m'est tombé depuis peu entre les mains un Livre assez petit, si l'on en regarde le volume & le nombre des pages ; mais d'une grandeur démesurée, si l'on en considère la ma-

& a  
lignité  
écrit.  
infame  
esté fab  
fer. Il  
PRATI  
lume.

L'AN  
pre cor  
mer, f  
livre le  
famer  
religieu  
gnie de  
l'Eglise  
leux,  
temps  
provid  
veille a  
tres - c  
temps  
avec le  
tres-ha  
Societe  
Ensu  
cruë,  
pour  
nouvel  
Hérésie  
tend p

*& des Missionnaires. I. Part. 69*

lignité & la passion avec laquelle il est écrit. C'est un libelle diffamatoire & infame, indigne de voir le jour, ayant esté fabriqué dans les ténébres de l'Enfer. Il porte pour titre : LA MORALE PRATIQUE DES JESUITES ; *second volume.*

L'Auteur, que le remors de sa propre conscience a empesché de se nommer, fait paroistre dès l'entrée de son livre le dessein criminel qu'il a de diffamer par ses médifances l'Ordre tres-religieux & tres-sage de la Compagnie de JESUS ; dont la naissance dans l'Eglise a eû quelque chose de merveilleux, eû égard à la circonstance du temps où il a commencé, non sans une providence particuliere de celuy qui veille à la conservation de l'Eglise sa tres-chaste épouse. Car au mesme temps que Luther s'éleva contre elle avec les autres Novateurs, *le Seigneur Ps. 86. tres-haut jetta les fondemens de cette Societé, & les opposa l'une à l'autre. Eccl. 33.*

Ensuite s'estant heureusement accrüe, elle a paru comme multipliée pour combattre la multiplicité des nouvelles erreurs ; & en extirpant les Hérésies elle est arrivée au but où elle tend par son institution. C'est pour ce-

70 *Def. des nouveaux Chrestiens*

la que les Hérétiques ont conçu tant de haine contre elle, qu'ils s'efforcent de tout leur pouvoir de l'abbattre & de la ruiner par leurs méchantes pratiques, par leurs railleries, par leurs impostures, par leurs médisances, & par leurs insultes.

*Joan. 3.* Celuy donc qui a composé ce libelle, n'ignorant pas l'énormité de son crime, n'a osé déclarer son nom, parce que *faisant le mal il hait la lumiere.* Et quoy que l'on nous eust rapporté qu'il s'appelloit *Surien*, neanmoins après la premiere édition de cette *Plainte*, nous avons appris deux choses: l'une, que le nom de celuy duquel on avoit parlé, n'estoit pas *Surien* mais *Pierre Furien*: l'autre, que ce n'est pas luy qui a fait la *Morale pratique des Jesuites.*

Mais qui que ce soit qui ait mis au monde un tel ouvrage, qu'on peut nommer le fruit d'une vipère, c'est de cette source que les hérétiques, principalement *Bayle & Furien*, ont tiré leur venin. *Leur bouche ressemble à un sépulcre ouvert: & se servant de leurs langues trompeuses*, ils triomphent sur la *Morale pratique des Jesuites*, & en prennent occasion d'insulter à l'Eglise de

*& d*  
Dieu: t  
cy-dev  
(c'est l  
nent à  
des ame  
mer de  
princip  
qu'il a  
ouvrag

Ce J  
son orig  
re du  
solent  
méchar  
le surpa  
en mal  
donné  
dénatur  
la Holl  
quer ce  
Rome l  
des erre  
qu'elle p  
religion  
tes sorte

C'est  
en liber  
cence e  
contre  
Car il

*& des Missionnaires. I. Part. 71*

Dieu : sur tout le fameux Pierre Jurieu, cy-devant Ministre hérétique à Sedan ( c'est le nom que les Calvinistes donnent à leurs Prédicants ou Pasteurs des ames , qu'on devroit plustost nommer des loups ravissans ) & il le fait principalement dans un de ses livres, qu'il a intitulé *l'Esprit de M. Arnauld*, ouvrage plein de l'esprit du démon.

Ce Jurieu tire , à ce que j'apprens , son origine du costé maternel, de Pierre du Moulin autre Calviniste tres-insolent & tres-dangereux. Mais, plus méchant encore que ses ancestres , il le surpasse de beaucoup en témérité & en malice. La France qui luy avoit donné la vie, n'a pû souffrir cet enfant dénaturé : & ainsi il s'est réfugié dans la Hollande , à laquelle on peut appliquer ce que S. Leon disoit autrefois de Rome la profane, *qu'elle estoit esclave des erreurs de tous les autres peuples, & qu'elle pensoit avoir fait un grand acte de religion en admettant indifféremment toutes sortes de faussetez.*

*Ser. de natal. Apost.*

C'est là que Jurieu se trouvant plus en liberté, a élevé sa voix avec une licence effrénée contre le Seigneur , puis contre la Societé qui porte son nom. Car il falloit que ce fust au milieu de

cette Babylône de toutes les hérésies qu'une langue telle que la sienne allast s'éguiser.

Il luy falloit estre là comme dans une place de sûreté & une forte citadelle, afin qu'estant hors d'atteinte, il pust faire entendre ses blasphêmes, qui sont comme l'artillerie dont il se sert pour faire la guerre contre les Saints, & pour battre l'Eglise. Jamais elle n'eût d'ennemi plus insolent, & qui ait déchiré d'une maniere plus furieuse par ses écrits, les Catholiques.

Car se fiant à la facilité qu'il s'est acquis de parler selon les règles de la sagesse & de l'éloquence humaine, qui l'a rendu considérable entre ceux de son party, au lieu qu'il est méprisé parmi les étrangers à cause de ses emportemens; cet homme sans pudeur ose attaquer dans son *Esprit d'Arnauld* tout le genre humain.

C'est là que sans épargner ny le sacré ny le profane, ny l'Eglise ny l'Etat, il médit avec une si extrême impudence de son Prince le Roy Tres-Chrestien, de toutes les personnes de la famille Royale, & des Ministres les plus confidens de S. M. que dans son asile mesme de la Hollande où il est en assurance,

& a  
assûran  
ce livr  
les hér  
reur,  
dire.

Cet  
résie à  
me ph  
est, ne  
sembla  
pierres  
plove

Il a  
à l'occ  
ques D  
comme  
veur d  
fondé  
elle s'e

Car e  
rité ju  
monde  
connu  
quoy c  
de s'ag  
tous le  
l'exper  
core to  
qu'apre  
ce qu'e



assurance, il n'a pû mettre à couvert ce livre monstrueux; ses propres amis les hérétiques en ayant eû tant d'horreur, qu'ils ont cru le devoir interdire.

Cet homme à qui le venin de l'hérésie à troublé l'esprit & l'a rendu comme phrénétique, tout convaincu qu'il est, ne reconnoist point son crime; & semblable à un furieux qui s'arme de pierres, au défaut des raisons il employe les injures pour réponse.

Il a fait éclater cette fureur sur tout à l'occasion d'un argument dont quelques Docteurs Catholiques se servent comme d'un motif de crédibilité en faveur de l'Eglise Romaine, & qui est fondé sur la maniere surprenante dont elle s'est étendue.

Car elle a porté les lumieres de la verité jusques dans les extrémitez du monde les plus éloignées & les plus inconnuës. Mais pour nos hérétiques, quoy que l'amour du trafic & le desir de s'aggrandir leur ait fait parcourir tous les coins de l'Univers, neanmoins l'experience a montré & le montre encore tous les jours, *qu'ils ne courent qu'après l'or, qu'ils n'ont d'espérance qu'en leurs richesses, & qu'ils ne*

*Ecc!*

D

74 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
sont possédez que de l'envie d'amasser,  
sans se mettre nullement en peine de  
la Religion Chrestienne : puisqu'ils  
n'ont pas fait la moindre dépense à  
équiper une seule barque, ny à en-  
tretienir un seul Ministre pour travail-  
ler à la propagation de la Foy. Au lieu  
que les Catholiques méprisant tout,  
& mesme leur propre vie, ne cher-  
chent qu'à glorifier la Croix du Sau-  
veur, & à porter son nom devant les  
Rois & les nations; parce qu'ils re-  
gardent tout le reste *comme des ordures,*  
*afin de pouvoir gagner Jesus-Christ.*

Phil. 3.  
8.

Pressé donc par la force de cet argu-  
ment tres-solide & tres-convainquant,  
Jurieu comme dans l'ardeur d'une fiè-  
vre maligne tombant en délire, fait ce  
raisonnement.

Les plus considérables & les plus  
saintes des conversions & des missions  
que les Catholiques Romains vantent  
si fort, sont celles qu'ils font dans les  
païs étrangers, avec tant de travaux &  
tant de dépenses pour la predication de  
l'Evangile : comme on peut voir par  
les voyages des Jesuites dans le grand  
Royaume de la Chine & en d'autres  
contrées.

Or ce sont autant d'entreprises abo-

É  
min  
liqu  
que  
seule  
cupi  
bliqu  
D  
tirer  
& il  
Ce  
son s  
appo  
Jesui  
mais  
de D  
esté  
pour  
a pri  
Mora  
quel  
Préfa  
& en  
mieu  
On  
mier  
Jesuit  
tulé T  
l'occa  
sait  
pieux

minables & detestées par les Catholiques mesme , qui ne les regardent que comme des Sacrilèges , inspirez seulement par la politique & par la cupidité ; ainsi qu'ils le déclarent publiquement.

Donc l'argument qu'ils prétendoient tirer de ces Missions ne prouve rien , & il prouve mesme le contraire.

Ce Ministre prouve la mineure de son syllogisme par un point de fait , en apportant le témoignage du Theatre Jesuitique, non simplement & tout seul, mais appuyé du nom & de la dignité de D. Ildephonse de S. Thomas , qui a esté tiré de l'Ordre de S. Dominique, pour estre fait Evesque de Malaga. Il a pris cela du second volume de la *Morale pratique des Jesuites* , dans lequel tout au commencement après la Préface on lit en François ce qui suit , & en caractère différent pour estre mieux remarqué.

*On a désja dit dans la Préface du premier volume ( de la Morale pratique des Jesuites ) qui estoit l'Auteur du livre intitulé Theatro Jesuitico , & quelle a esté l'occasion qui l'a obligé de le publier. On sçait donc désja que c'est un sçavant & pieux Religieux de l'Ordre de S. Domi-*

76 *Discours des nouveaux Chrestiens*  
nique, nommé Ildephonse de S. Thomas;  
qui estant fils naturel de Philippe IV.  
Roy d'Espagne, se fit Religieux par un  
motif de conscience; pouvant passer pour  
fils du Marquis de Quintana, l'un des  
plus grands & des plus riches Seigneurs  
de cette Cour: Qu'il a depuis esté fait  
Evesché de Malaga, ayant préféré cét  
Evesché à celuy de Placentia, qui vaut  
trente mille écus de rente davantage: &  
qu'il a vescu aussi-bien dans son Ordre  
que dans l'Episcopat, en une tres-gran-  
de odeur de pieté. C'en est assez pour  
donner de l'autorité à ce qu'il avance;  
n'estant pas croyable qu'un homme de  
cette naissance & de cette vertu voulust  
publier des faussetez & des mensonges,  
pour décrier les Jesuites.

*Ps. 54.* Je ne scavois nullement à l'occasion  
de quoy ou par quel motif cét adver-  
saire inconnu, dont les paroles agreables  
sont autant de traits qui me blessent, avoit  
pû s'imaginer que j'eusse composé ce  
Theatre Jesuitique qu'il m'attribuë.  
M'en estant donc soigneusement infor-  
mé, j'ay scû enfin, lors que cette *Plain-  
te Catholique* estoit encore sous la pres-  
se, que dans un autre libelle intitulé  
*la Morale pratique des Jesuites*, pre-  
mier volume, ce mesme Auteur à trou-

C  
vé l  
telle  
L  
vre  
tiqu  
tres  
à l  
en  
con  
peut  
ce q  
sanc  
de l  
tas  
& a  
E  
a d  
son  
vre  
en E  
me  
Ecri  
& c.  
E  
que  
terie  
l'ex  
pass  
\*  
mord

*Et des Missionnaires. I. Part. 77*  
vé bon de feindre que ç'a esté pour une telle occasion.

*Le reste, dit-il, a esté extrait d'un livre Espagnol intitulé, le Theatre Jesuitique, qui est une Apologie pour les autres Religieux contre les Jesuites, adressée à Innocent X. Et imprimée à Conimbre en 1654. Mais parceque ce livre n'est pas connu de tout le monde, Et qu'on auroit peut-estre de la peine à y donner la créance qu'il merite, si l'on n'avoit une connoissance plus particuliere de son Auteur, Et de l'occasion qui l'a porté à l'écrire, on taschera de satisfaire en peu de mots à l'un Et à l'autre de ces deux points.*

*Et pour commencer par l'occasion qui a donné naissance au Theatre Jesuitique, son Auteur l'entreprit pour réfuter le livre du Docteur Jean d'Aquila, intitulé en Espagnol \* Ladre me el perro, y no me muerda; Et pour defendre les Ecrivains que celuy-cy avoit attaquez Et c.*

*Ensuite l'Auteur de la Morale pratique fait de moy un éloge plein de flatterie & de loüanges trompeuses; & à l'exemple de ceux qui voulant faire passer de la monnoye fausse la meslent*

*\* Que le Chien m'abboye, mais qu'il ne me morde pas.*

78 *Def. des nouveaux Chrestiens*

avec de bonne, afin de tromper plus aisément ceux qui ne sont pas assez sur leurs gardes, parmy quelques veritez il debite plusieurs mensonges de sa façon.

Car premierement cét imposteur assure que si j'ay dissimulé mon veritable nom, ce n'estoit pas que je crusse qu'on pust l'ignorer en Espagne: parceque j'ay toujours avoué publiquement, à ce qu'il dit, que j'estois l'Auteur du Theatre Jesuitique. C'est pourquoy il ajoute que si le livre n'avoit dû paroistre qu'en Espagne, je n'aurois pas manqué de me nommer: mais que dans la pensée qu'il se répandroit au dehors, ç'a esté par un motif d'humilité & de modestie que je n'ay pas voulu y mettre mon nom.

Quelle ridicule imagination! Cét insolent panegyriste fait donc de moy une espèce de monstre à deux testes, puis qu'il prétend que voulant bien estre connu dans mon propre país pour un médisant & un détracteur public, j'affecterois de me conserver chez les étrangers la réputation d'estre humble & modeste.

Ensuite, comme s'il eust voulu corriger la difformité de son méchant libel-

le p  
veri  
gere  
l'Or  
d'O  
lafo  
enfi  
Il  
que  
qui  
fenc  
fust  
ce l  
pesc  
gnit  
Sair  
hon  
Trô  
crilé  
de  
Jesu  
le S  
récc  
quo  
rifer  
bati  
Il  
qui  
il p  
la M

le par quelques traits empruntez de verité, & par quelques couleurs étrangères, il remarque que j'ay passé de l'Ordre de S. Dominique à l'Evesché d'Osma, en la place de D. Jean de Palafox; puis à celuy de Placentia, & enfin à celuy de Malaga.

Il avoüe aussi que le Theatre Jesuitique a esté mis par le Tribunal de l'Inquisition dans *l'Index* des livres défendus: Mais il ajouste qu'encore qu'il fust constant que j'estois l'Auteur de ce livre condamné, cela n'a pas empêché que je n'aye esté élevé à la dignité Episcopale. C'est ainsi, Tres-Saint Pere, que la malignité de cét homme ose attaquer jusqu'à vostre Trône Pontifical. Car sa témérité sacrilège tend à faire croire que l'Auteur de ce libelle contre la Compagnie de Jesus, bien loin d'avoir esté puni par le Souverain Pontife, en a esté mesme récompensé de l'Episcopat. Et pourquoy cela, sinon pour tascher d'autoriser cét infame écrit, par une approbation au moins tacite du S. Siege?

Il continuë, & *comme un rasoir affilé* Ps. 51.  
*qui blesse lors qu'on s'y attend le moins,*  
il parle du mariage du Marquis & de  
la Marquise de Quintana mes pere &

80 *Def. des nouveaux Chrestiens*

mere. Mais quand il se messe de me louer du costé de la naissance, il en parle comme un aveugle, & se précipite dans un abisme de mensonges.

Pour ne rien dire des autres, en voicy un tres-remarquable. Il assure que ma tres-honorée Dame & mere estant demeurée veuve peu de temps après avoir esté mariée, elle se retira dans un Couvent de Religieuses, & qu'elle me fit part de certaines choses secretes. Quel prodige de hardiesse ! A peine avois-je quitté la nourrice, n'ayant pas encore trois ans, que je perdis ma Mere : Et cet homme veut que je fusse dès-lors capable des secrets qu'elle avoit à me communiquer. Que peut-on attendre d'une telle fausseté sinon d'autre faussetez semblables ?

C'en est encore une tres-manifeste que cette prétendue entrée de la Marquise ma mere en Religion : tout le monde estant assez informé que dans un voyage qu'elle fit de la ville de Velez aux bains d'Alhame pour sa santé, par ordre des Medecins, elle mourut à Grenade le 12. jour d'Aoust 1634. dans une maison particuliere. Tout cela est public en Espagne : mais ce Moraliste pour donner cours à ses mensonges

parmi  
comm  
il n'a  
pour

Vo  
tive  
pris  
S. Do  
aux  
les bi  
point  
sçach  
phe  
ces  
en pa  
dans  
à l'op  
laga.

Enf  
je sui  
dans  
puiss  
doüé  
quelle  
là ? C  
sion.  
le fer  
De  
repre  
vertu



*Et des Missionnaires. I. Part. 81*  
parmy les étrangers, a crû qu'il devoit  
commencer par de telles fictions, &  
*il n'a pas voulu s'instruire de la verité Ps. 35. !*  
*pour s'empescher de malfaire.*

Voicy encore une preuve démonstra-  
tive de son aveuglement. Il dit que j'ay  
*pris le dessein de me faire Religieux de*  
*S. Dominique dans la ville de Malaga,*  
*aux environs de laquelle estoient situez*  
*les biens que je quittois.* Mais il n'y a  
point d'homme un peu instruit qui ne  
sçache combien ce nouveau Geogra-  
phe s'éloigne de la verité : puisque  
ces Etats de ma maison sont situez  
en partie dans la Gallice, en partie  
dans la vieille Castille, & presque tout  
à l'opposite de l'Andalousie où est Ma-  
laga.

Enfin il me fait l'honneur de dire que  
je suis tres-consideré à la Cour, & que  
dans les fonctions de l'Episcopat je suis  
puissant en œuvres & en paroles, &  
doié de grandes vertus. Mais avec  
quelle verité peut-il assurer ces choses-  
là? C'est ce qui me donne de la confu-  
sion. Et à quel dessein le fait-il? nous  
le ferons voir ensuite.

De tout cela il conclut qu'après avoir  
representé les grandes qualitez & la  
vertu d'un tel Auteur, il n'y a point

82 *Def. des nouveaux Chrestiens*

d'apparence qu'on puisse avoir le moindre doute de la verité des choses qui sont contenuës dans le Theatre Jesuitique : & qu'ainsi il n'est pas besoin d'en dire davantage pour le prouver.

Tout cecy , tres-Saint Pere , regarde le fait : Sur quoy je prétens montrer en peu de mots les articles suivans contre ces gens perdus d'honneur & de conscience.

1. Que les Hérétiques sont toujours ennemis non seulement des Ordres Religieux , mais des personnes plus particulièrement consacrées à Dieu.

2. Qu'il ne faut point dissimuler avec les Hérétiques , mais qu'on doit leur répondre avec vigueur.

3. Que ç'a toujours esté leur coustume d'attribuër leurs livres à des Prélats & à des personnes de pieté.

4. Je réfuteray par une démonstration physique l'imposture de Jurieu & du Moraliste.

5. Je les convaincray encore par une démonstration morale tirée de ce qu'ils avoient eux-mesmes.

6. Je feray voir qu'ils tombent dans une contradiction , me faisant passer en mesme temps pour un homme vertueux , & pour un calomniateur.

Et

7.

humb

Sainte

Ma

a Je

d'une

dray l

lon le

sincère

sans d

nemis

e par

temoin

mesme

armes

pour n

A c

encore

ga su

signifi

sa répo

qui le

suitiqu

dit da

avisé c

verra :

16. Sep

lat, qu

Il y

*Et des Missionnaires. I. Part. 83*

7. Le dernier article fera une tres-humble requeste que je feray à vostre Sainteté.

Maintenant donc , tres-Saint Pere ,  
a *Je me revestiray de la justice comme* a Sap.  
*d'une cuirasse ; Et pour casque , je pren-* 15. 19.  
*dray le jugement certain , c'est à dire , se-*  
lon le sens du texte Grec , *le jugement*  
*sincère , sans artifice , sans tromperie ,*  
*sans déguisement.* b *JUGEZ donc mes en-* b Psal.  
*nemis ; faites ceux qui m'attaquent :* 34. 1.  
c *parce qu'il s'est élevé contre moy de faux* c Psal.  
*témoins , Et que l'iniquité se confond elle-* 26. 12.  
*mesme par ses mensonges.* d *PRENEZ vos* d Psal.  
*armes Et vostre bouclier , Et levez-vous* 34. 2.  
*pour me secourir.*

A cette Lettre nous en ajousterons encore une de M. l'Evesque de Malaga sur le mesme sujet , parce qu'elle signifie beaucoup en peu de mots. C'est sa réponse à un Religieux Flamand , qui le croyant Auteur du Theatre Jesuitique sur la foy de ceux qui l'ont dit dans la Morale pratique , s'estoit avisé de luy écrire deux Lettres qu'on verra ailleurs , l'une du 2. l'autre du 16. Septembre 1686. Voicy celle du Prélat , qu'on trouvera en Latin à la fin.

Il y a certainement sujet de s'affli-

D vj

84 *Def. des nouveaux Chrestiens*

» ger, voyant que l'esprit contagieux de  
» l'heresie chassée du Royaume de Fran-  
» ce par l'autorité & par le zèle de sa  
» Majesté tres-Chrestienne, commence  
» sans doute à se produire dans la Provin-  
» ce Flandrobelgique. Car il n'y a point  
» de Catholique, à moins qu'il ne soit,  
» je ne dis pas infecté de ce venin, mais  
» infatué ou ensorcelé, qui se puisse per-  
» suader que je sois l'Auteur du Theatre  
» Jesuitique, vray fruit d'une vipere. Il  
» faut avoir une hardiesse qui choque le  
» bon sens & qui aille jusqu'à l'effronte-  
» rie; non seulement pour assûrer, mais  
» pour soupçonner mesme que j'aye ainsi  
» conspiré contre la tres-religieuse Com-  
» pagnie de Jesus; que j'aye composé cet  
» ouvrage infame, digne d'estre rejeté  
» & censuré, comme il l'a esté effective-  
» ment en Espagne; & mesme que j'en  
» aye eû la moindre pensée. C'est ce que  
» j'ay fait scavoir à N. S. Pere le Pape  
» & à toute la Chrestienté dans ma *Plain-*  
» *te Catholique*, dont je vous envoie un  
» exemplaire. A Malaga le 8. d'Octobre  
» 1686.

F. ILDEFONSE EVESQUE DE MALAGA.

On a crû que ce seroit faire plaisir &c

*Et des Missionnaires. I. Part. 85*  
à ce bon Religieux & à son Ordre, pour lequel on a tout le respect qu'il merite, de ne nommer icy ny l'un ny l'autre. Pour cette Lettre de M. de Malaga, s'il prend envie à l'Auteur de la Morale pratique de s'inscrire en faux, on a dequoy le satisfaire.

## ARTICLE II.

*Preuves de Monsieur l'Evêque de Malaga contre la Morale pratique des Jesuites. Jugement qu'il fait du Theatre Jesuitique & de son Auteur.*

ON peut présumer que le Moraliste ( c'est ainsi, pour abreger à l'exemple de M. de Malaga, que nous appellerons l'Auteur anonyme de la Morale pratique ) On peut, dis-je, présumer qu'il ne s'attendoit pas à recevoir de ce Prélat les éloges qu'on vient de voir, en récompense de ceux qu'il luy a donnez ; & qu'il voudroit maintenant luy avoir fait moins de justice. Mais ce qui est écrit, est écrit, il n'est plus temps de s'en dédire. Et puis quand il voudroit se rétracter sur ce chapitre, il ne feroit pas changer la voix du public qui s'est trop déclaré en faveur de

ce grand Prélat. En attendant que l'on puisse donner son ouvrage tout entier en nostre langue, les Lecteurs seront bien aises d'en voir icy quelques extraits, qui serviront de fondement à ce qu'on doit dire ensuite. Voicy comme il pousse le Moraliste à la page 114.

*Pf. 49. Vous avez crû, méchant que vous estes,*  
 „ que je vous ressemblerois : mais je vous  
 „ convaincray d'imposture, & je vous feray  
 „ voir à vous-mesme ce que vous estes. Le  
 „ Decret du S. Office, qui sur le Thea-  
 „ tre public de l'Eglise Chrestienne a  
 „ condamné tres-justement le *Theatre Je-*  
 „ *suitique*, parut le 16. jour de Février  
 „ 1655. J'avois pris l'habit de l'Ordre de  
 „ N. P. saint Dominique en l'année 1648.  
 „ le 28. d'Avril, auquel on célèbre la  
 „ Feste de S. Pierre Martyr, le premier  
 „ des Inquisiteurs de la Foy contre les  
 „ herétiques : ce qui fut une circonstance  
 „ tres-heureuse pour moy, quoy qu'elle se  
 „ fust rencontrée sans dessein. Si vous ostez  
 „ une année entiere de Noviciat, où l'on  
 „ n'est appliqué qu'à s'instruire des Re-  
 „ gles sur lesquelles on doit faire Profes-  
 „ sion, & à d'autres exercices spirituels,  
 „ sans qu'il reste le moindre temps pour  
 „ l'étude ny pour d'autres affaires : & si  
 „ après cela vous venez à supputer l'espa-

ce de temps que nous sommes à faire ce nos études nous autres Dominiquains : la briéveté du temps sans autre preuve, vous fera découvrir vostre mensonge. Car dans nostre Ordre de saint Dominique les exercices de l'Ecole occupent un homme tout entier, & ne luy laissent aucun loisir pour d'autres emplois, quelque affinité qu'ils puissent avoir avec la Scolastique. De sorte que pendant tout le temps que nous y sommes engagez, nous ne pouvons ny étudier les livres de l'Ecriture, ny mesme les ouvrir, & beaucoup moins les auteurs de la Theologie Morale.

Comment donc aurois-je pu enseigner & composer sans avoir encore étudié? A peine ma Profession estoit-elle faite; à peine estois-je au nombre des Ecoliers, & vous prétendez que je fusse dès-lors au rang des Auteurs? A peine le temps estoit-il venu pour moy d'apprendre les premiers élémens des sciences; & desja, selon vous, j'aurois ramassé tant & de si différentes fictions, répandues dans un si grand nombre de livres des Casuistes, ou d'Historiens fabuleux; & remplies d'une si grande variété de choses abominables, que la langue, pour ainsi dire, se défend de

88 *Def. des nouveaux Chrestiens*

» les proférer, & la plume de les écrire?  
» Je ne sçavois pas encore faire du miel  
» des fleurs salutaires d'une Religion  
» sainte; & j'eusse esté capable de prépa-  
» rer un poison du suc de tant d'herbes  
» pleines d'amertume?

» De tout cela il resulte comme par  
» une démonstration de Mathematique,  
» qu'il est impossible que j'aye travaillé  
» à la composition du Theatre Jesuiti-  
» que. Car vous reconnoissez qu'il fut  
» imprimé en 1654. c'est à dire avant que  
» j'eusse cinq ans de Profession, dans un  
» intervalle où ny la briéveté du temps,  
» ny la foiblesse de ma compléxion, ny  
» l'attachement opiniastre à mes études,  
» ne me permettoient nullement de m'ap-  
» pliquer à une entreprise aussi pénible &  
» aussi pleine de malignité que celle-là.

» Voilà donc une conviction mani-  
» feste de vostre effronterie & de l'éga-  
» rement de vostre esprit, d'avoir voulu  
» attribuer cet ouvrage à un pieux & sça-  
» vant Dominiquain, comme vous dites,  
» nommé Ildefonse de S. Thomas; & cela  
» dans un temps, où bien loin d'ensei-  
» gner les autres, je n'avois pas appris  
» moy-mesme, ayant à peine commencé  
» mes études.

» Le raisonnement que M. de Malaga

fait  
pas  
vou  
rali  
pell  
mon  
fait  
ne  
d'a  
ritie  
est-  
gion  
là,  
cha  
l'ho  
qui  
N  
le,  
qu'  
de l'  
Seig  
Anc  
du  
qu'  
conf  
tres-  
gnie  
tres-  
mett  
mall



fait encore quelques pages après, n'est pas moins fort. S'il est vray, comme P. 124. vous l'assûrez, dit-il en parlant au Moraliste par un de ces argumens qu'on appelle *ad hominem*, que ç'a esté par un mouvement de conscience que je me suis fait Religieux de S. Dominique, pour ne pas frustrer un autre de son droit d'aînesse, & pour laisser au légitime héritier ce qui luy appartenoit: comment est-ce qu'à l'entrée mesme de la Religion, plein d'un sentiment tel que celui-là, j'aurois voulu dérober à mon prochain un bien aussi précieux qu'est l'honneur d'un Ordre si vénérable, & qui a si utilement servi l'Eglise de Dieu? Ne seroit-ce pas une chose ridicule, & qui me rendroit méprisable, qu'un scrupule, ainsi qu'il vous plaist de l'imaginer, m'eust fait renoncer aux Seigneuries & à la succession de mes Ancestres, de peur de blesser le moins du monde les droits d'un autre; & qu'en mesme temps je n'eusse pas fait conscience d'oster à une Communauté tres-vertueuse, telle qu'est la Compagnie de Jesus, l'estime & la réputation tres-entiere dont elle jouïit; & de me mettre par là dans une obligation aussi malheureuse que difficile, de réparer

90 *Def. des nouveaux Chrestiens*

» cette injure ? Comment aurois-je com-  
» mencé une vie spirituelle , en ruinant  
» l'honneur , je ne dis pas d'une ou deux  
» personnes coupables , mais de toute  
» une Communauté tres-sainte & tres-  
» religieuse ?

» Le tres-Révérénd Pere Jean-Baptiste  
» de Marinis , General de l'Ordre de saint  
» Dominique , sous la discipline duquel  
» j'ay toujourn vescu , & dans la Religion  
» & dans l'Episcopat , & de qui j'ay ap-  
» pris à aimer la paix & la douceur : Ce  
» Général , dis-je , n'aimoit tant aucun  
» Ordre que celui de la Compagnie de  
» JESUS , & n'avoit rien si profon-  
» dément gravé dans le cœur , qu'un  
» amour fraternel pour elle. Et comme  
» un Pere tres-affectionné pour sa Reli-  
» gion , il a voulu répandre parmy tous  
» ses enfans cet esprit de charité , par le  
» moyen des Lettres circulaires qu'il a  
» envoyées à tout son Ordre , dans les-  
» quelles il saluë les siens de la part de  
» celui qui des deux n'en a fait qu'un. El-  
» les commencent par ces paroles : *Saint*  
» *Athanase comparant avec le voile du*  
» *Temple , &c.* Elles sont écrites de Ro-  
» me en datte du 25. Mars 1661.

» C'est là qu'il represente avec com-  
» bien de soin nostre Ordre de S. Domi-

» niqu  
» cher  
» des  
» laqu  
» rega  
» passa  
» qu'à  
» la ch  
» en m  
» tuts  
» Ord  
» & il  
» le 4  
» ral  
» le D  
» & l  
» celu  
» tous  
» reco  
» char  
» fujer  
» A  
» gieu  
» je m  
» mes  
» tran  
» Cor  
» gieu  
» mis  
» Vo

*& des Missionnaires. I. Part. 91*

nique s'est toujours efforcé d'empê-  
cher que la diversité de sentimens sur  
des questions purement spéculatives,  
laquelle n'est que dans l'esprit & ne  
regarde que les disputes de l'École, ne  
passast jusques au cœur, & n'allast jus-  
qu'à rompre les liens de l'union & de  
la charité. Pour cet effet il nous remet  
en mémoire les Ordonnances & les Sta-  
tuts des Chapitres généraux de nostre  
Ordre de S. Dominique sur ce sujet :  
& il rapporte dans ces mesmes Lettres  
le 4. Avertissement du Chapitre géné-  
ral tenu à Valence en l'année 1596. &  
le Décret 21. de celui de Rome en 1644.  
& la dixième confirmation faite par  
celuy de 1656. aussi tenu à Rome. Dans  
tous ces Chapitres-là rien ne nous est  
recommandé plus étroitement que la  
charité & une sincère amitié entre les  
sujets des deux Ordres.

Après cela vous m'appellez Reli-  
gieux, pendant que vous supposez que  
je me suis déclaré non seulement par  
mes actions mais, par des écrits publics,  
transgresseur de tant de saintes loix ?  
Comment aurois-je esté un vray Reli-  
gieux dans le Cloistre, si j'y avois com-  
mis une telle désobeissance ?

Vous dites, & vous le répétez sou-

92 *Def. des nouveaux Chrestiens*

» vent, que j'ay vescu & dans la Religion  
» & dans l'Episcopat avec beaucoup de  
» pieté, & toujourns en réputation d'u-  
» ne grande vertu. Vous en parlez au  
» hazard, sans sçavoir si cela est vray.  
» Mais supposons qu'il le soit : dites-  
» nous comment se peuvent former les  
» vertus, sans ce qui en fait la forme ?  
» ou comment on peut les affermir sans  
» leur fondement ? Et n'est-ce pas la Cha-  
» rité qui est la forme des vertus chre-  
» stiennes, comme la Prudence l'est des  
» vertus morales ? Mais comment peut-il  
» y avoir de l'amour de Dieu, où il n'y  
» a point d'amour du prochain ?

» Que fera-ce donc si l'on voit des  
» marques d'une haïne la plus violente,  
» & des calomnies irréparables, telles  
» qu'on en voit dans vostre libelle plein  
» de médifances & de fiel, comme ayant  
» esté écrit avec tant de fureur par la  
» main de l'impieté mesme ? *Les verita-*  
» *bles vertus*, disoit saint Augustin, *ne se*  
» *peuvent trouver qu'avec une vraye pieté.*  
*Epist.* Comment accordez-vous donc cela,  
*ad Bo-* que je sois vrayment vertueux, en  
*nif.* mesme temps que vous me representez  
» comme le plus scélérat de tous les  
» hommes, en me faisant l'auteur d'un  
» tel ouvrage ?

N  
& M  
suppe  
que  
Thea  
enco  
sujet  
leur  
re,  
Car  
de v  
d'év  
attir

Ave  
li  
v  
tr  
fo  
es  
q  
v  
n

I  
M  
il a  
esto

N'en voilà que trop pour desabuser  
& M. Jurieu & son Moraliste M.\*\*\*  
supposé qu'ils ayent crû effectivement  
que M. de Malaga fust l'auteur du  
Theatre Jesuitique. Mais il nous reste  
encore à faire icy une réflexion sur ce  
sujet, pour vérifier l'application qu'il  
leur a faite de ces paroles de l'Ecritu-  
re, *Noluit intelligere ut bene ageret.*  
Car il est juste qu'ils ayent le chagrin  
de voir combien il leur estoit facile  
d'éviter la confusion qu'ils se sont  
attirée.

ARTICLE III.

*Aveuglement ou mauvaise foy du Mora-  
liste, de n'avoir pas remarqué ou d'a-  
voir dissimulé divers endroits qu'il a  
traduits du Theatre Jesuitique, qui  
font voir clairement qu'il ne scauroit  
estre de M. de Malaga. Raisons pour-  
quoy l'on ne veut pas en nommer le  
vray auteur, quoy qu'il soit assez con-  
nu en Espagne.*

**I**L suffiroit de dire icy en un mot au  
Moraliste qu'afin d'assurer, comme  
il a fait, que M. l'Evesque de Malaga  
estoit auteur du Theatre Jesuitique,

c'estoit de ce Prélat mesme qu'il auroit dû s'en informer. La prudence, la justice, son propre intérêt, vouloient qu'il usast de cette précaution. Il s'agissoit non seulement de la réputation des Jesuites (c'est dequoy il seroit peu touché) mais de celle de M. de Malaga, & de la sienne à luy-mesme, qui y devoit estre engagée. A quoy donc faut-il qu'on attribuë le peu de soin qu'il a pris de s'assûrer de la verité du fait en cette occasion?

C'est peut-estre, dira-t'on, qu'il n'avoit pas eû le moindre doute là-dessus. Je répons non seulement qu'il devoit en douter, mais qu'il est inconcevable qu'il ait pû n'en douter pas, & qu'il ait lû son Theatre Jesuitique sans reconnoistre que M. de Malaga & celuy qui est en l'auteur, sont deux personnes tres-différentes.

Je dis qu'il devoit douter. Car premierement il avouë que ce livre fut condamné à Rome: & il aura bien scû encore, ou du moins il n'a pû l'ignorer que par une négligence tres-volontaire, de quelle sorte il fut reçû en Espagne: car c'estoient des choses de notoriété publique. Je voudrois donc bien scavoir comment il a pû se figurer

que  
sans  
que  
avoir  
ce P.  
de le  
en E  
pour  
croir  
la na  
avec  
de t  
man  
n'eu  
Jesui  
M  
dra  
Rom  
fait e  
si D  
passé  
tre J  
& u  
nicai  
quis  
voul  
un t  
rang  
Cou  
le po

que les Jesuites eussent esté assez puissans pour faire condamner un ouvrage que D. Ildefonse de S. Thomas auroit avoüé. Après s'en estre déclaré auteur, ce Prélat ne se fust-il pas mis en peine de le voir flestrir à Rome; ce qui passe en Espagne, plus qu'en aucun lieu, pour une grande infamie? Ou bien croira-t'on qu'avec tout le crédit que la naissance & la faveur luy donnoient; avec celuy du Me. du sacré Palais & de tout son Ordre, qui ne pouvoit manquer de s'intéresser pour luy, il n'eust pas scû résister à la brigue des Jesuites?

Mais que l'on imagine ce qu'on voudra touchant cette condamnation de Rome: que dira-t'on de ce qui s'est fait en Espagne? A qui persuadera-t'on, si Dom Ildefonse de S. Thomas eust passé en ce pais-là pour auteur du Theatre Jesuitique, qu'un Grand d'Espagne & un Courtisan, qu'un Prélat Dominicain & le Tribunal mesme de l'Inquisition eussent osé, ou qu'ils eussent voulu pour l'amour des Jesuites, faire un tel affront à une personne de ce rang, si puissante & si considérée à la Cour? L'Auteur de la Morale pratique le pourra-t'il croire luy-mesme, sans

avoüer qu'il faut donc que ce livre leur ait paru excessivement méchant & absolument insoutenable ?

Mais voicy encore quelque chose de plus fort. Qu'y avoit-il de si facile à ce Moraliste, que de sçavoir ce que personne n'ignoroit en Espagne, quel estoit à peu près l'âge de D. Ildefonse de S. Thomas ? Il auroit trouvé cent personnes pour une qui luy eussent appris que ce Prélat avoit à peine trente ans au temps où il marque qu'il fut fait Evêque : & qu'il n'en avoit que dix-sept à dix-huit lorsqu'il renonça au monde pour se faire Religieux en 1648. Ce ne sont point là des choses qui se puissent ignorer au regard d'une personne du rang de D. Ildefonse de saint Thomas.

Or il ne falloit après cela que lire le Theatre Jesuitique, je dis mesme, ce qu'il y en a dans la Morale pratique, pour apprendre à quiconque sçait seulement compter, qu'il estoit impossible que l'ouvrage fust de luy. Car il semble que Dieu ait permis pour confondre la calomnie, que ce livre portast avec soy des marques évidentes, par où l'on püst reconnoistre à qui il appartenoit, ou du moins à qui il n'appartenoit

n'ap  
une  
I  
rapp  
en p  
rapp  
de l  
Col  
Japo  
seco  
35. c  
en E  
2.  
tain  
lame  
l'Au  
ques-  
horta  
pas e  
ment  
Quo  
elle e  
Jesui  
alors  
venu  
c'esto  
qu'il  
retra  
quelc  
confé



*& des Missionnaires. I. Part. 97*  
n'appartenoit pas. En voicy quelques-unes.

1. L'Auteur du Theatre, après avoir rapporté je ne sçay quelle histoire, dit en parlant de soy-mesme, *qu'il l'avoit apprise à Grenade du P. Diego Collado, de l'Ordre de S. Dominique.* Ce Pere Collado est celuy qui estant revenu du Japon à Rome vers l'an 1625. passa une seconde fois aux Philippines en 1634. ou 35. d'où il n'est jamais retourné depuis en Espagne. To. 1.  
p. 247.

2. En racontant l'apostasie d'un certain Pere Mena : *Comme j'étudiois à Salamaque, estant encore fort jeune,* dit l'Auteur du Theatre, *j'ay entendu quelques-uns de ses entretiens, & de ses exhortations.* Et un peu plus bas : *Il n'y a pas encore vingt ans qu'il lisoit publiquement à Gennes la loy de Moysse aux Juifs.* Quoy qu'il en soit de cette histoire, elle est écrite en 1654. que le Theatre Jesuitique parut. Si donc il y avoit alors environ vingt ans que l'apostat devenu Rabbin avoit enseigné à Gennes, c'estoit au plus tard en 1635. ou 36. qu'il y demeuroit. Il faut donc que sa retraite de Salamaque fust arrivée quelques années auparavant : & par conséquent l'Auteur du Theatre Jesui-

E

tique , qui dit l'avoit veû encore Jesuite prescher à Salamanque , doit y avoir esté écolier au plus tard vers l'an 1633. Je dis au plus tard ; car il paroist assez par toute sa narration que cela devoit estre arrivé beaucoup plûtoft : mais il suffit de l'Epoque qu'on vient de marquer.

Ibid.

P. 265.

3. *J'ay veû* , dit ce mesme Auteur , estant à Ocagna en 1636. une These que les Jesuites y soutinrent , dans laquelle ils mirent que les Ecclesiastiques Séculiers & Reguliers n'estoient point obligez , ny sous peine de péché mortel , ny de veniel , à dire le Bréviaire. *J'ay assisté moy-mesme à ces Theses , &c.* Il falloit qu'il eust desja quelque capacité pour sçavoir de quoy il estoit question dans une dispute de Theologie.

To. 2.

p 29.

4. Dans le 2. tome part. 1. §. 6. *Cela se prouve* , dit-il , *par des Actes authentiques , & par l'information citée desja plusieurs fois , & par des lettres authentiques , dont j'ay veû les originaux aux Manilles où j'estois il y a six ans.* C'est à dire qu'il y estoit vers l'année 1648.

L'Auteur de la Morale pratique pourra penser qu'on va luy demander par quel prodige il a pû se faire que D. Il-

defonse de S. Thomas, qui avoit encore à peine trois ans en 1634. comme ce Prélat le dit luy-mesme, ait néanmoins assisté à une dispute de Theologie à Ocaña en 1636. Qu'il ait entretenu à Grenade le P. Diego Collado sur les affaires de la Chine dès 1633. ou 34. Qu'avant ce temps-là mesme il ait esté écolier à Salamanque: Enfin que dans l'année 1648. il fust en mesme temps à Manille dans les Philippines, & à Malaga en Espagne à faire son Noviciat.

Cet Auteur, dis-je, pourra s'imaginer qu'on va l'obliger d'accorder ensemble tant de choses contradictoires. Mais on n'est pas résolu de le presser là-dessus, parce qu'on voit assez que ce seroit luy demander l'impossible. Ce qu'on souhaitteroit seulement, c'est qu'il se demandast un peu icy à luy-mesme par quelle espèce d'ébloüissement il luy est arrivé de ne pas appercevoir ces caractères si visibles de l'Auteur du Theatre Jesuitique; pour remarquer ensuite s'ils convenoient à M. de Malaga? Estoit-ce donc là une chose si malaisée à découvrir? ou bien estoit-elle de si petite conséquence qu'elle ne méritast pas la moindre réflexion, & que sans aucun examen il en fallust croire le

100 *Def. des nouveaux Chrestiens*

rapport de quelque inconnu ?

Mais ç'a toujourns esté la destinée des Ecrivains de ce party, d'estre les dupes de la passion aveugle qu'ils ont conçue contre quiconque a osé résister à leurs entreprises. Il n'y a point de nouvelle si peu croyable, qui ne leur ait paru aussi-tost une verité constante, pourveu qu'elle fust desavantageuse aux Jesuites : point de preuve si légère qui n'ait esté pour eux une démonstration : point d'histoire si extravagante, ny de fable si mal concertée qui n'ait passé chez eux pour une pièce pleine de bon sens : point d'Ecrivain si violent & si peu édifiant, dont ils n'ayent canonisé & la pieté & l'humilité, dès-là qu'il s'est déclaré l'ennemi des Jesuites.

Est-il possible qu'ils n'ouvrent jamais les yeux là-dessus, & qu'après tant d'expériences du passé, ils n'ayent pas encore appris à se défier de ces correspondans qu'ils ont à leurs gages dans toutes les parties du monde, pour leur ramasser des memoires contre les Jesuites ? En verité ces Messieurs sont à plaindre d'en estre si mal servis, & d'acheter bien chérement dequoy se rendre infames & ridicules. S'ils ne le

con  
qua  
von  
s'ef  
que  
rou  
le f  
n'on  
ton  
ler  
men  
C  
une  
relle  
si le  
M.  
que  
C  
diffa  
esto  
lequ  
c'est  
nime  
aisé  
ger  
a éri  
vray  
lequ  
faire  
faire

conçoivent pas au moins à cette fois, quand est-ce qu'ils le pourront concevoir ? Si le démenti que M. de Malaga s'est veû obligé de leur donner publiquement, n'a pas la force de les faire rougir, ne doit-on pas croire qu'ils ont le front à l'épreuve de tout, & qu'ils n'ont plus rien à perdre ? Si ce coup de tonnerre n'est pas capable de les réveiller, ne faut-il pas que leur assoupissement tienne beaucoup de la létargie ?

Ce seroit icy le lieu de satisfaire à une question qui se va presenter naturellement à l'esprit des Lecteurs. Car si le Theatre Jesuitique n'est point de M. l'Evesque de Malaga, dira-t'on, quel en est donc le vray Auteur ?

Certainement si ceux que ce libelle diffamatoire déchire si indignement, estoient animez du mesme esprit dans lequel il a esté & composé & traduit, c'est à dire d'un esprit d'aigreur & d'animosité ; il n'y auroit rien ny de plus aisé ny de plus naturel que de se vanger, en faisant connoistre l'ouvrier qui a érigé cet infame Theatre. Car il est vray qu'on auroit de la peine à dire, lequel est le plus capable ou le Livre de faire mépriser l'Auteur, ou l'Auteur de faire mépriser le Livre.

Mais enfin tout méprisable & tout décrié qu'il est pour sa personne parmy ceux qui le connoissent, il a l'honneur de porter l'habit d'une Religion tres-sainte, pour laquelle on ne peut avoir que de la veneration : Et cela seul suffit pour s'empescher de le décrier auprès de ceux qui ne le connoissent pas.

Il est vray que sa conduite irréguliere & emportée a contraint enfin ses propres frères de l'abandonner, jusques-là qu'il s'est veû obligé pour subsister dans l'extrême vieillesse où il est réduit, d'avoir recours à la charité d'un Prélat d'un autre Ordre : ce qui fait assez juger que sa Communauté n'a point d'intérest à la reputation d'un sujet qu'elle ne reconnoist plus. Mais quoy qu'il en soit, personne ne scauroit trouver mauvais que par respect pour elle & par charité pour luy on aime mieux le laisser inconnu dans les lieux où il le peut estre, jusqu'à ce qu'il luy prenne envie de se déclarer luy-mesme, ou que l'on soit contraint d'ailleurs à faire connoistre qui il est.

On voit bien au reste quelle réplique on peut attendre icy de M. Jurieu ou de l'Auteur de la Morale pratique. Ils diront que si ç'a esté une erreur

d'attribuer le Theatre Jesuitique à M. de Malaga qui le desavouë hautement, il ne s'ensuit pas que les faits contenus dans ce Livre soient autant de calomnies dont les Jesuites puissent demander réparation : Que l'Auteur, quel qu'il soit, paroist avoir eü de bons memoires, & qu'il cite par tout des piéces tres-authentiques ; Qu'elles ne contiennent que ce qu'on voit dans la Lettre de M. l'Evesque d'Angelopolis à Innocent X. & qui avoit esté representé à Rome par le P. Jean-Baptiste de Moralès ; sur quoy il y a un Decret de la Congregation des Cardinaux sous le mesme Pape, confirmé de nouveau sous Clement IX. en 1669. &c.

Quelque préjugé que l'on ait droit de tirer contre ces deux Ecrivains de la mauvaise foy ou de l'erreur inexcusable dont ils viennent d'estre convaincus, on veut bien neanmoins ne prendre aucun avantage de tout ce qu'on a dit jusqu'icy, & l'on est content de ne considérer que le Theatre Jesuitique pris en luy-mesme. Car on leur pardonneroit de s'estre trompez en ce qui regarde l'Auteur, si les calomnies dont cet ouvrage est rempli, n'estoient d'une absurdité si visible, que de l'attribuer à

M. de Malaga, c'est l'accuser, comme il dit luy-mesme, d'avoir perdu la conscience & le bon sens.

---

### CHAPITRE III.

*Observations générales sur les divers chefs d'accusation de la Morale pratique contre les Jesuites de la Chine & du Japon. Qu'il suffit du bon sens pour reconnoître que ce sont des calomnies.*

**I**L est hors de doute que ny M. Jurieu ny l'Auteur de la Morale pratique n'eussent pas daigné occuper des plumes comme les leurs, sur les histoires basses & scandaleuses du Theatre Jesuitique; s'ils n'avoient espéré qu'on y ajouteroit foy dans le monde, & que l'on croiroit à l'avenir les Jesuites tels qu'ils nous les ont dépeints. On conçoit bien aussi qu'ils ont pû avec raison se le promettre, s'ils n'ont eû en veuë chacun que les esprits simples de leur party, gens accoustumez de tout temps, comme l'on sçait, à prendre pour autant d'oracles tout ce qui vient de leurs Conducteurs, & sur tout à ne douter jamais du mal qu'on leur dit des Jesuites.



Si ces Messieurs n'ont écrit que pour ces personnes-là, ou si ce n'est que pour la Hollande & pour les autres pais Protestans, on n'est point surpris qu'ils ayent compté sur la docilité de leurs Lecteurs. Ils sont en assurance de ce costé-là : ils en ont fait trop d'épreuves pour en pouvoir douter. Tout ce qu'ils peuvent dire de plus horrible, soit contre l'Eglise Romaine, soit contre les Jesuites, est au dessous de l'idée que leurs disciples en ont conçue depuis l'enfance. Ils le sçavent bien les uns & les autres : & c'est aussi ce qui les rend si hardis à publier tout ce qu'ils ont intérêt de faire croire au peuple de leur troupeau. Ainsi la Morale pratique des Jesuites, ny la XIX. Observation de M. Jurieu, ny le Theatre Jesuitique, n'ont rien à craindre de l'incrédulité de ces gens-là.

Mais qu'on se soit flatté que ces Livres auroient le mesme succès auprès de ceux qui ne se font pas un merite ou un point de conscience, de résister aux lumieres du bon sens & à l'équité naturelle en faveur de certaines gens ; c'est assurément ce qu'on aura peine à imaginer.

N'en déplaise à ces habiles gens.

ils n'ont pas assez pris garde qu'à force de vouloir décrier les Jesuites, ils se mettent presque hors d'état d'y pouvoir reüssir; & qu'ils leur ouvrent un trop beau champ pour se défendre avec avantage. Ils leur auroient fait plus de tort par des accusations moins outrées. Elles auroient pû trouver fondement dans la conduite de quelques particuliers d'un si grand Corps, où l'on ne seroit pas surpris qu'il y eust quelques défauts.

Mais de vouloir persuader à toute la terre, jusqu'à ceux-là mesmes qui ont le plus d'habitude avec ces Religieux, qu'il n'y a pas de gens sous le Ciel plus corrompus qu'eux en toutes manieres: & de prétendre qu'au lieu de juger de ce qu'ils font ailleurs par ce qu'ils font icy, on jugera des Jesuites d'Europe non pas sur ce qu'on leur voit faire, mais sur ce que leurs ennemis nous débitent de la Chine & du Japon: Si c'est là une prétention conforme au bon sens, je voudrois bien sçavoir ce qui doit passer pour y estre contraire.

Après tout, quelque injuste & quelque bizarre que puisse estre cette condition, je consens qu'on mesure tous les Jesuites sur le mesme pied; & que

si ceux du Japon & de la Chine sont aussi méchans qu'on les fait, l'on n'ait pas meilleure opinion de tous les autres. Ce qu'on demande icy au Lecteur ( & ce n'est assurément pas demander trop ) c'est qu'il veuille bien arrester pour quelques momens les yeux sur le portrait qu'on a veû tant de ces Jesuites d'Orient, que de leurs nouveaux Chrestiens. On luy laisse à juger après cela quelle idée doivent avoir eû de son esprit ceux qui ont esperé qu'il trouveroit ce portrait-là fidele, & digne de l'ouvrier à qui ils l'ont attribué. Voicy quelques observations générales qui aideront à le concevoir.

ARTICLE I.

*Premiere Observ. Que ceux qui doivent estre les mieux instruits des choses qu'on reproche à ces Missionnaires, montrent qu'ils n'en croient rien.*

**S'**il y a aucun lieu dans l'Europe où l'on puisse estre pleinement instruit de la vie des Jesuites qui ont esté au Japon & à la Chine, il est certain que

c'est à la Cour de Rome & à celle de Madrid. Car c'est là qu'on a présenté d'abord toutes les informations contre eux : c'est là qu'elles ont esté examinées avec soin dans les Congrégations & dans les Conseils. Il y a du moins soixante ans que l'on n'y voit que Lettres sur Lettres, Requestes sur Requestes, Memoriaux sur Memoriaux, Questions sur Questions au sujet de ces Missionnaires.

Il n'y a donc personne au monde qui ait eû tant de moyens de sçavoir la verité, que les Papes & les Roys d'Espagne ; comme il n'y avoit personne qui eust aussi plus d'intérest qu'eux à s'en éclaircir. Voyons ce qu'ils ont jugé les uns & les autres de toutes ces accusations : Je parle de celles dont la Morale pratique des Jesuites fait mention.

Elles commencerent dès les premières années d'Urbain VIII. & elles ont esté depuis réitérées sous chacun de ses Successeurs, jusques à Innocent XI. Où sont donc les anathêmes qu'ils ont lancez contres ces ouvriers d'iniquité qui désoloient ainsi dans tout l'Orient le troupeau de Jesus-Christ ? Où sont

les défenses qu'ils ont faites aux autres Jesuites d'aller se joindre aux premiers pour grossir le nombre des Apostats & des Idolâtres ? Où sont au moins les Commissaires qu'ils ont envoyez sur les lieux pour informer de l'état de ces Missions ? Quelles marques enfin ont-ils donné, je ne dis pas de tenir les Jesuites pour convaincus de tant d'excès, mais de les en soupçonner seulement ? Ne croira-t'on point que tous ces Papes ont esté d'intelligence avec les coupables, pour fomenter ainsi leurs desordres par une connivence criminelle ?

Mais que sera-ce d'avoir mesme autorisé leur conduite & par des éloges & par des Decrets positifs ?

Par des éloges, comme Urbain VIII. dans ses Brefs aux Chrestiens du Japon en 1626. & comme Alexandre VII. *v. l'hist. du P. de Marinis, à la fin.* en 1655. dans sa Réponse aux Lettres de l'Imperatrice Héléne, femme d'Yum-lié alors Empereur d'une partie de la Chine, qui luy avoient esté apportées par le P. Boyn Jesuite ; puis dans son Bref aux Chrestiens du Tonquin en 1664. où il leur recommande *qu'ils ayent soin d'écouter & d'imiter autant qu'ils pourront les Peres de la Compagnie de JESUS : parce que ce sont*

110 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
*des gens d'une sagesse & d'une vertu sin-*  
*guliere , qui ne craignent point , dit-il ,*  
*de donner leurs vies pour vostre salut &*  
*pour la gloire de Dieu.*

Par des Decrets positifs, comme fit ce mesme Pape en 1656. & son successeur Clement IX. en 1669. Celuy-là en approuvant expressement la pratique des Jesuites de la Chine, & celuy-cy en confirmant le Decret de son Prédecesseur. Mais sur tout on doit estre bien aise de voir icy le Bref du S. Pere Innocent XI. dont nous avons parlé.

BREF DE N. S. PERE  
le Pape Innocent XI. au P.  
Verbieft Jesuite.

*A nostre cher fils Ferdinand Ver-*  
*bieft, Vice-Provincial de la Com-*  
*pagnie de Iesus à la Chine, In-*  
*nocent Pape XI.*

» **N**OSTRE CHER FILS, SALUT. Nous  
» avons reçu avec une joye pres-  
» que incroyable les lettres que vous  
» nous avez écrites; par lesquelles, après  
» les témoignages de vostre soumission

*Et des Missionnaires. I. Part. III*

& de vostre obéissance filiale envers nous, vous nous offrez deux presens, que vous nous envoyez du grand Royaume de la Chine : c'est à sçavoir, un Missel Romain écrit en langue Chinoise, & des Cartes Astronomiques, que vous avez desseignées vous-mesme avec beaucoup de soin à la maniere des Chinois, pour gagner en faveur de la foy Catholique une nation si polie, qui a tant d'inclination pour les Sciences, & de si heureuses dispositions pour toutes sortes de Vertus.

Mais rien ne nous a esté si agreable, que de voir avec quelle sagesse & quelle discrétion vous vous servez des sciences profanes pour le salut des peuples de la Chine & pour l'avancement de la Religion Chrestienne ; les employant à réfuter les fausses accusations & les calomnies dont quelques-uns taschent de noircir le nom Chrestien, & vous ouvrant le chemin à ce haut degré de faveur où vous estes auprès du Roy de la Chine & de ses Ministres : de sorte qu'après vous estre délivré vous-mesme des rudes persécutions que vous avez souffertes long-temps avec beaucoup de courage, & avoir fait rappeler de l'exil les autres Missionnaires

112 *Def. des nouveaux Chrestiens*

de vostre Compagnie ; non seulement  
vous avez rétabli la Religion dans son  
premier éclat & dans la liberté dont  
elle jouïssoit auparavant , mais vous  
l'avez mise en état d'espérer de jour en  
jour de nouveaux accroissemens. *Car*  
*il n'y a rien qu'on ne puisse espérer avec*  
*la grace de Dieu , de vostre zèle & de*  
*celuy des Missionnaires qui vous ressem-*  
*blent , pour la conversion de ces peuples ;*  
sur tout ayant affaire à un Prince si  
éclairé & si affectionné à la pieté  
Chrestienne ; comme l'on voit assez  
par les Edits qu'il a fait publier à vostre  
solicitation & par vostre conseil con-  
tre les schismatiques & les hérétiques ,  
pendant qu'il témoignoit aux Portu-  
gais Catholiques beaucoup d'affection  
& de bonté.

L'unique chose qui vous reste à fai-  
re , est d'augmenter par de nouvelles  
marques de vostre zèle religieux , &  
par la continuation de vos soins , ce  
grand merite que vous avez aquis dans  
l'administration de la charge qui vous a  
esté confiée. Vous devez vous promettre  
toute sorte de secours du S. Siège & de  
nostre charité pour l'accomplissement de  
cét ouvrage : puisque dans la place où  
Dieu nous a mis , nous n'avons rien de

plu  
CH  
ten  
& l  
rou  
un  
de  
che  
qui  
les  
nos  
peu  
C  
niss  
FR  
bea  
ctio  
que  
nou  
&  
me  
I  
sur  
d'I  
la  
dan  
M.  
pra  
des  
po



*des Missionnaires. I. Part. 113*

plus cher, que de voir la foy de JESUS-CHRIST s'établir heureusement, & s'étendre dans cette partie la plus belle & la plus florissante du monde; qui tout éloignée qu'elle est de nous par un espace presque infini de terres & de mers, nous devient néanmoins proche & même présente, par la charité qui nous presse de tourner sans cesse les yeux de ce costé-là, & d'employer nostre soin pastoral au salut éternel des peuples de la Chine.

Cependant nous prions Dieu qu'il bénisse VOS TRAVAUX ET CEUX DE VOS FRERES; & nous vous donnons avec beaucoup de tendresse nostre bénédiction Apostolique, comme une marque de l'amour paternel avec lequel nous vous embrassons en JESUS-CHRIST & tous les fidèles de la Chine. A Rome ce 3. Decembre 1681.

Il ne sera pas besoin de commentaire sur ce Bref. Il suffit de sçavoir qu'il est d'Innocent XI. à un de ces Jesuites de la Chine, & encore à un Jesuite Mandarin; c'est à dire suivant les idées de M. Jurieu & des faiseurs de Morale pratique, à un des plus mondains & des plus impies qui soient-là: puisque pour estre Mandarin il doit, selon eux,

114 *Def. des nouveaux Chrestiens*

adorer tous les mois l'idole de *Chin-  
hoan*. Et c'est à un tel homme que ce  
saint Pontife fait l'honneur d'écrire  
» qu'il a une joye presque incroyable de  
» voir avec quelle sagesse & quelle discrétion  
» il se sert des Sciences profanes pour le  
» salut des peuples de la Chine, & pour  
» l'avancement de la Religion Chrestienne:  
» Qu'il n'y a rien qu'on ne puisse espérer  
» avec la grace de Dieu du zèle de ce Pe-  
» re, & des Missionnaires qui luy ressem-  
» blent, pour la conversion de ces peuples:  
» Qu'il doit se promettre toutes sortes de  
» secours du S. Siège pour l'accomplisse-  
» ment de cét ouvrage: Que sa sainteté  
» prie Dieu de benir les travaux de ce Je-  
» suite, & ceux de ses freres, &c. C'est  
ainsi qu'Innocent XI. est persuadé de  
ce qu'on en dit dans le Theatre Jesuiti-  
que & dans la Morale pratique.

Quoy donc, ce grand Pape, si appli-  
qué aux besoins generaux de toute la  
Chrestienté, fera-t'il le seul qui n'ait  
pas oüï parler de l'idolâtrie des Jesuites  
de la Chine, qui fait tant de bruit en  
Europe depuis plus de 50 ans? Aura-  
t'il veü avec indifférence la désolation  
de cette nouvelle Chrestienté sous de  
tels maistres? Ou bien par une com-  
plaisance lasche & inexcusable, aura-

C  
r'il  
met  
C  
rieu  
tou  
vou  
se r  
ne  
chr  
bon  
re  
d'h  
mo  
fa  
qu  
mo  
fen  
  
tiq  
ils  
se  
té  
me  
en  
J  
ma  
l  
l'an  
de  
de

est-il dissimulé un si grand mal, sans se mettre en devoir d'y remédier?

On s'imagine aisément que M. Jurieu n'aura plus de peine à accorder tout cela, & d'avantage encore si l'on vouloit. Accoustumé comme il est à ne se représenter le Pape & l'Eglise Romaine que sous la figure hideuse d'*Ante-christ* & de *Babylon*, il n'y a rien d'abominable qu'il ne soit disposé à croire de l'un & de l'autre, plutôt que d'hésiter ou d'examiner le moins du monde. Mais qu'on luy laisse la satisfaction d'en croire ou d'en dire tout ce qu'il luy plaira; puis qu'aussi-bien le monde n'en changera pas pour cela de sentiment à l'égard d'Innocent XI.

Pour les Auteurs de la Morale pratique qui n'osent pas le traiter comme ils ont traité ses Prédécesseurs, & qui se font même honneur de louer sa piété & son zèle pour la Religion; comment pourront-ils justifier sa conduite en cette occasion, sans absoudre les Jésuites, & sans se reconnoître calomniateurs à cet égard?

Il est à remarquer que ce Bref est de l'année 1681. & que le second volume de la Morale pratique, où il est parlé de la Chine, n'a veü le jour que l'année

116 *Def. des nouveaux Chrestiens*

d'après. Si le Bref estoit contre les Jesuites, au lieu qu'il est en leur faveur, on est bien asûré qu'il auroit esté connu dans toute l'Europe en moins de quinze jours par les soins des bons amis de la Societé. On sçait quelle est leur diligence dans ces occasions.

On ne demande pas pourquoy ils n'en ont point fait autant pour celuy-cy: Mais n'a-t'on pas quelque raison de demander pourquoy ils y ont eû si peu d'égard? Ne devoit-il pas leur faire cesser l'impression de la Morale pratique? Ne devoit-il pas au moins les obliger à la supprimer aussi-tost qu'il fut publié, c'est à dire au mesme temps qu'elle commençoit à paroistre? Devoient-ils avoir si peu de soin d'eux-mesmes, ou si peu de considération pour Innocent XI. que de produire un ouvrage qui devoit condamner son Bref, & en estre condamné? Falloit-il qu'on perdît le respect à un tel Pape, pour ne pas perdre une occasion de dire du mal des Jesuites? Son nom & son autorité ne suffisoient-ils pas pour les mettre à couvert de la calomnie? Mais voyons si la Cour d'Espagne y a plus ajousté foy que celle de Rome.

En mesme temps qu'on fatiguoit in-

É  
utile  
VIII  
les  
n'ag  
aupr  
IV.  
leur  
teté  
dina  
gan  
prié  
Con  
il en  
rez  
don  
pou  
A  
tem  
dur  
tur  
par  
una  
Die  
qu  
stia  
qu  
nai  
les  
No  
pro

utilement, comme j'ay dit, Urbain VIII. de cent sortes de plaintes contre les Jesuites du Japon, leurs ennemis n'agissoient pas avec moins de force auprès du Roy Catholique Philippe IV. Ce Prince estant donc sollicité par leurs instances, & le Nonce de sa Sainteté, suivant la délibération des Cardinaux de la Congregation de *propagandâ fide* du 13. Juin 1625. l'ayant prié de nommer des personnes de son Conseil pour consulter de cette affaire; il en choisit un nombre des plus éclairés & des plus vertueux qu'il connust, dont il composa une assemblée exprès pour cét effet.

Après qu'on y eût examiné longtemps & avec beaucoup d'application durant plusieurs séances toutes les écritures qui avoient esté présentées de part & d'autre, enfin la conclusion unanime fut, qu'il estoit du service de Dieu & de l'intérêt de la Religion, jusqu'à ce que l'état des affaires du Christianisme dans le Japon eust changé, que que les Jesuites y fussent seuls Missionnaires. Mais il faut rapporter les paroles mesme du Décret de Philippe IV. Nous n'en mettrons que ce qui regarde proprement nostre sujet.

D E' C R E T

DE PHILIPPE IV. ROY D'ESPAGNE

*Touchant les Missionnaires du  
Japon.*

» **A**Yant esté informez que depuis  
» qu'il est entré des Religieux de  
» divers Ordres dans le Japon, la Prédi-  
» cation de l'Evangile n'y a pas eû le  
» mesme succès qu'on avoit veû par le  
» passé, lors qu'il n'y avoit que ceux de  
» la Compagnie de Jesus; lesquels mar-  
» chant sur les traces de saint François  
» Xavier, qui a donné commencement à  
» la conversion de ces peuples, ont rendu  
» un service particulier à Nostre Seigneur;  
» & qu'aucontraire la maniere d'agir de  
» certains Religieux a fait naistre des  
» jalousies entre les Ordres: D'où s'est  
» ensuivi non seulement que l'Evangile  
» a perdu de son crédit, mais qu'on a  
» pris de-là occasion de les chasser de  
» ce Royaume, ordonnant de grièves  
» peines contre ceux qui viendroient à y  
» rentrer. Les avis & les relations que  
» nous avons eû de toutes ces choses,  
» ayant causé en nous le juste ressenti-

ment que peuvent imaginer ceux qui  
connoissent nostre affection pour le plus  
grand service de Dieu, & pour la pro-  
pagation de la sainte foy Catholique;  
Nous avons ordonné qu'il se fist une  
assemblée de ceux de nos Ministres qui  
ont le plus de zèle, d'expérience, de  
lumiere & d'autorité; afin qu'on y dé-  
libéraft sur les moyens les plus conve-  
nables pour recouvrer le crédit qu'on a  
perdu en ce pais-là, & qu'on y prist  
des résolutions utiles pour l'avenir, en  
veüe de l'aggrandissement de la sainte  
Eglise. Après donc avoir fait faire là  
dessus diverses consultations dans cette  
assemblée: Nous avons resolu par l'a-  
vis commun & uniforme de tous, que  
d'icy à quinze ans, plus ou moins, se-  
lon que l'état des affaires le demandera  
pour l'avantage de la Religion, il ne  
doit passer aucun Religieux au Japon  
ny pour y prescher, ny pour quelque  
autre sujet que ce soit, excepté ceux de  
la Compagnie de Jesus: Ordonnant  
que l'Evesque du Japon y entre, s'il est  
possible, & qu'il y demeure; ou, si l'é-  
tat des affaires ne le permet pas, qu'il  
fasse sa résidence à l'endroit le plus pro-  
che, d'où il puisse mieux s'aquiter des  
obligations de sa charge &c.... Nous

» voulons aussi en conséquence du pre-  
 » sent Decret, qu'on demande à sa Sain-  
 » teté en nostre nom, & qu'on fasse ex-  
 » pédier les Brefs nécessaires pour cet  
 » effet, & que l'on donne toutes les dé-  
 » pesches qu'il faudra. Fait à Madrit le  
 » 6. de Juin 1628.

Il ne s'agit pas icy de dire ce qu'on doit penser de ce Decret. On ne doute point que l'intention du Roy Catholique & de son Conseil ne fust tres-bonne : mais l'on n'est pas persuadé que le remède dont ils prétendoient se servir, fust de saison. Outre qu'il ne devoit pas plaire aux autres Communautéz, & que par là mesme il estoit odieux pour les Jesuites; la disette qu'on avoit alors d'ouvriers Evangeliques au Japon, & la difficulté d'y en faire entrer estoient si grandes, qu'il estoit, ce semble, à souhaiter que tous les Ordres s'efforçassent d'en envoyer : pourveû que les Superieurs eussent soin de n'y laisser aller que des personnes d'une sagesse & d'une modération reconnüe. En effet, soit par cette raison-là, soit pour d'autres articles contenus dans ce Decret, qui pouvoient déplaire à Rome, il ne paroist pas qu'il y ait esté approuvé du Pape, ny qu'on l'ait observé depuis.

Mais



Mais cela nous importe peu. Car il est toujours vray (& c'est la seule chose que j'ay prétendu faire remarquer) qu'après tant d'informations & de conférences tenuës dans cette assemblée de Madrid sur les excès prétendus dont on accusoit les Jesuites Missionnaires, le Roy d'Espagne & son Conseil de conscience demeurèrent si édifiez de leur conduite, qu'ils crurent que ce seroit rendre un veritable service à la Religion, de confier à eux seuls le soin des fidèles du Japon.

Nous réservons à parler en son lieu de ce que fit ensuite le mesme Prince à l'occasion du Mémorial de Collado: Et nous avons desja dit ce qu'il fit au sujet du Theatre Jesuitique. Mais comme les Jesuites n'ont pas esté plus épargnez de leurs ennemis sous le regne de son successeur, si l'on veut voir quelle impression les rapports & les libelles de ces derniers ont fait sur son esprit, on peut l'apprendre d'une Lettre de Dom Pedro d'Arragon, à M. le Cardinal Colonna. La voicy.

EMINENTISSIME SEIGNEUR,

„ **L** Es Peres de la Compagnie de Je-  
 „ sus ont aujourd'huy deux affaires  
 „ importantes, l'une dans la Congrega-  
 „ tion pour les Réguliers, l'autre dans  
 „ celle de la propagation de la foy. La  
 „ premiere regarde le Bref que sa Majesté  
 „ a enjoint par diverses fois à son Agent  
 „ d'obtenir de sa Sainteté, pour donner  
 „ pouvoir à ceux de la Compagnie de  
 „ conférer les degrez dans leurs Collê-  
 „ ges de sainte Foy & de Quito : parce  
 „ qu'il est important pour le bien de ces  
 „ Provinces éloignées, qu'ils jouissent  
 „ de ce Privilège ; afin qu'on y puisse  
 „ remplir les chaires & les Paroisses de  
 „ bons Ministres, tels que la Compagnie  
 „ en forme par tout. La seconde regarde  
 „ les calomnies énormes qu'on a intentées  
 „ devant la sacrée Congregation de la  
 „ propagation de la foy, contre les Mis-  
 „ sionnaires de la mesme Compagnie,  
 „ qui vont dans tout l'Orient, dans les  
 „ Philippines, & aux Marianes. Comme  
 „ donc je souhaite, en veüe du plus grand  
 „ service de Dieu, & pour l'affection par-  
 „ ticuliere que je porte à la Compagnie,  
 „ que le succès de ces deux affaires luy

soit  
 té c  
 tre  
 plu  
 ble  
 affa  
 reu  
 gra  
 de  
 l'as  
 reco  
 ra e  
 don  
 dra  
 voff  
 qu'  
 gati  
 font  
 bun  
 de  
 de la  
 le z  
 ces  
 plan  
 les  
 que  
 press  
 ctri  
 tis a  
 \*

soit favorable ; je ne fais point difficul-  
té de me prévaloir de la faveur de vos-  
tre Eminence, pour la supplier avec la  
plus grande instance qu'il m'est possi-  
ble, de vouloir bien appuyer ces deux  
affaires en sorte qu'elles réussissent heu-  
reusement. C'est ce que j'espère de la  
grande équité de vostre Eminence, &  
de la bonté qu'elle me témoigne ; en  
l'assurant que j'en auray une extrême  
reconnoissance, comme elle l'éprouve-  
ra en tout ce qu'il luy plaira de m'or-  
donner pour son service. Je ne crain-  
dray point non plus de représenter à  
vostre Eminence que ces calomnies  
qu'on a présentées à la sacrée Congre-  
gation de la propagation de la Foy,  
*sont opposées au sentiment que les Tri-  
bunaux d'Espagne, tres-bien informez  
de tout, ont conçu touchant la pureté  
de la doctrine, la sainteté des mœurs, &  
le zèle du salut des ames, avec lequel  
ces Missionnaires ont planté la foy, & la  
plantent encore actuellement dans toutes  
les Indes, avec un fruit si admirable,*  
que souvent les Conseils d'Espagne les ont  
pressés de se charger de toutes les \* Do-  
ctrines & de tous les nouveaux Conver-  
tis de ces pais-là. Je prie Dieu qu'il

\* On appelle ainsi les Cures dans les Indes.

96 W

124 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
» donne à vostre Eminence une longue  
» vie, comme je le souhaitte. A Madrit  
» le 4. Octobre 1685. Eminentissime Sei-  
» gneur, je baise les mains de vostre Emi-  
» nence.

Son tres-humble serviteur,  
DOM PEDRO D'ARRAGON.

Je prévois bien la réponse qu'on doit attendre icy de certaines gens. C'est que les Jesuites ont scû faire illusion à la Cour de Rome, aussi bien qu'à celle de Madrit. Ils y persuadent tout ce qu'il leur plaist par le moyen de leur cabale & de leurs intrigues.

On est fait depuis long-temps à ce langage : Il est ordinaire à nos faiseurs de Morale pratique. Qu'un Tribunal Ecclesiastique ou séculier ait fait contre quelqu'un des Jesuites le moindre Decret sur quoy que ce soit, & de quelque maniere que ce soit ; quand mesme il auroit esté revoqué depuis, ou cassé par une autorité supérieure, on ne laissera pas de le citer éternellement, avec autant d'éclat que si c'estoit la décision d'un des quatre premiers Conciles, ou un Arrest de l'Aréopage. Les Factums mesmes de leurs ennemis se

mettent en preuves contr'eux, comme si c'estoient des pieces authentiques, & des Arrests définitifs.

Mais pour eux, que les Papes & les Conciles, que les Evesques, les Roys, les Princes, les Communautéz entières, se soient déclarez en leur faveur; que leurs propres accusateurs rentrant en eux-mesmes leur ayent fait justice & se soient rétractez: tout cela ne leur servira de rien. On dira sans façon que c'est parceque les Jesuites sont habiles dans l'art d'imposer à toutes sortes de gens. Tout le reste du monde se laisse enchanter par leurs artifices: & c'est ce qui fait pitié aux Auteurs de la Morale pratique, les seuls qui soient éclairez sur ce qui regarde la Societé.

Qu'ils le croient pour eux à la bonne heure: car le moyen de les en empêcher? Mais puisque ceux qui sont, pour ainsi dire, à la source, & qui doivent seuls ou plus que personne, estre informez authentiquement de ce qui se passe dans les Missions étrangères, font voir par des marques si publiques qu'ils ne croient rien de ce qu'on en dit dans le Theatre Jesuitique; comment ces Messieurs ont-ils espéré le persuader aux autres? Et que seroit-ce mainte-

126 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
nant s'il se trouvoit qu'ils n'en fussent  
pas persuadez eux-mesmes? Nous al-  
lons voir ce qui en est.

## ARTICLE II.

2. *Observ. Que ceux qui publient ces ca-  
lornies, montrent par leur conduite  
qu'ils n'en croient rien eux-mesmes?*

**Q**Uand on seroit assez convaincu de  
la bonne foy des faiseurs de Mo-  
rale pratique, & de celle de M. Jurieu,  
pour estre obligé à croire qu'ils ne dou-  
tent point de la verité de ce qu'ils pu-  
blient, la suite de cet ouvrage fera voir  
que leur condition n'en seroit pas beau-  
coup meilleure en cette occasion: puis  
qu'il faudroit toujourns supposer en eux  
une espèce d'aveuglement qui ne vaut  
presque pas mieux que la mauvaise foy.  
Mais pour montrer par une preuve sen-  
sible que ce qu'ils taschent de persuader  
au monde contre les Jesuites, ils ne le  
croient pas eux-mesmes, il ne faut que  
s'en rapporter à leur propre conduite,  
la plus sincère de toutes les marques  
qu'ils en puissent donner.

Ils nous asûrent que les Jesuites non  
seulement à la Chine, mais par tout

ailleurs, sont des gens qui comptent pour rien les plus grands crimes, tels que sont l'idolâtrie mesme & l'adoration du Demon, lors qu'il s'agit de leurs intérêts, & de la gloire de leur Compagnie : qu'ils ne font point difficulté de tremper leurs mains dans le sang de leurs propres frères, *ou sans cause ou pour des causes tres-légères* : Et que c'a esté une chose publique dans toute l'Espagne & aux Indes, qu'ils avoient empoisonné jusqu'à trois fois le Docteur Jean de Espino, &c.

*Pref. de la mor. prat. to. 1. p. 10. Ibid. p. 209.*

En verité il faut bien dire que ces Messieurs sont les gens du monde les plus heureux & les plus hardis. Heureux, d'avoir échappé jusques icy à la vengeance des Jesuites : mais encore plus hardis qu'heureux, de vivre, comme il paroist, sans crainte pour leurs personnes, ayant de tels ennemis sur les bras.

Quoy ? quinze ou vingt mille Jesuites, tous gens acoustumez, si on les en croit, aux actions les plus noires ; à qui les empoisonnemens, les assassins, & les sacrilèges les plus abominables ne sont qu'un jeu, estant persuadé *que tout est permis & que rien n'est péché*. Ces gens-là blessez dans la

*p. 97.*

partie la plus sensible , qui est celle de leur réputation , n'avoir employé jusques-à-present ny le fer ny le poison pour se vanger , & pour se défaire de si dangereux ennemis ; ne s'estre pas mefme prévalus pour cet effet du crédit qu'ils ont auprès des puissances de la terre : quel paradoxe !

On a veû plus d'une fois des personnes du party de ces Messieurs estre emportées de mort subite , dont la cause estoit inconnuë ou fort incertaine. Comment ne leur est-il pas venu en l'esprit d'en soupçonner les Jesuites , s'ils les croient capables de tout ce que dit la Morale pratique ?

Mais encore , que veulent-ils qu'on pense , lors qu'on les voit prendre si peu de précautions pour eux-mesmes contre un tel danger ? Est-ce qu'ils croient estre invulnérables ? ou sont-ils si indifférens pour la vie ? Pendant que vingt mille ennemis conjurez à leur perte peuvent à chaque moment les surprendre au dépourveû par eux-mesmes ou par leurs émissaires , comment se peuvent-ils croire en asûrance ? Qu'ils l'avoient franchement : Il faut qu'ils ayent perdu le sens , ou qu'ils passent de mauvaises heures.



Car ils ne doivent pas avoir oublié ce qu'ils apprennent aux autres dans leur Morale pratique, *qu'il n'y a per-* Tom. 1.  
*sonne & en Espagne, & aux Indes, qui* P. 200.  
*ne craigne le poison & les violences des*  
Jesuites. Croyent-ils ceux des autres  
païs plus gens de bien ? Ils seroient fas-  
chez sans doute que l'on eust cette pen-  
sée. Encore une fois donc quel peut  
estre le principe de la sécurité ou l'on  
sçait qu'ils vivent de ce costé-là ? Est-ce  
grandeur d'ame ? Est-ce folie ? Est-ce  
stupidité ? Ou si c'est qu'ils n'ont pas  
eux-mesmes l'idée de la Societé qu'ils  
voudroient en donner aux autres ?

Mais parlons plus sérieusement. Ces  
Messieurs veulent qu'on croye qu'ils  
ont du zèle pour la Religion ; car c'est  
à quoy ils prétendent qu'on attribuë  
le soin qu'ils se donnent d'informer le  
public de la conduite scandaleuse des  
Jesuites du Japon & de la Chine. Mais  
que diroient-ils à un homme qui  
s'aviseroit de leur faire une remontran-  
ce pareille à celle-cy ?

A quoy sert-il de multiplier les Mo-  
rales pratiques, pour remplir l'Europe  
du bruit des scandales que les Jesuites  
donnent à la Chine ? S'ils y font autant  
de mal qu'on nous dit, c'est-là qu'il

» falloit porter le remède , & non pas en  
» France ny en Espagne. Tout au plus, ce  
» n'est qu'à ceux qui doivent y mettre  
» ordre qu'il falloit en donner connoif-  
» sance. Le peuple n'a que faire de ces  
» sortes de nouvelles , qui n'édifient per-  
» sonne & qui scandalisent presque tout  
» le monde.

» Depuis plus d'un demi-siècle qu'on  
» en a tant parlé , on voit que les Pa-  
» pes n'en ont rien voulu croire. Il ne  
» s'agissoit donc plus de déclamer con-  
» tre le desordre : il estoit question d'y  
» remédier , si l'on pouvoit , par une au-  
» tre voye. C'estoit a des gens aussi zèlez  
» que vous estes , d'aller au secours de  
» tant de milliers de nouveaux Chref-  
» tiens , qui se damnent , dites-vous ,  
» par la faute des Jesuites leurs instru-  
» cteurs. Une charité comme la vostre  
» a-t'elle pû abandonner dans un si ex-  
» trême besoin tant d'ames lavées du sang  
» de JESUS-CHRIST ?

» Que ceux qui ne croient pas le mal  
» tel que vous le representez , ou a qui  
» Dieu n'a pas donné , comme à vous ,  
» la grace efficace pour estre touchez des  
» maux de son Eglise , demeurent indiffé-  
» rens à la veüe de celuy-là , on ne s'en  
» étonne pas. Mais pour vous qui le pu-

bliez avec tant d'éclat, si c'est un vray zèle qui vous porte à le faire, comment vous a-t'il pû permettre de demeurer si tranquilles à cét égard?

Quand mesme vous eussiez esté en danger de mourir à la peine, avant que de pouvoir entrer à la Chine ou au Japon, ce zèle ne devoit-il pas vous faire entreprendre ce que tant de Jesuites entreprennent tous les jours, selon vous, seulement pour satisfaire leur ambition, leur avarice, leur libertinage? D'où vient donc que l'on est encore à voir qu'il ait pris envie à quelqu'un de vostre corps d'aller à la Chine ou au Canada, pour montrer si vous sçavez faire mieux que ceux que vous censurez?

On a veû disparoistre plus d'une fois les principaux d'entre vous, & se dérober mesme pendant plusieurs années à la veüe des hommes. Combien pensez-vous que l'on eust esté édifié d'apprendre qu'ils ne se fussent ainsi retirez qu'afin d'aller remettre dans le chemin du salut les Hurons, les Iroquois, les Chinois ou les Tartares séduits par la mauvaise doctrine des Jesuites, & par leur Morale corrompuë? Pourquoi n'avoir pas prévenu les réflexions que

» le monde médifant & malin pourroit  
 » faire là-deffus au defavantage de vofre  
 » zèle? Pourquoy donner lieu de croire  
 » que c'estoit quelque autre intérest que  
 » celui de l'Eglife, qui vous portoit à  
 » parler des Miffions étrangères?

» En un mot, fi vous estiez fortement  
 » perfuadez du malheureux état de la  
 » Chrestienté du nouveau monde sous les  
 » Jefuites, comment ne vous estes-vous  
 » jamais mis en devoir de la fecourir? Et  
 » fi vous ne l'estiez pas, avec quel-  
 » le conscience avez-vous pû diffamer  
 » ainfi vofre prochain & scandalifer l'E-  
 » glife?

Voilà ce qu'on auroit droit de de-  
 mander à ces Messieurs. Ne devoient-  
 ils pas se le dire à eux-mesmes, plustost  
 que de donner occasion aux autres de  
 le penser? Mais s'ils ont tort de pu-  
 blier tant de mal des Jefuites, fans  
 croire ce qu'ils en difent, nous allons  
 voir qu'ils n'en auroient guéres moins  
 s'ils le croyoient en effet.



3.  
 ti  
 te  
 J.

C  
 en l  
 de  
 le C  
 nen  
 rati  
 cy  
 fion  
 qui  
 man  
 &  
 enfe  
 per  
 les  
 cie  
 pou  
 de l  
 tom  
 fure  
 teur

ARTICLE III.

3. Observ. *Si ce que dit la Morale pratique estoit vray, les Jesuites auroient tous apostasié dans la persécution du Japon.*

ON ne peut pas douter qu'en apprenant à sacrifier aux Idoles, & en les adorant eux-mesmes, les Jesuites de la Chine n'abjurent effectivement le Christianisme, & qu'ils ne deviennent apostats. Mais s'il faut *des abjurations formelles*, dit M. Jurieu, en voy- *To. 2.*  
cy que l'on trouvera parmy ces Mis- *P. 149.*  
sionnaires. Car il y a eû deux des leurs, qui après avoir renoncé la foy, se sont mariez publiquement dans le Japon: &, ce qui est encore plus énorme, ils enseignerent un moyen abominable de pervertir les Chrestiens; qui estoit de les enfermer dans un Palais aussi délicieux que magnifique, basti exprès pour les corrompre par tous les attraits de la volupté: & les deux premiers qui tomberent dans ce piège & y perirent, furent deux autres Jesuites. C'est l'Auteur du Theatre Jesuitique qui est ga-

134 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
rant de cette histoire.

Ne nous arrêtons pas icy à montrer combien elle est fabuleuse : supposons presentement le fait tel qu'on le débite, & voyons ce qu'il en faut conclure.

Quatre Jesuites ont abjuré la foy dans le Japon : preuve certaine, dit M. Jurieu, de ce qu'on a publié touchant la vie corrompuë de ces Evangelistes. Et moy je dis qu'il faut que ceux qui prétendent leur insulter sur un tel prétexte soient bien aveugles, de ne s'estre pas apperçus que cette accusation suffiroit seule pour confondre leurs calomnies.

Quoy, Messieurs, pour quatre-vingt-dix Jesuites au moins qui ont signé la foy de leur sang au Japon, durant une persécution la plus cruelle qu'on ait jamais veüe dans l'Eglise, vous n'en avez pû nommer que quatre qui ayent deshonoré leur nom & leur profession ? Car s'il y en avoit eü plus de quatre, l'on voit assez que vous ne les auriez pas épargnez non plus que ceux-là. Avez-vous donc pensé à ce que vous dites ? N'avez-vous point oublié qui sont ceux dont vous parlez ?

Vous nous assurez que quand ils vont au Japon ou à la Chine, ce n'est rien moins que la Religion qui les y mène : que le commerce, la vie molle & voluptueuse, les grandeurs mondaines sont l'unique objet de leurs voyages : que pour réussir dans leurs prétentions, il n'y a point d'excès dont ils ne soient capables, jusqu'à sacrifier au démon : que quand il s'agit de leur réputation ils sont *persuadez qu'ils peuvent dire sans blesser leur conscience tout ce qu'ils jugent nécessaire pour la conserver, &c.* Et après cela vous nous apprenez comme quelque chose de remarquable, qu'il y a eût quatre de ces gens-là qui n'ont pas esté à l'épreuve des tentations que la cruauté ou l'artifice des persecuteurs employoit au Japon, & qui ont renoncé la foy. En verité il faut bien dire que vous n'y avez pas fait assez de réflexion.

Si l'on vous disoit qu'entre vingt de ces gens-là, qui auroient cédé à la force des tourmens, il s'en seroit trouvé un qui eust eût le courage de donner sa vie pour Jesus Christ, vous en seriez surpris sans doute, & vous auriez sujet de l'estre. Expliquez-nous donc, &

P. 131.

136 *Def. des nouveaux Chrestiens*

vous le sçavez , comment il se peut faire que pour vingt qui ont soutenu la foy jusqu'au bout , malgré les plus horribles tourmens , à peine vous en ayez osé nommer un à qui le courage ait manqué.

Que des hommes de chair , quoy que vertueux d'ailleurs & mesme fervens , succombent enfin quelquefois à la violence & à la longueur des supplices , ou aux attraits de la volupté ; c'est un déplorable effet de la foiblesse humaine , dont il n'y a personne qui doive estre surpris. Mais que des personnes sans religion & sans conscience , persuadez *que tout est permis , & que rien n'est péché* ( c'est le caractère que vous nous faites des Jesuites ) se laissent rostir à petit feu , plutost que d'abjurer le Christianisme , & que de s'abstenir de le prescher ; si ce n'est pas là un paradoxe , dites-nous donc ce que c'est ?

P. 230. Je ne puis m'empescher d'ajouster encore un mot qui semble venir se placer naturellement en cet endroit. Le Mémoial de Collado fait mention de deux Jesuites , qui s'estoient allé rendre , dit-il , dans les prisons du Japon ,



*Et des Missionnaires. I. Part. 137*  
afin d'éviter les poursuites de l'Inquisition des Indes qui avoit quelque chose contre eux.

De quoy n'est-on point capable quand on est possédé de la passion de médire ? Je ne sçay s'il y eut jamais une calomnie plus insensée en toutes manières que celle-là. En effet, quand ce ne seroit pas une fable que ces poursuites de l'Inquisition, peut-il tomber dans l'esprit d'un homme raisonnable, que pour les éviter ils soient allez de leur plein gré se jeter dans les prisons du Japon ?

Quel mal pouvoient-ils apprehender de la part des Inquisiteurs, plus grand que celuy qu'ils sçavoient leur estre inévitable en se rendant prisonniers au Japon, & qui leur arriva effectivement à tous deux, sçavoir d'estre bruslez à petit feu ? N'avoient-ils pas d'autres lieux pour se retirer, s'ils estoient contrains de sortir des Indes ? Et quand il n'y auroit point eû de retraite pour eux qu'au Japon, quelle nécessité avoient-ils de s'aller jeter dans les prisons, & de se faire connoistre pour Religieux & pour Predicateurs ? Ne pouvoient-ils pas y demeurer cachez com-

138 *Def. des nouveaux Chrestiens*

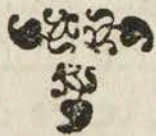
me tant d'autres Chrestiens, soit Japonois, soit étrangers? Enfin s'ils n'avoient point d'autre moyen de se mettre en seureté, qu'est-ce qui les empêchoit de se réfugier parmy les Anglois ou les Hollandois, qui vivoient en toute liberté au Japon, & qui n'auroient pas manqué de charité pour deux Jesuites devenus Calvinistes?

Mais ce n'est pas à ces deux-là que j'ay prétendu m'arrester. Ce raisonnement les regarde tous, au moins ceux qui ont esté au Japon. En effet, puisque le seul attrait qui les y menoit aussi bien qu'à la Chine, c'estoit le commerce; il est sans doute qu'au moins plusieurs d'entre eux y auront amassé des richesses considerables. Et certainement il faut bien que le gain qu'ils y faisoient fust fort grand; puisque selon la supposition de M. Jurieu & du Moraliste, il a pû malgré les rigueurs des persécutions, les y faire demeurer avec une opiniastreté qui n'a point d'exemple?

Qu'on se represente donc ces gens-là tels que la Morale pratique nous les dépeint, c'est à dire des gens qui n'ont pas d'autre Religion que leur intérêt;

& qu'on nous dise comment il s'est pû faire que dans l'espace de cent ans ou environ, que ce grand trafic des Jesuites doit avoir duré au Japon, il n'ait pas pris envie à un seul de revenir en Europe avec son butin, pour jouir du fruit de ses travaux & de son industrie en quelque lieu de seureté, comme pourroit estre l'Angleterre ou la Hollande, plustost que de s'arrester dans le Japon; sur tout depuis qu'il n'y a plus rien eû à espérer pour eux que des supplices ?

Il faut avoüer qu'il n'y a peut-estre au monde que les Jesuites, de qui l'on püst se figurer des choses aussi incroyables & aussi contradictoires que celles-là. Mais que ne peut-on pas se persuader, ou du moins que ne peut-on pas publier quand il s'agit de ces gens-là ?



## ARTICLE IV.

4. *Observ.* Les Jesuites auroient abandonné toutes les autres Missions étrangères pour n'aller plus qu'à la Chine.

P. 207. **L**es Jesuites, dit M. Jurieu, vont dans l'Orient, non pour conquérir des Royaumes à Jesus-Christ, mais pour y faire leur fortune, pour s'avancer dans les Cours des Roys, pour estre Vice-Roys & Gouverneurs de Provinces, pour s'enrichir par le plus grand trafic qui se fasse dans l'Orient, pour y vivre délicieusement & dans les plaisirs.

De cent réflexions que l'on pourroit faire là-dessus, on ne s'arrêtera qu'à une seule.

Puisque les Jesuites Missionnaires n'ont pour but dans tous leurs voyages que de faire une grande fortune, de s'avancer dans les Cours des Roys, de vivre dans le luxe & dans les plaisirs: Puisque la Chine est le lieu de toute l'Asie le plus propre pour réussir dans tous ces desseins: Puisque de tous les pais infidèles c'est celui où la Religion & les Missionnaires ont eû jusqu'icy le

&  
moin  
qu'il  
d'ou  
com  
barb  
fomy  
à pet  
tour  
leur  
puis  
lir u  
lon  
gran  
D'o  
pais  
Chi  
jour  
por  
tud  
C  
cru  
le fa  
tes  
ceur  
d'y  
des  
cre  
la l  
dé  
les

moins de persécutions à souffrir ( quoy qu'ils n'y en ayent pas esté exempts ) d'où vient qu'au lieu de se répandre, comme ils font, parmy tant de nations barbares, où ils sçavent qu'on les affomme, qu'on les pend, qu'on les brusle à petit feu; ces Missionnaires n'ont pas tourné tous du costé de la Chine, d'où leurs frères les sollicitent sans cesse depuis un siècle d'aller leur aider à recueillir une si ample moisson, c'est à dire selon M. Jurieu, à s'enrichir *par le plus grand trafic qui se fasse dans l'Orient?* D'où vient au contraire que de tous les païs où ils ont annoncé Jesus-Christ, la Chine est celuy dans lequel ils ont toujours esté en plus petit nombre, à proportion de sa grandeur & de la multitude innombrable de ses habitans?

Chose étrange! Au plus fort de la cruelle persécution du Japon; lorsque le sang de leurs frères y couloit de toutes parts; lorsque la plus grande douceur qu'ils pouvoient espérer, estoit d'y vivre quelque temps cachez dans des cavernes souterraines, ou dans le creux des rochers, d'où ils n'avoient la liberté de sortir que la nuit & à la dérobée pour aller instruire & assister les Fidèles affligez: En un mot, lors-

qu'ils ne pouvoient s'attendre qu'à y mener une vie plus rude que la mort, & à la terminer enfin au milieu des flammes ou dans le tourment de la fosse; on les a veû néanmoins y courir de toutes les parties du monde, avec un empressement & une ardeur qui pourroit en toute autre occasion passer pour une folie.

Et quoy que depuis quarante ans ou davantage, la malice des persécuteurs, instruits par les conseils de quelques Protestans, ait trouvé une invention diabolique pour rendre ces Isles moralement inaccessibles aux ouvriers Evangeliques; cependant les Jesuites n'ont point perdu jusqu'icy le desir ny le dessein d'y rentrer, s'ils trouvoient qui osast les y passer. Ils sont, pour ainsi dire, en embuscade dans tous les ports voisins pour en épier ou pour en ménager les occasions. Plusieurs mesme d'entre eux n'ont tourné les yeux vers la Chine, que dans le desespoir de voir le Japon qu'ils estoient allez chercher; ou par l'espérance dont ils se flattoient, de pouvoir un jour s'y glisser de ce costé-là.

Les nouvelles de l'année dernière, qu'on vient de recevoir lorsqu'on

écriv  
n'en  
droit  
trait  
ne s'  
faute  
par c  
meu

Vo  
est d  
Le r  
feau  
des  
port  
aucu  
impo  
mery  
doux  
cûs d  
sieur  
trao  
fure  
Col  
qui  
les a  
qui  
qu'i  
qu'e  
Chr  
me

écrivait cecy, sont trop édifiantes pour n'en dire pas quelque chose en cet endroit. Je ne feray que rapporter l'extrait de deux Lettres de Macao, où l'on ne s'étonnera pas qu'il y ait quelques fautes contre la langue, estant écrites par deux Flamands qui n'ont jamais demeuré en France.

Voicy ce que porte la premiere qui est du 23. jour de May 1685. à Macao. Le 10 de Mars il est arrivé icy un vaisseau Japonnois emporté par la tempeste des costes du Japon jusques dans le port de Macao, sans avoir apperçu aucune terre: ce qui est moralement impossible, & se doit prendre pour un merveilleux prodige. Il y avoit dedans douze Japonnois, lesquels ont esté reçûs & traitez jusqu'à present par Messieurs de la Ville avec une liberalité extraordinaire. Ils m'ont dit, lorsqu'ils furent invitez & traitez dans nostre Collège, qu'ils alloient d'Yendo à Yxe qui est leur patrie, lorsque la tempeste les a surpris: que l'Empereur du Japon qui regne à present, est âgé de 40. ans: qu'il a un fils unique de quinze ans: & qu'encore bien qu'il sçait qu'il y a des Chrestiens dans son Royaume, il ferme les yeux, & ne fait aucune re-

” cherche contre eux.

” Le Capitaine de ce vaisseau , auquel  
 ” j'ay fait quelques petits presens ma-  
 ” thématiques , est un des Receveurs des  
 ” tributs de l'Empereur. Il a fort souhai-  
 ” té de retourner au Japon sur un vais-  
 ” seau Portugais : dequoy l'on a esté ravi.  
 ” On le prépare pour partir vers le 10 de  
 ” Juin : & à cause qu'il va vuide sans au-  
 ” cune marchandise , pour ne pas char-  
 ” ger trop la Ville, *nostre Compagnie,*  
 ” *nonobstant les nécessitez dans lesquelles*  
 ” *elle se trouve icy , a entrepris de payer un*  
 ” *tiers des frais de ce voyage : & pour ce su-*  
 ” *jet elle a engagé l'argenterie de l'Eglise ,*  
 ” *pour prendre de l'argent à prest.* Tout le  
 ” temps de ce voyage l'on fera dans cette  
 ” Ville des prieres extraordinaires pour le  
 ” bon succès d'une affaire de si grande  
 ” importance. Voilà de quelle sorte les  
 Jesuites s'enrichissent par le moyen de  
 leurs Missions.

Il faut bien dire que l'heure marquée  
 par la Providence pour le salut du Ji-  
 pon , n'estoit pas encore venuë. Car  
 nous apprenons par d'autres Lettres du  
 4. de Novembre suivant , que Dieu  
 n'a point permis que le succès répon-  
 dist aux espérances qu'on avoit con-  
 çûës : que les Portugais qui estoient  
 allé



allé conduire ce Vaisseau, estant arrivé au port de Nangasaqui, le Gouverneur se contenta de les renvoyer à Macao sans leur faire autre mal: mais avec défense de plus retourner, parce qu'on ne peut souffrir en ce Royaume une seule ombre de la Religion Chrestienne.

Mais enfin l'on voit toujours par cette nouvelle tentative, quelle sorte d'avarice fait courir les Jesuites au Japon ou à la Chine: & ce qu'un autre de ces Missionnaires écrit sur le mesme sujet, ne montre pas moins de quelle ambition ils sont animez. La Lettre est aussi de Macao, & du mesme jour 4. de Novembre.

Nous avons icy rencontré le P. Grimaldi, qui estoit venu de Pekim par l'ordre de l'Empereur Tartare-Chinois avec deux Mandarins, \* pour emmener en cette Cour le P. Antoine Thomas, afin d'y assister le P. Ferdinand Verbiest dans les Mathématiques. Ils atten-

*\* D'autres Lettres nous ont appris que l'Empereur luy-mesme avoit pris ce dessein dès l'année 1684. afin de soulager la vieillesse du P. Verbiest; Et que celuy-cy s'est servi de l'occasion, pour procurer une entrée plus libre à de nouveaux Missionnaires.*

» tendoient icy nostre arrivée pour nous  
 » emmener avec eux , au moins un de  
 » nous deux. Et certes j'estois desja desti-  
 » né pour les accompagner : mais enfin  
 » les belles espérances qu'on avoit alors  
 » d'entrer bien-toft dans le Japon, m'ont  
 » retenu icy jusqu'à present.

N'est-ce pas là le langage & la con-  
 duite d'un homme qui n'a point d'au-  
 tre dessein que de s'avancer dans la  
 Cour du Roy de la Chine , d'y de-  
 venir Vice-Roy & Gouverneur de Pro-  
 vince ? C'est ainsi que l'éclat des  
 neurs ébloiit les yeux de ces Jesu-  
 Missionnaires.

Jettons encore une fois les yeux sur  
 le Japon pour y remarquer une chose  
 qui mérite assurément quelque ré-  
 flexion. C'est qu'à compter seulement  
 ceux des Jesuites qui dans l'espace  
 40 à 50 ans y ont laissé la vie , soit  
 les feux , soit dans les autres supplices  
 ou qui y sont morts de faim, de froid  
 d'autres misères; on trouveroit que le  
 nombre n'en est guères moindre que de  
 ceux qui sont entrez à la Chine depuis  
 un siècle. Il seroit aisé de le prouver par  
 des actes non suspects.

Sera-t'il besoin de raisonnement après  
 cela ? Si c'estoit l'or du Japon qui les y

avoit attiré d'abord ; si c'estoit l'abondance & les honneurs qu'ils y alloient chercher ; quel est donc le charme qui a pû les y retenir ou les y faire encore aller depuis plus de 70. ans, qu'ils n'ont rien à y espérer que la mort & les tourmens ? A-t'on veû les marchands Espagnols des Philippines y retourner depuis l'an 1626. que l'Empereur du Japon le leur défendit sous peine de la mort ? A-t'on veû les Portugais y rentrer depuis l'année 1640 qu'on y fit mourir leurs Députez ? A-t'on veû Messieurs les Anglois & les Hollandois , s'obstiner à entrer ou à demeurer dans la Chine au péril de leur vie , pendant que l'Empereur leur en a refusé la permission ?

Quelle est donc l'espèce d'avarice ou de cupidité , qui possède les Jesuites , plus que les autres Religieux , plus entreprenante , plus opiniâtre que celle de tous les négocians Portugais , Castillans , Anglois , Hollandois ? Mais plûtost quel est l'aveuglement de la calomnie , de n'avoir pas veû des choses qui s'offrent à l'esprit , pour ainsi dire , malgré qu'on en ait ?

Laissons-là , si l'on veut , ce qui est éloigné de nous , & ne parlons que de ce qui se passe à nostre veüe. Que l'on

jette seulement les yeux sur l'Amérique tant Septentrionale que Meridionale, pour voir si de la France seule il n'y a pas deux fois autant de Jesuites appliquez à l'instruction des Nègres esclaves dans nos Isles, & des Sauvages de la Terre ferme, qu'il y en a dans tout l'Empire de la Chine. Qu'est-ce donc qui les fait courir après ces Barbares? Ne dira-t'on point encore que c'est l'amour du commerce, & l'espérance de faire une grande fortune parmi les Iroquois & les Galibis?

Si l'Auteur de la Morale pratique ou M. Jurieu estoient tentez de le dire aussi, comme ils le pourroient estre, on leur conseilleroit de s'informer auparavant ou de Monseigneur l'Evêque de Québec, ou des Ecclesiastiques qui sont en Canada, ou de Messieurs les Directeurs du commerce de France, ou au moins des Anglois & des Hollandois qui vont en ces pais-là: de s'informer, dis-je, de la vie que les Jesuites y mènent, & des trésors qu'ils y amassent.

Quoy que Dieu seul soit témoin de la plus grande partie de ce qu'ils y ont à souffrir pour le corps & pour l'esprit, ces Messieurs en sçavent néanmoins

assez pour leur rendre ce témoignage, qu'on ne sçauroit guères imaginer un plus grand détachement de toutes sortes de douceurs & de consolations naturelles, que celuy dans lequel sont obligez de vivre ceux qui se consacrent à ce genre de vie.

Peut-on rien voir de plus incompréhensible ? Des gens si avides du gain, & si amateurs de la vie douce, qui ne voyagent dans les païs étrangers, dit-on, que pour y faire une grande fortune, pour y devenir Mandarins & Gouverneurs de Provinces : Ces gens-là laissent la Chine, le seul endroit où ils pourroient se promettre tous ces avantages, & vont passer leurs jours avec des hommes aussi grossiers & souvent plus féroces que des bestes. Est-ce-là une folie ? est-ce un enchantement ? ou de quel nom enfin doit-on l'appeller ?

C'est que les Jesuites ne sont pas tous également corrompus, dira-t'on : ou bien c'est qu'il ne leur est pas libre à tous d'aller à la Chine, quand ils le veulent. Il faut qu'ils marchent icy ou là, au gré de leur Général, qui les destine où il luy plaist, selon les intérêts de la Societé. Je ne crois pas pouvoir mieux répondre que cela dans la

150 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
pensée de l'Auteur de la Morale pratique.

*Consid.*  
*sur les*  
*affaires*  
*de l'E-*  
*glise,*  
*p. 217.*

On a veû les années passées un ouvrage de son party, où l'Auteur se van-  
toit de connoistre assez les Jesuites pour  
n'ignorer pas ce qu'il y a de plus secret  
dans la conduite qu'ils tiennent entre  
eux & à l'égard de leurs Superieurs.  
S'il en estoit aussi bien informé qu'il  
veut qu'on le croye, luy qui ne les a  
pourtant jamais fréquentez, & qui ne  
les a pû connoistre que par les yeux  
d'autruy : il scauroit, & l'Auteur de  
la Morale pratique ne le pourroit igno-  
rer, que presque tous ceux qu'ils en-  
voyent dans les Missions étrangères,  
n'y sont envoyez que parce qu'ils l'ont  
demandé ; qu'il s'en faut mesme beau-  
coup que l'on n'y envoie tous ceux qui  
le desirent ; & qu'ils le demandent pour  
la pluspart sans choisir un pais plûtoft  
qu'un autre.

Mais soit que ce soit d'eux-mesmes ou  
par l'ordre de leurs Superieurs qu'ils en-  
treprennent ces voyages, il est toujours  
vray, & cet Auteur avec M. Jurieu  
le suppose ainsi, que les Jesuites qui sor-  
tent de l'Europe pour aller dans ces Mis-  
sions, se ressemblent assez tous : c'est à  
dire selon luy, que ce sont des hommes

dé  
les  
leur  
Di  
qu  
avo  
P  
gen  
ner  
fon  
ob  
exc  
en  
ges  
Ne  
roi  
Epi  
pul  
s'en  
Gén  
S  
voi  
len  
tou  
qui  
cro  
les  
gen  
ce q  
ve,

dévoüez aux passions les plus criminelles, prests à sacrifier tout pour faire leur fortune, & qui n'ont point d'autre Dieu que leur intérêt. C'est le portrait qu'il en fait, & qu'on doit toujours avoir devant les yeux.

Par quel motif donc pense-t'il que des gens de ce caractère, au lieu de tourner vers la Chine, où l'on dit qu'ils sont si heureux, puissent estre assez obéïssans pour s'en aller plûtost par exemple au Canada chez les Sauvages, en danger de mourir au milieu des néges, ou dans les feux des Iroquois? Ne croira-t'on point que ceux qui n'iroient aux Missions que pour vivre en Epicuriens, & qui ne feroient pas scrupule d'adorer les idoles de la Chine, s'en feroient un de ne pas obeïr à leur Général?

Si l'on dit qu'il n'est pas en leur pouvoir d'aller à la Chine quand ils veulent, parce qu'il ne les y destine pas tous, qu'est-ce qui les contraint de quitter l'Europe? Enfin si l'on veut croire que leur propre libertinage, ou les ordres de leurs Supérieurs les obligent d'abandonner leur patrie; qu'est-ce qui les empesche de se retirer à Genève, en Hollande, en Angleterre, où ils

152 *Def. des nouveaux Chrestiens*

feroient reçûs à bras ouverts ; & où la vie qu'ils y méneroient , ne sçauroit manquer d'estre plus douce que n'est un exil perpetuel dans les forests de la Guyane ou du Canada ?

Je ne sçay pas comment leurs accusateurs ont l'esprit tourné : mais je sçay bien qu'ils ne l'ont pas fait comme le reste des hommes , s'ils ne sont icy touchés de quelque confusion , de n'avoir pas veû jusqu'ou la passion de médire les a emportez. Car ne devoient-ils pas prévoir que tout homme qui auroit le sens commun , seroit capable de faire ces réflexions-là par luy-mesme , ou de les approuver au moins quand il les verroit faire aux autres : & qu'il n'y auroit personne qui ne conçust de l'indignation & du mépris pour des gens qui n'ont pû prétendre qu'on les croiroit , sinon en supposant que tout le monde doit renoncer au bon sens ? Mais passons à une nouvelle considération.





ARTICLE V.

§. Observ. *Les Jesuites permettroient l'idolatrie & le reste aussi bien ailleurs qu'à la Chine. Pourquoi c'est le seul endroit où l'on dit qu'ils l'approuvent.*

**C**E n'est pas seulement à la Chine que les Jesuites ont presché l'Evangile. Dieu leur a fait cette grace qu'il n'y a point de pais où JESUS-CHRIST soit connu parmy les Infidèles, qu'ils n'ayent arrôsé de leurs sueurs, & mesme de leur sang. Aux Indes, au Japon, au Tunkin, à la Cochinchine, en Ethiopie, au Monomotapa, au Brasil, au Perou, au Paraguay, au Mexique, à la Floride, au Canada, dans les Isles & dans la terre ferme de l'Amérique, ils ont eû le bonheur ou de commencer ou de cultiver les nouvelles Eglises que JESUS-CHRIST s'y est acquis dans ces derniers temps.

On sçait d'ailleurs que ceux d'entr'eux qui vont à la Chine, ne sont pas d'une espèce différente de tout le reste, & qu'ils se conduisent tous par le mesme esprit. C'est dequoy M. Jurieu sur tout, & l'Auteur de la Morale prati-

que doivent estre bien persuadez, puis-que sans cela tout leur discours s'en iroit en fumée.

Enfin il est constant que les autres nations infidèles ont toutes à proportion le mesme attachement à leurs anciennes superstitions que les Chinois, la mesme averfion pour les préceptes rigoureux de l'Evangile: Et que les Jesuites n'ont pas moins d'intérest à ménager les uns que les autres; eux qui ne cherchent, dit-on, qu'à se mettre bien dans l'esprit de leurs Neophytes, afin de se rendre puissans & de s'enrichir.

Il est donc évident que trouvant par tout à peu près les mesmes dispositions & agissant tous dans les mesmes veûës, ils doivent avoir par tout la mesme complaisance pour les superstitions & pour la molesse des autres peuples qu'ils ont pour celle des Chinois: & il seroit incroyable qu'ils en ufassent autrement.

Qu'on y fasse donc réflexion maintenant, & qu'on nous dise, d'où vient que la Chine est le seul endroit où l'on accuse les Jesuites de tout permettre? Comment ne s'est-on point appercû par tout ailleurs d'une conduite si detestable?

On dira peut-estre que c'est parce

qu'il n'y avoit personne dans ces autres  
païs pour en estre témoin, & pour en  
informer icy le public. Comme s'il eust  
esté plus difficile de les observer ailleurs  
que dans la Chine, ou qu'ils fussent en  
aucun lieu si éloigné, d'où leurs adver-  
saires n'eussent pris soin de faire venir  
des memoires contre eux. Et où fau-  
droit-il qu'ils allassent pour éviter la  
persécution, & pour se soustraire aux  
yeux de l'envie, puis qu'elle va les  
poursuivre jusqu'à l'autre bout de la  
terre? D'où vient donc, encore une  
fois, que ce n'est qu'à la Chine qu'ils  
approuvent l'idolâtrie, & qu'ils ca-  
chent aux Chrestiens la Croix de JESUS-  
CHRIST?

Mais il n'est pas besoin de deviner plus  
long-temps pour trouver la cause de  
cette différence, & la vraie réponse à  
nostre question. Elle est renfermée dans  
la question mesme, & nous l'avons des-  
ja touchée presque sans y penser.

Si l'entrée de la Chine eust esté libre  
aux étrangers, & que les diverses na-  
tions Catholiques & Protestantes y eus-  
sent vescu, comme elles faisoient ail-  
leurs, parmy les Chrestiens du país in-  
truits par les Jesuites; jamais la calom-  
nie n'auroit eû le front de publier qu'on

leur apprend à idolâtrer, ny qu'on ne leur parle point de JESUS-CHRIST crucifié : parce qu'il n'eust fallu, pour confondre leurs accusateurs, qu'en appeller au témoignage des Calvinistes Anglois ou Hollandois, gens non suspects en cette occasion, mais qui auroient eû sans doute assez de bonne foy pour dire ce qui en est; & dont le silence mesme eust esté une conviction certaine de ces mensonges.

Mais on sçait que de tous les Européens il n'y a que les Prédicateurs de l'Evangile qui ayent eû jusqu'icy permission de demeurer à la Chine : Et voilà ce qui a rendu les Jesuites de ce pais-la prevaricateurs & idolâtres, plûstost que ceux du Japon, du Tun-kin, de la Cochinchine, des Indes, de l'Afrique & de l'Amérique. Ce n'est pas qu'ils soient plus coupables à la Chine, ou plus innocens ailleurs, puisque par tout ils sont Jesuites. Mais on a crû que ces relations venant ou paroissant venir de la Chine, où ils estoient presque seuls de l'Europe, il ne leur seroit pas aisé d'en faire venir des témoignages non suspects; & qu'aumoins il se passeroit assez de temps pour donner lieu à la calomnie de se répandre

& c  
cou  
C  
jusq  
enfi  
que  
preu  
allo  
veut  
c'est  
fion  
des  
prob  
En v  
fort.

6. O  
cou  
vor

SI  
Sno  
leur  
les,  
s'ils  
des  
exem  
de la

*& des Missionnaires. I. Part. 157*  
& de trouver créance auprès de beaucoup de gens.

C'est aussi ce qui est arrivé en partie, jusqu'à ce que la Providence a voulu enfin que la vérité se découvrist, & que l'imposture fust confondue par des preuves de fait incontestables. Nous les allons voir dans la suite : mais ce qu'on veut faire remarquer dès maintenant, c'est que sans entrer même en discussion de ces preuves-là, le seul procédé des accusateurs est un préjugé plus que probable de la fausseté des accusations. En voicy un qui paroitra encore plus fort.

#### ARTICLE VI.

6. *Observ. Les Jesuites auroient beaucoup plutost permis aux Chinois le divorce, la polygamie &c, que l'idolatrie.*

**S**I les Jesuites permettent aux Chinois leurs cérémonies idolâtres; s'ils leur en apprennent encore de nouvelles, & s'ils les pratiquent eux-mêmes; s'ils n'osent leur parler de la mort ny des souffrances du Sauveur; s'ils les exemptent du jeûne & de l'abstinence, de la Confession & de l'observation des

Festes : C'est , dit M. Jurieu après la Morale pratique , c'est par une fine politique qu'ils en usent de la sorte , pour s'accommoder aux inclinations de ces peuples , pour se les attacher autant qu'ils peuvent , pour dominer parmy eux , & arriver par ce moyen , comme ils font , à une grande fortune & aux premieres dignitez.

Voilà qui paroist bien imaginé. Mais permettez-nous , Messieurs , de vous dire qu'il falloit imputer encore une chose aux Jesuites pour rendre celles-là probables , & pour ne leur pas laisser un moyen infaillible de réfuter tout le reste.

En effet ceux qui ont quelque connoissance des mœurs de la Chine , sçavent assez qu'entre tous les peuples Orientaux il n'y en a pas chez qui la polygamie soit plus en usage , & où elle forme un plus grand obstacle à la propagation de nostre sainte Loy. On raconte qu'un Prélat se faisoit fort autrefois dans le Concile de Trente de ramener à l'Eglise tous les Protestans d'Allemagne , pourveû que l'on permist aux Ecclesiastiques apostats qui les entretenoient dans le Schisme , de se marier : parceque l'unique ou le plus grand

&  
empe  
tour

Q  
qu'il  
déles  
si la  
lérer  
berté  
la sai  
ce po  
Princ  
favor  
nostr  
saint  
estim  
près  
reur  
posse  
narc  
Roy  
& vo  
fans

S'i  
des  
que  
ché,  
dir p  
de m  
avec  
vray

*& des Missionnaires. I. Part. 159*  
empeschement qui s'opposoit à leur retour, estoit l'incontinence.

Quoy qu'il en soit, on peut dire qu'il resteroit aujourd'huy peu d'infidèles dans les Indes & dans la Chine, si la Loy de JESUS-CHRIST pouvoit tolérer la pluralité des femmes ou la liberté de rompre les mariages. Car c'est la sainte sévérité du Christianisme en ce point là, qui en éloigne sur tout les Princes & les grands Seigneurs; tout favorables qu'ils soient d'ailleurs à nostre Religion, dont ils admirent la sainteté, & à nos Missionnaires dont ils estiment la science & la vertu. A cela près on sçait que ny le dernier Empereur Chun-chi, ny son fils Cam-hi, qui possède aujourd'huy cette grande Monarchie, n'eussent pas esté éloignés du Royaume de Dieu. Levez cét obstacle, & vous verrez l'Eyangile reçu presque sans aucune résistance.

S'il estoit donc vray qu'il y eust là des Missionnaires qui fussent persuadés *que tout est permis & que rien n'est péché*, qui ne cherchassent qu'à s'aggrandir *per fas & nefas*, par toutes sortes de moyens, comme l'assûre M. Jurieu avec la Morale pratique: S'il estoit vray qu'ils n'eussent point d'autre but

que de faire un grand nombre de Neophytes, & de se les attacher : que dans cette veüe ils leur permissent l'usure & l'idolâtrie, & qu'ils les exemptassent de toutes les observances rigoureuses de la Religion Catholique : Peut-on se figurer qu'ils fussent assez simples pour faire scrupule après cela, de leur accorder la chose du monde la plus conforme aux inclinations de ces peuples, & à quoy ils sont sans comparaison plus attachez qu'à leurs prétendus sacrifices pour *Cun-fu-zu* & pour les morts ?

Croira-t'on ces Jesuites assez stupides pour n'avoir pas veü qu'en permettant aux Chinois le divorce & la polygamie, ils se rendroient beaucoup plus agréables par cette complaisance, & qu'ils feroient infiniment plus de profélytes, qu'en se relaschant sur quelque autre article que se puisse estre ? Certainement, crime pour crime, la pluralité des femmes n'en est pas un plus grand en foy que de sacrifier aux idoles : & il y a toujours cette différence de l'un à l'autre, que la tolérance du premier estant beaucoup moins odieuse que celle du second, elle seroit incomparablement plus utile par rapport aux prétendus desseins des Jesuites.

So  
leurs  
Ceux  
desce  
pour  
nels ;  
la réff  
fus :  
osé fo  
les Je  
res à  
point  
évide  
sur to

7. Ob  
réc

FI  
ne  
Je n'  
sur u  
M. J  
dit-il  
des Je  
nous  
dire c  
nemis



Sont-ce donc ces Missionnaires ou leurs accusateurs qui ont perdu le sens? Ceux-là de n'avoir pas usé d'une condescendance si facile & si nécessaire pour leurs intérêts mondains & charnels; ou ceux-cy de n'avoir pas prévu la réflexion qui se pourroit faire là-dessus: c'est à sçavoir que puisqu'on n'a osé former une telle accusation contre les Jesuites, le silence de leurs adversaires à cet égard, quand il n'y auroit point d'autre preuve, est une marque évidente de la calomnie qu'ils leur font sur tout le reste.

ARTICLE VII.

7. Observ. *Les Jesuites auroient usé de récrimination contre leurs accusateurs.*

**F**inissons ces réflexions generales qui nous mèneroient encore bien loin. Je n'en veux plus faire qu'une: C'est sur un raisonnement prophétique de M. Jurieu p. 210. *Il faut remarquer, dit-il, que ces relations de la conduite des Jesuites ( de la Chine & du Japon ) nous viennent des Dominicains (il devoit dire de deux ou trois tout au plus) ennemis nez & naturels des Jesuites en quel-*

162 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
que monde qu'ils se trouvent. Quand il  
plaira aux Jesuites de leur rendre le chan-  
ge, CE QUI ARRIVERA SANS DOUTE, nous  
apprendrons par leur moyen que les Do-  
miniquains ne se conduisent pas d'une ma-  
niere moins inique pour supplanter les Je-  
suites, & pour partager le butin, que les  
Jesuites pour regner seuls. Car c'est le ca-  
ractere des Moines d'encherir les uns sur  
les autres en friponneries, &c.

Remarquez icy en passant l'équité &  
la bonne foy de ce Ministre, & le com-  
parez un peu avec luy-mesme. Quand  
il s'agit de Messieurs les Hollandois qui  
sont maltraitez dans les relations du  
Sieur Tavernier : Cet homme-là n'est  
pas croyable sur leur chapitre, dit M.  
Jurieu : c'est leur ennemi déclaré, il en  
a donné des marques : son témoignage  
n'est donc pas recevable contre eux.  
Que ne plaisoit-il à M. Jurieu de rai-  
sonner encore icy sur le mesme princi-  
pe ? Si les Dominicains sont, comme  
il dit, *les ennemis nez des Jesuites*, il  
semble qu'il n'y avoit rien de plus aisé  
ny de plus raisonnable que d'en tirer  
cette conclusion : Il ne faut donc pas  
ajouster foy à ce qu'on public contre  
les Jesuites, puisque toutes ces rela-  
tions qui les décrivent, viennent de gens

qui f  
Ma  
bien  
les b  
& du  
des C  
tes. E  
raiso  
régle  
trait  
En  
croir  
à de  
pour  
& on  
sant  
Cap  
valo  
leur  
l'espr  
M  
sent  
glife  
tes :  
sent-  
le fo  
pern  
de b  
Mai  
Q

qui sont leurs *ennemis nez & naturels.*

Mais ce seroit mettre un Ministre bien à l'étroit, que de le réduire dans les bornes de l'équité, de la bonne foy, & du bon sens, quand il est question des Catholiques, & sur tout des Jesuites. Ils seroient trop heureux si l'on ne raisonnoit contre eux que suivant ces régles-là; ils ne meritent pas qu'on les traite si favorablement.

En toute autre occasion l'on peut croire que M. Jurieu ne s'en fieroit pas à des accusateurs qu'il reconnoistroit pour les ennemis declarez d'un accusé: & on ne luy persuaderoit pas *qu'en passant sous l'Equateur, ou en doublant le Cap de bonne esperance, ceux dont il fait* P. 2104  
valoir le témoignage, eussent perdu leur caractère de fripon inséparable de l'esprit de Moine. Ce sont ses termes.

Mais icy leurs relations luy fournissent un argument specieux contre l'Eglise Romaine en noircissant les Jesuites: cela suffit, ils en seront crûs. Fussent-ils encore plus méchans qu'ils ne le sont dans l'esprit de M. Jurieu, il leur permettra pour cette fois d'estre gens de bien, & dignes de toute créance. Mais venons à sa prédiction.

*Quand il plaira aux Jesuites, dit-il, de*

164 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
leur rendre le change, CE QUI ARRIVERA  
SANS DOUTE, nous apprendrons par leur  
moyen que les Dominicains ne se condui-  
sent pas d'une maniere moins inique pour  
supplanter les Jesuites, & pour partager  
le butin, &c.

Cela signifie deux choses. La premie-  
re, que quelque scélérats & quelque  
imposteurs que soient les Jesuites se-  
lon luy, il leur fera neanmoins l'hon-  
neur de les croire à leur tour : pourveu  
qu'en rendant le change à leurs accu-  
sateurs, ils luy fournissent des mémoi-  
res pour décrier les Missions de l'Egli-  
se Romaine, & pour justifier ses bons  
amis les Hollandois. La seconde, qu'il  
n'a trouvé jusqu'icy rien de semblable  
dans les relations des Jesuites : autre-  
ment il ne l'auroit pas dissimulé, luy  
qui cherchoit de quoy pouvoir diffam-  
mer aussi-bien les autres Missionnaires  
que ceux des Jesuites.

Mais n'est-ce pas quelque chose de  
surprenant qu'il n'ait point fait sur cela  
une réflexion qui se presente si naturel-  
lement à l'esprit ; ou que l'ayant faite,  
la plume ne luy soit pas tombée des  
mains ? C'estoit de se demander à luy-  
mesme, ce qu'on luy demandera icy,  
d'où vient qu'il s'est trouvé réduit à

& c  
devin  
de la  
contre  
que d  
contre  
voit p  
core  
teurs  
chose  
user ja  
Qu  
que M  
lisant  
bliées  
tout h  
partag  
Apost  
l'histo  
celle  
ne à E  
tre à  
dans  
231. 2  
celle-  
107. 1  
effets  
tre qu  
voien  
vorab  
jourd

deviner ce que les Jesuites du Japon & de la Chine pourront faire à l'avenir contre leurs adverfaires ? D'où vient que depuis 50 ou 60 ans qu'on pubie contre eux des choses si atroces, on ne voit pas que ces Missionnaires ayent encore rendu la pareille à leurs accusateurs ; & que s'ils ont écrit quelque chose pour se défendre, ç'a esté sans user jamais de récrimination ?

Que fera-ce donc si l'on ajoute, ce que M. Jurieu doit avoir remarqué en lisant les histoires de ces Missions publiées par les Jesuites, qu'ils y ont partout honoré le zèle de ceux qui avoient partagé avec eux les emplois de la vie Apostolique ? S'il a lû par exemple l'histoire de la Chine du P. Gresson, ou celle du P. Rougemont, imprimée l'une à Paris chez Hénault en 1670. l'autre à Louvain en 1673. il aura pû voir dans celle-là, p. 205. 206. 209. 210. 231. 234. 235. 238. 239. 240. 241. & dans celle-cy, p. 70. 71. 99. 100. 103. 104. 107. 111. 112. 113. 257. 258. quels sont les effets du ressentiment des Jesuites contre quelques Missionnaires qu'ils sçavoient bien ne leur avoir pas esté favorables, & de qui l'on produit aujourd'huy les témoignages contre eux.

Il ne faut pas s'en étonner, dira-t'on ; ces autres Missionnaires estoient de parfaits Religieux & d'une conduite irréprochable : il n'y a que des calomnieux qui en eussent pû dire du mal.

Je le suppose plus volontiers que ne fera M. Jurieu. Mais après tout que fait cela pour l'affaire dont il s'agit ? S'il n'y avoit point de veritables crimes à reprocher à ces Dominiquains, ne pouvoit-on pas du moins leur en imposer de faux ? On le pouvoit sans doute. Qu'est-ce donc qui a pû empescher les Jesuites de se vanger d'eux, au moins par cette voye-là ?

Dira-t'on que c'est la crainte de voir ensuite leur mensonge découvert. Comme s'il ne leur eust pas esté aussi facile qu'à leurs ennemis de nous apporter de la Chine & du Japon des histoires supposées, mais revestues de tant de marques de vray-semblance, que les plus communs du monde y eust esté trompé, & que les plus habiles n'y auroient pû discerner le vray du faux. Est-ce rien de plus aisé que de feindre des Lettres de quelques-uns qui alloient au martyre, comme on a feint celle de P. Sotélo ? Toujours les Jesuites cherchoient la satisfaction d'avoir rendu

*& de*  
là leur  
distance  
plus sou  
qui se p  
ils en ti  
que la  
leur ju  
pas les  
Enco  
Jurieu  
lence &  
cette oc  
ceste  
leur an  
& qui a  
te ce, se  
q'amb  
colont  
c'est me  
que,  
si ils n  
et, ba  
adore  
y pa  
coups  
ou bas  
sans me  
c'est  
leur  
-119

là leurs accusateurs suspects : & la distance des lieux ne permettant pas le plus souvent d'éclaircir la vérité de ce qui se passe à l'autre bout du monde ; ils en tireroient au moins cet avantage que la plupart des gens suspendroient leur jugement & ne condamneraient pas les accusez.

Encore une fois donc , à quoy M. Jurieu veut-il que l'on attribue le silence & la modération des Jesuites en cette occasion ? Voudroit-il bien laisser croire que c'est l'esprit de charité qui leur a fait oublier leurs ressentimens , & qui a retenu leurs plumes ? Sans doute ce seroit quelque chose d'assez rare , qu'ils eussent fait scrupule de mentir contre leurs adversaires , s'il est vray , comme on le dit dans la Morale pratique , & dans l'Esprit de M. Arnauld , qu'ils n'en font point de les faire fouetter , bastonner , tuër par les payens ; ny d'adorer le démon ; ny de sacrifier à un idole payen comme au vray Dieu. Beaucoup plus s'ils sont persuadez , comme on l'a vu encore , qu'ils peuvent dire sans blesser leur conscience , tout ce qui paroist nécessaire pour conserver l'honneur de leur Compagnie ?

Il n'y a rien de bien raison de dire qu'il y a

To. 2:  
p. 131.

des gens qui voyent comme s'ils ne voyoient point, & qui entendent comme s'ils n'entendoient point. Car sans cela, comment pourroit-on s'imaginer que M. Jurieu se fust empesché de voir ce qui frappe d'abord l'esprit, & de tourner ainsi son raisonnement contre les Auteurs de ces faux mémoires ?

„ On ne peut pas estre plus mal-traité  
 „ que les Jesuites le sont par quelques  
 „ Missionnaires des autres Ordres. Il leur  
 „ estoit facile de s'en vanger, s'ils eussent  
 „ voulu, en les chargeant à leur tour de  
 „ crimes vrais ou supposez. Ils pouvoient  
 „ le faire impunément, & ainsi l'on ne  
 „ voit aucun intérêt humain qui ait pû  
 „ les obliger à s'en abstenir. Ils s'en sont  
 „ néanmoins abstenus depuis tant d'an-  
 „ nées, malgré toutes les raisons qui sem-  
 „ bloient les y pousser. Il est donc in-  
 „ croyable que le portrait qu'on fait  
 „ d'eux, soit ressemblant, & on ne le  
 „ peut regarder que comme l'ouvrage  
 „ de la calomnie : sur tout quand on les  
 „ accuse, d'estre persuadez *que tout est*  
 „ *permis & que rien n'est péché.* Voilà où  
 le raisonnement de M. Jurieu se conduisoit par une suite évidente & naturelle, s'il n'eust cherché que la vérité.

Pendant qu'il y fera réflexion, un  
 autre

Et d  
 autre  
 térést  
 tique  
 en pal  
 solutio  
 il y a  
 rer, di  
 ge cett  
 qui a e  
 thèses  
 péché,  
 faux c  
 nostre  
 pour d

Il ser  
 que so  
 tre for  
 & il m  
 ponse  
 une qu  
 afsûrén  
 le feroi  
 Mais c  
 Ce qu  
 c'est qu  
 tes, il tr  
 cir plei  
 fances.

Il dem  
 rer que



autre écrivain, qui n'est pas séparé d'intérêt d'avec l'Auteur de la Morale pratique, trouvera bon qu'on l'avertisse en passant qu'il pourroit tirer d'icy la solution d'un problème qu'il proposoit il y a quelques années. *Qui peut s'assurer*, disoit-il, *qu'on ne mette point en usage cette maxime de la nouvelle Morale, qui a esté publiquement soutenüe dans des thèses de Theologie : Que ce n'est point un péché, au moins mortel, d'inventer de faux crimes contre ceux qui nuisent à nostre réputation en parlant mal de nous, pour diminuer par là leur autorité.*

No. xv.  
Def. de  
la trad.  
de Mös.  
I. P.  
P. 449.

Il seroit aisé de montrer à cét auteur que son doute prétendu n'a point d'autre fondement que sa seule malignité : & il mériteroit bien que pour toute réponse l'on se contentast de luy proposer une question presque semblable, dont assurément il seroit embarrassé, & qui le feroit peut-estre repentir de la sienne. Mais ce sera pour quelque autre fois. Ce qu'on a presentement à luy dire, c'est que s'il ne s'agissoit pas des Jesuites, il trouveroit icy de quoy s'en éclaircir pleinement par ses propres connoissances.

Il demande comment l'on peut s'assurer que les Jesuites ( car c'est d'eux seu-

H

170 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
lement qu'il prétend parler) ne mettent pas en usage contre luy & contre ses semblables, cette pernicieuse maxime, dont il veut qu'on les croye persuadé? Tout autre que luy pourroit s'en convaincre par cette seule réflexion.

S'il y en a quelques-uns parmy les Jesuites qui soient capables d'une telle méchanceté, il est sans doute, au moins selon luy, que ce doivent estre ceux de la Chine & du Japon: puis qu'outre les déréglemens communs à tout le reste de leur Societé, ils vont jusqu'à cét excès d'abomination que d'adorer le démon & les damnez. D'ailleurs on peut dire que nuls Jesuites n'ont jamais eû ny plus de moyens de mettre cette doctrine en pratique impunément & avec succès; ny de plus fortes raisons pour vouloir s'en servir; ny un plus grand besoin de le faire, qu'en avoient ceux-là, après la maniere scandaleuse dont ils ont esté diffamez par leurs adversaires dans toutes les parties du monde.

Que nostre Auteur consulte donc un peu son cœur là-dessus: qu'il se mette pour un moment à la place des Jesuites; & qu'en supposant l'opinion qu'il leur impute, il nous dise ce qu'il feroit dans une pareille conjoncture. Je le défie de

s'empescher de dire , au moins en luy-mesme , que s'ils estoient d'humeur à mettre en usage la morale dont il les accuse , jamais il n'y auroient manqué en cette occasion : qu'ainsi l'on peut s'asûrer que s'ils ne l'ont point fait , il ne sont pas disposez à le faire dans aucune autre : & qu'enfin ils ne sont point persuadez que cela soit permis en conscience , je veux dire d'imposer de faux crimes à ceux qui nous décrient.

Il est vray qu'on les accuse dans le Theatre Jesuitique, & dans le Mémo-rial de Collado , d'avoir publié des choses outrageuses contre les Missionnaires des autres Ordres. Mais c'est-là encore une nouvelle calomnie la plus frivole de toutes; puisque pour la réfuter, ils n'ont qu'à défier leurs adversaires de produire ces écrits que M. Jurieu n'a pû trouver; où les Jesuites se soient vangez en imputant à leur tour des crimes vrays ou faux à ces Missionnaires, qui avoient intenté contre eux des accusations si énormes.

Faites , Seigneur , par vostre grâce qu'ils soient préservez d'une tentation si dangereuse : qu'ils ayent le courage de souffrir, comme ils ont fait jusqu'icy, la calomnie avec patience: & que sui-

vant le conseil de vostre Apostre, il leur  
 fuffise pour toute apologie de vivre de  
 telle sorte que leur conduite soit la ré-  
 futation des calomnies dont on les char-  
 ge : *ut beneficientes obmutescere faciatis*  
*imprudentium hominum ignorantiam.*

1, Pet.  
 2. 15.

---

## C H A P I T R E IV.

*Réfutation des mensonges du Theatre Je-  
 suitique, par des témoignages authen-  
 tiques de ceux qui y sont faussement ci-  
 tez, & de plusieurs autres.*

**I**L semble que ce doit estre une assez  
 grande surprise & pour M. Jurieu  
 & pour son Moraliste, d'entendre dire  
 que ceux-là mesme dont le nom & l'au-  
 torité leur a servi jusqu'icy pour dé-  
 crier les Jesuites de la Chine, sont au  
 contraire effectivement les approba-  
 teurs de leur doctrine, & les imitateurs  
 de leur conduite. Car sur quoy fonder  
 après cela tant d'invectives ? & que de-  
 viendront tant de belles réflexions  
 qu'on lit dans la Morale pratique con-  
 tre les Jesuites, & dans l'Esprit de M.  
 Arnauld contre tous les Catholiques ?

Or c'est là néanmoins une verité dont

il fa  
 pla  
 tou  
 per  
 con  
 Mi  
 div  
 asse  
 don  
 tion  
 dép  
 rien  
 en  
 voir  
 pou  
 de q  
 seul  
 mes  
 la ré  
 Jesu  
 est e  
 nou  
 Miss  
 C  
 ne se  
 gem  
 lons  
 vent  
 ves.  
 l'hist

il faudra que ces Messieurs ayent le déplaisir de se voir convaincus devant tout le monde. Car si la providence a permis, pour des raisons qui luy sont connues, qu'un bon zèle de certains Missionnaires mal informez, & quelque diversité de sentimens sur des choses assez obscures par elles-mêmes, ait donné occasion à des gens mal intentionnez de satisfaire leur passion aux dépens de toute la Chrestienté de l'Orient aussi-bien que des Jesuites: on a en mesme temps la satisfaction de sçavoir qu'ils ont eû pour protecteurs ou pour avocats ceux mesme sous le nom de qui l'on a voulu les diffamer, & qui seuls estoient juges ou témoins legitimes en cette matiere. Et c'est ainsi que la réfutation de la *Morale pratique des Jesuites* & de *l'Esprit de M. Arnauld*, est effectivement la défense de tous les nouveaux Chrestiens & de tous les Missionnaires de l'Orient.

Comme c'est là une proposition qui ne sçauroit manquer de sembler étrangement paradoxe à ceux à qui nous parlons, on ne s'attend pas aussi qu'ils doivent y acquiescer sans de bonnes preuves. Mais parce qu'elles dépendent de l'histoire, c'est une nécessité de repren-

174 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
dre la chose d'un peu plus haut, & de  
remonter à la source des calomnies.

A R T I C L E I.

*Recit abrégé de l'origine des disputes qui  
ont servi d'occasion aux calomnies du  
Theatre Jesuitique. Decrets de Rome  
là-dessus en 1645. & en 1656. Mau-  
vaise foy du Moraliste qui fait valoir  
le premier contre les Jesuites dont il n'y  
est point parlé, & qui dissimule le se-  
cond où ils sont justifiez.*

**L**Es portes du grand Empire de la  
Chine, qui avoient si long-temps  
esté fermées aux predicateurs de l'E-  
vangile, commencerent à s'ouvrir pour  
la premiere fois en 1581. Un Jesuite Ita-  
lien nommé Michel Rogéri, qui fut  
suivi deux ans après du célèbre Mat-  
thieu Ricci, donna avec luy commen-  
cement à cette Mission: & en l'espâce  
de 50. ans la Foy s'étendit avec des  
progrès considerables dans la pluspart  
des Provinces de cet Etat, malgré les  
difficultez & les persecutions qui s'éle-  
verent de temps en temps.

Le desir de prendre part à de si saints  
travaux excita souvent des Religieux

e  
d'au  
Phi  
Ch  
entr  
cao  
les  
mai  
leur  
tipa  
raiso  
C  
1633  
P. F  
mer  
môt  
de f  
qui  
de r  
uns  
fui  
brut  
me  
L  
leur  
tem  
en  
Chr  
gran  
mes  
ton

d'autres Ordres qui estoient aux Isles Philippines, à tenter le voyage de la Chine. Mais ils ne pouvoient alors y entrer par une autre voye que par Macao : Et comme ils estoient Castillans, les Portugais qui ont toujours esté maistres de cette ville, s'opposoient à leur dessein, ou par un effet de l'antipathie des deux nations, ou par des raisons de politique qu'on sçait assez.

Ce ne fut proprement qu'en l'année 1633. cinquante ans depuis l'entrée du P. Ricci dans la Chine, que le commerce des Philippines avec l'Isle Formose, donna moyen à ces Religieux de se glisser dans la Province de Fokien, qui n'en est éloignée que d'une journée de navigation. Il y en entra quelques-uns de divers Ordres : & d'autres les suivirent encore les années d'après, tout bruslans du desir d'accroistre le Royaume de JESUS-CHRIST.

Le zèle dont ils estoient animez ne leur permettant pas de demeurer longtemps sans agir, ils se mirent bien-tost en devoir de travailler auprès des Chrestiens qu'ils trouverent là en assez grand nombre, & d'en faire eux-mesmes de nouveaux. Ainsi l'on ne s'étonnera pas d'entendre dire qu'il leur

176 *Def. des nouveaux Chrestiens*

soit arrivé dans ces commencemens, ce qui ne sçauroit presque manquer d'arriver à ceux qui se voyent d'abord au milieu d'une nation, dont la langue, les mœurs, & le genie sont encore plus éloignez des nostres que l'Orient ne l'est de l'Occident : C'est à dire de concevoir souvent les choses autrement qu'elles ne sont, & de se trouver ensuite dans quelques embarras faute d'avoir l'experience qui ne s'aquiert qu'avec le temps.

A l'égard du premier de ces deux inconveniens, on ne doit nullement estre surpris que ces Religieux y soient tombez. Comme ils ne pouvoient encore s'informer que par interprète de l'état du Christianisme & des maximes du païs ; & que dans ces commencemens ils ne purent avoir communication qu'avec des Chrestiens de la campagne, n'ayant peut-estre pas jugé qu'il y eust de seureté à paroistre si tost dans les villes sous les yeux des Magistrats, parce qu'ils estoient entrez sans leur permission : l'ignorance de ceux qu'ils interrogérent, ou l'infidelité de leurs interpretes, leur donna occasion de croire diverses choses dont ils reconnurent depuis la fausseté ; mais qu'un

bon  
simu  
pôse  
quel  
à Di  
parlo  
Co  
ils n  
point  
Jesui  
là me  
ques  
la Ch  
matic  
mesm  
perfor  
Cela  
ner be  
Cet  
moins  
aux Pl  
bord.  
quere  
d'entre  
Manile  
vérent  
Ils luy  
avoit f  
la Chin  
tes de



bon zèle ne leur permît pas alors de dissimuler. C'est ce qu'on aime mieux supposer icy que de croire qu'il y entraist quelque passion moins réglée. Laissons à Dieu à juger des intentions, & ne parlons que des faits.

Comment ces Religieux pouvoient-ils n'estre pas trompez en plusieurs points, puisque l'Auteur du Theatre Jesuitique nous apprend que ce fut dès là mesme année 1633. c'est à dire quelques mois au plus depuis leur entrée à la Chine, qu'ils dressèrent une Information, dans laquelle il avouë qu'un mesme homme faisoit tout à la fois le Pag. iij personnage de témoin & de Notaire? Cela n'est pas fort propre pour y donner beaucoup de poids.

Cette Information ne laissa pas néanmoins de faire bien-tost grand bruit aux Philippines, où elle fut portée d'abord. Les Evesques de ces Isles ne manquèrent pas d'en estre instruits: & deux d'entre eux, sçavoir l'Archevesque de Manile, & l'Evesque de Zébut, trouvèrent bon d'en donner avis au Pape. Ils luy manderent donc ce qu'on leur avoit fait entendre, que les Jesuites de la Chine permettoient à leurs Neophytes de se prosterner devant l'Idole de

178 *Def. des nouveaux Chrestiens*

*Chin-boam*, d'honorer leurs défunts avec des cérémonies pleines de superstition & d'idolâtrie, & de sacrifier à leur Docteur *Cun-fu-zu*; qu'ils leur cachent le mystère de la Croix du Sauveur; qu'ils ne leur administroient point l'Extrême-Onction, qu'ils négligeoient les sacrées cérémonies du Baptême, &c.

Il est vray que les deux Prélats ayant depuis mieux examiné la verité de ces rapports, ils eurent le courage de se rétracter par d'autres Lettres qu'ils écrivirent en 1637. à ce mesme Pape; où ils témoignent qu'estant informez du contraire de ce qu'ils avoient écrit auparavant sur de fausses relations, ils se croyoient obligez en conscience à *justifier les Peres de la Societé contre de si injustes accusations, & à défendre de tout leur pouvoir l'innocence de ces mesmes Peres, aussi bien que la verité.* Ce sont les termes de leurs Lettres.

L'embarras où les Jesuites de la Chine se trouverent engagez sur la fin de cette année-là & au commencement de la suivante 1638. dans la Province de Fokien, à l'occasion de ces bons Religieux dont j'ay parlé, fut beaucoup plus dangereux & pour eux & pour leur

Et  
nou  
qu'o  
mée  
du M  
ne l  
rien  
pust  
Q  
fion  
enco  
mon  
font  
men  
men  
Rois  
nolo  
aprè  
plein  
rable  
dam  
le D  
tout  
que  
lâtri  
pesc  
Con  
jusq  
ligie  
quo  
pect

nouvelle Eglise. Je ne diray que ce qu'on en voit dans une Histoire imprimée à Rome mesme sous l'approbation du Maistre du sacré Palais : parce qu'on ne l'accusera pas sans doute d'avoir rien laissé passer en cette matiere qui püst estre contesté.

Quelques-uns de ces nouveaux Missionnaires, dit l'historien, qui n'avoient encore aucune connoissance des cérémonies tant religieuses que civiles qui sont en usage parmy les Chinois, commencèrent d'abord à prescher publiquement par interprète, que les anciens Rois de la Chine, qui selon la chronologie du pais ont vescu peu de temps après le déluge, & dont la vie estoit pleine de vertus morales tres-admirables; que ces Rois, dis-je, estoient damnez dans l'Enfer : que Confucius le Docteur & le maistre commun de tout le Royaume, estoit aussi damné : que les Jesuites permettoient une idolâtrie à leurs Chrestiens, en ne les empeschant pas de faire à l'honneur de ce Confucius des inclinations profondes jusqu'à terre, auxquelles ces bons Religieux donnoient le nom d'adoration; quoyque ce ne soit en effet qu'un respect purement civil, que tous les Chi-

*Bartoli  
dell'Asi  
part.  
3.p.1113.*

» 180 *Def. des nouveaux Chrestiens*

» nois ont accoustumé de rendre à leurs  
» Rois , à leurs peres , & à leurs maistres  
» encore vivans.

» Cette action causa d'abord un grand  
» trouble entre les Chrestiens : elle fut sui-  
» vie d'une violente émotion du peuple ,  
» & d'une extrême indignation des Man-  
» darins , à qui l'on en fit aussi-tost mille  
» plaintes . . . . Ayant donc fait venir ces  
» Religieux devant leurs tribunaux , ils  
» les mirent entre les mains de quelques  
» soldats , avec ordre de les conduire par  
» le plus court chemin à Macao : & le jour  
» d'après on vit des Edits tres-rigoureux  
» affichez suivant la coustume sur les por-  
» tes des villes , premierement de la Capi-  
» pitale , puis de *Civencheu* , & de toutes  
» les autres , en détestation de la loy  
» Chrestienne qu'on défendoit de pres-  
» cher , & à laquelle on ordonnoit de re-  
» noncer sous de tres-grièves peines.

» Le P. Manuël Diaz (Jesuite) logea ces  
» Religieux durant sept jours ; il prit tout  
» le soin possible de l'un d'eux qui estoit  
» malade : il leur fournit de l'argent pour  
» se défrayer jusques à Macao ; & leur  
» donna un Chrestien tres-charitable , &  
» qui avoit beaucoup de crédit , afin de  
» les défendre de l'insolence des soldats à  
» qui on les avoit donnez en garde.

& d

Pen

loient a

l'un ,

de plu

porte c

neur y

fauva.

tres ser

faison ,

ble , fu

cing fo

stienne

suites

la Pro

fort ét

Manue

primez

au bar

d'espér

ne vou

les voi

verneu

qu'ils f

grand

doient

parer c

Ains

cette m

vice de

ce fut

Pendant que ces Religieux s'en alloient ainsi, il en survint d'autres; dont l'un, comme pour aigrir les affaires de plus en plus, arracha de dessus la porte de la ville l'Edit que le Gouverneur y avoit fait afficher, & puis se sauva. Cet incident, avec plusieurs autres semblables effets d'un zèle hors de saison, dont le récit seroit peu agreable, furent cause qu'on reïtéra jusqu'à cinq fois les Edits contre la loy Chrestienne. Et comme c'estoit par les Jesuites qu'elle avoit esté apportée dans la Province, où ils l'avoient desja si fort étendue, les Peres Jules Aléni & Manuel Diaz furent nommément exprimez dans ces Edits, & condamnez au bannissement: & cela avec si peu d'espérance d'aucune modération, qu'on ne voulut pas mesme les entendre ny les voir, quoyque d'ailleurs les Gouverneurs fussent de leurs amis: de sorte qu'ils furent contraints de s'éloigner au grand regret des Chrestiens, qui fondoient en larmes, quand il fallut se separer d'eux.

Ainsi tout l'avantage qui revint de cette nouvelle entreprise, pour le service de Dieu & pour le bien des ames, ce fut qu'au lieu de 900. Idolâtres qui

182 *Def. des nouveaux Chrestiens*

se convertissoient par an dans cette Province, à peine cette année-là en put-on convertir cent : Que la ville capitale nommée *Fochou* avec ses dépendances, qui avoit accoustumé d'en fournir 500. à peine en donna une trentaine : Et qu'il fallut beaucoup travailler pour rétablir en plusieurs années ce que d'autres avoient si aisément défait en peu de temps.

Toutes les Eglises, à la réserve d'une seule, furent occupées par les Idolâtres, qui les firent servir les uns de maison, les autres de magasin, les autres d'étable. Les Fidèles se trouvèrent exposés à de grandes traverses, & tous furent maltraitez. On les condamna à de grosses sommes d'argent ; & il s'en trouva un qui n'ayant pas dequoy fournir la sienne, après avoir vendu tous ses meubles, fut obligé de vendre encore ses enfans pour esclaves, qui furent rachetez depuis par des Chrestiens. D'autres furent mis en prison & y souffrirent tant de misères, qu'un d'eux en mourut. Enfin ils éprouvèrent toutes les rigueurs qu'on a coustume d'exercer en ce pais-là contre les malfaiteurs : comme d'estre mis au carquan, d'estre bastonnez publiquement, de perdre

Et  
tous les  
terres  
Ce  
d'œuv  
récit e  
ne pu  
après  
bon ne  
droit d  
Domi  
à Mac  
Pen  
compa  
ce Pe  
caché  
gan, a  
estoit  
fut de  
comm  
avoir a  
gistrat  
Manda  
queste  
secret  
plus p  
Garcia  
la bor  
espéra  
obteni  
du lieu

tous leurs biens, d'estre chassés de leurs terres & de leurs maisons, &c.

Ce n'est pas icy une narration hors d'œuvre : la suite fera voir à quoy ce récit estoit nécessaire. Quoy que l'on ne puisse pas douter qu'il ne soit vray après ce que j'en ay desja dit, il sera bon neanmoins de rappeler icy un endroit de la Lettre du P. Jean Garcias Dominiquain, qui fut dès-lors envoyée à Macao.

Pendant que l'on chassoit ainsi ses compagnons de la Province de Fokien, ce Pere trouva moyen d'y demeurer caché aux environs de la ville de Fogan, avec le P. François de Jesus, qui estoit de l'Ordre de saint François. Ce fut de là qu'il apprit l'année suivante comment le Pere Jules Aléni, après avoir adouci peu à peu l'esprit des Magistrats par l'entremise de quelques Mandarins, qui présentèrent une requeste en sa faveur, s'estoit rapproché secrettement de Focheu pour assister de plus près son troupeau désolé. Le P. Garcias qui connoissoit par expérience la bonne volonté de ce Missionnaire, esperant que par son moyen il pourroit obtenir aussi quelque liberté de sortir du lieu où il estoit caché, & de faire

ses fonctions, luy écrivit donc en ces termes.

» Ma pensée, dit-il, est que d'icy à  
 » plusieurs années il n'est pas avantageux  
 » pour le service de nostre Seigneur qu'on  
 » prenne d'autre méthode de prescher  
 » l'Evangile en ce Royaume, que celle  
 » dont vos Peres se servent & se sont ser-  
 » vis jusqu'à present. C'est ce que j'en  
 » ay écrit à mes Supérieurs; parce que  
 » l'expérience du mauvais succès qu'ont  
 » eû nos Peres exilez, nous fait con-  
 » noistre que Dieu n'approuve pas pour  
 » maintenant la conduite qu'ils ont te-  
 » nuë: quoyque ce fust par un bon zèle  
 » qu'ils en usoient ainsi, pour éprouver  
 » si l'on réüssiroit par cette voye à con-  
 » vertir des infidèles: ce qui les rend ex-  
 » cusables. Nostre R. P. Provincial (*il*  
 » *s'appelloit le P. Clement Gant*) m'a  
 » mandé qu'il n'est point à propos que  
 » nos Religieux passent en ce Royaume  
 » de la Chine, jusqu'à ce que sa Sainte-  
 » té ait décidé les points sur lesquels nous  
 » sommes d'autre sentiment que vous:  
 » de peur que nous ne soyons par là une  
 » occasion de scandale & de trouble à  
 » cette Chrestienté. C'est pourquoy il  
 » m'ajouste que je dois avoir patience  
 » jusqu'à ce que la réponse soit venuë de

Rome.

François  
 a reçu

fasse de

aider à

*ainsi l*

& qu'

allions

Car ne

avec re

nes gr

nous l

un peu

me voi

dray b

nouvea

moins.

1639.

On

de tou

ce ne

défaut

ligieux

metho

la Chi

autre e

secutio

Et qu'

s'en re

ment.



*& des Missionnaires. I. Part. 185*

Rome. Le Pere de l'Ordre de saint  
François qui me tient icy compagnie,  
a reçu la mesme réponse. Que V. R. ne  
fassé donc point de difficulté de nous  
aider à sortir de cette prison (*il nomme  
ainsi le lieu où il demouroit caché,*)  
& qu'elle ne craigne point que nous  
allions nous montrer publiquement.  
Car nous ferons en sorte de marcher  
avec retenuë, & de ménager les bon-  
nes graces du Mandarin, afin qu'il  
nous laisse assister les Chrestiens avec  
un peu plus de liberté: & si une fois je  
me vois sorti de cet embarras, je pren-  
dray bien garde de n'en pas attirer de  
nouveaux: de quoy V. R. fera té-  
moin. A Fogan le 16. Novembre  
1639.

On voit dans cette Lettre la preuve  
de tout ce que nous avons dit: Que  
ce ne fut qu'un excès de zèle & un  
défaut d'expérience qui porta ces Re-  
ligieux à condamner ainsi d'abord la  
methode des anciens Missionnaires de  
la Chine: qu'ayant voulu tenir une  
autre conduite, ils attirèrent une per-  
secution sur eux & sur les Chrestiens:  
Et qu'ils eurent depuis tout sujet de  
s'en repentir & de changer de senti-  
ment.

Cependant ny l'exemple de ces deux Evesques des Philippines dont on a parlé, ny celuy mesme du Pere Garcias, ne fut pas encore suffisant pour faire changer de conduite à ceux qui vouloient, à quelque prix que ce fust, diffamer les Jesuites. Un Religieux de ces pais-là, desja fameux par les demeslez qu'il avoit eû aussi-bien avec son Ordre qu'avec eux; & par les libelles diffamatoires qu'il avoit répandus contre leur Societé en Europe, comme dans les Indes; entreprit vers ce temps-là, de faire une nouvelle rapsodie de ces faux Memoires de la Chine, avec ce qu'il luy plut d'y mesler du sien. Mais parce qu'il scavoit bien que son nom seul pourroit la rendre suspecte, il trouva bon de l'appeller *Mémorial présenté au Roy d'Espagne par les Religieux de saint François de la Province de saint Gregoire des Philippines*. Artifice dont il s'estoit desja servi en pareille occasion pour d'autres satyres de mesme nature. C'estoit le P. Collado, duquel il nous faudra parler ensuite: & pour lors on ne sera pas surpris de cette fausseté.

On s'étonnera peut-estre avec plus de sujet que ny l'expérience de ce qui venoit d'arriver à la Chine, ny les rai-

& de  
sons du  
ouvrir  
sionnair  
trouva  
crurent  
avis, à  
vant ré  
tous le  
rent les  
& Ant

Le pr  
voya a  
Pere B  
trouve  
tiques t  
éclairc  
lenden  
qui se  
répon  
sition  
fut ce  
instrui  
Chine  
sité da  
quel i  
tout f  
les M  
Le  
Franc  
infor

sons du Pere Garcias n'eussent pas fait ouvrir les yeux à tous ces autres Missionnaires aussi-bien qu'à luy. Il s'en trouva pourtant quelques-uns qui ne crurent pas pouvoir encore estre de son avis, à moins que l'on n'eust auparavant répondu à leurs difficultez & levé tous leurs scrupules. De ce nombre furent les Peres Jean-Baptiste de Moralès & Antoine de sainte Marie.

Le premier se trouvant à Macao, envoya au Visiteur des Jesuites nommé le Pere Emanuël Diaz l'ancien, qui s'y trouvoit aussi, une liste de douze Articles sur lesquels il demandoit d'estre éclairci. Le Visiteur luy répondit le lendemain 4. Juin 1639. par une Lettre qui se garde encore, ce qu'il avoit desja répondu plus d'une fois à cette proposition: Qu'il ne pouvoit rien décider sur cette affaire qu'il n'en eust esté instruit par le Vice-Provincial de la Chine, qui y faisoit actuellement sa visite dans les Provinces du Nort; & auquel il avoit donné ordre d'informer de tout sur les lieux, & de luy en envoyer les Memoires.

Le Vice-Provincial, nommé le Pere François *Hurtado*, après avoir fait des informations exactes durant le cours

188 *Def. des nouveaux Chrestiens*

de sa visite, & avoir écouté les avis de tous ses Missionnaires, dont plusieurs estoient depuis 30 & 40 ans à la Chine; donna vers le commencement de l'année suivante 1640. une ample réponse à tous les doutes du Pere de Moralès, dans laquelle entre autres preuves il luy citoit la Lettre de son Confrère, que l'on vient de rapporter. Et il paroist par le discours mesme que l'Auteur du Theatre fait tenir, quoyque faussement, à ce Pere Jean Garcias, que son autographe fut envoyé au mesme temps à Macao pour estre montré au Pere de Moralès.

Mais celuy-cy n'ayant pas jugé à propos d'attendre la réponse qu'il avoit demandée, s'estoit desja mis en chemin pour venir en Europe, sans que les Jesuites eussent rien scû ny de son voyage ny de son dessein. Il vint donc à Rome sur la fin du Pontificat d'Urbain VIII. Il y proposa ses doutes en 17. Articles à la Congrégation des Cardinaux, dont il reçût les réponses contenues dans leur Décret du 12. Septembre 1645. par lesquelles il est enjoint qu'on s'abstiendroit à la Chine de certaines pratiques exprimées dans ses demandes : & cela *en attendant que sa*

*& des*  
*Sainteté o*  
*trement.*

Au rest  
tion, ce n  
les choses  
cé du Per  
qu'elles n  
tes. Ma  
dans le  
que ne p  
trouvero  
ce qu'on  
estoit au  
la Congr  
ne de sag  
cret qui a  
en avoit  
provisio  
après un  
*ordonnas*

Si ce  
comme c  
d'avoir c  
fenta au  
Request  
Jesuites  
font mar  
qu'on l'  
prétend  
polis im

*Sainteté ou le S. Siège en ordonnast autrement. Ce sont les termes du Decret.*

Au reste si l'on y ajouta cette limitation, ce n'est pas que de la manière que les choses estoient exposées dans l'énoncé du Pere de Moralès, on pût douter qu'elles ne fussent absolument illicites. Mais ce qui fit mettre cette clause dans le Décret, ce fut apparemment que ne pouvant s'assurer si l'exposé se trouveroit conforme à la vérité, & si ce qu'on permettoit dans la Chine, estoit aussi criminel qu'il l'avoit conçu; la Congrégation par une conduite pleine de sagesse se contenta de faire un Decret qui arrestast le cours du mal, s'il y en avoit; & qui fust néanmoins comme provisionnel, *jusqu'à ce que le S. Siège, après une information plus ample, en ordonnast autrement, s'il estoit besoin.*

Si ce n'est donc pas une fausseté, comme on a grand sujet de le croire, d'avoir dit que le Pere de Moralès presenta au Pape & à la Congrégation une Requeste dans laquelle il rendoit les Jesuites coupables de tous les abus qui sont marquez dans ses demandes, ainsi qu'on l'assûroit au bout de la Lettre prétenduë de M. l'Evesque d'Angelopolis imprimée en 1658. Il faut dire que

l'on n'eust pas beaucoup de foy à cette Requête. Aussi n'y a-t'il guères d'apparence qu'il eust pû en estre crû, après la manière dont ils avoient esté justifiez sur cela par les deux Prélats des Philippines: & s'ils eussent esté accusez juridiquement par le Pere de Moralès, on ne les auroit pas condamnez sans les appeller auparavant selon la coustume pour se défendre.

Mais s'ils n'eurent pas lieu pour lors de le faire, parce qu'ils ne furent ny accusez ny citez, & qu'ils ne scûrent mesme rien de ce qui se passoit; ils le firent quelque temps après avec tout l'avantage qu'ils pouvoient desirer. Car le Pere de Moralès estant retourné à la Chine en 1649. avec le Decret qu'il venoit d'obtenir; & le bruit s'y estant répandu, comme il l'estoit desja dans l'Europe & par toutes les Indes, que c'estoit contre les Jesuites qu'il avoit esté fait; ils députèrent à Rome le Pere Martini pour informer le Pape. & les Cardinaux de la verité.

Ce Pere y arriva en 1655. au mois d'Aoust ou de Septembre: il presenta les Memoires authentiques qu'il avoit apportez sur ces affaires: ils furent communiquez à ceux qui tenoient pour

*& des*  
le Pere d  
rant plu  
Enfin apr  
& d'autr  
le 23. de  
lexandre  
approuv  
me un A  
sur cette

*Réponse*  
*de l'*  
*vées*  
*xan*  
*posée*  
*Com*  
*en*

**Q**U  
me  
l'année  
de la pr  
suivans  
& le S  
fust en  
de la su  
après c  
teurs e  
point,

le Pere de Moralès, & examinez durant plusieurs mois avec application. Enfin après avoir tout entendu de part & d'autre, la Congrégation assemblée le 23. de Mars 1656. en presence d'Alexandre VII. fit un Decret que ce Pape approuva, & qu'on doit regarder comme un Arrest contradictoirement rendu sur cette matière. Le voicy.

*Réponses de la Sacrée Congrégation de l'Inquisition générale, approuvées par Nostre Saint Pere Alexandre VII. sur les demandes proposées par les Missionnaires de la Compagnie de JESUS à la Chine en 1656.*

QUelques Missionnaires du Royau-  
me de la Chine proposèrent en  
l'année 1645. à la Sacrée Congrégation  
de la propagation de la Foy, les Doutes  
suivans, avec plusieurs autres questions:  
& le S. Pere ayant ordonné que tout  
fust envoyé à la Sacrée Congrégation  
de la suprême & générale Inquisition,  
après que les Theologiens Qualifica-  
teurs eurent dit leur avis sur chaque  
point, elle répondit à tous en particu-

» lier de la manière qui s'enfuit. ( *On*  
*trouve icy les Doutes du Pere de Moralès*  
*avec les Réponses tout au long : après quoy*  
*la Congrégation ajouste.* )

» Mais les Missionnaires de la Com-  
 » pagnie de J E S U S à la Chine n'ayant pas  
 » esté ouïs en ce temps-là, ils ont pro-  
 » posé l'année dernière 1655. à la Sacrée  
 » Congrégation de la propagation de la  
 » Foy quatre demandes, où le fait est ex-  
 » posé d'une autre maniere, ainsi qu'on  
 » le voit dans chacune de ces demandes.  
 » L'affaire a esté renvoyée par ordre de  
 » N. S. P. à la Sacrée Congrégation  
 » de l'Inquisition ; laquelle, après avoir  
 » entendu les suffrages des Qualifica-  
 » teurs, a répondu de la maniere qui  
 » s'enfuit.

### *I. Demande.*

» On demande en premier lieu si les  
 » Missionnaires doivent insinuër aux nou-  
 » veaux Chrestiens, aussi-tost qu'ils les  
 » baptisent, les préceptes du droit posi-  
 » tif, comme portant obligation sous pei-  
 » ne de peché mortel, en ce qui regarde  
 » les jeûnes, l'observation des Festes,  
 » la Confession & la Communion an-  
 » nuelle.

La



*des Missionnaires. I. Part. 193*

La raison qu'il y a d'en douter, est  
1. A l'égard du jeûne; que les Chinois  
sont accoustumez dès leur enfance à  
manger trois fois le jour; à quoy ils  
sont obligez à cause de la légéreté de la  
nourriture dont ils usent. Et de plus,  
que les Magistrats seroient contraints  
d'aller à jeûn à leurs Tribunaux, où ils  
demeurent depuis les huit heures du  
matin jusques à deux heures après mi-  
dy: ce qui leur seroit entièrement im-  
possible.

2. A l'égard des Festes, de la Confes-  
sion & de la Communion, les raisons  
que l'on a de douter, sont que la plus  
grande partie des Chrestiens, est dans  
la necessité de travailler pour gagner sa  
vie; & que souvent ils sont forcez par  
les Mandarins payens à plusieurs cor-  
vées les jours Festes: Que mesme les  
Mandarins Chrestiens sont obligez, sous  
peine de perdre leurs charges, de se  
trouver à leurs Tribunaux les jours  
qu'on feste parmi nous: Que les Mis-  
sionnaires sont en petit nombre, & le  
Royaume d'une tres-vaste étenduë; &  
qu'ainsi il y a plusieurs Chrestiens qui  
ne peuvent pas avoir de Messe aux jours  
de Festes, ny se confesser & communier  
tous les ans.

*Réponse.*

» La Sacrée Congrégation , suivant ce  
 » qui vient d'estre proposé , a jugé que  
 » le droit positif Ecclesiastique en ce qui  
 » regarde les jeûnes , l'observation des  
 » Festes , la Confession sacramentelle &  
 » la Communion de chaque année , doit  
 » estre proposé aux Chinois Chrestiens  
 » par les Missionnaires , comme portant  
 » obligation sous peine de peché mortel :  
 » Qu'on peut néanmoins leur expliquer  
 » en mesme temps les raisons qui peu-  
 » vent exempter les Fidèles de l'obser-  
 » vance de ces préceptes : Qu'on peut  
 » aussi , avec la permission de sa Sainteté ,  
 » donner pouvoir aux Missionnaires de  
 » les en dispenser , mais dans les cas par-  
 » ticuliers seulement , lorsqu'ils le juge-  
 » ront à propos.

*1 I. Demande.*

» On demande en second lieu , si en ba-  
 » ptisant les personnes adultes de l'autre  
 » sexe , on doit user de toutes les cérémo-  
 » nies du Baptême. De plus , s'il suffit  
 » d'administrer le Sacrement de l'Extrê-  
 » me-Onction seulement à celles de ce

sexe qui le demandent. De plus, si lors  
mesme qu'elles l'ont demandé, on doit  
le leur refuser, quand on juge pru-  
demment qu'en le donnant, toute la  
Chrestienté en souffrira & fera en dan-  
ger.

La raison de ce doute est fondée sur  
la retenuë incroyable des femmes Chi-  
noises, sur la jalousie des maris, & sur  
cette louïable coustume qu'elles ont de  
vivre éloignées non seulement de la  
conversacion, mais de la veüe mesme  
des hommes. En quoy les Missionnai-  
res, à moins qu'ils n'usent d'une extrême  
précaution, sont cause d'un grand scan-  
dale parmy les Chinois, & pourroient  
exposer à un peril évident toute cette  
Chrestienté.

*Réponse.*

Suivant ce qui vient d'estre proposé,  
la sacrée Congrégation a jugé que dans  
le cas d'une necessité considerable, &  
qui soit proportionnée à l'importance  
des choses dont il s'agit, on peut omet-  
tre quelques cérémonies dans le Baptes-  
me des personnes de l'autre sexe, &  
qu'on peut mesme absolument omettre  
l'Extrême-Onction.

*III. Demande.*

» En troisieme lieu on demande s'il est  
 » permis aux Etudians Chrestiens de la  
 » Chine, en prenant des degrez, de pra-  
 » tiquer la cérémonie qui s'observe dans  
 » la Salle, dite de Confucius.

» La raison est qu'il ne s'y trouve au-  
 » cun Sacrificateur ny aucun Ministre de  
 » secte idolâtre : mais que les seuls Etu-  
 » dians & les Philosophes s'y assem-  
 » blent pour reconnoistre Confucius com-  
 » me leur Maistre ; & cela avec des céré-  
 » monies qui dans leur premiere institu-  
 » tion ne sont que de police, & qui se ter-  
 » minent à un honneur purement civil.

» Car ceux qui doivent recevoir leurs  
 » degrez, entrent tous ensemble dans  
 » cette Salle, & y attendent les Docteurs  
 » & les Examineurs : & c'est là qu'ils  
 » font à la Chinoise, devant le nom de  
 » ce Philosophe écrit dans un tableau,  
 » les mesmes cérémonies & les mesmes  
 » inclinations seulement, que tous les  
 » disciples font à leurs Professeurs encore  
 » vivans. Ainsi, après avoir reconnu  
 » Confucius pour leur Maistre, le Chan-  
 » celier leur donne les degrez, & puis  
 » ils se retirent. De plus, il faut sçavoir

que cette Salle de Confucius est un Col-  
lège, & non pas un Temple proprement  
dit ; puisqu'elle n'est ouverte qu'aux  
seuls Etudians.

*Réponse.*

La sacrée Cogrégation a jugé confor-  
mément à la demande cy-dessus propo-  
sée, qu'on doit permettre aux Chinois  
Chrestiens les cérémonies susdites, par-  
ce qu'il paroist que c'est un culte pure-  
ment civil & de police.

*IV. Demande.*

En quatrième lieu on demande si les  
cérémonies instituées suivant les maxi-  
mes des Philosophes Chinois en l'hon-  
neur de leurs défunts, se peuvent per-  
mettre aux Chrestiens, en leur défen-  
dant ce qu'on y a depuis ajousté de su-  
perstitieux. De plus, si les Chrestiens  
peuvent, en compagnie même de leurs  
parens infidèles, pratiquer ces sortes  
de cérémonies permises. De plus, si  
lorsque ceux-cy usent de cérémonies  
superstitieuses, il est permis aux Chres-  
tiens, sur tout après avoir fait profes-  
sion de leur foy, d'y estre presens, non

198 *Def. des nouveaux Chrestiens*

» pour y coopérer, ou pour les autoriser,  
» mais parce que l'on trouveroit fort  
» étrange que des parens s'en absentaf-  
» sent, & que ce seroit une occasion d'i-  
» nimitié & de haïne.

» Au reste les Chinois n'attribuënt au-  
» cune divinité aux ames des morts, ils  
» n'espèrent rien d'eux, & ne leur de-  
» mandent rien. Ils ont trois manieres  
» d'honorer leurs défunts. (*Ces trois ma-  
» nieres sont icy expliquées au long dans le  
» Decret.*)

*Réponse.*

» Suivant ce qui a esté proposé, la sa-  
» crée Congrégation à jugé qu'on peut  
» souffrir que les Chinois convertis pra-  
» tiquent ces sortes de cérémonies à l'hon-  
» neur de leurs défunts, mesme en com-  
» pagnie des Payens; en retranchant nean-  
» moins toute superstition : *Que mesme*  
» lorsque ceux-cy y meslent des actions  
» *superstitieuses*, ils peuvent encore y as-  
» tister avec eux, sur tout après avoir fait  
» leur profession de foy; quand il n'y a  
» aucun danger de se pervertir, & qu'ils  
» ne peuvent autrement éviter leur haï-  
» ne & leur inimitié. Du Jeudy 23 Mars  
» 1656.

On s'arreteroit icy sans pousser l'apologie plus loin, si l'on n'avoit affaire qu'à l'Auteur de la Morale pratique; puisque ce Decret suffit pour le confondre, en le convainquant d'une mauvaise foy dont il se trouvera peu d'exemples. Je dis mauvaise foy en cet endroit, & non pas ignorance simplement. Car pour M. Jurieu, l'on peut bien supposer qu'il n'aura rien sçû du Decret d'Alexandre VII. quoy qu'il luy eust esté facile d'en estre instruit, quand ce ne seroit que par un \* Livre imprimé depuis quatorze ans dans les Pais-bas, & qu'on peut croire ne luy estre pas inconnu.

Mais quoy qu'il en soit de ce Ministre, le Moraliste ne peut pas sans mensonge prétendre cause d'ignorance au regard de ce Decret. Car outre qu'on ne sçauroit presque douter qu'il n'ait veû le Livre qu'on vient de dire, il cite luy-mesme, dans son second Tome de la Morale pratique le Decret de Clément IX. en 1669. dans lequel on confirme & celuy de 1645. sur les doutes du P. de Moralès, & celuy de 1656. sur les demandes du P. Martini. P. 139.

\* *Diatriba Theologica en 1672. à Anvers chez Cnobbaert.*

Ne semble-t'il pas qu'on auroit droit de demander icy quelles sont donc les régles de conscience que cet homme peut avoir suivies ? Il a trouvé en mesme temps ces deux Decrets. Il a veû que le premier ne dit pas un mot des Jesuites ; que le second au contraire les nomme , en approuvant tres-expressement leur conduite. Avec tout cela neanmoins ce Moraliste qui parle incessamment de celuy de 1645. comme s'il estoit contre eux , ne fait pas semblant de sçavoir rien de l'autre, parce qu'il decouvroit & leur innocence & sa calomnie. Mais ce que l'honneur ny la bonne foy ne permettoit pas , un intérest plus puissant le demandoit. Car ce n'estoit qu'à la faveur d'un tel déguisement qu'il pouvoit remettre sur le tapis ces vieilles calomnies de l'idolâtrie des Jesuites à la Chine.

Il a bien veû que s'il nommoit seulement le Decret de 1656. ce seroit les absoudre & se condamner luy-mesme , à moins que de vouloir en mesme temps faire le procès à la sacrée Congrégation & au souverain Pontife. D'ailleurs en plaidant la cause des hérétiques , il n'a pas laissé de vouloir faire le personnage d'un Catholique , pour



donner plus de créance aux mensonges de sa compilation. Il a donc pris le party de supprimer ce Decret, afin d'avoir la liberté de mettre de nouveau sur la scène sa fable du Theatre Jesuitique. Indigne artifice ! pour noircir les accusez, de ne s'attacher qu'à des Factums satyriques, pendant qu'on laisse là un Arrest contradictoire & définitif qui les a détruits.

Voilà quelle est la Morale pratique de ces gens qui en ont une si sainte & si réformée dans la spéculation. C'est de sçavoir allier avec l'austérité des maximes les plus édifiantes, ces exemples d'injustice & d'obliquité que les Docteurs les plus relaschez condamneroient avec horreur ; & qui feroient rougir le moins scrupuleux des gens du monde, s'il en estoit convaincu comme ils sont. Croyent-ils donc faire ainsi toujours illusion à leur siècle ? & se flattent-ils qu'au travers de tous les voiles dont ils taschent de couvrir ce mystère d'iniquité, le monde ne découvrira pas enfin la passion lasche & criminelle qui les possède, & dont ils font voir icy des effets si sensibles ?

Qu'on ne dise point que ce sont là des réflexions outrées & des saillies d'ima-

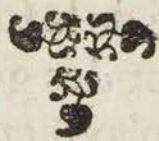
202 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
gination. Que l'on en considère bien le sujet, & l'on avoüera que les plus modérez ne sçauroient s'empescher d'estre émûs à la veüe de ces injustices criantes.

Mais reprenons nostre discours. S'il n'estoit donc question que de fermer la bouche à l'Auteur de la Morale pratique, & de disculper les Jesuites auprès des Catholiques, on pourroit se dispenser de passer outre. Car de quelle apologie seroit-il encore besoin après un jugement contradictoire rendu en leur faveur? Mais il nous a mis un autre adversaire sur les bras, je veux dire M. Jurieu; qui ne se croiroit pas obligé de déférer à un Decret de Rome, & qui seroit bien aise au contraire que l'on y eust autorisé ces coustumes de la Chine; pourveü qu'on luy accordast ce que la Morale pratique donne pour une verité constante, que ce sont de vraies idolâtries, condamnées comme telles par les Missionnaires de deux Ordres célèbres.

Car quel plus grand plaisir pour un Ministre, que de pouvoir opposer les Catholiques les uns aux autres: de pouvoir reprocher au saint Siége qu'il a approuvé par un Decret exprès le culte

des fausses divinitez des Chinois : & de pouvoir se vanter d'avoir pour luy un party de Theologiens Catholiques, zêlez & ſçavans, qui ſoûtiennent la meſme choſe ?

Il ne tiendroit pas aux faiſeurs de Morale pratique que M. Jurieu n'eust cet avantage ſur l'Egliſe Catholique; ſi on ne luy arrachoit les armes que leur paſſion inconfidérée luy met entre les mains. C'eſt pour cela qu'on eſt obligé de faire voir par des preuves authentiques, que les Jeſuites n'avoient rien permis à la Chine de ce que le ſaint Siége a condamné en 1645. & qu'il n'a rien approuvé en 1656. qui ne ſoit auſſi approuvé par ceux-là meſme qu'on veut oppôſer aux Jeſuites, & par d'autres encore plus conſidérables, tant pour leur mérite que pour leur nombre.



## ARTICLE II.

*Témoignages de divers Missionnaires & Religieux de S. Dominique, dont plusieurs ont esté Supérieurs dans leur Ordre. Ecrit du R. P. Dominique de S. Pierre sur ce sujet.*

1. **O**N ne sçauroit mieux commencer cette induction que par le R. P. Ange Coqui, autrement de saint Antonin, le premier des Peres Dominiquains qui ait presché dans la Chine. L'histoire de la Province des Philippines imprimée à Manille en 1640. nous apprend qu'à son arrivée il trouva dans une petite ville de Fokien nommée *Fogan* ou *Fohan*, dix Chrestiens, qui selon qu'il luy parut, en valoient des centaines. A quoy il ajoute, que deux d'entr'eux estoient si bien instruits de nostre sainte Foy, que le Pere Ange les prit pour luy aider à catéchiser & à instruire les autres. En auroit-il usé de la sorte s'il eust trouvé que c'estoient des gens encore demi-idolâtres, qui n'avoient point oüi parler de Jesus-Christ crucifié, & qui ne sçavoient point qu'il y eust de Commandemens de l'Eglise?

Il est bon au reste de faire icy remar-

Liv. 2.  
chap.  
41. p.  
267.  
268.

quer deux choses. L'une, que ces Néophytes de Fogan ne pouvoient pas estre des mieux instruits de la Chine : parceque les Jesuites n'estoient pas en assez grand nombre pour pouvoir y établir une résidence, & qu'ils n'avoient pas mesme pû encore les aller visiter : de sorte que c'estoit hors de leur païs qu'ils avoient esté instruits & baptisez. Que peut-on donc penser de ceux que le P. Ange auroit veûs dans les Eglises plus nombreuses, où les Missionnaires résidoient ordinairement ?

*Ibid. Es  
p. 317  
355. Es*

L'autre chose à remarquer est que ces Chrestiens qu'il trouva si bien instruits par les Jesuites, ne pouvoient pas l'estre mieux que ceux du voisinage : puis qu'ils n'avoient reçû les uns & les autres que la mesme instruction. Et néanmoins ce sont ces Néophytes d'auprès de Fogan, que quelques Missionnaires trouverent, à ce qu'on dit, deux ou trois ans après plongez dans l'ignorance & l'idolâtrie au point qu'on vient de voir. Comment accorder ces deux choses ?

2. Il ne sera pas necessaire de remettre icy le témoignage du P. Jean Garcias dans sa Lettre que j'ay desja rapportée. On se souviendra bien comment il y

206 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
déclaroit estre persuadé qu'il n'estoit  
pas du service de Dieu que l'on prist  
d'autre méthode de prescher l'Evangi-  
le dans la Chine, que celle dont les Je-  
suites s'estoient servis jusqu'alors; &  
qu'il l'avoit ainsi mandé à ses Supe-  
rieurs. C'est ce qu'il écrivoit encore en  
1663. dans une Lettre du 7. jour d'Aoust  
au P. Couplet Jesuite.

Comme donc il estoit des plus an-  
ciens ouvriers de son Ordre dans cette  
Mission, de laquelle il fut ensuite Su-  
perieur; il ne faut pas s'étonner si les  
autres qui vinrent après luy, prirent ses  
sentimens. De ce nombre estoient les  
PP. Timothée de S. Antonin, & Do-  
minique Coronado, qui ont esté tous  
deux comme luy Vicaires Provinciaux  
à la Chine.

3. Tous nos Peres, dit le premier  
dans une lettre au P. Brancati Jesuite  
en 1660. Tous nos Peres conçoivent  
maintenant que la vraye manière de  
travailler à la conversion des Chinois,  
est celle dont a usé vostre Compagnie,  
& dont elle use encore à present. Que  
si dans les commencemens il y a eût di-  
versité d'opinions sur ce sujet entre nos  
premiers Missionnaires, cela ne venoit  
d'aucune mauvaise intention qu'ils

eussent, mais de ce qu'ils avoient esté  
mal informez par certaines gens. Mais  
à l'heure qu'il est, nous reconnoissons  
par experience, & nous touchons, pour  
ainsi dire, au doigt la verité de cette  
affaire. Ainsi nous sommes persuadez  
qu'il n'y a point d'autre voye à tenir  
pour convertir ces peuples que celle de  
vos Peres. Aussi la raison demande-  
t'elle que nous suivions les traces de  
ceux qui ont esté nos guides. C'est pour-  
quoy, encore qu'il y ait deux de nos  
anciens Peres qui hésitent là-dessus,  
non seulement je suis résolu pour moy  
de suivre desormais le sentiment & la  
pratique de vostre Compagnie; mais je  
supplie tres-instamment V. R. de m'en-  
voyer par écrit la méthode que vous  
gardez tant pour conduire les Néophy-  
tes que pour convertir les payens; &  
un Calendrier où les Festes soient mar-  
quées: afin que je puisse me conformer  
en tout à vos manières.

4. La Lettre que le Pere Coronado  
écrivait l'année suivante de *Suchen* au  
mesme Pere Brancati, estoit dans le  
mesme sens. *J'aurois bien de la joye, luy*  
*disoit-il, de me voir avec V. R. pour*  
*pouvoir conférer ensemble sur quelques-*  
*unes de ces matières dont on a disputé.*

*Car je fais plus de cas de vostre seul jugement, que de toutes les raisons que l'on allégué au contraire.* Tel estoit le sentiment de ce grand serviteur de Dieu, qui mérita de donner à quelque temps de-là sa vie pour JESUS-CHRIST; estant mort à Pékin des incommoditez extrêmes qu'il souffrit durant sa prison dans la dernière persécution, en compagnie du Pere Adam Schall, & des autres Missionnaires.

5. Il seroit difficile de s'exprimer d'une manière plus édifiante & plus animée tout ensemble, que fait le Pere Pierre d'Alcala Religieux du mesme Ordre, pour marquer combien il estoit attaché aux sentimens de ceux qu'on vient de nommer. Ayant appris qu'un de ses Confrères avoit renouvelé dans un livre quelque chose des contestations passées, voicy comme il en écrit à un Jesuite nommé le Pere Intorcetta.

Autant que j'ay reçu de joye de ce costé-là, (il parle de la guérison de ce Pere) autant ay-je esté rempli de douleur par les nouvelles qui me sont venues du livre du P. N. Dieu m'est témoin combien j'en suis indigné: & que si cela estoit en mon pouvoir, je l'effa-



serois de mon propre sang. Dieu nous  
fasse la grace d'examiner nos esprits à  
la faveur des lumieres du sien , afin  
d'accorder la science que nous acque-  
rons par le moyen de l'étude, avec une  
douceur semblable à la sienne, & avec  
une sainte discipline : autrement nous  
sommes exposez à de grandes fautes,  
qui causent ensuite bien de l'amertu-  
me. Pour ce qui est de moy j'ay desja  
écrit à ceux de nostre Ordre, & aux  
autres, les grands travaux de la Com-  
pagnie dans ce Royaume; & comme  
c'est à la faveur de son crédit que nous  
avons la liberté d'y demeurer tout ce  
que nous sommes d'autres Missionnai-  
res, & d'y travailler au salut des ames.  
Enfin j'ay fait mention des grandes &  
illustres Eglises de Chrestiens que la  
Societé entretient dans cet Empire. On  
a desja renvoyé les lettres que j'ay écri-  
tes là-dessus. C'est ainsi que j'en parle-  
ray & que j'en écriray toujours, sans  
croire que la Compagnie me soit obli-  
gée pour cela, ny qu'elle en ait besoin:  
mais parce que je n'estime rien tant que  
de dire les choses comme je les con-  
nois, & que si j'en parlois autrement,  
ce seroit combattre la verité connue:  
Ce qui est, selon S. Thomas, un peché

210 *Def. des nouveaux Chrestiens*

» contre le S. Esprit. Dieu nous veuille  
» donner sa paix : Ainsi soit-il. Je me re-  
» commande à vos saints Sacrifices & à  
» vos prières. A Lan-ky le 31. de Mars  
» 1680.

Vostre tres-affectionné fils &c.

FR. PIERRE D'ALCALA.

Je ne sçay si M. Jurieu & l'Auteur de la Morale pratique ne seront point tentez de croire que quelque Jesuite a écrit ou dicté cette lettre. Il ne tiendra qu'à eux de s'en éclaircir.

6. Mais que penseront-ils du témoignage suivant qui en renferme plusieurs ? C'est celuy d'un célèbre Dominicain nommé le Pere Jean de Paz, ancien Professeur en Theologie, Recteur de l'Université de Manille, Prieur & Vicaire Provincial de son Ordre.

Les Missionnaires du Tunquin luy avoient proposé plusieurs doutes sur ces questions qui ont esté agitées à la Chine touchant l'idolâtrie prétendue : car elles regardent aussi le Tunquin. Sur quoy ce Pere leur envoya ses Réponses, qui ont esté imprimées à Manille en 1680. toutes conformes au sentiment des Jesuites, ou pour mieux

dire  
1656  
est  
Reli  
Hoc  
Reli  
assise  
En  
a rap  
proc  
s'il  
tres  
nois  
fain  
que  
tie  
pren  
à la  
7.  
frag  
ceur  
je v  
fain  
lipp  
les  
&  
troi  
Mif  
tori  
form

dire au Decret de la Congregation en 1656. & il assure que ce qu'il répond est fondé sur diverses Relations des Religieux de son Ordre à la Chine :

*Hoc mihi constat ex variis relationibus §. 20.  
Religiosorum nostri Ordinis in regno Sinae fol. 195.  
assistentium.*

En effet, outre les témoignages qu'on a rapportez jusqu'icy, l'on en pourroit produire encore d'autres : on le fera, s'il est besoin, & l'on produira les Lettres mesme de D. Gregoire Lopez Chinois naturel, cy-devant Religieux de saint Dominique, aujourd'huy Eveque & Vicaire Apostolique dans la partie Septentrionale de la Chine, & le premier de sa Nation qui ait esté élevé à la dignité du Sacerdoce.

7. Mais pourquoy s'arrester aux suffrages des particuliers, après qu'on a ceux de trois des Supérieurs majeurs, je veux dire de trois Provinciaux de ce saint Ordre dans la Province des Philippines : sçavoir des RR. PP. Charles Clement Gant, François de Palme, & Philippe Pardo. Car ils ont tous trois recommandé plusieurs fois à leurs Missionnaires de la Chine, par l'autorité qu'ils avoient sur eux, de se conformer absolument à la pratique de la

Société, en ce qui regarde le Decret d'Alexandre VII. leur défendant de rien écrire au contraire. C'est dequoy l'on a pour garant le R. P. Dominique Sarpetri, ou de S. Pierre, dans la lettre qu'il adressoit à son Provincial & aux Définitors du Chapitre de sa Province, avec le Traité qu'il avoit composé sur ces matieres. L'Auteur de la Morale pratique le pourra voir quelque jour. Mais en attendant, nous allons rapporter un autre petit Ecrit de ce mesme Missionnaire, qui contient en abrégé ce qu'il a prouvé plus au long dans son Traité.

*Ecrit \* du R. P. Dominique Sarpetri, dit de S. Pierre, Missionnaire de l'Ordre de saint Dominique à la Chine.*

» 8. **J**E Fr. Dominique Marie Sarpetri,  
 » autrement de S. Pierre, Sicilien de  
 » nation, de l'Ordre des FF. Prescheurs,  
 » autrefois approuvé pour la régence de  
 » la Théologie avec le titre de Lecteur  
 » dans l'Etude général de saint Domini-

*\* Cét Ecrit avoit desja paru dans le livre intitulé Diatriba Theologica, & l'on en a deux copies, l'une écrite & l'autre signée de la main de l'auteur.*

que de Palerme, & Professeur actuel en  
Philosophie dans le Couvent de Sain-  
te Zitte de la mesme ville : Je certifie à  
tous ceux qui verront ces Lettres :

I. Qu'ayant esté envoyé par les Su-  
périeurs de la Province du Rosaire des  
Philippines de mon Ordre, pour pres-  
cher l'Évangile dans le Royaume de la  
Chine; & m'estant appliqué par ordre  
des mesmes Superieurs avec tout le soin  
que j'ay pû durant l'espace de huit ans,  
à examiner les superstitions des sectes  
des Chinois : Je suis persuadé que ce  
que les Peres Missionnaires de la Com-  
pagnie de JESUS en ce Royaume font  
profession de pratiquer, en permettant  
ou tolérant certaines cérémonies dont  
les Chinois Chrestiens usent à l'hon-  
neur du Philosophe Confucius, & de  
leurs ancestres défunts : Que leur con-  
duite, dis-je, non seulement est sans  
danger de péché, puis qu'elle a esté  
approuvée par la Sacrée Congrégation  
de l'Inquisition générale ; mais qu'à  
considérer les principes des principales  
Sectes de la Chine, cette opinion est  
plus probable que la contraire ; & d'ail-  
leurs tres-utile, pour ne pas dire né-  
cessaire, afin d'ouvrir aux Infidèles  
la porte de l'Évangile.

214 *Def. des nouveaux Chrestiens*

Je dis qu'elle est la plus probable.  
Car de tous ceux qui font profession  
de quelque'une de ces trois Sectes prin-  
cipales, les uns qu'on appelle les Sça-  
vans ou les gens de Lettres, apprennent  
de Confucius leur maistre à ne point  
chercher les biens de la vie presente,  
& à ne rien espérer de personne que du  
Ciel vivant ( quoy que ce soit qu'ils en-  
tendent sous ce nom là ) & ils tiennent  
que c'est un crime de ne pas se soumet-  
tre au Ciel en tout ce qui nous arrive,  
soit de prospérité, soit d'adversité.

Les autres, c'est à dire ceux qui sui-  
vent quelque'une des deux Sectes ido-  
lâtres nommées *Foe* & *Tao*, pensent ou  
que les ames des morts se dissipent com-  
me un soufle; ou qu'elles sont détenuës  
pour un temps dans l'Enfer; ou que  
par une transmigration pareille à celle  
de Pythagore elles rentrent dans d'au-  
tres corps; excepté quelques-unes en  
petit nombre, qu'ils disent estre chan-  
gées en *Foe* ou *Xing-sien*, & mises com-  
me au nombre des Dieux ou des hom-  
mes immortels. Ainsi, tant s'en faut  
qu'ils croyent pouvoir en estre assistez,  
qu'aucontraire ils appellent souvent les  
sacrificateurs de leurs Idoles au secours  
des ames de leurs parens défunts, afin

que  
retou  
& av  
C'  
paro  
princ  
insti  
l'état  
on n  
tain.  
les e  
tend  
avec  
temp  
vis  
J'a  
avan  
que  
rém  
ober  
dit  
opin  
si el  
leur  
mal  
& u  
paga  
C  
mal  
Chi

que par les prières de ces gens-là, elles  
retournent en vie & plus promptement  
& avec plus de bonheur.

C'est à dessein que j'ay ajousté ces  
paroles : à *considérer les principes des*  
*principales Sectes*, ou leur première  
institution : parceque si l'on s'arreste à  
l'état où elles se trouvent aujourd'huy,  
on ne scauroit rien déterminer de cer-  
tain. Car l'aveuglement de ces Infidé-  
les est devenu si grand, qu'ils ne s'en-  
tendent pas eux-mesmes ; & qu'on peut  
avec raison dire des Chinois de ce  
temps-cy, autant de testes, autant d'a-  
vis différens.

J'ay dit aussi que cette pratique estoit  
avantageuse pour la Religion : parce-  
que tous les Chinois regardant ces cé-  
rémonies comme des marques d'une  
obeissance filiale, si on les leur inter-  
dit absolument, ils auront mauvaise  
opinion de nostre sainte Loy, comme  
si elle défendoit aux enfans d'honorer  
leurs parens : ce qui seroit un tres-grand  
malheur pour les Missions de la Chine,  
& un aussi grand obstacle pour la pro-  
pagation de la Foy.

Cela est d'autant plus vray, que  
malgré les diverses superstitions où les  
Chinois sont engagez, néanmoins

216 *Def. des nouveaux Chrestiens*

» quand on leur dit qu'ils ne doivent  
» attribuer aux morts nulle divinité, ny  
» leur demander aucune faveur, ny en  
» attendre rien; ils accordent cela sans  
» autre preuve, ou n'ont pas de peine  
» à se rendre: sur tout quand les raisons  
» qu'on leur apporte sont tirées des prin-  
» cipes mesme de leur secte.

» Au contraire si nous leur preschons  
» qu'il n'est pas permis d'offrir à leurs  
» parens défunts, ce qu'ils leur offri-  
» roient, comme ils disent, pour marque  
» de leur reconnoissance & de leur sou-  
» mission s'ils estoient encore vivans; il  
» est tres-difficile qu'ils se laissent per-  
» suader: & quand ils le feroient, ils  
» sont ensuite exposez à une foule de  
» difficultez, avec un extrême danger  
» de se pervertir; comme l'expérience ne  
» l'a fait voir que trop souvent.

» II. Je certifie en second lieu que les  
» Peres Jesuites ont annoncé dans ce  
» Royaume de la Chine JESUS-CHRIST  
» crucifié; & cela non seulement de vive  
» voix, mais par le moyen des Livres  
» qu'ils y ont faits en grand nombre:  
» Qu'ils expliquent avec beaucoup de  
» soin les mysteres de la Passion à leurs  
» Néophytes: Que dans quelques Rési-  
» dences de ces Peres il y a des Confré-  
» ries



ries de la Passion : Et que depuis peu  
le persécuteur de nostre sainte Loy  
nommé *Yam-quam-sien*, n'a rien tant  
reproché aux Prédicateurs de l'Evan-  
gile, que de ce qu'ils adorent comme  
le Dieu du Ciel & de la Terre, un hom-  
me crucifié ; ce qu'il prouvoit par les  
livres des Peres de la Compagnie.

III. Je certifie en troisieme lieu, &  
autant qu'il en est besoin, je proteste  
avec serment, que ce n'est ny à la prié-  
re ny à la persuasion de qui que ce soit,  
mais par le seul amour de la vérité,  
que je me suis porté à rendre ce double  
témoignage qu'on vient de voir : aussi  
bien qu'un autre que je rendis l'année  
passée, du 9. jour de May, tou-  
chant le livre du vénérable Pere Mat-  
thieu Ricci Jesuite, qui a pour titre  
*Tien-chu-xe-y.*

Car ayant considéré que les doutes  
qu'il y a sur ces matières ne regardent  
pas le droit, mais seulement le fait,  
ainsi que la sacrée Congregation le  
donne à entendre ; & d'ailleurs que  
dans les choses morales, pour juger des  
circonstances d'un fait, l'on doit s'en  
rapporter à la décision d'un homme  
pieux & sçavant : Il m'a semblé que  
c'estoit une chose tres-dure, que de

K

» condamner avec opiniastrété comme  
» autant d'actions superstitieuses, ce que  
» tant & de si illustres Missionnaires de  
» la Compagnie, dont je connois par-  
» faitement le sçavoir, la piété, le zèle  
» de la foy, & l'innocence pour ne pas  
» dire la sainteté; ayant demeuré trois  
» ans avec eux, où je les ay entretenus  
» familièrement, & ressenti les effets de  
» leur charité: De condamner, dis-je,  
» ce que des hommes de ce mérite, &  
» tant d'autres de leurs prédécesseurs,  
» gens de grande réputation, & les Peres  
» de cette Mission, n'ont regardé & ne  
» regardent que comme des actions de  
» pure civilité.

» Comme donc j'ay sçû qu'à l'occa-  
» sions de certains Doubtes qui furent pro-  
» posez en 1645. à la sacrée Congrégation  
» de l'Inquisition Générale par le P. Jean-  
» Baptiste de Moralès, homme vray-  
» ment Apostolique, & qui agissoit par  
» un zèle de la Foy; quelques-uns mal  
» affectionnez à la Compagnie ont pu-  
» blié dans l'Europe & dans les Indes,  
» que les Missionnaires de la Chine ne  
» preschent point JESUS-CHRIST crucifié,  
» & qu'ils permettent l'idolâtrie à leurs  
» Chrestiens: C'est pour ce sujet que  
» craignant de paroistre approuver par

mon silence les calomnies de ces gens-  
là , & souhaittant de réparer autant  
qu'il est en mon pouvoir , la réputa-  
tion de ces Peres ; j'ay voulu déclarer  
mon sentiment de la maniere qu'on  
vient de voir : en le soumettant néan-  
moins toujourns à un jugement plus as-  
sûré , qui est celuy de l'Eglise Romai-  
ne. En témoignage dequoy j'ay fait  
cette Lettre , & l'ay signée de ma pro-  
pre main dans la maison de Canton, où  
nous sommes detenus prisonniers & en  
exil. Ce 4. jour d'Aoust 1668.

F. DOMINIQUE SARPETRI , autrement  
DE S. PIERRE , comme dessus.

Voilà dequoy l'Auteur de la Morale  
pratique s'accommodera comme il  
pourra. Ce sera sans doute quelque  
chose digne de la curiosité du public ,  
que de voir comment il s'y prendra  
pour accorder tout cela avec les histo-  
res de la Lettre de l'Evesque d'Angelo-  
polis , ou du Theatre Jesuitique ; &  
avec ce qu'il a écrit luy-mesme si ha-  
diment dans son *Avis* sur la Lettre de  
Sotélo. P. 138.

9. Mais on le prie de faire encore  
quelque attention à la Lettre qu'on va  
rapporter : parce qu'elle est d'un hom-

me qui sera moins suspect que personne à ceux qui le connoissent. Je parle du R.P. Navarrette aussi Dominicain, lequel en qualité de Supérieur des Missionnaires de son Ordre, & suivant le pouvoir qu'il en avoit reçu de son Provincial, écrivoit en ces termes au Pere Antoine de Gouea Vice-provincial des Jesuites à la Chine.

„ Comme V. R. sera peut-estre bien  
 „ aise de communiquer cette affaire au  
 „ R. P. Visiteur, je mets icy par écrit ce  
 „ que je vous en ay dit aujourd'huy de  
 „ vive voix : c'est à sçavoir que pour ce  
 „ qui regarde les morts, leurs tableaux,  
 „ & les cérémonies funébres, nous sui-  
 „ vrons au pied de la lettre, sans nous  
 „ en éloigner d'un seul point, tout ce  
 „ qui fut arresté dans l'Assemblée de vos  
 „ Peres, qui se tint à *Ham-chen* capitale  
 „ de Chékiam en 1642. au mois d'Avril  
 „ (*c'estoient toutes les mesmes choses qui*  
 „ *ont esté depuis réglées par le Decret d'A-*  
 „ *lexandre VII. en 1656.*) A l'égard de  
 „ Confucius, ce que vous permettez,  
 „ nous le permettons aussi, en retran-  
 „ chant les deux cérémonies solennelles  
 „ que la Compagnie ne souffre pas non  
 „ plus. Pour les noms Chinois de *Xanti*  
 „ & des Esprits, estant asûrez que la

*Et des Missionnaires. I. Part. 221*

chose a esté proposée à vostre R. P. Gé-  
néral, & comme je crois aussi, à la fa-  
cree Congrégation de la propagation  
de la Foy, nous en attendrons la répon-  
se: & jusqu'à ce qu'elle soit venuë,  
nous nous conformerons à ce qui en a  
esté ordonné parmi vous, &c. Le 29.  
Septembre 1669.

FR. DOMINIQUE NAVARRETTE.

C'est ainsi que parloit ce Religieux,  
lorsqu'il estoit encore sur les lieux &  
dans la compagnie de cette heureuse  
troupe de Missionnaires prisonniers  
pour la Foy: quelque sentiment qu'il  
paroisse avoir eû depuis ce temps-là,  
quand il se fut séparé d'eux.

Que M. Jurieu ne se flatte donc point  
déformais de ce que ces relations scan-  
daleuses de la conduite des Jesuites,  
*nous viennent*, dit-il, *des Dominicains*:  
& qu'il ne dise plus, comme il fait sans  
restriction, qu'ils sont les *ennemis nez &*  
*naturels des Jesuites en quelque monde*  
*qu'ils soient*. Dieu n'a pas permis que  
cela soit ainsi.

Il est vray que les Jesuites ont le dé-  
plaisir de voir qu'un Religieux a étran-

K iij

gement oublié en cette occasion ce qu'il devoit à la charité, à la justice, à son propre habit; & que leurs ennemis, ou plutôt ceux de l'Eglise, profitent de son libelle pour la deshonorer avec eux. Mais ne doivent-ils pas se consoler, quand ils voyent d'une part que cét injuste accusateur est devenu luy-mesme le scandale de sa Communauté, & l'objet du mépris non seulement des étrangers, mais de ses propres frères: Et quand ils voyent d'autre part tant de vertueux & sçavans Theologiens, Missionnaires, Supérieurs d'un saint Ordre, conspirer à défendre les accusez, ou plutôt à défendre la cause commune des Catholiques?

Si l'Auteur de la Morale pratique estoit animé du mesme esprit que l'estoient ces saints Religieux, ne souhaiteroit-il pas maintenant de pouvoir faire au regard de son Livre, ce que l'un d'eux souhaittoit, comme nous avons veû, au regard des écrits d'un autre, qui le méritoient beaucoup moins: c'est à dire qu'il luy fust possible DE L'EFFACER AVEC SON PROPRE SANG? Ne feroit-il pas, dis-je, ce souhait, s'il avoit le mesme zèle qu'eux

pour l'Eglise; depuis qu'il a veu le tort qu'il luy a fait en l'exposant aux insultes des Hérétiques par une aveugle passion de médire?

Car il est vray que si ce qu'ils ont emprunté de luy estoit autre chose que de pures calomnies, leurs invectives contre les nouveaux Chrestiens de l'Orient, & contre toute l'Eglise Catholique ne seroient que trop bien fondées: puisqu'il est tres-assûré que les Néophytes des autres Missionnaires ne sont pas différens de ceux des Jesuites. C'est à quoy le Moraliste pensera s'il veut: & avant que de finir cet article, il trouvera bon qu'on luy fasse faire encore deux réflexions en peu de mots, qui luy aideront à mieux concevoir ce qu'on a dit jusqu'icy.

*Première Réflexion.*

Si les histoires qu'il a débitées sur la foy du Theatre Jesuitique estoient véritables, ou si elles passioient pour telles dans l'esprit des Peres de S. Dominique; est-il croyable que le Maistre du sacré Palais eust approuvé, comme il a fait, celle de Bartoli qui les contredit formellement: faisant voir, quoy

que d'une maniere tres-moderate & sans nommer personne , l'erreur où ces Religieux estoient tombez dans les commencemens par un bon zèle ; & les suites fascheuses qu'ils attirèrent par-là , tant sur eux que sur les autres Missionnaires & sur les Chrestiens de la Chine.

Le R. P. Maistre du sacré Palais estant donc aussi instruit qu'il l'estoit de toute cette affaire , qui avoit esté si longtemps examinée à sa veüe dans Rome, auroit-il voulu trahir les intérests de la vérité & de sa conscience , la réputation d'un si grand nombre de ses Freres , l'honneur de tout son Ordre , & celuy mesme de l'Eglise , en autorisant le Livre de Bartoli ? Ou plutost , n'a-t'on pas sujet de regarder l'approbation qu'il luy a donnée , comme un désaveü des contes du Theatre Jesuitique , & comme une marque du peu d'intérest que son Ordre avoit à soutenir ce qui s'estoit passé sur ce sujet soit à Rome, soit à la Chine ?

*Seconde Réflexion.*

Si la vie & la doctrine des Jesuites de la Chine estoit aussi scandaleuse que la Morale pratique nous l'a dépeinte,



il faut avouer qu'il n'y auroit pas de gens au monde plus dignes d'exécration. Est-il donc croyable que tant de pieux & sçavans Missionnaires de divers Ordres, Dominicains, Franciscains, Augustins, qui sont à la Chine, les connoissant bien & les voyant obstinez à ne pas changer de conduite, voulussent entretenir commerce avec eux, loger dans leurs maisons, leur administrer les Sacremens & les recevoir d'eux, hors mesme de la necessité: comme fit entr'autres le P. Antoine de Sainte Marie, dont il est tant parlé dans la Morale pratique. Car on sçait que durant l'exil ou la prison des Missionnaires à Canton, estant attaqué de la maladie dont il mourut, ce fut aux Jesuites qu'il confia le soin de son corps & de son ame; quoy qu'il y eust là d'autres Religieux dont il eust pû recevoir ce mesme secours.

Quoy? dans les choses mesme qui regardent le salut, communiquer ainsi avec eux, & confier sa conscience à des gens non seulement d'une vie tres-corrompüe, mais vrais payens, mais adorateurs du démon, mais docteurs d'idolâtrie? Qu'est-ce que de participer à leur crime, si ce n'est pas là en

K v.

226 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
estre participant ? L'Auteur de la Mo-  
rale pratique voudroit-il en faire au-  
tant luy-mesme ? Quand il ne s'agiroit  
pas des Jesuites , il seroit fasché qu'on  
le crust capable d'un tel égarement ?

Quelle idée a donc cet auteur de  
tant de Religieux , qui en ont toujours  
usé & qui en usent encore aujourd'huy  
de la maniere qu'on vient de dire ? S'ils  
estoyent assez méchans pour vouloir  
ainsi autoriser par leur conduite les  
abominations d'autruy , quelle force  
pourroit avoir leur témoignage ? Mais  
s'il les tient pour gens de bien , tels  
qu'ils sont en effet , comment les croi-  
ra-t'il coupables d'une si horrible pré-  
varication ? C'est surquoy on le prie de  
s'expliquer.

### ARTICLE III.

*Témoignages pris des livres du P. Jean-  
Baptiste de Moralès , & du P.  
Antoine de sainte Marie.*

**Q**Uand l'on n'auroit plus rien à op-  
poser aux témoignages vrais ou  
supposez du P. Jean-Baptiste de Mora-  
lès , & du P. Antoine de Sainte-Marie  
Franciscain ; je ne pense pas qu'il prist

déformais envie à l'Auteur de la Morale pratique ny à M. Jurieu de nous les objecter. Car de quel poids pourront estre le suffrage d'une partie convaincuë par une foule de témoins irréprochables ; & qui a perdu sa cause dans un jugement contradictoire ?

Mais puisque la verité a encore icy l'avantage d'estre appuyée de l'autorité mesme de ces deux Missionnaires , qui l'ont autrefois combattuë , il est important de faire voir comment elle se trouva ensuite établie par leurs propres écrits.

Je commence par le P. Jean-Baptiste de Moralès , dont le seul témoignage feroit plus que suffisant : puisque son zèle luy ayant fait entreprendre un si grand & si pénible voyage pour venir chercher à Rome un remede contre certains abus , tant il estoit persuadé qu'ils regnoient parmy les Chrestiens de la Chine ; il est indubitable qu'il n'aura point changé de sentiment, qu'après une entiere conviction du contraire.

Or qu'il ait changé de sentiment à cét égard , en voicy une preuve aussi authentique qu'on en scauroit desirer. C'est la maniere dont il publia luy-

mesme à la Chine ces Réponses de Rome par une traduction Chinoise qu'il en fit après son retour dans ce pais-là vers l'année 1649. & qui se trouve à la fin d'un Livre qu'il mit en lumiere dans ce mesme temps. Le Livre a pour titre; *Explication de la sainte Loy de l'obéissance des enfans envers leurs peres & leurs meres.* La traduction est précédée d'une courte Préface, dont voicy les propres paroles.

” Le Prestre nommé *Ly-yo-fan* ( c'est le  
 ” nom Chinois que le Pere de Moralés  
 ” avoit pris suivant la coustume ) estant  
 ” retourné en Europe, & estant arrivé à  
 ” la Cour de Rome, il supplia le Souve-  
 ” rain Pontife de déclarer quelles régles  
 ” doivent garder dans leurs cérémo-  
 ” nies les Chrestiens sujets à la domi-  
 ” nation de la famille Royale de *Tai-*  
 ” *min.* \* Il presenta une Requête ( au  
 ” Pape. Le saint Pere Urbain VIII don-  
 ” na premierement ordre à des Docteurs  
 ” les plus scavans, de s'assembler & d'e-  
 ” xaminer le contenu de la Requête.  
 ” Quelques mois après ils donnerent

\* *C'est celle qui a esté chassée par les Tar-  
 tares, & dont un Prince estoit encore alors  
 maistre de la Province de Fokien, où le Pere  
 de Moralés demouroit,*

leurs avis : ensuite dequoy le Pape Innocent X. ayant esté élevé au Souverain Pontificat , il fit un Decret conformément à leurs Réponses , disant ce qui suit.

*Réponses de la Congrégation selon le Pere de Morales.*

1. **I**L est à propos (*convenit*) que tous les Chrestiens de l'un & de l'autre sexe solennisent le Dimanche & les autres grands jours de Feste ; qu'ils gardent aussi l'abstinence de chair & les jeûnes.

2. Il est à propos qu'en baptisant les femmes, le Prestre leur applique l'huile sainte ( des Catéchumènes ) qu'il leur mette du sel à la bouche , & qu'à l'article de la mort il leur administre l'Extrême-Onction.

3. Il n'est point à propos que l'on preste de l'argent à usure.

7. De plus il n'est point à propos d'offrir des sacrifices à *Chin-hoam*.

8. Il n'est point à propos de sacrifier à Confucius.

9. Il n'est point à propos que les Chrestiens sujets de la famille Royale de *Tai-min* , offrent des sacrifices à leurs

» Ancestres défunts.

» I I. Il n'est point à propos que les  
 » Chrestiens exposent les tableaux de  
 » leurs Ancestres défunts. (*Le Decret ne*  
 » *le défend pas absolument, mais de les met-*  
 » *tre sur un Autel ainsi proprement appelé:*  
 » *IN ALTARI VERE ET PROPRIE DICTO.*)

Il faut remarquer en premier lieu que le Pere de Moralès n'a mis en cette Traduction ny la Requête dont il parle dans sa Préface, ny aucun des Doutes ou demandes qu'il avoit proposées à Rome, & qui se trouvent jointes aux Réponses dans l'original du Decret.

En second lieu, de dix-sept Réponses qu'il avoit eûes sur autant de Doutes, il trouva bon d'en supprimer neuf, sçavoir la 4. 5. 6. 10. 12. 13. 14. 15. 16. dans lesquelles il est parlé du Baptême des usuriers publics : de la restitution à quoy l'on doit obliger leurs héritiers : des contributions qu'on exige à la Chine pour les festes & les sacrifices des Idoles : de l'honneur que les Chinois rendent à leur Docteur *Kun-fu-Zu* : de ceux qui en se prosternant devant une Idole dirigeoient leur intention, disoit-on, à une Croix cachée parmy les fleurs sur l'Autel : des genuflexions & prosternemens qui se font devant le cercueil

des défunts : de l'obligation qu'il y a d'apprendre aux Néophytes avant leur Baptême, que le culte des démons & des Idoles est illicite : de l'usage du mot Chinois *Xing* par rapport au Docteur *Kun-fu-Zu*: de l'autel dédié au Roy de la Chine : de la priere pour les Payens morts dans l'infidélité. Le Pere de Moralès supprima, dis-je, dans sa Traduction ces neuf demandes avec leurs Réponses : nous verrons ce qui l'a pû obliger d'en user ainsi, & la conclusion qu'il en faut tirer.

En troisième lieu, à l'égard des huit autres Réponses qu'il trouva bon de publier en Chinois pour l'instruction des Chrestiens, il crût devoir les abreger & les modifier de la maniere que l'on vient de voir, c'est à dire en retrancher beaucoup, & pour les paroles & pour le sens : comme on le peut remarquer en comparant ces Réponses abregées avec le texte Latin de celles de la sacrée Congregation.

Or je dis que d'avoir ainsi dissimulé entièrement neuf des articles de ce Decret, & d'avoir supprimé une partie des huit autres ; dans quelque dessein & par quelque considération que le Pere de Moralès l'ait pû faire, c'est un té-

moignage tres-authentique qu'il a rendu luy-mesme contre les impostures de la Morale pratique.

En effet, s'il eust esté vray que l'on permettoit aux Chrestiens de la Chine de prester à usure à 30. pour cent; qu'on y baptisoit les usuriers publics & de profession, sans les obliger à quitter leur état, & à restituer le bien mal acquis; qu'on ne faisoit point renoncer les Chinois au culte des Démons & des idoles; qu'on y attribuoit à Confucius la mesme sainteté qu'à nos Saints & au vray Dieu; qu'on y érigeoit dans les Eglises des Autels à un Roy infidèle, & qu'on luy rendoit là les mesmes honneurs qu'à JESUS-CHRIST; qu'on y offroit le Sacrifice de nostre Religion pour des Payens morts dans l'infidélité; que l'on n'y preschoit point la Croix du Sauveur &c. Si, dis-je, tout cela eust esté vray, selon que les Doutes proposez par le Pere de Moralès semblent l'insinuër, & que la Morale pratique nous l'assùre positivement; est-il croyable que ce Pere eust voulu supprimer les Réponses de Rome qui foudroyent tous ces abus?

De mesme, s'il y avoit veû regner tous ceux qui sont exprimez dans les



huit demandes qu'on vient de rapporter, peut-on se persuader qu'au lieu de publier les Réponses toutes entieres & en propres termes, pour apprendre à ces Chrestiens ce qu'ils estoient obligez de faire ou d'éviter sous peine de péché, il se fust contenté de leur proposer un léger extrait de chacune en quatre mots? Quelle conduite seroit-ce que la sienne, après un voyage de dix ans & de douze mille lieuës fait exprès pour obtenir ces éclaircissimens, de laisser encore tant de pauvres Néophytes dans toutes leurs erreurs & dans la voye de perdition, faute de leur déclarer des veritez si importantes, comme il en estoit chargé par la Congrégation?

Le croye qui voudra : pour moy je ne croiray jamais que le Pere de Morales fust capable d'une telle prévarication contre son ministère. D'où je conclus qu'il ne jugea donc pas nécessaire ny de parler aux Chrestiens de ces neuf Réponses qu'il supprima ; ny de leur intimer les huit autres de la manière qu'elles estoient conçues : C'est à dire, qu'il ne les trouva pas engagez dans les desordres qu'elles condamnent.

Mais quoy, dira-t'on, n'est-ce pas le taxer de mauvaise foy? N'est-ce pas di-

re qu'il avoit donc supposé des abus qui n'estoient point, pour avoir lieu d'accuser à Rome les Missionnaires de la Chine?

A Dieu ne plaise que l'on soupçonne ce Religieux d'une telle méchanceté. Il n'y a que des gens faits comme nostre Moraliste, qui empoisonnent tout; & qui jugeant d'autrui par eux-mêmes, attribuent toujours à leurs adversaires les intentions les plus lasches & les plus criminelles. Non, je le dis encore une fois: l'on a sujet de croire que le Pere de Moralès n'a point agi contre la sincérité, ny contre sa conscience. Mais il est vray, & nous l'avons desja montré, qu'un zèle plus ardent qu'éclairé l'avoit trompé d'abord, faute d'expérience, & pour s'estre fié trop bonnement à des gens aussi peu instruits qu'il l'estoit luy-mesme.

Il crût donc de bonne foy que tout ce qu'ils luy avoient dit de la Chine estoit vray; & que ce qu'il y avoit veû, estoit criminel ou dangereux. Là-dessus il vint à Rome consulter la sacrée Congrégation: il retourna ensuite porter ses Réponses. Mais à son arrivée dans la Chine il trouva bien du changement, non dans les choses, mais dans

les sentimens des Missionnaires. Ceux de son Ordre qui y estoient demeurez après luy, ou qui y estoient venus depuis, avoient eû le temps de s'éclaircir de la verité: & ils estoient entrez dans la pensée de leur Confrère le Pere Jean Garcias, ce sage & zélé Missionnaire dont nous avons parlé, & dont il nous faudra parler encore plus d'une fois.

Ils avoient reconnu, aussi bien que celui-cy, qu'on ne permettoit rien aux Néophytes de la Chine, qui fust défendu par la Loy de Dieu: qu'on leur apprenoit tout ce que doivent sçavoir de vrais Chrestiens: & qu'au reste il n'y avoit point de méthode plus assurée pour conserver & pour augmenter cette nouvelle Eglise, que celle dont les anciens Missionnaires s'estoient servis jusques-là. C'est le sens de la Lettre du Pere Garcias qu'on a citée.

Ce fut donc une conduite fort sage que celle du Pere de Moralès en cette occasion. Il ne pouvoit pas manquer de voir non seulement qu'il seroit inutile d'intimer à ces Chrestiens des défenses de choses qu'ils ne faisoient pas, & qu'ils n'avoient jamais faites depuis leur conversion; mais qu'ils pourroient se scandaliser s'ils sçavoient qu'on les

236 *Def. des nouveaux Chrestiens*

en eust fait coupables en Europe. C'est pourquoy, comme il estoit à propos d'une part qu'il publiast quelque chose de ce qu'il rapportoit de Rome, puis que l'on sçavoit qu'il y estoit allé exprès pour consulter le Pape; il semble aussi d'autre part qu'il fit bien de supprimer ce qui pouvoit le plus choquer ces nouveaux Chrestiens.

Quoy qu'il en soit de la raison pour laquelle le Pere de Moralès ne voulut point faire part aux Néophytes ny de ses Demandes, ny de ces Réponses; il est certain qu'il ne pouvoit pas travailler plus efficacement qu'il fit dans son livre, pour leur oster les scrupules qu'ils avoient pû concevoir sur le sujet de leurs coutumes. Car elles ne sont toutes fondées ces coutumes que sur la doctrine de Confucius & de leurs anciens maistres ou Legislaturs, qui est comprise dans six anciens volumes, qu'ils appellent *livres Classiques*. Tellement que d'approuver ces livres & cette doctrine, c'est autoriser tout ce que les Chinois pratiquent à l'égard de Confucius luy-mesme & de leurs défunts.

Or c'est ce que le Pere de Moralès a fait d'une manière si forte, qu'on peut dire qu'il a mesme passé les bornes de

la ve  
pliqu  
Chin  
L  
ne )  
turele  
ment  
Etion  
puis  
envo  
qu'il  
souva  
qui e  
eust  
Mai  
ture  
tué l  
chose  
flam  
le So  
O  
l'exa  
cius  
fa de  
natu  
com  
son  
gné  
suiva  
Le

la verité. Car voicy comme il s'est expliqué dans la page 6. de l'ouvrage Chinois dont nous parlons.

*Les six livres Classiques ( de la Chine ) sont des écrits conformes à la loy naturelle. Confucius a esté comme un instrument dont le Ciel s'est servi pour l'instruction des hommes qui vivoient sans loy depuis long-temps. C'est pour cela qu'il l'a envoyé comme un Ambassadeur , afin qu'il se fist entendre à ces gens qui estoient sourds , Et qu'il ouvrist les yeux à ceux qui estoient aveugles ; de mesme que s'il eust esté un précurseur du vray Dieu. Mais à present que ce Dieu a pris la nature humaine , Et qu'il a luy-mesme institué le grand sacrifice ; n'est-ce pas une chose superflüe que de se servir encore d'un flambeau de bois Et de paille , depuis que le Soleil est levé ?*

On trouvera sans doute qu'il y a de l'exagération dans cet éloge de Confucius : quoy qu'il soit vray d'ailleurs que sa doctrine s'accorde bien avec la loy naturelle. Mais enfin l'on voit par là combien le Pere de Moralès , depuis son retour à la Chine, devoit estre éloigné de condamner ce qu'on y pratique suivant les maximes de ce Philosophe.

Le témoignage du Pere Antoine de

sainte Marie en faveur de Confucius n'est pas moins remarquable. Il est pris d'un ouvrage Chinois qui porte le nom de ce Pere, avec une image de saint François au frontispice, & qui est intitulé, *Conformité de la Loy de Dieu avec la doctrine de la secte des Sçavans de la Chine, comme d'un cachet avec son empreinte.* Le Ciel, dit cet Auteur, a  
 » choisi Confucius comme un instrument  
 » & un signal pour avertir les hommes.  
 » Ainsi l'on doit considérer que c'est luy  
 » qui est l'arbitre de la doctrine ( des  
 » mœurs ) & qu'il a esté destiné par un  
 » ordre du Ciel pour la publier.

Le pourroit-on croire, qu'un homme qui écrivoit de la sorte, dût avoir de la peine à approuver le Decret d'Alexandre VII. qui laisse aux Chrestiens Chinois la liberté d'user de ces anciennes cérémonies autorisées par leur Confucius? On dit néanmoins que ce Religieux a toujours eû quelque difficulté là-dessus: ne pouvant s'oster de l'esprit qu'entre les circonstances que l'on croyoit indifférentes, il y en avoit encore quelques-unes ou superstitieuses, ou du moins suspectes.

Mais sans nous arrester icy à détruire le fondement de ses scrupules, ( on ie

fera  
 sçavo  
 espri  
 avoin  
 borie  
 & p  
 l'on  
 noit  
 mes  
 touje  
 d'att  
 vouc  
 neces  
 & si  
 dans  
 saint  
 écrit  
 Card  
 Cant  
 autre  
 avec  
 C'e  
 sainte  
 sentin  
 nies )  
 bable  
 Et qu  
 il se f  
 néan  
 pond

fera dans la 2. partie) il ne faut que sçavoir quel estoit le caractère de son esprit pour juger quel égard on doit avoir à ses sentimens particuliers. Laborieux & zélé pour la gloire de Dieu & pour le salut des ames autant que l'on peut estre, il faut avoüer qu'il tenoit un peu de ce défaut dont les hommes les plus Apostoliques ne sont pas toujours exempts, qui est d'avoir trop d'attachement à leur propre sens. Je ne voudrois pas le dire, si cela n'estoit nécessaire pour l'excuser luy-mesme; & si je n'en avois des preuves positives dans la Lettre du R. P. Sarpétri ou de saint Pierre, Religieux Dominiquain, écrite à la sacrée Congrégation des Cardinaux le 12. Novembre 1668. de Canton, où il estoit prisonnier avec les autres Missionnaires de la Chine, & avec celuy mesme dont il s'agit.

C'est là que parlant du P. Antoine de sainte Marie: Il regarde, dit-il, son sentiment (sur ces sortes de cérémonies) non pas comme une opinion probable, mais comme un article de foy. Et quoy qu'en proposant ses argumens il se serve de son esprit pour raisonner, néanmoins quand il est question de répondre aux preuves qu'on luy oppose,

„ ce n'est plus son entendement , mais sa  
 „ volonté qui agit. *Jamais je ne feray ce-*  
 „ *cy*, dit-il, *jamais je ne permettray cela.*  
 „ Un jour que je l'avertissois de ne con-  
 „ damner pas si aisément le Pere Marti-  
 „ ni comme un faussaire ; & de confidé-  
 „ rer la bonté de la sainte Eglise nostre  
 „ mere , laquelle nonobstant les deman-  
 „ des du Pere Jean-Baptiste de Moralès ,  
 „ ne laissa pas de permettre certaines cho-  
 „ ses , que ny luy ny le Pere Antoine de  
 „ sainte Marie ne vouloient pas tolérer :  
 „ S'ils veulent accorder cela , me répon-  
 „ dit-il, ( en parlant des Qualificateurs ou  
 „ des Inquisiteurs ) qu'ils envoient donc  
 „ de Rome des gens pour le prescher : car  
 „ pour moy j'abandonneray plutôt la  
 „ Mission.

*C'est le  
 P. Cou-  
 plet.*

Voicy encore un trait à peu près sem-  
 blable , que nous avons appris de la  
 bouche d'un de ceux qui estoient pre-  
 sents , & qui ne scauroit estre suspect à  
 ceux qui le connoissent. Durant le sé-  
 jour que les Missionnaires prisonniers  
 dans la dernière persécution de la Chi-  
 ne furent contraints de faire à Canton,  
 ils prîrent cette occasion pour conférer  
 sur divers articles , dont il estoit neces-  
 saire de convenir , afin de garder l'uni-  
 formité dans leurs Missions , lors qu'il  
 plairoit



plairoit à Dieu de les y faire rentrer. On y parla entre autres choses d'une coustume établie à la Chine il y avoit près de 50 ans; qui est que les Prestres ne célèbrent point la teste nuë comme parmy nous, mais avec une espèce de bonnet destiné à cet usage: parce que c'est une extrême indécence parmy les Chinois de n'estre pas couvert.

Tous les Missionnaires, fondez sur le Decret de Paul V. qui en donna la permission, estoient parfaitement d'accord en ce point, à l'exception du Pere Antoine de sainte Marie. Mais ny l'exemple des autres, ny les raisons dont ils pûrent se servir pour justifier le Decret du Pape, n'ébranlèrent point l'esprit de ce bon Religieux. Il leur répondit toujourns constamment, ce qu'il avoit répondu au P. Sarpétri, *nunquam hoc agam*, je n'en feray rien.

S'étonnera-t'on après cela qu'un homme de ce caractère, s'estant une fois mis dans l'esprit qu'il y avoit de la superstition à cecy ou à cela, n'ait pû gagner sur soy de changer d'avis? Croira-t'on devoir faire beaucoup de fond sur une telle autorité? Ou plûtoft ne jugera-t'on pas que se trouvant oppôsé à luy-mesme, puisqu'il autorise d'un costé ce

L

qu'il paroist condamner de l'autre, on ne luy fait point de tort, si de deux sentimens contraires, on préfère celuy dans lequel il convenoit avec le plus grand nombre?

---

## CHAPITRE V.

*Exâmen de l'Extrait du Theatre Jesuitique inséré dans le second Tome de la Morale pratique des Jesuites. Qu'il est plein de marques d'imposture tres-évidentes.*

**O**N pourra croire que c'est un travail superflu de s'arrester désormais à réfuter plus en particulier les impostures que le Moraliste a empruntées du Theatre Jesuitique.

En effet, quand il seroit vray que cinq Missionnaires, trois de S. Dominique & deux de S. François (car il n'y en a pas davantage qu'on y trouve citez comme témoins :) Quand il seroit vray, dis-je, que ces cinq Religieux auroient accusé les Jesuites de tous les excès dont il est question : Quand cinquante ou soixante de ceux-cy, tous anciens Prédicateurs de la Chine, dont il y en avoit

qui y travailloient depuis quarante ans, ne mériteroient pas d'estre mis en comparaison avec cinq ou six Religieux encore jeunes, venus de nouveau, & qui sçavoient à peine la langue du pais: Quand on devroit compter pour rien le suffrage de deux Martyrs, les Peres Antoine Rubino & Diégo Moralès Jesuites, qui firent des Apologies pour leurs frères de la Chine, & qui ne quittèrent la plume que pour courir au Japon, où ils eurent le bonheur de donner bientôt après leur sang pour JESUS-CHRIST.

Quand on voudroit donc révoquer en doute la sincérité & de ces Martyrs & de tant d'autres Missionnaires, qui ont attesté avec serment qu'il n'y avoit rien de plus faux que ce qu'on leur impute encore aujourd'huy dans la Morale pratique; ne seroit-ce pas assez pour les justifier que d'avoir produit les témoignages indubitables qu'on vient de voir, d'un si grand nombre de Missionnaires des autres Ordres, qui avoient expressément dans leurs écrits, & qui témoignent par leur conduite que toutes ces accusations n'ont pû venir que de gens mal instruits, trompez par de faux rapports; & que pour eux

244 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
leur propre expérience les a convaincus  
du contraire.

Il est sans doute qu'il seroit inutile  
après cela de suivre pas à pas l'Auteur  
de la Morale pratique ou M. Jurieu,  
si l'on n'avoit en veüe que de prouver la  
fausseté des impostures qu'ils ont em-  
pruntées du Theatre Jesuitique. Mais  
ce n'est pas à quoy l'on a voulu se bor-  
ner. On s'est proposé de montrer non  
seulement que ce Livre n'est qu'un  
amas de pièces supposées & falsifiées;  
mais que la chose est si évidente, pour  
peu qu'on y puisse faire attention, qu'à  
moins d'un aveuglement incompréhen-  
sible ils ne scauroient l'avoir copié sans  
s'en appercevoir; & que c'est tout ce  
que peut faire la charité, de ne les accu-  
ser que d'aveuglement. La suite va fai-  
re voir que ce n'est nullement là une  
exagération.

On voudroit au reste pouvoir icy  
épargner aux Lecteurs un détail qu'on  
sçait bien qui rend toujourns le discours  
sec & peu engageant pour la pluspart du  
monde. Aussi se dispenseroit-on d'y en-  
trer, si l'on n'avoit en veüe que ceux  
qui n'aiment point la Critique, à moins  
qu'elle ne soit meslée de fatyre, & qui  
ne se mettent pas tant en peine d'appro-

fondir les choses. Mais on a dû avoir égard aux gens sçavans qui sont d'un goust tout différent de celuy-là. Car ils ne se contentent pas de preuves générales : ils veulent qu'on fasse voir par une induction d'exemples particuliers, ou la supposition ou les faussetez des pièces que l'on réfute : & c'est en quoy il semble qu'ils ont raison.

Après tout, ceux qui ne seront pas de cet avis, & qui n'auront pas besoin de nouveaux argumens pour se convaincre, n'auront qu'à passer, s'ils le trouvent bon, les articles qu'on a employez à cet examen critique. Mais s'ils veulent ne se pas rebuter de la sécheresse & de la simplicité du stile qui s'y trouve ordinairement, on peut les assurer que leur peine sera récompensée par le plaisir qu'ils auront de voir la vérité se produire de tous costez, & de reconnoistre avec étonnement le caractère d'esprit de ceux à qui le public est redevable de la Morale pratique.



## ARTICLE I.

*Vray caractère de l'Auteur du Theatre Jesuitique, tiré de ses propres Ecrits, pour servir de préjugé contre luy. Divers exemples de ses impostures au regard d'Aeneas Sylvius, du P. Viéra, de D. Jerosme Baptiste de Lannuza, du P. Collado, &c.*

**S**I c'est l'Auteur mesme du Theatre Jesuitique qui a voulu honorer son ouvrage du nom de M. l'Evêque de Malaga, comme il y a lieu de le croire, on n'aura pas de peine à se persuader qu'il ait pû en faire autant pour les Memoires dont il a fait la compilation : Je veux dire qu'il les ait ou supposés ou falsifiés. Mais quoy qu'il en soit de cette conjecture, on a d'ailleurs assez de preuve de ce qu'il est capable de faire. Nous en mettrons icy quelques-unes.

I. La premiere sera prise de ce qu'on raconte de luy dans un livre Espagnol imprimé en 1664. sous le titre de *Pleytos de los libros*, Procès des livres. L'histoire en est agreable, & fort propre pour faire connoistre le génie du personnage : elle se trouve à la page 393. & 596.

Un Ecrivain Espagnol avoit dit en parlant du livre qu'on appelle *Catena aurea*, & qui est attribué à saint Thomas, que jamais ce livre n'avoit esté ainsi nommé avant l'année 1500. L'Auteur dont nous parlons icy, & duquel on supprime le vray nom pour les raisons qu'on a desja dites, entreprit de prouver le contraire dans un Livre qu'il intitula *Su oro al Cesar*. Là il assûroit hardiment qu'*Aeneas Sylvius* en son histoire universelle, qu'il composa devant que d'estre Pape, c'est à dire devant l'année 1458. avoit dit parlant de S. Thomas: *Reliquit post summam Theologiae in tres partes divisam..... Summam contra Gentiles, Catenam auream in quatuor Evangelia &c*: Outre sa Somme Theologique divisée en trois parties, il a laissé sa Somme contre les Gentils, & la Chaîne d'or, *Catenam auream*, sur les quatre Evangiles.

La preuve estoit demonstrative en elle mesme, puis qu'elle estoit prise d'un livre imprimé en 1493. mais c'estoit une ignorance fort ridicule que d'en faire auteur *Aeneas Sylvius*. Car outre qu'il n'a jamais rien écrit de semblable ny en son histoire, ny ailleurs; ce passage est tiré d'une autre toute dif-

férente intitulée, *Liber Chronicorum cum figuris & imaginibus &c;* dans laquelle on voit le nom de son principal Auteur, qui est un *Hartmannus Schéldel* Medecin : & elle porte mesme la marque du temps où il l'a composée, qui fut plus de 40 ans après celle d'*Aeneas Sylvius*.

Tout autre que nostre Auteur eust pris le parti de se taire, quand on vint à luy reprocher cette béveüe. Mais il fit bien voir qu'il n'estoit pas homme à s'embarasser de la verité : & comme s'il eust tenu la réplique toute preste, il publia de tous costez qu'il montreroit ce passage mesme dans l'histoire d'*Aeneas Sylvius*, à quiconque voudroit la venir voir dans sa chambre.

On sera sans doute curieux de sçavoir comment il s'y prît pour s'aquitter de cette promesse : Le voicy. Comme le nom de ce *Hartmannus Schédel* ne paroissoit point au commencement du Livre, nostre Auteur avoit inséré un feüillet de papier blanc, sur lequel estoit écrit *Aeneas Sylvius*, comme si ç'eust esté un exemplaire de son histoire. On alla donc par curiosité pour vérifier la citation ; & il est croyable que quelques-uns y furent trompez d'abord. Car on leur montroit le nom d'*Aeneas*



*Sylvius* ; puis on leur faisoit lire dans le corps du Livre page 215. les paroles en question. Que pouvoient penser ceux qui ne connoissoient pas à quel homme ils avoient affaire ?

Mais il ne jouit pas long-temps du fruit de son invention. Car des gens mieux instruits ayant découvert l'artifice, ils firent remarquer que le nom de *Hartmannus Schédel* se trouvoit à la page 266. & à la fin du Livre où on lit ces paroles : *Collectum brevi tempore auxili Doctoris Hartmanni Schédel*. Telle fut la fin de cette plaifâte histoire, que l'auteur des *Procès des Livres* publia quelque temps après ; sans que celui de qui nous parlons, ait osé depuis ce temps-là s'inscrire en faux, luy qui n'estoit pas homme à se taire, s'il avoit osé nier le fait.

II. En voicy un autre qui a plus de rapport avec l'affaire de son Theatre. Il y a plus de vingt ans que poussé par le mesme esprit qui le luy a fait composer, il osa publier en Espagne dans un Écrit imprimé, que le P. Antoine Viéra Jesuite, fameux par ses Prédications dans le Portugal, avoit esté brûlé à Lisbonne par ordre de l'Inquisition. C'estoit un mensonge des plus signalez. Car non seulement le P. Viéra y fut ab-

sous, & sa Sainteté mesme par un Bref exprès défendit ensuite à ce Tribunal de prendre à l'avenir connoissance de ce qui le regarderoit : mais il estoit plein de vie, comme il l'est encore aujourd'huy au Brasil, où il a esté obligé de retourner pour reprendre son air natal. Que ne peut-on pas attendre d'un Ecrivain ou assez méchant pour débiter de telles calomnies sans les croire, ou assez aveugle pour les croire sans les avoir examinées ?

Mais ce qui fait encore plus à nostre sujet, c'est qu'il eût la hardiesse d'abuser du nom de M. l'Evesque de Malage pour autoriser son mensonge : ce qui obligea le P. Viéra, ou quelqu'autre pour luy, de publier une Lettre adressée à ce Prélat, où il l'assûroit que celuy qu'on luy avoit fait mort, estoit encore en vie, aussi exempt des crimes qu'on luy imputoit, que des flammes de l'Inquisition.

Qui croiroit que l'Auteur d'une si méchante imposture ne se fust pas tenu heureux, que le temps en eust fait perdre le souvenir ? Et cependant on nous apprend que malgré l'intérêt de sa propre réputation, un autre intérêt l'a porté depuis deux ans à forcer pour ainsi

dire le monde d'y penser.

Jaloux de la bonne intelligence qu'il voyoit entre M. l'Evêque de Malaga & les Peres Jesuites, à qui cet illustre Evêque venoit de donner des marques éclatantes de son estime & de son amitié; il a entrepris de les broüiller, s'il pouvoit, par le moyen d'une feüille volante qu'il a fait imprimer. La Lettre du P. Viéra dont je viens de parler, & à laquelle on ne pensoit plus depuis vingt ans qu'elle estoit écrite, a servi d'un nouveau prétexte à cet esprit inquiet. Il s'est avisé après un si long temps de faire le zélé pour l'honneur de M. de Malaga : comme si ç'eust esté faire insulte à ce Prélat que de l'avoir informé de la fausseté d'un bruit qu'on faisoit courir sous son nom. Mais la nouvelle tentative de ce semeur de zizanie, n'a pas eü plus de succès que la première, n'ayant servi au contraire qu'à augmenter l'affection du Prélat envers les Jesuites, & son mépris contre leur calomniateur.

Pour venir donc à la conclusion que nous avons prétendu tirer de tout cecy, s'étonneroit-on qu'un homme capable d'inventer de telles calomnies, l'eust esté de supposer de fausses Relations, ou d'en altérer de vraies pour donner du

crédit aux menfonges de son Theatre Jesuitique ?

Mais pourquoy chercher des exemples ailleurs que dans ce Theatre mesme? On sera bien aise d'en voir icy quelques-uns. Je ne prendray que de ceux qu'on a bien voulu nous donner dans la Morale pratique.

III. On y voit tout au commencement du premier Tome un Commentaire sur la Prophétie de sainte Hildegarde. Rien n'estoit plus propre pour confirmer la vision de Melchior Canus, qui regardoit les Jesuites comme les précurseurs de l'Antechrist; que de leur appliquer cette Prophétie, qui semble estre faite pour dépeindre ces gens-là. C'est à quoy aussi l'on n'a pas manqué: les Jesuites s'y sont trouvez décrits d'un bout à l'autre; de mesme que le fameux Guillaume de saint Amour y trouvoit autrefois l'Ordre naissant de S. Dominique.

Il ne falloit plus qu'un nom célèbre pour donner crédit à cette nouvelle application. On l'a trouvé. L'Auteur du Theatre Jesuitique, & après luy son copiste anonyme dans la Morale pratique, nous apprennent que c'est le *Vénéral & Révérendissime Seigneur*

e  
Do  
l'O  
mie  
Ba  
te  
nal  
ven  
C  
fçav  
nor  
Eve  
fust  
P.  
Jesu  
pro  
Po  
pas  
ma  
Co  
teu  
phé  
A  
Sac  
de l  
que  
ais  
an  
ves  
&  
en

*Dom Jerôme Baptiste de Lanuza de l'Ordre de S. Dominique, Evesque premierement d'Albarrasin Et ensuite de Balbastro, à qui l'on est obligé de cette nouvelle Apocalypse ; dont l'original, disent-ils, se garde dans le Convent des Dominicains de Saragosse.*

On n'a pas manqué de nous faire sçavoir aussi dans la Morale pratique, non seulement que c'estoit un tres-saint Evesque ( Il n'avoit garde qu'il ne le fust, au moins dans le Calendrier de P. R. supposé qu'il ait esté ennemi des Jesuites ) mais qu'il fut doüé *du don de prophétie, de sagesse Et d'intelligence.* Pour le don de prophétie, on ne peut pas douter qu'il ne l'ait eü, & d'une maniere fort nouvelle, s'il a fait ce Commentaire. Car voicy comme l'auteur y parle sur l'article 14. de la Prophétie de sainte Hildegarde.

*Les Jesuites enseignent, dit-il, que ce Sacrement ( de Confirmation ) Et celui de l'Ordre qui sont conferez par les Evesques, ne sont pas nécessaires : ce qu'il est aisé de prouver tant par ce qui s'est passé au Japon, Et entre les Religieux que l'Evesque des Philippines envoya au Pape Et les Jesuites ; que par ce qu'ils ont fait en Angleterre Et ailleurs.*

Cet Evesque des Philippines est D. Hernand Guerréro, qui envoya quelques Religieux au Pape & au Roy d'Espagne contre les Jesuites, si l'on en croit la Morale pratique tome 1. p. 299. Et pour l'Angleterre, on voit assez que nostre Commentateur veut parler du déméslé que M. l'Evesque de Calcédoine y eût avec les Jesuites & les autres Catholiques; dans lequel on écrivit tant sur le sujet de la Confirmation.

Or il est bien clair que D. Jérôme de Lanuza ne sçauroit avoir parlé de ces deux événemens, qu'il ne fust Prophète, & Prophète d'une espèce toute extraordinaire. Car on sçait d'une part que cet Evesque mourut le 15. jour de Decembre 1624. ainsi qu'il est marqué dans l'histoire de sa vie écrite en Espagnol par le P. Jérôme Fusser Dominiquain. On sçait d'autre part que l'histoire de D. Hernand Guerréro n'arriva que vers l'an 1637. & que ces contestations d'Angleterre à l'occasion de l'Evesque de Calcédoine, ne s'éleverent que long-temps après l'année 1625. C'estoit donc assurément une précaution nécessaire de nous avertir, comme on a fait dans la Morale pratique, que

D. Jérôme de Lanuza estoit Prophète : autrement qui auroit pû comprendre cet endroit du Commentaire ?

Il ne laisse pas avec tout cela d'y rester encore quelque difficulté. L'Auteur de la Morale pratique pourra nous l'expliquer avec le secours de son oracle l'auteur du Theatre Jesuitique. Il nous apprendra donc quand il luy plaira, de quelle nature pouvoit estre cet esprit prophétique, qui aura fait voir au Commentateur ces deux évènements-là, non comme des choses à venir, mais comme estant desja arrivées effectivement. Car il s'en sert à prouver ce qu'il venoit de dire, que les Jesuites nioient la nécessité de la Confirmation & de l'Ordre. N'est-ce pas supposer que c'estoient des faits non seulement passez, mais connus dans le monde au temps qu'il écrivoit ce la, qui doit estre au plus tard en l'année 1624. où est mort l'Evesque de Balbastro ?

C'est à dire que ce Commentateur aura veû les choses tout au contraire de ce qu'elles estoient ; & qu'il aura donné pour marque d'un fait desja passé, d'autres faits qui n'estoient pas encore, & qui ne pouvoient estre connus de personne. N'a-t'on pas eû raison de

256 *Def. des nouveaux Chrestiens*

demander de quelle nature pouvoit estre le don de prophétie qu'il doit avoir eû ; & si c'est celuy dont le B. Louïs Bertrand a dit que D. Jerôme de Lanuza estoit doüé ?

Raillerie à part, comment ces Mrs de la Morale pratique ont-ils pû fermer les yeux là-dessus ? Ont-ils donc entrepris de se rendre ridicules ? Ne devoient-ils pas au moins s'informer s'il estoit vray que l'on gardast au Couvent des Dominicains de Saragosse l'original de ce Commentaire ? Devoient-ils attendre qu'un autre s'en informast pour eux, & qu'on publiast à leur confusion la réponse qu'il a reçüe d'un Supérieur de cette Maison ? La voicy en nostre langue.

*Les Prophéties de sainte Hildegarde ny le Commentaire du Seigneur Evesque Lanuza dont vous parlez, Mr, ne se trouvent point dans ce Couvent. On a pris tout le soin possible dans le Collège de S. Vincent Ferrier pour faire un rôle de tous les originaux qui y sont. Mais il n'y a point de Commentaire sur les Prophéties de cette Sainte, ny rien qui ait rapport au d. ssein du Seigneur D . . . . Je suis, Monsieur, &c.*

FR. MARTIN LOPEZ.



Le comprendront-ils maintenant ces Messieurs à qui nous parlons, quel homme c'est que leur Auteur du Theatre Jesuitique, dont ils ont tant relevé le mérite? Ne craindront-ils point de s'estre engagez un peu témérairement, quand ils luy ont rendu ce témoignage, *qu'il ne faut que le lire pour estre persuadé qu'il ne dit rien que de vray : parce qu'il n'avance aucun fait tant soit peu important dont il ne donne de tres-bonnes preuves?*

To. 25

pag. 8.

Ils nous en fournissent eux-mesmes de tres-bonnes tirées de luy, pour faire voir qu'il n'est pas moins trompeur en fait d'histoire qu'en fait de prophéties; & qu'ils sont eux-mesmes les plus aveugles du monde de ne s'en estre pas appercûs en le traduisant. Qu'ils jettent seulement la veüe sur la parallèle suivant, & qu'ils nous vantent après cela, s'ils l'osent encore, la fidelité de cet Auteur.

Mémorial de Collado. *Theatre Jesuitique.*

§. 9.

§. 13.

**L**A Compagnie fit imprimer à Seville un grand discours de huit ou neuf feuil-

**L**E discours contre la lettre de Sotelo fut porté jusqu'à la nouvelle Es-

258 *Def. des nouveaux Chrestiens*

pagne: Et le Docteur Cévicos l'ayant lû, & voyant que les Jesuites le faisoient auteur d'une si grande fausseté, il fit une déclaration accompagnée de serment, qu'il signa de son nom en presence de deux Notaires publics de la ville de Mexico le 10 Octobre 1628. par laquelle il proteste que tout ce discours publié en son nom n'estoit qu'une fourberie des Jesuites, qu'il n'en avoit écrit un seul mot, & qu'il n'avoit aucune connoissance de ce qui y estoit rapporté, ny d'aucun des Jesuites qui avoient signé un petit sommaire par où finit ce discours: & qu'il donne cette déclaration pour la décharge de sa conscience, & pour détromper tout le monde. On en envoya une copie authentique à Rome au P.

les sous le nom du Docteur D. Jean Cévicos, &c. Ils falsifierent en cette impression un certain discours que ce Docteur disoit avoir fait sur la difficulté qu'il avoit de croire que cette lettre eust esté écrite par le bien-heureux Martyr. Mais le susdit Mémemorial estant depuis venu entre les mains du Docteur Jean Cévicos, ainsi falsifié & changé, aussi-bien que le petit Ecrit qu'ils luy avoient attribué contre sa volonté & contre la verité des choses dont il estoit bien informé; il en donna aussi-tost sa déclaration, qu'il attesta par serment à Mexico en date du 10. Octobre 1628. &c. Je l'ay eüe en forme & bien authentique, & l'ay envoyée à Rome. Elle porte... que non seulement le petit Ecrit n'est pas de luy, mais que son Mémemorial mes-

me  
corro  
de l

N  
fui  
tre  
tene  
niér  
tiqu  
do  
I  
Jes  
cos  
un  
ren  
dit  
FA  
lieu  
2  
en j  
ent  
au  
un  
à  
du  
qu  
lor

*me a esté falsifié & corrompu en beaucoup de lieux.*

Diégo Collado Dominicain, comme il le rapporte au §. 9. de son Mémoires.

Nous verrons dans un des Chapitres suivans, que ce sont là de part & d'autre de pures faussetez. Ce que je prétends qu'on remarque icy, c'est la manière dont l'Auteur du Theatre Jesuitique a falsifié luy-mesme son Collado en le citant.

1. Selon l'Auteur du Theatre, les Jesuites supposèrent au Docteur Cévicos un discours dont il n'avoit pas écrit un seul mot: selon Collado, ils ne firent que le falsifier. *Dom Jean Cévicos, dit-il, déclare que son Mémoires a esté FALSIFIÉ ET CORROMPU en beaucoup de lieux.* Accordez cela.

2. *J'ay eû la déclaration de ce Docteur en forme & bien authentique, & je l'ay envoyée à Rome,* dit Collado, parlant au Roy d'Espagne à Madrid. Non, c'est une copie qu'on luy envoya; & ce fut à Rome qu'il la reçût, dit l'Auteur du Theatre. Cela ne seroit-il pas beau que Collado l'eust envoyée à Rome, lors qu'il y estoit luy-mesme?

*Theatre Jesuitique.**Mémorial de Collado.*

§. 6.

§. 7.

**L**es Jesuites dirent dans la Chine & au Japon que les autres Religieux qui y vouloient entrer, ne pensoient pas à prescher l'Evangile, mais à ouvrir le chemin au Roy d'Espagne pour le rendre maître de ces Royaumes, comme il s'estoit emparé des Indes Occidentales & Orientales. Ces Infidèles les crurent, & cela retarda longtemps l'avancement du Christianisme, & le salut des ames; comme le vénérable Pere Diégo Collado Dominicain le dit au §. 7. de son Mémorial présenté au Pape & au Roy d'Espagne.

Il est tres-faux que les Jesuites ayent jamais écrit une telle imposture contre

**L**es Jesuites répondent par une de leurs écritures présentée à la Congrégation de propaganda fide, que le Roy d'Espagne concerta avec certains Religieux d'autres Ordres qui sont aux Philippines . . . . qu'ils travailleroient à luy procurer les moyens de se faire Roy du Japon . . . . que depuis les hérétiques Hollandois ayant eü connoissance de ce qui avoit esté concerté entre sa Majesté Catholique & ces Religieux, en informèrent l'Empereur du Japon; & que c'est ce qui luy a donné lieu de persécuter les Chrestiens.

&  
le Ro  
non p  
ait es  
que p  
y ait  
dont  
pas à  
Je  
me c  
Les J  
senté  
rent a  
dessein  
& le  
l'Aut  
tes en  
pon q  
rendr  
ligien  
une t  
calor  
une c

Mém

P  
n.  
pon,  
aurois  
gue,

le Roy Catholique. Il n'est pas vray non plus que le Mémorial de Collado ait esté présenté au Pape, n'estant fait que pour le Roy d'Espagne : ny qu'il y ait accusé les Jesuites de la Chine, dont il n'y a jamais parlé. Mais ce n'est pas à quoy je m'arreste icy.

Je demande seulement si c'est la mesme chose de dire comme fait Collado : *Les Jesuites rapportent dans un écrit présenté à Rome, que les Hollandois donnerent avis à l'Empereur du Japon de ce dessein concerté entre le Roy d'Espagne & les Religieux ; & de dire, comme l'Auteur du Theatre : Ce sont les Jesuites eux-mesmes qui ont publié dans le Japon que le Roy d'Espagne prétendoit s'en rendre maistre par l'entremise de ces Religieux. Peut-on faire en mesme temps une falsification plus grossière, & une calomnie plus atroce ? En voicy encore une qui ne cède guères à celle-là.*

Mémorial de Collado. *Theatre Jesuitique.*

§. 3.

§. 12.

**P**our moy quand je n'aurois esté au Japon, & que je n'en aurois appris la langue, & que je n'y

**C**ette méchante doctrine des Jesuites n'est pas demeurée dans la Chine. Elle a passé jus-

qu'au Japon, où ils ont fait un livre en langue Japonnoise intitulé *Xugnio*, c'est à dire *Manuël*: dans lequel il y a une infinité de propositions hérétiques & scandaleuses. Le P. Diégo Collado le chercha longtemps, & enfin il le trouva & le brusla, après avoir souffert de grands travaux & fausses accusations.

*au rois étudié en Theologie que pour remarquer & découvrir dans un livre intitulé, Le Suc Spirituel, que la Compagnie fit en langue Japonnoise pour l'instruction des Japonnois, sept ou huit propositions dont les unes estoient hérétiques, les autres ne valoient guères mieux; je ne croirois pas avoir perdu ma peine.*

Je pourray faire voir ailleurs quelques remarques sur cet endroit: icy je ne veux que faire observer la falsification. Ces deux écrivains ne parlent que d'un mesme livre: cela est évident. L'Auteur du Theatre fait profession de ne dire que ce qu'il a trouvé dans le Memorial de Collado; & néanmoins ce livre qui s'appelle chez Collado *Suc spirituel* se nomme un *Manuël* dans le Theatre Jesuitique. Là il ne contient que sept ou huit propositions, dont les unes sont hérétiques, & les autres ne valent guères mieux: icy il contient une infinité de propositions hérétiques & scan-

*dale*  
*Que*  
*ce n'*  
*M*  
*plus*  
*jugé*  
*me c*  
*ces p*  
*assez*  
*où s*  
*ve p*  
*peut*  
*rega*  
*cite*  
*font*  
*mais*  
*les p*  
*qu'il*  
*fait.*

*Preu*  
*la*  
*da*  
*de*

*O*  
*suiti*

*Et des Missionnaires. I. Part. 263*  
*d'aleuses, de maximes diaboliques &c.*  
Que peut-on appeller falsification, si ce n'en est pas là une?

Mais finissons cet article. En voilà plus qu'il ne faut pour former le préjugé que nous cherchons. Car un homme qui falsifie si ouvertement des pièces publiques & imprimées, & qui est assez hardi pour nous marquer le lieu où se garde un original qu'on n'y trouve point & qui ne fut jamais; que ne peut-on pas croire qu'il aura fait au regard de ces autres Mémoires qu'il cite dans son Theatre, sans dire où ils sont, & sans qu'on sçache s'ils ont jamais esté? Mais laissons-là, si on veut, les préjugez; & sans conjecturer ce qu'il a pû faire, voyons ce qu'il y a fait.

## A R T I C L E II.

*Preuves générales de la supposition ou de la falsification des pièces contenues dans la premiere partie du second tome de la Morale pratique.*

**O**N trouve diverses pièces citées dans cet extrait du Theatre Jesuitique qui fait la premiere partie du

264 *Def. des nouveaux Chrestiens*

2. Tome de cette Morale. 1. Un Mé-  
morial présenté, dit-on, au Pape & au  
Roy d'Espagne par les Religieux de S.  
François de la Province de S. Grégoi-  
re des Philippines. 2. Une Information  
de l'année 1633. & une autre de 1636.  
dans lesquelles on fait parler deux Re-  
ligieux de S. François & autant de S.  
Dominique. 3. Une longue Lettre ou  
Rélacion d'un Pere Dominicain nom-  
mé Jean Garcias, dattée du mois de  
Septembre 1648. ou 1649. car on y  
trouve l'une & l'autre marqué. 4. Le  
Mémoire du P. Diégo Collado de ce  
mesme Ordre.

Au regard de ce dernier, ce sera la  
matière d'un chapitre à part. Pour tout  
le reste de ces mémoires, que ce soient  
autant de pièces ou falsifiées, ou mes-  
me tout à fait supposées, c'est dequoy  
nous allons donner des preuves de fait  
plus claires que le jour.

I. L'imposture du prétendu *Mémo-  
rial des Peres de saint François de la  
Province des Philippines*, est aussi cer-  
taine qu'elle est grossière, puis qu'il est  
tres-constant que cet écrit leur a esté  
faussement attribué par le P. Collado,  
qui en estoit le vray auteur.

Car cet écrivain ayant entrepris de  
diffamer



diffamer les Jesuites de la Chine, comme il avoit tasché de faire quelques années auparavant à l'égard de ceux du Japon par le moyen de son premier Mémorial, il ne voulut pas néanmoins produire celuy-cy sous son nom: soit parce que n'estant jamais entré dans la Chine, on auroit ajousté moins de foy à ce qu'il en disoit; soit parce qu'il estoit si connu pour ennemi des Jesuites, qu'il ne pouvoit pas espérer de leur faire beaucoup de tort.

Quoy qu'il en soit, il s'avisa de supposer cette rapsodie aux Peres de l'Ordre de saint François, comme si c'eust esté un Mémorial qu'ils eussent présentée à sa Majesté Catholique, au nom de toute leur Province de saint Grégoire des Philippines. C'est dequoy nous avons pour témoin irréprochable le P. Navarrette du mesme Ordre que le P. Collado. Car il nous apprend que c'est *une chose si publique & si notoire* que cet ouvrage est du Pere Collado, qu'il ne comprend pas comment il se peut faire qu'après tant de temps un Auteur qui a parlé de cet écrit, ne le sceust pas encore.

C'estoit à Thomas Hartado, à l'Auteur du 9. Ecrit sous le nom de quel-

M

*Navar.  
retepag.  
459.*

*Le P. de  
Henao  
Jesuite.*

ques Curez, & à ceux qui firent imprimer la fausse Lettre de l'Evesque d'Angéopolis: C'estoit à ces Messieurs-là, dis-je, à s'informer de ce qui estoit *si public & si notoire* en Espagne; afin de ne s'engager pas témérairement, comme ils ont fait, à publier les calomnies de ce Memorial supposé. Mais apparemment qu'ils eussent esté fachez de s'estre éclaircis de la verité: parce que cette connoissance les eust peut-estre privez de la satisfaction de faire tort aux Jesuites.

Puis donc qu'il est faux que ce soit l'ouvrage des Peres de saint François (car ils n'avoient assurément pas besoin de la plume d'un autre pour faire leur Memorial) c'est un mensonge de dire qu'ils l'ayent fait presenter au Roy d'Espagne: & par consequent ce n'est qu'un libelle diffamatoire déguisé en Memorial, & supposé sous leur nom. Or croira-t'on qu'un homme qui a bien osé attribuer à ces Religieux un livre qu'ils n'avoient pas écrit, ait fait scrupule d'y attribuer aux Jesuites des choses qu'ils n'avoient pas faites: puis qu'il sçavoit assez qu'il leur seroit moins aisé de réfuter ses accusations, qu'il ne l'estoit aux Franciscains de désavoüer son Ecrit.

II  
tenc  
me  
tre  
sans  
gina  
com  
faire  
plu  
mes  
les  
ou  
C'es  
leme  
qui  
faite  
la C  
Ma  
tail,  
ne d  
cette  
seroi  
infor  
n'ait  
Trib  
dre c  
qu'el  
ment  
acte  
légit

II. Quant à cette Information prétendue de la Chine, qui contient les mesmes faits, & dont l'auteur du Theatre Jesuitique a cité divers lambeaux : sans examiner icy de qui elle est originaiement, ny par quelle autorité ou comment elle aura esté faite ; on va faire voir par une ample induction de plusieurs points, qu'elle a éprouvé le mesme sort que tout ce qui a passé par les mains de l'Auteur du Mémorial, ou de celuy du Theatre Jesuitique : C'est à dire qu'elle est pleine non seulement de faussetez, mais de faussetez qui ne sçauroient estre de celuy qui l'a faite, s'il est vray qu'elle ait esté faite à la Chine.

Mais avant que d'entrer dans ce détail, voicy une réflexion générale qu'on ne doit pas omettre. Il est évident que cette Information, quand mesme on seroit assûré de l'auteur, n'est qu'une information supposée : à moins qu'elle n'ait esté faite pour estre présentée au Tribunal à qui il appartient de prendre connoissance de ces matières ; & qu'elle n'y ait esté présentée effectivement. Car qui dit *Information*, dit un acte juridique fait par une autorité légitime & dans les formes, pour ser-

vir à l'instruction d'un procès devant un juge compétant. Hors de-là ce n'est plus une information, c'est un libelle diffamatoire. Or il est constant que celle dont il s'agit, n'a jamais esté produite dans aucun jugement, devant quelque Tribunal que ce soit: les Jesuites n'ayant pas mesme esté appellez pour y répondre, ainsi que nous avons desja remarqué.

Mais enfin que l'Auteur de la Morale pratique choisisse lequel des deux il voudra. Si l'Information ne fut point veüe à Rome en 1645. lors qu'on y examinoit tout ce que le Pere de Moralès voulut produire contr'eux, ce n'est donc qu'un acte supposé & venu après coup: car rien ne pouvoit l'empescher de la montrer en cette occasion. Si l'on dit qu'elle y parut, il faut donc qu'elle ait esté dés-lors reconnüe pour une supposition, & rejetée comme indigne de creance: puis qu'on ne jugea pas qu'elle méritast seulement que l'on fist comparoistre les accusez. Aussi n'est-il pas possible de lire avec quelque attention ce qui en est rapporté dans la Morale pratique, sans en former ce jugement: comme il paroistra par l'examen que nous allons faire plus en particu-

lier de cette Information.

III. Reste à parler de la Lettre ou Relation prétenduë du Pere Garcias, dans laquelle, pour ne rien dire du reste des calomnies dont elle est pleine, on confirme celle de l'Idolâtrie des Jesuites au regard de Confucius & des défunts. Mais l'imposteur qui l'a fabriquée ou qui l'a corrompuë par ses additions, a esté si mal habile que de nous apprendre à reconnoistre sa fourbe, par le moyen mesme dont il s'estoit voulu servir pour la couvrir. Car voicy comme il fait parler le Pere Garcias à son Provincial.

Me trouvant seul les premieres an- P. 79.  
nées, après qu'on eut chassé mes Com-  
pagnons, ne sçachant encore que peu  
la langue, & ne pouvant facilement  
communiquer avec les Chrestiens pour  
l'apprendre à cause de la persécution;  
j'écrivis quelques Lettres au Pere Ju-  
les Aléni; dans l'une desquelles je le  
prieois que puis qu'il estoit en paix en  
son Eglise, qu'il visitoit les Manda-  
rins, & le Vice-Roy, il en obtint une  
Lettre, comme il luy estoit facile, afin  
que le Mandarin de ce lieu y cessast la  
persécution. Il me manda *que je prisse*  
*patience.*

M iij

» Après que vous m'eustes mandé que  
» nous n'estions pas obligez d'aller dé-  
» chirer les Ordonnances contre la Loy  
» de Dieu , mais seulement d'y répondre  
» par écrit ou de vive voix , & que vous  
» m'eustes ordonné de nous efforcer  
» d'apprendre la manière de traiter avec  
» les Chinois civilement , afin de les  
» gagner en suivant l'exemple de S. Paul ;  
» j'écrivis au Pere Aléni *que nous n'irions*  
» *plus dans les ruës comme nous avions*  
» *fait ; que nous nous conformerions à*  
» *eux ; & qu'ainsi je le priois de m'instrui-*  
» *re comment je me devois gouverner :*  
» parce qu'estant venu depuis peu à la  
» Chine , & ayant toujors esté renfer-  
» mé , jen'avois pû m'instruire de cela.  
» Je luy écrivis ainsi franchement , &  
» de tout mon cœur . Mais comment cor-  
» respondit-il à ma franchise ? Il reçût  
» ma lettre ; il l'expliqua comme il vou-  
» lut , & L'ENVOYA A MACAO pour la  
» faire voir à tout le monde ; & ensuite  
» jusqu'à Rome , m'imposant une fauf-  
» seté : disant de moy qu'il y avoit dans  
» la Chine un Dominicain qui suivoit  
» leurs sentimens ( ou pour mieux dire  
» leurs erreurs ) touchant les Sacrifices  
» des ancestres : quoy que j'aimasse  
» mieux estre pendu & brulé tout vif

& donner mille vies, que de m'accor-  
der avec eux dans ces sentimens, que  
je considere comme des erreurs. Je ne  
me suis point défendu jusqu'à present  
de ce reproche. Je ne me suis point  
plaint du Pere Aléni, quoy que j'aye  
écrit deux fois depuis ce temps-là à  
Macao. Il m'a semblé qu'il me devoit  
suffire de faire la volonté de Dieu, &  
ce que m'ordonne mon Superieur; de  
me tenir attaché à mon devoir, & laisser  
parler le monde comme il luy plaira.

C'est ainsi que la conscience force  
bien souvent les coupables à se trahir  
eux-mesmes en cherchant à se justifier.  
Le faux Garcias ne pouvoit pas igno-  
rer ce qui avoit esté écrit effective-  
ment par le véritable dans une lettre  
au Pere Aléni: il n'a pas crû non plus  
le pouvoir dissimuler: mais il a voulu  
prendre les devants, afin de prévenir  
l'argument qu'il voyoit bien qu'on en  
devoit tirer. Mais il n'a fait par là que  
nous avertir du désordre où il se trou-  
ve, & nous faire remarquer ce qui en  
estoit la cause.

On la trouve dans cette Lettre mes-  
me du Pere Garcias, contre laquelle il  
a pris d'inutiles précautions. C'est cel-  
le que nous avons desja dit qu'il écri-

272 *Def. des nouveaux Chrestiens* :  
vit de Fogan au P. Aléni Jesuite, le 16  
Novembre 1639. & dont l'original fut  
envoyé, comme j'ay dit, à Macao deux  
mois après, pour estre montré au Pe-  
re de Moralès, & pour vérifier un en-  
droit de la réponse du Pere Furtado  
aux doutes que celuy-cy avoit propo-  
sez, dans laquelle estoit inséré un ex-  
trait de la Lettre. Quoy que nous l'a-  
yons desja rapporté dans le premier ar-  
ticle du Chapitre précédent, on ne sçau-  
roit se dispenser de le remettre encore  
icy : parce qu'il détruit tres-clairement  
ce que l'auteur du Theatre fait dire à  
son Garcias supposé.

„ Ma pensée, dit le vray Garcias au P.  
„ Aléni, est que d'icy à plusieurs années  
„ il n'est pas avantageux pour le service  
„ de Nostre-Seigneur, qu'on prenne d'au-  
„ tre méthode de prescher l'Evangile en  
„ ce Royaume, que celle dont vos Peres  
„ se servent & se sont servis jusqu'à pre-  
„ sent. C'est ce que j'en ay écrit à mes Su-  
„ périeurs, parceque l'expérience du  
„ mauvais succès qu'ont eû nos Peres exi-  
„ lez, nous fait connoistre que Dieu n'ap-  
„ prouve pas pour maintenant la condui-  
„ te qu'ils ont tenuë : quoy que ce fust  
„ par un bon zèle qu'ils en usoient ainsi,  
„ pour éprouver si l'on réussiroit par cer-



te voye à convertir des Infidèles ; ce  
qui les rend excusables. N. R. P. Pro-  
vincial ( *Il s'appelloit le Pere Clement*  
*Gant* ) m'a mandé qu'il n'est point à  
propos que nos Religieux passent en ce  
Royaume de la Chine , jusqu'à ce que  
sa Sainteté ait décidé les points sur les-  
quels nous sommes d'autre sentiment  
que vous : de peur que nous ne soyons  
par là une occasion de scandale & de  
trouble à cette Chrestienté. C'est pour-  
quoy il m'ajouste *que je dois avoir pa-*  
*tience* , jusqu'à ce que la réponse soit  
venue de Rome. Le Pere de l'Ordre  
de S. François qui me tient icy com-  
pagnie , a reçu la mesme réponse. Que  
V. R. ne fasse donc point difficulté de  
nous aider à sortir de cette prison ( *Il*  
*nomme ainsi le lieu où il demouroit caché* )  
& qu'elle ne craigne point que nous  
allions nous montrer publiquement.  
Car nous ferons en sorte de marcher  
avec retenuë , & de ménager les bonnes  
graces du Mandarin , afin qu'il nous  
laisse assister les Chrestiens avec un peu  
plus de liberté. Et si une fois je me vois  
forti de ces embarras , je prendray bien  
garde de n'en pas attirer de nouveaux :  
de quoy V. R. sera témoin. A Fogan  
le 27. de Novembre 1639.

M v

P. 267. Quand on ne seroit pas assuré d'ailleurs que cette Lettre est du P. Garcias, on le reconnoistroit facilement en lisant celle du Theatre Jesuitique qu'on vient de voir : & l'on ne scauroit s'empescher de remarquer que l'une a esté faite pour éluder le témoignage de l'autre : d'où il est aisé de juger si elles sont d'un mesme auteur.

En effet, l'on avoit envoyé la vraie Lettre du Pere Garcias à Macao, & l'on en avoit fait des copies qui estoient devenuës publiques. Elle disoit formellement *qu'il n'estoit pas du service de Dieu que l'on prist d'autre methode de prescher l'Evangile à la Chine, que celle des Jesuites*; & que Dieu n'approuvoit pas la conduite que quelques autres Religieux y avoient tenuë d'abord faute d'experience, &c. Que luy fait dire là-dessus l'auteur du Theatre Jesuitique?

*Le P. Aléni reçût ma Lettre*, dit ce Garcias prétendu; *il l'expliqua comme il voulut, & l'envoya à Macao pour la faire voir à tout le monde, & ensuite jusqu'à Rome, &c.* Que signifie ce galimatias affecté : *Il l'expliqua comme il voulut*? Estoit-ce l'expliquer à sa fantaisie, que d'en rapporter les pro-

pres termes ? Avoient-ils besoin d'interprétation pour se faire entendre ?

Ce Jesuite, ajouste-t'il , *m'imposa une fausseté , disant de moy qu'il y avoit dans la Chine un Dominiquain qui suivoit leurs sentimens ou , pour mieux dire , leurs erreurs touchant les Sacrifices des Ancestres , &c.* Estoit-ce imposer au Pere Garcias, que de produire la Lettre où il declare qu'il n'y a point selon luy d'autre méthode à suivre pour l'instruction des Chinois , que celle des Jesuites ; quoy qu'il sçache que quelques-uns de ses Confrères sont d'un autre avis ?

*Je ne me suis point défendu de ce reproche , dit-il encore : je ne me suis point plaint du P. Aléni , quoyque j'aye écrit deux fois depuis ce temps-là à Macao.* Et pourquoy ne s'en estoit-il pas défendu ? Pourquoy ne s'en estoit-il pas plaint , si les sentimens qu'on l'accusoit d'avoir approuvé , estoient des erreurs pleines d'impiété ? Si la Lettre que produisoient les Jesuites , eust esté supposée , pouvoit-il sans crime ne se pas inscrire en faux , pour empescher le scandale ? Et s'il l'eust fait , l'auteur du Theatre Jesuitique le dissimuleroit-il ?

Mais puis qu'il n'a pas mesme osé feindre que ce Pere ait désavoüé la Lettre, comment a-t'il pû luy faire avancer le contraire de ce qu'elle contient si expressément, sans le représenter comme un imposteur & un insensé; ou plutost sans découvrir luy-mesme la fourberie de sa fausse Lettre? C'est dequoy l'on sera encore mieux convaincu après que nous en aurons examiné divers endroits dans les articles suivans.

### ARTICLE III.

*Preuves particulieres par une induction de plusieurs erreurs de fait tres-grossieres, qui montrent que ces piéces ne peuvent estre de ceux à qui on les attribüe dans la Morale pratique.*

**O**N peut distinguer deux sortes de faussetez dans les Mémoires ramassez par le Compilateur de la Morale pratique.

Plusieurs ont esté inventées exprès par leurs auteurs, parce qu'elles tenoient à leur fin, qui est de diffamer les Jesuites. Tels sont les faits sur quoy l'on appuye ces reproches odieux,

qu'ils autorisent & qu'ils pratiquent l'idolâtrie, qu'ils permettent l'usure la plus excessive, qu'ils ne preschent point la Croix du Sauveur, qu'ils persécutent à outrance les autres Missionnaires, &c.

Mais parmy ces mensonges-là il s'en trouve d'autres meslez, qui ne sçau-roient y avoir esté mis que par un défaut de connoissance ou de réflexion: parce qu'ils ne servent de rien au dessein de l'Auteur, quand on les croiroit; & qu'ils servent au contraire à le trahir & à luy oster le masque. Je parle de certaines méprises insignes, grossières, ridicules; lesquelles ne pouvant nullement venir de gens qui fussent dans les pais dont il est question, ne font que trop voir d'où elles viennent.

C'est par celles-cy que je commence, parce que de les faire seulement remarquer, c'est avoir desja par avance réfuté tout le reste. Je les distingueray comme en deux classes; l'une de celles qui ne sont que des faussetez simplement; l'autre de celles qui renferment une contradiction, & qui se réfutent par le témoignage du livre mesme où elles se trouvent.

Au reste il y en a tant de toutes les espèces, que pour ne rien omettre on

278 *Def. des nouveaux Chrestiens*

pourroit en faire un volume, qu'on partageroit en plusieurs récueils différens selon les différentes matières. Car il est vray que l'imposteur qui a fabriqué ou falsifié ces prétendues Informations ou Mémoires, estoit d'une si grande ignorance sur ce qui regarde la Géographie de la Chine, les coustumes du pais & l'histoire de ce temps-là, tant celle de l'Etat que celle des Missions; qu'il manquoit mesme des premières notions de toutes ces choses, & qu'il n'a pas mesme sçû garder la vray-semblance dans ses mensonges. Mais il n'y a pas d'apparence d'en vouloir tenir un compte exact. Il faut se borner à quelques-uns qui ne demandent que tres-peu ou point du tout de discussion pour les connoistre.

Après tout, de quelque réserve qu'on puisse user, peut-estre sera-t'il encore nécessaire de prévenir icy deux objections.

Car il pourra sembler à quelques-uns que ce sont des minucies où le monde ne doit pas prendre d'intérêt, & qui ne meritent pas qu'on s'y arreste. Mais sans examiner si cela est vray, dequoy l'on ne convient pas; nous les prions de faire réflexion que les moindres cho-

elles deviennent considérables, lors qu'elles servent à mettre en évidence des calomnies atroces, ou à découvrir une vérité importante pour l'honneur de l'Eglise: qu'on ne peut pas en souhaiter de plus propres pour cet effet-là, que celles qu'on va remarquer: & qu'ainsi il ne faut pas avoir tant d'égard à ce qu'elles sont par elles-mêmes, qu'à la conclusion qu'on en doit icy tirer.

Il importe peu, par exemple, qu'on sçache si le Mandarinat est ou n'est pas héréditaire à la Chine: s'il y a telle ou telle distance d'un lieu à un autre: quelle est la situation de certaines villes comparées entre elles: si tel ou tel Missionnaire y a esté, & en quel temps il y est entré: en quelle année le Pere Adam y fut fait Président des Mathématiques, &c. Mais il importe au sujet que nous avons à traiter, qu'on sçache que les Mémoires du Theatre Jesuitique & de la Morale pratique ne sont que de pures fables inventées par un fourbe, qui sans avoir jamais veü ny le Japon ny la Chine, a voulu emprunter le nom de quelques Missionnaires de ces pais-là, pour donner de la créance à ses mensonges. Or c'est à quoy nous serviront ces menuës observations: sans cela on n'eust

280 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
pas voulu s'y arrester.

D'autres pourront s'imaginer, quoy qu'on n'ait mis qu'une petite partie des faussetez qu'on pouvoit remarquer, que l'induction en est encore plus longue qu'il ne faudroit. A ceux-cy nous répondrons que s'il s'agissoit uniquement de prouver la supposition des Mémoires du Theatre Jesuitique, la moindre partie des preuves qu'on va produire, seroit plus que suffisante. Mais on a dû se proposer icy quelque chose de plus. C'est de rendre cette vérité sensible par tant de marques tirées du Livre mesme, que l'on ne pust s'empescher d'admirer l'ébloüissement de ceux qui l'ayant examiné avec quelque application, puisqu'il l'ont traduit & approuvé, n'ont pû néanmoins ou n'ont pas voulu ouvrir les yeux sur aucune de ces béveûës, dont la moindre estoit capable de leur donner une juste défiance, & de leur découvrir la fourberie.

Qu'on ne se plaigne donc point, si l'on trouve icy tant d'exemples qui ne vont qu'à la faire appercevoir. Ils ne feroient pas tout l'effet qu'on a prétendu, s'ils n'estoient en assez grand nombre, je ne dis pas pour convaincre, mais pour accâbler les calomniateurs, & pour

oste  
d'ex  
tre a  
ra.  
abor  
nuir  
bre  
deux  
fera  
par  
tout  
fidér  
ce q  
suffi  
il fa  
crév

Le  
suti  
lorse  
roy,  
les T  
bile  
au R  
Ord  
un d  
ne,  
ciers



oster à leur aveuglement toute sorte d'excuse. Que ceux qui seront d'un autre avis n'en lisent que ce qu'il leur plaira. Mais qu'ils ne blasment pas une abondance de preuves qui ne sçauroit nuire ; & qu'ils songent que si le nombre leur en paroist trop grand, il y a deux sortes de gens pour qui il ne le fera peut-estre pas encore assez : les uns parce qu'ils sont curieux d'apprendre tout ce qui regarde une affaire aussi considérable qu'est celle-cy : les autres parce que pour les obliger à se rendre, il ne suffit pas que la verité se montre à eux ; il faut , pour ainsi dire , qu'elle leur crève les yeux.

*1. Fausseté.*

Le P. Martinius , dit le Theatre Je- " §. 16.  
suitique , estoit à la Cour de *Fochou* , " p. 86.  
lorsque le Roy envoya *Heu* pour Vice- "  
roy , & pour défendre une ville contre "  
les Tartares : & comme ce Pere est ha- "  
bile dans l'art militaire , il le presenta "  
au Roy qui le fit Mandarin du premier "  
Ordre. Il estoit richement vestu , avec "  
un dragon en broderie d'or sur la poitri- "  
ne , accompagné de ses Gardes , Lan- "  
ciers , Arquebusiers , Etendarts , & au- "

282 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
» tres marques de sa dignité , &c.

*Réfutation.*

To. 2.  
p. 393. Cet endroit du Jesuite Mandarin & de sa pompe a paru si beau à l'Auteur de la *Morale pratique* , qu'il en a composé un article à part : & pour rendre la description plus vive & plus agreable , il a voulu donner à ses Lecteurs le plaisir d'en voir une image en taille douce avec cette inscription : MARCHE DU P. MARTINIUS JESUITE MANDARIN DU PREMIER ORDRE. L'invention est pleine d'esprit , & rien assurément ne pouvoit estre mieux imaginé pour divertir la populace des Protestans & de leurs bons amis. Il est croyable qu'un tel spectacle aura sur tout réjoüy ces bonnes dévotes , à qui l'on a si grand soin de faire lire la *Morale pratique des Jesuites* & les *Lettres Provinciales*.

On peut croire mesme que l'Auteur n'aura pû s'empescher de rire pour quelque moment à la veüe d'une représentation si plaisante , & qu'il se sçait bon gré de cette imagination. Mais il ne prévoyoit pas le bon Docteur , qu'en divertissant le peuple aux dépens d'autrui , il apprestoit aux gens d'esprit de-

qu  
qu'  
pre  
fut  
Mu  
de  
E  
voi  
foit  
Ils  
té i  
com  
&  
dan  
dar  
Per  
Ma  
mai  
me  
rec  
est  
C  
fero  
con  
doi  
pas  
qui  
Ma  
che  
que

quoy rire à ses dépens. Car d'où est-ce qu'il a appris à faire Mandarin, & du premier ordre, le Pere Martini, qui le fut aussi peu que luy M. \*\*\* Grand Mufti de Turquie ou Grand Talapouin de Siam ?

Et puis, n'estoit-ce point assez d'avoir débité ce mensonge, s'il n'en faisoit encore auteurs les Jesuites mesmes ?

*Ils n'ont pas voulu, dit-il, que la postéri-* p. 388

*té ignorast que plusieurs de leurs Peres, comme Adam Schall, Martin Martinius, & François Figuéro, estoient parvenus dans la Chine au rang suprême de Mandarin du premier Ordre. Ils l'ont dit du Pere Adam Schall, & il estoit vray : Mais où trouvera-t'il qu'ils l'ayent jamais dit des deux derniers ? Qu'il nomme un Jesuite qui ait écrit cela, ou qu'il reconnoisse la double imposture dont il est convaincu.*

Certainement quand leur silence ne seroit pas en cette occasion une preuve convaincante au regard d'un autre, elle doit l'estre pour luy. Car il ne doute pas que ce ne soit la vanité & l'ambition qui les a portez à se vanter de leurs Mandarinats, aussi bien qu'à les rechercher. Comment donc peut-il accorder que trois des leurs ayent esté élevez à

284 *Def. des nouveaux Chrestiens*

cette dignité, & qu'ils ne l'ayent néanmoins publié que d'un seul? Ces deux autres l'auront-ils caché par humilité? Le P. Martini qui revint en Europe plusieurs années après 1646. où l'on dit qu'il fut fait Mandarin, n'en auroit-il rien dit, non pas même à ses amis? ou ceux-cy auront-ils tous conspiré à tenir secrète une chose si capable de flatter leur vanité? Si nostre Auteur le peut croire, ou s'il veut bien qu'on le croye, qu'il brusle donc sa Morale pratique, & qu'il fasse pénitence des calomnies dont elle est pleine.

Mais ce n'est pas seulement à son égard, c'est à l'égard de tout le monde que le silence des Jesuites sur ce sujet doit passer pour une preuve assurée de son imposture. L'on a donné au public la traduction d'un Catalogue imprimé à la Chine, de tous ceux des leurs qui y sont entrez depuis un siècle pour prescher la Foy. Outre leurs noms, leur païs, le temps de leur arrivée & celui de leur mort, les lieux de leurs Missions & de leur sépulture; on a eû soin d'y ajouster les marques d'estime ou de faveur que quelques-uns d'eux ont reçû des Empereurs & des Grands du Royaume.

C'est à dessein qu'on en a usé de la sorte, parce que rien n'est si propre dans la Chine pour réprimer la violence des ennemis de nostre sainte Loy, pour procurer du repos aux Fidèles, & pour empêcher les Magistrats de s'opposer à la prédication de l'Evangile; que de leur proposer de tels exemples, qui sont pour eux comme autant d'Edits. Et c'est par une raison toute contraire que dans ce Catalogue, qui devoit passer dans les mains des Infidèles, on a évité à dessein de parler du nombre des Eglises qu'on a basties dans cet Empire, & des Chrestiens qu'on y a convertis: pour ne pas donner à ces peuples naturellement soupçonneux, sur tout au regard des Européens, une occasion de s'en défier, ou à nos ennemis un prétexte d'en faire du bruit.

Cecy soit dit en passant pour servir d'éclaircissement à l'Auteur des Nouvelles de la Rep. des Lettres qui témoi-  
gnoit s'étonner il y a quelque temps en  
parlant de ce Catalogue, de n'y voir  
que les honneurs accordez à certains  
Jesuites de la Chine, & non pas leurs  
succès ou leurs travaux & leurs persé-  
cutions pour la Foy. C'est qu'il n'a  
point scû pour quel país ny à quel des-

*Nouv.  
d'Oct.  
1686.*

286 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
sein il avoit esté imprimé.

La Préface d'une seconde édition du Catalogue qui estoit faite avant que l'on eust veû ses Nouvelles du mois d'Octobre 1686. où il parle de la première, l'en auroit instruit: Et ce qu'on vient de dire luy fera connoistre que sa conjecture sur le silence des Jesuites au sujet du P. Martini Mandarin, n'est pas si heureuse qu'elle est spirituelle. Apparemment qu'il ne sçavoit pas combien peu il devoit compter sur l'Auteur de la Morale pratique. Voicy encore de quoy l'en convaincre.

*II. III. & IV. Faussetez.*

” Depuis l'entrée des Jesuites en ce  
” Royaume jusques à l'année dernière  
” 1648. aucun d'eux n'avoit voulu rece-  
” voir aucune charge ny office de Manda-  
” rin ; quoy que les Roys de la Chine  
” ayent voulu souvent les en gratifier, &c.  
” Mais ils commencent à accepter la char-  
” ge de Mandarin. Le Roy qui estoit à Fo-  
” cheu fit en l'année 1646. le P. François  
” Figüere Mandarin du premier Ordre,  
” comme je vous l'ay desja dit, &c.

Aut  
1. C'e  
n'av  
1648.  
le cor  
fut o  
siden  
ques  
quell  
qu'o  
évid  
posé  
au v  
cy a  
c'est  
la C  
jours  
Cale  
née p  
du I  
teste  
2.  
ce te  
Man  
voul  
sur c  
auro

*Réfutation.*

Autant de lignes, autant de faussetez.  
1. C'en est une de dire qu'aucun Jesuite n'avoit esté fait Mandarin avant l'année 1648. Le Pere Adam Schall l'estoit dès le commencement de l'année 1645. qu'il fut obligé d'accepter la charge de Président ou Intendant des Mathématiques. Peu importeroit qu'on scût en quelle année ç'a esté : mais il importe qu'on voye cette ignorance, qui rend évidente la fourberie du Garcias supposé; parce qu'elle ne peut pas convenir au vray Garcias. Car comment celuy-cy auroit-il pû ignorer jusqu'en 1648. c'est à dire après trois ans, ce que toute la Chine avoit scû en moins de quinze jours dès l'entrée de 1645. en lisant le Calendrier qui se distribuë chaque année par tout le Royaume, avec le nom du Président des Mathématiques à la teste ?

2. C'est une autre fausseté qu'avant ce temps-là les Jesuites eussent refusé le Mandarinat. On pouvoit, si l'on eust voulu, dissimuler cecy; & prenant droit sur cet aveu de leur adversaire, on luy auroit dit que si jusques à l'année 1648.

c'est à dire durant près de 70. ans, ils se sont défendus d'accepter aucune dignité à la Chine, c'est donc une calomnie qu'il leur a fait, de dire qu'ils n'y avoient esté conduits que par l'esprit d'ambition & d'avarice.

Mais ils n'ont pas besoin du premier de ces mensonges pour réfuter le second. Il vaut mieux dire ingénûment ce qui est vray, que jusques à ce temps-là on ne leur avoit jamais parlé d'estre Mandarins; & qu'ainsi ils n'avoient pas eû lieu de le refuser. On peut bien croire qu'ils estoient disposez à s'en defendre, comme fit le P. Adam une année entière. Mais enfin jusques là ny luy ny aucun de sa Compagnie n'avoit esté à la peine de refuser ny d'accepter un semblable honneur sous les Empereurs Chinois.

Et c'est la cause de l'extrême différence qu'on a veüe entre les progrès du Christianisme durant leur domination, & ceux qu'il a faits sous les Tartares; depuis que le crédit d'un seul Jesuite à la faveur des Mathématiques, l'a mis en estat de procurer à tous les Missionnaires cette pleine liberté de prescher qu'ils n'avoient point eüe jusqu'alors.

Que l'Auteur de la Morale pratique  
ne

ne s'  
aujour  
qu'ils  
leur  
tredie  
que c  
de le  
autre  
leurs  
te qu  
parlé  
fusé  
Catal  
ont en  
avoie  
Qu  
honne  
ils n'  
tice a  
la bo  
qu'il  
roit e  
roit e  
3.  
comp  
qui est  
P. Fra  
premi  
dit. I  
pre ré



ne s'imagine pas au reste, si l'on prive aujourd'huy les Jesuites de l'honneur qu'ils pourroient tirer de ce refus qu'il leur attribüë, que ce soit afin de contredire le Theatre Jesuitique. Car soit que ce fust la vanité, comme il luy plaist de le supposer, soit que ce fust quelque autre motif qui les portoit à publier leurs succès de la Chine; il est sans doute que par le mesme motif ils eussent parlé de ceux des leurs qui auroient refusé le Mandarinat: sur tout dans ce Catalogue, où nous avons veü qu'ils ont eü soin de marquer les faveurs qu'ils avoient reçüës des Empereurs.

Qu'on ne leur fasse donc point un honneur qu'ils ne meritent pas, & dont ils n'ont que faire: mais qu'on fasse justice aux imposteurs, qui mettent dans la bouche du P. Garcias une fausseté qu'il n'auroit osé avancer, quand il auroit eü intérêt de le faire, & qu'il auroit esté assez méchant pour le vouloir.

3. Mais ce n'est rien que celle-là en comparaison de celle qui suit. *Le Roy qui estoit à Fochou fit en l'année 1646. le P. François Figuerre grand Mandarin du premier Ordre, comme je vous l'ay desjà dit. Il faut estre bien ennemi de sa propre réputation pour parler de la sorte,*

N

fans s'estre informé au moins s'il y avoit alors à la Chine un Jesuite de ce nom. Car s'il est vray qu'il n'y en eust pas, fera-ce dire assez que d'appeller cela une infigne témérité ? Or non seulement il n'y en avoit aucun en ce temps-là, mais il n'y en est jamais entré qui se nommast ainsi, depuis qu'il y va des Jesuites. Encore une fois, ce Catalogue dont je parlois tout à l'heure en peut faire foy. Car quelle apparence que ce P. Figuière Mandarin fust le seul dont ils eussent voulu supprimer le nom ?

Le Livre au reste est public à la Chine : il s'en est fait plusieurs éditions : Et si l'on en vouloit douter, il seroit aisé d'en sçavoir des nouvelles par Messieurs les Missionnaires François qui y sont presentement. Que l'Auteur de la Morale pratique s'adresse à eux, s'il le trouve bon, pour s'en informer : & qu'il nous dise ensuite s'il croit que le P. Garcias, supposé qu'il voulust faire Mandarin un Jesuite, auroit esté si mal avisé que d'en nommer un qu'on n'a jamais veû à la Chine.

V. Fausseté.

Les Peres Gaspard de Alenda & Fran- « §. 9.  
çois de la Merc de Dieu furent visitez « P. 93.  
à Fucheu ( ou plutôt à Fochou ) par le »  
Provincial des Jesuites , qui leur dit «  
que le Mandarin avoit des ordres & une «  
Sentence qu'ils appellent en leur lan- «  
gue *Champas* , pour les foïetter cruel- «  
lement , & les tenir dans une prison per- «  
petuelle : & que s'ils vouloient les évi- «  
ter , il leur donneroit un *Champa* ou «  
Passeport pour aller où ils voudroient. «  
Ils ne l'acceptèrent pas , & ainsi on les «  
envoya à pied à plus de quatre cens «  
lieuës. Les Ministres de Justice ne les «  
quittèrent point qu'ils ne les eussent «  
chassés de cette Province , &c. «

Réfutation.

Combien de mensonges & d'absur-  
ditez en peu de lignes ! Arrestons-nous  
à une seule qui montre clairement ce  
que nous cherchons. C'est d'avoir fait  
dire à ces Religieux qu'on les envoya de  
Fochou à plus de 400. lieuës pour les  
chasser de la Province de Fokien. Car  
il ne faut que regarder la carte pour

Cy-des-  
sus p.  
180

voir que de cette ville jusqu'à Macao où ils furent conduits *par le plus court chemin*, comme nous avons veû, il n'y a pas seulement 160 lieuës: & qu'il n'y en a pas mesme 100 jusques aux confins de la Province. Quand d'autres ne le sçauroient pas, ils ne pouvoient l'ignorer eux-mesmes qui avoient fait le chemin: & l'on se fust moqué d'eux aux Philippines & à Macao, s'ils y eussent parlé de ces 400 lieuës prétenduës. Ainsi ce n'est point de leurs Lettres, mais de son imagination, que l'Auteur du Theatre Jesuitique a tiré ce récit fabuleux. En voicy un tout semblable dans le mesme endroit.

*VI. Fausseté.*

p. 64. » Le P. de Moralès dans l'Informa-  
 » tion rapporte qu'estant avec un autre  
 » Religieux de son Ordre à prescher l'E-  
 » vangile dans la Province de Nanquin,  
 » ils arriverent à un Bourg nommé  
 » *Chengxo-biton*, distant de quatre jour-  
 » nées de chemin de la Capitale de la Pro-  
 » vince. Il y avoit dans ce lieu quelques  
 » Chrestiens qui reçurent fort bien ces  
 » Peres, &c. Ils dirent ensuite: *Dieu*  
 » *nous a envoyé ces Religieux comme des*

Ar  
son  
den  
ralé  
ptif  
ma  
vou  
écri  
trou  
vire  
pon  
ligi  
çois  
Pro  
fort  
FOR  
esta  
mes  
hors  
pro

Il  
cela  
esto  
il pa  
la fr  
Autr  
fuite

*Anges du Ciel..... Nous n'avons per-  
sonne pour nous confesser : il faut qu'ils  
demeurent avec nous. Le Pere de Mo-  
ralès leur répondit : Vous avez esté ba-  
ptisez par les Jesuites : Ils trouveroient  
mauvais que nous demeurassions avec  
vous. Mais ils luy répliquerent : Nous  
écrivons au Pere de Nanquin , & il le  
trouvera bon. Ces Chrestiens luy écri-  
virent en effet. Mais le Jesuite leur ré-  
pondit qu'ils ne reçussent point les Re-  
ligieux de S. Dominique ny de S. Fran-  
çois, qu'ils les chassassent hors de leur  
Province ; & que s'ils ne vouloient pas  
sortir , qu'ils les EMMENASSENT PAR  
FORCE JUSQU'A MACAO. Cet ordre  
estant venu , ces pauvres gens , les lar-  
mes aux yeux , mîrent ces Religieux  
hors de leur Province. Voilà ce qu'a é-  
prouvé le P. de Moralès , &c.*

*Réfutation.*

Il est évident que quiconque a écrit  
cela , suppoit que la ville de Macao  
estoit à quelques lieuës du Bourg dont  
il parle, ou du moins qu'elle estoit sur  
la frontière de la Province de Nanquin.  
Autrement il eust bien veû que ce Je-  
suite n'auroit pas esté si extravagant que

294 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
d'ordonner à de simples villageois de  
conduire par force ces Religieux jus-  
qu'à Macao.

Mais si l'impositeur avoit consulté sa  
Carte, il y auroit apperçû dès la pre-  
miere veüe qu'il y a trois grandes Pro-  
vinces entre Macao & celle de Nait-  
quin, avec un espâce de plus de 250.  
lieuës. Tellement que de commander  
à ces bonnes gens qu'ils emmenassent par  
force le Pere de Moralès jusqu'à Macao,  
c'est à peu près comme si l'on donnoit  
ordre aux habitans du Bourg-la-Reine  
de chasser hors du Royaume quelques  
étrangers qui auroient logé chez eux ;  
& de les mener eux-mesmes en exil jus-  
qu'à Venise ou jusqu'à Hambourg. Et  
c'est, dit-on, le Pere de Moralès qui a  
rapporté cela dans une information ju-  
ridique, avec serment sur sa foy de  
Prestre. Que ceux qui ont assez de foy  
pour l'Auteur du Theatre Jesuitique,  
le croient s'ils peuvent.

*VII. & VIII. Faussetez.*

§. 15. „ Le saint Siêge fit une déclaration sur  
P. 75. „ le sujet de la doctrine.... Cette déclara-  
„ tion est de 1645. elle fut publiée en 1647.  
„ à la Chine : & on a reçû des lettres de

*& des Missionnaires. I. Part. 295*  
1648. par lesquelles on apprend que les  
Jesuites continuent à faire ce qui a esté  
défendu par le saint Siége; & ils se mo-  
quent de tous ceux qui condamnent  
leur desobéissance.

*Réfutation.*

Voicy encore deux impostures signa-  
lées de l'Auteur du Theatre, qui ne  
s'attendoit pas à en avoir le démenti  
par la Lettre mesme qu'il cite, & par  
un Ecrivain de son Ordre, témoin ocu-  
laire & non suspect en cette occasion.  
C'est le Pere Navarrette, qui fut compa-  
gnon du Pere de Moralès à son retour  
d'Europe en la Chine; & qui nous ap-  
prend qu'estant arrivez à Manille en  
1648. le Pere de Moralès y publia  
pour la premiere fois le Decret de  
1645. & que l'année suivante 1649.  
estant passé à Macao, il en fit autant  
dans la Chine. C'est ce que nous  
avons desja marqué. Voilà donc la  
premiere absurdité, de dire que les  
Jesuites de la Chine sont convaincus  
par une Lettre de 1648. d'avoir méprisé  
une déclaration qui ne leur fut connue  
qu'en 1649.

Mais quand elle l'auroit esté dès

N iiiij

1647. voicy une nouvelle fausseté qui n'est pas moins ridicule. C'est que dans toute la Lettre du Garcias supposé il n'y a aucun fait qui tende à prouver leur prétenduë desobéissance depuis ce temps-là, qu'il n'ait marqué luy-mesme comme estant arrivé long-temps avant 1648. Qu'on prenne la peine de lire toute sa Relation pour s'en assurer. Le vray Garcias pouvoit-il tomber dans une pareille contradiction parlant des choses qu'il avoit veûës luy-mesme ?

### *IX. Fausseté.*

On m'appella, dit le faux Garcias,  
 p. 81. „ pour aller baptiser un Mandarin &  
 „ toute sa maison, &c. Quand je luy de-  
 „ manday les portraits & les noms de ses  
 „ ancestres, il commença à se troubler,  
 „ & à suër du trouble où il estoit, à cau-  
 „ se qu'il avoit hérité le Mandarinat de  
 „ ses ancestres.

### *Réfutation.*

C'est une chose inouïe à la Chine d'avoir hérité le *Mandarinat de ses ancestres*. Ce n'est pas un titre ou une simple qualité que le Mandarinat : c'est



une charge & un employ, qui ne se donne ny à la naissance ny pour de l'argent, mais au mérite personnel & au service. Les enfans d'un Mandarin héritent bien des richesses de leur pere, mais non pas de sa dignité. Que si l'Empereur, pour reconnoistre les services d'un Colao ou Ministre d'Etat, luy accorde quelquefois par grace de faire son fils Mandarin; cet honneur ne passe point jusqu'à son petit fils. Et ainsi, dire qu'un homme *auroit hérité le Mandarinat de ses ancestres*, c'est une ignorance qui ne convient ny à ce Chinois dont on parle icy, ny mesme au P. Garcias; mais à un fourbe aventurier, qui débite au hazard ses visions sous le nom de qui il luy plaist.

*X. Fausseté.*

Après trois ans de séjour dans la cc Ibid.  
Chine, dit encore ce Garcias imagi- cc p. 82.  
naire (ce devoit estre vers l'année 1640.) cc  
je fis un Livre que je voulois faire im- cc  
primer: je l'envoyay au P. Jules Aléni cc  
avec cinq TAEELS d'argent, le suppliant cc  
de me faire la charité de le lire, de cc  
le corriger, & d'y mettre son ap- cc  
probation; & avec cet argent d'y faire cc

N ▼

» graver les lettres & m'en envoyer les  
 » planches à Fogan, &c. Il me le ren-  
 » voya sans m'écrire ..... Le Pere Fran-  
 » çois Diaz vint icy : & luy , Joachin  
 » & moy corrigeasmes le Livre, & il fut  
 » imprimé. Le P. Aléni le scût, & Jean  
 » Mio allant se faire examiner à Pékin,  
 » ce Jesuite luy dit dans l'Eglise de *Chin-*  
*cheu* ( c'est le nom que les Espagnols  
 ont donné à *Fochou* ville capitale de  
 la Province de Fokien ) que les Peres  
 » Dominicains avoient fait un Livre dans  
 » lequel il y avoit trois erreurs ou hérésies,  
 » &c.

*Réfutation.*

P. 30. Si l'on eust veû cela dans une Lettre du P. Gacias à Manille, où l'on sçavoit bien la carte de la Province de Fokien, on n'auroit point douté qu'au moins l'un des deux, luy ou ce Jean Mio, n'eust perdu l'esprit. Car ce Profélite estoit de Fogan ou des environs, ainsi qu'il paroist par cet endroit mesme, & par un autre du 6. paragraphe : & c'estoit de là qu'il partoit pour aller se faire examiner à Pékin. Or de dire qu'en faisant ce voyage de Fogan à Pékin, il avoit passé par *Chincheu*,

où demeueroit alors le P. Aléni ; c'est comme si l'on faisoit aller un homme de Lion à Paris par Montpellier ou par Marseille.

Car il ne faut que regarder la carte, pour voir que si l'on met ces trois villes sur une ligne, Pékin, Fogan & Focheu, c'est Fogan qui tient le milieu, estant sur la frontière septentrionale de la Province de Fokien ; & que la ville de Focheu est au moins de 40. lieuës plus méridionale, c'est à dire plus éloignée de Pékin, que n'est Fogan. Au lieu que suivant nostre faux Garcias il faudroit que Focheu tint le milieu entre Fogan & Pékin, à peu près comme Lyon entre Marseille & Paris.

Le vray Garcias qui depuis plusieurs années demeueroit à Fogan & dans les bourgs d'alentour, n'avoit garde d'ignorer que cette ville du costé du Nort regarde Pékin la capitale de l'Empire, & du costé du midy Focheu capitale de sa Province, où il estoit allé quelquefois luy mesme. Comment donc se seroit-il trompé de la manière qu'on vient de dire ? ou à quel dessein eust-il cherché à tromper les autres dans une chose si connue ?

*XI. Fausseté.*

§. 16. » Je ne suis pas trop en sûreté presen-  
 p. 88. » tement ( c'est encore le Garcias supposé  
 89. » qui parle : ) car peut-estre quelque sol-  
 » dat du Viceroy s'avisera de me prendre  
 » en sortant de Tinteu. Le Mandarin du  
 » Bourg ( de Tinteu ) a fait afficher une  
 » ordonnance pareille à celle du Viceroy,  
 » &c.  
 » Et un peu après : On fit mourir  
 » nostre saint Martyr ( le Pere de Capil-  
 » las ) parce qu'il n'estoit pas d'accord  
 » avec les Jesuites , comme le dit le Man-  
 » darin du Bourg ( de Tinteu ) dans une  
 » réponse qu'il fit par écrit à une requeste  
 » des Chrestiens.

*Réfutation.*

On ne scauroit voir une accusation plus maligne jointe avec une plus grande absurdité , ny plus aisée à démentir que celle-là. Car suivant cette Lettre, ce fut le Mandarin du Bourg de Tinteu qui fit mourir le P. de Capillas : Et cependant il n'y a rien de si faux ; puisque c'est une chose incontestable qu'il fut tué dans la ville de Fogan , & non pas à

Tinteu, qui est un bourg des environs de Fonin, assez éloigné de là. On en croira bien un de ses Confrères qui a esté sur le lieu : c'est le Pere Navarrette.

La ville de Fogan, dit-il, est célèbre dans la Province de Fokien : elle a beaucoup souffert depuis la venue des Tartares. Ils la prirent par deux fois, & autant de fois ils en furent chassés par les Chinois : mais à la troisième fois elle ne pût tenir davantage . . . . . Ce fut dans un de ces trois sièges qu'arriva le martyre du vénérable Pere François de Capillas, enfant de saint Paul de Valladolid, & originaire de Villavaquerin des Champs. J'ay veû la place où il eût la teste coupée, & j'en ay baisé la terre avec respect.

C'estoit du P. Garcias luy-mesme ( car il estoit encore en vie ) que le P. Navarrette apprit cela en 1658 ou 59. arrivant à la Chine. Qu'on juge maintenant de qui peut estre la Lettre qui fait mourir le P. de Capillas à Tinteu ; & quelle doit estre la conscience d'un homme qui écrit que ce sont les Jesuites qui ont esté cause de sa mort ; que le Juge ne le voulut pas délivrer, parce

302 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
qu'il n'estoit pas des mesmes sentimens  
qu'eux : & qu'un autre Juge son suc-  
cesseur le fit décapiter, &c. Qui écrit  
cela, dis-je, comme si les Jesuites  
n'eussent pas esté à 30 ou 40 lieuës de  
Fogan, où sa mort arriva; & comme  
si ce n'eust pas esté à la prise de cette  
Ville qu'il fut tué, par des gens qui ne  
sçavoient guères quelle différence il  
pouvoit y avoir entre luy & les Jesui-  
tes, entre leurs sentimens & les siens;  
& qui apparemment ne regardèrent en  
luy que la qualité d'ennemi, ou si  
l'on veut, celle d'étranger & de Pré-  
dicateur.

#### ARTICLE IV.

*Nouvelles preuves contre l'Auteur du  
Theatre Jesuitique, par les contra-  
dictions énormes & fréquentes où il est  
tombé en des choses de fait.*

**O**N ne prétend pas que tous ceux  
qui ont lû l'*Esprit de M. Arnauld*,  
ou la *Morale pratique des Jesuites*, fuf-  
sent obligez de sçavoir assez la carte  
& les affaires Ecclesiastiques ou pro-  
fanés du Japon & de la Chine, pour  
estre capables d'y appercevoir toutes

les faussetez qu'on vient de voir, & que l'on verra dans la suite.

Mais il ne faut qu'une attention médiocre pour y découvrir un caractère de mensonge, auquel personne ne sçauroit se tromper. Ce sont les contrariétez qui s'y rencontrent par tout; je ne dis pas sur des points de doctrine seulement, ( cela paroistroit moins surprenant ) mais sur des choses de fait; où la contradiction est une preuve incontestable du mensonge des témoins qu'on produit, ou plustost de celuy qui a emprunté leur nom, & qui les fait parler comme il luy plaist. Car il semble que pour renverser cet édifice de la calomnie, Dieu ait voulu faire quelque chose de semblable à ce qu'il fit autrefois aux ouvriers de la Tour de Babel, en jettant la confusion & la division parmy eux.

Nous avons desja veû de quelle sorte l'Auteur du Theatre Jesuitique se trouve démenti par Collado, lors mesme qu'il le prend à témoin. Nous verrons ailleurs que celuy-cy donne le démenti plus souvent encore & aussi formellement à son prétendu Sotélo. Nous nous attacherons icy à marquer les principales contradictions du pre-

304 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
mier des trois contre luy-mesme, seu-  
lement dans cet extrait de son Livre,  
qui fait la premiere partie du second  
volume de la Morale pratique des Je-  
suites. Et nous prierons les Lecteurs  
qu'en parcourant ce qu'on en va rap-  
porter, ils se representent un peu quel  
doit estre l'esprit & le cœur, je ne dis  
plus de l'auteur du Theatre Jesuitique,  
mais de ceux qui ont pris la peine de le  
traduire en François & en Flamand, &  
qui l'ont approuvé avec éloge, comme  
un ouvrage digne d'un des plus illu-  
stres Prélats de ce siècle.

*I. Exemple.*

*S. i. p. 9.* Il y a environ 70. ans que les Jé-  
suites entrèrent dans la Chine pour y pres-  
cher l'Evangile, dit l'auteur du Thea-  
tre, tout au commencement de l'Ex-  
trait dont nous parlons: & il ne s'é-  
loigne pas de la verité. Car en remon-  
tant depuis l'année 1654. qu'il impri-  
ma son livre, jusques à 1583. que le Pe-  
re Matthieu Ricci entrant à la Chine fit  
à proprement parler l'ouverture de  
cete Mission; l'on trouve le nombre de  
soixante & onze ans.

Mais cet écrivain devoit donc s'en

É  
sou  
ne p  
pré  
dès  
1648  
sion  
ANS  
la C  
qu'il  
c'est  
le te  
entre  
qu'u  
une

L  
Chin  
Un a  
entra  
créd  
fit a  
par e  
& la  
racin  
d'un  
ont  
ray e  
tres  
tolére



*Et des Missionnaires. I. Part. 305*  
souvenir quelque temps après, pour  
ne pas découvrir la fourberie de son  
prétendu Garcias, en luy faisant dire  
dès six ans auparavant, à sçavoir en  
1648: *Les Prédicateurs ont tous permis-* §. 172  
*sion il y a PLUS DE QUATRE-VINGTS* p. 96.  
*ANS de prescher par tout le Royaume de*  
*la Chine. Il faudroit à ce compte-là*  
*qu'ils l'eussent eüe devant l'année 1568.*  
*c'est à dire plus de quinze ans avant*  
*le temps où il dit luy-mesme qu'ils y*  
*entrèrent la premiere fois. Ce n'est là*  
*qu'une simple contradiction: en voicy*  
*une où il y a de la malignité.*

*II. Exemple.*

Le premier Jesuite qui entra dans la §. 1.  
Chine, s'appelloit Matthieu Ricci ..... pag. 102  
Un autre Jesuite nommé Jules Aléni y  
entra quelque temps après: & par le  
crédit de Matthieu Ricci il s'introdui-  
sit auprès de l'Empereur ..... Ce fut  
par ce Jesuite ( Aléni ) que l'idolâtrie  
& la superstition prîrent de plus fortes  
racines ..... Et afin qu'on voye tout  
d'un coup tout le mal que les Jesuites  
ont fait contre la Loy de Dieu, je di-  
ray ce que *Jules Aléni* & tous les au-  
tres qui ont esté à la Chine, y ont  
toléré, permis, & mesme soutenu.

On auroit de la peine à excuser icy l'Auteur de parachronisme : mais sans nous y arrester , voyons la contradiction. C'est dans le 17. paragraphe , où l'Auteur sous le faux nom de Garcias parle ainsi.

- P. 91. Les Jesuites qui sont presentement à  
 » la Chine (en 1648 ou 49.) se condui-  
 » sent d'une manière bien différente de  
 » leurs premiers Peres , qui y estoient  
 » venus ; lesquels ne permettoient point  
 » les sacrifices aux Ancestres ny à *Chin-*  
 » *hoan* &c. Mais ces premiers ayant esté  
 » chassés dans une persécution qui s'é-  
 » leva, ceux qui sont venus ensuite, vou-  
 » lant s'y maintenir en paix , ont ouvert  
 » la porte à toutes ces permissions & à  
 » bien d'autres , &c.

On ne peut pas se contredire plus formellement que font ces deux passages. Dans le premier *Jules Aléni* & tous les Jesuites qui ont esté à la Chine y ont toléré , permis , & mesme soutenu l'idolâtrie : dans le second ce n'est le crime que de ceux qui y sont entrez depuis la persécution où l'on chassa les premiers : car pour ceux-cy ils n'avoient point esté idolâtres.

Et ce qui est agréable , c'est que la mesme personne , le Pere Aléni , se

& a  
 trouv  
 & co  
 perséc  
 sortir  
 tes ,  
 ceux  
 cutio  
 perm  
 estoit  
 aupar  
 là de  
 qui a  
 tous

Au  
 re de  
 de la  
 tre J  
 dont  
 tre e  
 des  
 souff  
 voy  
 re S  
 à re  
 dans  
 pure  
 te c  
 aprè  
 fero  
 mes

trouve icy en mesme temps innocent & coupable. Car il n'y a point eû de persécution à la Chine où l'on ait fait sortir du Royaume aucun des Jesuites, que celle de 1616. & il n'y a que ceux qui sont venus depuis cette persécution, dit nostre auteur, qui ayent permis l'idolâtrie. Or le Pere Aléni estoit entré dans la Chine trois années auparavant, sçavoir en 1613. Le voilà donc innocent de ce costé-là, luy qui avoit esté mis d'abord à la teste de tous les coupables.

Au reste on peut voir par l'histoire de la Chine de Sémédo, au chap. 10. de la 2. partie, qu'il n'y eût que quatre Jesuites exilez dans la persécution dont il s'agit: & que deux de ces quatre estant morts peu de temps après des mauvais traitemens qu'ils avoient soufferts dans la prison & durant le voyage; les deux autres, dont le Pere Sémédo estoit un, ne tardèrent pas à retourner, quoyque secrettement, dans leurs Missions. C'est donc une pure fiction que ce changement & cette différence des Jesuites devant & après la persécution. Mais quand il seroit vray que ce n'estoient pas les mesmes, l'auteur du Theatre n'en se-

308 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
roit pas moins convaincu de contradiction & d'imposture.

*III. Exemple.*

Les quatorze premiers paragraphes de cet extrait du Theatre Jesuitique, roulent en partie sur cette prétendue Information, que l'Auteur nous assure avoir esté faite en 1633. par le Pere François de la Mere de Dieu. Il en fait encore souvenir à la page 14. & dans la 22. il fait ainsi répondre le Pere Antoine de Sainte Marie sur la 4. demande. *Pour faire voir ce que les Chrestiens font par la permission que leur en donnent les Jesuites, je diray ce que j'ay veû moy-mesme L'ANNE'E PASSE'E 1635. dans un village nommé Muyang, où je passay avec le Pere Jean-Baptiste de Morales, &c.*

Qu'on remarque bien cecy, que dans une information faite en 1633. ce Pere Antoine de Sainte-Marie rend témoignage d'un fait qu'il dit luy-mesme n'avoir veû qu'en l'année 1635. qu'il appelle mesme L'ANNE'E PASSE'E? Cela est aussi bon à peu près que la prophétie de D. Jerôme de Lanuza, dont nous parlions tantost; à qui l'on fait

mettr  
river  
douz  
faut  
l'aut  
re ces  
luy  
prou

2.  
des J  
au §.  
un a  
tend  
disan  
la ( )  
phyte  
se.)  
répli  
tes e  
non  
paroi  
avoit  
comm  
la pr  
res c  
prop  
O

mettre en exemple des choses qui arriverent les unes deux ans, les autres douze ou treize ans après sa mort. Il faut avoüer qu'il n'appartient qu'à l'auteur du Theatre Jesuitique de faire ces sortes de miracles, & qu'à celui de la Morale pratique de les approuver.

*IV. Exemple.*

2. Barthélemi Roborédo Procureur des Jesuites dans ces Provinces, dit-il, au §. 2. répondit à ce Mémoire par un autre, dans lequel, n. 15. il prétend les justifier de ce reproche, en disant qu'ils ont un privilège pour la (c'est à dire pour dispenser les Néophytes des Commandemens de l'Eglise.) Mais le Pere Jean de Saint Marc répliqua qu'il estoit faux que les Jesuites eussent un tel privilège, parceque non seulement ils ne le faisoient point paroistre, mais de plus parce qu'on avoit déclaré le contraire à Rome: comme on peut voir dans la réponse à la premiere demande des Missionnaires de la Chine à la Congrégation de *propagandâ fide.*

On a encore en manuscrit ce Mémo-

rial ou cette Réponse du Pere Rorobedo, qui parut sur la fin de l'année 1638. à Manille, où estoit aussi le Pere Jean de Saint Marc, qu'il y prend mesme à témoin d'un fait qui le regardoit. Sans doute que l'année suivante ne se passa point, que celuy-cy ne fist sa réplique, s'il en a fait quelqu'une. Au moins est-il bien certain qu'il n'aura pas attendu huit ou neuf ans depuis à la faire.

Comment donc y auroit-il pû citer les Réponses de la Congrégation des Cardinaux sur les demandes des Missionnaires de la Chine, qui sont celles du Pere de Moralès; puisque ces Réponses ne furent données à Rome qu'au mois de Septembre 1645. & que suivant l'auteur du Theatre Jesuitique, elles ne furent portées aux Philippines qu'en 1647. ou plutôt, comme nous avons dit, en 1648. que le Pere de Moralès y retourna; c'est à dire huit ou neuf ans depuis l'écrit du Pere Jean de Saint Marc.

*V. Exemple.*

§. 9. Le Pere François Diaz remarque,  
p. 55. dit l'Auteur du Theatre, qu'il ne seroit

*pas bien-séant aux Jesuites, qui sont vestus de riches étofes de soye, qui sont portez dans des chaises magnifiques, qui font bonne chère, Et qui n'ont aucune marque de gens qui portent la Croix; de prescher J. C. pauvre, nud, crucifié Et c.*

Pour soutenir ce mensonge, l'Auteur du Theatre devoit donc effacer un conte assez bizarre qu'il venoit de faire une page auparavant sous le nom du Pere Jean Baptiste de Moralès. C'est qu'estant à Fochou ( j'ay desja dit que c'estoit la Capitale de la Province de Fokien ) il vit que les Jesuites avoient dans une chambre haute de leur logis, où est la huche à paistrir le pain, dans une petite Salle où ils mangent, une image de Jesus-Christ crucifié, dans un coin, couverte d'un rideau: Et qu'en trois jours qu'il y fut, il ne vit aucun Jesuite ny autre personne de la maison aller prier ou se mettre à genoux devant cette Image, Et c.

Que n'auroit-on point à dire sur les bassesses & mesme sur les contradictions de cette ridicule histoire? Mais je laisse tout cela pour m'arrester à une seule réflexion qui fait à mon dessein. C'est qu'au travers de tant de mensonges & de pauvreté, l'Auteur n'a pas

pris garde qu'il laissoit entrevoir une verité qui le convaincroit de calomnie. Car si dans la Capitale d'une grande Province, où les Jesuites estoient dès-lors mieux établis qu'en aucune de la Chine, ils estoient pourtant si mal logez que d'avoir un mesme lieu pour chambre & pour Salle à manger, & d'y laisser encore une huche à paistrir le pain, sans doute parce qu'ils n'avoient pû la placer ailleurs : n'est-ce pas une absurdité de dire à une page de là qu'ils n'ont aucune marque de gens qui preschent Jesus-Christ pauvre & nud ?

Un logement & un ameublement tel que celuy-là s'accorde-t'il bien avec ce qu'on nous raconte de leur *bonne chère*, de ces *riches étofes* dont ils sont vestus, des *chaises magnifiques* dans lesquelles ils se font porter, & de ces festins où le Pere Martini avoit ordinairement trois *Vice-Roys* à sa table ? N'eust-il pas fait beau voir un Mandarin du premier ordre, tel qu'on nous dit qu'il estoit, donner à manger à trois *Vice-Roys* dans une Salle si bien ornée ? Mais plutôt qui pourroit souffrir le mépris étrange que fait de ses lecteurs, un écrivain qui se promet de



*& des Missionnaires. I. Part. 313*  
de leur faire croire des fables si mal  
digérées?

*V I. Exemple.*

Je ne sçay comment il ne s'est pas  
encore apperçû qu'il ne faudroit que  
cette mesme histoire pour le convain-  
cre d'une nouvelle contradiction. Le  
Pere de Moralès, dit-il, *assûre qu'en*  
*trois jours qu'il y fut* ( dans la maison  
des Jesuites de Focheu ) *il ne vit aucun*  
*Jesuite ny autre personne de la maison aller*  
*prier Dieu devant cette image.* Cela sup-  
pose évidemment que ce Missionnaire  
logea pour le moins durant tout ce  
temps-là chez eux ; autrement il n'au-  
roit pas pû remarquer ce qu'on vient  
de dire.

A quoy pensoit donc l'Auteur du  
Theatre Jesuitique quelques pages  
après, de luy attribuer ce mensonge,  
que les Jesuites avoient *ordonné entr'eux* P. 60.  
*qu'aucun Religieux ne fust reçû dans*  
*leurs Eglises ny dans leurs maisons?*  
Veut-il que l'on croye le Pere de Mo-  
ralès capable d'attester avec serment  
une chose si scandaleuse, dans la mes-  
me Information où il paroist qu'il sça-  
voit le contraire par sa propre expé-

O

rience ? Non assurément , cela n'est point du Pere de Moralès : ce n'est que de l'Auteur du Theatre Jesuitique.

P. 45. Et il ne faut pas s'en étonner , puis qu'il ne s'est pas souvenu non plus d'avoir raconté un peu auparavant , que deux Peres de l'Ordre de saint Francois estant allez à Péquin , les PP. Jesuites les menerent à une Eglise qu'ils avoient hors de la ville à une maison de campagne , & qu'ils y furent dix à douze jours. Mais il nous faudra revenir une autre fois sur cette matière , & il nous en reste encore beaucoup d'ailleurs.

### VII. Exemple.

§. 15. Le Pere Jean Garcias Dominicain , pag. 75. dit nostre auteur , mande dans une lettre à son Provincial que le Vice-Roy Heu ayant pris Fonin , envoya querir les femmes Chrestiennes ; & estant devenu amoureux d'une nommée Bibienne , il la maltraita beaucoup , parce QU'ELLE NE VOULUT PAS CONDESCENDRE à sa passion. &c. Si cela est vray ou non , c'est ce qu'il n'est pas besoin d'examiner : mais l'Auteur a mal fait de ne s'en pas souvenir dans un autre endroit où il en avoit besoin.

Les Infidèles, dit-il vers la fin de §. 17.  
cette Lettre, & les Chrestiens baptifez pag. 96.  
par les Jesuites répondent qu'ils nous  
persécutent parce que nous ne sommes  
pas comme les Jesuites, qui souffrent  
& approuvent leurs anciennes coustu-  
mes; au lieu que nous autres sommes  
des misérables, des hérétiques &c,  
qui mettons le trouble par tout, en  
enseignant de garder la chasteté: que  
nous enforcelons les femmes pour les  
empescher de rendre à leurs maris ce  
qu'elles leur doivent: comme l'écri-  
voit le Vice-Roy dans sa Lettre, nous  
appellant Sorciers, parceque BIBIEN-  
NE QUI AVOIT ESTE SA CONCUBINE,  
ne vouloit plus avoir de commerce  
avec luy depuis qu'elle avoit esté bap-  
tisée, &c.

Peut-on voir une plus abominable  
calomnie que celle-là, soit contre ces  
Chrestiens, soit contre leurs instru-  
cteurs? Car on voit bien que c'est sur  
ceux-cy que l'Auteur a prétendu la  
faire retomber. Mais la Providence est  
admirable, qui permet que l'antidote  
se trouve au mesme lieu que le poi-  
son. Je veux dire que l'imposteur a  
meslé icy sans y penser dequoy le  
convaincre de fourberie, en confron-

316 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
tant ce passage avec le précédent.

*Le Vice-Roy*, disoit-il là, *ayant pris Fonin*, envoya querir les femmes Chrestiennes ; & estant devenu amoureux d'une d'elles, nommée *Bibienne*, il la mal-traita beaucoup PARCE QU'ELLE NE VOULUT PAS CONDESCENDRE A SA PASSION. Elle estoit donc Chrestienne, avant qu'il en devint amoureux, & elle ne condescendit point à sa passion. Icy tout au contraire il en estoit devenu amoureux, & elle avoit esté sa concubine avant que d'estre Chrestienne. *Le Vice-Roy* nous appella *Sorciers*, dit-il, parce que *Bibienne* qui avoit esté SA CONCUBINE, ne vouloit plus avoir de commerce avec luy depuis qu'elle avoit esté baptisée.

Au reste que ce soit l'un ou l'autre de ces faits-là qui soit faux ( si ce n'est plutôt qu'ils le soient tous deux ) on s'en met fort peu en peine. Il suffit de voir qu'il y a du mensonge de part ou d'autre ; & qu'il est impossible que ce mensonge soit du *Pere Garcias*, qui avoit esté témoin oculaire de ce qui s'estoit passé sur ce sujet.

L'  
s'est  
un f  
avoir  
chose  
ple q  
D  
tre p  
quelq  
faire  
Chres  
estoit  
nir de  
stiens  
F'écr  
ajou  
voyay  
de Le  
re exa  
grace  
tels &  
que le  
me à F  
tres en  
où il e  
Mais  
tout le

VIII. Exemple.

L'Auteur du Theatre Jesuitique ne §. 15.  
s'est pas contenté de le faire paroistre p. 83. 84.  
un fort méchant homme : il semble  
avoir pris à tasche de luy faire dire des  
choses ridicules. Qu'y a-t'il par exem-  
ple qui le soit plus que cecy ?

*Dans une autre occasion*, dit sa Let-  
tre prétenduë, nous eusmes besoin de  
quelques livres pour ceux qui se vouloient  
faire baptiser, & pour distribuër aux  
Chrestiens de Focheu. Cela signifie qu'il  
estoit à Focheu, puis qu'il y faisoit ve-  
nir des livres pour distribuër aux Chre-  
stiens de ce lieu-là.

*J'écrivis une Lettre au Pere Jesuite*,  
ajouste le prétendu Garcias, & luy en-  
voyay avec quelque argent par des gens  
de Lettres Chrestiens, qui alloient se fai-  
re examiner; le suppliant qu'il nous fist la  
grace de nous envoyer pour cet argent  
tels & tels livres, &c. Cecy suppose  
que le Pere Jesuite n'estoit pas luy-mes-  
me à Focheu, puisque ces gens de Let-  
tres en partoient pour l'aller trouver  
où il estoit.

Mais quelques lignes plus bas c'est  
tout le contraire. Ce n'est plus le Pere

318 *Def. des nouveaux Chrestiens*

Garcias , mais le Jesuite , qui demeure à Focheu , où ces gens de Lettres le vont chercher. Le Jesuite qui se nommoit le Pere Canabari , dit la Lettre , répondit que son Visiteur luy avoit défendu de donner ces livres , &c. Les Ecoliers REVINRENT DE FOCHEU tout scandalisez &c... Un an après nous sçusmes que le Pere Jesuite DE FOCHEU n'avoit point dit la Messe au jour d'une grande Feste , où s'estoient trouvez plusieurs Chrestiens de ce lieu-cy ( c'est de Tinteu ou de Moyan ) parce qu'il n'avoit pas de vin d'Espagne : Et sans qu'il nous en demandast , nous luy en envoyasmes par un homme exprès &c.

Ne croiroit-on pas que le Pere Garcias avoit l'esprit renversé , si c'estoit luy qui eust écrit que ces députez partoient de Focheu pour alier à Focheu mesme porter ses Lettres ; & que sans estre sortis du lieu où ils estoient , ils venoient de bien loin luy rapporter la réponse du Jesuite aussi demeurant à Focheu ? Mais plutôt ne faut-il pas dire que la teste tournoit & à l'Auteur du Theatre Jesuitique en écrivant de telles extravagances , & à celui de la Morale pratique en les approuvant ?

&  
Ce  
loit r  
bles a  
je sui  
vais  
sur u  
fourn  
sujet

La  
cias  
trée  
dern  
voit  
offic  
de l  
en g  
men  
darin  
fit e  
Figu  
ordr  
Je v  
nom  
yau  
le P  
nom  
& d

Ce n<sup>e</sup> seroit jamais fait si l'on vouloit recueillir tous les endroits semblables à ceux qu'on vient de voir. Mais je suis assuré que l'on me sçauroit mauvais gré si je ne m'estois encore arresté sur une de ses remarques ; tant elle fournit d'excellentes preuves pour le sujet que je traite.

*IX. Exemple.*

La seconde remarque, dit ce Gar- §. 17.  
cias supposé, est que depuis leur en- p. 92.  
trée en ce Royaume, jusqu'à l'année "  
derniere 1648. aucun des Jesuites n'a- "  
voit voulu recevoir aucune charge ny "  
office de Mandarin : quoyque les Roys "  
de la Chine ayent voulu souvent les "  
en gratifier &c. . . . . Mais ils com- "  
mencent à accepter la charge de Man- "  
darin. Le Roy qui estoit à Focheu "  
fit en l'année 1646. le Pere François "  
Figuère grand Mandarin du premier "  
ordre, comme je vous l'ay desja dit. "  
Je vis en 1647. le Livre où sont les "  
noms de tous les Mandarins du Ro- "  
yaume établis par le Roy Tartare. Et "  
le Pere Jean Adam Jesuite estoit de ce "  
nombre, avec le titre de Maistre du Roy "  
& de Mandarin de son Conseil d'Etat. "

J'ay remarqué ailleurs quelques-unes des faussetez de ce récit : mais je n'ay égard presentement qu'à celles qui se trouvent réfutées en cet endroit mesme , ou dans le reste de la relation.

P. 75. La première qui saute aux yeux , est un anachronisme ridicule. La Lettre de ce Pere Garcias , selon le Theatre Jesuitique , est dattée du mois de Septembre 1648. Et néanmoins voilà que l'Auteur y parle comme s'il n'écrivoit qu'en 1649. une année après. *Aucun d'eux* , dit-il, *n'avoit voulu recevoir aucune charge ny office de Mandarin jusqu'à l'ANNE'E DERNIERE M. DC. XLVIII.* Ne faudroit-il pas que le Pere Garcias eust écrit cela en dormant , s'il l'avoit écrit ?

### X. & XI. Exemples.

On croira peut-estre pouvoir excuser l'Auteur du Theatre, en disant qu'il se peut faire que ce soit là une erreur de chiffre , qui se doive attribuër aux imprimeurs ou aux copistes. Mais pourquoy voudroit-on qu'il n'eust pas esté capable de laisser passer cette contradiction ; puisque dans ce mesme en-

droit  
core  
péric  
eust  
tre a  
com  
n'a  
péric  
men  
C  
nière  
vou  
Cep  
Le  
en  
gran  
ctio  
où  
du  
estoi  
dict  
mer  
tou  
N  
gé  
trac  
tel  
estr  
ma  
n'y



droit il est tombé en deux autres encore plus grossières, seulement d'une période à l'autre? S'attendroit-on qu'il eust sçû accorder le milieu de sa Lettre avec la datte qu'il a marquée au commencement ou à la fin; après qu'il n'a pas sçû accorder ensemble deux périodes qui se suivent immédiatement?

Car selon luy *jusques à l'année dernière 1648.* aucun des Jesuites n'avoit voulu recevoir aucune charge, &c. Cependant à sept ou huit lignes de-là, *Le Roy*, dit-il, *qui estoit à Fochou*, fit en 1646. le *Pere François Figüere grand Mandarin* (premiere contradiction:) &c, *Je vis en 1647. le Livre où sont les noms de tous les Mandarins du Royaume*, & le *Pere Jean Adam* estoit de ce nombre: nouvelle contradiction. Voilà parler sans déguisement, & se contredire sans aucun détour.

Ne faut-il pas avouer qu'on est obligé au Moraliste d'avoir bien voulu traduire fidèlement tout cet endroit tel qu'il estoit dans l'original? Peut-estre qu'il s'en sçaura désormais un peu mauvais gré: mais le mal est fait, & il n'y a plus de remède.

Ce n'est pas la peine de s'amuser désormais à de nouveaux exemples. En voilà assez pour le dessein qu'on s'est proposé : & il est temps de finir cet article , quand nous aurons fait seulement une réflexion au sujet de ces Messieurs les faiseurs de Morale pratique. C'est que si l'on a sujet , comme on en a certainement , de louer la fidélité avec laquelle ils nous ont laissé en leur entier les endroits marquez jusqu'icy , sans les avoir ny supprimez ny changez ; le public pourra bien n'avoir pas une opinion si avantageuse de leur jugement.

Car enfin , ou bien ils ne se sont point appercûs de tant de béveûës si grossières ; ou bien ils n'ont pas préveu la conséquence que l'on en pouvoit tirer contre eux , autant que contre leur auteur du Theatre Jesuitique. L'un & l'autre est également surprenant , & s'accorde assez mal avec cette haute réputation d'esprit & de sagesse , qu'ils ne croient pas qu'on puisse leur disputer.

Au reste il est bien plus probable que ç'a esté faute de réflexion qu'ils se sont engagez dans ce précipice : & si l'on vouloit expliquer de quelle ma-

ni  
le  
pre  
qu  
dan  
l'or  
rer  
put  
qui  
te  
N  
leur  
fuit  
vesc  
hon  
te p  
mel  
n'on  
pû  
qui  
tion  
pou  
prat  
tes  
fuiti  
le p  
de l'

niere ils y sont tombez, on ne sçauroit le marquer mieux que par leurs propres paroles dans un autre ouvrage, qui ne peuvent estre plus vrayes que dans cette occasion : sçavoir que *c'est Nouv. l'ordinaire des calomniateurs de considé- Def. I. rer davantage ce qui peut nuire à la ré- part. putation de leurs adversaires, que ce P. 447. qui peut estre avancé avec quelque sorte de couleur.*

Non, ce n'a jamais esté que cela qui leur a fait tant estimer le Theatre Jesuitique, jusques à croire que M. l'Evesque de Malaga se pouvoit faire honneur d'en estre l'auteur; sans doute parce qu'ils se feroient honneur eux-mesmes de l'avoir composé. Mais ils n'ont pas pris garde qu'ils n'auroient pû mieux vanger que par-là, ceux de qui ils ont prétendu ruiner la réputation. Car quel plus grand plaisir leur pouvoit faire l'Auteur de la Morale pratique, que de prendre sur luy toutes ces extravagances du Theatre Jesuitique, en se faisant l'approbateur & le panegyriste tant de l'ouvrage que de l'Auteur?

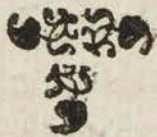
## C H A P I T R E VI.

*De la Lettre prétenduë de M. l'Evesque d'Angéopolis. Imposture de cette Satyre, découverte & refutée par luy-mesme. Exemples insignes de mauvaise foy dans ceux qui l'ont soutenuë contre la verité de ce qu'ils sçavoient.*

**O**N a veü jusqu'icy en France deux Lettres sous le nom de M. de Palafox, Evesque autrefois d'Angéopolis au Mexique, & ensuite d'Osme en Espagne. L'une qui parut premièrement en nostre langue vers la fin de 1658. & que le Sieur de Saint-Amour a donnée depuis en latin dans son Journal : l'autre, qui vient d'estre inférée dans le 2. volume de la Morale pratique.

Il n'y a que la premiere dont M. Jurieu se soit servi, parce qu'il y est parlé des nouveaux Chrestiens de la Chine : Et c'est par cette raison que nous ne dirons rien icy de la seconde, où il ne s'agit point de l'intérest commun des Catholiques, mais seulement d'un démeslé particulier des Jesuites avec ce Prélat.

Et afin qu'il ne semble pas non plus que ce soit l'impuissance de les disculper autrement qui nous porte à soutenir tout de nouveau l'inscription en faux contre la premiere de ces deux Lettres; il est à propos de montrer icy par avance que quand il seroit aussi vray qu'elle est de M. de Palafox, qu'il est vray qu'elle n'en est pas, il n'y auroit que sa réputation qui en souffriroit; & que l'honneur des Jesuites est parfaitement à couvert des calomnies qu'elle contient. Après cela nous ferons voir par des preuves convainquantes non seulement qu'il n'en fut jamais l'Auteur, mais que ceux qui l'ont produite en France sous son nom, & qui l'ont ensuite soutenuë comme de luy, estoient eux-mesmes tres-bien informez de la supposition de cette scandaleuse satyre, & de la fausseté des raisons par lesquelles ils ont tasché à la faire passer pour légitime.



## ARTICLE I.

*Que cette Lettre, de quelque Auteur qu'elle soit, ne peut faire aucun tort aux Jesuites. Preuves authentiques prises de M. de Palafox luy mesme, contre les faussetez qu'elle impose aux Jesuites du Mexique.*

**Q**Uoy que le P. Annat ne se fust pas donné le loisir d'approfondir, comme on a fait depuis, l'imposture de cette fameuse Lettre d'Angelopolis; parce qu'il voulut y répondre aussi-tost, & qu'il avoit d'ailleurs assez dequoy la réfuter de quelque Auteur qu'elle fust: il est certain qu'il n'avoit que trop de sujet de dire à ceux qui venoient de la donner au public, que s'ils n'en montroient *le Latin authentique*, on seroit en droit de la regarder comme une pièce ou supposée ou falsifiée par les ennemis de sa Compagnie.

En effet, ayant imprimé au bout de cette Lettre le Bref d'Innocent X. qui estoit entre les mains de tout le monde, le P. Annat les convainquoit de l'avoir honteusement falsifié en trois endroits; où l'on auroit veû sans cela un éloge

&  
tres-  
& en  
de l  
l'Ev  
au r  
avoit  
pas f  
garc  
ny  
M  
puft  
cett  
peu  
les  
mo  
adv  
Il n  
auj  
I  
du  
la  
prin  
Ch  
pui  
dit  
nif  
for  
tre  
cès  
d'a

tres-honorable des Jesuites en général, & en particulier dequoy justifier ceux de la ville d'Angéopolis accusez par l'Evesque. Des gens qui en usoient ainsi au regard des Actes mesmes dont on avoit les originaux, que ne pouvoit-on pas soupçonner qu'ils eussent fait au regard d'une pièce dont il ne paroissoit ny original ny copie authentique?

Mais quelque droit que le P. Annat pust avoir de s'inscrire en faux contre cette pièce, il eût raison alors d'insister peu là-dessus; puisque pour en détruire les calomnies, il avoit sans cela tant de moyens, contre lesquels aucun de ses adversaires n'a jamais osé luy répliquer. Il ne tiendra qu'au Moraliste de le faire aujourd'huy, s'il le trouve bon.

I. En premier lieu les Actes mesme du procès avec la Sentence définitive de la Congrégation des Cardinaux, imprimez à Rome de l'imprimerie de la Chambre Apostolique, & inférez depuis dans le 4. Tome du Bullaire de l'édition de Lion en 1655. détruisent manifestement les faits scandaleux qui sont imputez aux Jesuites dans la Lettre. Car on voit d'un costé par le procès que la pluspart de ces faits, bien loin d'avoir esté prouvez, n'y ont pas mesme

328 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
esté allégué par l'Evesque d'Angé-  
polis : & de l'autre, que de tous ceux  
qu'il avoit allégué, peut-estre sur le  
rapport d'autruy, il n'en put jamais vé-  
rifier un seul, durant l'espace de six an-  
nées que la cause fut agitée à Rome  
dans plusieurs assemblées & par une in-  
finité d'écritures.

D'où il arriva que dans le Decret qui  
mit fin à cette affaire, & qui se trouve  
dans le Bullaire à l'endroit que nous ve-  
nons de marquer, on fit défense à l'E-  
vesque de traiter aucun Jesuite d'ex-  
communié au sujet de ce qui s'estoit  
passé; & qu'on luy enjoignit de donner  
à leurs Supérieurs, mais de bouche  
seulement & en particulier sans aucune  
formalité, le pouvoir d'absoudre leurs  
sujets des censures qu'il avoit portées,  
au cas que quelques-uns d'eux craignis-  
sent de les avoir encouruës; ce qu'on  
remettoit au jugement de leur propre  
conscience: luy recommandant au reste  
de tenir mesme secret cet ordre de la sa-  
crée Congrégation. Tant elle estoit per-  
suadée qu'il n'avoit vérifié aucun des  
faits dont il les accusoit.

II. En second lieu, le Bref mesme  
d'Innocent X. en 1648. quoy que fa-  
vorable d'ailleurs à quelques-unes des

pré  
tion  
odi  
tes.  
du  
der  
mo  
qu'  
Co  
tra  
rir  
trav  
men  
Die  
net  
JE  
clef  
sin  
no  
vo  
log  
L  
bie  
afir  
une  
aim  
lais  
Ca  
vit  
tra



prétentions de ce Prélat, est une réfutation authentique de ce qu'il y a de plus odieux dans la Lettre contre les Jesuites. Car elle les dépeint comme la peste du genre humain; & l'on y veut persuader sérieusement au Pape que le seul moyen de garantir l'Eglise des maux qu'ils luy causent, c'est d'aneantir leur Compagnie. Mais le Bref tout au contraire exhorte M. d'Angéopolis de chérir la Société comme un Ordre qui a travaillé & qui travaille encore si utilement & sans relasche dans l'Eglise de Dieu: *Serid in Domino hortatur ac monet Episcopum ut..... erga Societatem JESU, qua laudabili suo instituto in Ecclesia Dei tam fructuosè LABORAVIT AC SINE INTERMISSIONE LABORAT, paterno se gerat affectu.* Les Jesuites pouvoient-ils souhaiter une meilleure apologie que celle-là?

Leurs ennemis le comprirent aussi fort bien. Mais par une adresse digne d'eux, afin d'empescher qu'on ne remarquast une clause si favorable aux Jesuites, ils aimèrent mieux falsifier le Bref que d'y laisser voir leur propre condamnation. Car au lieu de ces paroles, *qua laboravit ac sine intermissione LABORAT*; qui a travaillé & qui travaille encore sans re-

lasche ; ils jugerent à propos de traduire par un contre-sens ridicule, *qui a travaillé & qui TRAVAILLOIT sans relasche.* Comme si cela eust esté dit par rapport à un temps passé, & non par rapport au temps mesme que l'on expédioit le Bref. Telle est la sincérité ordinaire de ces Messieurs.

Il est vray que dans le Bullaire imprimé à Lion en 1655. on lit *laborabat*, & non pas *laborat*. Mais bien loin qu'ils puissent excuser là-dessus leur mauvaise foy, c'en est peut-estre une nouvelle preuve. Car ils assûrent eux-mesmes qu'ils avoient fait leur traduction sur un exemplaire du Bref imprimé à Rome. Or dans cet Imprimé il y a *laborat*, elle travaille, & non pas *laborabat*, elle travailloit. Au lieu donc de pouvoir dire que c'est l'édition de Lion qui les a trompez, seroit-ce un soupçon fort mal fondé, si l'on vouloit penser que ceux qui ont ainsi falsifié le Bref en le traduisant, pouvoient bien encore par un semblable intérêt avoir pris soin de faire glisser la mesme falsification dans l'impression du texte ?

III. En troisiême lieu la Lettre est pleine d'accusations dont la fausseté se prouve par les témoignages formels des

*Et des Missionnaires. I. Part. 331*  
écritures mesme de M. de Palafox.

Par exemple on luy fait dire. 1. Que quand il défendit aux Jesuites de prescher & de confesser, *il sçavoit tres-assurément qu'ils n'avoient aucune permission de luy ny de ses prédécesseurs.* 2. Qu'ils accusoient de nullité le Bref par lequel il leur estoit ordonné de s'adresser à luy pour obtenir de nouvelles permissions, & qu'ils n'avoient pas voulu s'y soumettre.

Or il est impossible que ce Prélat ignorast que c'estoient-là des impostures: & il faut que nos Moralistes en tombent d'accord malgré eux.

1. Leur Lettre, vraie ou supposée, avoüe expressément que ces Jesuites avoient montré au moins *quatre permissions de ses prédécesseurs*: quoy qu'en cela mesme il y ait de la dissimulation & du mensonge, ainsi que l'on va voir.

2. Il est constant par le résultat de cinq Conférences tenuës à Rome entre les Agens de l'Evesque & le Procureur des Jesuites du Mexique, pour convenir des faits allégués de part & d'autre, ce qui s'appelle *factum concordatum*: Il est, dis-je, constant que les Jesuites d'Angelopolis avoient montré à ce Prélat quatre permissions accordées par luy-

332 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
mesme; autant par les prédécesseurs,  
& treize par d'autres Evesques. C'est ce  
qu'on voit dans cet arresté, qui se trou-  
ve tout entier parmy les Actes du pro-  
cès au 4. tome du Bullaire de Lion en  
1655. page 295. 296. article 44. 48.

3. M. d'Angelopolis ne pouvoit pas  
aussi avoir oublié ce qu'il venoit de dé-  
clarer par son Edit ou Ordonnance du  
8. Décembre 1648. qu'aussi-tost qu'il  
eût fait intimer ce Bref d'Innocent X.  
aux Jesuites, ils estoient venus le 23.  
Octobre luy presenter les permissions  
qu'ils avoient des autres Evesques, &  
quelques-unes tant de luy que de ses  
prédécesseurs: Qu'ils l'avoient supplié  
de confirmer ces permissions & d'en ac-  
corder à ceux qui n'en avoient pas en-  
core de luy: Qu'il avoit consenti à leurs  
demandes, & que dès-lors tous les ef-  
fets de son autre Ordonnance du 8. de  
Mars 1647. en vertu de laquelle il pré-  
tendoit qu'ils fussent excommuniés,  
avoient cessé à leur égard. Ensuite de-  
quoy il faisoit sçavoir à tous les Fidèles,  
qu'il leur estoit libre d'assister aux Ser-  
mons des Jesuites & de se confesser à  
eux. Cette Ordonnance ou Déclara-  
tion, qui fut produite au procès par  
luy-mesme, se trouve au mesme lieu,

page  
après  
pouvo  
traire  
On  
lieu,  
puis f  
1647.  
& à c  
penda  
mesm  
Car  
l'Ord  
de pr  
près l  
ils n'a  
traite  
la dé  
ré pou  
ce: le  
nistrat  
autres  
à l'ex  
toient  
de fai  
voien  
Prélat  
les per  
jusqu  
Sainte

page 294. Comment donc un mois après, c'est à dire le 8. Janvier 1649. pouvoit-il écrire au Pape tout le contraire ?

On luy fait dire dans la Lettre en 3. lieu, que durant une année entière depuis son Ordonnance du mois de Mars 1647. ils avoient continué à prescher & à confesser malgré sa défense. Et cependant le contraire se vérifie par le mesme *factum concordatum*. N. 83.

Car on y voit. 1. Qu'aussi-tost après l'Ordonnance, les Jesuites avoient cessé de prescher & de confesser. 2. Qu'après la fuite de l'Evesque, à laquelle ils n'avoient point de part; après la retraite de son grand Vicaire, & après la démission de celuy qui estoit demeuré pour gouverner l'Evesché en sa place: le Chapitre s'estant déclaré Administrateur de l'Evesché, qui demouroit autrement sans Supérieur; les Jesuites, à l'exemple des autres Religieux, s'estoient présentés pour avoir permission de faire leurs fonctions, & qu'ils l'avoient obtenuë comme eux. 3. Que ce Prélat à son retour ne révoqua point les permissions données par le Chapitre, jusqu'à ce qu'il eust reçu le Bref de sa Sainteté. Nous venons de voir com-

334 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
ment les Jesuites y obeïrent dès qu'il  
leur fut intimé. A-t'on pû dire après  
cela qu'ils avoient continué à confesser  
& à prescher malgré leur Evesque?

N. 99. On luy fait dire en quatrième lieu que  
102.103 les Jesuites par leur conduite déréglée,  
Etc. par leur ambition, par leur méchante  
doctrine, estoient tres-pernicieux à  
l'Eglise, & qu'il n'y avoit point d'au-  
tre moyen de prévenir encore de plus  
grands maux dont cet Ordre seroit la  
cause, que de le réformer sur le model-  
le des autres Religions; ou plûtoist de  
N. 157. le supprimer en le réduisant à la condi-  
158. tion des Clercs séculiers.

Mais on a desja veû qu'Innocent X.  
venoit d'exhorter par son Bref M. de  
Palafox à reprendre ses premiers senti-  
mens de bien-veillance & d'affection pa-  
ternelle pour la Compagnie de JESUS;  
& que le Pape leur rendoit cet illustre  
témoignage qu'ils travailloient utile-  
ment & sans relasche au service de l'E-  
glise? Après cela leur seroit-il fort des-  
avantageux d'avoir pour adversaire un  
homme assez abandonné du bon sens  
pour répliquer là-dessus à sa Sainteté  
qu'elle estoit mal informée; que mal-  
gré l'approbation du Concile de Tren-  
te, c'estoit un Institut tres-defectueux;

& q  
pour  
néan  
IV  
Lett  
l'on  
time  
suite  
vie,  
le pr  
d'Ar  
pour  
ce qu  
On  
ses \*  
ce co  
tout  
il, l  
\* I  
posées  
l'Au  
mort  
qui l  
a m  
avoie  
ce qu  
écrit  
corri  
faire  
l'ave  
près a  
ma u

& que le plus grand service qu'elle pourroit rendre à Dieu, ce seroit d'anéantir cet Ordre ?

IV. Enfin quand il seroit certain que la Lettre est de M. d'Angélopolis ce que l'on va voir estre tres-faux ; les sentimens qu'il a fait paroistre pour les Jesuites dans les dernières années de sa vie, & la manière dont il a condamné le procédé qu'il avoit tenu dans l'affaire d'Angélopolis, passeroient toujourns pour une rétractation assez expresse de ce qu'il auroit avancé contre eux.

On peut bien citer icy sur ce sujet ses \* *Directions Pastorales*, où il donne ce conseil aux Evêques, de se servir sur tout des Jesuites, dont le sçavoir, dit-il, la perfection & le caractère de leur

I Part.  
chap. 6.  
n. 4.

\* Il paroist en les lisant qu'elles ont esté composées au Mexique : mais il faut croire que l'Auteur les a revuës quelque temps avant sa mort ; & que c'est ce qu'a voulu dire celuy qui les fit imprimer deux ans après, lors qu'il a mis dans le titre de son édition qu'elles avoient esté faites en 1658. apparemment parce qu'il a pris pour un original nouvellement écrit, ce qui n'estoit qu'une copie transcrite ou corrigée de nouveau. C'est ce qu'il faut nécessairement supposer, pour accorder ce titre & l'avertissement, avec le corps du Livre. Il y a près de 20. ans que le Sieur Cramoisy en imprima une traduction Françoise.

336 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
*Institut, est un des secours les plus effica-*  
*ces & les plus avantageux que les Pré-*  
*lats puissent avoir pour s'aquitter des*  
*grandes & importantes obligations de*  
*leur état.*

On ne s'étonnera pas d'entendre ainsi parler M. d'Osme, puisqu'au plus fort de ses contestations avec les Jesuites du Mexique en 1652. dans la Préface d'un assez gros volume qu'il imprimoit contre eux, il leur faisoit la justice de publier la mesme chose à l'honneur de la Societé, en parlant au Roy d'Espagne.

Dé-  
fens.  
Ca-  
nonic.  
Préf.  
p. 12.

» C'est, luy disoit-il, un Ordre admi-  
» rable, sçavant, utile, saint, digne en  
» un mot de la protection particulière  
» non seulement de V. M. mais encore  
» des Prélats de l'Eglise. Il y a plus de  
» cent ans que ces Peres sont d'utiles ou-  
» vriers pour les Evesques & pour le  
» Clergé; & que par des services signalez  
» ils éclatent parmy les autres Religions,  
» sinon en les surpassant, du moins en les  
» égalant, & en s'aquittant du glorieux  
» employ de leur sainte profession.

Un homme que la force de la vérité obligeoit à parler ainsi dans le temps mesme qu'il estoit le plus animé contre les Jesuites, & dans un ouvrage où il les maltraite de tout son pouvoir; que peut-on

peut  
le te  
de se  
sacré  
laisse  
de b  
eux  
C  
sieur  
lat c  
plein  
dress  
liers  
leur S  
Qu  
en di  
quelc  
lafox  
cela p  
Lettre  
tageu  
plus q  
rétiqu  
\* Il  
aujourd  
voit di  
son ton  
tion de  
l'avoie  
Tradu  
sur les



peut-on croire qu'il aura fait lors que le temps eust donné loisir aux passions de se calmer; & que suivant l'avis de la sacrée Congrégation, elles luy eurent laissé reprendre les premiers sentimens de bien-veillance qu'il avoit eû pour eux?

C'est aussi ce qu'on voit dans plusieurs des dernières \* Lettres de ce Prélat qu'on garde encore, & qui sont pleines de marques d'estime & de tendresse, non seulement pour des particuliers à qui il écrivoit, mais pour toute leur Société.

Que l'Auteur de la Morale pratique en dise autant une fois en sa vie dans quelque un de ses Livres que M. de Palafox. Il peut s'assurer qu'on prendra cela pour un desaveu de tout ce que la Lettre en question dit de plus desavantageux aux Jesuites; & qu'on ne croira plus qu'il les regarde ny comme des hérétiques, ny comme des gens d'une

\* Il y en a cinq du R. P. Tyrse Gonzales, aujourd'huy Général de la Compagnie. On en voit dix imprimées par le Pere de Henao dans son tome de scientia media page 388. de l'édition de Salamanque en 1695. Et quelques-unes l'avoient esté par M. Pellicot au devant de sa Traduction des Remarques de M. de Palafox sur les Avis de Sainte Therese.

338 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
Morale corrompuë & d'une vie déréglée.

On ne doutera point non plus qu'il ne condamne sa propre conduite à leur égard, si jamais il a le courage de s'en expliquer comme a fait M. de Palafox sur celle qu'il avoit eüe dans ce fameux démestlé avec les Jesuites & les autres Religieux de son Evesché.

Car voicy de quelle manière il s'est fait justice à luy mesme dans ses Remarques sur la dernière Lettre de sainte Therese n. 55. Après avoir dit que souvent il se presente à nous mille raisons pour justifier nostre procédé, qui ont une apparence de pieté, & qui ne sont qu'orgueil dans le fond : *C'est ce qui nous arrive à tous momens*, dit-il : *du moins je l'expérimente tous les jours en moy-mesme, & je l'ay éprouvé sur tout en une occasion. Car il n'importe pas que je l'avouë icy publiquement, puis que j'ay péché à la veüe de tout le monde. Il m'arriva donc en un sujet de cette nature, que j'allois chercher quelques raisons pour m'opposer à une certaine affaire (c'est à dire pour empescher les Jesuites & les autres Religieux de continuer dans leurs emplois, & de jouir de leurs Privilèges, de la manière qu'ils avoient fait*

*&*  
sous  
Les  
tes,  
esprits  
dans  
du C  
Dieu  
vice  
mon  
mon  
somp  
C'  
eût  
sion  
que  
miter  
me a  
d'im  
Au  
serva  
faire.  
Mon  
les R  
mière  
les A  
au de  
cet E  
mieu  
affair  
le pat

*Et des Missionnaires. I. Part. 339*  
sous les Evesques ses Prédécesseurs.)  
*Les raisons me sembloient bonnes & saintes, mais elles venoient effectivement d'un esprit vain & superbe. Car je reconnus dans la suite, estant éclairé de la lumiere du Ciel, que ce qui m'avoit paru estre de Dieu, estoit entièrement contraire au service de Dieu, & n'estoit l'effet que de mon amour propre, de ma passion, de mon orgueil, de ma vanité & de ma présomption.*

C'est ainsi que Monsieur de Palafox eût la générosité de faire une confession publique de sa faute. Plust à Dieu que ceux qui se sont fait honneur d'imiter ses emportemens, & d'aller mesme au delà, n'eussent point de honte d'imiter aussi sa pénitence!

Au reste ce n'est pas une nouvelle observation que celle que nous venons de faire. Il y a plus de vingt-cinq ans que Monsieur l'Abbé Pellicot, qui a traduit les Remarques de M. de Palafox premièrement sur les Lettres, & puis sur les Avis de sainte Thérèse; ayant mis au devant des Avis un éloge abrégé de cet Evesque, il crut ne pouvoir pas mieux l'excuser en ce qui regarde les affaires du Mexique, qu'en rapportant le passage des Remarques qu'on vient

340 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
de voir : par lequel ce Prélat, dit-il,  
touché d'un véritable repentir de tout ce  
ce qui s'estoit passé, fit une rétractation de  
tout ce qu'il avoit dit, fait, & écrit con-  
tre ses Parties, & particulièrement con-  
tre un Ordre des plus célèbres de l'Eglise  
de Dieu.

Il est donc vray que la Lettre d'An-  
gélopolis, vraye ou supposée, ne sçau-  
roit plus faire de tort aux Jesuites,  
après que cet Evesque l'a ainsi condam-  
née luy mesme, au moins tacitement,  
tant par ses écrits que par sa conduite :  
& qu'il leur importe assez peu en leur  
particulier, qu'il en soit crû ou qu'il  
n'en soit pas crû l'Auteur. Mais on se  
trouve engagé par d'autres considéra-  
tions à prouver icy l'imposture de cette  
fameuse Lettre.

1. Pour rendre justice à la mémoire  
de ce Prélat, illustre par son sçavoir &  
par son zèle; quoy qu'il ne l'eust pas  
tôujours assez réglé, ainsi qu'il a recon-  
nu depuis.

2. Pour oster aux hérétiques le pré-  
texte ou d'abuser icy de son nom, ou  
de décrier ses ouvrages de piété qui édi-  
fient l'Eglise.

3. Pour donner une preuve sans re-  
plique, de la mauvaise foy de ceux qui

luy  
roier  
avec  
à l'o  
nore  
hom  
par f  
en le  
qui n  
ny co

Preuve

cet

O

dicul

neuvi

Cure

Or

au Pe

rest de

vous

mens

voye

defave

(selon

maint

luy ont supposé une pièce dont ils sentoient bien la fausseté ; & de l'injustice avec laquelle le Moraliste a entrepris à l'occasion de cette Lettre, de deshonorer par de nouveaux outrages un homme aussi distingué par son mérite & par sa piété que l'estoit le Pere Annat ; en le traitant icy comme un misérable, qui n'auroit eû ny lumiere, ny honneur, ny conscience.

ARTICLE II.

*Preuves positives de la supposition de cette Lettre, par des témoignages exprès de M. de Palafox.*

**O**N ne sçauroit mieux commencer que par faire réflexion sur un ridicule raisonnement de l'Auteur du neuvième Ecrit sous le nom de quelques Curez.

On trouve étrange, disoit l'Auteur “ au Pere Annat, qu'ayant tant d'inté- “ rest de détruire cette Lettre, au lieu de “ vous amuser à de si foibles raisonne- “ mens, vous n'avez pas eû recours à une “ voye naturelle ; qui estoit de tirer un “ defaveu de cet Evesque mesme, qui “ (selon que vous nous l'apprenez) est “ maintenant en Espagne, où le Roy Ca- “

» tholique luy a donné un autre Evesché.  
 » Il n'y avoit rien de plus facile que d'en  
 » écrire à vos Peres en Espagne, afin  
 » qu'ils obtinssent une déclaration de ce  
 » Prélat, qu'il n'a jamais écrit cette Let-  
 » tre au Pape Innocent X. & que tous  
 » les faits qui y sont rapportez, sont faux  
 » ou inventez à plaisir ..... Vous pa-  
 » roissez donc mal-fondez dans cette ac-  
 » cusation de faux.

Qui n'admira l'égarement d'esprit de ce discoureur ? C'estoient les ennemis des Jesuites qui produisoient contre eux un libelle diffamatoire sous le nom d'un Evesque ; sans en faire voir ny d'original, ny de copie authentique, & sans donner la moindre preuve de ce qu'ils avançoient. Le Pere Annat demande qu'ils déclarent d'où ils l'ont pris, & qu'ils en donnent des témoignages legitimes. Quand leur fidélité n'auroit pas esté suspecte d'ailleurs, à qui estoit-ce de chercher des preuves ? à eux qui donnoient cette Lettre pour véritable, ou au P. Annat qui la révoquoit en doute ? Les loix & le bon sens n'apprennent-ils pas que l'obligation de prouver est du costé de l'accusateur, & & non du costé de l'accusé ?

Comment donc cet avanturier auteur

du n  
 pou  
 tou  
 men  
 cessa  
 fox  
 obli  
 preu  
 & n  
 toies  
 Mon  
 il en  
 Q  
 ne r  
 teur  
 lé,  
 tion  
 pou  
 celu  
 Ecri  
 song  
 ques  
 char  
 leur  
 d'eu  
 & d  
 que  
 \* C  
 fort  
 sembl

du neuvième Ecrit ne voyoit-il pas que, pour le confondre, l'on n'avoit qu'à tourner contre luy son propre raisonnement, & à luy dire: Que s'il estoit nécessaire d'avoir recours à M. de Palafox pour s'éclaircir de la vérité, cette obligation tomboit sur ceux qui sans preuve luy avoient attribué la Lettre; & non pas sur ceux qui leur contestoient le fait? Qu'eust répliqué nostre Moraliste à cet argument? Ou qu'auroit-il encore aujourd'huy à y répliquer?

Quand il aura imaginé quelque bonne réponse, qu'il en fasse part à l'Auteur d'un méchant petit Roman intitulé, \* *Abregé de l'histoire de la Congrégation de Auxiliis*: parce qu'il en a besoin pour soutenir un sophisme tout pareil à celui qu'on vient de voir du neuvième Ecrit. Comme il avoit adopté le mensonge publié dans une Relation de quelques Lovanistes revenus de Rome, touchant une prétendue approbation de leur doctrine; il a aussi emprunté d'eux cette raison digne de leur esprit & du sien. C'est que *la notoriété publique qui ne permet pas d'en douter*, dit-il, P. 35.

\* *C'est un libelle imprimé en 1687. à Francfort chez Arnaud, sur des Mémoires très-semblables à ceux de la Morale pratique.*

344 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
n'a pû jusqu'icy estre affoiblie par aucun  
témoignage authentique & digne de foy :  
quoy que les Docteurs de Louvain ayent  
sommé & défié plusieurs fois leurs anta-  
gonistes dans des Thèses & des Ecrits pu-  
blics d'en produire quelqu'un, &c.

Il semble que cet homme ait esté per-  
suadé qu'à force de redites le menson-  
ge deviendra une verité ; ou qu'il ait  
voulu attirer à ces gens-là une nouvel-  
le confusion. Car il ne sçauroit igno-  
rer qu'on leur a soutenu plusieurs fois  
en face & par des écrits imprimez,  
qu'ils ont esté démentis par la personne  
mesme qu'ils avoient citée. Il sçait bien  
qu'on l'a prouvé par des témoignages  
venus de Rome, contre lesquels ils  
n'ont osé s'inscrire en faux, ny faire au-  
cune démarche pour les réfuter ; quoy  
qu'ils y eussent tant d'intérest, & qu'il  
leur fust aisé d'avoir un témoignage  
contraire, s'ils eussent dit vray.

Mais supposons qu'on ne leur eust  
rien objecté de positif : ne suffit-il pas,  
afin de mépriser leur Relation, qu'ils  
n'ayent pû rien produire pour la véri-  
fier, malgré toutes les instances qu'on  
leur a faites sur ce sujet-là depuis sept  
ou huit ans ? Et l'on vient après cela  
nous dire froidement que la *notorieté*

Et  
imag  
estre  
them  
feul  
sans  
noto  
de fa  
tres  
ces  
à de  
sur  
d'An  
C  
dicu  
Ann  
l'Au  
supp  
mal  
Mai  
estre  
near  
soier  
ee P  
tre  
faits  
inve  
veut  
aura  
cela  
qu'i



*Et des Missionnaires. I. Part. 345*  
imaginaire de ce fait supposé, n'a pû  
estre affoiblie par aucun témoignage au-  
thentique & digne de foy. Comme si le  
feul témoignage de l'une des parties,  
sans la moindre preuve, devoit rendre  
notoire ce qu'elle avance pour l'intérest  
de sa propre cause. Mais laissons à d'au-  
tres, qui pourront relever les ignoran-  
ces & les faussetez de l'Abbreviateur,  
à donner un plus ample éclaircissement  
sur celle-cy, & revenons à la Lettre  
d'Angélopolis.

C'estoit sans doute une prétention ri-  
dicule de vouloir que ce fust au Pere  
Annat à faire venir un témoignage de  
l'Auteur pour prouver qu'elle estoit  
supposée; & qu'à moins de cela il fust  
*mal fondé dans cette accusation de faux.*  
Mais quelque déraisonnable que puisse  
estre cette prétention, l'on veut bien  
neanmoins y satisfaire. *Il faudroit, di-  
soient ces Messieurs, une déclaration de  
ce Prélat, qu'il n'a jamais écrit cette Let-  
tre au Pape Innocent X. Et que tous les  
faits qui y sont rapportez, sont faux Et  
inventez à plaisir.* C'est à quoy l'on  
veut bien s'accorder, après qu'on les  
aura forcez d'avoüer que mesme sans  
cela ils sont desja obligez à reconnoistre  
qu'ils ont imposé à M. de Palafox, en

346 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
le faisant Auteur d'une telle Lettre. Car  
voicy comment on les peut contraindre  
à faire cet aveu.

Ils ont pris grand soin de nous représenter ce Prélat comme un des premiers hommes du siècle, tant pour son sçavoir & pour son zèle, que pour sa probité & sa sainteté. C'est sur quoy l'on ne veut point les contredire. Mais par malheur pour ces Messieurs, les éloges qu'ils ont faits de luy, non plus que ceux qu'ils ont donnez à M. de Malaga, ne serviront qu'à les confondre avec leur Lettre, si l'on veut rappeler icy ce qui vient d'estre dit dans l'article précédent.

Car M. de Palafox, ainsi que l'on a prouvé, estoit instruit plus que personne, qu'au moins la pluspart *des faits qui sont rapportez dans la Lettre* contre les Jesuites d'Angélopolis, *sont faux & inventez à plaisir*: Qu'ils avoient cessé de prescher & de confesser aussi-tost après sa défense: Qu'en se soumettant au Bref d'Innocent X. dès qu'il leur fut intimé, ils montrèrent à cet Evesque les permissions qu'ils avoient eûes les uns de luy-mesme, les autres de ses prédécesseurs, ou d'autres Prélats: Que dès-lors il les déclara relevez de toutes les censures

qu'il prétendoit qu'ils avoient encouru en vertu de son Ordonnance ; & qu'il leur permit de faire à l'avenir leurs fonctions , &c.

Tout cela , dis-je , est constant par des actes & par d'autres écrits publics de ce Prélat, qu'on vient de citer : & par conséquent il faut dire ou qu'il estoit le plus méchant & le plus mal-avisé des hommes , ou que ce n'est point luy qui aura écrit à sa Sainteté tout le contraire de ce qu'il sçavoit tres-bien , au hazard d'en estre démenti par son propre témoignage. Que nos Moralistes accordent maintenant la sainteté de M. de Palafox avec la verité de leur Lettre : ou plutôt , ne pouvant desormais sauver l'une & l'autre , qu'ils choisissent laquelle ils veulent abandonner. Quelque party qu'ils puissent prendre , la Lettre leur deviendra inutile. Mais si pour faire M. de Palafox auteur de cette satire , ils aimoient mieux en faire un imposteur sans jugement & sans conscience ; que gagneroient-ils par là , sinon de se rendre ridicules ?

Nous raisonnons icy sur un principe tout contraire ; & supposant avec eux qu'il ne manquoit ny de conscience ny de bon sens , nous soutenons qu'il n'a

jamais écrit cette Lettre, parce qu'il en a réfuté luy mesme une partie, & qu'il a desavoué l'autre. Il a réfuté ce qu'elle dit des Jesuites de la Chine & de leurs Profélytes : il a formellement desavoué tout le reste qui regarde la Société en général, & mesme ce qu'il y a de plus important contre les Jesuites d'Angélopolis. C'est ce qu'il faut montrer.

N. 112.  
133. &c. I. Pour commencer par l'article des Missionnaires, la Lettre décrit de la maniere la plus animée du monde tous ces horribles déréglemens des Jesuites de la Chine & de leurs nouveaux Chrestiens, que M. Jurieu a ramassés dans son *Esprit de M. Arnaud* : & l'on fait dire à ce Prélat qu'il en a esté informé par les Lettres qu'il avoit reçues des autres Ministres Evangeliques de ce Royaume-là, c'est à dire des Religieux de S. Dominique & de S. François.

Mais les vrais Auteurs de la Lettre ne sçavoient pas qu'il dût paroistre quelque jour un livre de M. d'Angélopolis, qui confondroit leur imposture. Je parle de son histoire de la *Conqueste de la Chine par les Tartares*, qui fut traduite en nostre langue dès l'année 1670. sur le Manuscrit de l'Auteur, & dont l'original a esté depuis imprimé

dans le 8. tome de ses ouvrages. On dit dans le titre qu'il l'a écrite lors qu'il estoit encore au Mexique : & sans parler de plusieurs autres passages , celui que nous allons rapporter peut faire juger que ce ne fut qu'en 1649. c'est à dire dans l'année mesme , à l'entrée de laquelle on veut qu'il eust mandé au Pape tant de choses contre les Jesuites de la Chine.

Quoy qu'il en soit du temps où l'Auteur a pû composer cette histoire ; comme il a vescu encore plus de dix ans depuis son retour en Espagne , il a eû tout le loisir d'y changer ce qui touchoit les Jesuites , s'il avoit eû des informations différentes des premieres. Ainsi ne l'ayant pas fait , on doit tenir pour asûré qu'il n'a point changé de sentiment à cet égard.

Or voicy comme il parle dans le 13. chapitre selon la traduction de M. Collé. La ville de Macao avoit servi à recevoir & à former un grand nombre DE FIDELES OUVRIERS , qui estoient allez de là servir les Eglises du Japon , & de la Chine , & quelques autres répandues parmy plusieurs nations idolâtres. Cette ville avoit ainsi contribué à faire reconnoistre le nom de Dieu

350 *Def. des nouveaux Chrestiens*

» parmi beaucoup de peuples : & on  
» peut dire qu'elle avoit esté une sainte  
» Académie , & comme une glorieuse  
» arène , où plusieurs saints Athlètes  
» s'estoient exercez pour aller combat-  
» tre de là l'idolâtrie & emporter la  
» couronne du Martyre. Il n'y \* a pas  
» encore dix ans que Dieu avoit couron-  
» né en un seul jour plus de soixante  
» Martyrs de ceux de cette ville. Il plût  
» donc à la divine Providence pour re-  
» connoistre , s'il est permis de parler ain-  
» si , les services & les mérites de cette  
» ville , de la préserver du péril où elle  
» estoit du costé des Tartares. Et il est  
» vray que le Dieu des Chrestiens estoit  
» comme obligé pour la gloire de son  
» nom , d'y protéger ses Fidèles. Les  
» Eglises marquées cy-dessus , & celles  
» encore de plusieurs autres Royaumes  
» dépendoient de Macao pour avoir des  
» *Ministres & DE DIGNES OUVRIERS*  
» qui y vinssent planter & affermir la  
» Foy. Ainsi en perdant Macao , elles

\* *C'est le sens de l'original , no ha diez años , & non pas , il n'y avoit. D'où il paroist que M. de Palafox écrivoit cecy en 1649. ou sur la fin de 1648. Car ce martyre des habitans de Macao dans le Japon , estoit arrivé en 1640. neuf années auparavant.*

perdoient comme la source ou le canal, d'où leur venoient toutes leurs instructions & leur consolation. Et on peut dire que c'estoit fait en quelque sorte de la pluspart de ces nouvelles Eglises. Il n'y avoit plus de Missions ny d'Evangile pour ces lieux, &c.

Il ne faut pas au reste que le Moraliste s'avise de douter que ces Missionnaires du Japon & de la Chine, dont M. de Palafox a voulu parler, ne fussent les seuls Jesuites. Car outre qu'il n'y avoit qu'eux de tous les Religieux qui allassent à la Chine par Macao, ce Prélat dit luy-mesme dans le 25. chapitre, que *les Peres Jesuites sont les seuls Ministres de la Religion Chrestienne dans la Chine.* Soit que cela fust vray ou non, il n'importe: du moins il le croyoit ainsi, & c'est ce qui suffit pour convaincre de fourberie la Lettre qu'on luy attribue.

Car cette Lettre nous dépeint les Jesuites de la Chine comme des Docteurs d'idolâtrie, qui au lieu du mystère de la Croix & des préceptes de l'Evangile & de l'Eglise, apprennent à leurs Néophytes à joindre JESUS-CHRIST avec Belial, le Sacrifice du vray Dieu avec ceux du démon, &c: Et M. de

Palafox au contraire les appelle *fidèles Ouvriers*, & *dignes Ministres* de l'Evangile.

N. 133. La Lettre dit que *toute l'Eglise de la Chine gemit de voir qu'ils l'ont trompée, plutost qu'ils ne l'ont instruite* : Et M. de Palafox assûre que c'est d'eux que les Eglises tant de la Chine que de plusieurs autres Royaumes, reçoivent *toute leur instruction & leur consolation*.

Si l'on en croit la Lettre, une conduite aussi abominable que celle de ces Jesuites, ne sçauroit attirer que la malédiction du Ciel sur tous ceux qui contribuënt à les envoyer ou à les entretenir dans ces Missions, qui ne sont autre chose qu'un commerce d'impiez & de sacrilèges : Et selon M. de Palafox, le Dieu des Chrestiens estoit comme obligé pour la gloire de son nom de protéger en leur consideration la ville d'où ils sortoient pour aller porter la foy parmy les Infidèles.

Seroit-il donc possible que ce fust une mesme main qui auroit écrit des choses si contraires ? Ce Prélat pouvoit-il mieux éloigner de luy le soupçon d'avoir fait la Lettre, qu'en contredisant si nettement & si fortement

ce q  
l'on  
foit  
II.  
1652.  
voit  
d'An  
Dioc  
roier  
une  
Prél  
com  
n'est  
auto  
gens  
vesq  
de  
avif  
ques  
Mén  
men  
lom  
se pe  
de s  
sa co  
stre  
re.  
le n  
jour  
Eve



ce qu'elle contient de plus atroce ? Si l'on veut néanmoins un défaveû qui soit encore plus exprès , le voicy.

II. Il faut donc sçavoir qu'en l'année 1652. qui est le temps où l'on poursuivoit à Rome le procès de l'Evesque d'Angélopolis avec les Jesuites de son Diocèse ; entre autres Satires qui couroient alors contre eux , il paroissoit une Lettre au Pape sous le nom de ce Prélat. C'estoit une pièce supposée , comme la suite le fit connoistre ; & il n'est pas nécessaire d'en rechercher les auteurs. Peut-estre que c'estoient des gens qui n'avoient nul rapport à l'Evesque ; & qui sans autre interest que de faire tort aux Jesuites , s'estoient avisez de faire une rapsodie de quelques extraits de ses Factums & de ses Mémoires , afin de faire plus aisément passer sous son nom d'autres calomnies qu'ils y vouloient fourrer. Il se peut faire aussi que ce fust quelqu'un de ses Agens à Rome , qui abusast de sa commission & du nom de son maître pour satisfaire sa haine particulière. Cela n'est pas sans exemple. Tout le monde sçait ce qu'ont fait de nos jours à Rome quelques députez d'un Evesque de France.

314 *Def. des nouveaux Chrestiens*

Quoy qu'il en soit, les Jesuites d'Espagne, où elle parut, y furent trompez, mais par une erreur de bonne foy. Car ils sçavoient d'ailleurs que M. de Palafox avoit écrit en effet contre eux à sa Sainteté : & ne se défiant pas assez des gens qui ressemblent à nos Moralistes, ils crurent que la Lettre qui portoit son nom, estoit effectivement la sienne.

On ne sçait rien de ce que contenoit cette Lettre, que ce qu'on en trouve dans un Mémoire présenté vers ce temps-là au Roy d'Espagne pour les Jesuites & pour les autres Religieux d'Angéopolis. C'est là qu'entre divers chefs de plainte qu'ils forme. \* contre  
» M. de Palafox : *Il a écrit au Souverain*  
» *Pontife, disent-ils, qu'il s'estoit retiré de*  
» *son Eglise (d'Angéopolis) pour se mettre*  
» *à couvert du costé des Jesuites qui cher-*  
» *choient à le tuer : & il a fait entendre à sa*  
» *Sainteté qu'il estoit fort à propos pour des*  
» *raisons importantes, qu'on réformast la*  
» *Compagnie, & qu'on en réduisist les Re-*  
» *ligieux à l'estat des Clercs Séculars. Il*  
» *luy a encore mandé que les Jesuites avoient*  
» *à leur dévotion le Vice-Roy du Méxi-*  
» *que, le Tribunal de l'Inquisition, &*  
» *celuy de l'Audience Royale, par le*

*Et des Missionnaires. I. Part. 355*  
*moyen des grands presens qu'ils leur*  
*avoient faits.*

Cet endroit du Mémorial est un de ceux que l'auteur du 9. Ecrit des Curez, & après luy le Moraliste ont osé nous citer comme une preuve *sans replique* pour réfuter l'inscription en faux du Pere Annat. Mais ils n'ont pas pris garde qu'ils en fournissoient par là une contre eux, que ny la subtilité, ny l'éloquence, ny cet air de mépris qui leur réussit souvent, ny enfin aucune défaite ne sçauroit éluder.

Ces Messieurs n'avoient donc pas sujet de craindre qu'on voulust dissimuler que les accusations contre les Jesuites marquées dans leur Mémorial sont toutes conformes à celles qui se voyent dans la Lettre prétenduë d'Angelopolis. Quand ils ne l'auroient pas dit, l'on ne manqueroit pas pour les confondre, d'informer icy le public que les trois points qui sont marquez dans cet article du Mémorial, non seulement se trouvent dans la Lettre, mais qu'ils en font le capital.

Le premier qui regarde le changement des Jesuites en Clercs Séculiers, c'est à dire la destruction de leur Ordre, fait la conclusion générale de la

356 *Def. des nouveaux Chrestiens*

Lettre : & c'est à quoy l'on voit assez qu'elle se rapporte toute entière , particulièrement la 2. partie , qui tend à montrer non seulement leur dépravation dans la pratique de leurs règles , mais encore les défauts & les inconveniens de leur Institut. Pour le second & le troisieme chef , sçavoir qu'ils avoient gagné par argent le Vice-Roy du Méxique avec le Tribunal de l'Inquisition , & qu'ils avoient contraint l'Evesque à s'enfuir , parce qu'ils cherchoient à le tuër ; c'est le fondement de la première partie de la Lettre , qui toute sur les prétenduës violences des Jesuites contre le Prélat , appuyez de la faveur du Vice-Roy & des Tribunaux du Royaume.

Voilà ce que l'on convient de part & d'autre qui fait le sujet de la Lettre en question. Reste à voir ce que l'on en peut conclure.

Il ne faut pas douter , disent les Moralistes , que la Lettre ne soit effectivement celle que M. d'Angéopolis écrivit au Pape Innocent X. contre les Jesuites , puisqu'on y voit justement les mesmes choses qu'ils luy reprochent dans leur Mémoire d'avoir écrit à sa Sainteté contre eux.

Et moy je dis non seulement que c'est là une fausse conséquence, mais que l'on en doit tirer une autre toute contraire : c'est à sçavoir que la Lettre qui contient toutes ces choses, ne fut jamais de celuy dont elle porte le nom.

L'on pourroit prendre cecy pour un paradoxe, si on ne le voyoit bien prouvé : mais la preuve en est facile : elle ne consiste qu'en un mot. C'est que M. de Palafox se voyant accusé dans le Mémoires des Jesuites d'avoir mandé au Saint Pere de telles calomnies, il ne se défendit pas autrement de ce reproche qu'en s'inscrivant en faux contre la Lettre d'où elles estoient tirées. Ce fut dans la Réponse qu'il fit imprimer contre ce Mémoires, où il refute ainsi l'article qu'on vient de rapporter, & qui est le 37.

Par qui est-ce, dit-il, que les Religieux de la Compagnie ont esté introduits pour découvrir ce que sçait le Pape, ou ce qu'on luy a écrit ? Qui leur a montré cette Lettre dont ils parlent ? Où l'ont-ils prise ? Les laisse-t'on entrer jusques dans le cabinet du Souverain Pontife ? Mais pourquoy ne la font-ils pas imprimer ? N'est-il pas

358 *Def. des nouveaux Chrestiens*

» plus aisé de la publier toute entière,  
» que de rapporter ainsi par fragmens ce  
» QU'ELLE NE DIT POINT ? Si c'est la Sain-  
» teté qui leur a communiqué cette Let-  
» tre, l'Evesque confesse dès-là qu'elle  
» est de luy. Qu'ils la montrent donc afin  
» qu'on voye si c'est la sienne. Mais si elle  
» ne leur a pas esté donnée par le Pape,  
» comment peuvent-ils l'avoir eüe ? Que  
» si ce n'est pas la mesme, pourquoy la  
» luy attribuer faussement ?

Ce n'est encore là qu'un désaveu en général : voicy comme il se disculpe sur chacun des points qui luy estoient imputez dans le Mémoial.

» Pour répondre, dit-il, à ces plain-  
» tes-là, il faut qu'ils sçachent les Jesui-  
» tes Auteurs du Mémoial, que si le  
» Prélat a écrit quelque chose en parti-  
» culier à sa Sainteté, c'est à quoy il ne  
» pense plus : Que ce qu'il a pû écrire,  
» il le diroit publiquement dans un Con-  
» cile général, si l'occasion s'en presen-  
» toit ( Il n'auroit osé parler de la sorte,  
» s'il avoit écrit la Lettre où l'on censu-  
» re l'Institut des Jesuites, qu'il sçavoit  
» bien avoir esté approuvé par le Con-  
» cile de Trente & par tant de Papes : )  
» Que bien loin d'avoir cette pensée,  
» qu'il soit à propos de réduire la Com-

Et  
pagn  
liers  
ront  
tutio  
tous  
si fai  
ce sa  
suites  
leur  
cune  
larise  
l'état  
TE' A  
CORR  
DE S  
ET D  
En  
te : C  
te à  
dé  
( d'  
vert  
dég  
reté  
dans  
nom  
esto  
les i  
& a  
qu'i

pagnie à la condition des Clercs Sécu-  
liers ; tant que les Jesuites demeure-  
ront dans les bornes de leur sainte Insti-  
tution ( comme il croit qu'ils le font  
tous, excepté ceux qui s'opposent à de  
si saints Decrets ) il tient au contraire  
ce saint Ordre pour tres-utile, les Je-  
suites persévérant dans les termes de  
leur Institut : Et qu'enfin il ne voit au-  
cune raison convenable pour les sécu-  
lariser : veû particulièrement que dans  
l'état des Clercs Réguliers LA SOCIE-  
TE' A TOÛJOURS EÛ ET QU'ELLE A EN-  
CORE AUJOURD'HUY GRAND NOMBRE  
DE SUJETS ILLUSTRES EN SAINTETE',  
ET D'UNE VIE FORT EXEMPLAIRE.

Ensuite passant à leur seconde plain-  
te : Quant à ce que le Memorial impu-  
te à cet Evesque, dit-il, d'avoir man-  
dé *qu'il s'estoit retiré de son Eglise*  
*( d'Angélopolis ) pour se mettre à cou-*  
*vert du costé des Jesuites ; c'est un pur*  
*déguisement.* Car pour se mettre en sû-  
reté, il auroit mieux fait de demeurer  
dans son Eglise : puis qu'il y avoit un  
nombre infini de ses Diocésains qui  
estoyent accourus à sa défense ; voyant  
les injures qu'on faisoit à sa personne  
& à sa dignité &c. Est-ce là avoüer  
qu'il eût écrit à sa Sainteté, que la

360 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
crainte d'estre assassiné par les Jesuites  
l'avoit contraint à s'enfuir de son Egli-  
se? Ecoutons ce qu'il répond sur leur  
troisième plainte.

» Ils ajoustant, dit-il, une nouvelle  
» CALOMNIE, sçavoir qu'il a encore écrit  
» au Pape que les Jesuites avoient à leur  
» dévotion le Vice-Roy du Mexique, le  
» Tribunal de l'Inquisition & l'Audience  
» Royale, par le moyen des grands presens  
» qu'ils leur avoient faits. Je ne comprends  
» pas, continuë-t'il, à quel propos ils  
» rappellent ces discours odieux & ces  
» imaginations mélancoliques, ny pour-  
» quoy ILS ONT INVENTÉ DE TELLES  
» CHOSES. Quand est-ce que l'Evesque a  
» dit cela? Où est la Lettre qu'ils citent?  
» le Souverain Pontife la leur a-t'il don-  
» née? D'où est-ce donc qu'ils l'ont ap-  
» pris? Qu'ils fassent voir la signature de  
» l'Evesque, afin qu'on reconnoisse si  
» c'est une calomnie, ou si c'est une veri-  
» té. Est-ce sur nos fantaisies ou sur des  
» Actes publics & manifestes, que cette  
» grande cause se doit décider? Le Com-  
» te de Sauveterre qui estoit alors Vice-  
» Roy du Mexique, est un Seigneur plein  
» de droiture & de sincérité: le Tribunal  
» de l'Inquisition est tres-saint: celui de  
» l'Audience Royale est tres-intégre, &  
» tres-éclairé, &c. Telle

Te  
lafox  
Mén  
faux  
d'ave  
plus  
d'un  
Mora  
croir  
rent  
il fau  
oser  
nous  
ner  
dequ

Que  
lis  
bien  
don  
tem  
tre

A  
pour j  
font-e  
idée t



Telle est la justification de M. de Palafox sur le contenu de ce 37. article du Mémorial des Jesuites. Il s'inscrit en faux sur tout ce qu'on luy imputoit là d'avoir écrit : il proteste que rien n'est plus éloigné de sa pensée, & qu'il est d'un sentiment tout contraire. Que les Moralistes nous permettent de l'en croire sur sa parole, puis qu'ils l'honorent comme un Saint, & que d'ailleurs il faudroit qu'il eust esté insensé pour oser mentir en cette occasion. Mais si nous n'avons pas sujet de le soupçonner de mauvaise foy, nous avons icy dequoy les en convaincre eux-mesmes.

ARTICLE III.

*Que ceux qui ont fait M. d'Angélopolis auteur de cette Lettre, connoissoient bien la fausseté des preuves qu'ils en donnoient. Réflexions sur leurs emportemens & sur ceux du Moraliste contre le Pere Annat & les Jesuites.*

**A**Utant que les preuves du Moraliste luy sont desormais inutiles pour justifier sa fausse Lettre, autant sont-elles propres à donner une juste idée tant de son jugement que de la

bonne foy de ceux dont il les a empruntées. Voicy la premiere de ces deux preuves.

*Mor. pr.*  
*to. 2. p.*  
 299. Quelle sera l'averfion que toutes les personnes fincères auront de la duplicité de vofre Compagnie, difoient-ils  
 » au Pere Annat par la bouche de leur  
 » Secretaire dans le 9. Ecrit, quand ils  
 » ſçauront ce que nous avons appris  
 » depuis peu ; qui eft que cette Lettre  
 » que les Jefuites feignent leur eftre entièrement inconnuë , & qu'ils veulent  
 » faire paſſer pour ſuppoſée, leur eft tellement connuë , qu'ils en ont fait des  
 » plaintes publiques dans des écrits imprimés adreſſez au Roy d'Eſpagne ?  
 » C'eſt ce qu'on nous a fait voir dans  
 » un livre Eſpagnol qui contient entre  
 » autres piéces une *Réponſe pour l'Eveſque d'Angélopolis au Mémemorial des Religieux de la Compagnie du nom de JESUS de la Nouvelle Eſpagne* : Dans laquelle Réponſe ce Mémemorial des Jefuites eſt inféré par divers articles ; en pluſieurs deſquels , comme dans le 5. le 13. & le 37. ils parlent de cette Lettre , & s'en plaignent , marquant divers points comme y eſtant contenus , qui ſe trouvent tous dans celle qui eſt imprimée à Paris , &c.

La seconde preuve est au mesme en-  
droit en ces termes. On nous a encore  
fait voir, disent-ils, un livre imprimé  
en Espagnol, intitulé *Défensa canonica*  
*dedicada al Rey N. señor, por la Digni-*  
*dad Episcopal de la Puèbla de los An-*  
*geles*; qui contient diverses pièces tou-  
chant cette affaire, & entr'autres deux  
Lettres; l'une de vostre Provincial de  
la Nouvelle Espagne à l'Evesque d'An-  
gélópolis, & l'autre la Réponse de cet  
Evesque à vostre Provincial: dans la-  
quelle cette histoire ( *d'une mascara-*  
*de faite en dérision de l'Evesque* ) estant  
rapportée tout de mesme que dans sa  
Lettre au Pape, il est impossible que  
vous la puissiez faire passer pour un  
conte fait à plaisir.

Voilà ces deux preuves que nostre  
Moraliste appelle des *preuves sans re-*  
*plique*. Mais pour ne pas dire encore icy  
que les auteurs du 9. Ecrit de qui il  
les a prises, en ont supprimé la répon-  
se qui se trouve au mesme lieu d'ou  
elles sont tirées; il suffit de luy dire  
pour toute replique, qu'elles se redui-  
sent à ces deux paralogismes, dont il  
est surprenant qu'il ne se soit point ap-  
perçû.

1. Les Jesuites du Mexique se plai-

Q ij

» gnent dans leur Mémorial de trois ou  
 » quatre choses, qu'ils disent avoir esté  
 » écrites contr'eux à sa Sainteté par l'E-  
 » vesque d'Angélopolis : elles se trouvent  
 » dans la Lettre dont il s'agit : il est donc  
 » impossible que ce soit une pièce suppo-  
 » sée.

» 2. Dans une Lettre au Provincial des  
 » Jesuites, ce Prélat raconte une histoire  
 » qui se trouve aussi dans la Lettre en  
 » question : donc il est certain & qu'elles  
 » sont de luy toutes deux, & qu'elles ne  
 » disent rien que de vray.

Où sont les règles de Critique qui ont appris à ces Messieurs à raisonner de la sorte ? Se peut-il faire que d'aussi grands génies que ceux-là se soient laissé surprendre par un sophisme si grossier ? On doit croire pour leur honneur qu'ils s'en moqueroient en toute autre occasion. Ils sçauroient bien répondre, ce qui est vray, qu'afin de pouvoir attribuer quelque pièce à un Auteur, ce n'est pas assez qu'il s'y trouve certaines choses qui viennent de luy. Il faut prouver qu'il n'y a rien qui n'en soit : parce qu'autrement ce seroit vouloir tirer d'un antécédent particulier une conséquence generale.

Il ne suffit donc pas de dire que la

Let  
 plai  
 du  
 tend  
 voit  
 Am  
 cou  
 un c  
 stile  
 prun  
 mien  
 Il  
 rien  
 qui  
 les c  
 fait  
 les J  
 nism  
 qu'il  
 ment  
 leur  
 non f  
 de le  
 tre d  
 celle  
 toit c  
 comm  
 fordr  
 appor  
 banqu

Lettre dont les Jesuites du Mexique se plaignent dans leur Mémorial, & celle du Prélat à leur Pere Provincial, contenoient quelque chose de ce qu'on voit en celle du Journal de Saint-Amour. Ne sçait-on pas que c'est la coustume de ceux qui veulent supposer un ouvrage à quelqu'un, d'imiter son stile autant qu'ils peuvent, & d'emprunter certains traits de luy pour mieux couvrir l'artifice ?

Il auroit fallu prouver qu'il n'y a rien dans la dernière de ces Lettres qui ne fust dans les deux autres. Qu'elles décrivoient, par exemple, comme fait celle-la, les maux prétendus que les Jesuites causoient dans le Christianisme, les troubles & les scandales qu'ils excitoient par tout, le déreglement général de leurs mœurs & de leur doctrine, les défauts essentiels non seulement de leur conduite, mais de leur Institution. Que l'une ou l'autre de ces deux Lettres, aussi-bien que celle de Saint-Amour, les representoit comme un fleau de l'Eglise, & comme la source des plus grands défordres qui y regnoient : Qu'on y apportoit aussi toute l'histoire de la banqueroute de Seville, &c.

Q iij

Enfin pour dire ce qui fait plus à nostre sujet, il faudroit prouver que la Lettre dont il est parlé dans le Mémo-rial, contenoit tout ce qui remplit 18. articles de celle du Journal touchant les idolâtries & les autres crimes des Jesuites de la Chine.

Or le silence mesme de ceux d'Espa-gne, qui n'auroient pas manqué de s'en plaindre aussi & d'en tirer avantage, est une preuve du contraire : Et cette réflexion est si facile à faire, qu'on a assez de peine à concevoir que les au-teurs du 9. Ecrit, qui avoient lû tout ce Mémo-rial, n'ayent pas reconnu par cela mesme que c'estoient deux Let-tres tres-differentes.

Mais quand ils n'en auroient pas esté instruits par le silence de ces Jesuites, il est impossible qu'ils ne l'ayent esté & par les paroles de leur Mémo-rial, & par celles de la Réponse de M. d'An-gélopolis. C'est dequoy il importe que le public soit bien informé. Car il ne s'agit plus simplement de sophisme & de témérité, mais d'un exemple de mauvaise foy qui paroistroit sans doute au dessus de la vray-semblance, s'ils n'en estoient convaincus par leurs pro-pres paroles. *On nous a fait voir*, disent-

ils  
ves  
Jesi  
laq  
par  
com  
len  
V  
tro  
d'u  
nou  
rol  
avo  
don  
des  
que  
tier  
mo  
vou  
nou  
ce,  
pas  
au  
qu  
vou  
V  
Mé  
du  
I.C  
d'E

ils au Pere Annat, *une Réponse de l'Evêque d'Angéopolis au Mémorial des Jesuites de la Nouvelle Espagne, dans laquelle Réponse ce Mémorial est inséré par divers articles; en plusieurs desquels, comme dans le 5. le 13. Et le 37. ils parlent de cette Lettre Et s'en plaignent, &c.*

Voilà sur quoy ces Messieurs ont trouvé bon d'insulter au Pere Annat d'une maniere si injurieuse. Mais qu'il nous soit permis, en prenant icy la parole pour luy, de leur dire ce qu'il avoit droit de répondre: Vous l'avez donc veû, Messieurs, ce Mémorial des Jesuites avec la Réponse de l'Evêque, dans laquelle il est inséré tout entier par articles: & vous en avez lû au moins les trois que vous citez. Qu'on vous est obligé d'avoir bien voulu nous donner connoissance de cette piéce, à laquelle peut-estre n'auroit-on pas pensé sans cela; & d'avoir appris au public que vous l'aviez leûë, ce qu'on auroit de la peine à croire, si vous ne vous en estiez pas vantez.

Voyons donc ces trois articles du Mémorial. Voicy les propres termes du premier qui en est le cinquième.

*1. Ce Prélat, disent les Jesuites au Roy d'Espagne, a écrit à sa Sainteté que c'est*

Q iiiij

368 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
*pour la défense de la vérité qu'on le per-*  
*sécute. En quoy il accuse vostre Majesté*  
*mesme d'y avoir part : assurant , comme*  
*il fait , qu'au préjudice des sacrez Canons*  
*& des Conciles , qui autorisent l'immu-*  
*nité Ecclesiastique , elle l'a arraché avec*  
*violence de son Siège Episcopal , & l'a*  
*retenu DEPUIS SI LONG-TEMPS en cette*  
*Cour de Madrit.*

Vous avez lû ces paroles, Messieurs:  
c'est vous-mesmes qui nous l'apprenez.  
Or non seulement vous n'y voyiez  
pas que la Lettre dont les Jesuites d'Es-  
pagne se plaignoient, fust celle de vostre  
Saint-Amour, mais vous y voyiez le  
contraire de vos propres yeux. Car cel-  
le-cy est dattée du 8. Janvier 1649. elle  
est écrite d'Angélopolis; & l'on y fait  
toujours parler le Prélat, comme estant  
actuellement au Mexique: Au lieu que  
l'autre n'estoit écrite que long-temps  
depuis son retour en Europe, puis qu'il  
se plaignoit dans cette Lettre que le  
Roy d'Espagne l'avoit arraché avec vio-  
lence de son Siège Episcopal, & le re-  
tenoit DEPUIS LONG-TEMPS à Ma-  
drit.

Vous avez veû, Messieurs, ces  
différences essentielles; il vous estoit  
impossible de ne les pas voir. Com-



*& des Missionnaires. I. Part. 369*  
ment donc avez-vous pû les dissi-  
muler ?

2. Mais venons à vostre second arti-  
cle, qui est le 13. du Mémorial des  
Jesuites. *Ce Prélat, disent-ils, a écrit*  
*à sa Sainteté qu'il s'estoit veû contraint*  
*de se retirer en cachette, comme il avoit*  
*fait, de son Eglise, & de vivre à la cam-*  
*pagne in cavernis & speluncis terræ,*  
*dans des cavernes & des lieux souter-*  
*rains ; pour éviter la mort que les Jesui-*  
*tes avoient complotté de luy faire souffrir,*  
*&c.*

Vous avez remarqué ces paroles *in*  
*cavernis & speluncis terræ*, qui sont  
citées en latin & en autre caractere  
dans le Mémorial, comme estant les  
propres termes de la Lettre dont il y  
est parlé. Ainsi vous avez bien veû,  
Messieurs, qu'il falloit qu'on les trou-  
vast aussi dans la vostre, pour juger  
que c'estoit une mesme Lettre. Dites-  
nous donc si vous les y avez cherchées  
ces paroles ? Si vous l'avez fait, c'est  
un mensonge contre vostre conscience  
que d'avoir asûré ce que vous sça-  
viez estre faux, puisque ces paroles  
n'y furent jamais. Relisez-la toute en-  
tiere pour vous en convaincre. Si vous  
dites que vous ne les y avez pas cher-

Q v

chées, comment avez-vous pû sans mensonge affirmer au hazard ce que vous ne sçaviez pas?

3. Reste le dernier de vos trois articles, qui est le 37. du Mémorial des Jesuites. C'est-là qu'ils se plaignent encore de l'Evesque d'Angélopolis, pour avoir écrit au Pape, comme ils le croyoient, qu'ils avoient corrompu à force de presens le Vice-Roy, l'Inquisition & l'Audiance Royale du Méxique: qu'il ne s'estoit enfui que par la crainte de la mort dont ils le menaçoient; & qu'il seroit fort à propos de les rédaire à la condition de Clercs Séculiers.

Vous avez donc bien compris, Messieurs, que si M. de Palafox n'avoit rien écrit de tout cela, qui fait la plus grande partie de vostre Lettre, elle ne pouvoit pas estre de luy. Or vous estes encore tres-bien informez, qu'il ne l'a jamais écrit. Car vous avez lû au mesme endroit, qu'il défie les Jesuites de montrer la Lettre dont ils parlent, & d'y faire voir sa signature: protestant ou qu'ils luy font dire *ce qu'elle ne dit point*, ou qu'ils *la luy attribuent fausement*. Vous avez veû aussi ce qu'il répond sur ces trois plaintes de leur 37.

article. Sur la premiere, que c'est une *calomnie* : Sur la seconde, que c'est *un pur déguisement* : Sur la troisieme, qu'il est tres-éloigné d'avoir une telle pensée, & qu'il est persuadé du contraire.

Vous ne direz pas, Messieurs, que vous n'avez point veû ces réponses du Prélat. Vous nous apprenez vous mesmes que vous avez lû son Ecrit; & quand vous ne le diriez pas, l'on n'en douteroit nullement. Après en avoir lû tant d'autres de luy contre les Jesuites, auriez-vous passé celuy-cy, qui est une des plus fortes invectives qu'il ait fait contr'eux ? Mais quand on pourroit supposer que vous ne l'auriez pas lû tout entier, au moins on ne peut douter qu'ayant lû cet article 37. du Memorial des Jesuites, vous n'avez voulu voir la réplique qui le suit immédiatement, pour y trouver dequoy confirmer les accusations dont il parle : & l'on voit assez qu'il n'y auroit que la crainte d'y rencontrer dequoy vous désabuser, qui eust pû vous empescher de la lire. Tellement que vostre ignorance en cette occasion ne scauroit estre que de ces ignorances si volontaires, qu'elles ne sont pas différentes de la plus mauvaise foy.

Qvj

Que les Moralistes prennent aujourd'huy, s'il leur plaist, ce qu'on vient de dire, comme une Réponse que leur pouvoit faire le Pere Annat. Qu'ils voyent après cela s'ils ont eû raison de se vanter que leurs preuves estoient *sans réplique*, & s'il a dû en *demeurer accablé*: & qu'ils trouvent bon qu'en finissant cet article, on supplie les Lecteurs de faire une réflexion qui suit naturellement du sujet. C'est sur la manière outrageuse dont les Auteurs du 9. *Ecrit* & de la *Morale pratique* se sont déchaînez & contre les Jesuites en général, & en particulier contre le Pere Annat, pour avoir contesté la verité de cette Lettre prétenduë d'Angélopolis. Ecoutons-les encore une fois.

*Mor.  
prat. to.  
2. p.  
299,*

Quelle sera, luy disoient-ils dans le 9. *Ecrit*, l'aversion que toutes les personnes sincères auront de la duplicité de vostre Compagnie, quand ils sçauront, ce que nous avons appris depuis peu, qui est que cette Lettre que les Jesuites feignent leur estre entierement inconnuë, & qu'ils veulent faire passer pour supposée, leur est tellement connuë, qu'ils en ont fait des plaintes publiques dans des écrits imprimez adressez au Roy d'Espagne?

C  
T  
teu  
pû  
sup  
qu  
gelo  
QUE  
LEU  
PLU  
AVE  
SAN  
Il  
le fo  
grin  
ont  
envo  
de la  
la r  
donn  
(car  
re)  
D'AS  
LES  
POU  
Il s'  
Ap  
comm  
ralist  
& de  
de ce

Tout autre que les Jesuites, dit l'Au-<sup>*Ibid.*</sup>  
teur de la Morale pratique, n'auroit <sup>P. 288.</sup>  
pû dire sans mentir que la Lettre fust "  
supposée: car ils sçavoient tres-bien "  
qu'elle estoit certainement de M. d'An- "  
gélópolis. Mais L'ART DES EQUIVO- "  
QUES ET DES RESTRICTIONS MENTALES "  
LEUR DONNE MOYEN D'ASSURER LES "  
PLUS GRANDES FAUSSETEZ, MESME "  
AVEC SERMENT, SANS PARJURE ET "  
SANS MENSONGE. "

Il tombe ensuite sur le P. Annat, dont  
le souvenir luy donne toûjours du cha-  
grin, & avec raison. Il y en a, dit-il, qui <sup>P. 289.</sup>  
ont défini un Ambassadeur, *un homme* "  
*envoyé au loin afin de mentir pour le bien* "  
*de la République.* Ce fut icy à peu près "  
la mesme chose. La commission fut "  
donnée au R. P. Annat, non de mentir "  
(car un Jesuite ne croit jamais le fai- "  
re) mais d'équivoquer, c'est à dire "  
D'ASSÛRER SANS AUCUN MENSONGE "  
LES PLUS GRANDES FAUSSETEZ "  
POUR LE BIEN DE LA COMPAGNIE. "  
Il s'en aquitta fort bien, &c. "

Après avoir représenté le P. Annat  
comme un fourbe de profession, le Mo-  
raliste pouvoit bien traiter *d'impertinens* <sup>P. 295.</sup>  
& de *ridicules ses raisonnemens* au sujet <sup>299.</sup>  
de cette Lettre. C'est ce qu'il a fait avec

P. 301.  
303.

tant de confiance, qu'il a crû que c'estoit un reproche fort modéré de dire que les Jésuites nioient *impudemment* que la Lettre fust de l'Evesque d'Angélopolis, & qu'ils avoient eû l'*effronterie de vouloir faire passer pour des contes faits à plaisir* les principales histoires qu'elle contient.

Je ne crains pas, après ce qu'on a veû jusqu'icy, que personne soit desormais en peine de sçavoir de quel costé estoit la *duplicité, l'impudence, l'effronterie &c.* Mais je fouhaiterois que l'on apprist donc un peu d'icy à faire justice à ceux qui meritent ces reproches-là. Car c'est par des histoires semblables à celles de la Lettre d'Angélopolis, qu'ils travaillent depuis quarante ou cinquante ans à irriter le monde contre une Societé Religieuse, qui a le bonheur de ne leur déplaire pas moins, ny pour d'autres raisons, qu'elle déplaiست au party Protestant.

Jamais ils n'ont parlé avec plus de hardiesse que sur cette Lettre: Jamais ils n'ont insulté à leurs adversaires avec de plus grandes marques de mépris: Jamais ils n'ont publié plus affirmativement, qu'on estoit *demeuré accablé*

P. 291. par la force de leurs preuves, sans

*avoir osé dire un seul mot pour sa défense.*  
Enfin jamais ils n'ont donné plus de marques d'assurance & de persuasion de ce qu'ils disoient, qu'en cette occasion.

Avec tout cela en estoient-ils effectivement assurés ? Estoient-ils mesme persuadés ou de la vérité de leur Lettre, ou de la mauvaise foy des Jesuites à cet égard ? N'estoient-ils pas informés du contraire par eux-mesmes ?

*Quelle sera donc l'aversion, pour me P. 299.*  
servir icy de leur propre discours, *quelle sera l'aversion que toutes les personnes sincères auront de la duplicité de ces gens-là :* quand ils sçauront que la pièce mesme, qu'ils se vantent d'avoir leüe, fait voir clairement que leur Lettre n'est point celle dont il s'agit dans le Mémoires des Jesuites ; que ny l'une ny l'autre ne fut jamais de M. d'Angépolis ; qu'il s'en défend comme d'une imposture ; qu'il en réfute mesme ce qu'il y a de principal ?

Quand on n'auroit pas prouvé depuis long-temps par cent autres exemples, que de toutes les accusations qu'ils ont intentées soit contre les mœurs des Jesuites, soit contre leur doctrine, il n'y en a aucune, où ils

ayent apporté plus de bonne foy qu'à celle dont il est question ; ne suffiroit-elle pas toute seule pour obliger au moins à se défier de leur sincérité au regard de toutes les autres , jusqu'à ce qu'on les eust examinées ?

C'est proprement de l'Auteur de la Morale pratique & de celui du 9. Ecrit que je veux parler. Car pour ceux qui souffrirent qu'on publiast cet écrit sous leur nom , l'on veut croire que jugeant peut-estre de la sincérité des autres par la leur , ils s'en rapportèrent trop aisément à la parole de gens qu'ils connoissoient mal.

Quoy qu'il en soit , si l'on a bien scû leur persuader de souscrire à une telle fausseté , ou sur la foy d'autrui sans voir les citations , ou contre le témoignage de leurs yeux , après les avoir veûs ; faut-il s'étonner qu'on ait pû leur faire autoriser tant d'autres choses où il estoit beaucoup plus facile de les tromper ? Ceux qui par une si lâche dissimulation de ce qu'ils voyoient , ont eû la hardiesse d'imposer au public & mesme à leurs amis , sur une affaire qui ne demandoit nulle discussion ; que n'auront-ils pas fait lors qu'il estoit plus aisé d'y réussir par des extraits in-

fidé  
& p  
pass  
E  
fau  
pré  
la c  
dun  
titr  
pou  
en  
équ  
n'a  
auff  
ufo  
don  
fau  
jure  
pou  
nos  
exc  
des  
dig  
C  
de  
on  
fait  
& l  
con  
il y



fidèles des écrits de quelques Casuistes & par de fausses interprétations de leurs passages obscurs & mutilez ?

En un mot, puisque l'inscription en faux du Pere Annat contre la Lettre prétenduë d'Angélopolis, ou plutôt la demande qu'il faisoit qu'on en produisist l'original, paroist un assez bon titre à l'Auteur de la Morale pratique, pour dire que les Jesuites avoient mis en usage dans cette occasion, *l'art des équivoques & des restrictions mentales*; n'a-t'on pas sujet de le croire à peu près aussi sincère quand il ajoûte qu'ils en usoient ainsi, parceque *cet art leur donne moyen d'assurer les plus grandes faussetez, mesme avec serment, sans parjure & sans mensonge* ? La postérité pourra-t'elle voir sans étonnement que nostre siècle ait laissé impunis de tels excès de calomnie, & qu'il y ait eû des gens capables de les voir sans indignation ?

Que s'il falloit par les actions juger de la persuasion de l'esprit, n'auroit-on pas lieu de dire que cet exemple ne fait pas seulement éclater l'innocence & la sincérité des Jesuites; mais qu'il confirme parfaitement ce qu'on a dit il y a long-temps de l'Auteur de la

378 *Def. des nouveaux Chrestiens*

Morale pratique & de ses semblables, qu'ils ont raison d'invectiver contre l'art des équivoques ou des restrictions mentales, & de s'en moquer: parcequ'il n'y en a pas de plus inutile pour des gens déterminez, comme eux, à publier sans détour les plus insignes mensonges, & à nier de mesme les faits les plus avérez. On en va voir de nouvelles preuves quand nous aurons icy ajoustré encore un mot pour finir.

Après avoir montré que M. l'Evesque d'Angéopolis n'a point de part à cette Lettre, on n'est nullement obligé d'examiner qui en peut estre le véritable Auteur; & c'est à quoy l'on ne s'engage pas. Que s'il falloit donner quelque chose aux conjectures, on en trouveroit assez pour l'attribuer à Scioppius, ce Grammairien si connu par sa haine contre les Jesuites, & par tant de furieux libelles dont il a rempli le monde contr'eux, la pluspart comme celuy-cy sous des noms feints ou supposez. Mais peu importe sur qui ce soupçon puisse tomber: il suffit de sçavoir que la Lettre n'est l'ouvrage que d'un imposteur.

C'est à l'auteur du Journal, qui se van-

te de l'avoir découverte à Rome, de juger si le public luy est beaucoup obligé d'un tel present, & si ses amis doivent luy en sçavoir fort bon gré. Certainement, s'il avoit eû autant de lumière & d'application pour faire le discernement des pièces qu'on luy communiquoit, qu'il avoit d'empressement pour en trouver qui pussent nuire aux Jesuites; il n'eust point attiré sur son party la honte d'avoir adopté si aveuglément celle-cy.

Mais au lieu de la manière pleine de mépris dont il a crû pouvoir insulter au Pere Annat en appellant de \* *vaines & pitoyables attaques* les raisons solides par lesquelles ce grand homme fit voir l'extravagance & de la Lettre & de ceux qui la produisoient; ce Journaliste trouvera bon qu'on luy donne icy un avis. C'est que la suite fera voir par les effets s'il parloit sincèrement, lors qu'à la fin de son Journal il faisoit cette protestation, *que s'il sçavoit qu'il y eust quelque chose qui blessast la vérité, il ne manqueroit pas de l'oster.*

On verra, dis-je, par les effets si

\* V. le Recueil des pièces à la fin du Journal de Saint-Amour, p. LI.

Journal de  
Saint-  
Amour.  
P. 357.

380 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
c'estoit là une expression sincère de  
ses sentimens ; ou si ce n'estoit qu'une  
promesse en l'air , seulement pour s'en  
faire honneur devant les hommes , &  
pour donner créance à ses autres re-  
lations. Car sans parler icy du reste  
de son Journal , il doit estre mainte-  
nant persuadé , qu'au moins c'est une  
fausseté que M. l'Évesque d'Angélopo-  
lis soit auteur de la Lettre ; & qu'ainsi  
les attaques du Pere Annat n'estoient  
ny *vaines* ny *pitoyables*. C'est sur quoy  
le Sieur \* de Saint-Amour pourra , s'il  
le trouve bon , examiner ce qu'il doit  
en cette occasion à sa conscience & à  
son honneur.

*\* Cecy estoit imprimé pour la premiere fois ,  
au moins trois mois avant sa mort , qui  
arriva sur la fin de Novembre 1687.*



De l  
lo  
m  
ce  
ét  
N  
fa  
M  
  
SI  
Spr  
droit  
plus  
qu'il  
lé de  
telo.  
juger  
décha  
té ave  
qu'il  
qu'il  
de br  
Quoy  
ple fa  
mais  
quand

CHAPITRE VII.

*De la Lettre sous le nom du Pere Soté-  
lo. Qu'elle ne scauroit estre d'un hom-  
me qui ait esté au Japon. Preuves de  
cela par la Lettre mesme. Contradi-  
ctions & autres faussetez de cet écrit.  
Nullité des témoignages contraires :  
faux raisonnemens de l'Auteur de la  
Morale pratique sur ce sujet.*

**S**I l'on prioit l'Auteur de la Morale  
pratique de choisir entre tous les en-  
droits de son livre celuy dont il est le  
plus content, je ne doute presque pas  
qu'il ne marquast l'endroit où il a par-  
lé de la Lettre attribuée au Pere So-  
télo. C'est au moins ce qu'on en peut  
juger à voir la manière dont il s'y est  
déchainé contre les Jesuites, & la fier-  
té avec laquelle il leur a insulté : soit  
qu'il fust persuadé effectivement de ce  
qu'il dit, ou qu'il ait voulu faire tant  
de bruit, seulement pour imposer.  
Quoy qu'il en soit, ce nouvel exem-  
ple fait bien voir qu'il ne paroist ja-  
mais si satisfait de luy-mesme, que  
quand il a moins sujet de l'estre.

Le Pere Louÿs Sotélo sous le nom duquel il y a 60 ans que l'on publia cette Lettre contre les Jesuites, estoit un Religieux de l'Ordre de saint François, de ceux qu'on appelle de l'Observance réguliere. Il revint du Japon en 1613. avec l'Ambassadeur, qu'un Prince de ce pays-là envoyoit en Europe au Pape & au Roy d'Espagne, dans l'esperance d'établir le commerce entre ses Etats, qui estoient à l'orient du Japon, & la Nouvelle Espagne.

Le Pape Paul V. qui reçût cet Ambassadeur en 1615. avoit eû dessein que le Pere Sotélo retournast Evesque au Japon. Mais le Conseil d'Espagne s'y estant opposé pour les raisons que l'on verra dans la 3. partie; & ceux de son Ordre ayant long-temps traversé pour d'autres raisons le dessein qu'il avoit de repasser au Japon, il n'y put rentrer qu'en 1622. au mois d'Octobre. Il fut aussi-tost reconnu, & mis en prison, avec deux freres de son Ordre, auxquels on joignit ensuite un Pere Dominiquain & un Jesuite. Ils furent brûlez tous cinq à petit feu le 25. jour d'Aoust 1624.

C'est durant le temps de sa prison qu'on prétend que le Pere Sotélo écri-

vit au  
les c  
les d  
ment  
puis  
dans  
toute  
avoi  
fin,  
qu'il  
son;  
cond  
Japo  
tion  
tions  
Relig  
plusi  
de la  
faire  
auro  
Il  
sujet  
si cet  
est en  
les fa  
bles  
ralist  
pouv  
qu'au  
rir pe

vit au Pape la Lettre dont il s'agit. Dans les cinq premiers articles on y décrit les difficultez qu'il trouva premièrement à Madrid pour sa consécration, & puis aux Philippines pour son passage dans le Japon: de quoy l'on attribue toute la cause aux Jesuites. Et après avoir raconté comment il y rentra enfin, comment il fut arrêté, & la vie qu'ils menaient ensemble dans la prison; le reste de la Lettre roule sur la conduite scandaleuse des Jesuites du Japon, sur leur trafic, sur leur ambition, sur leur vie molle, sur les vexations qu'ils y faisoient à tous les autres Religieux, sur la nécessité d'y envoyer plusieurs Evesques qui ne fussent point de la Société, sur les moyens de les y faire subsister, sur la maniere dont ils auroient à s'y conduire, &c.

Il y a deux choses à examiner icy au sujet de la Lettre en question. L'une, si cette pièce, telle qu'on l'a débitée, est en effet du Pere Sotélo: l'autre, si les faits qu'elle contient sont véritables, ou s'ils ne le sont pas. Le Moraliste supposant avec raison qu'on ne pouvoit soupçonner de calomnie ce qu'auroit écrit un homme prest à mourir pour la foy, s'attache uniquement

384 *Def. des nouveaux Chrestiens*

à prouver que la Lettre est du Pere Sotélo : & c'est sur quoy il croit triompher.

Nous prendrons icy le contrepied de cet écrivain, en montrant que c'est une imposture, & un outrage qu'on fait à ce Martyr, de luy attribuer un tel écrit. Nous ferons donc voir qu'à la reserve de ce qui regarde la prise du Pere Sotélo, sa détention à Omura, & quelques points de la persécution du Japon que l'on sçait d'ailleurs ; la Lettre qui porte son nom ne peut passer que pour l'ouvrage d'un imposteur, qui n'a jamais esté au Japon, & qui n'avoit pas la moindre connoissance ny du pais ny des affaires dont il parle: qui dit au hazard tout ce que sa malignité luy suggère, & qui se contredit grossièrement d'une page à l'autre. Après quoy nous réfuterons par des témoignages indubitables ceux que le Moraliste a produits: nous repasserons sur les méchans raisonnemens dont il a tasché de les appuyer ; & s'il n'est pas tout à fait insensible, nous luy ferons sentir la honte que merite sa crédulité.



ARTICLE I.

*Contradictions de la Lettre de Sotélo, qui font voir manifestement qu'elle ne peut avoir esté faite au Japon.*

CE seroit une longue entreprise que de vouloir examiner en détail toutes les contradictions, & toutes les absurditez de ce miserable libelle. Je m'arrestera donc simplement à quelques endroits remarquables, sur lesquels il faut que le Moraliste ait passé fort légèrement; puisqu'il ne s'est pas aperçû que l'imposteur qui a fabriqué la Lettre, y a répandu tant de marques d'une fausseté manifeste, qu'il semble avoir appréhendé qu'on n'eust de la peine à découvrir sa fourberie.

Je ne veux pas mettre sur le compte du prétendu Sotélo cette ignorance grossiere d'avoir dit, que *Macao est une Ville de l'Isle de la Chine*. Ce n'est qu'à son traducteur, je veux dire à l'Auteur de la Morale pratique, qu'on doit attribuër cette erreur, qui n'est pas dans l'original: mais il est bon néanmoins que l'on y fasse quelque réflexion. Car ne faut-il pas que ce com-

S. 4.  
p. 151.

R

pilateur soit bien informé de ce qui regarde les païs dont il se mesle de parler, puis qu'il a esté capable de prendre la Chine pour une Isle ?

C'est ainsi que l'auteur d'une histoire de Navarre parlant de saint François Xavier, l'appelloit *François Navier, premier Général des Jesuites, martyrisé en Canada* : & qu'un Auteur plus récent, dans un ouvrage de devotion, nous a appris que les Hurons & les Hiroquois sont des sauvages de l'Isle de la nouvelle France.

On pardonne à ceux qui n'ont jamais esté dans ces païs-là, ou qui n'ont aucune obligation de les connoistre; on leur pardonne, dis-je, quand ils s'y méprennent. Mais pour nostre Moraliste qui entreprend d'en publier des histoires au desavantage de son prochain, est-il excusable de s'y estre engagé sans avoir la premiere notion des lieux dont il s'agit; afin de pouvoir juger pour le moins si les Relations qu'il debite, n'y sont point contraires? Et peut-on s'étonner après cela s'il ne s'est pas appercû qu'elles sont fondées sur une profonde ignorance de la Geographie, des mœurs, & de l'histoire, tant du Japon que de la Chine?

Nous en allons voir de nouveaux exemples.

*I. Contradiction.*

Premierement je voudrois bien que l'on eust concilié la datte de cette Lettre avec son inscription. Elle est dattee du 20. Janvier 1624. de la prison d'Omura au Japon: & l'on nous apprend dans le titre que le Pere Sotélo *l'adressa au Pape Urbain VIII.* & qu'elle fut portée au mesme Pape par le R. P. *Diégo Collado.* On sçait d'ailleurs (& c'est à quoy le faux Sotélo n'avoit pas fait réflexion) qu'Urbain ne fut élu Pape que le 6. jour d'Aoust 1623. c'est à dire cinq mois & demy seulement, avant le 20. de Janvier 1624. où l'on prétend que la Lettre a esté signée par le Pere Sotélo.

Pour montrer donc maintenant que la datte & l'inscription de la Lettre ne se contredisent point, c'est à l'Auteur de la Morale pratique à nous apprendre comment & par quelle voye il croit que la nouvelle de l'exaltation d'Urbain VIII. ait esté portée de Rome au Japon, dans l'espace de temps que je viens de dire. Il n'est pas besoin de

R ij

raisonnement pour convaincre ceux qui sçavent ce que c'est des navigations au Japon, que cela est non seulement sans exemple, mais moralement impossible selon le cours ordinaire de ces sortes de voyages, sur tout en ces temps-là : Je dis mesme quand on supposeroit qu'il y auroit eû des courriers de mer & de terre tout prests à partir au premier signal, & à faire passer cette nouvelle de main en main depuis Rome jusqu'au Japon.

Aujourd'huy que l'art de la navigation s'est beaucoup perfectionné, l'on a regardé comme un voyage des plus courts, aussi bien que des plus heureux, celui de M. le Chevalier de Chaumont : quoy que cet Ambassadeur ait mis près de sept mois, seulement depuis Brest jusqu'à la barre de Siam. Que seroit-ce si l'on joignoit à cela le chemin qu'il y auroit encore de Rome au Port de Brest, ou à quelque un de ceux d'Espagne par terre, & puis de Siam au Japon par mer : c'est à dire un espace en tout de mille à douze cents lieuës, qu'on ne sçauroit faire en moins de deux mois ? Et l'on nous persuadera qu'en cinq mois & demy le Pere Sotélo dans la prison

&  
 d'O  
 fait  
 adm  
 plus  
 nain  
 par  
 ou  
 E  
 s'av  
 tre  
 VII  
 son  
 pui  
 tre  
 ave  
 dû  
 asst  
 au  
 dre  
 ron  
 leur  
 mo  
 cop  
 pez  
 ont  
 este  
 on  
 don

d'Omura fut informé de ce qui s'estoit fait à Rome ! Que la providence est admirable, de permettre ainsi que les plus insignes fourberies laissent ordinairement entrevoir quelque traits, par où elles se font reconnoistre tost ou tard !

En vain, pour éluder cet argument, s'aviserait-on de supposer que la Lettre fut à la verité rendue à Urbain VIII. mais que l'inscription estoit à son prédécesseur Gregoire XV. Car puisque ceux qui ont donné cette Lettre au public, bien loin de nous avoir avertis de cela, comme ils auroient dû suivant la coustume, nous ont assuré au contraire qu'elle fut rendue *au mesme Pape* à qui elle estoit adressée par le Pere Sotélo; ils trouveront bon que nous les en croyions sur leur parole, jusqu'à ce qu'ils ayent montré ou dans l'original ou dans une copie authentique qu'ils se sont trompez. Mais on croira sans peine qu'ils ont dit vray, & que le faux Sotélo estoit capable de cette méprise, quand on en aura veû tant d'autres pareilles dont nous allons le convaincre.

*II. Contradiction.*

Il ne faut que jetter les yeux sur la Carte, pour sçavoir que la partie Occidentale du Japon regarde le Continent de l'Asie, où est la Chine & les Indes: & ceux qui en sçavent le moins touchant ces Isles, sçavent que saint François Xavier y allant prescher l'Evangile vers le milieu du siècle passé, descendit dans la plus Occidentale, où les Portugais avoient commencé de trafiquer depuis quelques années. La plupart, mesme en Europe, n'ignorent pas que les Castillans des Philippines n'allèrent au Japon que long-temps après: & qu'il n'y avoit qu'eux qui y abordassent quelquefois du costé de l'Orient, où ils taschoient d'établir aussi leur commerce, peut-estre afin de n'y avoir pas les Portugais pour concurrens.

P. 161. Le Sotélo déguisé avoit lû quelque chose de cela dans les Relations: & c'est à quoy se rapporte ce qu'il dit au 8. paragraphe de sa Lettre parlant au Pape. Vostre Sainteté sçaura que la foy  
 „ Catholique fait de grands progrès par  
 „ la grace de Dieu dans le Japon: non  
 „ seulement du costé de l'Occident, où

furent d'abord les Jesuites , & où ils  
sont toujours depuis demeurez ; mais  
encore du costé de l'Orient où les Fré-  
res Mineurs de S. François ont presché  
les premiers l'Evangile , & où ils se  
sont toujours depuis établis. C'est ainsi  
que ce faux Sotélo parloit d'abord sur  
les Mémoires d'autrui.

Mais comme si l'Orient du Japon en  
fust devenu l'Occident , ou plustost  
comme si la teste luy eust tourné quand  
il fut vers la fin de sa Lettre ; ils luy  
parurent tout d'un coup transportez  
d'un bout à l'autre , les Jesuites avec  
les Portugais à l'Orient , & les Fran-  
ciscains avec les Castillans à l'Occi-  
dent.

Les Jesuites , dit-il , dans le pénul-  
tième paragraphe , viennent de la par-  
tie orientale du Japon ( *cela ne peut  
avoir aucun sens* ) & estant Portugais  
ils pourroient apporter aux (Missionnai-  
res) Espagnols de nouveaux empesche-  
mens ; qui ne pourroient cesser qu'en  
obligeant les Espagnols qui y sont éta-  
blis de nouveau, de retourner vers ceux  
de leur nation qui sont dans la partie  
occidentale du Japon ; & les Portugais  
( *c'est à dire les Jesuites* ) vers les leurs  
qui habitent dans la partie orientale.

Un homme qui auroit veû le Japon, ou qui en auroit seulement approché de 300 lieuës, feroit-il tombé dans une pareille béveüe ? Et si le Moraliste n'avoit eû les yeux fermez, auroit-il pû ne pas remarquer au moins cette contradiction ? Mais il en a bien passé d'autres. Celle qu'on va voir est à peu près de la mesme force.

### *III. Contradiction.*

Pour faire croire que les Japonnois estoient aussi scandalisez de la manière de vivre des Jesuites, qu'ils estoient edifiez de celle des autres Religieux :

P. 190. Ils voyent, par exemple, dit l'Auteur  
 » dans le 19. paragraphe, les Domini-  
 » quains & nous, & les Augustins Ré-  
 » formez des Isles Philippines marcher  
 » nuds pieds. Ainsi quand ces Religieux  
 » leur preschent la pauvreté ou l'humili-  
 » lité de JESUS-CHRIST, & quand  
 » ils le leur representent enseignant au  
 » peuple à mépriser les biens de la terre,  
 » ils voyent qu'ils imitent ce mesme JE-  
 » SUS-CHRIST, & qu'ils font les mesmes  
 » choses qu'ils conseillent, & qu'ils pres-  
 » chent.

Qui ne croiroit à entendre ce Sotélo

supp  
 qu'i  
 féren  
 Japo  
 dre  
 en e  
 ragr  
 il ne  
 tous  
 con  
 trav  
 mes  
 osé  
 C'e  
 qui  
 vray  
 que  
 bes  
 re te

C  
 Il e  
 phe  
 aya  
 plus  
 elle  
 ne f  
 fron



*des Missionnaires. I. Part. 393*  
supposé, que dans le temps même  
qu'il écrivoit cela, les Religieux dif-  
férens paroissoient publiquement au  
Japon, chacun avec l'habit de son Or-  
dre? Mais si l'on veut sçavoir ce qui P. 155.  
en est, il ne faut que consulter les pa- 161. 182.  
ragraphes 6. 8. 16. 21. de la Lettre où 198.  
il nous apprend que depuis l'an 1614.  
tous les Missionnaires du Japon estoient  
contraints de se cacher & de n'aller que  
travestis; & que le Pere Sotélo luy-  
mesme ny ses compagnons n'avoient  
osé y rentrer qu'en habit séculier.  
C'estoit la verité: mais le faux Sotélo,  
qui avoit peut-estre emprunté cela du  
vray Sotélo, ne s'en souvenoit plus à  
quelques pages de-là, lors qu'il eût  
besoin du mensonge contraire pour fai-  
re tort aux Jesuites.

#### *IV. Contradiction.*

Ce qui suit est du mesme caractère. P. 185.  
Il est étonnant, dit-il au 17. paragra-  
phe, que la Loy de JESUS-CHRIST  
ayant esté preschée au Japon durant  
plus de septante ans ... nonobstant cela  
elle n'ait pas fait plus de progrès.... Il  
ne faut pas s'étonner, ajouste-t'il, si le  
froment spirituel y lève si tard, s'il y  
P. 187

R v

» croist si peu, & si depuis tant d'années  
 » l'on en a recüeilli une si petite quan-  
 » tité.

P. 178. Accordez cela, si vous pouvez, avec  
 ce qu'il avoit dit un peu devant dans  
 le 15. paragraphe, que *la terre du Japon*  
*rapporte cent pour un* : Dans le 6. que  
 P. 156. *les habitans de Nangasqui sont presque*  
*tous Chrestiens* ( il en pouvoit dire au-  
 tant de quantité d'autres villes : ) Dans  
 P. 161. le 8. que *la foy Catholique fait de grands*  
*progrès par la grace de Dieu dans le Ja-*  
*pon ....* Que quoy qu'il y ait dans la  
 » partie Orientale, & dans la partie Oc-  
 » cidentale une infinité de Provinces, de  
 » Villes, de Bourgs & de Villages, il n'y  
 » a presque point de lieux où il n'y ait  
 » des Chrestiens, & où du moins l'on  
 » n'ait quelque connoissance de la Reli-  
 » gion Chrestienne : Que mesme durant  
 » la persécution plusieurs des Infidèles se  
 » convertissent, & qu'il y en auroit en-  
 » core bien davantage s'il y avoit autant  
 » d'ouvriers que la moisson est grande.  
 » Ne sont-ce point là des progrès confi-  
 dérables?

P. 209. Le démenti que luy donne Collado  
 mesme son approbateur, est encore plus  
 245. formel. C'est au 2. & au 10. paragra-  
 phe de son Mémoire, où il dit positi-

vement qu'il y a au Japon, un million de Chrestiens qui sont répandus dans soixante-six Provinces, & dans un país de plus de quatre cents lieues. Et ce qu'il y a d'agréable, c'est qu'en disant ainsi le pour & le contre, ces deux discoureurs ne laissoient pas de tendre au mesme but. Car si le faux Sotélo suppose qu'il s'est fait fort peu de Chrestiens au Japon; & si Collado suppose au contraire qu'il y en a un million; ce n'est qu'afin de conclure l'un & l'autre également qu'il est nécessaire d'y envoyer plusieurs Evesques qui ne soient point Jesuites. Tant il est vray que *l'ouy* & le *non*, le mensonge & la verité, tout leur estoit égal, pourveu qu'il pussent contenter leur passion, & venir à leurs fins.

*V. Contradiction.*

L'Auteur de la Lettre voulant exagérer le scandale que les Jesuites causoient dans le Japon en s'opposant aux autres Religieux: Il arrive encore de là, dit-il au 12. paragraphe, que les Infidèles en estant extrêmement scandalisez se moquent de nous, & font des risées de nostre Loy; disant ou que nous

R vj

» n'enseignons pas la verité, ou que nous  
 » ne tenons pas pour vray ce que nous  
 » preschons, puisque nous ne le gardons  
 » pas : & asürrent qu'il n'y a aucune dif-  
 » férence entre leurs Prestres qu'ils ap-  
 » pellent Bonzes, & nous ; puisque nous  
 » leur ressemblons, en tombant comme  
 » eux dans plusieurs contradictions.  
 » D'autres nous imputent de dire qu'il y  
 » a deux Dieux, l'un qui est riche &  
 » puissant, l'autre pauvre & humble,  
 » qui est méprisé & opprimé par le riche.  
 » Ce qui fait que beaucoup de gens qui  
 » reconnoissent d'ailleurs que la Loy des  
 » Chrestiens est juste & sainte, ne lais-  
 » sent pas de s'en éloigner, & de différer  
 » à embrasser la Foy.

Peut-on voir un plus grand scandale  
 que celuy-là ? Mais attendez : un in-  
 térest différent fera bien-tost voir  
 toute autre chose à nostre auteur. C'est

P. 190. au 19. paragraphe où il parle ainsi.

» Les Japonnois qui ont, comme j'ay  
 » desja dit, de l'esprit ; voyant tous les  
 » différens Religieux qui sont dans leur  
 » païs, dont les uns sont venus d'Occi-  
 » dent de différentes nations & reli-  
 » gions, d'habit & d'institut différens ;  
 » les uns ne manquant de rien, & exer-  
 » çant mesme le trafic & la marchandise

*(c'est des Jesuites qu'il veut parler)* <sup>ce</sup>  
les autres manquant mesme du neces- <sup>ce</sup>  
faire, comme les Freres Mineurs; les <sup>ce</sup>  
uns honnestement habillez, & les au- <sup>ce</sup>  
tres couverts de sacs, d'habits rapiécez, <sup>ce</sup>  
& nuds pieds: Venant à observer que <sup>ce</sup>  
quelque différence qui paroisse d'ail- <sup>ce</sup>  
leurs entre eux, ils ne preschent & ne <sup>ce</sup>  
pratiquent pourtant qu'une mesme loy, <sup>ce</sup>  
& une doctrine invariable; ils recon- <sup>ce</sup>  
noissent par là que le chemin qu'ils <sup>ce</sup>  
leur montrent, est le vray chemin du <sup>ce</sup>  
salut, & le véritable pour aller à la vie <sup>ce</sup>  
éternelle:& comme tel il se trouve plus <sup>ce</sup>  
de personnes qui le suivent. Tout le <sup>ce</sup>  
monde généralement a de la vénération <sup>ce</sup>  
pour ceux qui l'enseignent, & l'on voit <sup>ce</sup>  
maintenant plus de ferveur & de dévo- <sup>ce</sup>  
tion parmy les Infidèles. <sup>ce</sup>

Voyez comme les sentimens des Ja-  
ponnois changent en moins de rien au  
gré de ce Protée. On en comprend  
bien la raison. C'est que dans un en-  
droit, afin de rendre les Jesuites odieux,  
il falloit dire qu'il y avoit des divisions  
dans l'Eglise du Japon, & que c'estoit  
eux qui les excitoient au grand scan-  
dale des Chrestiens & des Payens. Mais  
dans l'autre il avoit intérêt à nier qu'il  
y eust ny division ny scandale depuis

l'entrée des autres Religieux ; de peur qu'on ne dist que Gregoire XIII. avoit eû raison d'appréhender cet inconvénient, lorsqu'à la Requête de Philippe II. il ordonna que les Jesuites seuls continuassent à cultiver cette Eglise, comme ils avoient fait jusqu'alors avec assez de bénédiction.

Je sens bien qu'on se lasseroit de voir toutes les autres contradictions de nostre Auteur, & je me lasse moy-mesme de les rapporter. J'en dois néanmoins ajouter encore icy une, parce qu'elle a quelque chose de plus singulier. C'est le discours du prétendu Sotélo au Souverain Pontife dans son 20. paragraphe.

#### *VI. Contradiction.*

- P. 194. Si l'on a représenté autrefois au Pa-  
 » pe, dit-il, l'importance de ne laisser  
 » pas entrer tant de Religieux de diffé-  
 » rentes Religions dans le Japon, sur la  
 » crainte du scandale & des différends  
 » qui y pourroient arriver, & qui ne sont  
 » pourtant pas ENCORE JAMAIS ARRIVEZ  
 » comment ne sera-t'il point permis,  
 » tres-saint Pere, de demander des re-  
 » médés à vostre Sainteté ; maintenant  
 » qu'il y a non des différends à craindre,

qui ne sont pas encore, mais de fascheu-  
ses contestations à déplorer : mainte-  
nant qu'on n'appréhende pas un scan-  
dale à venir, mais QU'ON GEMIT D'UN  
SCANDALE PRESENT QUI EST TRES-  
CONSIDERABLE, tel qu'est celuy que  
nous voyons aujourd'huy parmy les  
Chrestiens & les Infidèles du Japon.

Il n'est plus icy question de rappro-  
cher deux endroits éloignez pour voir  
une contradiction. C'est dans le mes-  
me article, dans la mesme page, dans  
la mesme période, que l'on trouve le  
pour & le contre exprimez aussi nette-  
ment qu'ils le peuvent estre. Dans les  
premieres lignes de la période le scan-  
dale ny les différends qu'on avoit ap-  
préhendez pour le Japon, n'y sont en-  
core jamais arrivez: & trois lignes après,  
il y a de fascheuses contestations à déplo-  
rer, & l'on y gémit d'un scandale pre-  
sent, qui est tres-considérable, &c. Qu'on  
doute après cela si ces Messieurs les fai-  
seurs de Morale pratique sont des gens  
d'une exacte critique & d'un discerne-  
ment exquis; ou si leur approbation en  
matière d'écrits est un arrest définitif.  
Ne faudroit-il pas estre bien téméraire  
pour oser le nier?

## ARTICLE II.

*Nouvelle preuve de ce qu'on vient de dire.  
Origine des calomnies de cette Lettre.  
Raisons de ceux qui l'attribuent à Sciop-  
pius. Caractère du vray Auteur.*

**P**UISQUE l'Auteur de la Lettre est si peu d'accord avec luy-mesme, on auroit tort d'attendre qu'il s'accordast mieux avec la verité dans tout le reste de ce qu'il débite. Aussi puis-je dire qu'à peine y a-t'il une page où l'on ne trouvaist des mensonges & des absurditez insignes à réfuter. Mais il faudroit transcrire tout son libelle, qui certainement n'en vaut pas la peine. Et puis le discours du Docteur Cévicos, que l'on donnera dans la troisième partie de cette Défense, sera plus que suffisant pour découvrir au moins les principales.

Je ne veux plus mettre qu'un exemple de contrariété entre le faux Sotélo & son Collado : parce qu'elle nous donnera occasion de découvrir l'origine des calomnies de la Lettre.

§. 4.  
p. 152. *Ce qui aida, dit-elle, à faire reüssir ce Jesuite ( Evesque du Japon ) dans son entreprise, fut L'ENTIERE CORRESPON-*

DA  
ENT  
pour  
la C  
d'eff  
qu'eu  
L'  
foin  
autr  
feron  
app  
app  
il se  
de t  
adre  
L  
qu'i  
& d  
plai  
mer  
les  
Le  
des  
le p  
my  
mo  
com  
les  
DE  
EN



*Et des Missionnaires. I. Part. 401*

DANCE QU'IL Y A pour le commerce  
ENTRE MANILLE ET MACAO; celle-là  
pour les Isles Philippines, & celle-cy pour  
la Chine: qui fait que ces deux villes se  
déferent l'une à l'autre dans les graces  
qu'elles s'entre-demandent, &c.

L'Auteur de la Lettre, qui avoit be-  
soin de cette fausseté pour confirmer un  
autre mensonge, ne prévoyoit pas qu'il  
feroit ensuite démenti par Collado son  
approbateur: Et celuy-cy ne s'est pas  
apperçû non plus qu'en le contredisant  
il se trouveroit luy-mesme convaincu  
de tromperie. Voicy ses paroles qu'il  
adresse au Roy d'Espagne.

La seconde chose que je répons, est *cc §. 18.*  
qu'il seroit beaucoup plus avantageux *cc p. 264.*  
& de plus grand profit à V. M. s'il luy *cc*  
plaisoit de donner toute liberté de com- *cc*  
merce aux Portugais de Macao avec *cc*  
les Philippines, &c. *Et un peu plus bas: cc*  
Le commerce estant libre de Macao & *cc*  
des Indes aux Philippines, l'argent & *cc*  
le profit demeureroient au moins par- *cc*  
my les sujets de V. M. outre que par ce *cc*  
moyen les Portugais ayant ainsi plus de *cc*  
communication & de commerce avec *cc*  
les Castillans, L'AVERSION QUE CES *cc*  
DEUX NATIONS CONSERVENT MESME *cc*  
EN CE PAIS-LA, s'en iroit insensible- *cc*

» ment : au lieu qu'autrement on ne leur  
 » mettra jamais bien dans l'esprit qu'ils  
 » sont les uns & les autres sujets d'un  
 » mesme Prince , &c.

Si la politique de ce Missionnaire n'est bonne à autre chose, elle l'est au moins pour détruire la fiction de son faux Sotélo touchant cette *entiere correspondance pour le commerce entre Manille & Macao*. En effet il estoit impossible d'avoir demeuré quinze jours dans l'une ou dans l'autre de ces deux villes, ou mesme dans quelque port du Japon où leurs habitans se rencontraient pour trafiquer; sans qu'on s'apperçust tout au contraire qu'il y avoit toujourns entr'elles une violente jalousie à cette occasion : outre l'antipathie comme naturelle des Portugais qui estoient les maistres à Macao, & des Castillans qui l'estoient aux Philippines.

Et c'est-là, pour le dire en passant, la principale source des calomnies que nous sommes obligez de réfuter encore aujourd'huy, après qu'elles ont esté réfutées tant d'autres fois. Car d'un costé les Gouverneurs & les bourgeois de Manille, qui voyoient avec des yeux d'envie les grandes richesses que le commerce du Japon apportoit à la ville de

&  
 Maca  
 y av  
 quen  
 veur  
 zèle  
 choi  
 ils y  
 pouv  
 des I  
 roien  
 tion  
 com  
 Mac  
 leur  
 suite  
 choi  
 riva  
 vor  
 pine  
 Il  
 res  
 de  
 Jesu  
 tien  
 que  
 rise  
 Ma  
 ils  
 star  
 & c

Macao, faisoient tous leurs efforts pour y avoir part, en y envoyant de fréquentes Ambassades, pour gagner la faveur des Princes. Se servant mesme du zèle de quelques Religieux qui cherchoient à se signaler dans cette Mission, ils y en faisoient passer autant qu'ils pouvoient : afin que l'estime & l'amitié des Néophytes du Japon qu'ils s'attiroient, passast jusqu'à ceux de leur nation, & contribuast à mieux établir son commerce. D'un autre costé ceux de Macao n'estant pas moins éclairez pour leurs intérêts, & prévoyant bien les suites ; il ne faut pas s'étonner s'ils taschoient à traverser les desseins de leurs rivaux, & s'ils se rendoient moins favorables à ces Missionnaires des Philippines.

Il arriva delà, ce qui ne pouvoit guères manquer d'arriver. Les négocians de Manille, qui voyoient le crédit des Jesuites auprès des nouveaux Chrestiens du Japon, s'imaginèrent aisément que ces Peres s'en servoient pour favoriser secrettement le trafic de la ville de Macao, d'où ils estoient venus, & d'où ils tiroient principalement leur subsistance. Là-dessus, afin de les décréditer & de les éloigner du Japon, l'on s'avisa

qu'il falloit envoyer de tous costez , sur tout à Rome & à Madrit , des informations capables de faire croire qu'ils avoient une conduite perniciéuse pour cette nouvelle Eglise.

De là vinrent encore apparemment les suggestions qui persuadèrent à ces Religieux venus des Philippines , lors qu'ils avoient peu de satisfaction des Portugais ou des Néophytes du Japon, qu'une secrette envie des Jesuites en estoit la cause. Quoy qu'il en soit, quelques-uns d'eux se mirent cela dans l'esprit : & leur soupçon , comme c'est la coustume , ayant esté fomenté par d'autres incidens qui n'y avoient en effet aucun rapport ; ce fut une disposition tantost à croire trop facilement les faux discours que des gens mal intentionnez leur faisoient contre les Jesuites , tantost à interpréter peu favorablement ce qu'ils leur voyoient faire eux-mêmes.

C'est ainsi que l'averfion & la jalousie réciproque des Castillans & des Portugais , des villes de Manille & de Macao , servirent à faire naistre , jusqu'entre leurs Missionnaires , des disputes qui ont produit de temps en temps ces fausses relations contre les Jesuites du Ja-

É  
pon  
lorse  
dans  
avoit  
donc  
mor  
res.  
teric  
du l  
devo  
moo  
Pe  
Soté  
lust  
men  
néb  
plu  
attr  
Scie  
ave  
écri  
qu'  
van  
por  
ajou  
fiéc  
d'u  
les  
voi  
taq

pon, & puis contre ceux de la Chine : lorsque Dieu a permis qu'il soit entié dans ces Missions des personnes qui avoient plus de zèle que de lumiere ; ou dont les passions n'estoient pas assez mortifiées, ny les intentions assez pures. C'est dequoy nous pourrions ajouster icy quelques exemples, si le Discours du Docteur Jean Cévicos ne nous en devoit fournir une occasion plus commode.

Pour revenir à la Lettre prétenduë de Sotélo, il ne seroit pas juste qu'on voulust après cela m'obliger à dire précisément où & par qui cet ouvrage de ténèbres auroit esté fabriqué. Je sçay que plusieurs Protestans d'Allemagne l'ont attribué à leur compatriote Gaspar Scioppius, fameux par ses démeslez avec toute la terre, & le plus furieux écrivain de son siècle. C'est la peinture qu'on en fait dans les *Jugemens des Sçavans*, où l'Auteur après en avoir rapporté divers témoignages : *En effet,* ajoute-t'il, *les plus grands hommes du siècle se plaignoient de luy presque tous d'une voix, Catholiques, Hérétiques, & les Deistes mesme : & tous donnoient leur voix pour sa proscription, parce qu'il attaquoit indifféremment tout le monde, qu'il*

To. 2.  
part. 2.  
p. 477.

406 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
déchiroit la réputation des plus honnestes  
gens avec autant de plaisir que d'impu-  
dence, & qu'il faisoit gloire de n'épargner  
ny la qualité ny le mérite.

P. 476. Mais sur tout ennemi implacable des  
Jesuites, il a écrit contr'eux, dit le mes-  
me Auteur, *plus de trente traites diffé-*  
*rens, dont les seuls titres font horreur:*  
sans parler d'un aussi grand nombre  
qu'il préparoit encore, & dont un Al-  
lemand nommé Placcius a publié la  
liste.

Au reste l'opinion de ceux qui tien-  
nent que c'est encore Scioppius qui a  
pris icy le nom du Pere Sotélo, se peut  
appuyer sur des conjectures assez vray-  
semblables.

1. Le principal secret de ce Prince  
des Satiriques, estoit de faire des *Mo-*  
*rales pratiques des Jesuites*, dont il estoit  
en ce temps-là le grand artisan: Je veux  
dire d'une foule de libelles, qui les at-  
taquoient du costé des mœurs par cent  
histoires pleines de calomnies les plus  
noires & les plus ridicules. 2. La Let-  
tre dite de Sotélo se trouve imprimée  
dès l'an 1634. avec une autre pièce à  
peu près de mesme nature, qui est assû-  
rément de Scioppius; & qu'il fit imprimer  
pour la Foire de Francfort de cette

& de  
année-l  
Junipère  
çois, qu  
du Japo  
que la  
mesme  
Scioppi  
d'inve  
tez ou  
d'Anco  
phonse  
dus; so  
Bernar  
pitalius  
tant d  
rous co  
dire d  
tres.

Voil  
dit, ce  
nigius.  
c'est lu  
sous le  
soit, l  
testans  
amis d  
fait un  
son Or  
l'avoir  
ce, qu

année-là , sous le nom imaginaire de *Junipère d'Ancône de l'Ordre de S. François* , qui se disoit revenu des Indes & du Japon. C'est un assez bon préjugé que la Lettre de Sotélo venoit de la mesme main. 3. C'estoit la coustume de Scioppius de faire paroistre ces sortes d'invectives sous divers noms empruntez ou supposez : témoin son *Junipère d'Ancône* qu'on vient de dire ; son *Alphonse de Vargas* ; son *Fortunius Galindus* ; son *Augustinus Ardhingellus* ; son *Bernardinus Giraldu* ; son *Daniel Hospitalius* ; son *Philoxenus Melander* , & tant d'autres libelles diffamatoires , tous contre les Jesuites : pour ne rien dire de ceux qu'il a faits contre d'autres.

Voilà sur quoy les Ecrivains que j'ay dit, comme Placcius , Dekerrus , Kunigius, se sont fondez pour croire que c'est luy-mesme qui s'est encore caché sous le nom de Sotélo. Quoy qu'il en soit , le sentiment mesme de ces Protestans doit au moins faire juger aux amis du Pere Sotélo , que c'est avoir fait un vray honneur à sa mémoire , à son Ordre , & à l'Eglise entière , que de l'avoir déchargé de l'infamie d'une piéce , qui a paru aux hérétiques mesme,

digne du plus violent & du plus décrié calomniateur, qui ait peut-estre jamais mis la main à la plume. Certainement il ne leur seroit point venu en pensée de l'attribuer à un homme tel que celuy-là, s'ils n'eussent trouvé qu'elle estoit de son génie; ou s'ils avoient expérimenté ce que prétend le Moraliste, *qu'on ne sçauroit lire cette Lettre que l'on n'en soit édifié, tant elle est pleine d'humilité & de charité.*

P. 119.

Après tout, que leur conjecture touchant Scioppius soit vraye ou qu'elle soit fausse; c'est dequoy l'on ne se mettra pas fort en peine. Il suffit d'avoir montré par des preuves auxquelles on défie tous les compilateurs de Morale pratique de pouvoir rien opposer, que cette Lettre ne peut venir que d'un homme qui n'avoit pas mesme veû le Japon, puisqu'il en prenoit l'Orient pour l'Occident, & qu'il en ignoroit les choses les plus communes: qui n'a fait que joindre avec quelques lambeaux de relations anciennes & nouvelles, tout ce que sa propre malignité luy a fait imaginer, sans discernement du vray ny du faux, sans distinguer l'état présent des affaires du Japon d'avec le passé, & sans se souvenir le plus sou-

vent

&

vent  
avoit  
il ne  
ne d'  
clusio

1. C

(ce c  
tres-n  
lo, &  
jusqu  
souffr  
que la  
opinio  
peut-c  
pour a  
re tan  
de rien  
roit p  
sémén

2. C

l'Aute  
homme  
propre  
soit un  
en voy  
pas app  
sition  
yeux a

Mais  
pour j



vent d'une page à l'autre de ce qu'il avoit écrit. Cela, dis-je, nous suffit, & il ne sera pas besoin d'avertir personne d'en tirer au moins ces deux conclusions.

1. Que quand on voudroit supposer ( ce qui fait horreur ) que c'estoit un tres-méchant homme que le Pere Sotélo, & un ennemi déclaré des Jesuites, jusques dans la prison & sur le point de souffrir le martyre ; il seroit incroyable que la Lettre fust de luy. Car quelque opinion que l'on ait de sa personne, peut-on concevoir qu'il eust voulu, pour ainsi dire, de gayeté de cœur écrire tant de mensonges, qui ne servoient de rien pour son dessein, & dont il n'auroit pû douter qu'on ne reconnust aisément la fausseté ?

2. Qu'il faut necessairement ou que l'Auteur de la Morale pratique soit un homme déterminé à mentir contre sa propre conscience ; ou qu'au moins il soit un de ces aveugles volontaires, qui en voyant ne voyent point : puis n'y a pas apperçu tant de marques de supposition ou de falsification qui crévent les yeux aux moins clair-voyans.

Mais n'a-t'il pas apporté des preuves pour justifier son sentiment, dira-t'on ?

Oüy , il en a apporté : mais je ne sçay si ces preuves-là mesme ne font point encore sa condamnation plus forte. Car il est vray que les témoignages qu'il produit , ont des caractères de fausseté si sensibles , & les raisonnemens dont il a voulu les appuyer , sont si pitoyables ; que cela seul seroit plus que suffisant pour convaincre le monde , que jamais cet Ecrit ne fut qu'une invention de la calomnie. Je ne prétens pas en estre crû sur ma parole : il faut en donner des preuves.

### ARTICLE III.

*Examen des deux témoignages rapportez par le Moraliste en faveur de la Lettre. Que le Docteur Cévicos n'a n'y rétracté ny desavoüé le Discours publié par luy-mesme contre cette Lettre. Imposture d'une prétendue déclaration qu'il ne fit jamais. Egarement & mauvaise foy de ceux qui l'attribuënt à ce Docteur.*

**I**L est bon de faire icy d'abord réflexion sur le procédé de ce Moraliste. Il sçavoit qu'il y a eût dès le commencement inscription en faux contre le pré-

Et  
tendu  
futer  
Rom  
Loui  
l'y a  
C'est  
égale  
Le  
là-de  
cher  
d'est  
veü  
des  
trou  
fust  
men  
faire  
vérit  
C'est  
tout  
haza  
tion.  
M  
l'Au  
veü  
tre ,  
men  
info  
conr  
a en

tendu Sotélo, & il a entrepris de la réfuter. Il assure que Collado a laissé à Rome l'original de la Lettre signé de Louïs Sotélo, & il suppose que Vading l'y a veû encore vingt-cinq ans depuis. C'est ce qu'il falloit prouver; car on nie également l'un & l'autre.

Le party qu'il y avoit donc à prendre là-dessus, n'estoit-ce pas de faire chercher ce manuscrit, qui ne peut manquer d'estre encore au lieu où Vading l'aura veû en 1649. (car ce ne sont point-là des pièces qu'on laisse perdre:) de trouver ensuite quelque signature qui fust reconnuë pour estre indubitablement du Pere Sotélo: & puis de les faire confronter juridiquement, pour vérifier ainsi celle qui est contestée. C'est là sans doute ce qu'auroit fait tout homme sage & sincère, pour ne hazarder ny sa conscience ny sa réputation.

Mais sont-ce les mesures qu'a pris l'Auteur de la Morale pratique? A-t'il veû ou fait voir au moins par un autre, ce prétendu original? A-t'il seulement fait quelque diligence pour s'en informer de ceux qui en doivent avoir connoissance? Il n'oseroit le dire: on a en main dequoy le convaincre de

faux, s'il le disoit. Comment donc s'y est-il pris ? Au lieu d'avoir recours à cette preuve, la plus naturelle de toutes, & sans laquelle mesme il devoit bien voir que le reste luy seroit inutile ; il s'est amusé à nous faire des discours en l'air touchant l'autorité de ses deux témoins qui n'en font qu'un : espérant peut-estre nous persuader à force d'exagérations qu'il faut se résoudre à ne plus rien croire *dans les choses humaines*, si l'on ne soumet pas sa raison à leur autorité.

P. 117.

Je pourrois en demeurer là, & pour toute réponse à sa longue dissertation sur la Lettre de Sotélo, luy dire ce qu'on nous a tant répété autrefois sur un autre sujet : *Ce sont les yeux*, Monsieur, qui doivent estre les juges en cette matière, & non pas des raisonnemens à perte de veüe. Produisez donc cet original que vous nous avez tant vanté ; & nous faites voir à l'œil qu'il est signé de la main du vray Sotélo. Car sans cela quel aveuglement est-ce de vous promettre qu'on sera assez simple pour en croire vos deux témoins, au préjudice de ceux qui ont déposé le contraire, & des preuves qui confirment si clairement leurs dépositions. Il

&  
 n'en  
 ter t  
 gue  
 M  
 ses  
 ouv  
 vair  
 rien  
 qu'i  
 qu'i  
 aprè  
 I  
 parl  
 duin  
 pres  
 VIII  
 & q  
 néra  
 à M  
 l'ann  
 luy  
 esto  
 sens  
 alor  
 C  
 moi  
 I  
 mes  
 Perc  
 les

*des Missionnaires. I. Part. 413*  
n'en faudroit pas davantage pour réfuter tout d'un coup les raisonnemens vagues de cet Ecrivain.

Mais le détail des raisons dont il a fait ses démonstrations imaginaires, nous ouvre un si beau champ pour le convaincre de nouveaux égaremens, que rien ne servira tant à détruire la fausseté qu'il soutient, & à confirmer la verité qu'il combat, que de les repasser l'un après l'autre.

Le premier & mesme à proprement parler l'unique témoin qu'il ait pû produire, est le Pere Diégo Collado, qui presenta cette Lettre au Pape Urbain VIII. comme de la part du Pere Sotélo: & qui estant depuis obligé par son Général à sortir de Rome, la fit imprimer à Madrit vers le commencement de l'année 1628. avec une attestation de luy mesme, qui portoit que l'imprimé estoit entièrement conforme pour le sens avec l'original, qu'il disoit avoir alors entre les mains.

C'est surquoy l'on doit sçavoir au moins trois ou quatre choses.

1. Que ce Pere Collado est celuy-là mesme qui a fait passer sous le nom des Peres Franciscains un Mémemorial contre les Jesuites de la Chine, ainsi que nous

*Chap. 5.  
art. 2*

avons veû : & que d'ailleurs il est convaincu de plusieurs autres faussetez par une histoire de son Ordre, qui a paru de son vivant & à sa veüe, comme nous dirons bien-tost.

2. Le Pere Collado estant à Rome dès l'an 1625. ainsi qu'il paroist par son Mémoial, il ne donna neanmoins la Lettre qu'en 1627. Est-il donc croyable qu'il l'eust gardée deux ans sans la rendre au Pape; s'il estoit vray qu'il l'avoit apportée avec luy des Philippines? Et n'est-ce pas là un violent préjugé qu'elle n'avoit esté fabriquée que long-temps après son retour?

3. Si d'un costé le Pere Collado a donné son approbation à cette Lettre, on voit d'un autre costé qu'il la condamne ensuite luy-mesme, en la contredisant formellement sur plusieurs faits considérables, où il est impossible que l'un des deux ne se trouve menteur. C'est ce que nous venons de voir par des preuves tirées de son propre Mémoial, auxquelles il nous en faudra joindre encore quelques-unes lors que nous l'examinerons au chapitre suivant. Or quel fond peut-on faire sur l'approbation d'un homme qui renverse d'une main ce qu'il bastit de l'autre?

4. Enfin quand le Moraliste se devoit mettre tout de nouveau en colere, on ne laissera pas de luy répéter que le Pere Collado fut dès-lors réfuté de la manière du monde la plus forte, par un témoin que Dieu suscita quand l'on y pensoit le moins.

Ce fut un vertueux & scavant Ecclésiastique nommé D. Jean Cévicos, Commissaire du saint Office, Chanoine de la Cathédrale de Manille & Proviseur de cette Eglise Métropolitaine des Philippines, pour les affaires de laquelle son Archevesque l'avoit député en Europe. Ce Docteur donc s'estant trouvé, par une conduite assez particulière de la providence, à la Cour de Madrit, dans le temps mesme que la Lettre de Sotélo commençoit d'y paroistre; il voulut voir l'ouvrage de ce martyr, dont il avoit esté ami intime: & surpris des faussetez étranges qu'il y remarqua, il se crut obligé en conscience d'en informer sa Majesté Catholique; pour défendre, autant qu'il pourroit, l'innocence calomniée. Il presenta donc au Roy le 5. de Mars de cette année-là un Ecrit dont voicy le commencement.

Il y a environ quinze jours que la "

» Lettre dont il s'agit , est tombée par  
 » hazard entre mes mains. L'ayant leüe  
 » j'ay esté choqué de voir qu'on y pose en  
 » fait plusieurs choses qui sont entière-  
 » ment éloignées de la verité , & d'autres  
 » encore qui en ayant l'apparence , sont  
 » remplies de venin & de malice ; les unes  
 » & les autres au préjudice de la réputa-  
 » tion du prochain, en matière de tres-  
 » grande importance. Ce qui me persua-  
 » da que c'estoit une Lettre supposée ou  
 » du moins falsifiée , & non telle que le  
 » Pere Louïs Sotélo l'avoit écrite. Ayant  
 » donc communiqué ma pensée au R. P.  
 » Pierre Baptiste Religieux Déchaussé du  
 » mesme Ordre de saint François , qui de-  
 » meure aujourd'huy dans le Convent de  
 » saint Guil de cette ville ( de Madrit )  
 » qui a vescu au Japon depuis l'an 1602.  
 » jusqu'à 1607. qu'il en fut banny ; & qui  
 » a travaillé à l'affaire de la canonisation  
 » des premiers martyrs du Japon , qu'il a  
 » heureusement terminée : il m'assura  
 » qu'une Lettre de la mesme teneur que  
 » celle-cy , ayant esté présentée , il ne  
 » scait par qui , à sa Sainteté dès l'année  
 » derniere , on la luy avoit montrée par  
 » ordre du saint Pere, pour reconnoistre  
 » si c'estoit de la main du Pere Louïs So-  
 » télo qu'elle estoit signée : & que com-

&  
 me il  
 & fig  
 que c  
 re. C  
 fé par  
 de la  
 témo  
 Disc  
 tre, c  
 En  
 & par  
 des c  
 ne d'  
 cle; &  
 nes q  
 porte  
 de p  
 verit  
 à la v  
 lippie  
 Q  
 Mor  
 Roy  
 esté  
 cos ;  
 mon  
 laiss  
 Con  
 tre c  
 par



me il l'avoit veû plusieurs fois écrire «  
& signer , il avoit rendu témoignage «  
que cen'estoit-là nullement sa signatu- «  
re. C'est pourquoy , sans y estre pouf- «  
fé par aucun autre motif que par le zèle «  
de la verité , dequoy je prens Dieu à «  
témoin , j'ay résolu de composer ce «  
Discours contre l'Auteur de ladite Let- «  
tre , &c. «

Ensuite après avoir expliqué quand  
& par quelle voye il avoit esté informé  
des choses qu'elle contient , il l'exami-  
ne d'un bout à l'autre , article par arti-  
cle ; & fait voir par des preuves certai-  
nes que les faits odieux qui y sont rap-  
portez contre les Jesuites , ne sont que  
de pures fables , toutes contraires à la  
verité des choses qui s'estoient passées  
à la veüe de tout le monde dans les Phi-  
lippines.

Quelque temps après D. Antoine  
Moréno grand Pilote de la maison du  
Roy Catholique , & qui avoit autrefois  
esté maistre en Mathématique de Cévi-  
cos , ayant lû son Discours , luy re-  
montra qu'il serviroit de peu , si on le  
laissoit enfermé dans les Archives du  
Conseil des Indes , pendant que la Let-  
tre de Sotélo estoit devenuë publique  
par le moyen de l'impression. Sur quoy

Cévicos se résolut de le faire imprimer à Seville, qui estoit le lieu de sa naissance, où il se trouvoit alors, & d'où il l'adresse à ce D. Moréno, par une Lettre qu'on voit imprimée au commencement, en datte du 14. Juin de la mesme année 1628.

Et comme on luy fit voir en mesme temps un Acte signé avec serment par douze Jesuites Missionnaires du Japon, (nous en dirons tantost l'occasion & le sujet) Cévicos qui connoissoit la verité de tout ce qui estoit dans cet Ecrit, voulut encore en donner un témoignage public; le faisant imprimer à la fin de son Discours, avec une attestation juridique qu'il y ajouta, & dont il nous faudra parler au chapitre suivant.

*Chap. 3.  
art. 1.*

L'effet que produisit le Discours de Cévicos avec son attestation, fut tel qu'il le pouvoit souhaiter. Car ce fut à cette occasion que le Roy Philippe IV. fit en faveur des Jesuites du Japon, ce Decret que nous avons rapporté ailleurs: preuve certaine du jugement que ce Prince, avec son Conseil de Conscience, avoit formé de la Lettre prétenduë de Sotélo, après l'avoir examinée si long-temps dans l'Assemblée dont nous avons parlé.

Il me semble que j'entens icy le Moraliste s'écrier, que c'est-là une impudence n'importe, d'oser encore parler du témoignage de Cévicos, après qu'il a fait voir par le Mémoire du Pere Collado, que c'estoit une pure fourberie des Jesuites de Seville: qu'ils avoient falsifié le Discours de ce Docteur, en le faisant imprimer, & qu'ils luy avoient supposé l'approbation de l'Ecrit du Japon: qu'il en avoit passé sa déclaration dans Mexico par un Acte juridique, qui fut envoyé à Rome par le P. Collado, &c.

Sans s'arrester aux injures dont le Moraliste a crû qu'il avoit droit d'accabler icy ses Adversaires, on luy répondra d'une maniere plus digne de la cause qu'on soutient, que de ses emportemens, qu'il fait pitié par l'excès de sa crédulité, quoy que dans le fond elle ne soit nullement excusable. Laissons-là les raisonnemens, & venons au fait.

Il nous veut persuader que D. Jean Cévicos a déclaré cecy & cela par un Acte juridique. Qu'on le montre donc cet Acte: qu'on dise en quel lieu on en garde l'original, ou du moins une copie authentique. Car ce n'est point là

non plus une piece qu'on ait dû laisser périr : & s'il est vray qu'elle ait esté envoyée à Rome par Collado, elle ne scauroit manquer de s'y trouver encore, soit dans les Archives de la sacrée Congrégation, soit dans celles de son Ordre.

Mais de prétendre qu'on en fera crû pour nous dire en l'air que cette déclaration fut faite à México, & que le P. Collado l'a envoyée à Rome; sans qu'on en puisse donner d'autres preuves, que le témoignage de celuy-là mesme qui est desja suspect d'ailleurs & accusé de fausseté, n'est-ce pas s'exposer à la risée du public? Comme si celuy qui auroit faussement attribué une Lettre à Sotélo n'estoit pas capable de supposer un faux Acte au Docteur Cévicos. Quelle imposture & quelle folie ne pourroit-on pas autoriser par un semblable artifice; si l'on en estoit quitte pour nous renvoyer à des témoignages inconnus, & qui sont aussi douteux que la chose en question?

Encore une fois donc, que l'on fasse voir cette déclaration de Cévicos, pour en confronter la signature avec d'autres qui soient constamment de luy, & qui se trouveront bien quand il faudra. C'est-là le plus court, ou plû-

C  
toft  
te a  
M  
jam  
à d  
par  
mai  
rati  
do  
que  
Ecc  
L  
à S  
cou  
non  
P. I  
Sev  
ave  
fifié  
disc  
fait  
re c  
bien  
C  
ou  
de  
gés  
la L  
reste  
l'ad

toit le seul moyen de terminer la dispute au gré du Moraliste.

Mais on est bien assuré de ne la voir jamais terminée par cette voye-là : c'est à dire que la prétendue déclaration ne paroitra point, parce qu'elle ne fut jamais. En effet, je ne veux que la narration mesme du Mémorial de Collado, pour convaincre les plus obstinez que ce n'est qu'une pure chimère. Écoutons-le parler.

La Compagnie, dit-il, fit imprimer §. 9.  
à Seville en l'année 1628. un grand dis- p. 242.  
cours de huit ou neuf feüilles sous le “  
nom du Docteur D. Jean Cévicos. Le “  
P. Recteur de la Maison Professe de “  
Seville prenant le soin de l'impression “  
avec le P. Christoval de Narvaës, ils fal- “  
sifièrent en cette impression un certain “  
discours, que ce Docteur disoit avoir “  
fait sur la difficulté qu'il avoit de croi- “  
re que cette Lettre eust esté écrite par le “  
bienheureux martyr Sotélo. “

Quelle hardiessé ! Ne faut-il pas dire  
ou que cet homme n'a jamais lû l'Escrit  
de Cévicos, ou qu'il a crû parler à des  
gés qui ne le liroient jamais? Qu'on voye  
la Lettre que ce Docteur a mise à la  
reste de son Discours, par laquelle il  
l'adressoit de Seville à Dom Antoine

Moréno , avec l'Avertissement qui se trouve ensuite , immédiatement après la Requête au Roy : & l'on sçaura quelle foy on peut ajouter à l'Auteur du Memorial. Voicy les termes de la Lettre de Cévicos.

» Vous avez veû , Monsieur , le Discours que j'ay composé , & que j'ay présenté il y a peu de temps au Conseil Royal des Indes , touchant une Lettre à sa Sainteté , qui paroist imprimée sous le nom du P. Louïs Sotélo natif de cette ville , & glorieux martyr du Japon. Et comme il vous a semblé que ce Discours ne devoit pas demeurer enfermé dans les archives de la Secrétairerie ; vous m'avez persuadé de le mettre en lumière , en m'apportant ces paroles de JESUS-CHRIST dans saint Jean : *Quiconque fait mal , hait la lumière , & ne s'approche point de la lumière ; de peur que ses actions ne soient découvertes : mais celui qui pratique la justice , s'approche de la lumière , afin que ses actions soient connues ; parce qu'elles sont faites selon Dieu.* Pour obeïr donc à vos ordres , je vous l'adresse , Monsieur , &c.

» L'Avertissement de Cévicos finit ainsi. Voulant éviter le reproche d'estre

trop long, je me suis abstenu de réfuter plusieurs autres points de la Lettre ( de Sotélo ) que j'ay passez sous silence : quoy que je sois asûré par des histoires & par des pièces authentiques qu'ils sont faux : & je l'ay fait encore parce que j'estois résolu de ne rapporter aucun fait dont je ne fusse témoin oculaire. Après quoy je vas donner le Discours QUI EST TEL DE MOT A MOT que je l'ay présenté dans le Conseil Royal des Indes.

Revenons maintenant à Collado. Les Jesuites de Seville falsifièrent, dit-il, dans l'impression le Discours de Cévicos. Vit-on jamais une pareille absurdité? S'ils avoient eû à le faire, peut-on douter qu'ils n'eussent attendu après le départ d'Espagne de ce Docteur? Mais encore comment auroient-ils pû falsifier l'impression; puis que ce fut Cévicos luy-mesme qui le fit imprimer à Seville, où il estoit actuellement, comme il le témoigne dans sa Lettre à D. Antoine Moréno; & puis que le Discours n'a jamais esté imprimé que cette fois-là?

Ne dira-t'on point que les Jesuites luy ont encore supposé cette Lettre? Mais à quel dessein l'auroient-ils sup-

posée, sinon peut-estre pour l'obliger luy & son amy Moréno à les démentir : pour donner à tout Seville une marque éclatante de leur imposture, soit que Cévicos y fust present au temps de l'impression, soit qu'il en fust absent : enfin pour fournir à leur grand adversaire le P. Collado, qui estoit lors à Madrit, un moyen infailible de les convaincre de fourberie aux yeux de toute l'Espagne par cette seule Lettre ?

On pourra me sçavoir mauvais gré d'ajouster de nouvelles réflexions sur un sujet qui semble n'en avoir pas besoin. Mais il importe, à mon avis, que l'on sente une bonne fois quel est l'aveuglement de ces faiseurs de Morale pratique; de n'avoir pû ou de n'avoir pas voulu appercevoir une fourberie, qui se decouvroit d'elle-mesme par tant d'endroits. Poursuivons donc avec leur auteur Collado.

» Le susdit Mémorial estant depuis  
 » venu, dit-il, entre les mains du Doc-  
 » teur Jean Cévicos, ainsi falsifié & chan-  
 » gé, aussi-bien que le petit Ecrit qu'ils  
 » luy avoient attribué contre sa volonté  
 » & contre la verité des choses dont il  
 » estoit bien informé; il en donna aussi-  
 » tost sa déclaration, qu'il attesta par ser-

men  
bre  
van  
sçait  
dans  
men  
Mér  
rom  
Vo  
me  
se co  
conv  
ies c  
vagu  
pren  
il, a  
falsi  
lieux  
tion  
ce p  
rapp  
P. P.  
de la  
dit c  
mot  
qu'i  
poin  
là,  
avoit  
falsif



ment à Mexico, en datte du 10. Octo-  
bre 1628. & la signa de son nom par de-  
vant Notaires ... Elle porte qu'il ne  
sçait rien de tout ce qui est rapporté  
dans le petit Ecrit.... que non seule-  
ment il n'est pas de luy, mais que son  
Mémorial mesme a esté falsifié & cor-  
rompu en beaucoup de lieux. "

Voilà justement le procédé d'un hom-  
me qui veut tromper, & qui cherche à  
se couvrir, en sorte qu'il ne puisse estre  
convaincu de mensonge. C'est de dire  
des choses, s'il peut, d'une manière si  
vague, qu'on ne sçache comment s'y  
prendre pour le réfuter. Cévicos, dit-  
il, a déclaré que son *Mémorial* avoit esté  
*falsifié, & corrompu en beaucoup de*  
*lieux.* Mais où sont-elles ces falsifica-  
tions, & sur quoy tombent-elles? Est-  
ce par exemple, sur l'endroit, où il  
rapporte la réponse qu'il avoit eüe du  
P. Pierre Baptiste touchant la fausseté  
de la signature de Sotélo? ou lors'qu'il  
dit que son Discours imprimé contient  
*mot pour mot* ce qui est dans l'original  
qu'il a présenté au Conseil? S'il n'y a  
point de falsification en ces endroits-  
là, peu importe qu'on dise qu'il y en  
avoit ailleurs. Et puis s'ils avoient esté  
falsifiez, Cévicos eust-il manqué de s'en

appercevoir, & de les marquer dans sa déclaration? Ou s'il les eust marquez, Collado le diffimuleroit-il?

Mais voyons le reste de sa narration, que les Moralistes trouvent si belle & si convaincante. *J'ay eû*, dit-il, *cette déclaration ( de Cévicos ) en forme & bien authentique; & l'ay envoyée à Rome. Que veut dire cela? Pourquoi l'envoyer à Rome, sans la montrer à Madrit où elle estoit uniquement & absolument nécessaire? Car c'est-là, & non pas à Rome, qu'estoit la pièce de Cévicos, à laquelle il falloit répondre: c'est là que Collado devoit presenter son Memorial, qui ne se pouvoit justifier que par cette déclaration authentique.*

Quel sens y a-t'il donc d'aller dire au  
 „ Roy d'Espagne: Sire, je prie vostre Ma-  
 „ jesté de croire que le Docteur Cévicos  
 „ a desavoüé ce qu'on trouve dans l'Escrit  
 „ qui porte son nom: il en a passé sa dé-  
 „ claration à México. J'ay pris soin de  
 „ faire venir cet acte: je l'ay eû icy en  
 „ bonne forme: & afin que vostre Ma-  
 „ jesté n'en doute pas, je l'ay envoyé à  
 „ Rome: Mais elle me dispensera, s'il luy  
 „ plaist, de dire à qui je l'ay adressé & en-  
 „ tre les mains de qui il se garde. C'est le  
 „ sens du discours de Collado.

&  
 Qu  
 desja  
 encor  
 que j  
 Jesuit  
 Ils  
 voit  
 Pierre  
 Pape  
 Sotel  
 fausse  
 yure:  
 teur C  
 Cévico  
 prime  
 au Li  
 mot p  
 l'aut  
 qui se  
 Conf  
 N  
 de dé  
 luy en  
 sembl  
 D. An  
 à Ma  
 Cévico  
 allez  
 du C  
 autog

Quelque sensible que tout cecy soit desja de luy-mesme , il le deviendra encore davantage par la comparaison que je vas faire entre la conduite des Jesuites, & celle de leur accusateur.

Ils produisent un imprimé où l'on voit entre autres choses. 1. Que le P. Pierre Baptiste interrogé par ordre du Pape sur le fait de la Lettre attribuée à Sotélo , avoit rendu témoignage de la fausseté de cette Lettre & de la signature: & qu'il l'avoit ainsi asûré au Docteur Cévicos à Madrit. 2. Que c'estoit Cévicos luy-mesme qui avoit fait imprimer son Discours, & qu'il l'adressoit au Licentié Moréno. 3. Qu'il estoit pris *mot pour mot* sur l'original présenté par l'auteur à sa Majesté Catholique , & qui se gardoit dans les Archives de son Conseil.

N'estoit-ce pas là défier le P. Collado de démentir les Jesuites ; comme s'ils luy eussent dit : Interrogez, si bon vous semble , ou le P. Pierre Baptiste , ou D. Antoine Moréno, qui sont tous deux à Madrit : adressez-vous au Docteur Cévicos qui est encore en Espagne : allez à ceux qui ont soin des Archives du Conseil des Indes, pour y voir son autographe : & si vous en trouvez un

428 *Def. des nouveaux Chrestiens*

seul qui s'inscrive en faux, faites passer pour autant d'impostures, on y consent, & le discours de Cévicos, & l'écrit du Japon, & l'approbation qu'il y a donnée.

C'est ainsi que l'on parle quand on ne craint pas d'estre convaincu de faux, & qu'on craint au contraire que la vérité ne soit pas mise à l'épreuve. Voyons si c'est là le style de Collado. *Ce Memorial*, dit-il, *estant depuis venu entre les mains du Docteur Cévicos ainsi falsifié & changé . . . . . il en donna aussitost sa déclaration à Mexico, &c.* Qui n'admira la conduite de cet homme, lors qu'il veut convaincre d'imposture les Jesuites de Seville?

1. Il s'agissoit de sçavoir si D. Jean Cévicos avoit fait imprimer son Discours luy-mesme; s'il estoit conforme à son vray original, & s'il y avoit fait joindre cet écrit des douze Jesuites avec son attestation. Ce Docteur estoit encore en Espagne quand tout cela parut imprimé. Pourquoi attendre à le faire expliquer là-dessus, qu'il s'en fust retourné au nouveau monde?

2. Le P. Pierre Baptiste que Cévicos avoit cité comme garant de ce qu'il disoit, se trouvoit present à Madrit: sa dé-

& des

position  
fond de  
costé il  
quoy n  
que de s  
moigna

3. On  
tique de  
Pourqu  
afin de v  
lado s'a  
que une  
'uy fait  
marque

4. S  
nir, c'e  
soin de  
per le R  
l'avoir  
l'a envo  
pas néc  
qui il f  
Est-ce l

Que  
ont fait  
ne fero  
eux qui  
monde  
cos: s'i  
que ce

position seule suffisoit pour décider le fond de l'affaire, & pour juger de quel costé il y avoit de la tromperie. Pourquoi ne s'adresser pas à luy, plutost que de s'en aller si loin chercher le témoignage d'un homme absent?

3. On avoit là & le manuscrit authentique de Cévicos, & sa copie imprimée. Pourquoi au lieu de les confronter, afin de voir s'ils estoient différens, Collado s'amusoit-il à faire venir du Mexique une déclaration de Cévicos, où on luy fait dire en l'air qu'ils le sont, sans marquer en quoy?

4. Supposé qu'il fallust la faire venir, c'estoit à Madrit qu'on avoit besoin de la produire, afin de détromper le Roy & le public. Pourquoi, sans l'avoir montrée en Espagne, dire qu'il l'a envoyée à Rome, où elle n'estoit pas nécessaire; & ne dire pas mesme à qui il faudroit s'adresser pour la voir? Est-ce là le langage de la verité?

Que ne sont-ce des Jesuites qui en ont fait autant! quelles exclamations ne feroit point le Moraliste, si c'estoit eux qui eussent fait venir du nouveau monde un Ecrit sous le nom de Cévicos: s'ils avoient attendu à le publier, que ce Docteur fust retourné aux In-

des ; & s'ils n'en avoient jamais produit l'original ? Y auroit-il assez de figures dans la Rhétorique de P.R. pour représenter l'impertinence & la mauvaise foy d'un tel procédé ?

Mais pourquoy enfin ne prendre que des voyes si indirectes pour démontrer le fait en question ? On contestoit à Collado la verité de la signature du P. Sotélo. Ce martyr estoit natif de Seville, & d'une illustre famille : il avoit esté assez long-temps à Rome & à Madrid, où il avoit négocié plusieurs affaires, & présenté divers Mémoires il n'y avoit encore que dix ou onze ans. Ainsi l'on ne pouvoit manquer de trouver, au moins dans ces endroits-là, plusieurs Lettres de luy, ou d'autres pièces signées de sa main. En tout cas il s'en trouvoit sans doute aux Philippines, où il avoit demeuré quelques années, avant que de rentrer au Japon ; & où l'on ne peut douter qu'il n'eust assez souvent envoyé des Lettres durant sa prison de vingt-deux mois, en ayant eû la liberté.

D'ailleurs, en quelque temps que Collado ait présenté son Mémoire, s'il l'a présenté, soit en 1631. soit en 1633. il avoit eû au moins cinq ans,

*& des*  
c'est à d  
loit, po  
lippines  
ques-un  
juridiqu  
nuës ; a  
de la L  
D'où v  
cette vo  
turelle  
l'uniqu  
mer la  
le cont

Mais  
cette v  
Il fallo  
afin d  
l'inscri  
vicos  
yeux,  
peu ca  
ou qu  
les exa  
déclar  
coup,  
Voilà  
conço  
auroit

c'est à dire plus de temps qu'il n'en falloit, pour faire venir mesme des Philippines, s'il en eust esté besoin, quelques-unes de ces signatures de Sotélo juridiquement approuvées & reconnues; afin de les confronter avec celle de la Lettre dont on ne convenoit pas. D'où vient donc qu'il ne prit point cette voye la plus courte, la plus naturelle, la plus efficace, ou plutoft l'unique qu'il devoit prendre pour fermer la bouche à ceux qui voudroient le contredire?

Mais que faire? il sçavoit bien que cette voye-là estoit fermée pour luy. Il falloit néanmoins quelque réponse, afin de ne paroistre pas acquiescer à l'inscription en faux intentée par Cévicos; & de jeter la poussiere aux yeux, du moins à ceux qui seroient peu capables d'approfondir les choses, ou qui se mettroient peu en peine de les examiner: Et l'on a crû que cette déclaration, quoy qu'inventée après coup, seroit assez bonne pour cet effet. Voilà tout le mystere: au moins on ne conçoit pas dans quelle autre veüe elle auroit pû estre fabriquée.

## ARTICLE IV.

*Faux argumens du Moraliste en faveur de la prétenduë Lettre de Sotélo, qui se détruisent par eux-mesmes.*

**C'**Est icy qu'on souhaiteroit que nostre Moraliste prist la peine de relire un peu sa Dissertation, qu'il a mise au devant de la Lettre prétenduë de Sotélo, sous le nom d'*Avis sur cette Lettre*. Car on est asûré que quand il le voudra faire, il se sçaura mauvais gré luy-mesme d'avoir esté si crédule, pour ne rien dire de plus fort.

Mais sans nous en rapporter à luy, on supplie ceux qui ont le second tome de la Morale pratique, de vouloir lire cette violente déclamation qui est de sa façon: & l'on défie les plus moderez de s'empescher de blasmer le procédé d'un homme qui insulte de la maniere du monde la plus étrange, lors mesme qu'il devroit tenir à grande faveur, qu'on luy voulust bien pardonner de s'estre laissé tromper si honteusement. Mais oublions ses invectives, qui ne sçauroient donner que de l'indignation aux honnestes gens; & arrestons-nous  
à ses

& a  
à ses ra  
pables  
qu'ils  
ment  
ler im  
que ce  
pû fair

Le D  
telo a  
ques c  
ge ( d  
ment  
te piéc

Il fa  
point  
que su  
est si p  
veüe c  
mesme  
pratiq  
plusien  
gue fa  
vrets j  
nation



à ses raisonnemens, qui seront plus capables de divertir. Car tout frivoles qu'ils sont, il en paroist merveilleusement content: & il pourroit bien s'aller imaginer, si l'on y répondoit pas, que ce seroit encore faute de l'avoir pû faire.

*1. Argument.*

Le P. Luc Vading a mis Louïs Sotélo au rang des Ecrivains Ecclesiastiques de son Ordre pour ce seul ouvrage (*de la Lettre*) ce qui est un argument convaincant de la verité de cette piéce. P. 116.

*Réponse.*

Il faut croire que le Moraliste n'a point lû ce qu'il cite, & qu'il n'écrit que sur les Mémoires d'autrui. Car il est si peu vray que Vading ait eû en veüe *ce seul ouvrage*, qu'à l'endroit mesme qui est rapporté dans la Morale pratique, il attribué encore à Sotélo, P. 112. plusieurs Lettres, un Catéchisme en langue Japonnoise, & d'autres petits Livrets fort propres à l'instruction d'une nation si nombreuse. Mais quand ce

T

434 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
qu'on dit seroit veritable, d'où le Pere  
Vading a-t'il scû que Sotélo estoit le  
vray auteur de cette Lettre? Quelles  
preuves en apportē-t'il? Son autorité,  
sans aucune preuve, est-elle un argu-  
ment plus convaincant pour l'affirma-  
tive, que ceux qu'on a veûs ne le sont  
pour la négative?

*II. Argument.*

*Ibid.* Il est impossible que Vading, qui a  
» vescu plus de trente ans depuis, l'ait  
» reconnuë pour véritable, s'il n'en avoit  
» esté bien asûré.

*Réponse.*

L'Auteur de la Morale pratique ne se  
croit pas sans doute moins éclairé ny  
moins exact que le pouvoit estre Va-  
ding. Et cependant n'est-ce pas une  
chose tres-possible & tres-effective,  
qu'il se soit trompé dans une occasion  
toute pareille, je veux dire au regard  
du Theatre Jesuitique, en l'attribuant  
à qui il n'est point? Pourquoy ne croi-  
ra-t'il pas qu'il ait pû arriver au P. Va-  
ding quelque chose de semblable sur  
le sujet de cette Lettre, pour s'estre un

&  
peu t  
luy o  
Ma  
conje  
le-me  
ment  
roit-i  
prise  
avoit  
roit-i  
ligne  
saint  
au C  
Siège  
dans  
endr  
plus  
succ  
ne se  
Et  
toli  
l'avo  
que  
l'a ja  
un v  
que  
fait  
trui  
auto

peu trop fié à la bonne foy de ceux qui luy ont donné des Mémoires?

Mais pourquoy nous arrester à des conjectures, lorsque la chose parle d'elle-mesme? Si Vading avoit lû seulement une demie page de la Lettre, seroit-il tombé dans une aussi grande méprise qu'est celle de dire quelle Lettre avoit esté écrite *au Pape Paul V.* N'auroit-il pas remarqué dès les premières lignes ces paroles de l'Auteur: *Le tres-saint Pape Paul V. qui est presentement au Ciel, & qui estoit alors élevé sur le Siège Apostolique, &c.* C'est de mesme dans toute la Lettre: on y parle en vingt endroits de ce Pape comme n'estant plus, & comme à un autre qui luy a succédé. Quiconque n'a pas veü cela, ne scauroit l'avoir ouverte.

Et l'on fait encore un crime à Bartoli, de ce qu'il a dit que Vading ne l'avoit point leüë! Ne diroit-on pas que l'Auteur de la Morale pratique ne l'a jamais leüë non plus, ou qu'il avoit un voile sur les yeux, pour ne pas voir que le témoignage de Vading, dont il fait tant de bruit, se trouve ainsi détruit par la Lettre mesme qu'il vouloit autoriser.

*III. Argument.*

*Ibid.* Il n'y aura rien de certain dans les  
 „ choses humaines , ou cette Lettre doit  
 „ passer pour estre certainement du saint  
 „ Martyr Sotélo.

*Réponse.*

C'est pousser l'exagération trop loin.  
 Quoy ? *Il n'y aura rien de certain dans  
 les choses humaines* , à moins que Col-  
 lado ne soit un témoin irréprochable,  
 & Vading un auteur infallible ? Non ;  
 il y aura d'autres choses tres-certaines  
 sans celle-là. Et pour se borner seule-  
 ment à ce qui est de nostre sujet , en  
 voicy du moins trois qui demeureront  
 également constantes à l'avenir.

1. Que la Lettre attribuée au Pere  
 Sotélo est l'ouvrage d'un imposteur  
 ignorant & sans jugement. 2. Que l'Au-  
 teur de la Morale pratique est le plus  
 inconsideré de tous les hommes , de  
 s'estre engagé à soutenir une fourberie  
 si grossière , & qui se decouvroit de  
 toutes parts. 3. Qu'il n'y a ny sincérité  
 ny justice à son procédé, s'il ne se ré-  
 tracte publiquement , pour faire hon-

&  
 neur  
 la rép  
 levent  
 par l  
 hérés  
 chose  
 en ai  
 en d

Il e  
 afsûr  
 dans  
 scavo  
 stans  
 avoit  
 estoit  
 télo.

Il n  
 faire  
 a con  
 s'il a  
 en a  
 tres  
 Loui  
 marq

neur à la verité connue, pour réparer la réputation de son prochain, & pour lever le scandale horrible qu'il a causé par là tant aux Catholiques qu'aux hérétiques. Voilà toujours autant de choses certaines bon gré malgré qu'il en ait: un jour, s'il est besoin, on luy en dira quelques autres.

*IV. Argument.*

Il estoit tres-facile à Vading de s'en *Ibid.* assûrer: parce qu'estant tres-consideré dans son Ordre, il pouvoit sans peine sçavoir de son Général ou de ses Assistans, si l'original de cette Lettre, qui avoit esté laissé à Rome par Collado, estoit veritablement signé de Louïs Sotélo.

*Réponse.*

Il n'est pas question si Vading a pû faire ce qu'on dit, mais s'il l'a fait: s'il a consulté son Général ou ses Assistans; s'il a veû l'original de la Lettre, & s'il en a confronté la signature avec d'autres qui fussent indubitablement de Louïs Sotélo. En quel lieu Vading a-t'il marqué qu'il a usé de ces précautions-

là ? Oû a-t'il a parlé de l'original ? Que sert-il donc de nous dire en l'air qu'il luy estoit tres-facile de s'en asseurer ? Il l'a pû faire, on le sçait bien : mais il a pû aussi ne le faire pas ; & l'on vient de montrer ce qui en estoit.

En un mot que l'on voye lequel on aime mieux avoüer, ou qu'il a commis une faute d'inadvertance tres-ordinaire aux auteurs de Catalogues & de Bibliothèques un peu amples ; ou que le Pere Sotélo en se disposant au martyre , a écrit contre son prochain au Vicaire de JESUS-CHRIST une Lettre pleine d'impostures & de folies. Car il faut que ce soit l'un ou l'autre : il n'y a point de milieu.

*V. Argument.*

- P. 125. Vading a fait son histoire à Rome :
- » elle a esté imprimée de son vivant : il
  - » estoit facile aux Jesuites de la voir : &
  - » ce fait de la verité ou de la fausseté de
  - » la Lettre de Sotélo leur est si important, qu'il n'y a point d'apparence que
  - » s'ils avoient crû pouvoir persuader à
  - » Vading qu'elle estoit fausse, ils ne luy
  - » eussent representé qu'il y alloit de sa
  - » conscience de ne pas autoriser une

&  
pièce  
ment  
leur  
l'ont-

Il p  
tisfai  
Car  
faire  
esté  
dera  
roit  
me  
qu'il  
de n'  
mach  
aisén  
mage

V  
dit-i  
& il  
Oüy  
ré V  
prim  
teur  
de sa  
posé  
indu

pièce supposée, pleine de faussetez & de mensonges, qui faisoit tant de tort à leur Compagnie. Pourquoi donc ne l'ont-ils pas fait ?

*Réponse.*

Il paroist que le Moraliste est fort satisfait de luy-mesme sur cet argument. Car après l'avoir ainsi étalé, il a crû faire grace à Bartoli de dire *qu'il n'a esté impudent qu'à demy*. On se gardera bien d'user du droit que l'on auroit maintenant de le traiter de la mesme sorte : mais il faut luy faire voir qu'il a esté *imprudent plus qu'à demy*, de n'avoir pas préveû qu'il élevoit une machine qu'on renverseroit sur luy fort aisément, & qui ne scauroit endommager que luy seul.

*Vading a fait son histoire à Rome, dit-il, elle a esté imprimée de son vivant, & il estoit aisé aux Jesuites de la voir. Oüy, mais celle de Bartoli qui a refuté Vading, n'a-t'elle pas aussi esté imprimée à Rome, & du vivant de l'Auteur ? Estoit-il moins aisé aux Peres de saint François de la voir ? Et supposé qu'ils eussent en main l'original indubitable de Sotélo, ou d'autres*

preuves évidentes de la verité de sa Lettre, ne leur estoit-il pas facile de porter Bartoli à la reconnoistre ; ou pour le moins d'en convaincre le public pour justifier Vading ? Que le Moraliste nous dise telle raison qu'il voudra, pourquoy ils ne l'ont pas fait : on le défie d'en apporter aucune qui ne soit bonne pour répondre à son argument contre Bartoli. Et si l'avantage doit estre du costé de ceux qui parlent les derniers sans qu'on leur replique, ainsi que son raisonnement le suppose ; ne faut-il pas dire que le préjugé demeure tout entier du costé de Bartoli ?

Mais voicy quelque chose bien plus capable de troubler les idées de l'Auteur de la Morale pratique. C'est que cette histoire du P. Bartoli, dans laquelle il contredit & Vading & Collado, non seulement a esté imprimée dans Rome à la veüe des Peres de saint François & de saint Dominique ; mais elle a esté leüe & approuvée, selon la coustume, par le Maistre du sacré Palais ; qui est, comme l'on sçait, du second de ces deux Ordres. Que ne diroit-on pas si la Lettre de Sotélo, par exemple, ou le Mémoire de Collado avoit esté approuvé du Général des Je-

C  
fuit  
cha  
moi  
fero  
mon  
Q  
on v  
de c  
tre l  
dou  
cusa  
l'app  
sans  
rial  
tiqu  
ce q  
citan

B  
mair  
de la  
preu  
testa  
plus  
avoi  
dire  
Coll  
Mém  
&c.



suivies ; ou de quelque autre qui eust charge dans la Société, ou mesme du moindre particulier de ce Corps ? Ne seroit-ce pas pour le Moraliste une demonstration du premier ordre ?

Que pourra-t'il donc opposer, quand on voudra prendre avantage contre luy de ce que le Discours de Cévicos contre la Lettre de Sotélo, avec l'Acte des douze Jesuites du Japon contre les accusations de Collado, ont passé sous l'approbation des Peres Dominicains ; sans qu'ils ayent eû égard ny au Mémo- rial de Collado, ny au Theatre Jesui- tique, ny à l'histoire de Vading ? Voilà ce que le Moraliste a gagné en nous le citant.

*VI. Argument.*

Bartoli se vante d'avoir entre les P.<sup>126</sup> mains des preuves claires de la fausseté de la Lettre de Sotélo .... & toutes ces preuves se reduisent à rapporter l'attestation de Cévicos, dont il y avoit plus de trente ans que l'imposture leur avoit esté reprochée : sans qu'il ose dire un seul mot contre la preuve que Collado en avoit apportée dans un Mémo- rial présenté au Roy d'Espagne, &c. Si Collado avoit en cela avancé

» une fausseté , auroit-il manqué de la  
 » luy reprocher, le traitant comme il fait  
 » par tout avec tant d'empotement ? Et  
 » ne l'ayant osé faire , que peut-on juger  
 » de tout cela , sinon qu'il a crû que la  
 » plus grande partie de ceux qui liroient  
 » son histoire , n'auroient pas veû ce Mé-  
 » morial de Collado ? Jamais fut-il rien  
 » plus étrange que la confiance que ce  
 » Jesuite témoigne icy ?

*Réponse.*

Jamais au contraire fut-il une témé-  
 rité pareille à celle de ce Moraliste ?  
 Sans répéter ce qu'on a dit de Colla-  
 do , & de sa prétenduë déclaration  
 de Cévicos , j'ajousteray seulement que  
 pour repondre à cette instance, il suffit  
 de demander à l'Auteur de la Morale  
 pratique, s'il pretend que le Maistre du  
 sacré Palais, qui approuva l'histoire de  
 Bartoli, eust veû le Mémemorial de Col-  
 lado, ou non.

S'il ne l'avoit point veû , on com-  
 prendra bien que Bartoli ne l'a pas veû  
 non plus , & qu'ainsi il n'a pû le réfu-  
 ter. Mais si l'on dit que le Maistre du  
 sacré Palais avoit leû ce Mémemorial, il  
 faut conclure qu'il le trouva donc in-

digne d'estre écouté. Car sans y avoir nul égard, il donna son approbation à cette histoire dans laquelle on prouve par le Discours de Cévicos, que la Lettre de Sotélo estoit une pièce infame & supposée; & qu'au contraire l'Ecrit des douze Jesuites du Japon ne contenoit rien dont ce Docteur ne conust la verité. Pourroit-on donner une plus grande marque de mépris pour le Memorial de Collado, que de condamner ainsi ce qu'il autorise, & d'autoriser ce qu'il condamne? Pourquoi donc le P. Bartoli n'eust-il pas pû le negliger aussi, quand il seroit vray qu'il l'auroit veû?

Mais il est plus vray-semblable qu'il n'en a jamais oüi parler, cet écrit n'ayant paru qu'en Espagne, où il demeura dans l'oubli & dans le mépris qu'il meritoit. En effet, s'il en avoit eû connoissance, il est indubitable qu'il en auroit tiré l'avantage qu'il devoit: c'est à dire qu'il n'eust pas manqué une si belle occasion de pousser son adversaire sur la fausseté de cette déclaration imaginaire de Cévicos.

Rien n'est si propre pour confirmer tout ce que nous en avons dit jusqu'à present, que ce qui nous reste à dire

444 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
dans le chapitre suivant, du P. Collado,  
de son Mémorial, & de l'Ecrit des dou-  
ze Martyrs du Japon.

---

## CHAPITRE VIII.

*Sur le Mémorial du Pere Collado. Que  
c'est une pièce indigne de toute créance,  
de quelque costé qu'on la regarde.*

**O**N voudroit qu'il fust permis de  
faire encore icy ce qu'on a fait  
au sujet de la Lettre de Sotélo : je veux  
dire, de nier que le Pere Collado soit  
l'auteur du Mémorial qui porte son  
nom. Quoy que l'on n'ait aucun inté-  
rest à ménager la réputation de cet  
Ecrivain, & que l'on n'apprehende pas  
non plus qu'elle puisse donner créance  
à ses discours auprès de ceux qui le  
connoistront ; neanmoins on doit sou-  
haiter qu'il n'eust pas deshonoré sa Pro-  
fession de Religieux & de Missionnaire  
par une telle pièce. Mais puisqu'il a le  
malheur de ne pouvoir estre disculpé à  
cet égard, il n'est pas raisonnable que  
l'innocence & la verité demeurent op-  
primées par les faussetez dont il a rem-  
pli son Mémorial.

E  
les  
cun  
icy  
crit  
créa  
par  
rien  
rava  
le p  
gé l  
nis  
la p

Fau

1. I  
tè à  
renu  
Cast  
des  
Conj  
17.  
une  
prat

En attendant la seconde partie où elles seront réfutées directement & chacune en particulier, nous montrerons icy par des preuves générales que l'Écrit mesme rend son Auteur indigne de créance; & que d'ailleurs il est détruit par des témoignages auxquels il n'y a rien à opposer. Il faut seulement auparavant détromper l'Auteur de la Morale pratique, des erreurs où l'ont engagé les faux Memoires qu'on luy a fournis touchant l'histoire du Mémorial & la personne de son Auteur.

ARTICLE I.

*Faussetez de la Morale pratique sur la  
personne du Pere Collado, & sur  
son Mémorial.*

I. **L**A Morale pratique dit premièrement que ce Mémorial fut présentée à sa Majesté Catholique en 1631. qui le renvoya à l'Assemblée du Président de Castille & des Présidens de Portugal & des Indes, & autres Conseillers de ses Conseils; laquelle assemblée fut tenue le 17. Decembre de la mesme année. C'est une fausseté dont l'Auteur de la Morale pratique est inexcusable de ne s'estre

P. 266

pas appercû , après avoir écrit dans son premier tome page 215. que le *P. Diego Collado* le presenta au Conseil Royal des Indes le 17. Decembre 1633. & l'on sçait bien d'ailleurs qu'il ne parut effectivement que cette année-là. Nous allons voir à quoy peut servir cette remarque.

2. On a dit encore à nostre Moraliste que sur la délibération qui fut prise ( dans cette Assemblée ) sur ce sujet , sa Majesté fit demander à sa Sainteté un Bref , qu'elle luy accorda le 22. Février 1632. Nouvelle fausseté. Car puisque le Memorial ne fut présenté qu'en 1633. il est bien certain qu'il n'a pû donner occasion à un Bref de 1632.

P. 203. 3. En troisieme lieu , le Moraliste raconte sur la foy de ses Mémoires , que le *P. Collado* ayant appris , lors qu'il estoit à Rome , que quelques-uns de ses Compagnons avoient esté martyrisés au Japon , il s'y en retourna en 1632. avec la benediction de son Général.

Le *P. Collado* n'avoit garde d'estre parti pour le Japon en 1632. puisqu'il estoit encore à Madrit les derniers jours de 1633. à presenter son Memorial. Si l'Auteur de la Morale pratique s'instruisoit par luy-mesme des choses qu'il

É  
écri  
croi  
niss  
rap  
détr  
tius  
Préf  
prim  
app  
estre  
l'on  
ne f  
née  
voit  
4.  
Mo  
Gén  
auss  
en c  
un r  
der.  
Il  
diff  
est  
frag  
en  
Ma  
van  
IV.  
ce

écrit, & qu'il ne fust pas acoustumé à croire aveuglément ceux qui luy fournissent les Mémoires dont il fait ses rapsodies; il auroit trouvé dequoy se détromper dans un Livre de Leon Allatius intitulé *Apes urbana*, & dans les Préfaces du Dictionnaire Japonois imprimé par le P. Collado. Car il y auroit appris que ce Missionnaire ne sçauroit estre parti de Rome en 1632. Et puis l'on sçait positivement d'ailleurs qu'il ne se remit pas en chemin avant l'année 1634. Mais il importe moins de sçavoir cela que ce qui suit.

4. *Il s'en retourna ( au Japon ) dit le Moraliste, avec la benediction de son Général, dans l'espérance d'y recevoir aussi la couronne du martyre. Mais Dieu en disposa autrement : car il périt dans un naufrage avant que d'y pouvoir aborder.* *Ibid.*

Il n'y a que de l'ignorance ou de la dissimulation dans ce narré. La verité est que le P. Collado périt dans un naufrage, non pas en allant au Japon, mais en revenant de la nouvelle Ségovie à Manille pour repasser en Espagne; suivant l'ordre qu'en avoit donné Philippe IV. ainsi qu'il paroist par une Lettre de ce Prince, qu'on trouve imprimée à la

448 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
fin de l'histoire de la Province du Ro-  
faire des Peres de S. Dominique aux  
Philippines.

*Lettre de sa Majesté Catholique au R. P.*  
*Provincial de l'Ordre de S. Dominique*  
*aux Philippines, copiée fidèlement sur*  
*l'Original.*

*Livre 2.*  
*P. 417.* **V**énéral & devot Pere Provincial  
de l'Ordre de S. Dominique des  
» Isles Philippines : Nous avons esté in-  
» formez par des relations qui Nous sont  
» venuës de divers endroits , que la paix  
» des Religieux de vostre Province avoit  
» esté troublée à l'occasion de ce qu'on  
» l'a divisée en deux; en vertu des Lettres  
» patentes que le P. Diégo Collado avoit  
» apportées de son Général, & par le se-  
» cours que luy a donné pour cet effet  
» D. Sebastien Hurtado de Corcuéra nos-  
» tre Gouverneur & Capitaine Général  
» dans ces Isles. Et attendu que lesdites  
» Lettres ne devoient pas avoir leur effet,  
» n'ayant point esté reçûës par nostre  
» Conseil Royal des Indes : Nous, ayant  
» en veüe principalement l'union des  
» Religieux & la tranquillité de cette  
» Province, & scachant que la division  
» susdite donne occasion au relaschement

e  
de  
nost  
néra  
ces  
dite  
ont  
Col  
en e  
de I  
& c  
où  
nou  
que  
pou  
ince  
Col  
Nou  
d'au  
dit,  
seau  
pren  
fait  
com  
fons.  
1637

D. G



de s'y introduire ; avons ordonné à  
nostredit Gouverneur & Capitaine Gé-  
néral , & à nostre Audience Royale de  
ces Isles , qu'ils eussent à retirer les sus-  
dites Patentes , & toutes les autres qui  
ont esté apportées par ledit P. Diégo  
Collado , sans souffrir qu'on les mette  
en exécution. De plus , que la division  
de Provinces qui s'est faite , soit cassée ,  
& qu'elles retournent au mesme estat  
où elles estoient auparavant. Ainsi  
nous vous prions & vous enchargeons  
que vous fassiez ce qui dépend de vous  
pour cet effet , & que vous renvoyiez  
incessamment en Espagne ledit P. Diégo  
Collado. Et afin que cela s'exécute ,  
Nous donnons ordre par une Lettre  
d'aujourd'huy à nostre Gouverneur sus-  
dit , qu'il luy fasse tenir prest un vais-  
seau. Vous nous donnerez aussi avis à la  
premiere occasion de ce que vous aurez  
fait en exécution de la priere & du  
commandement que Nous vous fai-  
sons. A Madrit ce 21. jour de Février  
1637.

LE ROY.

Par commandement du Roy N. S.  
D. GABRIEL D'OCAGNA ET D'ALARCON.

Ces ordres du Roy n'ayant pas encore esté exécutez en ce qui regardoit la personne du P. Collado, ou du moins la nouvelle n'en estant pas encore venue à Madrit au mois de Février 1638. sa Majesté jugea à propos de les reitérer, sur les nouvelles informations qui luy vinrent de Macao. Ce Pere y avoit fait une excursion quelque temps auparavant : & D. Manuel de Camara de Norogna qui en estoit Gouverneur, voyant les troubles qu'il y excitoit, se crût obligé d'en donner avis au Roy son maistre. C'est ce qu'on voit dans les Registres du Conseil de Portugal & des Indes qui se gardent encore à Madrit, dont voicy un extrait authentique, signé de la main d'un Secretaire d'État, & scellé; dans lequel après le Decret de Philippe IV. en 1628. que nous avons desja rapporté, on lit ce qui suit.

» L'on trouve encore dans les mesmes  
 » papiers (*des Archives du Conseil*) que  
 » le Capitaine Général de la Chine, Ma-  
 » nuël de Camara de Norogna, donna  
 » avis à sa Majesté, Que le Pere Diégo  
 » Collado de l'Ordre de saint Domini-  
 » que avoit imprimé un Livre sans per-  
 » mission de l'ordinaire ny du Conseil,

& sans nom d'Imprimeur ; dans lequel  
il disoit contre les Religieux de la Com-  
pagnie de J E S U S des choses indignes  
de son habit & contraires à la raison ,  
eû égard à l'édification qu'ils avoient  
donnée dans ce pais-là par leur science  
& par leur grande vertu , avec les tra-  
vaux qu'ils souffroient dans l'instruc-  
tion des nouveaux Chrestiens de ces  
Royaumes , preschant la foy au dé-  
pens de leur sang ; ainsi qu'on le pou-  
voit voir par les insignes martyrs qu'ils  
avoient eûs encore depuis peu d'années  
au Japon : Que par le devoir de sa char-  
ge de Capitaine general il se croyoit  
obligé à donner beaucoup de loüanges  
à ceux de la Compagnie pour ce qu'il  
en avoit connu par expérience : Et qu'il  
n'estoit point avantageux pour le servi-  
ce de sa Majesté qu'il y eust de sembla-  
bles divisions entre les Religieux ; sur  
tout dans un temps où les heretiques  
étudioient de si près nos actions pour  
voir s'ils y trouveroient dequoy auto-  
riser leurs erreurs & leurs méchance-  
tez.

En consequence de ces remontrances,  
& de celles que fit en mesme temps le  
Procureur general de la Compagnie ,  
disant que le Pere Diégo Collado estoit

452 *Def. des nouveaux Chrestiens*

» retourné aux Philippines, & de-là à  
» Macao contre les défenses de sa Ma-  
» jesté ; qu'il avoit troublé la paix des  
» Ordres Religieux & de la Chrestienté  
» du Japon & de la Chine ; & qu'il avoit  
» imprimé le Livre qu'on vient de dire,  
» qui estoit un libelle diffamatoire con-  
» tre la Compagnie, avec lequel il avoit  
» scandalisé tout le peuple & les nou-  
» veaux Chrestiens de ces contrées-là : Il  
» plût au Roy nostre Seigneur, qui est  
» maintenant au Ciel, de résoudre par  
» l'avis de son Conseil de Portugal le 27.  
» jour de Février 1638. qu'on reiterast les  
» ordres donnez auparavant par sa Ma-  
» jesté au sujet du Pere Diégo Collado,  
» &c.

» *Et afin que tout cecy puisse estre connu*  
» *où il sera besoin, nous avons délivré le*  
» *present Acte à la requeste du Procureur*  
» *général de la Compagnie de JESUS, &*  
» *par le commandement de sa Majesté. A*  
» *Madrid le 2. jour d'Aoust 1686.*

C R. G. B O T E L L O.

L'ordre estant donc venu aux Philip-  
pines de renvoyer en Espagne le Pere  
Collado, son Provincial le rappella  
de la nouvelle Ségovie où il l'avoit

relég  
Mais  
à M  
frage  
dor ;  
tous  
d'un  
avoit  
grand  
Au  
reque  
scand  
Japon  
re qu  
cun o  
res qu  
pines  
lons v  
le fait  
doit  
tiens  
en gra  
Maca  
du Ja  
quer  
vectiv  
5. l  
l'Aute  
qu'il  
veur o

relégué quelque temps auparavant. Mais le vaisseau qui le ramenoit de-là à Manille pour s'embarquer, fit naufrage près d'un Cap nommé de *Boxeador*; & ce Religieux y périt comme tous les autres passagers, à l'exception d'un Indien, qui rapporta qu'on luy avoit veû donner en cette occasion de grandes marques de repentance.

Au reste, quand on voit dans cette requeste que le Pere Collado avoit *scandalisé les nouveaux Chrestiens du Japon & de la Chine*, il ne faut pas croire qu'il ait esté en ce temps-là dans aucun de ces deux Royaumes. Les affaires qu'il eût dès son arrivée aux Philippines jusqu'à sa mort, comme nous allons voir, ne luy auroient pas permis de le faire quand il eust voulu. Cela ne se doit donc entendre que des Chrestiens Japonois & Chinois, qui estoient en grand nombre aux Philippines & à Macao, sur tout depuis la persécution du Japon; & qui ne scauroient manquer d'avoir esté scandalisez de ses invectives.

5. La dernière chose qu'on a dite à l'Auteur de la *Morale pratique*, ou qu'il a inventée de luy-mesme en faveur du Pere Collado, est *qu'il a esté P.204.*

454 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
regardé, dit-il, comme un ornement de  
son Ordre, & qu'il y est encore dans une  
estime singulière.

On seroit bien fasché d'avoir rien  
diminué de cette loüange, quoy que  
mal fondée, si l'on ne voyoit l'abus  
que les Moralistes en font pour autori-  
fer par là les faussetez de son Mémo-  
rial, & pour les appuyer du crédit de  
tout son Ordre. Mais afin que le mon-  
de sache que ny ses Superieurs ny ses  
Confrères ne sont nullement respon-  
sables de ses emportemens, nous allons  
donner des preuves authentiques de  
l'opinion qu'ils ont eüe de luy, & du  
peu de créance qu'on doit avoir selon  
eux-mesmes pour son témoignage.

Ces preuves seront prises d'une histo-  
re de leur Province du Rosaire aux Phi-  
lippines, où elle fut imprimée en 1640.  
Elle y paroissoit en manuscrit deux ou  
trois ans auparavant, dans le temps  
mesme que le Pere Collado y estoit en-  
core. Et c'est pour cela sans doute que  
l'on s'apperçoit bien qu'elle parle de luy  
avec toute la modération que deman-  
doit la prudence & la charité religieu-  
se, dissimulant beaucoup de particula-  
ritez qu'on sçait d'ailleurs. Mais elle en  
apprend neanmoins assez pour vérifier

ce q  
de d  
cy l

Car  
re  
ci  
F  
G  
il

L  
appo  
(d'E  
Prov  
qu'el  
qui e  
Com  
venir  
do) c  
vince  
pour  
que l  
nir à  
mé :  
qu'il  
faire

*& des Missionnaires. I. Part. 455*  
ce qu'on a dit, & ce qu'on sera obligé  
de dire encore de luy dans la suite. Voi-  
cy l'extrait de cette histoire.

ARTICLE II.

*Caractère du Pere Collado tiré de l'histoi-  
re de son Ordre. Troubles qu'il y ex-  
cita par des entreprises indiscrettes.  
Fausses informations qu'il donna à son  
Général contre ses frères. Violences dont  
il usa envers eux.*

**L**Es vaisseaux qui arrivèrent en ces *Livre 2.:*  
Isles (Philippines) l'année 1635. *chap. 56*  
apportèrent vingt Religieux envoyez, *p. 371.*  
(d'Espagne) par sa Majesté pour nostre  
Province, à la requeste du Procureur  
qu'elle entretient à la Cour de Madrit,  
qui est le Pere Matthieu de la Ville.....  
Comme ces Religieux se préparoient à  
venir, un certain (c'estoit le Pere Colla-  
do) qui avoit demeuré dans cette Pro-  
vince des Philippines, & qui se trouva  
pour lors à la Cour, se mit en l'esprit  
que l'occasion estoit favorable pour ve-  
nir à bout d'un dessein qu'il avoit for-  
mé : & il prit tellement ses mesures  
qu'il engagea le Pere de la Ville à le  
faire établir Superieur durant le voya-

456 *Def. des nouveaux Chrestiens*

» ge de ces vingt Missionnaires que le  
» Roy nous envoyoit : le Procureur se  
» persuadant qu'un homme qui y avoit  
» vescu , seroit fort propre pour se bien  
» acquitter cette charge , & ne pouvant  
» pas s'imaginer que les belles paroles de  
» l'autre dussent cacher LA TROMPERIE  
» qu'il y découvrit ensuite.

» L'affaire dont il s'agissoit estoit que  
» ce Religieux , qui avoit peut-estre bon-  
» ne intention , travailloit depuis plu-  
» sieurs années à séparer en deux cette  
» Province toute petite qu'elle est ; en luy  
» ostant les Missions du Japon , de la  
» Chine & des autres Royaumes infidé-  
» les , où elle a des nouveaux Convertis :  
» ne prenant pas garde qu'elles ne sçau-  
» roient subsister détachées de celles que  
» la Province entretient icy.

» Il avoit traité de ce projet avec nostre  
» défunt Général, le R. P. Seraphin Sicco  
» de Pavie : & celui-cy qui avoit long-  
» temps gouverné l'Ordre avec beau-  
» coup de prudence & connoissoit parfai-  
» tement ce qui luy estoit avantageux ,  
» découvrit aussi-tost que cette division  
» iroit à la ruine de la Province & au  
» grand dommage de toute la Religion.  
» C'est pourquoy il luy imposa silence  
» pour toujourns sur ce sujet. Et tant pour  
cette



cette considération que pour d'autres  
qui s'y trouvèrent jointes, il luy osta  
les pouvoirs de Procureur de la Pro-  
vince qu'il avoit apportez, luy défen-  
dant de se mesler desormais des affaires  
des Indes.

Il ne fut pas le seul à luy faire cette  
défense. Car le Conseil Royal des Indes  
poussé par d'autres raisons qui concou-  
rurent avec celles-là, ordonna qu'il  
n'auroit point permission d'y revenir: &  
cela luy fit renoncer pour lors à sa pré-  
tention, jusqu'à ce qu'il y eust un nou-  
veau Général de nostre Ordre (*il fut élu  
en 1629.*) Il l'alla trouver (*de Madrid*)  
& comme le Pere ne faisoit qu'entrer  
dans le gouvernement, & que d'ail-  
leurs il estoit extrêmement zélé pour  
la conversion des Infidèles; les grandes  
promesses que luy fit pour cet effet le  
Pere Collado, le porterent à faire le  
partage dont nous avons parlé, & à dé-  
tacher de la Province les Missions susdi-  
tes; pour les donner à une nouvelle  
Congrégation, qu'il érigeoit à cette  
fin. Il en nomma le mesme Pere premier  
Vicaire général: & afin qu'elle pust  
commencer & s'entretenir avec avan-  
tage, il luy attribuoit les Couvents  
que ce nouveau Vicaire avoit deman-

458 *Def. des nouveaux Chrestiens*

« dez, c'est à dire tous les meilleurs de  
» la Province, à la réserve de celuy de  
» Manille.

» Le fondement de tout cela estoit que  
» nostre Province desja fort occupée à la  
» conversion des Indiens, qu'elle instruit  
» dans ces Isles Philippines, ne pouvoit  
» pas, disoit-on, s'appliquer à celles des  
» autres Infidèles. Ce qui fit tant d'im-  
» pression sur un cœur zélé pour le salut  
» des ames, comme est celuy de nostre  
» R. P. Général, qu'à l'insçù de toute la  
» Province & mesme du Procureur qu'el-  
» le a en Espagne, il accorda au Pere  
» Collado tout ce qu'il demandoit.

Après avoir marqué les tentatives  
que le Pere Collado fit inutilement à  
Madrid pour obtenir l'agrément du  
Roy, qu'il sçavoit estre necessaire de  
» droit, l'histoire ajouste: Voyant ses es-  
» pérances renversées de ce costé-là, par-  
» ce qu'il ne pouvoit se promettre que  
» personne de ceux qui sçavoient de quoy  
» il estoit question, dust informer sa Ma-  
» jesté favorablement pour son entreprise,  
» à cause de l'impossibilité qu'il y avoit à  
» l'exécuter; il résolut d'emporter PAR  
» SURPRISE CE QU'IL NE POUVOIT  
» OBTENIR PAR RAISON NY AVEC  
» JUSTICE.

L'occasion s'estant donc présentée de-  
depuis de l'envoy de vingt Religieux  
pour cette Province, il fit en sorte qu'on  
l'établît leur Supérieur, ayant eû grand  
soin de cacher son dessein au Pere Pro-  
cureur : jusqu'à ce qu'estant sur le point  
de s'embarquer, il luy envoya signi-  
fier à Madrid un ordre de nostre R. P.  
Général, par lequel il luy estoit défen-  
du sous peine d'excommunication d'en-  
treprendre, pour quelque cause & sous  
quelque pretexte que ce fust, d'em-  
pescher cette nouvelle Congrégation.  
Et cet ordre ne fut intimé que dans  
un temps où il n'y avoit plus lieu d'en  
suspendre l'exécution, l'autre estant  
desja parti.

On raconte ensuite les raisons fauf-  
ses & peu sincères, dont le Pere Colla-  
do se servit durant la navigation pour  
faire entrer ses Confrères dans son des-  
sein; leur arrivée à Manille, & ce qui se  
passa entre luy & son Provincial, à qui  
il presenta les Lettres du Général. Le  
Provincial luy ayant remontré que rien  
ne se pourroit exécuter sans le consen-  
tement de sa Majesté, le Pere Collado  
repliqua, dit l'historien, que c'estoit  
aussi à quoy l'on avoit pourveû. Il ne  
faut que le montrer, dit alors le Pro-

» vincial; & aussi-tost suivant l'ordre du  
» R. P. Général, on vous mettra en pos-  
» session de toutes les maisons de la Pro-  
» vince, qu'il attribuë par ses Lettres à la  
» nouvelle Congrégation. Mais le Pere  
» Collado ne scût montrer ce qu'il avoit  
» dit : ainsi n'ayant pû passer outre, l'af-  
» faire en demeura là pendant environ  
» neuf mois.

» Ce fut au bout de ce temps-là que  
» profitant d'une occasion qui ne conve-  
» noit nullement à un Prédicateur de la  
» foy, ce Pere demanda & reçût ( *du*  
» *Gouverneur* ) une troupe de Soldats; à  
» l'aide desquels il s'empara violemment  
» & par force des maisons de la Province  
» qu'il souhaittoit, contre le droit de pa-  
» tronage de sa Majesté & contre la vo-  
» lonté mesme du R. P. Général. Car en  
» les luy accordant de son costé, il suppo-  
» soit qu'on obtiendrait auparavant l'a-  
» grément, qui de droit devoit estre de-  
» mandé au patron, à qui le Pere Géné-  
» ral ne prétendoit nullement faire cette  
» injustice. Outre qu'il y a quantité d'au-  
» tres raisons qui font voir que tout ce  
» qui se faisoit en vertu de ces patentes,  
» estoit injuste, parce qu'elles estoient  
» NOTOIREMENT SUBREPTICES ET OBTÉ-  
» NUES SUR UN FAUX ENONCE, &c.

On voit icy les preuves de la fausseté  
de ces informations du Pere Collado,  
d'où l'Auteur conclut : Et ainsi le pré-  
texte sur lequel il obtint du Général l'e-  
rection d'une nouvelle Congrégation,  
*estoit manifestement faux*, & ses patentes  
si évidemment subreptices, que pour le  
prouver il n'estoit pas besoin d'autres  
témoins que du Gouverneur mesme, de  
l'Audience Royale, de toute la ville, &  
des assemblées qui s'y estoient faites  
plusieurs fois, &c.

Et un peu plus bas : Tout cela fait as-  
sez voir combien ce fut une entreprise  
déraisonnable (*du Pere Collado*) de se  
mettre ainsi par force en possession de  
ces Couvents. Aussi le ressentiment  
que le public fit paroistre tant de cette  
action que des autres desordres qui la  
suiuèrent, fut extraordinaire : tout le  
monde estant fort offensé de voir que  
par des INFORMATIONS TROMPEUSES  
ET PAR DES VOYES INIQUES l'on eust  
ainsi troublé une Province, qui depuis  
son établissement avoit vescu dans une  
grande paix sans la moindre broüille-  
rie. C'est pourquoy l'Archevesque de  
Manille, avec les trois Evesques qu'il  
y avoit dans le païs, les Communau-  
tez Religieuses, & la Ville en écrivi-

» rent tous au R. P. Général ; en l'assu-  
 » rant, comme témoins oculaires, que  
 » les rapports qui luy avoient esté faits  
 » (*par le Pere Collado*) ne s'accordoient  
 » nullement avec la verité de ce qui se  
 » passoit à leurs yeux ; mais tout au con-  
 » traire, &c.

L'historien décrit ensuite la défolation que causèrent dans toute la Province les violences du Pere Collado, durant l'espace d'un an & quatre mois que sa Congrégation subsista, jusqu'au mois de Septembre 1637. qu'elle fut détruite. On sçait d'ailleurs que ce fut le Gouverneur mesme qui la fit détruire, irrité de ce que le Pere Collado qu'il avoit si bien servi, n'avoit pas laissé d'écrire secrettement contre luy à la Cour. Après quoy l'histoire ajouste ce qu'on écrivit au nom de toute la Province pour détromper le Général des fausses impressions que le Pere Collado luy avoit données ; & pour luy faire comprendre que ce qui luy avoit esté suggéré par ce Religieux, estoit impraticable & chimérique, au jugement de tous ceux qui estoient sur les lieux & qui avoient de l'expérience. Entre autres preuves, voicy ce qu'on y dit du succès de cette entreprise.

Le Pere ne fut pas plustost en possession de ces maisons, qu'il reconnut bien la difficulté ou plustost l'impossibilité qu'il y avoit à les fournir de sujets. Et ce fut pour cela qu'il se vit contraint de tourmenter les Religieux de la Province, pour les faire entrer dans la Congrégation; & qu'il en reçut quelques-uns CONTRE LA DEFENSE EXPRESSE que le R.P. Général en avoit faite dans les patentes du Pere Collado.

Aussi a-t'on remarqué qu'auparavant mesme qu'on fust convaincu par expérience de tous ces inconveniens, la plupart des Religieux qu'il avoit amenez d'Espagne, jugèrent à propos de les prévenir: & que l'ayant presque tous abandonné, ils furent incorporez dans la Province..... du nombre desquels il y en a quelques-uns qui ont desja reçu la recompense d'un si bon choix; ayant esté glorieux martyrs dans le Japon où ils furent envoyez, comme nous allons dire. Au lieu qu'un de ceux qui estoient marquez pour cette sainte & heureuse Mission, se priva luy mesme de ce bonheur, en quittant nostre Province pour passer dans la nouvelle Congrégation, &c.

C'est à l'Auteur de la Morale prati-

V iij

que à voir comment il accordera cette histoire avec ce qu'il a avancé, que le Pere Collado a esté regardé comme un ornement de son Ordre, & qu'il y est encore dans une estime singuliere. C'en est assez sur l'Auteur, parlons desormais de son Mémorial.

## ARTICLE III.

*Preuves tirées du Mémorial mesme, qui découvrent la témérité & la mauvaise foy de l'Auteur.*

**P**OUR juger quelle créance on peut avoir au Mémorial du Pere Collado, il semble qu'il suffiroit de sçavoir qu'il a trompé ses Supérieurs & troublé son Ordre par de faux rapports : qu'il a fait passer pour vraye la Lettre sous le nom du Pere Sotélo, avec la déclaration imaginaire de Cévicos; & qu'il a supposé cet autre Mémorial aux Peres de S. François. Mais on sçait assez que nous ne faisons pas profession de nous borner au seul nécessaire en fait de preuves : nous en avons desja dit la raison.

Ce qui nous reste à faire dans cette partie au regard du Mémorial qui porte son nom, c'est de faire voir par l'ou-



vrage mesme, quel estoit le caractère d'esprit du Pere Collado. On marquera donc icy de trois sortes de fautes dans son Mémoial: les unes qui montrent l'extrême ignorance où il estoit des affaires dont il se mesloit de parler au desavantage de son prochain: les autres qui font voir un défaut de jugement, par les contradictions où il est tombé en des choses de fait: & d'autres enfin qu'on ne sçauroit excuser de beaucoup de mauvaise foy. Toutes ensemble donneront l'idée qu'on cherche & de l'Auteur & de son écrit.

I. J'appelle une extrême ignorance au regard des choses dont il devoit le mieux s'instruire. 1. Par exemple, d'avoir écrit au 3. paragraphe que dans la persécution de 1597. *il n'y eût que le seul Paul Michi frère Convers de la Compagnie avec deux siens valets, qui se trouverent DANS LA VILLE D'OZOCHA, (il faut dire Ozaca) où ils furent CRUCIFIEZ avec les Religieux de saint François.* Il y a bien des faussetez dans ce peu de lignes, mais je ne veux icy remarquer que ces mots: *dans la ville d'Ozaca, où ils furent crucifiez avec les Religieux de saint François.*

P. 26.

Qu'un homme qui n'auroit jamais

V v

esté au Japon, qui n'auroit point eü occasion d'examiner l'histoire de ces martyrs, ny de connoistre la différence qu'il y a entre Osaca & Nangasaqui, en eust ainsi parlé; on n'auroit pas de peine à luy pardonner. Mais pour le Pere Collado, qui a demeuré dans la derniere de ces deux villes; qui se vante d'avoir esté sur les lieux par un ordre exprès du Pape pour faire les informations des vingt-six martyrs; & qui avoit esté present à Rome au temps de leur canonisation: qu'il n'ait pas scü ce que toutes les relations de ce pais-là en ont publié sans aucune variété, qu'ils furent crucifiez à Nangasaqui, dans le lieu qui s'appella depuis à cause d'eux *la Montagne des martyrs*, & non à Ozaça qui en est éloigné de deux cents lieuës; c'est ce qu'on a de la peine à concevoir. Mais cela doit faire au moins comprendre si l'on peut sans témérité se fier au témoignage d'un homme si mal instruit des choses les plus communes.

P. 262. 2. En voicy un nouvel exemple dans son dernier paragraphe. Il y entreprend de donner conseil au Roy d'Espagne sur ce qui regarde le commerce des Philippines avec le Japon, & il exa-

mine s'il est de son interest de l'entre-  
tenir : supposant par là que ce commer-  
ce , aussi bien que celui de Macao ,  
subsistoit encore au temps qu'il presen-  
toit son Mémoire , c'est à dire en 1633.  
Il ne sçavoit donc pas que dès l'an 1626.  
l'Empereur du Japon avoit fait une  
défense tres-expressé sous peine de la  
vie à tous ceux des Philippines d'ap-  
procher du Japon , ny pour le trafic ny  
pour quoy que ce fust : ce qui a esté  
observé si rigoureusement que jamais  
depuis ce temps-là aucun d'eux n'a  
seulement osé tenter d'y retourner. Il  
est vray que le Pere Collado estoit à  
Rome , & non pas aux Philippines  
quand la chose arriva. Mais elle fut  
bien-tost après si publique dans toute  
l'Espagne , où il demeura depuis 1627.  
jusques vers la fin de 1631. qu'on seroit  
surpris qu'il eust pû l'ignorer en 1633.  
c'est à dire neuf ans depuis : si ce n'est  
qu'il estoit bien plus appliqué à cher-  
cher de quoy médire des Jesuites , qu'à  
s'informer si ce qu'il avoit à dire estoit  
vray.

3. *Les Jesuites* , dit-il , dans son 8.  
paragraphe , n'envoyent-ils pas au Japon  
ceux qu'il leur plaist , & non seulement  
des Portugais , mais d'autres nations ,

468 *Def. des nouveaux Chrestiens  
des François, des Italiens, des An-  
glois.*

Il eust esté bien aisé au Pere Collado de sçavoir qu'il n'estoit jamais entré au Japon nul Jesuite ny de France ny d'Angleterre : soit qu'il tint aux Rois d'Espagne ou aux Portugais de Macao, ou plutost que cela soit arrivé sans dessein : car ils ne les ont point empeschez d'aller à la Chine & ailleurs. C'est donc au hazard que le Pere Collado parloit ainsi ; estant bien assuré qu'il n'en connoissoit aucun de ces deux nations qui eust esté au Japon, ny devant luy ny après luy.

II. Mais laissons-là les faussetez qu'il a faites par ignorance : celles qui sont de mauvaise foy méritent qu'on y fasse plus d'attention. En voicy quelques-unes.

P. 230.  
231. 1. *Le Pere Dominique\* Castellet, dit-il dans le 4. paragraphe, me manda encore ( du Japon en 1624. ) que l'on avoit découvert que deux Jesuites s'estoient rendus dans les prisons du Japon : dont l'un estoit le Pere Félicien des Anges, & qu'on ne sçavoit pas le motif qui l'y avoit porté : Et l'autre estoit le Pere Caraval-*

\* Les Ecrivains de son Ordre le nomment Castellet.

Chrétiens  
des An-

Collado  
entré au  
ny d'An-  
ois d'Es-  
acao, ou  
sans def-  
mpeschez  
est donc  
o parloit  
n'en con-  
tions qui  
luy ny

tez qu'il  
qui sont  
n y fasse  
quelques-

ot, dit-il  
da encore  
avoit dé-  
pient ren-  
dont l'un  
ges, &  
l'y avoit  
Caraval-  
nomment

*Et des Missionnaires. I. Part. 469*  
lo Portugais, que l'Inquisition de l'Inde  
poursuivoit chaudement, parce qu'il en  
avoit révélé le secret en chose d'importan-  
ce: de sorte que pour éviter d'en estre pu-  
ni, il s'estoit exposé aux peines dont les  
Chrétiens estoient alors menacez: c'est  
à dire à estre bruslé à petit feu, comme  
il le fut effectivement.

O pauvre frere Diégo Collado, s'écrie-  
t'il un peu après, que vous eussiez esté  
misérable & malheureux, si vous eussiez  
esté Michel Caravallo, ou son compagnon  
& complice (le Pere des Anges) ou bien  
le Pere la Vielle (c'est un nom supposé  
ou falsifié) qui s'enfuit des Indes au Ja-  
pon pour le mesme dessein d'éviter les pour-  
suites de l'Inquisition.

J'ay desja assez fait voir ailleurs en  
passant l'absurdité de cette narration.  
Icy je ne cherche que la mauvaise foy  
de l'auteur & son aveuglement: & je  
les y trouve dans le souverain degré.

En effet, quand il seroit vray que le  
P. Dominique Castelot ou Castellet au-  
roit mandé ces nouvelles au P. Colla-  
do, ce qui est incroyable pour bien des  
raisons; celui-cy n'en seroit pas moins  
convaincu de mauvaise foy. Car c'est  
luy qui produisoit la Lettre prétendue  
de Sotélo: & soit qu'il la reconnust

470 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
veritable ou falsifiée , soit qu'il fust  
persuadé ou non de ce qu'elle dit con-  
tre les Jesuites ; il est toujourn constant  
qu'il ne pouvoit pas douter que ce  
qu'elle en dit de bien , ne fust vray ,  
jusqu'à forcer leurs plus grands enne-  
mis de l'avoüer. Or il y avoit lû ces  
paroles dans le paragraphe 7. au sujet  
du Pere Carvailho , qu'il appelle Ca-  
ravallo.

P. 158. *Le Juge estant allé luy-mesme en per-  
sonne trouver l'Empereur une seconde fois,*  
SES GENS PRIRENT ENCORE pendant son  
*absence deux Religieux ; dont l'un estoit*  
*de l'Ordre des Freres Prescheurs, & s'ap-*  
*pelloit F. Pierre de sainte Catherine Mar-*  
*tyre ; & l'autre Jesuite, & se nommoit*  
MICHEL CARAVALLO : qui estoient  
*deux hommes assurément fort vertueux,*  
*& des Ministres de Dieu pleins de zèle,*  
*&c.*

Il avoit lû encore dans le 14. para-  
graphe au sujet du Pere Jerosme ( &  
non pas Félicien ) des Anges : *L'Empe-*  
*reur a fait faire UNE RECHERCHE SI*  
EXACTE QUE L'ON A PRIS *deux Reli-*  
*gieux, l'un Espagnol de l'Ordre de saint*  
*François, nommé F. François Galves; &*  
*l'autre Italien qui est un JESUITE NOM-*  
ME' JEROSME DES ANGES, &c.

Je demande maintenant où pouvoit estre la bonne foy & mesme le jugement du Pere Collado, estant obligé de reconnoître pour veritables ces deux articles de la Lettre qu'il presentoit luy-mesme, d'oser neanmoins assûter (car il l'assûre positivement) que ces deux Jesuites s'estoient rendus dans les prisons du Japon, l'un sans que l'on sçust pourquoy, & l'autre afin d'éviter les poursuites de l'Inquisition. Mais il faut le convaincre de mensonge par son propre Memorial, dont voicy les termes.

*Le P. Acosta en 1621. s'embarqua de* p. 214  
*cette mesme Province (des Philippines) avec deux Religieux de nostre Ordre, & ENCORE LE PERE CARAVALLO. Le Pere Collado sçavoit donc bien, que ce Pere Caravallo estoit entré au Japon dès l'année 1621. & tres-apparemment il l'y avoit veû arriver à Nangasacki, puis qu'il y demouroit luy-mesme ordinairement: du moins il ne le pouvoit pas ignorer, n'en estant sorti que quinze mois depuis. Il sçavoit bien aussi par conséquent que les poursuites de l'Inquisition, vrayes ou supposées, n'avoient pas obligé ce Jesuite à se jeter dans les prisons; puisqu'il n'y fut*

472 *Def. des nouveaux Chrestiens*

mis qu'au mois de Juillet 1623. c'est à dire après deux ans de séjour dans le Japon ; y estant arrivé , comme j'ay dit, en 1621. au mois d'Aouft.

P. 247. 2. Les Jesuites ont répondu , dit l'Auteur dans le paragraphe onzième , *que s'ils portoient d'Espagne en ce pais ( du Japon ) leur argent en espèce , ils y perdroient beaucoup sur le change. Mais on les a convaincus de fausseté là-dessus en deux choses : l'une , que le mesme poids & la mesme qualité d'argent est de mesme valeur au Japon qu'en Espagne : l'autre , &c.*

Il n'y eût jamais de réponse plus vraie que celle des Jesuites en cette occasion , ny de repliche plus fausse , mais de plus mauvaise foy que celle du P. Collado. Car après avoir demeuré deux ou trois ans au port de Nangasacki , où se faisoit presque tout le trafic des Europeans ; il est impossible qu'il ignorast ce que tous les negocians de l'Europe sçavoient , & qu'ils sçavent encore tres-bien , que l'argent quel qu'il soit , est de tres-peu de valeur au Japon : parce qu'il y est en abondance , & que c'est ce qu'on y charge le plus ordinairement, en échange des marchandises que l'on y porte.

&  
Tell  
au J  
fi l'  
Chi  
Ne f  
Mér  
Roy  
une  
n'eu  
Jesu  
igno  
Con  
3  
ne f  
foy.  
le Pe  
main  
res ,  
ces ,  
marc  
Il r  
vray  
appo  
s'ils  
bien  
Colla  
vir ;  
roit j  
trava  
que



Tellement que d'envoyer de l'argent au Japon, ce seroit à peu près, comme si l'on envoyoit de la porcelaine à la Chine, ou des épiceries aux Moluques. Ne seroit-il pas surprenant que dans un Mémorial qui devoit estre présenté au Roy d'Espagne, on eust osé avancer une telle fausseté; si ce Mémorial n'eust esté fait plustost pour décrier les Jesuites parmy le peuple & auprès des ignorans, que pour estre veû dans le Conseil Royal des Indes?

3. Ce qui suit dans la mesme page, ne scauroit encore estre de meilleure foy. Les Jesuites *ont dit enfin*, ajouste le Pere Collado, *qu'ils ne pouvoient pas maintenir leurs Collèges, leurs Séminaires, & leurs autres Maisons & Résidences, ny demeurer enfin au Japon, sans la marchandise, &c.*

Il n'est pas question de sçavoir s'il est vray que les Jesuites eussent autrefois apporté cette reponse, ny d'examiner s'ils avoient raison ou non. Ce qui est bien certain, c'est qu'au temps du P. Collado ils n'avoient garde de s'en servir; & que s'ils l'eussent fait, il n'auroit jamais manqué d'en faire voir l'extravagance. Car il sçavoit tres-bien que dès vingt ans auparavant, c'est à

dire depuis le commencement de la persécution générale en 1614. les Jesuites n'avoient dans le Japon ny Collège ny Séminaire, ny Maison, ny Résidence aucune qui fust à eux. Comment donc leur seroit-il venu en l'esprit de vouloir justifier leur prétendu commerce au Japon par une raison comme celle-là? Et supposé qu'ils ayent eû l'impudence de la proposer, pourquoy le P. Collado ne repliquoit-il pas ce qu'on vient de dire, pour les confondre?

Mais il avoit entrepris de renouveler cette ancienne calomnie de leur trafic. Il falloit donc imaginer dequoy la rendre vray-semblable: & c'estoit s'y prendre assez bien que de leur supposer cette réponse, qu'à moins d'estre marchands dans le Japon, ils ne pouvoient pas y *maintenir leurs Collèges, leurs Séminaires, & leurs autres Maisons & Résidences.*

Mais pourquoy chercher d'autres marques de son peu de sincérité, après ce qu'on sçait qu'il a fait au sujet de la Lettre prétenduë de Sotélo? Il ne faut que remarquer les endroits qui servent à prouver que cet Ecrit n'a jamais esté fait par un homme qui eust esté au Ja-

pon:  
de ce  
En  
Coll  
c'esto  
pon  
établ  
Ori  
n'y a  
ligie  
ny d  
puft  
Que  
estoi  
mon  
17. o  
Nan  
au m  
lado  
para  
péri  
Il  
Col  
non  
don  
que  
où l  
qu'i  
pas  
n'a p

pon : ce sont autant de démonstrations de ce que nous cherchons icy.

En effet il est impossible que le Pere Collado ne sçust, par exemple, que c'estoit en la partie Occidentale du Japon que les Portugais avoient leurs établissemens, & non pas en la partie Orientale : Que depuis l'an 1614. il n'y avoit plus dans le Japon ny de Religieux avec l'habit de leurs Ordres, ny de Monastères, ny d'Eglises où l'on püst chanter des Messes solennelles : Que dès l'année 1620. la persécution estoit violente dans les Etats de Masamoney Roy d'Oxus : Que la mort des 17. ou plustost 18. Religieux martyrs à Nangasacki estoit arrivée en 1622. au mois de Septembre, luy Pere Collado estant present, & deux mois auparavant qu'il fust rappellé par ses Supérieurs aux Philippines, &c.

Il est, dis-je, impossible que le Pere Collado ignorast aucun de ces faits-là, non plus que le Pere Sotelo. Comme donc c'est une preuve indubitable que celuy-cy n'a point écrit la Lettre où l'on trouve tout le contraire, parce qu'il n'eust pû l'écrire sans folie ; il n'est pas moins évident que le Pere Collado n'a pû l'en croire Auteur, ny par con-

476 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
séquent la luy attribuer que de mau-  
vaïse foy.

L'argument devient encore beaucoup plus pressant, lors qu'on fait réflexion sur les points de fait, où il a luy-mesme démenti formellement son prétendu Sotélo. Mais cecy regarde proprement ses contradictions ; puisqu'il n'a pû convaincre de mensonge une Lettre qu'il venoit de produire comme une piece digne de foy, sans en demeurer convaincu luy-mesme par son propre témoignage.

III. Nous avons desja marqué la contrariété qui paroist entre eux sur le nombre des Chrestiens du Japon, sur la bonne intelligence de Manille & de Macao, sur la prison du P. Carvailho & du P. de Angelis, &c. En voicy un nouvel exemple, qui fait bien voir de quel esprit ces deux accusateurs estoient animez.

Ils s'accordent parfaitement tous deux en ce point, que les Jesuites sont cause de tout le mal qui se fait dans le Japon : l'on en comprend assez la raison. Mais quand ils viennent à proposer les moyens d'y remédier, ils montrent clairement qu'ils n'estoient d'accord que pour médire de leur prochain.

&  
Tout  
disoit  
qu'il  
Evesq  
quatr  
a des  
entre  
avec  
borne  
paix.  
ser le  
Tan  
Colla  
limite  
naires  
laisser  
lon qu  
deles  
verra  
jamais  
haïter  
Qu  
de Ro  
homme  
main  
prom  
avis f  
Si l  
avec  
mieux

Tout le desordre des affaires du Japon, §. 18.  
disoit le prétendu Sotélo, vient de ce P. 189.  
qu'il n'y a qu'un seul Evesque, & un  
Evesque Jesuite. Qu'on y en mette  
quatre, un de chaque Ordre dont il y  
a des Missionnaires : que l'on partage  
entre eux cet Empire, & que chacun  
avec ses Religieux demeure dans les  
bornes de son Diocèse ; tout sera en  
paix. Sans cela on ne verra jamais ces-  
ser les scandales.

Tant que la persécution durera, dit  
Collado, ce seroit une grande illusion de  
limiter ainsi la jurisdiction des Mission- §. 12.  
naires. Il faut tout au contraire leur P. 248.  
laisser la liberté d'aller par tout, se-  
lon que leur zèle & le besoin des Fi-  
deles les y portera : autrement l'on n'y  
verra point de paix, & Dieu n'y fera  
jamais servi comme il seroit à sou-  
haiter.

Quelle idée devoit avoir de la Cour  
de Rome ou de celle de Madrit, un  
homme qui y presentoit d'une mesme  
main le pour & le contre, & qui se  
promettoit que l'on y écouteroit des  
avis si mal concertez ?

Si le Pere Collado s'accordoit mal  
avec son faux Sotélo, il n'estoit pas  
mieux d'accord avec luy-mesme. Il

478 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
feroit aisé, s'il le falloit, d'en montrer  
icy des preuves tirées de son Mémo-  
rial. Mais il semble que ce n'est pas la  
peine, après tout ce qu'on en a veû  
jusqu'icy, de nous y arrester plus long-  
temps. Et puis le témoignage qu'on est  
obligé de produire en cet endroit con-  
tre luy & contre l'Auteur de la Mora-  
le pratique, merite mieux nos réflé-  
xions.

#### ARTICLE IV.

*D'une Attestation signée par douze Je-  
suites Missionnaires & depuis  
martyrs au Japon.*

**L**E Pere Collado estant sorti du Ja-  
pon par ordre de ses Supérieurs  
au mois de Novembre de l'année 1622.  
les Jesuites furent avertis de divers  
endroits qu'il avoit dessein de passer  
en Europe, & d'y faire de grandes plain-  
tes contr'eux au Pape & au Roy d'Es-  
pagne, comme de la part des Chrestiens  
du Japon : & qu'avant son départ il  
avoit fait diverses informations, &  
sollicité plusieurs personnes à les si-  
gner, entre autres un Religieux de l'Or-  
dre de saint Augustin, Missionnaire au  
Japon.

*& des*

Il y av  
Pere Col  
les Jesuit  
vaisseaux  
faire voil  
nant pas  
l'heure u  
de faire  
pour leu  
nommé  
de dresse  
lequel sa  
personne  
d'atteste  
appris qu  
Europe.

Et par  
ny la ri  
estoit plu  
mîrent p  
Ecrit par  
Compagn  
que de c  
trouvere  
vions:en  
& la co  
estoit be  
dans les  
bre.

Le Pe

Il y avoit plus de trois mois que le Pere Collado en estoit parti, lors que les Jesuites reçurent cet avis : & les vaisseaux, qui estoient sur le point de faire voile pour Macao, ne leur donnant pas le loisir d'entreprendre sur l'heure une plus longue apologie, ny de faire des informations juridiques pour leur défense ; leur Provincial nommé François Pachéco prit le party de dresser un petit Mémoire, dans lequel sans se plaindre & sans accuser personne, il se contentoit simplement d'attester le contraire de ce qu'il avoit appris qu'on devoit dire contr'eux en Europe.

Et parce que la briéveté du temps ny la rigueur de la persécution qui estoit plus allumée que jamais, ne permirent pas qu'il pust faire signer cet Ecrit par tous les Missionnaires de la Compagnie au Japon ; il ne fut souscrit que de douze, tous Prestres, qui se trouverent à Nangasaqui ou aux environs : en attendant qu'on eust le temps & la commodité d'envoyer, s'il en estoit besoin, d'autres témoignages dans les formes & en plus grand nombre.

Le Pere Bartoli a inséré celuy - cy

Livre  
4. P.  
177.

480 *Def. des nouveaux Chrestiens*

tout entier dans son histoire du Japon : excepté qu'en certains endroits , pour abreger , il s'est contenté de prendre le sens , retranchant quelque chose des paroles , ou changeant un peu l'ordre du texte. Nous en donnerons icy une simple traduction.

» **D**ES personnes dignes de foy nous  
» ont rapporté que NN.avoient fait  
» quelques relations touchant les affai-  
» res de cette Eglise du Japon , conte-  
» nant plusieurs choses fausses & inju-  
» rieuses contre la Compagnie de JESUS,  
» à dessein de les envoyer à Rome &  
» en Espagne ; ainsi que celuy mesme qui  
» les a traduites , pressé des remords de  
» sa conscience , nous l'est venu avouër :  
» outre que le R. P. François Barthéle-  
» my Guttiérez Religieux de l'Ordre  
» de saint Augustin , qui demeure au-  
» jourd'huy au Japon , estant bien infor-  
» mé que ce sont des faussetez , a déclai-  
» ré à un des PP. souffignez qu'il n'avoit  
» jamais voulu y souscrire , quelques  
» prieres , & quelques menaces qu'on luy  
» ait faites.

» Ainsi pour rendre témoignage à la  
» vérité sans déguisement & avec toute  
» sorte de sincérité ; Nous François Pa-  
chéco

*E* de  
chéco  
JESUS  
de cet  
rendiff  
Evesqu  
pos, de  
souscri  
rité de  
quer :  
la gran  
peut-est  
que no

Nou  
de la  
meuran  
dres sa  
font ve

Au m  
nous so  
ligieux  
pour ne  
mouru  
ainsi qu  
nous en  
Généra  
vingt-t  
font de  
dans ce



chéco Provincial de la Compagnie de  
JESUS dans le Japon, & Administrateur  
de cette Eglise en l'absence de Révé-  
rendissime Seigneur D. Diégo Valens  
Evesque du Japon, avons jugé à pro-  
pos, de l'avis des PP. dont le nom est icy  
souscrit, d'attester avec serment la ve-  
rité des choses que nous allons mar-  
quer : parce qu'autrement, à cause de  
la grande distance des lieux, on auroit  
peut-estre de la peine à croire tout ce  
que nous pourrions dire ou écrire.

Nous donc souffignez Religieux  
de la Compagnie de JESUS, de-  
meurans au Japon, jurons par nos Or-  
dres sacrez, que les articles suivans  
sont veritables.

Au mois de Mars de cette année 1623.  
nous sommes au Japon vingt-huit Re-  
ligieux de la Compagnie de JESUS :  
pour ne compter plus les quatorze qui  
moururent l'année passée pour la Foy,  
ainsi qu'on l'a sçû par la Relation que  
nous en avons envoyée à nostre R. P.  
Général. De ces vingt-huit il y en a  
vingt-trois Prestres : les cinq autres  
sont de nos Freres, anciens ouvriers  
dans cette vigne, bons Catéchistes &

482 *Def. des nouveaux Chrestiens*

» Prédicateurs. Nous y avons encore  
» plusieurs *Dogiques*, originaires du païs,  
» qui font aussi fort bien le Catéchisme,  
» & plusieurs de ceux qu'on nomme  
» *Cambos* ; qui dans l'absence des PP.  
» ont soin de parcourir différens quar-  
» tiers pour baptiser, pour faire l'instru-  
» ction aux nouveaux Chrestiens, & pour  
» leur lire des livres de piété. De tous  
» ces Prestres, Freres, Catéchistes &  
» *Cambos*, une partie s'occupe à conver-  
» tir les Gentils à la Foy, l'autre à admi-  
» nistrer aux Fidèles les Sacremens & la  
» parole de Dieu.

» Nous sommes tous dispersez dans les  
» principales parties du Japon. Dans les  
» Royaumes d'Oxu & de Déva, qui  
» sont les plus reculez de l'Isle vers l'O-  
» rient, nous avons quatre Religieux,  
» trois Prestres, & un frere Catéchiste.  
» Ils sont partagez dans les villes des  
» principaux Seigneurs de ces Royaumes,  
» *Date Masamuney*, *Camofidadôno*, &  
» *Satachédôno*, trois grands Princes du  
» Japon .... Les mesmes ont encore soin  
» de visiter tous les ans les Chrestiens de  
» *Caguecatsu* & de *Mogami*, ceux du  
» Royaume de *Gécingo*, &c.

» On trouve icy un dénombrement des  
» *Provinces & des Villes où les Jesuites*

&  
avoien  
avec l  
pour  
contin

Tou  
recuei  
que l'  
annue  
quant  
le ret  
qui a  
sionna  
niere  
tienne  
procha  
foyons  
cution  
qu'icy  
veaux  
l'appro  
& des

Nou  
fortes  
grands  
ailleurs  
somme  
en a d'  
peril de  
allant j  
tendre

tiens

encore  
du païs,  
chisme,  
nomme  
des PP.  
s quar-  
l'instru-  
& pour  
De tous  
istes &  
conver-  
à admi-  
ns & la

dans les  
Dans les  
a, qui  
ers l'O-  
igieux,  
échiste.  
lles des  
yaumes,  
ôno, &  
nces du  
ore soin  
tiens de  
ceux du

ment des  
Jesuites

*Et des Missionnaires. I. Part. 483*  
avoient des Eglises par tout le Japon, ce  
avec la maniere dont ils se partageoient ce  
pour les assister toutes. Après quoy ils ce  
continuent ainsi. ce

Tous ces ouvriers de la Compagnie ce  
recueillent de leurs travaux le fruit ce  
que l'on peut voir dans les relations ce  
annuelles ; soit par la conversion de ce  
quantité d'Infidèles, soit encore par ce  
le retour & la penitence de plusieurs ce  
qui avoient renoncé la Foy. Ces Mis- ce  
sionnaires vivent aussi tous d'une ma- ce  
niere édifiante : & la conduite qu'ils ce  
tiennent en travaillant au service du ce  
prochain est telle, que quoy que nous ce  
soyons dans le temps d'une rude persé- ce  
cution, nous n'avons point attiré jus- ce  
qu'icy de mauvaise affaire aux nou- ce  
veaux Chrestiens ; & que nous avons ce  
l'approbation universelle des Japonnois ce  
& des Européans. ce

Nous assistons indifféremment toutes ce  
sortes de personnes, riches & pauvres, ce  
grands & petits, aussi-bien par tout ce  
ailleurs qu'à Nangasacki, où nous ce  
sommes plus de la Compagnie qu'il n'y ce  
en a d'aucun autre Ordre : Et c'est au ce  
peril de nostre vie que nous les assistons, ce  
allant jusques dans les prisons pour en- ce  
tendre les Confessions, & dans les mai- ce

484 *Def. des nouveaux Chrestiens*

„ fons des lépreux pour leur donner les  
„ Sacremens. Depuis que la persécution  
„ s'est élevée, il m'est arrivé plusieurs  
„ fois, estant Recteur du Collège de  
„ Cami, de passer les nuits dans l'hospita-  
„ tal des lépreux d'Ozaca & de Sacay;  
„ pour pouvoir leur dire la Messe dès la  
„ pointe du jour, & communier ensuite  
„ ceux qui estoient en état de le faire:  
„ après quoy je leur distribuois mes au-  
„ mosnes.

„ Nous avons soin d'en ramasser pour  
„ secourir, autant que nous pouvons,  
„ les pauvres & ceux qui sont exilés en  
„ haine de la Foy. Nous enseignons aux  
„ enfans la doctrine Chrestienne: Et  
„ dans plusieurs endroits, mais sur tout  
„ à Arima, nos Peres ont institué une  
„ Confrérie de jeunes enfans qui ont soin  
„ d'apprendre le Catéchisme à ceux du  
„ même âge. Il y a aussi à Nangasaqui  
„ une semblable Congrégation que l'on  
„ appelle des Innocens, qui presentent  
„ tous les ans au Provincial de la Com-  
„ pagnie un catalogue des milliers de  
„ Chapelets & de Rosaires qu'ils ont re-  
„ citez pour l'avancement de la Religion  
„ dans cet Empire.

„ Il y a une fois plus de Religieux de  
„ la Compagnie au Japon en cette année

1623  
semb  
huit  
ou d  
gusti  
vinre  
l'Or  
Japo  
Le  
de gr  
qu'il  
Main  
dans  
tagne  
trava  
Le  
toute  
esté à  
excep  
tis po  
Rosar  
nous  
tenon  
font p  
les pr  
Sotelo  
il arri  
tres &  
\* C'  
Pierre

*Et des Missionnaires. I. Part. 485*

1623. que de tous les autres Ordres en-  
semble ; puisque nous sommes vingt-  
huit , & qu'ils ne sont en tout qu'onze  
ou douze : un de l'ordre de S. Au-  
gustin , deux \* de S. Dominique , qui  
vinrent en 1621. & sept ou huit de  
l'Ordre de S. François , avec un Clerc  
Japonnois de leur tiers Ordre.

Le Pere de l'ordre de S. Augustin a fait  
de grands fruits à Nangasacki , tandis  
qu'il y a trouvé qui voulust le cacher.  
Maintenant qu'il n'a plus où se retirer  
dans la ville , il demeure sur les mon-  
tagnes voisines , d'où il vient encore  
travailler pour le prochain.

Les deux PP. Dominicains pendant  
toute cette persécution ont toujours  
esté à Nangasacki ou aux environs ;  
excepté qu'ils en sont quelquefois sor-  
tis pour aller établir la dévotion du  
Rosaire dans les Missions voisines , que  
nous avons formées & que nous entre-  
tenons. Les Religieux de S. François  
sont plus répandus. Il y en a un dans  
les prisons d'Omura ( *c'estoit le P. Louis  
Sotélo* ) qui fut pris l'an passé , comme  
il arrivoit au Japon. Ils ont deux Pres-  
tres & un Frere lay à Nangasacki &

\* *C'estoient les PP. Dominique Castellet &  
Pierre Vasquez.*

486 *Def. des nouveaux Chrestiens*

» dans les lieux d'autour de la ville : trois  
» ou quatre à Cami , à Yendo & dans  
» OXu , où ils travaillent selon leur pou-  
» voir.

» Nous protestons que personne de  
» nous n'empesche aucuns de ces Reli-  
» gieux d'ériger par tout où ils veulent ,  
» leurs Confréries. Au contraire nous di-  
» sons aux Fidèles qu'ils peuvent s'y faire  
» enrôler : nous leur conseillons de ré-  
» citer souvent le Chapelet & le Rosaire :  
» Et pour établir cette devotion & leur  
» apprendre à méditer les mystères qu'on  
» appelle du Rosaire , nos Peres long-  
» temps auparavant l'arrivée des Reli-  
» gieux de saint Dominique au Japon ,  
» avoient fait imprimer en caractères Ja-  
» ponnois un Livre de ces quinze myste-  
» res avec la maniere de les méditer.

» Nous avons fait encore imprimer en  
» Portugais & en Japonnois quantité  
» d'autres Livres , qui sont d'un grand  
» secours aux Chrestiens , sur tout dans  
» cette persécution ; parce qu'ils leur  
» tiennent lieu de Prédicateurs & de  
» Maistres. Quelque dépense que nous  
» ayons faite pour l'impression de ces  
» Livres , nous les donnons libéralement  
» & aux Chrestiens & aux autres Reli-  
» gieux , quand ils en demandent , soit

C  
pou  
pou  
Il  
ny a  
foit  
vers  
Cath  
faire  
ce P  
nois  
pou  
ou  
toit  
Japo  
cles  
ouvr  
basse  
Mie  
ou p  
quel  
Nan  
font  
son c  
nostr  
tout  
me q  
Il n  
perdu  
tres  
pagni

pour apprendre la langue du pais, soit  
pour l'instruction des Fidèles.

Il n'est pas vray que ny le P. Collado  
ny aucun Religieux d'un autre Ordre,  
soit député par les Chrestiens du Japon  
vers sa Sainteté ny vers sa Majesté  
Catholique, pour traiter d'aucune af-  
faire qui regarde cette Eglise. Que si  
ce Pere, qui ne peut avoir qu'une con-  
noissance fort médiocre du Japon,  
pour n'y avoir demeuré que trois ans;  
ou si quelque autre Religieux presen-  
toit des papiers souscrits par quelques  
Japonnois; ce ne seroient que des arti-  
cles qu'il auroit fait signer par quelques  
ouvriers de ses Confréries, gens de  
basse condition, dans les bourgs de  
Mie, de Cingiva, Jagami, & Coga;  
ou par quelques-uns d'Omura, & par  
quelques autres qui estoient à luy dans  
Nangasacki. Mais tous ensemble ne  
sont rien pour le nombre, en comparai-  
son des autres Chrestiens qui sont sous  
nostre conduite, non seulement dans  
tout le Japon, mais dans les lieux mes-  
me qu'on vient de nommer.

Il n'est pas vray non plus qu'on ait  
perdu l'estime qu'on avoit pour les au-  
tres Religieux. Ceux de nostre Com-  
pagnie les honorent, les traitent avec

488 *Def. des nouveaux Chrestiens*

» charité, & en parlent avec toute sorte  
» de respect : & dans les occasions qui se  
» presentent, nous exhortons les Chres-  
» tiens à les recevoir, à les loger, & à  
» les cacher quand il est besoin.  
» Ce sont là les points dont nous pour-  
» vons icy parler; ne scachant pas ny tous  
» les chefs sur lesquels on nous accuse,  
» ny la maniere dont on a écrit contre  
» nous. Pour ceux-cy nous en envoirions  
» des attestations juridiques, si nous  
» eussions esté avertis assez à temps pour  
» pouvoir faire entendre des témoins,  
» & autoriser leurs dépositions en con-  
» firmation de ce que nous avons dit.  
» Mais parce que les vaisseaux sont prests  
» de mettre à la voile, & que le temps ne  
» nous permet pas de faire d'autres dili-  
» gences, qui en demanderoient un fort  
» long à cause de la distance des lieux;  
» & qui sont toujors difficiles à faire,  
» mais encore plus durant une si cruelle  
» persécution: cette Protestation ne scau-  
» roit estre signée pour le present que  
» par les Prestres de la Compagnie qui se  
» trouvent dans le voisinage du port de  
» Nangasacki. Tous les autres en fe-  
» roient autant s'ils n'estoient pas dis-  
» persez en des Royaumes si éloignez  
» d'icy.

e  
N  
vinc  
Adr  
faiso  
n'ay  
on l  
rons  
crez  
vray  
men  
soit  
signa  
Com  
point  
du S  
dans  
quel  
me jo

FR  
Man  
Jean-  
Anto  
Benoi  
Xyste  
Jean-

ils  
cet A  
coustu



Nous donc François Pachéco Provincial de la Compagnie de Jesus, & Administrateur de l'Evesché du Japon, faisons la presente déclaration : & n'ayant point icy de Supérieur par qui on la puisse faire autoriser, nous asurons avec serment sur nos Ordres sacrez, qu'elle ne contient rien que de vray. Et afin qu'on y puisse entièrement ajouster foy, soit en jugement, soit ailleurs, & qu'on sçache que les signatures de ces douze Prestres de la Compagnie que nous sommes, ne sont point supposées, nous l'avons scellée du Sceau de nostre charge. Au Japon dans le Royaume de Figen, un des neuf que l'on appelle du Couchant : le septième jour de Mars 1623.

FRANÇOIS PACHECO, Provincial.  
*Manuël Borghès      Michel Carvailho.*  
*Jean-Baptiste Zola.    Baltazar de Torrès.*  
*Antoine Yscida.      Ja. Ant. Giannone.*  
*Benoist Fernandez.    Mathieu de Couros.*  
*Xyste Tocuun.        Gaspar de Castro.*  
*Jean-Baptiste Baëza.*

Uls signèrent deux ou trois copies de cet Acte qui furent envoyées, selon la coustume, par autant de voyes diffé-

490 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
rentes. La premiere qu'on reçût , fut  
aussi - tost adressée au Général de la  
Compagnie à Rome , où elle se garde.  
Une autre qui vint depuis , est aujour-  
d'huy entre les mains d'une illustre \*  
Duchesse d'Espagne , qui la conserve  
avec respect comme un précieux dépost  
en l'honneur de ces Martyrs. Voyons  
maintenant les réflexions de nostre Mo-  
raliste contre leur Ecrit.

\* *M. la Duchesse d'Aveyro.*

#### A R T I C L E V.

*Fausse Critique du Moraliste contre cet  
Ecrit des douze Jesuites martyrs du  
Japon. De la témérité avec laquelle  
il les traite d'imposteurs. Ses raison-  
nemens ridicules touchant la députa-  
tion de Collado.*

##### *I. Réflexion du Moraliste.*

P. 128.

» **L**E Pere Bartoli qui fait valoir cet  
» Acte tant qu'il peut , n'a osé l'ap-  
» puyer du témoignage de Cévicos ; ce  
» qui est une preuve manifeste qu'il est  
» demeuré convaincu de la fourberie  
» que ses Confrères avoient faite à ce  
» Docteur.

*Réponse.*

On ne sçauroit plus douter maintenant de quel costé est la *fourberie*, ny si Bartoli a dû estre convaincu qu'elle fust du costé de ses Confrères. Pour le témoignage de Cévicos, quel besoin en avoit-il pour appuyer un Acte signé par douze martyrs du Japon? Leur serment avec leur signature avérée & non contestée, n'estoient-ils pas d'un assez grand poids sans l'attestation de Cévicos? Enfin si Bartoli n'a pas fait mention expresse de celle-cy, s'ensuit-il de là qu'il l'ait crû supposée? Au contraire, puisqu'elle ne sçauroit estre fausse ny suspecte que le Discours ne le soit aussi, n'est-il pas évident qu'en le citant comme une pièce authentique, il a fait le mesme jugement de l'attestation?

*II. Réflexion:*

Ce silence de Bartoli rend mesme  
douteux, si la pièce n'a point esté faite  
à Seville, où les Jesuites l'ont fait im-  
primer, & non au Japon; puisque ce-  
luy qu'ils avoient pris pour témoin  
qu'elle avoit esté faite au Japon, les a  
desavoüez.

*Réponse.*

Cet Auteur n'a-t'il pas bonne grace de vouloir aujourd'huy révoquer en doute , si cet Ecrit n'est point supposé ; après que Collado luy - mesme , contre qui il a esté fait , & à la veüe duquel on l'a imprimé , n'osa jamais s'inscrire en faux contre cette pièce ? N'y a-t'il pas aussi bien de l'apparence que les Jesuites de Seville , s'ils avoient eü à fabriquer un faux Acte , eussent entrepris de contrefaire le seing de douze personnes , & cela en deux ou trois exemplaires différens : afin qu'il fust plus aisé à leur adversaire de les convaincre d'imposture , en confrontant quelque souscription de l'un des douze , dont il y avoit assez de Lettres en Portugal, en Espagne & à Rome ? Comme s'il n'eust pas esté plus facile aux Jesuites , supposé qu'ils fussent assez méchans pour cela , de feindre aussi une Lettre de quelque martyr ou de quelque Missionnaire d'un autre Ordre , dont le témoignage auroit esté moins suspect que celuy des leurs.

Mais pourquoy réfuter icy cette vaine conjecture , après ce qu'on a prou-

vé  
qu'  
me  
Ecr  
qui  
teu  
s'il  
luy  
parc  
quo  
luy  
sur

Q  
plus  
moi

La  
que  
on  
moi  
croy  
ne s'  
si c'  
te fut  
leur

stiens

ne grace  
quer en  
t suppo-  
mesme,  
la veüe  
a jamais  
e pièce?  
parence  
avoient  
eussent  
de dou-  
ou trois  
u'il fust  
les con-  
frontant  
es dou-  
ttres en  
? Com-  
cile aux  
at assez  
ussi une  
e quel-  
Ordre,  
e moins  
tre vai-  
a prou-

*& des Missionnaires. I. Part. 493*  
vé de l'attestation de Cévicos? Et puis-  
qu'on garde encore en Espagne & à Ro-  
me les exemplaires originaux de cet  
Ecrit du Japon, & des Lettres de ceux  
qui l'ont signé; il ne tiendra qu'à l'Au-  
teur de la Morale pratique de soutenir,  
s'il veut, son inscription en faux. On  
luy en sera plus obligé, que de ce qu'il  
paroist vouloir bien s'en désister par un  
*quoy qu'il en soit*; comme si l'on devoit  
luy sçavoir gré de ce qu'il s'est relasché  
sur cet article.

*III. Réflexion.*

Quoy qu'il en soit, dit-il, ce n'est au P. 118  
plus que des Jesuites qui se rendent té-  
moignage à eux-mesmes. 66

*Réponse.*

La solide réflexion! *Ce n'est au plus  
que des Jesuites*: je le veux. Qu'en doit-  
on conclure? Prix pout prix, douze té-  
moins d'un costé ne sont-ils pas aussi  
croyables qu'un seul de l'autre? Car il  
ne s'agit icy que du seul Pere Collado.  
Si c'estoient les douze Missionnaires qui  
se fussent rendus délateurs contre luy,  
leur témoignage en toute rigueur seroit

plus recevable que le sien. Le sera-t'il moins parce qu'ils sont accusez, & qu'ils ne se défendent qu'avec la simplicité de la colombe, sans user de récrimination, ny faire la moindre plainte contre luy, comme ils l'auroient pû ?

Si l'on faisoit souvenir le Moraliste qu'un de ces douze-là eut ensuite le bonheur & de vivre dans la prison & de mourir dans les flammes avec le Pere Sotélo ; lequel des deux seroit-on plus obligé de croire, supposé mesme que Sotélo fust le veritable auteur de la Lettre ? Que sera-ce maintenant si je dis qu'il n'y en a pas un des douze, à qui Nostre Seigneur n'ait fait la grace de mourir pour luy, soit au milieu des flammes bruslé à petit feu, comme les Peres Michel Carvailho, François Pachéco, Jean Baptiste Zola, Baltazar de Torrès, Antoine Iscida : ou dans le tourment de la fosse, comme les Peres Benoit Fernandez, Jacques Antoine Giannone, Manuël Borghès, & Sixte Tocuun : ou consumé de fatigues & de misères dans une disette générale de toutes choses ; comme les Peres Matthieu de Couros, Jean Baptiste Baëza & Gaspar de Castro.

Plust à Dieu que celuy qui venoit ac-

euser ces gens-là comme de grands scélérats, eust esté digne du mesme sort; & qu'il n'eust pas donné lieu de dire qu'il en avoit perdu l'occasion par sa faute.

Quoy qu'il en soit, le Moraliste ne doit pas trouver mauvais qu'on se serve icy d'un raisonnement tout pareil à celui qu'il a luy-mesme adopté comme tres-juste. Le voicy.

Il n'y a pas d'apparence que douze Prestres, Missionnaires & Religieux, qui estoient à tous momens dans la disposition de donner leur vie pour JESUS-CHRIST, & qui l'ont donnée effectivement peu de temps après, eussent voulu avec connoissance de cause faire un serment tres-solennel pour assurer des mensonges, & pour calomnier leur prochain. Or telle est précisément la condition de ces douze Jesuites du Japon. Il n'y a donc point d'homme équitable qui ne doive regarder comme vray tout ce qu'ils ont attesté.

Si cet argument est bon, comme il l'est en effet, pour prouver que le martyr Sotélo n'auroit pas voulu écrire des faussetez contre eux, en racontant les choses auxquelles il avoit eû part, ou qui s'estoient passées à sa veüe : pour-

P. 1407

496 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
quoy ne fera-t'il pas également bon icy  
en leur faveur ?

Mais je me trompe : le meilleur raisonnement n'est qu'illusion, & la verité mesme devient mensonge, quand on l'employe pour des gens comme ceux-là. C'est bien à eux d'avoir raison ! Qu'ils soient martyrs tant qu'on voudra, ce sont toujours des Jesuites ; & dès-là ils ne meritent pas d'estre écou-  
tez.

*IV. Reflexion.*

P. 130. Ces loüanges générales que les Jesui-  
tes se donnent, sont-elles capables d'of-  
ter la foy à tant de faits particuliers &  
si bien circonstanciez, qui sont attestez  
par un martyr..... Si ce fait n'est pas  
vray ( *qu'ils traitoient les autres Reli-  
gieux d'excommuniez* ) d'où vient que  
ces douze Jesuites ne le contredisent  
pas ? Et pourquoy le Pere Bartoli luy-  
mesme, qui sçait bien que cela leur a  
esté reproché par Sotélo & par Colla-  
do, & par l'Evesque de Malaga, n'a-  
t'il osé le nier ?

*Réponse.*

N'est-ce point assez nier ce fait-là &

Et  
tous  
orig  
Soté  
Doé  
poin  
toli  
Po  
Japo  
de r  
un A  
pas  
Soté  
Janv  
depu  
prév  
four  
que  
du J  
qu'il  
tions  
avoi  
nois  
mati  
voir  
tions  
qu'il  
Fcri  
Au  
l'euff  
il ne



tous les autres semblables, qui sont originairement de la fausse Lettre de Sotélo, que d'en appeller à l'Escrit du Docteur Cévicos qui l'a réfutée de point en point? C'est ce qu'a fait Bartoli: le Moraliste ne le sçavoit-il pas?

Pour ce qui est des douze Jesuites du Japon, à quoy cet homme pense-t'il de nous demander pourquoy dans un Acte du 7. de Mars 1623. ils n'ont pas réfuté la Lettre vraie ou fausse de Sotélo, qui n'est dattée que du 20. Janvier 1624. c'est à dire près d'un an depuis? Estoit-il prophètes pour prévoir les calomnies qu'on y devoit fourrer? Ils sçavoient bien en général que le Pere Collado avant que de partir du Japon, avoit informé contre eux: qu'il les chargeoit de plusieurs vexations faites aux autres Religieux: qu'il avoit sollicité des Chrestiens tant Japonois qu'Européans de signer son Information. Mais ils ne pouvoient pas sçavoir les particularitez de ces accusations: & ainsi il ne faut point s'étonner qu'ils ne se soient défendus dans leur Escrit que d'une maniere générale.

Au reste, si c'estoit à Seville qu'on l'eust fabriqué sous leur nom, comme il ne tiendroit pas au Moraliste qu'on ne

498 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
le crut ; alors ayant veû la Lettre de  
Sotelo & les autres reproches de Col-  
lado , les Jesuites d'Espagne n'eussent  
pas manqué de contredire expressément  
ces faits scandaleux qu'on imposoit à  
leurs Confrères. Et c'est à quoy le Mo-  
raliste n'a pas pris garde , quand il a  
voulu rendre l'Acte du Japon suspect.

*V. Réflexion.*

P. 131. Quand ils disent qu'ils ont exhorté  
» les Chrestiens à s'enrôler dans les Con-  
» fréries des Religieux depuis leur arri-  
» vée au Japon , & que ces Religieux  
» disent le contraire ; qui est-ce qui ne  
» croira pas plustost ces derniers que les  
» Jesuites , qui sont convaincus par des  
» actes autentiques d'avoir commis tant  
» de faussetez pour se faire croire ; &  
» que l'on sçait d'ailleurs estre persuadez  
» qu'ils peuvent dire sans blesser leur  
» conscience , tout ce qu'ils jugent né-  
» cessaire pour conserver leur réputation,  
» par le moyen des équivoques , & des  
» restrictions mentales ?

*Réponse.*

Qui sont-ils ces Jesuites convaincus

Et  
par  
tant  
ce d  
ente  
pe ?  
puiss  
voir  
ou f  
que  
pon.  
que  
l'Ar  
à con  
naire  
Japo  
des i  
auter  
setez  
s'ils e  
dire f  
jugeo  
puta  
des r  
Ma  
tes a  
c'est  
neut  
tyre.  
versa  
contr

*restiens*  
Lettre de  
es de Col-  
n'eussent  
ressément  
mposoit à  
oy le Mo-  
and il a  
suspect.

t exhorté  
les Con-  
leur arri-  
Religieux  
ce qui ne  
s que les  
s par des  
mis tant  
oire ; &  
ersuadez  
ffer leur  
gent né-  
putation,  
s, & des

*convaincus*

*& des Missionnaires. I. Part. 499*  
*par des actes autentiques d'avoir commis*  
*tant de faussetez pour se faire croire? Est-*  
ce de ceux du Japon que cela se doit  
entendre, ou si c'est de ceux de l'Euro-  
pe? Ce ne peut pas estre des premiers :  
puisque s'il y a quelqu'un coupable d'a-  
voir supposé l'approbation de Cévicos,  
ou falsifié son Memorial, c'est à Seville  
que le mal s'est fait, & non pas au Ja-  
pon. Que si c'est aux Jesuites d'Espagne  
que cela s'adresse, par quelle regle de  
*l'Art de penser* le Moraliste a-t'il appris  
à conclure de-là que ces douze Mission-  
naires & martyrs, qui estoient alors au  
Japon & en partie du Japon mesme, sont  
des imposteurs *convaincus par des actes*  
*autentiques d'avoir commis plusieurs faus-*  
*setez pour se faire croire? Et d'où sçait-il*  
s'ils estoient *persuadez qu'ils pouvoient*  
*dire sans blesser leur conscience tout ce qu'ils*  
*jugeoient nécessaire pour conserver leur ré-*  
*putation, par le moyen des équivoques &*  
*des restrictions mentales?*

Mais encore une fois, ils sont Jesui-  
tes au Japon, comme en Europe : &  
c'est là un peché originel qui ne se  
peut expier non pas mesme par le mar-  
tyre. Quels que puissent estre leurs ad-  
versaires, & quoy qu'ils veüillent dire  
contr'eux, ils en seront crûs sur leur

500 *Def. des nouveaux Chrestiens*

parole : mais pour eux, tout martyrs qu'ils sont, ils ne sçauroient estre nulle part que des fourbes & des scélérats. Si les Jesuites de Seville sont convaincus d'avoir supposé une attestation de Cévicos, ceux du Japon, quoy qu'ils n'en ayent jamais ouï parler, ne laisseront pas d'estre complices de l'imposture. Le crime de ceux-là sera le crime de ceux-cy : comme réciproquement le scandale de ceux du Japon rejallit sur tout ce qu'il y en a dans l'Europe. Il n'y a que les mérites qui ne se communiquent jamais des uns aux autres.

Au reste on sçait maintenant à qui convient le reproche, d'estre *convaincu par des actes autentiques d'avoir commis des faussetez pour se faire croire*. Je ne prétends pas recommencer à le montrer. Je n'ay rapporté cette sanglante période du Moraliste, qu'afin de faire remarquer jusqu'où doit aller la préoccupation & l'aveuglement d'un homme, qui avance tout ce qu'on peut dire de plus atroce contre la réputation, non pas d'un ou deux particuliers, mais de vingt-mille personnes qu'il n'a jamais veües : & qui le fait avec autant de confiance que s'il n'estoit pas luy-mesme *convaincu par des*

*& c.  
actes  
fausse  
calon  
peu c  
qu'il  
tout c  
réput  
moye  
menta  
grosfi*

*Les  
Jesuit  
ny qu  
Ordre  
traiter  
des ch  
par ha  
quelq  
& c.  
Ils dit  
solum  
n'ont  
Europ  
neann  
de me  
& c.*

*& des Missionnaires. I. Part. 501*  
actes authentiques d'avoir icy publié des  
faussetez insignes pour appuyer tant de  
calomnies: qui le fait enfin avec aussi  
peu de scrupule que s'il estoit assuré,  
qu'il peut sans blesser sa conscience, dire  
tout ce qu'il juge nécessaire pour ruiner la  
réputation de son prochain, non par le  
moyen des équivoques ou des restrictions  
mentales, mais par les mensonges les plus  
grosiers & les plus infames.

*VI. Réflexion.*

*Les Fidèles du Japon, disent ces douze* "P.132  
*Jesuites, n'ont point élu le Pere Collado,* "  
*ny quelque autre Religieux de quelque* "  
*Ordre que ce soit, pour aller en Europe* "  
*traiter avec le Pape ou le Roy Catholique* "  
*des choses qui regardent ces Fidèles. Et si* "  
*par hazard le Pere Collado..... produisoit* "  
*quelque Ecrit souscrit par des Japonnois,* "  
*&c. Voilà un vray discours de Jesuites.* "  
Ils disent d'abord généralement & ab- "  
solument que les Fidèles du Japon "  
n'ont point élu Collado pour aller en "  
Europe traiter avec le Pape..... Et "  
neanmoins de peur d'estre convaincus "  
de mensonge, ils prennent les devants, "  
&c. " "

*Réponse.*

Qui ne s'étonneroit en effet d'une conduite aussi surprenante que celle de ces gens-là ? On leur a dit qu'un homme mal intentionné pour eux s'en va en Espagne & à Rome, à dessein de les décrier ; & qu'afin de donner créance à ses accusations, il prétend se faire passer pour député de l'Eglise du Japon. Ils sçavent certainement qu'il ne l'est pas : & se croyant obligez à défendre la vérité autant que leur propre réputation, ils en donnent avis à leurs Supérieurs ; sans user au reste d'aucuns termes tant soit peu injurieux contre qui que ce soit. Voilà ce qu'on appelle *un vray discours de Jesuites !* Sans doute qu'il falloit estre Jesuite, c'est à dire, extraordinairement effronté pour écrire de la sorte.

*Colla-  
do, p.  
206.232*

Que leur accusateur les ait fait passer pour *des hommes charnels & corrompus, d'un orgueil & d'une arrogance diabolique*, coupables de mille vexations & de mille fourberies ; qu'il ait employé pour cet effet des pièces supposées, & des discours pleins d'une aigreur qui n'a guères d'exemples : il ne faut pas

*& d'  
craind  
tique  
pieux  
eux, s  
& de  
monde  
dire qu  
torisé p  
tr'eux  
de Jesu  
honneur*

*Que  
que les  
la plus  
Japon  
voit bi  
roient  
le Mor  
ment  
faire un  
poser a  
vé ? E*

*vient f  
Ils c  
Religie  
Chresti  
traiter  
ne ce q  
pâis-là  
Ils n*

effet d'une  
que celle de  
qu'un hom-  
s'en va en  
de les dé-  
réance à ses  
faire passer  
Japon. Ils  
ne l'est pas :  
ndre la ve-  
réputation,  
supérieurs ;  
ermes tant  
que ce soit.  
*ay discours*  
u'il falloit  
extraordi-  
crire de la

fait passer  
corrompus,  
ce diabolique  
xations &  
t employé  
posées, &  
greur qui  
e faut pas

*& des Missionnaires. I. Part. 503*  
craindre que l'Auteur de la Morale pra-  
tique trouve rien en tout cela que de  
pieux & de tres-édifiant. Mais pour  
eux, s'ils osent en termes tres-simples  
& de la manière la plus modeste du  
monde, protester de leur innocence, ou  
dire que le Pere Collado n'est point au-  
torisé pour aller porter ces plaintes con-  
tr'eux : *Voilà, dit-on, un vray discours*  
*de Jesuites* : c'est à dire, de gens sans  
honneur & sans jugement.

Que devoient-ils donc faire ? avoüer  
que leur adverfaire disoit vray, & que  
la plus saine partie de la Chrestienté du  
Japon s'expliquoit par sa bouche ? On  
voit bien que c'est-là dequoy ils au-  
roient dû convenir, pour estre bien avec  
le Moraliste : mais il faudroit premiere-  
ment voir s'ils pouvoient sans mentir  
faire un tel aveu. Il luy plaist de le sup-  
poser ainsi : mais comment l'a-t'il prou-  
vé ? Et s'il ne le prouve pas, que de-  
vient sa vaine déclamation ?

*Ils commencent, dit-il, par traiter un P. 133.*  
*Religieux d'imposteur, en assurant que les*  
*Chrestiens du Japon ne l'ont point élu pour*  
*traiter avec le Pape & le Roy d'Espagne,*  
*ne ce qui regarde l'état de l'Eglise de ces*  
*païs-là.*

Ils n'ont jamais usé du mot d'impo-

steur, ny d'aucun autre qui en approche. Mais que cet homme-là n'eust point esté député de ceux qu'il disoit, pourquoy les Jesuites ne l'auroient-ils pas assuré, puisque c'estoit la verité, comme la suite le fist assez voir ?

En effet, le Pere Collado fut à Rome dès l'année 1625. il y montra sa commission & ses Lettres de créance tant qu'il luy plût : il y forma durant plus d'un an toutes les plaintes qu'il voulut contre les Jesuites : & l'on y demeura si persuadé de la verité des unes & des autres, qu'au lieu de punir, ou pour le moins de reprendre sévèrement, comme on l'auroit fait sans doute, des gens d'une conduite aussi scandaleuse & aussi injurieuse au saint Siége que le devoient estre ces Jesuites du Japon ; le Pape Urbain VIII. en fait de grands éloges dans les Brefs qu'il écrivit l'année d'après à la veüe mesme du Pere Collado, aux Chrestiens de diverses Provinces du Japon.

Le saint Pere leur dit entre autres choses : *qu'ils doivent au Zèle des Jesuites toute sorte de respect & de reconnoissance..... qu'ils peuvent apprendre que l'Eglise Romaine fait de leurs ames, puisque pour les racheter elle leur envoie*

&  
 CES  
 VERT  
 taires  
 un O  
 gers,  
 sçave  
 est pl  
 C  
 dans  
 Colla  
 cès, i  
 vante  
 ches  
 enfin  
 exam  
 ces d  
 fit ter  
 résul  
 do, c  
 pour  
 qu'à  
 ée po  
 parce  
 parce  
 preuve  
 Au  
 fois ic  
 neme  
 & le  
 estoie



CES PRESTRES SÇAVANS ET D'UNE VERTU INSIGNE, *qui se bannissent volontairement de leur patrie, & qui passent un Ocean plein de naufrages & de dangers, pour aller chercher des ports, où ils sçavent bien que la rage des persécuteurs est plus furieuse que toutes les tempestes.*

C'est ainsi qu'on avoit ajousté foy dans Rome aux dépositions du Pere Collado. Peu satisfait donc de ce succès, il s'en alla en Espagne l'année suivante. La Lettre de Sotélo, ses depeches & tous ses Mémoires du Japon; enfin tout ce qu'il voulut produire, fut examiné avec soin durant plusieurs séances dans l'assemblée que Philippe IV. fit tenir. On a desja dit quel en fut le résultat tant au regard du Pere Collado, que des Jesuites: & cela fait voir pour le moins qu'à Madrit non plus qu'à Rome, l'on n'avoit eû nulle créance pour sa députation prétendue: soit parce qu'il n'osa la faire valoir, soit parce qu'il n'en avoit pû donner de preuves légitimes.

Autrement, pour opposer encore une fois icy au Moraliste son propre raisonnement; *Pour qui donc prend-il le Pape* P. I. 5. *& le Roy d'Espagne, s'il croit qu'ils estoient capables de refuser justice à ces*

Chrestiens du Japon affligez, & de donner mesme des loüanges à ceux qu'ils auroient scû en estre les persécuteurs? Que nostre compilateur n'avoit-il soin de s'instruire de ces faits-là, pour ne pas supposer à tout hazard & avec sa témérité ordinaire, qu'on a reconnu à Rome & en Espagne que ces douze Jesuites sont des menteurs, & que Collado n'y estoit point venu sans commission?

P. 134.

VII. *Réflexion.*

P. 133. De peur d'estre convaincus de mensonges, ils prennent les devants en disant: *Si par hazard le susdit Collado.... produisoit quelque écrit souscrit par des Japonois avec des articles qu'il leur a fait souscrire, ou qu'il leur a envoyez par quelque ouvrier de ses Confréries, gens de petite considération dans les terres de Mie Cingiva, Fagami & Coga, & par quelques-uns d'Omura & de NangaZaqui, ses partisans: tout cela n'est rien, si on le compare non seulement à tous les Chrestiens du Japon, mais mesme à ceux de ces lieux-là qui sont sous la conduite des Nostres....*

Que veut dire le galimatias affecté de ces bons Jesuites: *si par hazard*

&  
ce Co  
crit p  
chose

Ma  
bizar  
le ga  
que c

I.  
QUE  
QUEL  
fens  
fons  
au M  
à que  
Co  
chose  
vray  
quan  
fortu  
par e  
main  
une r  
d'une  
ce qu  
Sotel  
& pa  
ce y f

*Et des Missionnaires. I. Part. 507*  
*ce Collado produisoit quelque écrit sous- ce*  
*crit par des Japonois ? Sont-ce là des ce*  
*choses qui arrivent par hazard ? ce*

*Réponse.*

Mais que veut dire plutoft la critique bizarre de ce nouveau censeur ? Où est le galimatias qui ne fust plus tolerable que cette vaine remarque ?

1. Il devoit traduire ainsi : **A U C A S**  
**Q U E L E P E R E C O L L A D O P R O D U I S E**  
**Q U E L Q U E E C R I T , & C .** Car c'est le vray sens de leurs paroles. 2. Mais supposons qu'ils ayent dit, comme il plaist au Moraliste, *si par hazard* ; & voyons à quoy se reduit sa censure.

Ce ne sont point là, dit-il, des choses qui arrivent *par hazard*. Il est vray : mais ne parle-t'on ainsi que quand on parle des choses qui arrivent fortuitement & *par hazard* ? Si je disois par exemple : Que le Moraliste pense maintenant à ce qu'il doit faire. C'est une nécessité pour luy de se déclarer d'une manière ou de l'autre ; de soutenir ce qu'il a avancé touchant la Lettre de Sotélo, ou de se rétracter publiquement & par écrit : son honneur & sa conscience y sont également intéressés. Cepen-

» dant on ne croit pas qu'il soit assez  
 » aveugle pour entreprendre le premier,  
 » & l'on doute qu'il soit assez humble  
 » pour se résoudre au second. Mais si *par*  
 » *hazard* il prenoit le party de s'en défen-  
 » dre, on l'avertit que &c.

Si je voulois donc parler ainsi, prétendrait-il que le *par hazard* fust mal placé en cet endroit là; sous prétexte qu'une telle résolution n'est pas du nombre de ces choses qui arrivent *par hazard*? S'il le prétendoit, il seroit assurément le seul de son avis.

Or c'est tout de mesme dans l'exemple qui fait le sujet de sa ridicule censure. On disoit aux Jesuites du Japon que le Pere Collado avoit mendié des souscriptions de quelques Japonois de la lie du peuple, gens simples & faciles à tromper; & qu'il vouloit s'en servir pour autoriser ses accusations. Ces Peres avoient raison de s'en défier, puisqu'ils sçavoient qu'on y avoit desja fait la mesme chose trente ans auparavant, ainsi qu'il parut par la rétractation juridique d'un Chrestien Japonois nommé Pierre Cano, qui avoua qu'on s'estoit servi de luy pour en suborner d'autres.

Voyez  
 l'Asie  
 de Bar-  
 toli,  
 tom. 2.  
 pag.

Ces Jesuites n'estoient pas néanmoins

Et  
 tout  
 avis;  
 re qu  
 moig  
 voit l  
 ment  
 donc  
 sent :  
 lado p  
 t'on ja  
 ble oc

Par  
 primer  
 au mo  
 quatre  
 gami,  
 deux a  
 qui l'a  
 Roy d  
 l'état c

On  
 homme  
 Isle, p  
 bourgs

*Et des Missionnaires. I. Part. 509*  
tout à fait assûrez de la verité de cet avis; & ils avoient quelque peine à croire que Collado osast produire des témoignages de cette nature, dont il devoit bien s'attendre qu'on feroit aisément voir la nullité. Dans le doute donc de ce qui pourroit arriver, ils disent: *si par hazard* LE PERE *Diégo Collado produisoit quelque écrit, &c.* Parla-t'on jamais autrement dans une semblable occasion?

VIII. Réflexion.

Par la manière dont ces Jesuites s'ex-  
priment, il est aisé de voir que c'estoit  
au moins la pluspart des Chrestiens de  
quatre Provinces (*Mie, Cingiva, Fa-*  
*gami, & Coga*) & quelques-uns des  
deux autres (*Omura & Nangasaqui*)  
qui l'avoient envoyé vers le Pape & le  
Roy d'Espagne, pour les informer de  
l'état de ces Eglises.

Réponse.

On auroit tort de s'étonner qu'un  
homme qui a pris la Chine pour une  
Isle, prenne icy les noms de quatre  
bourgs, & de deux villes pour autant

510 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
de Provinces. C'est qu'il n'a pas veû le  
texte original de cet Ecrit, & qu'il a  
mal entendu l'Italien. Il y a dans le  
Portugais *das Aldeas*, des bourgs de  
Mie, Cingiva, Jagami & Coga. Ainsi  
*le Terre* dans Bartoli ne signifie pas *des*  
*Provinces*, comme il a plu à l'Auteur  
de la Morale pratique de le supposer,  
faute de sçavoir la Carte du Japon ;  
mais seulement des villages ou des  
bourgs.

*IX. Réflexion.*

P. 135.

Il n'estoit pas étrange que le plus  
„ grand nombre de ces nouveaux Chre-  
„ stiens, qui ne sçavoient de la religion  
„ que ce que les Jesuites leur en avoient  
„ appris, préférassent les instructions dou-  
„ CES ET ACCOMMODANTES qu'ils leur  
„ avoient données, à de plus saintes &  
„ de plus sévères, que donnoient les au-  
„ tres Religieux à ceux qui estoient sous  
„ leur conduite.

*Réponse.*

Que l'envie & la haine sont aveugles  
de ne distinguer ny ceux qu'elles veu-  
lent attaquer, ny ceux qu'elles vou-

& a  
droien  
mérai  
Chres  
retrac  
ve im  
luy o  
leur m  
Ce  
les Ha  
que d  
me l'o  
tion p  
d'Egli  
celle d  
presqu  
la vill  
ayent  
neanm  
qu'ils e  
faut p  
vienn  
lire fan  
Protes  
oüies  
centes  
pescher  
stance  
nes de  
conditi  
Quel

droient épargner ! Qu'ont fait à ce téméraire accusateur tant de vertueux Chrestiens du Japon, dont la ferveur a retracé dans ces derniers temps une vive image de la primitive Eglise ? Que luy ont-ils fait, pour deshonorer ainsi leur mémoire ?

Ce n'est pas nous seulement, ce sont les Hérétiques mesmes qui ont publié que depuis la naissance du Christianisme l'on n'a jamais veû ny de persécution plus longue & plus horrible, ny d'Eglise plus féconde en martyrs que celle du Japon. Quoy qu'ils n'en ayent presque sçû que ce qui se passoit dans la ville de Nangasacki, & qu'ils en ayent peut-estre dissimulé une partie ; néanmoins la providence a voulu qu'ils en ayent rapporté plus qu'il ne faut pour justifier les relations qui viennent des Catholiques. On ne peut lire sans frémir la description que ces Protestans ont faite des cruautéz inouïes qu'on y exerçoit sur tant d'innocentes victimes : & ils n'ont pû s'empescher eux-mesmes d'admirer la constance inébranlable de tant de personnes de tout âge, de tout sexe & de toute condition.

Quelles gens estoient-ce donc au ju-

512 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
gement de l'Auteur de la Morale pratique ? ou dans quelle école pense-t'il qu'ils eussent appris à mépriser ainsi tout ce qu'il y a de plus terrible ? Ne voudroit-il point qu'on crust que tous ces Martyrs avoient esté instruits par d'autres que par les Jesuites ? Il auroit honte apparemment de le dire, après que son faux Sotélo ny son Collado n'ont pas mesme osé le feindre. Mais puisque *ces nouveaux Chrestiens ne sçavoient de la Religion, que ce que les Jesuites leur en avoient appris*, ainsi qu'il le dit luy-mesme ; croit-il donc que ce fussent *des instructions douces & accommodantes* que celles qui les dispoisoient à mourir au milieu des brasiers, où ils se laissoient rostir à petit feu ?

Bienheureux martyrs de Jesus-Christ, si dans le séjour de la gloire où vous regnez avec luy, vous estiez encore sensibles à quelque injure ; ne le seriez-vous pas à celle que l'on vous fait, ou plustost qu'on fait à Dieu mesme, de vous faire passer pour des hommes charnels, accoustumez, dit-on, à *favoriser l'ambition de vos instructeurs, parce qu'ils favorisoient à leur tour vos cupiditez*. C'est à dire de vous oster la

P. 136.

gloire  
tat, c  
tant  
par  
se me  
bera  
sédu  
nin d  
appre  
pour  
vous  
bles d  
Si  
luy d  
contr  
occaf  
leurs  
nous  
niez  
penti  
moire  
estre

S'e  
voyer  
ment  
se seu



gloire dont vous eussiez fait le plus d'état, qui est d'avoir honoré l'Eglise autant par la sainteté de vostre vie, que par le triomphe de vostre mort ? Sans se mettre en peine si l'infamie en retombera sur vous, on represente comme des séducteurs, dont la morale porte le venin dans le cœur de qui que ce soit qui s'en approche, ceux que vous reconnoissez pour vos Peres en Jesus-Christ, & à qui vous croyez après Dieu estre redevables de vostre bonheur.

Si vostre sang, comme autrefois celui d'Abel, pouvoit crier vengeance contre quelqu'un, n'est-ce pas en cette occasion qu'il élèveroit sa voix contre leurs calomniateurs & les vostres ? Mais nous souhaitons plutost que vous obteniez à ces aveugles la grace de se repentir, & d'épargner au moins la mémoire de ceux dont ils n'imiteront peut-estre jamais le courage.

*X. Réflexion.*

S'ensuit-il que le Pape devoit ren-  
voyer *ce Gollado* (comme ils le nom-  
ment par mépris) sans l'écouter ; à cau-  
se seulement que les Chrestiens du Ja-

cc P. 136  
cc  
cc  
cc

§ 14 *Def. des nouveaux Chrestiens*

» pon , dont il portoit les plaintes à sa  
» Sainteté , estoient moins en nombre &  
» peut-estre mesme moins considérables  
» selon le monde , que ceux qui favori-  
» soient l'ambition des Jesuites , parce  
» que ces Peres de leur costé favorisoient  
» leurs cupiditez ?

*Réponse.*

Le Moraliste n'avoit garde de man-  
quer une si belle occasion de faire une  
amplification sur cette maxime : Que  
la vérité & la justice ne sont pas tou-  
jours du costé du plus grand nombre.  
Tous les gens de nouveau party aiment  
ce lieu commun. Mais pour l'applica-  
tion qu'il en fait au sujet dont nous  
parlons , elle est inutile & hors de pro-  
pos.

Ce n'est point à la multitude ny à la  
qualité de ceux qui se plaignent qu'on  
doit avoir égard , mais à leur merite &  
à la justice de leurs remontrances : qui  
en doute ? Mais c'est dequoy il s'a-  
git , de sçavoir si ces plaintes estoient  
légitimes , ou si les Chrestiens du Ja-  
pon en estoient véritablement les Au-  
teurs : & il n'y a que des Sophistes qui

supp  
L'  
moir  
déra  
pas c  
seule  
sans  
éloig  
sa Sa  
justic  
qu'el  
tes de  
croir  
mal f  
An  
que  
esté r  
n'ont  
dans  
dire ,  
Et q  
il sop  
rance  
duit  
lado.  
nie d  
stile c  
pressi  
l'em  
dans

*Et des Missionnaires. I. Part. 515*  
supposent ce qui est en question.

L'on convient que pour avoir esté moins en nombre, ou les moins considérables selon le monde, il ne s'ensuit pas qu'Urbain VIII. ait dû pour cela seulement renvoyer le Pere Collado sans l'écouter : & l'on est encore plus éloigné que le Moraliste, de croire que sa Sainteté fust capable d'une telle injustice. Mais puisqu'il est constant qu'elle méprisa effectivement les plaintes de ce prétendu député, il faut donc croire qu'elle les reconnut feintes & mal fondées.

Au reste c'est une calomnie de dire que dans l'Ecrit des Jesuites il ait esté nommé par mépris *ce Collado*. Ils n'ont jamais parlé de la sorte. Il y a dans l'original, comme l'on vient de dire, *si le Pere F. Diègo Collado, &c.* Et quoyque Bartoli l'ait rendu par, *il sopradetto Collado*, c'est une ignorance ou une malignité de l'avoir traduit dans la Morale pratique, *ce Collado*. Car on sçait que suivant le génie de la Langue Italienne, & dans le stile de cet Auteur en particulier, l'expression dont il se sert, ne marque nullement du mépris, comme fait celle-cy dans nostre langue, *ce Collado* : puisque

Bartoline par le point autrement des plus grands hommes dont il écrit l'histoire.

Il resteroit assez d'autres remarques à faire sur les raisonnemens du Moraliste en faveur de la députation imaginaire du P. Collado, ou contre l'Écrit des douze Martyrs. Mais nous aurons peut-estre lieu d'en parler encore dans la seconde Partie; & il est temps de finir celle-cy, après que nous aurons fait quelques réflexions sur ce qu'elle contient.

---

## CHAPITRE IX.

### CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.

*Réflexions sur les calomnies de la Morale pratique, sur la conduite de leurs Auteurs, sur ce qu'on a droit d'exiger d'eux, sur ce qu'on en peut attendre, & sur ce qu'on doit se promettre du public.*

**S**I l'on ne s'est presque attaché dans cette première Partie qu'à des moyens de réfutation généraux, ce n'est pas qu'on soit résolu d'en demeurer là. On destine une seconde Par-

&  
 tie à  
 liste  
 les p  
 on c  
 avoit  
 n'a p  
 tre J  
 M. d  
 de la  
 fond  
 suppo  
 incap  
 de plu  
 manif  
 l'on y  
 le de  
 autori  
 les lur  
 conscie  
 En e  
 public  
 les ont  
 avec a  
 qu'ils  
 moins  
 d'impo  
 en si gr  
 fans s'e  
 miner,  
 leurs su

*& des Missionnaires. I. Part. § 17*  
tie à détruire les mensonges du Mora-  
liste chacun en particulier, au moins  
les plus considérables. Pour celle-cy,  
on croit s'y estre aquitté de ce qu'on  
avoit promis au commencement. On  
n'a pas seulement montré que le Thea-  
tre Jesuitique n'est point l'ouvrage de  
M. de Malaga, & que les mémoires  
de la Morale pratique qui ont servi de  
fond à M. Jurieu sont des pièces ou  
supposées, ou falsifiées, ou d'ailleurs  
incapables de faire foy. On a fait voir  
de plus, que la fausseté s'y rend tres-  
manifeste pour peu d'attention que  
l'on y fasse: & qu'il seroit bien diffici-  
le de ne pas croire que ceux qui ont  
autorisé de tels écrits, l'ont fait contre  
les lumieres & le témoignage de leur  
conscience.

En effet, si avant que de donner au  
public ces relations scandaleuses, ils  
les ont examinées, comme ils devoient,  
avec application; il paroist incroyable  
qu'ils ayent pû n'appercevoir pas au  
moins quelques-unes des marques  
d'imposture qu'on y voit répanduës  
en si grand nombre. Et si l'on dit que  
sans s'estre mis en peine de rien exa-  
miner, ils ont bien voulu appuyer de  
leurs suffrages tant de choses impor-

tantes contre l'honneur de leur prochain ; comment penser qu'ils l'ayent pû faire sans beaucoup de mauvaise foy ?

Au moins est-il bien certain que le jugement le plus favorable qu'on puisse faire d'eux en cette occasion, c'est que par un excès de crédulité, & faute d'examen, ils ont pris pour vray ce qu'ils débitent dans la Morale pratique. Mais puisque ce n'est pas assez pour les justifier ny devant Dieu ny devant les hommes, on souhaite qu'ils s'examinent un peu en sa présence sur ce qu'on va dire.

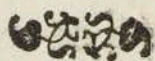
Au reste quoyque ces avis ne regardent pas seulement l'Auteur de la Morale pratique, mais encore M. Jurieu qui l'a copiée ; ce n'est pourtant ny sans réflexion ny sans raison, que l'on s'adresse directement dans cette conclusion au premier, sans y faire mention du second.

1. On a considéré en premier lieu que M. Jurieu ne s'est pas rendu garant de la verité des piéces contenuës dans la Morale pratique ; & qu'il avoit quelque droit de les supposer, pour en tirer contre son adverfaire un de ces argumens qu'on appelle *ad hominem*.

e  
Ain  
foit  
Mo  
fab  
me  
ou a  
l'as  
ouv  
2.  
fi ce  
que  
ou  
le ne  
en a  
jusq  
part  
Prop  
dou  
vray  
mati  
en p  
time  
pren  
on n  
ont

Ainsi il s'en faut beaucoup qu'il ne soit aussi coupable que l'Auteur de la Morale pratique ; qui s'est fait responsable de tout ce qu'elle rapporte, comme estant *tiré de livres tres-autorisez, ou de pièces tres-authentiques*, ainsi qu'il l'assûre dans le titre mesme de son ouvrage.

2. On a considéré en second lieu que si ces infames Satyres ont trouvé quelque créance auprès des Catholiques, ou mesme des Protestans, ce n'est pas le nom ny l'autorité de M. Jurieu qui en a esté la cause. Décrié comme il est, jusque parmy les honnestes gens de son party, sur tout depuis ses nouvelles Prophéties, il n'est propre qu'à faire douter des choses mesme les plus vrayes qu'il pourroit avancer en cette matiere. C'est pourquoy sans se mettre en peine quels pourront estre ses sentimens, ny quelle résolution il pourra prendre à l'occasion de cette Défense, on ne parlera icy que de ceux qui luy ont donné dequoy insulter à l'Eglise.



## ARTICLE I.

*Considérations sur la nature & sur les  
circonstances des calomnies de la  
Morale pratique.*

1. **S**I un voyageur au retour des Indes , parlant de quelque Missionnaire de ce pais-là , qui seroit connu en France , avoit dit de luy devant dix ou douze personnes , qu'on l'auroit veû là tout occupé de son commerce & de ses plaisirs , ne songer qu'à mener une vie molle & délicate , avoir honte de prescher la Croix de JESUS-CHRIST , accommoder l'Evangile avec les cultes abominables des Payens , & sacrifier comme eux à leurs Idoles. Si , dis - je , un homme par de semblables rapports contraires à la verité , ou sans fondement , avoit noirci la réputation d'un seul Missionnaire , dans une seule compagnie ; je ne crois pas qu'il y ait au monde un Casuiste si ignorant ou si relasché , qui ne le jugeast coupable d'un tres-grand crime.

Que seroit-ce si ce calomniateur avoit debité hautement ses mensonges dans toute sorte de compagnies , devant

&  
tout  
une  
estoi  
l'impr  
dre  
de la  
Sa  
appl  
crim  
abor  
qu'o  
non  
mais  
ce qu  
dans  
en a  
non  
sonne  
toute  
& ré  
capab  
nelle  
ratio  
2.  
sieurs  
croya  
ont v  
sonne  
eux ,  
voir



toutes sortes de personnes, dans toute une ville ou toute une province : S'il estoit allé mesme jusqu'à l'écrire, & à l'imprimer publiquement, afin de rendre la diffamation plus générale, & de la faire passer jusqu'à la postérité ?

Sans que je fasse donc icy d'autre application, chacun conçoit assez quel crime c'est d'avoir imposé toutes les abominations & toutes les ordures qu'on trouve dans la Morale pratique, non pas à un ou deux Missionnaires, mais à un Corps entier : non pas à tout ce qu'il y a de Jesuites aujourd'huy dans le monde, mais à tout ce qu'il y en a eû depuis plus de soixante ans : non pas en presence de quelques personnes seulement, mais à la face de toute l'Eglise, par des livres imprimez, & répandus avec soin dans l'Europe, capables de rendre la calomnie éternelle. Mais venons à une autre considération.

2. On entend tous les jours ces Messieurs gemir & se plaindre du tort incroyable qu'ont fait à l'Eglise ceux qui ont voulu luy rendre inutiles des personnes de mérite & de pieté comme eux, en leur imputant faussement d'avoir des sentimens peu catholiques.

Plust-à-Dieu qu'ils se fussent justifiez de ce reproche aussi clairement que les Jesuites le sont maintenant des accusations de la Morale pratique.

Mais je n'examine point icy qui a raison des deux parties. Je suppose mesme que la justice est du costé de ceux qui font ces plaintes-là. Que dira-t'on donc de ceux qui ont fait tous leurs efforts, & employé les moyens les plus injustes, pour ruiner la réputation de quinze à vingt mille Jesuites, répandus dans toutes les parties du monde; & priver par là l'Eglise du secours qu'elle en pouvoit attendre? Quoy donc, seroit-il possible que ce fust un tort si considérable pour l'Eglise, de la priver du service qu'elle auroit reçu d'une poignée de gens; & que ce fust pour cette mesme Eglise une perte légère de luy ravir tout à la fois vingt mille ouvriers, appliquez par leur état à tous les emplois de la vie Apostolique; à la prédication, à la confession, à l'instruction de la jeunesse, à la direction des consciences, à la conversion des Infidèles? Je le demande à ces Messieurs, & s'ils croient de bonne foy qu'il n'y ait qu'eux qui soient capables de servir utilement l'Eglise.

3. Enfin on les prie de considérer combien de fois les Loix divines & humaines , ecclésiastiques & civiles , ont ordonné de faire souffrir aux calomniateurs la mesme peine que mériteroient ceux qu'ils accusent , s'ils estoient en effet coupables du crime qu'on leur impose. C'est ce qu'on appelle la Loy du *Talion* : & l'on ne peut pas douter que Moyse & tous les autres Législateurs , n'ayent eû en veüe cette maxime , que le crime de ceux-là n'estoit pas moindre que le crime de ceux-cy. Que celuy , par exemple , qui accuse faussement un homme d'adultère ou d'homicide , fait du moins un aussi grand péché , que s'il avoit commis luy-mesme un homicide ou un adultère. La Loy ne peut estre fondée que sur ce préjugé-là , qui paroist d'ailleurs tres-conforme à la raison.

Que ces Messieurs se representent donc maintenant de quelle horreur & de quels supplices seroient dignes les Jesuites , s'ils estoient réellement coupables de tout ce que la Morale pratique leur a imputé. S'ils adoroient les démons & les Idoles des Chinois : Si *par une flaterie diabolique* ils faisoient des Sacrifices à un Roy infidèle en pre-

sence du Sacrement adorable de nos Autels : S'ils portoient leurs Néophytes à de pareils sacrilèges : S'ils leur cachoient le mystere de la Croix de JESUS-CHRIST : Si de pleine autorité ils les exemptoient de l'observation de tous les commandemens de l'Eglise : S'il estoit vray qu'ils eussent fait enchaîner, bastonner, emprisonner, foüetter, exiler les autres Missionnaires : qu'ils les eussent calomniez auprès des Princes payens pour exciter la persécution contre eux : qu'ils eussent commis contre D. Jean de Palafox, contre D. Bernardin de Cardénas, contre D. Hernand Guerréro &c, toutes les violences que l'on raconte dans le Theatre Jesuitique ; avec mille autres abominations scandaleuses dont il est plein.

Qu'ils se representent, dis-je, toutes ces choses ; & qu'ils voyent l'idée qu'on auroit alors des Jesuites, & qu'en ont eû sans doute ceux qui ont crû l'Auteur de la Morale pratique digne de foy. Ou bien, qu'ils songent à ce que l'on diroit presentement de ces Jesuites, si au lieu d'estre l'objet de ces calomnies execrables, ils en avoient esté les auteurs ; & si après les avoir répanduës & appliquées à ceux

& c  
qui le  
ajou  
& qu  
que m

4.

se sou  
peu u  
point  
craign  
doive

Cette  
la pr  
y puit  
qu'un  
se à d  
crime  
parle  
pas u  
moin  
avoit  
quen  
vent  
en ef  
vingt  
calor

Dic  
ces M

\* I

Trad  
d'Oct

qui les leur imposent, ils estoient enfin aujourd'huy convaincus de fausseté: & qu'ils jugent sur cela du chastiment que mérite une si noire méchanceté.

4. Ce n'est pas encore assez. Qu'ils se souviennent de ce qu'a écrit depuis peu un de leurs auteurs: *Qu'il n'y a point de Prestre, ny de Docteur qui craigne Dieu, à qui sa réputation ne doive estre plus chere que sa propre vie.* Cette maxime en quelque sens qu'on la prenne, quelque restriction qu'on y puisse apporter, signifie pour le moins qu'un calomniateur public, qui impose à des Prestres & à des Religieux des crimes atroces, tels que sont ceux dont parle la Morale pratique; ne leur fait pas un moindre tort, & ne se rend pas moins coupable devant Dieu, que s'il avoit attenté à leur vie: & par conséquent que les auteurs de ce Libelle doivent estre traitez, comme s'ils avoient en effet empoisonné ou assassiné les vingt & trente mille Jesuites qu'ils ont calomniez.

Dieu! quelle pensée pour celuy\* de ces Messieurs qui disoit il y a quelques

\* *L'Auteur de la Nouvelle Défense de la Traduction de Mons dans une Lettre du 2. d'Octobre 1679.*

*Dans  
l'avis  
du I.  
vol. des  
Réflex.  
Philos.  
&  
Theolo-  
giques.*

526 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
années : Je sens une émotion qui paroist  
jusques sur mon visage & dans le ton de  
ma voix , lorsque j'entens parler d'IN-  
JUSTICES MANIFESTES , DE MALICES NOI-  
RES , DE CALOMNIES IMPUDENTES , DE  
FAUX PRETEXTES POUR OPPRIMER DES  
INNOCENS ; quand tout cela ne regarde-  
roit que les gens du monde qui me seroient  
les plus inconnus.

Si cela est vray , s'il a le cœur aussi  
bien fait qu'il nous l'assûre , quelle  
émotion , quel trouble , quel transport  
d'indignation & de zèle ne fera-t'il  
donc point éclater , maintenant qu'il  
voit que des gens qui luy sont à la  
verité inconnus , par le peu de com-  
merce qu'il a eû avec eux , mais pour-  
tant qui sont *innocens* , ont esté oppri-  
*mez* par la calomnie ? De quel ton de  
voix ne va-t'il pas publier jusqu'aux  
extrémitez de la terre , que l'auteur  
du Theatre Jesuitique , & celuy de la  
Morale pratique , sont des perfides ,  
des traistres , des scélérats , des im-  
posteurs , qui ont tasché de diffamer  
une infinité de saints & zélez Mission-  
naires , une Chrestienté florissante ; &  
de perdre vingt mille Religieux in-  
nocens par *des injustices manifestes , des*  
*malices noires , des calomnies impudentes,*

&  
de fa  
les co  
rer d  
ces M  
avec  
exam

Comp  
list

O  
sçait  
Mais  
tage  
on a  
ment  
tenuë  
le fon  
la co  
Voyo  
de ces  
& de  
en pra  
Con  
ne ces  
tre to

*Et des Missionnaires. I. Part. 527*  
de faux prétextes. Car enfin, ce sont-là  
les conclusions pratiques qu'il faut ti-  
rer de sa maxime. Mais la conduite de  
ces Messieurs s'accorde-t'elle toujourns  
avec leurs maximes ? C'est ce qu'il faut  
examiner de plus près.

## ARTICLE II.

*Comparaison de la conduite des Mora-  
listes avec leurs propres maximes  
de Morale.*

**O**N est toujourns inexcusable quand  
on agit contre les règles que l'on  
sçait, ou que l'on est obligé de sçavoir.  
Mais on l'est sans comparaison davan-  
tage, quand ce sont des règles dont  
on a foy-mesme fait leçon publique-  
ment aux autres; quand on les a sou-  
tenuës avec éclat; & quand on en a fait  
le fondement de sa propre défense & de  
la condamnation de ses adversaires.  
Voyons donc quels sont les principes  
de ces Messieurs touchant la calomnie,  
& de quelle maniere ils les ont mis icy  
en pratique.

Comme il y a près de 50 ans qu'ils  
ne cessent de crier à la calomnie con-  
tre toutes sortes de personnes, il n'y a

528 *Def. des nouveaux Chrestiens*

pas de gens qui ayent pris plus grand soin d'expliquer les principes de Morale qui regardent ce péché. Heureux, si en accusant les autres de calomnie, ils n'en avoient pas fait une eux-mêmes le plus souvent ! & plus heureux encore, s'ils ne s'estoient pas montrez beaucoup plus habiles dans la pratique de ce vice, qu'ils n'ont paru éloquens à le décrier en spéculation. Voicy comme en parle l'Auteur de la Nouvelle Défense de la Traduction de Mons, à l'occasion du reproche qu'on luy avoit fait d'avoir mal traduit des passages sur l'Eucharistie.

1. *Part.* On ne scauroit former contre des  
p. 492. Theologiens & des Prestres une accusation plus atroce, dit-il : & rien ne seroit plus capable de les faire avoir en horreur à toutes les personnes de pieté, que le soupçon qu'elle donneroit de leur foy, si elle estoit bien fondée. Mais c'est ce qui fait aussi qu'il n'y a rien qui mérite plus l'indignation de tous les gens de bien, qu'un reproche de cette nature, S'IL N'EST ACCOMPAGNE' DE PREUVES SOLIDES ET CONVAINQUANTES.

2. *Part.* Pour n'estre point calomniateur, dit-  
p. 522. il en un autre endroit, ce n'est pas assez  
de

de d  
estre  
reme  
le cr  
dit  
publi  
atroc  
ves,  
de ca  
vines  
comp  
les ré  
Com  
Sacrif  
voir f  
tant c  
On  
de l'A  
parlan  
Clergé  
fer, q  
de la  
parlen  
dent en  
le Chr  
les max  
qu'on n  
La con  
médifa  
sonnes.



de dire des choses que l'on s'imagine  
estre vrayes; si on se l'imagine témérai-  
rement, sans des motifs qui obligent à  
le croire, *sine causâ cogente*, comme  
dit S. Thomas. Et ainsi tous ceux qui  
publient contre le prochain des choses  
atroces, dont ils n'ont aucunes preu-  
ves, sont incontestablement coupables  
de calomnie selon toutes les loix & di-  
vines & humaines: & on ne sçauroit  
comprendre, à juger des choses selon  
les régles de l'Evangile, que toutes les  
Communions qu'ils font, & tous les  
Sacrifices qu'ils offrent, avant que d'a-  
voir satisfait à ce péché, ne soient au-  
tant de sacrilèges.

On ne sçait que penser, dit l'auteur 2. Part. de l'Apologie pour les Catholiques en p. 2. 8.  
parlant de l'auteur de la *Politique du*  
*Clergé de France*: On ne sçait que pen-  
ser, quand on entend parler des gens  
de la sorte; & qu'on considère qu'ils  
parlent au nom de ceux qui se préten-  
dent envoyez de Dieu pour réformer  
le Christianisme, & qui se vantent que  
*les maximes de leur Morale sont si pures*  
*qu'on n'oseroit les contredire* . . . . .  
La confiance qu'ils témoignent icy en  
médisant de sens froid de tant de per-  
sonnes, fait presque douter s'ils n'ont

Z

530 *Def. des nouveaux Chrestiens*

» point osté le jugement téméraire du  
» nombre des crimes ; & s'ils n'ont point  
» effacé de l'Evangile cette parole de JE-  
» SUS-CHRIST : *Ne jugez point , & vous*  
» *ne serez point jugez.*

» Cét auteur , ajouste-t'il ensuite , de-  
» meure d'accord de douze mille con-  
» vertis depuis vingt ans : & on sçait  
» que depuis cinq ans il y en a plus de  
» 30000. C'est un grand hazard si de  
» tout ce nombre-là il en connoît qua-  
» rante ou cinquante. Et cependant ,  
» comme s'ils luy avoient tous rendu  
» compte des motifs de leur conversion ,  
» ou qu'il pénétrast le fond des cœurs  
» par une lumière prophétique , il ôse  
» assûrer que de ces douze mille, il n'y en  
» a peut-estre pas douze qui se soient  
» convertis par un motif de conscience.  
» Y eût-il jamais un jugement plus té-  
» méraire & plus criminel ?

P. 248. Enfin , il faut renverser l'Evangile,  
» dit cet Apologiste , ou demeurer d'ac-  
» cord que quand une action peut estre  
» faite par divers motifs , dont l'un est  
» bon & l'autre mauvais ; c'est un tres-  
» grand péché devant Dieu de l'attri-  
» buër au mauvais motif sur de purs  
» soupçons , ET SANS EN AVOIR AUCU-  
» NE PREUVE CONVAINCANTE : sur tout

si on veut par là faire passer des gens <sup>cc</sup>  
pour n'avoir point de religion. On ne <sup>cc</sup>  
peut donc nier que l'auteur de *la Poli- cc*  
*tique du Clergé*, & tous ceux qui l'ap- <sup>cc</sup>  
prouvent & qui l'estiment, ne soient <sup>cc</sup>  
coupables devant Dieu d'une tres-crim- <sup>cc</sup>  
minelle calomnie. <sup>cc</sup>

Voilà le discours que ce Docteur <sup>cc</sup>  
tient à M. Jurieu touchant la calom-  
nie. Il n'y a rien de plus vray ny de  
plus beau que ce qu'il en dit. Person-  
ne aussi, je crois, n'en est mieux per-  
suadé que l'Auteur de la Morale pra-  
tique.

Qu'il nous dise donc maintenant  
cét auteur, où sont *les preuves convain-*  
*quantes* qui luy ont fait croire que les  
Jesuites ne vont dans les païs étrangers  
que pour l'amour du trafic & de la vie  
molle: Qu'ils font à la Chine des Ido-  
lâtres, des Epicuriens, des ennemis de  
la Croix du Fils de Dieu; au Japon des  
marchands, des persecuteurs de la Re-  
ligion, des apostats de la foy; *par tout*  
*des Docteurs de relaschement*, qui n'ont  
*en veüe que l'agrandissement & le faux*  
*honneur de leur Compagnie*, dont ils font  
*un Dieu*, auquel ils sacrifient toutes cho-  
ses, mesme les plus saintes, &c.

Oseroit-il se vanter de connoistre,

532 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
je ne dis pas *quarante ou cinquante*,  
mais peut-estre un seul de tous les Je-  
suites qui sont employez en ces péni-  
bles Missions ? Peut-il prouver ce qu'il  
dit si affirmativement, qu'il sçait tout  
ce qu'il a publié contre eux, de gens  
& parfaitement instruits, & d'une fi-  
délité non suspecte ? Qu'il nous les  
marque ces gens si bien instruits &  
d'une fidélité non suspecte. Qu'il nous  
fasse voir leurs dépositions & leurs  
sermens. Autrement on le déclare luy  
& tous ses complices atteints & con-  
vaincus par leur propre témoignage,  
d'autant de calomnies qu'il y a de faits  
en leur Morale pratique.

Mais pour dire encore quelque cho-  
se de plus sensible, & faire mieux voir  
combien ces Messieurs se sont démen-  
tis en cette occasion, il est bon de  
rappeller icy un point de leur histo-  
re, sur lequel on voit qu'ils comptent  
beaucoup, & qu'il leur paroist fort  
avantageux : Je veux dire ce qu'ils fi-  
rent autrefois, lorsque l'Eglise leur  
ordonna de condamner un Livre com-  
me contenant des propositions hérési-  
ques.

Ce n'est pas que je veuille les faire  
rentrer dans le fond de la question, ny

re  
ra  
les  
ni  
l'u  
vo  
co  
roi  
je  
me  
tér  
fer  
mi  
exc  
il  
scie  
A  
ave  
ne  
dix  
con  
d'u  
null  
sion  
Siég  
Il ne  
reste  
Sou  
que  
vre

renouveler une dispute qui n'a nul rapport à mon sujet. Je veux seulement les prier de nous dire de quelle manière ces deux faits peuvent s'accorder l'un avec l'autre. Car pour moy j'avouë de bonne foy que j'ay peine à comprendre comment des gens qui paroissent si scrupuleux, & si éloignez, je ne dis pas de la calomnie, mais du mensonge, mais d'un simple jugement téméraire, qui püst tant soit peu bleffer la charité: comment des gens si timides & si réservés sont venus à cet excès de témérité & d'injustice, dont il n'y a que des gens perdus de conscience qui soient capables.

Avec quelle constance, ou plustost avec quelle opiniastreté ces Messieurs ne refusèrent-ils pas durant l'espace de dix ou douze ans, de souscrire à la condamnation que l'Eglise avoit faite d'un Livre hérétique? Il ne s'agissoit nullement de son auteur. La soumission qu'il avoit témoignée pour le Saint Siège, avoit mis sa personne à couvert. Il ne s'agissoit que de souscrire avec le reste des Fidèles aux Constitutions des Souverains Pontifes, qui déclaroient que la doctrine contenuë dans ce Livre n'estoit pas celle de l'Eglise, &

par conséquent que l'auteur avoit mal entendu Saint Augustin.

C'estoit-là tout ce qu'on pouvoit conclure de la condamnation de son Livre : & l'on ne peut dire que ce fust pour luy un sujet d'infamie , après avoir protesté qu'il se défioit de son propre jugement , & après s'estre soumis à celuy de l'Eglise. Car enfin ce n'est pas l'erreur précisément qui rend hérétique , ce n'est que l'attachement opiniastte à l'erreur. Il n'y alloit donc pas de l'honneur ny de la réputation légitime de Jansenius , mais seulement d'un degré de réputation mal acquise , à laquelle il n'avoit pas dû prétendre ; qui estoit d'avoir mieux compris le sens de Saint Augustin , que n'avoit fait son fidèle disciple Saint Prosper , avec tout ce qu'il y a eû de Theologiens dans l'Eglise depuis cinq cents ans.

Cependant quelle fut la fermeté ou plutoist l'obstination de ces Messieurs , à refuser ce léger aveu qu'on exigeoit d'eux pour le bien & la paix de l'Eglise ? Que ne firent-ils point , que n'écrivirent-ils point pendant plusieurs années , pour se dispenser de se soumettre ?

Mais quelle fut la raison qu'ils apportèrent pour justifier une si longue résistance ? Ils craignoient de se tromper, disoient-ils, & de faire un jugement téméraire, un mensonge, une calomnie au desavantage de Jansenius; en avouant que les Souverains Pontifes avoient condamné une doctrine contenuë dans son Livre.

Pourquoy cette crainte ? Ils voyoient deux Papes qui assûroient par trois Constitutions, & par quantité de Brefs, qu'il estoit vray : qu'ils avoient examiné la chose avec tout le soin imaginable : & qu'on ne pouvoit sans une témérité scandaleuse la révoquer en doute. Ils ne se contentoient pas de le déclarer : ils se servoient de toute l'autorité que JESUSCHRIST leur a donnée, pour obliger les Fidèles à reconnoistre la verité de cette déclaration. Toutes les Eglises de France & des Païs-Bas avec toutes les Universitez, conspiroient à appuyer le jugement du Saint Siège ; sans mesme qu'il y en eust aucune ailleurs qui réclamast. Tous, Catholiques & hérétiques, convenoient, comme ils en conviennent encore, qu'entre les faits de cette nature, il n'y en avoit pas de plus évi-

dent ny de plus avéré que celuy-là ;  
& qu'il falloit estre aveugle , ou de  
tres - mauvaise foy , pour le vouloir  
contester.

N'importe , disoient nos faiseurs de  
Morale pratique : Les Papes ny les  
Cardinaux , l'Eglise de France ny ses  
Evesques , la Sorbonne ny les Univer-  
sitez , ne sont point infallibles. Les  
Conciles mesme généraux ne le sont  
pas dans les questions de fait. Il y au-  
roit donc de la témérité à croire sur leur  
témoignage que Jansenius se soit trom-  
pé : & à moins d'avoir examiné par  
soy-mesme le Livre de cet auteur , à  
moins d'y avoir découvert les erreurs  
qu'on luy impute , ce seroit un crime  
horrible que de l'accuser d'avoir erré  
mesme par inadvertance.

Voilà ce que disoient ces Messieurs ,  
jusqu'à persuader à tous ceux qui s'e-  
stoient mis sous leur conduite , qu'il  
valoit mieux mourir sans Sacremens  
que de se mettre dans ce chimérique  
danger , de blesser la réputation d'un  
auteur mort , qui s'estoit luy-mesme  
volontairement dépoüillé durant sa vie  
de tout le droit qu'il y pouvoit avoir.

J'ay desja dit que je ne prétens pas  
entrer icy dans le fond de la question.

Je  
hy  
let  
gra  
fen  
cel  
cet  
infa  
ne  
mar  
de  
que  
répu  
ne. E  
lesq  
se d  
dans  
cesse  
tout  
avoi  
men  
Et  
prom  
tout  
Japo  
des ,  
autan  
romp  
peine  
que d'



Je suppose maintenant que c'estoit sans hypocrisie que nos Moralistes, & leurs amis en usoient ainsi. C'est la plus grande grace, à mon avis, qu'ils puissent espérer. Or il falloit du moins pour cela qu'ils fussent bien persuadez de cette maxime : Que sans une autorité infaillible ou sans une évidence pleine & personnelle, comme ils la demandoient alors, c'est un crime que de rendre un témoignage public de quelque chose importante contre la réputation, mesme d'une seule personne. En effet c'est là un des principes sur lesquels ils ont fait roûler leur défense durant l'espace de dix & douze ans dans une infinité d'écrits : & ils ne cessent de rebattre la mesme chose dans toutes les occasions où ils prétendent avoir esté accusez à tort ou sans fondement.

Et sur quelle autorité donc ont-ils prononcé avec tant d'assurance, que tout ce qu'il y avoit de Jesuites au Japon, à la Chine, dans toutes les Indes, dans l'Europe mesme, estoient autant de gens souverainement corrompus, *qui ne se mettent pas tant en peine d'acquérir des ames à Jesus-Christ que d'amasser des richesses : Qu'ils croyent* P. 131

538 *Def. des nouveaux Chrestiens*

*P. 138. pouvoir dire sans blesser leur conscience, tout ce qu'ils jugent nécessaire pour conserver leur réputation : Que le peu de bons qui peuvent estre dans une Societé si corrompüe, sont si opprimez qu'ils n'osent pas respirer &c.*

Où est l'evidence pleine & personnelle qu'ils ont eüe, que tout ce que les Jesuites ont fait de nouveaux Chrestiens dans la Chine, sont de vrais idolâtres : qu'ils leur cachent le mystère de la Croix, & leur permettent d'adorer les Démons : qu'ils y accusent les autres Religieux d'estre des espions, pour les faire exiler, emprisonner, foïetter, massacrer : que c'est un Martir & deux Saints Evesques, M. d'Angelopolis & M. de Malaga, qui en rendent témoignage dans des écrits presentez au Souverain Pontife, &c.

Ces Messieurs oseroient-ils dire qu'ils ne s'en sont fiez qu'à leurs propres yeux ? Avoient-ils veü les autographes de ceux à qui ils ont attribué ces écrits ? Avoient-ils une démonstration qu'ils ne continssent rien que de véritable ? Ceux à la foy de qui ils ont bien voulu s'en rapporter, estoient-ils plus infailibles sur tous ces faits, que le Pape, que les Evesques de France,

que les Universitez, que toute l'Eglise ne l'estoit au regard du Livre de Jansenius ? Qu'ils nous les nomment un peu ces gens-là, afin que l'on juge s'ils estoient d'un caractère à devoir estre crûs sur leur parole & sans aucunes preuves, par ceux qui ont soutenu & qui soutiennent encore, qu'au regard du fait de Jansenius il n'est pas permis de se fier au jugement de l'Eglise.

*Phan-  
tôme du  
Jansen.  
ch. 17.  
p. 192.  
&c.*

Certainement on auroit assez de peine à ne pas remarquer là une conduite semblable à celle de ces Juifs, qui faisoient scrupule d'entrer dans le Palais de Pilate, lors qu'ils n'en faisoient point de luy demander la mort de l'innocent : & à qui le Fils de Dieu reprochoit qu'ils évitoient avec soin d'avalier un moucheron, pendant qu'ils avaloient sans peine un chameau entier : *Excolantes culicem, camelum autem glutientes.*

*Matt.  
23.*

En effet, peut-on rien imaginer de plus surprenant & de plus bizarre en mesme temps, que de voir d'un costé la précaution de ces Messieurs, pour ne rien croire ou ne rien avouer au préjudice de Jansenius; & de l'autre leur crédulité, ou si j'ose dire, leur étourdissement, pour donner aveuglément

& sans scrupule dans toutes les faussetez les plus extravagantes qu'on publie contre l'honneur & la réputation de leurs Adversaires ? Croiroit-on que ce fussent de part & d'autre les mesmes personnes ? Pourroit-on bien comprendre une si prodigieuse opposition d'eux-mesmes à eux-mesmes, & accorder deux faits si contraires l'un à l'autre ?

Mais il ne faut qu'avoir compris la cause d'une conduite si étrange, pour n'en estre pas surpris. Engagez qu'ils estoient à soutenir que l'Augustin d'Ipre estoit un écho fidèle de celuy d'Hippone, ils eussent esté obligez à se rétracter, s'ils eussent voulu obeir aux Constitutions du saint Siége. Leur humilité ne pouvoit digérer cette petite confusion. Il a donc fallu, plûtost que de la souffrir, donner le démenti aux Papes, aux Evesques, à la Sorbonne, à l'Eglise entière ; pour défendre le Livre de Jansenius malgré luy-mesme & contre ses intentions : ou plutoft pour soutenir le faux honneur de ses disciples résolus à ne point se dédire.

Mais par la mesme raison, s'il est question des Jesuites, gens trop déclarez pour ces Constitutions incommodes ; s'il ne s'agit que de leur ré-

putation, ce n'est pas la peine de rien examiner, ny de rien ménager. Qu'on dise d'eux & de leurs Néophytes tout ce qu'on peut se figurer de plus abominable; qu'on en fasse des adorateurs du Démon, des ennemis déclarez de la Croix de JESUS-CHRIST: c'est peu de chose. L'Auteur du Theatre Jesuitique l'a écrit; Saint-Amour l'a confirmé: c'en est assez, on le doit croire sans autre discussion. En dépit du sens commun, aux dépens de la conscience, l'on soutiendra *qu'il ne faut que lire ce Theatre pour estre persuadé qu'il ne dit rien que de vray; & que l'on ne sçait pas ce que les Jesuites peuvent répondre aux histoires qu'on rapporte d'eux sur des témoignages si authentiques.*

*Préf.  
du 2.  
tome.*

Tant il est vray que la seule & véritable maxime de ces Messieurs, sur laquelle ils réglent toute leur conduite, c'est de contester les faits les plus avérez & les plus incontestables, lors qu'il s'agit de soutenir leur propre réputation: & de croire au contraire, sans examiner, ou de publier mesme sans le croire, tout ce qu'on leur dit de plus fabuleux, quand il s'agit de ruiner celle de leurs adverfaires.

## ARTICLE III.

*Obligation indispensable du Moraliste de faire une satisfaction publique pour tant de calomnies. Nullité de toutes les excuses qu'il pourroit imaginer pour s'en exempter.*

L'Auteur de la Morale pratique est trop éclairé pour ne pas voir, sans qu'on l'en avertisse, quelle conclusion l'on doit tirer de tout ce qu'on a dit jusqu'icy. Il sent bien que la premiere & la plus naturelle de toutes, est l'obligation indispensable où il est presentement, de réparer le tort qu'il a fait à ceux qu'il a si cruellement déchirez par tant de calomnies; & d'empescher de tout son pouvoir les pernicieux effets de sa Morale. Or il ne le peut faire qu'en supprimant, s'il estoit possible, tous les exemplaires de son Livre; & en faisant une rétractation aussi publique que ses calomnies l'ont esté, soit par ce Livre ou par celuy de M. Jurieu, qui l'a copié. Si le Moraliste ne nous en croyoit pas, qu'il en croye du moins l'Auteur de la *a* Perpétuité, ou celuy

*a Tom. 1. page 1130.*

*& des Missionnaires. I. Part. 543*

de la *b* Nouvelle défense de la Tra-  
duction de Mons. Qu'il en croye le  
*c* premier ou le *d* second Factum con-  
tre le P. Hazart; la Lettre à M. Sothuel,  
& les *e* Lettres Provinciales. Qu'il en  
croye enfin le nouvel Auteur du préten-  
du *Phantôme du Jansenisme*, pour qui il  
a peut-estre plus de considération que  
pour personne.

Cet homme parlant à celuy qu'il  
prétend l'avoir injustement accusé, pro-  
nonce définitivement & sans appel con-  
tre luy, qu'il a commis un grand péché  
en faisant son Livre & en le donnant au  
public: & qu'il n'y a point de Confes-  
seur éclairé & instruit des règles de l'E-  
glise qui l'en puisse absoudre, qu'en l'obli-  
geant, outre les autres pénitences que  
peut mériter le crime d'une si injuste diffa-  
mation, A UNE RETRACTATION  
PUBLIQUE de ces médisances outrées; &  
à la réparation du scandale qu'il a causé,  
&c. Y a-t'il quelqu'un au monde à qui  
cela convienne mieux qu'à nostre Mo-  
raliste?

Que si tant d'autoritez ne luy suffi-  
sent pas pour le convaincre, qu'il relise  
ce qu'il a écrit luy-mesme, ou plustost  
ce qu'il a emprunté du IX. Ecrit de  
ces excellens Curez, ainsi qu'il les nom-

b2. par

P. 522.

c P. 16.

d P. 9.

e Lettre

16.

P. 280.

*Mor. pr.* me, dont il a inféré les décisions dans  
*tom. 2.* son libelle.

*p. 292.*

Si vous l'avez bien prouvé, disoient-  
 » ils au P. Annat, qui leur avoit reproché  
 » des falsifications qu'ils avoient faites :  
 » Si vous l'avez bien prouvé, il ne nous  
 » reste qu'à en faire pénitence. Mais si  
 » vous ne l'avez point prouvé, & si c'est  
 » sans raison que vous nous imposez ces  
 » crimes, vous en estes vous mesme cou-  
 » pable..... & il ne vous reste aucune  
 » voye pour vous réconcilier avec Dieu,  
 » que la réparation publique d'un excès  
 » si public & si scandaleux.....  
 » Ce n'est point icy un jeu, mon R. P.  
 » Vous estes vieux, & vous ne pouvez  
 » estre beaucoup éloigné du temps où  
 » vous paroistrez devant Dieu, abandon-  
 » né de tout ce qui vous flatte mainte-  
 » nant..... Prévenez donc la rigueur de  
 » sa justice; & choisissez plutôt de souf-  
 » frir la confusion salutaire du désaveu  
 » que vous nous devez, que de vous ex-  
 » poser à la confusion qui est préparée à  
 » ceux qui noircissent la réputation de  
 » leurs frères. Ainsi parloient ces excel-  
 » lens Curez au rapport du Moraliste.

De quel prétexte pourroit-il donc  
 maintenant s'aviser, pour se dispenser  
 d'une obligation si étroite? Je le défie

de  
 d'en  
 desj  
 d'a  
 avo  
 I  
 pas  
 sa M  
 que  
 la L  
 Coll  
 répo  
 cont  
 les p  
 libel  
 tuér  
 & d  
 qui  
 belles  
 ce qu  
 blie e  
 ce qu  
 loix,  
 l'auto  
 2.  
 qu'il  
 tous  
 & tr  
 il : c  
 étum  
 qu'on



d'en imaginer aucun qui ne se trouve desja ruiné par ses principes, ou par d'autres qu'il ne sçauroit prétendre luy avoir esté inconnus.

1. Dira-t'il, par exemple, qu'il n'est pas le premier auteur des histoires de la Morale pratique, & qu'il n'a fait que transcrire le Theatre Jesuitique, la Lettre de Sotélo, le Memorial de Collado, &c. S'il le dit, il est aisé de répondre ce qu'on lit dans le 1. Factum contre le Pere Hazart, que *non seulement P. 6.* les premiers Auteurs des calomnies & des libelles diffamatoires sont obligez à restituer l'honneur de ceux qu'ils ont diffamez, & doivent estre punis; mais aussi ceux qui gardent un grand nombre de ces libelles, ou qui les débitent & qui publient ce qu'ils contiennent: *P. II.* Que celuy qui publie & débite un libelle diffamatoire ou ce qu'il contient, doit estre puny selon les loix, de la mesme peine que s'il en estoit l'auteur, &c.

2. Dira-t'il qu'il a crû de bonne foy qu'il n'y avoit rien d'important dans tous ces libelles, qui ne fust véritable & tres-bien prouvé? En vain le diroit-il: car on luy repliquera avec le Factum, que *ce n'est point de bonne foy Ibid.* qu'on croit des choses préjudiciables à

346 *Def. des nouveaux Chrestiens*  
l'honneur du prochain, quand on les croit  
sans raison & contre la Loy de Dieu: Que  
c'est les croire sans raison & contre la Loy  
de Dieu, que de les croire, de les assurer,  
& de les publier sur le simple rapport  
d'un libelle diffamatoire, qui n'apporte  
aucune preuve d'un fait tres-important &  
tres-injurieux, non pas à un Evesque,  
mais à plusieurs Evesques, & à tout un  
Ordre Religieux, & qui contient mille  
faussetez visibles.

3. Voudoit-il bien que l'on dist pour  
l'excuser, que sa Morale pratique n'a  
porté aucun préjudice aux Jesuites, ny  
à leurs nouveaux Chrestiens; que l'on  
n'y a pas ajousté foy; & qu'ainsi il est  
dispensé de réparer un tort qu'il n'a  
point causé en effet?

P. 14.

A cela on auroit deux réponses à fai-  
re. L'une, que le peuple croit ordinaire-  
ment les Livres sans en faire l'examen,  
comme dit le mesme Factum: &  
qu'ainsi l'on ne peut douter qu'il n'y  
ait beaucoup de gens qui auront pris  
pour autant de véritez ce que l'on debite  
d'un ton si affirmatif dans la Morale  
pratique, sous des noms aussi considé-  
rables que le sont ceux dont l'Auteur se  
couvre.

L'autre, que ce qui est crû pour un

&  
temp  
l'est  
sonne  
la ca  
qu'a  
blié,  
se; e  
les j  
sur c  
leurs

A  
avec  
ne tr  
jours  
dra  
pour  
que l  
de l  
voit  
bleus  
Livr  
nelles

4. l  
fatisf  
qu'il  
les J  
re, &  
chari  
pouv  
on lu

*& des Missionnaires. I. Part. 547*

temps par quelques-uns qui se détrompent, l'est pour toujours par une infinité de personnes en qui l'impression qu'a fait une fois la calomnie, ne s'efface jamais : parce qu'ayant scû d'abord le mal qu'elle a publié, ils n'en ont depuis rien scû autre chose ; & ainsi ils conservent toute leur vie les jugemens téméraires qu'ils ont formez sur ces faux bruits contre l'honneur de leurs freres.

A quoy l'on peut ajouter encore avec le Factum, que quand ce Livre ne trouveroit aucune créance de nos jours dans le monde, un temps viendra que les histoires qu'il contient, pourrout passer pour véritables, à moins que l'on n'ait une rétractation publique de l'Auteur : sur tout parce qu'on les voit publier, non dans de petits Livres P. 7. bleus, qui se perdent, mais dans de gros Livres, où elles deviennent comme éternelles.

4. Enfin le Moraliste croira-t'il avoir satisfait à sa conscience, en protestant qu'il n'a rien écrit à dessein de diffamer les Jesuites, qu'il les aime au contraire, & qu'il n'y a esté poussé que par la charité qu'il a pour eux ? S'il pensoit pouvoir ainsi faire illusion au monde, on luy répondroit fort bien avec le Fa-

548 *Def. des nouveaux Chrestiens*

Etum que ce n'est pas assez de le dire, qu'il doit le prouver ; & s'il ne le prouve, qu'il doit selon les Loix estre puni comme un diffamateur & comme un calomniateur.

Que celuy qui écrit ou dit quelque chose contre l'honneur de quelqu'un, est présumé selon les Loix le dire dans le dessein de le diffamer, & doit subir la peine des diffamateurs & des calomniateurs.

On voit donc que l'Auteur de la Morale pratique doit à Dieu & au public une humble rétractation de toutes les calomnies qu'il a avancées dans ce libelle, & qu'il ne peut par aucun prétexte s'en dispenser. Mais voicy une difficulté qui se presente sur la manière dont il doit se rétracter. Est-il obligé de se nommer en faisant cette rétractation, ou s'il peut en conscience demeurer inconnu ? C'est un cas qu'il est nécessaire d'examiner icy en sa faveur.

## ARTICLE IV.

*Si le Moraliste est obligé à déclarer son nom en se rétractant. Raisons pour & contre. Décision du Cas proposé.*

**P**Lusieurs s'étonneront sans doute que l'on ait pû mettre en question

Et  
si un  
l'omni  
de se  
nomm  
la cor  
ménag  
cruell  
perfor  
En c  
seulen  
une de  
de S.  
Droit  
grand  
placat  
durant  
le, où  
cier de  
dell'em  
Puis  
pas cr  
dit le  
tre pu  
ce qu'i  
tion. C  
s'IL N'  
ECRIT  
dieffe  
ceté o  
Nous

si un homme convaincu de tant de calomnies & de la nécessité indispensable de se rétracter, peut le faire sans se nommer; c'est à dire s'il peut s'épargner la confusion que merite son crime; & ménager son honneur, après avoir si cruellement blessé celuy de tant de personnes innocentes.

En effet, il ne semble pas qu'il y ait seulement à hésiter là-dessus, après une décision aussi expresse qu'est celle de S. Grégoire, qui se trouve dans le Droit Canon. Voicy ce qu'ordonne ce grand Pape, à l'occasion d'un libelle ou placard qu'un inconnu avoit affiché durant la nuit dans une place de la ville, où il accusoit sans preuve un Officier de l'Eglise, de ne s'aquiter pas fidèlement de sa commission.

Puisque celuy qui dit vray ne doit pas craindre de se faire connoistre, dit le Pape, que cet homme se montre publiquement, & qu'il prouve ce qu'il a osé avancer dans sa dénonciation. **QUE S'IL DEMEURE INCONNU, ET S'IL N'AVOÛIE PAS PUBLIQUEMENT SON ECRIT;** qui que ce soit qui a eû la hardiesse de commettre une telle méchanceté ou d'y donner son consentement, Nous ordonnons par l'esprit de Dieu

Can.  
*quidã  
malig-  
ni. 2.  
caus. 5.  
q. 1.*

Greg.  
*epist. l.  
5. Ep. 30,*

» & de JESUS-CHRIST Nostre-Seigneur,  
 » qu'il soit privé de la participation de  
 » son Corps & de son Sang. Mais si faute  
 » d'estre connu, parce qu'il se cache, on  
 » ne peut pas le soumettre à la discipline  
 » Ecclésiastique; & qu'ayant la conscien-  
 » ce chargée d'un si grand péché, il ose  
 » malgré la défense recevoir le Corps &  
 » le Sang du Seigneur: qu'il demeure  
 » frappé d'anathème, & retranché du  
 » corps de l'Eglise sainte, comme un  
 » fourbe, & comme une peste publique.  
 Ne semble-t'il pas que ce soit - là un  
 Arrest prononcé tout exprès contre  
 nostre Moraliste?

Mais quelque plausible que cela paroisse, il ne faut pourtant pas précipiter la décision, sans avoir examiné avec soin ce qu'on peut dire en sa faveur. Plus il semble qu'on a d'intérêt à le condamner, plus est-on obligé à se défier des raisons qui se présentent contre luy. Il faut user à son égard de la précaution, dont on luy reproche qu'il n'a pas usé à l'égard d'autruy; & par cet exemple mesme, condamner la témérité avec laquelle il a si rigoureusement prononcé contre son prochain sans rien examiner. Voyons donc si l'on ne peut pas trouver d'excuse legitime pour

le dit  
 1. L  
 ne sca  
 mer a  
 sent  
 pratio  
 pleine  
 avoir  
 trême  
 mesm  
 mauv  
 déclar  
 lumie  
 insult  
 seuler  
 des a  
 En q  
 près d  
 neur?  
 ser po  
 2. L  
 a cert  
 restitu  
 le peu  
 pre vi  
 l'Auto  
 Prestre  
 maxim  
 luy de  
 vie. N

le dispenser de déclarer son nom.

1. En premier lieu il est évident qu'il ne sçauroit se découvrir, sans se diffamer auprès de ceux qui ne le connoissent pas pour Auteur de la Morale pratique. Car on a montré qu'elle est pleine de calomnies, qu'il ne sçauroit avoir pris pour vrayes que par un extrême aveuglement ; & dont plusieurs mesme ne peuvent estre écrites que de mauvaise foy. Est-il donc obligé à se déclarer publiquement un homme sans lumiere & sans conscience ? A quelles insultes ne se verroit-il pas exposé, non seulement de la part des Jesuites, mais des autres adversaires qu'il peut avoir ? En quel mépris ne seroit-il point auprès de tout ce qu'il y a de gens d'honneur ? Peut-il estre obligé de s'y exposer pour l'amour des Jesuites ?

2. Les Docteurs conviennent qu'il y a certains cas où l'on est dispensé de restituer le bien d'autrui, quand on ne le peut faire qu'aux dépens de sa propre vie. Il se peut faire d'ailleurs que l'Auteur de la Morale pratique est un Prestre, & qu'il est persuadé suivant la maxime de M. \*\*\* que *sa réputation luy doit estre plus chère que sa propre vie*. Ne luy seroit-il pas permis de fai-

re, pour éviter l'infamie, ce qu'il pourroit faire pour éviter la mort, c'est à dire de ne se point nommer ?

3. Enfin, puisque l'incertitude où il a voulu qu'on fust à l'égard de ce qu'il est, oblige à se figurer tout ce qu'il peut estre ; si c'estoit non seulement un Prestre, mais un Directeur des ames, qui eust plusieurs personnes attachées à sa conduite, & qui seroient également mortifiées & scandalisées de le sçavoir coupable de tant d'excès. Si c'estoit un Theologien, ou un Ecrivain célèbre, dont l'infamie dust retomber & sur sa doctrine mesme, & sur un grand nombre de gens qui auroient suivi son party. Si avec cela il estoit persuadé que sa réputation fust extrêmement importante pour le bien commun de l'Eglise, & qu'il ne sçauoir se diffamer sans luy faire un tort considérable. En ce cas-là, seroit-il obligé à sacrifier son honneur pour réparer celuy des Jesuites ?

Je ne crains pas que l'on m'accuse d'avoir rien dissimulé de ce qu'on peut alléguer raisonnablement en faveur de l'Auteur de la Morale pratique : & cela mesme peut faire juger que ce n'est ny l'envie de contredire, ny le plaisir  
de

de  
qu  
pr  
qu  
cra  
rel  
Mo  
m'  
roi  
cor  
leu  
par  
déc  
E  
tiqu  
rétr  
imp  
pres  
tion  
ceux  
song  
roit  
elle  
qu'o  
des  
qui a  
le pu  
le M  
l'hon  
Casu



*Et des Missionnaires. I Part. 553*  
de luy insulter, qui m'en a le d'ac-  
quiescer aux raisons qui viennent d'estre  
proposées. Ce n'est pas mesme, comme  
quelques-uns pourroient s'imaginer, la  
crainte d'estre mis au rang des Casuistes  
relaschez. Car j'ay lieu de croire que le  
Moraliste & ses amis voudroient bien  
m'épargner pour cette fois. Mais n'au-  
rois-je pas sujet de croire qu'ils me  
condamneroient en mesme temps dans  
leur cœur; puisque je serois condamné  
par tous ces Docteurs qu'ils ont le plus  
décriez?

En effet, l'Auteur de la Morale pra-  
tique est incontestablement obligé à se  
rétracter publiquement, & par un écrit  
imprimé. Cela est prouvé par ses pro-  
pres maximes. Je parle d'une rétracta-  
tion, qui soit capable de détromper  
ceux qui ont pû ajouster foy à ses men-  
songes. Or comment la rétractation au-  
roit-elle cet effet, & dequoy serviroit-  
elle sans le nom de son Auteur; puis-  
qu'on pourroit croire qu'elle viendroit  
des Jesuites mesme, ou de quelqu'un  
qui auroit voulu se divertir en trompant  
le public? Il faut donc avouer ou que  
le Moraliste n'est pas obligé à réparer  
l'honneur de son prochain, ce que nul  
Casuiste n'avouera jamais, ou qu'il

A a

doit necessairement se faire connoistre. Toutes les raisons qu'on peut opposer à cette démonstration ne sont que de foibles raisons.

1. Il ne peut pas se déclarer Auteur de la Morale pratique sans se diffamer : je le veux. Mais pourquoy la faisoit-il ? que n'y pensoit-il avant que de s'engager témérairement à une si honteuse entreprise ? Faudra-t'il, pour conserver une réputation qui ne luy appartient plus, que celle de vingt mille personnes en souffre sans qu'ils l'ayent mérité ?

2. Pour les insultes, quand il seroit en danger d'en souffrir quelques-unes de la part des Jesuites, seroit-ce une raison légitime pour le dispenser de ce qu'il doit à la justice & à la charité ? Si l'on estoit encore au temps où la pénitence publique estoit commune, l'en dispenserait-on sur le prétexte d'une crainte comme celle-là ? Mais de plus, cette crainte ne scauroit estre que frivole en cette occasion. Car comme il ne peut se rétracter sans donner un rare exemple d'humilité & de charité ; cet acte héroïque ne scauroit manquer de luy gagner le cœur des personnes sages & vertueuses. Quand donc les Jesuites

n'auroient nul égard aux devoirs de la charité, ils ont du moins assez d'esprit pour voir qu'en luy insultant après sa rétractation, ils se feroient eux-mêmes un tres-grand tort; & qu'ils en perdroient tout le fruit, empeschant par là leurs autres calomniateurs de suivre son exemple.

3. Ce que quelques Casuistes enseignent sur la restitution, ne fait rien à nostre sujet. Ils prétendent que la vie estant un bien d'un ordre supérieur aux biens de la fortune, l'on n'est pas obligé de restituer au péril de sa vie. C'est ce qu'il n'est pas besoin d'examiner icy. Mais ils conviennent tous sans exception, que quand l'honneur du prochain ne se peut réparer autrement, un injuste diffamateur est obligé sous peine de la damnation éternelle à la réparer par la perte du sien propre. C'est un principe en cette matière, duquel il n'y a ny Escobar, ny Tambourin, ny Molina, ny Sanchez, ny Lessius, ny aucun autre Docteur pour relasché qu'il soit ou qu'on le fasse, qui ne convienne sans difficulté: & si l'on en excepte quelques cas extraordinaires, ce sont des cas tres-différens de celuy dont il s'agit icy.

4. On avoüe que si la différence estoit

si extrême contre cet accusateur & les accusez, que sa réputation fust souverainement importante pour le bien commun de l'Eglise ou del'Etat, & que la leur en comparaison de la sienne fust de nulle ou de tres-petite conséquence: On avoüe, dis-je, en ce cas-là que les Jesuites pourroient renoncer au droit qu'ils ont d'exiger de luy une satisfaction publique.

Mais à moins de cela croit-il qu'en conscience ils pussent y renoncer? Par quelle raison pourroit-il estre obligé à conserver son honneur, qui ne les oblige encore plus fortement que luy à conserver le leur? On est bien assuré qu'il n'est ny Evesque, ny Cardinal. Moins encore peut-on imaginer que ce soit un de ceux qui tiennent les premiers rangs dans l'Etat: la seule pensée en paroist ridicule.

A quel titre donc, & sous quelle qualité prétendrait-il que la réputation d'un Corps entier ne püst estre mise en paralelle avec la sienne? S'il est Prestre, les Jesuites ne le sont-ils pas aussi? & leur réputation ne leur doit elle pas estre, aussi-bien qu'à luy, *plus chere que leur propre vie?* Que sera-ce si l'on ajoute que parmy ces Jesuites Missionnai-

res  
gra  
y e  
che  
tria  
poi  
S  
non  
re  
cel  
ils p  
bre  
l'on  
un  
ne  
que  
de  
Soc  
pui  
éga  
ble  
tren  
mag  
tra  
plus  
ra p  
cau  
de  
Chr  
gran

res, qu'il représente comme les plus grands scélérats qui soient au monde, il y en a eû plusieurs Evêques ou Patriarches? Je dis Evêques du Japon, & Patriarches d'Ethiopie. Car ils ne l'ont point esté que dans ces païs-là.

Si l'on dit que ce Moraliste a un grand nombre de personnes attachées à sa direction, y en a-t'il moins qui suivent celle des Jesuites? ou plustost ne sont-ils pas eux-mesmes en plus grand nombre que tous ceux qu'il peut diriger? Si l'on veut que ce soit un Theologien ou un Ecrivain célèbre; auroit-il assez bonne opinion de luy-mesme, pour croire que tout ce qu'il y a de Prédicateurs, de Theologiens ou d'Ecrivains dans la Société, avec tout ce qu'il y en a eû depuis cinquante & soixante ans, qu'il a également diffamez: que tous ensemble, dis-je, ils ne soient pas dignes d'entrer en comparaison avec luy seul? S'imaginera-t'il que quand on le connoitra pour ce qu'il est, l'Eglise fera une plus grande perte, & que le scandale sera plus grand, que n'est celui qu'il a causé par la diffamation, je ne dis plus de tout un Ordre, mais de tout le Christianisme de l'Orient & d'un si grand nombre de Martyrs? S'il estoit

assez plein de luy-mesme pour se mettre cela dans l'esprit, il peut tenir pour assuré qu'il feroit le seul de son avis.

Il est donc hors de doute que l'Auteur de la Morale pratique n'est pas moins obligé en conscience à déclarer son nom, qu'il l'est à se rétracter publiquement, pour réparer l'honneur de son prochain; & que nulleraison ne scauroit l'en dispenser. Mais le fera-t'il?

#### A R T I C L E V.

*Raisons de douter que le Moraliste veuille faire une rétractation. Avis qu'on a à luy donner. Ce qu'on peut se promettre du public en cette occasion.*

**S**I c'estoit une mesme chose de prescher la Morale sévère & de la pratiquer, il n'y auroit rien de plus aisé maintenant que de deviner ce qu'on devroit attendre du Moraliste. Mais la distance est extrême de la spéculation à la pratique : & l'on est accoustumé depuis long-temps à voir que ceux qui ne trouvent point de Casuiste assez sévère quand il s'agit de décider pour les autres, n'en trouvent point qui ne le soit trop, quand il est question de décider pour eux-mesmes.

Que les Jesuites seroient heureux en cette occasion, si leur Adversaire vouloit prendre pour règle, je ne dis plus une Morale étroite & rigoureuse, mais seulement le plus relâché de tous ces Docteurs qu'on a si souvent raillez & censurez ! Bien-tost on verroit non seulement une rétractation publique & par écrit, de tout ce que la Morale pratique impose aux Jesuites ; mais un empressement sincère de son Auteur à supprimer, autant qu'il pourroit, ses libelles diffamatoires ; & à faire courir par toute l'Europe sa rétractation, sans épargner ny soin ny dépense, pour satisfaire à un devoir si important. Car c'est à quoy l'obligeroit sans hésiter le plus large de tous les Casuistes.

Mais en verité c'est ce que les Jesuites ont peu de sujet d'espérer. Peut-estre en auroient-ils davantage s'ils avoient moins de droit de l'exiger. S'il n'estoit icy question que d'une rétractation pareille à celle que l'Auteur de l'Apologie pour les Catholiques a faite les années passées en faveur d'un Anglois nommé Sothüel, qu'il avoit accusé de mensonge ; on pourroit se promettre que l'Auteur de la Morale pratique, se résoudroit sans peine à en faire autant.

On se rétracte assez aisément, lorsqu'il n'est question que d'une méprise, qu'on peut faire passer pour une erreur de bonne foy. L'amour propre peut mesme trouver son compte à ces sortes de rétractations, par où l'on s'attire la réputation d'estre humble & sincère. Mais quand on ne peut se dédire, sans avouer que l'on est coupable de beaucoup d'aveuglement ou de mauvaise foy: quand il faut rétablir aux dépens de son honneur celuy de ses adversaires, & perdre le fruit de ce qu'on a fait pendant plusieurs années pour les décrier; il n'y a que le pur amour de Dieu & le zèle de la justice qui puisse nous faire prendre une si généreuse résolution. Quelque forte que soit la grace en de semblables occasions, il y a toujours danger qu'elle ne soit pas victorieuse.

Mais s'il est peu croyable que le Moraliste se puisse résoudre à une rétractation publique, il n'est pas moins difficile de dire quel party il luy reste à prendre. Réduit à la nécessité de se justifier, & à l'impuissance d'y réussir, à quoy pourra-t'il se déterminer? Se taira-t'il? Parlera-t'il? C'est ce qu'il n'est pas aisé de conjecturer. Quoy qu'il en soit, voycy ce qu'on a à luy déclarer.



1. Que l'on prendra son silence pour un aveu forcé de l'impuissance où il sera de se défendre : mais que cet aveu, suivant ses propres maximes, ne le dispensera pas de la réparation qu'il est obligé de faire.

2. Que quoy qu'il puisse désormais publier d'ailleurs, soit contre l'Auteur de cette Défense, soit contre les Jesuites ; tant qu'il ne détruira point les preuves qu'on luy a opposées, ce sera comme s'il estoit absolument demeuré dans le silence à cet égard.

3. Qu'il n'aura rien fait s'il ne vérifie entierement tout ce qu'il s'est engagé à soutenir par sa Morale pratique : & qu'à moins de prouver qu'il ne s'est point trompé au sujet du Theatre Jesuitique, de la Lettre d'Angélopolis, de celle de Sotélo, du Mémoire de Collado &c ; ou de rétracter publiquement chacune des faussetez dont il vient d'estre si clairement convaincu ; on ne le regardera plus que comme un homme indigne de créance, & digne de toutes les peines qu'on doit faire souffrir à des calomnieurs publics.

Il est vray que par la précaution que ce Moraliste a prise de ne pas mettre son nom à la teste de son ouvrage, il semble

qu'il s'est mis à couvert du chastiment ordonné par les loix humaines. Mais s'il a pû se soustraire ainsi à la justice des hommes, & s'il est encore assez malheureux pour se justifier au tribunal de sa propre conscience; il y en a toujours deux autres qu'il ne scauroit ny rompre ny éviter.

L'un est celuy du jugement public de tous les gens sages, qui ne peuvent manquer de luy faire la justice qu'il mérite. L'autre est celuy du souverain Juge, devant lequel il faudra peut-estre bien-tost qu'il paroisse. C'est-là qu'éloigné du bruit des vains applaudissemens, dont apparemment quelques flatteurs l'étourdissent, & dégagé du nuage des passions qui offusquent icy sa raison; il aura à se défendre contre les justes plaintes de tant de serviteurs de Dieu, qu'il a si indignement & si témérairement condamnés sans les connoître. Pourra-t'il soutenir la presence de ces illustres Martyrs, de ces fervens Missionnaires, de ces vertueux Chrestiens, qui s'élèveront alors contre luy? Croit-il qu'il en sera quitte pour réclamer ou Saint-Amour ou l'Auteur du Theatre Jesuitique, sur la foy de qui il les a diffamés?

Il est à plaindre, si perseverant en son péché, la crainte du trouble & de la confusion où il doit se trouver alors, ne l'oblige pas dès-à-present à rentrer en luy-mesme, & à prévenir par une honte passagère celle qui ne finit jamais.

Au reste si les Jesuites n'ont pas sujet de se promettre que l'Auteur de la Morale pratique leur fasse satisfaction, du moins ont-ils lieu d'espérer que les personnes desintéressées & sans passion leur feront justice, & à leurs Accusateurs aussi. Je dis les personnes desintéressées & sans passion. Car on sçait à quel point il y en a qui sont prévenus au desavantage des uns & en faveur des autres. Mais pour les esprits raisonnables & non préoccupez, l'on ne peut douter qu'ils ne tirent au moins ces deux conclusions, qui sont comme les suites naturelles de ce qu'on vient de dire.

La premiere est qu'après des exemples si convaincans de la mauvaise foy, ou de la crédulité aveugle des faiseurs de Morale pratique, on ne les doit pas croire à l'avenir sur le chapitre des Jesuites; à moins que l'on ne soit convaincu d'ailleurs de la verité de ce qu'ils diront. Certes si jamais les préjugez ont esté favorables à ces Messieurs, on peut

dire que ç'a esté dans l'affaire de cette Morale. La réputation de ceux que le public en croit estre auteurs; le nom & le mérite de ceux dont ils se vantoient d'avoir tiré leurs histoires; l'assûrance avec laquelle ils en parloient comme de choses publiquement reconnuës; le silence des Jesuites, qu'on pouvoit également attribuer à l'impuissance de répondre, ou au sentiment de leur innocence: Tout cela, dis-je, formoit un argument si plausible en faveur de ces histoires, qu'il n'y en a peut-estre aucune sur quoy l'on ait crû ces Messieurs avec moins de témérité que sur celles-là.

Si donc, malgré tant de vray-semblance, on ne laisse pas de voir maintenant qu'il n'y eût jamais de calomnies plus insensées, ny de crédulité plus honteuse que l'a esté celle de ces gens qui se prétendent si éclairés, & si grands amateurs de la verité; n'y auroit-il pas de l'imprudence à croire quoy que ce soit en cette matiere sur leur témoignage; ou à tenir pour authentiques les pièces qu'ils produiroient dans la suite, quand on n'en pourra connoistre d'ailleurs la verité? Ainsi le moins qu'on se puisse promettre à l'avenir de ceux qui

ont quelque reste de conscience & de raison, c'est qu'ils suspendront leur jugement, lors qu'on leur débitera de semblables histoires; pour ne pas s'exposer, sur la foy de telles gens, à un péché aussi considérable que l'est celuy de juger témérairement de son prochain en des choses de la dernière conséquence.

Ce que l'on espère en second lieu, c'est que non seulement le monde sera plus sur ses gardes pour l'avenir; mais que l'on entrera dans une juste défiance du passé. Je veux dire que ceux qui jusqu'icy avoient jugé de la conduite ou de la doctrine des Jesuites par les discours & par les écrits de ces Messieurs de la Morale pratique, ou par ceux de leurs amis; voudront bien examiner par eux-mêmes s'ils n'y ont point esté trompez: qu'ils repasseront par exemple sur le Vendroix, sur les Lettres Provinciales, & sur cent autres satires de mesme nature; pour voir s'il n'y a pas autant ou plus de mensonges dans ces Libelles, que dans le Theatre Jesuitique & dans la Morale pratique.

Ce n'est pas que l'on prétende mettre cela au rang des problèmes. C'est une chose démontrée depuis long-temps,

§ 66 *Def. des nouveaux Chrestiens*

& qui le peut encore démontrer toutes les fois qu'il en fera besoin. Mais quand on ne l'auroit pas fait, & quand on n'auroit jamais réfuté ces anciennes fatires, comme l'on vient de réfuter les nouvelles; ne suffiroit-il pas de voir que les unes & les autres sont, pour ainsi dire, sorties de la mesme boutique: que ceux qui ont tant invectivé contre la *Morale spéculative* des Jesuites, ne sont point d'autres gens que ceux qui viennent de mettre au jour la *Morale pratique*, ce chef d'œuvre d'imposture, si j'ose ainsi parler: enfin que c'est le mesme esprit & le mesme intérêt qui regne en tous leurs ouvrages.

Ne seroit-ce pas assez, dis-je, pour conclure qu'on ne peut sans un jugement tres-téméraire condamner les Jesuites sur le témoignage de ces Auteurs? Et n'a-t'on pas droit de dire à ceux qui les ont pû croire jusqu'à present, *Revertimini ad judicium*: Repassez sur vos premiers jugemens. Voyez si des gens qui ont esté capables d'imputer à M. l'Evêque d'Angélopolis des mensonges qu'ils sçavoient bien n'estre nullement de luy: qui ont assuré comme une chose notoire, que celuy de Malaga avoüoit publiquement le Theatre Jesuitique,

malgré les preuves qu'il y voyoit du contraire : qui ont soutenu comme légitime la fausse Lettre de Sotélo , sans l'avoir examinée le moins du monde : qui ont canonisé le Memorial de Collado avec son Auteur sans le connoître. Voyez si ces gens-là doivent passer pour moins suspects lorsqu'il s'agit du sentiment des Theologiens Jesuites. Voyez si la mesme passion qui les a empeschez de découvrir tant d'extravagances en ces libelles diffamatoires , ou d'y avoir égard , ne peut pas aussi leur avoir fait trouver des erreurs , où il n'y en avoit point.

Quoy , n'est-il pas infiniment plus facile de tromper ou d'estre trompé dans l'explication des sentimens d'un Theologien Moral sur des matieres embarrassées, qui passent la portée des gens du commun , que dans le récit des faits historiques dont tout le monde peut estre juge ? Si donc en des choses de cette nature , sur lesquelles il estoit facile de s'éclaircir , & où il estoit mesme difficile de se tromper , pour peu qu'on y eust apporté de précaution ; l'on voit en quel abyfme d'erreurs & de calomnies ces Messieurs se sont précipitez , eux qui s'érigent en censeurs & en réfor-

mateurs du genre humain : doit-on penser qu'ils ayent esté plus fidèles témoins de la doctrine des Jesuites que de leurs actions ?

Enfin , puisque le public est assez informé que la Morale pratique est une suite des contestations que l'on a veûës de nos jours sur des questions de la foy; que ce libelle a attaqué les Jesuites du costé des mœurs pour former un préjugé contre la cause qu'ils souûtenoient ; & qu'il a esté fait pour mettre , si j'ose ainsi dire , le sceau à tout ce qu'on avoit publié contr'eux en faveur d'une doctrine condamnée par l'Eglise : On supplie les personnes qui ont quelque amour pour leur foy , & quelque soin de leur salut , de considérer quelle doit estre cette cause pour l'intérest de laquelle on a fait la Morale pratique : si ce sont-là les moyens qu'on emploiroit pour une bonne fin : si le vray zèle auroit recours à une telle malignité , à des invectives aussi outrées , & à des calomnies aussi noires que le sont celles dont ce livre est rempli.

Ce sont-là des réflexions si solides , si importantes , si naturelles , qu'on doit espérer qu'il n'y aura personne qui ne les fasse de luy-mesme en li-



173  
it-on  
es té-  
que  
z in-  
une  
eûës  
a foy;  
es du  
pré-  
ient;  
i j'o-  
u'on  
l'une  
: On  
lque  
soin  
doit  
e la-  
e: si  
iroit  
e au-  
é, à  
à des  
cel-  
des,  
u'on  
onne  
n li-

*& des Missionnaires. I. Part. 569*  
faut cette Défense ; & qui n'en tire  
toutes les conclusions qu'il en doit ti-  
rer pour l'intérêt de sa conscience &  
de sa religion.

Benie soit donc la Providence qui  
fait, quand il luy plaist, *faire servir les Phan-*  
*desordres mesme des hommes au bien de* *tôme du*  
*ses serviteurs.* & de son Eglise. Car c'est *Iansen.*  
icy que l'on peut appliquer tres-véri- *ch. 20.]*  
tablement aux faiseurs de Morale pra-  
tique & cette pensée, & les paroles de  
Joseph à ses Freres, qu'un Ecrivain de  
ce party-là appliquoit assez vainement  
il n'y a pas long-temps à un Docteur  
Catholique : *Vos cogitastis de me ma-*  
*lum, sed Deus vertit illud in bonum.*

Ces Messieurs ont entrepris de faire  
une si affreuse peinture des Jesuites,  
pour donner horreur de leur doct-  
ne, ou plustost de celle de l'Eglise.  
Mais Dieu a permis qu'en voulant  
faire un faux portrait de cette Socié-  
té, ils ont fait, sans y penser, le leur  
propre avec des couleurs si noires,  
qu'ils se sont par là exposez à tout le  
mépris & à toute l'indignation qu'ils  
espéroient faire tomber sur les Jesui-  
tes. Ainsi, le moins qui en puisse arri-  
ver, c'est que le monde reconnoissant  
aujourd'huy les uns & les autres pour

319 w

570 *Def. des nouveaux Chrestiens*

ce qu'ils font , il ne sçauroit s'empescher de tourner contre les accusateurs, le raisonnement qu'il auroit fait contre les accusez : & de conclure que des gens conuaincus d'un aussi grand égarement d'esprit, & d'une aussi grande dépravation de cœur que le sont maintenant les Moralistes, en ce qu'ils ont avancé contre leur prochain , ne doivent pas estre estimez ny plus éclairez ny plus sincères en ce qu'ils disent pour eux-mesmes.

*Fin de la premiere Partie.*

# T A B L E.

*P R E F A C E.* page iij

*A V E R T I S S E M E N T.* p. xlvij

*C H A P. I. Remarques sur la Préface  
du 2. Volume de la Morale pratique des  
Iesuites. page 1*

*ARTICLE I. Réflexion sur la premiere veüe  
de l'Auteur touchant la réformation des Ie-  
suites. P. 5*

*ART. II. De la seconde veüe de l'Auteur.  
Portrait qu'il fait des Iesuites. p. 12*

*ART. III. Raisonnement de l'Auteur sur le  
silence des Iesuites après le premier volume  
de la Morale pratique. La vraie cause de ce  
silence. P. 23*

*ART. IV. Sur ce que l'Auteur promet un troi-  
sième Tome de sa Morale pratique. p. 46*

*C H A P. II. Sur l'Auteur du Theatre Iesuiti-  
que. P. 54*

*ART. I. Lettre de M. l'Evesque de Malaga à  
nostre S. Pere le Pape Innocent XI. p. 68*

*ART. II. Preuves de M. l'Evesque de Mala-  
ga contre la Morale pratique des Iesuites.  
Jugement qu'il fait du Theatre Iesuitique  
& de son Auteur. p. 85*

*ART. III. Aveuglement ou mauvaise foy du  
Moraliste, de n'avoir pas remarqué ou d'a-  
voir dissimulé divers endroits qu'il a tra-  
duits du Theatre Iesuitique, qui font voir  
clairement qu'il ne sçauroit estre de M. de*

## T A B L E.

- Malaga. Raisons pourquoy l'on ne veut pas en nommer le vray auteur, quoy qu'il soit assez connu en Espagne.* p. 93
- CHAP. III. *Observations générales sur les divers chefs d'accusation de la Morale pratique contre les Iesuites de la Chine & du Japon.* p. 104
- ART. I. *Premiere Obs. Que ceux qui doivent estre les mieux instruits des choses qu'on reproche à ces Missionnaires, montrent qu'ils n'en croient rien.* p. 107
- Bref de nostre S. Pere le Pape Innocent XI. au P. Verbiest Iesuite.* p. 110
- ART. II. 2. *Observ. Que ceux qui publient ces calomnies montrent par leur conduite qu'ils n'en croient rien eux-mesmes.* p. 126
- ART. III. 3. *Observ. Si ce que dit la Morale pratique estoit vray, les Iesuites auroient tous apostasié dans la persécution du Japon.* p. 133
- ART. IV. 4. *Observ. Les Iesuites auroient abandonné toutes les autres Missions étrangères pour n'en plus qu'à la Chine.* p. 140
- ART. V. 5. *Observ. Les Iesuites permettroient l'idolatrie & le reste aussi-bien ailleurs qu'à la Chine. Pourquoy c'est le seul endroit où l'on dit qu'ils l'approuvent.* p. 153
- ART. VI. 6. *Observ. Les Iesuites auroient beaucoup plus permis aux Chinois le divorce, la polygamie, &c.* p. 157
- ART. VII. 7. *Observ. Les Iesuites auroient usé de récrimination contre leurs accusateurs.* p. 161
- CHAP. IV. *Réfutation des mensonges du Theatre Iesuitique, par des témoignages authentiques de ceux qui y sont fausse-*

## T A B L E.

- ment citez, & de plusieurs autres. p. 172
- ART. I. Recit abrégé de l'origine des disputes qui ont servi d'occasion aux calomnies du Theatre Iesuitique. Décrets de Rome là-dessus en 1645. & en 1656. Mauvaise foy du Moraliste qui fait valoir le premier contre les Iesuites dont il n'y est point parlé, & qui dissimule le second où ils sont justifiés. p. 174
- Réponses de la Sacrée Congregation sous Alexandre VII. p. 191
- ART. II. Témoignages de divers Missionnaires & Religieux de S. Dominique, dont plusieurs ont esté Supérieurs dans leur Ordre. p. 204
- Ecrit du R. P. Dominique Sarpetri &c. p. 212
- ART. III. Témoignages pris des livres du P. Jean-Baptiste de Moralès, & du P. Antoine de sainte Marie. p. 226
- CHAP. V. Examen de l'Extrait du Theatre Iesuitique inseré dans le second Tome de la Morale pratique des Iesuites. p. 242
- ART. I. Vray caractere de l'Autheur du Theatre Iesuitique, tiré de ses propres Ecrits, pour servir de préjugé contre luy. Divers exemples de ses impostures au regard d'Æneas Sylvius, du P. Viéra, de D. Ierosme Baptiste de Lanuxa, du P. Collado, &c. page 246.
- ART. II. Preuves générales de la supposition ou de la falsification des pièces contenues dans la premiere partie du second tome de la Morale pratique. p. 263
- ART. III. Preuves particulieres par une induction de plusieurs exemples pris de ces pièces mesme. Erreurs de fait grossieres, qui

## T A B L E.

- montrent qu'elles ne peuvent estre de ceux à qui on les attribué dans la Morale pratique. P. 276
- ART. IV. Nouvelles preuves contre l'Auteur du Theatre Iesuitique, par les contradictions énormes & fréquentes où il est tombé en des choses de fait. P. 302
- CHAP. VI. De la Lettre prétendue de M. L'Evêque d'Angéopolis. P. 324
- ART. I. Que cette Lettre, de quelque Auteur qu'elle soit, ne peut faire aucun tort aux Iesuites. Preuves authentiques prises de M. de Palafox luy-mesme, contre les faussetez qu'elle impose aux Iesuites du Mexique. P. 326
- ART. II. Preuves positives de la supposition de cette Lettre, par des témoignages exprès de M. de Palafox. P. 341
- ART. III. Que ceux qui ont fait M. d'Angéopolis auteur de cette Lettre, connoissoient bien la fausseté des preuves qu'ils en donnoient. Réflexions sur leurs emportemens & sur ceux du Moraliste contre le Pere Annat & les Iesuites. P. 361
- CHAP. VII. De la Lettre sous le nom du Pere Sotelo. P. 381
- ART. I. Contradictions de la Lettre, qui font voir manifestement qu'elle ne peut avoir esté faite au Japon. P. 385
- ART. II. Nouvelle preuve de ce qu'on vient de dire. Origine des calomnies de cette Lettre. Raisons de ceux qui l'attribuent à Scioppius. Caractere du vray Auteur. P. 400
- ART. III. Examen des deux témoignages rapportez par le Moraliste en faveur de la Lettre. Que le Docteur Cévicos n'a ny re-

## T A B L E.

- tracté ny désavoué le Discours pub. é par luy-  
mesme contre cette Lettre. Imposture d'une  
prétenduë déclaration qu'il ne fit jamais.  
Egarement & mauvaise foy de ceux qui  
l'attribuënt à ce Docteur.* P. 410
- ART. IV. *Faux argumens du Moraliste en  
faveur de la prétenduë Lettre de Sotelo, qui  
se détruissent par eux-mesmes.* P. 432
- CHAP. VIII. *Sur le Mémemorial du Pere Col-  
lado.* P. 444
- ART. I. *Faussetez de la Morale pratique sur  
la personne du Pere Collado, & sur son  
Mémemorial.* P. 445
- ART. II. *Caractere du Pere Collado tiré de  
l'histoire de son Ordre. Troubles qu'il y ex-  
cita par des entreprises indiscrettes. Fausse  
informations qu'il donna à son Général  
contre ses freres. Violences dont il usa en-  
vers eux.* P. 455
- ART. III. *Preuves tirées du Mémemorial mes-  
me, qui découvrent la témérité & la mau-  
vaise foy de l'Auteur.* P. 464
- ART. IV. *D'une attestation signée par douze  
Iesuites Missionnaires & depuis martyrs  
au Japon.* P. 478
- ART. V. *Fausse Critique du Moraliste contre  
cet Ecrit des douze Iesuites martyrs du Ja-  
pon. De la témérité avec laquelle il les  
traite d'imposteurs. Ses raisonnemens ridi-  
cules touchant la députation de Collado.*  
page P. 490
- CHAP. IX. *Conclusion de la premiere Par-  
tie.* P. 506
- ART. I. *Considerations sur la nature & sur  
les circonstances des calomnies de la Mora-  
le pratique.* P. 520

## T A B L E.

- ART. I. Comparaison de la conduite des  
Moralistes avec leurs propres maximes de  
Moral p. 527
- ART. III. Obligation indispensable du Mo-  
raliste de faire une satisfaction publique  
pour tant de calomnies. Nullité de toutes  
les excuses qu'il pourroit imaginer pour s'en  
exempter. p. 532
- ART. IV. Si le Moraliste est obligé à déclai-  
rer son nom se rétractant. Raisons pour &  
contre. Décision du Cas proposé. p. 550
- ART. V. Raisons de douter que le Moraliste  
veuille faire une rétractation. Avis qu'on  
a à luy donner. Ce qu'on peut se promettre  
du public en cette occasion. p. 558

Fin de la Table.





